(M)

TABLE MENSUELLE

DU

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DECRETS

Janvier 1957

PARIS
IMPRIMERIE DES JOURNAUX OFFICIELS
31, QUAI VOLTAIRE, 31

1957

J
341
.A8
V.89
no.1-26

AVIS AUX LECTEURS

La **TABLE MENSUELLE** du *Journal officiel* comprend:

1° La **Table analytique,** qui présente succinctement les divers documents publiés au *Journal officiel* (lois, décrets, arrêtés, circulaires, décisions, instructions et avis) enregistrés sous les rubriques, titres et sous-titres découlant de l'analyse même des textes.

2° La **Table chronologique,** qui contient sous une forme résumée, classés d'après leur date de signature, les titres des textes d'intérêt général publiés au *Journal officiel.*

TABLEAU DE CONCORDANCE

des Pages avec les Numéros du "Journal officiel"

JANVIER 1957

DATES	NUMÉROS	PAGES du *Journal officiel*	PAGINATIONS spéciales	DATES	NUMÉROS	PAGES du *Journal officiel*	PAGINATIONS spéciales
1er janvier.....	1	1 à 224		17 janvier.....	14	769 à 800	
2 et 3 janvier.....	2	225 à 256		18 janvier.....	15	801 à 832	
4 janvier.....	3	257 à 320		19 janvier.....	16	833 à 864	
5 janvier.....	4	321 à 352		20 janvier.....	17	865 à 896	
6 janvier.....	5	353 à 384		21 et 22 janvier.....	18	897 à 960	
7 et 8 janvier.....	6	385 à 416		23 janvier.....	19	961 à 992	
9 janvier.....	7	417 à 448		24 janvier.....	20	993 à 1024	
10 janvier.....	8	449 à 576		25 janvier.....	21	1025 à 1056	
11 janvier.....	9	577 à 608		26 janvier.....	22	1057 à 1088	
12 janvier.....	10	609 à 640		27 janvier.....	23	1089 à 1120	
13 janvier.....	11	641 à 672		28 et 29 janvier.....	24	1121 à 1152	
14 et 15 janvier.....	12	673 à 736		30 janvier.....	25	1153 à 1216	
16 janvier.....	13	737 à 768		31 janvier.....	26	1217 à 1248	

TABLE ANALYTIQUE

LOIS, DECRETS, ARRETES, CIRCULAIRES, DECISIONS, INSTRUCTIONS ET AVIS

ABRÉVIATIONS

L.	= Loi.	Arr.	= Arrêté	Art.	= Article.
Ord.	= Ordonnance.	Cir.	= Circulaire.	Add.	= Additif.
D.R.A.P.	= Décret portant règlement d'administration publique.	Déc.	= Décision.	Modif.	= Modificatif.
D.	= Décret.	Ins.	= Instruction.	Rectif.	= Rectificatif.

La date indiquée à la suite des documents est celle de la signature des textes.

JANVIER 1957

A

ABEILLE. — V. *Agriculture (animaux).*

ACADEMIES

Académie d'agriculture de France. — Election de correspondants nationaux. Approbation. — Arr. 26 déc. 1956, p. 391.

Election de membres. Approbation. — D. 14 janv. 1957, p. 810.

Académie des beaux-arts. — Candidats aux concours de Rome. Conditions. — D. 57-62 du 18 janv. 1957, p. 979.

Avis relatif au concours de Rome pour l'année 1957, p. 953.

Académie de France à Rome. — Budget primitif (exercice 1957). — Arr. 4 janv. 1957, p. 979.

Académie de marine. — Election d'un membre. Approbation. — D. 18 janv. 1957, p. 967.

Académie nationale de médecine. — Election d'un membre. — D. 20 déc. 1956, p. 335.

Académie des sciences. — Election d'un membre. Approbation. — D. 27 déc. 1956, p. 284.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — V. *Agriculture (mutualité sociale).* — *Sécurité sociale.*

ACTION SANITAIRE ET SOCIALE. — V. *Sécurité sociale (dispositions générales).*

ADJUDICATIONS ET MARCHES

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Cautionnement. — Dispense pour les artisans. Rajustement. — L. 57-28 du 10 janv. 1957, p. 580

Financement. — Marchés de l'Etat et des collectivités publiques (*modif.* D. 12 déc. 1936). — D. 57-63 du 19 janv. 1957, p. 996.

DÉPARTEMENTS MINISTÉRIELS

Affaires économiques et financières. — Commission consultative centrale des marchés. Nomination de membres. — Arr. 27 déc. 1956, p. 619.

Education nationale. — Conservateurs régionaux des bâtiments de France. Compétence pour la passation des marchés de travaux et de fournitures. — Arr. 3. janv. 1957, p. 754.

Guerre. — Commission de revision des marchés de fortification. Nomination de rapporteur. — Arr. 4 janv. 1957, p. 781.

Commission consultative des marchés d'armement. Nomination d'un membre. — Arr. 15 janv. 1957, p. 1222.

Marine militaire. — Commission consultative centrale des marchés. Nomination d'un membre. — Arr. 28 déc. 1956, p. 688.

AERODROMES. — V. *Aviation civile et commerciale.*

AEROPORTS. — V. *Aviation civile et commerciale.*

AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES (ministère). — V. *Budget. — Traitements, soldes, indemnités.*

Cabinet Guy Mollet. — Signature du ministre. Délégations, p. 841, 874, 1040.

Signature du secrétaire d'Etat au budget. Délégations, p. 331, 434.

Signature du secrétaire d'Etat aux affaires économiques. Délégation, p. 435.

Alcools (Service des). — Réorganisation du comité. — D. 57-47 du 14 janv. 1957, p. 806.

Emplois. — Services financiers. Suppression et création. — D. 56-1393 du 23 déc. 1956, p. 240.

Affaires économiques. Suppression et création. — D. 56-1394 du 28 déc. 1956, p. 241.

Commissariat général du plan. Suppression. — D. 56-1396 du 28 déc. 1956, p. 242.

Monnaies et médailles. Suppression et création. — D. 56-1397 du 28 déc. 1956, p. 242.

Trésor (Services du). — Comptables directs du Trésor. Cautionnements. Détermination du montant. — D. 57-60 du 17 janv. 1957, p. 973.

AFFAIRES ÉCONOMIQUES (SECRÉTARIAT D'ÉTAT)

Commissions administratives paritaires. — Expansion économique à l'étranger. Composition. — Arr. 5 janv. 1957, p. 749.

Emplois. — Suppression et création. — D. 56-1394 du 28 déc. 1956, p. 241.

Enquêtes économiques. — Concours d'attachés. Programme et nature des épreuves. — Arr. 14 janv. 1957, p. 842.

CONCOURS

Douanes et droits indirects. Agents brevetés stagiaires. Ouverture. — Arr. 24 janv. 1957, p. 1226.

NOMINATIONS, PROMOTIONS, MUTATIONS

Administrateurs civils, p. 1041.

Administration centrale des affaires économiques, p. 250, 1041.

Administration centrale des finances, p. 619, 691, 1000, 1134, 1184.

Agents comptables, p. 277, 619, 749, 808, 974, 997.
Attachés financiers, p. 655, 874.
Banques nationalisées, p. 331, 691.
Cabinet du secrétaire d'Etat au budget, p. 390.
Caisse des dépôts et consignations, p. 251.
Caisse nationale des marchés de l'Etat, p. 1000.
Commissaires aux prix, p. 691.
Contrôle des assurances, p. 1041.
Cour des comptes. — Honorariat, p. 907.
Enquêtes économiques, p. 691, 808, 1102, 1134.
Expansion économique à l'étranger, p. 691, 1000, 1102.
Inspection générale de l'économie nationale, p. 1000.
Inspection générale des finances, p. 749.
Institut national de la statistique et des études économiques, p. 435, 691, 975, 1134.
Régisseurs d'avances, p. 435.
Tabacs et allumettes, p. 621, 1135.
Trésoriers-payeurs généraux, p. 1039. — Honorariat, p. 1039.

POSITIONS DIVERSES

— *Affectation*, p. 621, 1184.
— *Ancienneté* (majorations, rappels d'), p. 1102, 1135.
— *Démission*, p. 1227.
— *Détachement*, p. 250, 435, 619, 808, 907, 1134, 1184, 1227.
— *Disponibilité*, p. 329, 1103, 1184.
— *Fonctions* (attribution de), p. 250, 809, 907.
— *Fonctions* (fin de), p. 1184.
— *Hors cadre*, p. 1227.
— *Reclassement*, p. 971, 1102.
— *Réintégration*, p. 907, 1134.
— *Retraite*, p. 250, 277, 433, 618, 747, 907, 997.
— *Titularisation*, p. 975.

TABLEAUX D'AVANCEMENT

Administrateurs civils, p. 1041.
Administration centrale des affaires économiques, p. 250, 1041.
Caisse des dépôts et consignations, p. 251.
Caisse nationale des marchés de l'Etat, p. 1000.
Institut national de la statistique et des études économiques, p. 691, 975.

LISTES D'APTITUDE

Listes d'aptitude aux fonctions de trésorier payeur général et de receveur particulier des finances de deuxième et troisième catégorie, p. 1227.
Liste d'aptitude à l'emploi de trésorier payeur des territoires d'outre-mer, p. 1227.

AFFAIRES ETRANGERES (ministère). — V. *Budget.* — *Fonction publique (reclassement).*

Cabinet Guy Mollet. — Intérim assuré par le ministre des affaires sociales. — D. 7 janv. 1957, p. 388. — D. 25 janv. 1957, p. 1059.
Signature du ministre. Délégations, p. 745, 901.
Signature du secrétaire d'Etat. Délégation, p. 996.

Emplois. — Suppression et création. — D. 56-1384 du 28 déc. 1956, p. 236.
Relations avec les Etats associés. Suppression. — D. 56-1385 du 28 déc. 1956, p. 237.

Exequatur accordé à des consuls, p. 745, 1059.

CONCOURS

Secrétaire adjoint. Ouverture. — Arr. 7 janv. 1957, p. 388.

NOMINATIONS, PROMOTIONS, MUTATIONS

Ambassadeurs et ministres plénipotentiaires, p. 745, 965, 1159.
Conseillers et secrétaires des affaires étrangères, p. 836, 1159.
Consuls et vice-consuls, p. 460, 804, 1059.

POSITIONS DIVERSES

— *Détachement*, p. 231, 836.
— *Disponibilité*, p. 901.
— *Fonctions* (attribution de), p. 281, 836.
— *Intégration*, p. 901.
— *Réintégration*, p. 613, 901.
— *Retraite*, p. 460, 836, 1029.

AFFAIRES SOCIALES. — V. *Conseil supérieur pour l'étude des affaires sociales.*

AFFECTATIONS SPECIALES. — V. *Armées (dispositions communes).*

AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE. — V. *Union française.*

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE. — V. *Union française.*

AFRIQUE DU NORD. — V. *Conseil supérieur pour l'étude des affaires sociales.*

AGENCE FRANCE-PRESSE

Statut. — L. 57-32 du 10 janv. 1957, p. 582.

AGENCES DE VOYAGES

Comité consultatif. — Nomination de membres. — Arr. 19 déc. 1956, p. 750. — Arr. 27 déc. 1956, p. 591.

AGRICULTURE

ANIMAUX

Abeilles. — Lutte contre les maladies des abeilles. — Arr. 5 janv. 1957, p. 546.

Contrôle sanitaire des animaux et des viandes. — Vente du gibier mort et vivant. Réglementation. — D. 57-85 du 25 janv. 1957, p. 1190.
Viandes saisies dans les abattoirs. Livraison directe à l'état cru pour la nourriture des animaux. — Arr. 26 déc. 1956, p. 391 (*rectif*, p. 810).

Fièvre aphteuse. — Animaux des espèces sensibles. Interdiction de sortie de divers départements. — Arr. 26 déc. 1956, p. 252. — Arr. 12 janv. 1957, p. 656. — Arr. 15 janv. 1957, p. 784. — Déc. 30 janv. 1957, p. 1229.
Abattage des animaux atteints de fièvre aphteuse. — Arr. 29 janv. 1957, p. 1229.

Monte publique. — Arrêtés portant réglementation de la monte publique des taureaux dans le département suivant: Ariège, p. 978.

BLÉ, CÉRÉALES, FARINES

Frais de transport. — Avis relatif à la péréquation des frais de transport de farine, p. 791.

Maïs. — Avis relatif aux conditions générales de cession des maïs, p. 890.
Avis relatif à l'achat-stockage de maïs, p. 890.

Pâtes alimentaires. — Comité professionnel. Taxes professionnelles. Taux. Modalités d'assiette et de recouvrement. — Arr. 28 déc. 1956, p. 850.

CONCOURS AGRICOLES

Délégué général aux expositions et manifestations d'intérêt agricole. — Désignation. — Arr. 11 janv. 1957, p. 810.

Semaine de l'agriculture. — Délégation d'attributions au délégué général. — Arr. 25 oct. 1956, p. 751.

CONVENTIONS COLLECTIVES

Extension. — Avis relatif à l'extension de l'avenant n° 4 à la convention collective des exploitations agricoles du Rhône, p. 633.
Avis relatif à l'extension de la convention collective des exploitations forestières de l'Aude, p. 733.
Avis relatif à l'extension de la convention collective concernant la culture de la canne à sucre à la Martinique, p. 734.

CRÉDIT AGRICOLE

Rapport sur l'activité du crédit agricole mutuel pendant l'année 1955 (*voir feuilles administratives* 3 et 4, p. 21 à 60, annexes au *J. O.* du 20 janv. 1957).

ÉQUIPEMENT RURAL

Landes de Gascogne. — Piste intercommunale dite de Geloux à Cère. Travaux de création. Déclaration d'utilité publique et d'urgence. — Arr. 2 janv. 1957, p. 850.

FOYERS RURAUX

Foyers ruraux agréés en 1956. Liste, p. 1009.

GROUPEMENTS AGRICOLES

Chambre d'agriculture. — Décrets autorisant la chambre d'agriculture suivante à contracter des emprunts: Puy-de-Dôme, p. 436.

Coopératives agricoles. — Sociétés coopératives agricoles d'approvisionnement (type B) et de services (type C). Statuts. Formules. Homologation. — Arr. 7 janv. 1957, p. 810.
Unions de coopératives agricoles de production, de transformation, de conservation et de vente (type A), d'approvisionnement (type B) et de services (type C). Statuts. Formules. Homologation. — Arr. 10 janv. 1957, p. 950.

Coopératives agricoles agréées:
— 12e liste (*rectif.*, p. 926);
— 21e » (*rectif.*, p. 926);
— 25e » (*rectif.*, p. 926);
— 26e » (*rectif.*, p. 926);
— 31e » (*rectif.*, p. 926);
— 36e » (*rectif.*, p. 926);
— 38e » (*rectif.*, p. 926);
— 41e » (*rectif.*, p. 926);
— 42e » p. 917.

Retraits d'agrément (*rectif.*, p. 924).

MACHINISME AGRICOLE

Centre national d'études et d'expérimentation. — Directeur. Nomination. — D. 31 déc. 1956, p. 252.

Conseil supérieur de la mécanisation et de la motorisation de l'agriculture. — Nomination de membres. — Arr. 27 déc. 1956, p. 622.

MARCHÉS AGRICOLES

Comités nationaux interprofessionnels. — Comité des fruits et légumes. — Nomination d'un membre. — Arr. 28 déc. 1956, p. 437.

Comité national d'action en faveur des produits agricoles régionaux. — Création. — Arr. 12 janv. 1957, p. 916.

Fonds de garantie mutuelle et d'orientation de la production agricole. — Comité de gestion. Nomination du secrétaire général. — Arr. 16 janv. 1957, p. 851. — Nomination de membres. Arr. 22 janv. 1957, p. 1100. — Arr. 23 janv. 1957, p. 1041.

MUTUALITÉ SOCIALE

Accidents du travail et maladies professionnelles. — Alimentation des divers fonds agricoles. Taxes à percevoir en 1957. Taux. — D. 57-73 du 25 janv. 1957, p. 1100.

Assurances sociales. — Assujettissement des métayers à l'assurance obligatoire. Conditions. — D. 7 janv. 1957, p. 390.

Caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles. Règlements intérieurs types. Modification. — Arr. 5 janv. 1957, p. 916.

SEMENCES, GRAINES ET PLANTS

Pommes de terre. — Contrôle de la production, de la conservation et des livraisons de plants. Règlement technique. Homologation. — Arr. 14 déc. 1956, p. 281.

AGRICULTURE (secrétariat d'Etat). — V. *Budgets. — Traitements.*

Cabinet Guy Mollet — Signature du secrétaire d'Etat. Délégations, p. 368, 716, 1073, 1190.

Emplois. — Suppression et création. — D. 56-1386 du 28 déc. 1956, p. 237 (*rectif.*, p. 842).

Etablissements d'enseignement agricole. — Personnels administratifs ou comptables. Statut. — D. R. A. P. 57-51 du 15 janv. 1957, p. 913. — Avancement. Liste des établissements. — Arr. 22 janv. 1957, p. 1229.

Personnels contractuels des établissements du second degré. Rémunération et conditions de recrutement. — Arr. 7 janv. 1957, p. 716.

NOMINATIONS, PROMOTIONS, MUTATIONS

Administrateurs civils, p. 1135.
Administration centrale, p. 252, 281.
Agents comptables, p. 752.
Cabinet du secrétaire d'Etat, p. 1073.
Eaux et forêts, p. 253, 333, 622, 851, 1191. — Arr. rapporté, p. 622, 1191.
Enseignement ménager agricole, p. 717.
Génie rural, p. 392, 1044.
Inspection générale, p. 717.
Institut national de la recherche agronomique, p. 752.
Office national interprofessionnel des céréales. — Honorariat, p. 913.
Services agricoles, p. 916 (*rectif.*, p. 1008).
Service des haras. — Honorariat, p. 282.
Services vétérinaires, p. 623, 851, 916, 1009, 1044. — Honorariat, p. 1044.
Régisseurs d'avances, p. 1135.

POSITIONS DIVERSES

— *Affectation*, p. 253, 622, 851, 1191.
— *Congé*, p. 622.
— *Démission*, p. 1191.
— *Détachement*, p. 253, 282, 851, 916.
— *Disponibilité*, p. 810, 851.
— *Fonctions* (attribution de), p. 253, 391.
— *Intégration*, p. 253, 784.
— *Reclassement*, p. 623, 851, 1044.
— *Réintégration*, p. 253, 282, 851, 916, 1008, 1044.
— *Retraite*, p. 282, 437, 810, 913, 1073.
— *Titularisation*, p. 623, 752, 851, 1008.

TABLEAUX D'AVANCEMENT

Eaux et forêts, p. 253.
Institut national de la recherche agronomique, p. 752.

AIR (secrétariat d'Etat). — V. *Budget.*

Cabinet Guy Mollet. — Signature du secrétaire d'Etat. — Délégation, p. 1222.

Administration centrale. — Organisation (*modif.* D. 14 avril 1948). — D. 57-66 du 21 janv. 1957, p. 1032.

Emplois. — Suppression et création. — D. 56-1391 du 28 déc. 1956, p. 239.

Régies d'avances et de recettes. — Circonscription aéronautique régionale de Toulouse. Institution. — Arr. 19 déc. 1956, p. 424.

Centre d'administration territorial de l'air n° 854, à Chartres. Institution. — Arr. 31 déc. 1956, p. 805.

CONCOURS

Avis de concours pour le recrutement de sténodactylographes des services extérieurs, p 347.

NOMINATIONS, PROMOTIONS, MUTATIONS

Armée de l'air. — *Active*, p. 19, 615, 652 (*rectif.*, p. 1125). — *Réserve*, p. 19, 616, 652, 837, 870, 903
Cabinet du secrétaire d'Etat, p. 1222.
Contrôle de l'administration, p. 870, 901.
Ecole nationale supérieure de l'aéronautique, p. 1223.
Ingénieurs militaires, p. 617, 652, 1221.
Officiers généraux, p. 780, 1092.
Personnels civils extérieurs, p. 427.
Personnel militaire féminin, p. 426
Régisseurs d'avances, p. 806, 840, 1125.
Service de santé, p. 18, 972, 1038

POSITIONS DIVERSES

— *Affectation*, p. 780.
— *Démission*, p. 617, 652, 1168.
— *Disponibilité*, p. 545.
— *Reclassement*, p. 840.
— *Réintégration*, p. 839.
— *Retraite*, p. 870.

TABLEAUX D'AVANCEMENT

Armée de l'air. — *Active*, p. 426 (*rectif.*, p. 841). — *Réserve*, p. 839 (*rectif.*, p. 841).
Contrôle de l'administration, p. 545.
Ecole nationale supérieure de l'aéronautique, p. 1223.
Personnel militaire féminin, p. 426.

LISTES D'APTITUDE

Liste d'aptitude au grade de contrôleur de 3e classe de l'administration de l'aéronautique, p. 545.

LISTES DIVERSES

Pelotons d'élèves officiers de réserve:
Promotion Caen 56 B. Elimination, p. 1224.
Promotion Caen 56 D. Listes d'admission: sur titres, p. 905; titulaires d'un brevet de P. M. S., p. 905; après concours, p. 906.

ALCOOLS

Bureau national interprofessionnel de l'armagnac. — Nomination du directeur. — Déc. 27 déc. 1956, p. 623.

Production. — Alcools de betteraves, mélasse, fruits à cidre, vins, marcs et lies réservés à l'Etat. Autorisation et suppression. — Arr. 19 janv. 1957, p. 999.

Tableau de la production et du mouvement des alcools (août 1956), p. 378.

ALCOOLISME

Haut comité d'étude et d'information sur l'alcoolisme. — Commission nationale de propagande en faveur des jus de fruits. Composition (*modif.* arr. 10 sept. 1956). — Arr 28 déc. 1956, p. 451

ALGERIE (ministre résidant en)

POSITIONS DIVERSES

— *Fonctions* (fin de), p. 406.

ALGERIE

Agriculture. — Fonds de garantie mutuelle et d'orientation de la production agricole. — D. 57-39 du 14 janv. 1957, p. 676.

Contrats d'associations agricoles (*modif.* D. 26 mars 1956). — D. 57-59 du 18 janv. 1957, p. 965.

Régime de prévoyance et de retraites complémentaires des salariés agricoles. Création. — D. 57-75 du 25 janv. 1957, p. 1160.

Bureaux de bienfaisance. — Création à Bou-Tlelis (Oran). — D. 22 janv. 1957, p. 1060.

Cinéma. — Location de films au forfait. — D. 56-1414 du 27 déc. 1956, p. 262.

Exploitants des salles de spectacles cinématographiques. Concours financier exceptionnel. — D. 57-12 du 4 janv. 1957, p. 421.

Collectivités locales. — Transformation des communes mixtes en communes régies par la loi du 5 avril 1884 (*complète* D. 28 juin 1956). — D. 57-10 du 2 janv. 1957, p. 373.

Débits de boissons non alcoolisées. — Conditions d'ouverture. — D. 56-1413 du 27 déc. 1956, p. 261.

Fonction publique. — Avis relatif au recrutement des agents contractuels français musulmans dans les emplois publics, p. 820.

Gouvernement général. — Décrets portant homologation de décisions relatives aux objets suivants:

Code algérien des taxes sur le chiffre d'affaires, p. 643;

Recrutement des impôts, taxes et autres produits, p. 643;

Taux et tarifs des impositions et taxes locales, p. 901;

Organisation de l'office algérien d'action économique et touristique, p. 1029.

Justice. — Liste d'aptitude aux fonctions d'interprète judiciaire suppléant, p. 804 (*rectif.*, p. 996).

Liste des candidats admis à l'examen d'aptitude aux fonctions de bachadel des mahakmas malékites, p. 996.

Maintien de l'ordre public. — Protection des personnes et des biens et sauvegarde du territoire (*complète* D. 17 mars 1956). — D. 57-64 du 19 janv. 1957, p. 1012.

Marchés. — Marchés passés au nom de l'Algérie. Conditions du travail. — D. 57-13 du 8 janv. 1957, p. 421.

Marchés passés au nom des communes et des établissements publics de bienfaisance. Conditions du travail. — D. 57-14 du 8 janv. 1957, p. 422.

Marchés passés au nom de l'Algérie. — D. 57-24 du 8 janv. 1957, p. 456.

Marchés passés au nom des communes algériennes et des établissements publics. — D. 57-76 du 25 janv. 1957, p. 1160.

Mines. — Permis de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux et permis d'exploitation et concessions de ces substances. Octroi. — D. 56-1101 du 27 oct. 1956 (*rectif.* au *J. O.* du 1er nov. 1956), p. 912.

Exploitation de gisements miniers. Formes de l'instruction préalable. — D. 56-1423 du 27 déc. 1956, p. 328.

Officiers publics et ministériels. — Notaires, avoués, huissiers de justice et commissaires priseurs. Concours de recrutement. Ouverture. — Arr. 7 janv. 1956, p. 419 (*rectif.*, p. 836).

Organisation générale de la nation en temps de guerre. — Application de certains textes. — D. 56-1421 du 29 déc. 1956, p. 334.

Préfets et sous-préfets. — Nomination à titre exceptionnel à certains emplois de sous-préfet ou de secrétaire général de préfecture. Conditions. — D. 57-49 du 19 janv. 1957, p. 867.

Régime financier. — (*modif.* D. 13 nov. 1950). — D. 57-23 du 8 janv. 1956, p. 455.

ALPINISME. — V. *Education physique et sportive.*

AMNISTIE

Application aux personnels des armées de terre, de mer et de l'air (*modif.* ins. 14 déc. 1954). — Ins., p. 973.

ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE (ministère). — V. *Budget.*

Cabinet Guy Mollet. — Signature du ministre. Délégations, p. 814.

Signature du sous-secrétaire d'Etat. Délégations, p. 594.

Emplois. — Suppression et création. — D. 56-1387 du 28 déc. 1956, p. 237.

NOMINATIONS, PROMOTIONS, MUTATIONS

Administrateurs civils, p. 442, 629, 722.

Institution nationale des invalides, p. 1105.

Offices départementaux, p. 406, 759, 787, 1012, 1105, 1202.

Office national, p. 722

POSITIONS DIVERSES

— *Ancienneté* (majorations, rappels d'), p. 629.

— *Retraite*, p. 1105, 1139.

— *Titularisation*, p. 629, 787, 1012.

APPAREILS DE LEVAGE. — V. *Code du travail (hygiène et sécurité).*

APPAREILS A PRESSION DE GAZ

Bouteilles pour appareils respiratoires. — Bouteilles construites par la Société métallurgique de Guerzat. Réglementation. — Arr. 14 janv. 1957, p. 977.

Bouteilles à propane. — Bouteilles construites par la Société métallurgique de Guerzat. Réglementation. — Arr. 14 janv. 1957, p. 977.

Générateurs d'acétylène. — Agrément. — Arr. 28 déc. 1956, p. 624.

APPAREILS DE REANIMATION. — V. *Matériel médico et électro-chirurgical.*

ARCHITECTES. — V. *Urbanisme et habitation (habitations à loyer modéré).*

Exercice de la profession. — Etrangers. Autorisation d'exercer en France. Octroi, p. 1135.

ARMAGNAC. — V. *Alcools.*

ARMEES

DISPOSITIONS COMMUNES

Affectations spéciales. — Listes des professions industrielles susceptibles de comporter des affectations spéciales, p. 587 (*add.* au *J. O.* du 19 mars 1955, p. 590).

Essences. — Personnel militaire du service des essences. Organisation. — D. 57-65 du 19 janvier 1957, p. 1030.

Limites d'âge. — Officiers, fonctionnaires militaires, fonctionnaires des corps de contrôle et sous-officiers (*modif.* D. 4 fév. 1952). — D. 57-40 du 8 janv. 1957, p. 686.

Poudres. — Liste de classement pour le grade d'ingénieur de 3e classe des travaux de poudrerie, p. 1224.

Sécurité sociale. — Caisse nationale militaire. Conseil d'administration. Nomination de membres. — Arr. 14 janv. 1957, p. 902.

Service militaire. — Deuxième contingent 1955 et certains militaires. Maintien sous les drapeaux. — D. 56-1330 du 29 déc. 1956 (*rectif.* au *J. O.* du 30 déc. 1956, p. 838).

Premier et deuxième contingents 1957. Composition, dates d'appel et obligations d'activité. — D. 57-72 du 26 janv. 1957, p. 1093.

ARMÉE DE L'AIR

Commandos de l'armée de l'air mis sur pied pour le maintien de l'ordre en Algérie. — Classement des militaires dans le personnel navigant. Autorisation. — D. 56-1284 du 14 déc. 1956 (*rectif.* au *J. O.* du 20 déc. 1956), p. 1221.

Commissariat de l'air. — Dispositions statutaires (*modif.* D. 28 avril 1953). — D. 57-34 du 5 janv. 1957, p. 614.

Recrutement et instruction des officiers (*modif.* D. 28 avril 1953). — D. 57-35 du 5 janv. 1957, p. 615.

Ecole professionnelle de l'air en Afrique du Nord. — Agent comptable. Cautionnement. — Arr. 18 déc. 1956, p. 278.

Personnel militaire féminin. — Listes des candidats ayant satisfait aux épreuves du concours de recrutement de personnel militaire féminin de l'armée de l'air (spécialité dactylographe), p. 427.

Liste d'admissibilité au concours de convoyeurs de l'air, p. 906.

ARMÉE DE MER

Commissariat de la marine. — Avis d'ouverture d'un concours pour le recrutement d'ingénieurs des directions de travaux de 2e classe, p. 1148.

Congés. — Nombre à accorder en 1957 au personnel officier de l'aéronautique navale. — D. 28 janv. 1957, p. 1220.

Service de santé. — Inspection. Organisation (*modif.* arr. 2 août 1956). — Arr. 21 déc. 1956, p. 426.

ARMÉE DE TERRE

Brevets, diplômes et certificats. — Brevet technique. Attribution (*rectif.* au *J. O.* du 16 déc. 1955), p. 235.

Diplôme militaire supérieur. Attribution (*rectif.* au *J. O.* du 8 déc. 1956), p. 1099.

Ecole polytechnique. — Organisation. Règlement. — D. 57-78 du 28 janv. 1957, p. 1161.

Avis de vacance d'emploi de correcteur et d'examinateur d'admission, p. 443.

Fabrication d'armement. — Adjoints administratifs de 3e classe. Concours. Ouverture. — Arr. 8 janv. 1957, p. 1124

Officiers de réserve. — Statut. — L. 56-1221 du 14 déc. 1956 (*rectif.* au *J. O.* du 2 déc. 1956), p. 259.

Personnels militaires féminins. — Cadres et spécialités. (*complète* arr. 24 mai 1952). — Arr. 8 janv. 1957, p. 902.

ARMES, MUNITIONS ET MATERIELS DE GUERRE

Classement. — Pistolets automatiques de calibre égal ou inférieur à 7,65 mm. Déclaration des détenteurs. Délai. Prorogation. — Ins. 15 déc. 1956, p. 840.

ARTISANAT

Code. — Modification. — L. 57-28 du 10 janv. 1957, p. 580.

ARTISTES. — V. *Ventes publiques.*

ASSEMBLEE NATIONALE

Personnel. — Avis de concours pour des emplois de sténographes et de secrétaires des débats, p. 254, 761, 817, 887, 937, 1015, 1078, 1142.

ASSIMILATION D'EMPLOIS SUPPRIMES. — V. *Pensions et retraites.*

ASSOCIATIONS ET GROUPEMENTS

Statuts. — Décrets portant reconnaissance d'utilité publique, changement de titre, approbation ou modification des statuts des associations suivantes:

Amis des animaux (Les), à Alger, p. 262.

Association amicale des internes et anciens internes en médecine des hôpitaux et hospices civils de Paris, p. 262.

Association des dames charitables des écoles publiques de Tourcoing, p. 328.

Association française pour l'étude du cancer, à Paris, p. 328.

Fédération des sociétés d'anciens légionnaires de France, de l'Union française et de l'étranger, à Paris, p. 455.

Entr'aide fraternelle (L'), à Paris, p. 455.

Confédération musicale de France et de l'Union française, à Paris, p. 455.

Eclaireurs de France (Les), à Paris, p. 455.

Institut d'études slaves, à Paris, p. 455.

Décrets portant retrait de reconnaissance d'utilité publique ou dissolution des associations suivantes:

Union des mères affligées, à Paris, p. 262.

Société française de l'art à l'école, à Paris, p. 262.

Œuvre des vieillards pauvres du quartier Saint-Séverin, à Paris, p. 455.

ASSURANCES

Agrément de sociétés françaises pour diverses opérations. — Arr. 15 déc. 1956 (*rectif* au *J. O.* du 19 déc. 1956), p. 278.

Transferts de portefeuilles. — Arrêté approuvant le transfert du portefeuille de contrats de la société suivante:

National and Colonial Insurance Corporation Limited, à Paris, p. 331.

ASSURANCES SOCIALES. — V. *Agriculture* (*mutualité sociale*). — *Sécurité sociale.*

AUTOMOBILES

Circulation. — Limitation. Suspension. Prorogation. — Arr. 11 janv. 1957, p. 614.

Réquisitions. — Liste des véhicules susceptibles d'être restitués à leurs anciens propriétaires, p. 428.

AUTOROUTES. — V. *Transports et voies de communications* (*routes et chemins*).

AVIATION CIVILE ET COMMERCIALE

Aérodromes. — Guéret-Saint-Laurent (Creuse). Conditions d'ouverture. Modification. — Arr. 26 déc. 1956, p. 976.

Aéroports. — Liste des aéroports internationaux de la métropole et des départements d'outre-mer. — Arr. 20 déc. 1956, p. 279.

Saint-Nazaire-Montoir. Outillage public. Concession à la chambre de commerce de Saint-Nazaire. — Arr. 8 janv. 1957, p. 908.

Personnel navigant. — Brevet et licence de parachutiste professionnel et qualification d'instructeur. Création. — Arr. 3 déc. 1956, p. 844.

B

BANQUES

BANQUES D'AFFAIRES

Commissaire du Gouvernement. — Nomination. — Arr. 26 déc. 1956, p. 331.

BANQUE FRANÇAISE DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Administrateurs. — Nomination. — Arr. 11 janv. 1957, p. 691.

BANQUE DE FRANCE

Situation: tous les vendredis.

BAUX COMMERCIAUX, INDUSTRIELS OU ARTISANAUX. — V. *Commerce et industrie.*

BENEFICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX. — V. *Impôts* (*revenu des personnes physiques*).

BETTERAVES. — V. *Sucre et betteraves.*

BLE. — V. *Conventions internationales.*

BOUTEILLES. — V. *Appareils à pression de gaz.*

BUDGET 1953

SERVICES CIVILS

Affaires économiques. — Ouverture de crédits (exercice clos). — Arr. 29 déc. 1956, p. 691.

Affaires étrangères. — Ouverture de crédits (exercice clos). — Arr. 29 déc. 1956, p. 420.

Agriculture. — Ouverture de crédits (exercice clos). — Arr. 20 déc. 1956, p. 752.

Aviation civile et commerciale. — Ouverture de crédits (exercice clos). — Arr. 29 déc. 1956, p. 908.

Education nationale. — Ouverture de crédits (exercice clos). — Arr. 19 déc. 1956, p. 751.

Postes, télégraphes et téléphones. — Ouverture de crédits (exercice clos). — Arr. 20 déc. 1956, p. 283.

Santé publique et population. — Ouverture de crédits (exercice clos). — Arr. 21 déc. 1956, p. 291.

Travaux publics, transports et tourisme. — Ouverture de crédits (exercice clos). — Arr. 29 déc. 1956, p. 750.

BUDGET 1954

SERVICES CIVILS

Affaires économiques et financières. — Ouverture de crédits spéciaux. — Arr. 17 janv. 1957, p. 1070. — Arr. 25 janv. 1957, p. 1184.

BUDGET 1956

DÉPENSES MILITAIRES

Air. — Ouverture de crédits (fonds de concours). — Arr. 15 janv. 1957, p. 1222. — Arr. 16 janv. 1957, p. 1222. — Arr. 19 janv. 1957, p. 1222.

Défense nationale. — Transfert de crédits (aviation civile et commerciale). — Arr. 15 déc. 1956 (*rectif.* au *J. O.* du 22 déc. 1956, p. 426. — (Travaux publics, transports et tourisme). — Arr. 20 déc. 1956, p. 425. — (Postes, télégraphes et téléphones). — Arr. 15 janv. 1957, p. 1009.

France d'outre-mer. — Ouverture de crédits (fonds de concours). — Arr. 30 déc. 1956, p. 1104.

Guerre. — Transfert de crédits (défense nationale et présidence du conseil). — Arr. 28 déc. 1956, p. 804.

Transfert d'autorisations de programme (air). — Arr. 29 déc. 1956, p. 838. — Arr. 17 janv. 1957, p. 902.

Marine. — Transfert de crédits. — D. 7 janv. 1957, p. 618.

Ouverture d'une autorisation de programme. — Arr. 20 déc. 1956, p. 424.

Transfert de crédits (air). — Arr. 22 déc. 1956, p. 425 (*rectif.*, p. 903).

Poudres. — Ouverture de crédits (fonds de concours). — Arr. 21 déc. 1956, p. 426.

SERVICES CIVILS

Affaires économiques. — Ouverture de crédits. — Arr. 31 déc. 1956, p. 618.

Affaires économiques et financières. — Transfert de crédits. — D. 56-1429 du 31 déc. 1956, p. 433.

Transfert de crédits (intérieur). — D. 8 janv. 1957, p. 906.

Transfert de crédits. — Arr. 27 déc. 1956, p. 330.

Ouverture de crédits. — Arr. 4 janv. 1957, p. 618.

Transfert de crédits (industrie et commerce). — Arr. 14 janv. 1957, p. 782. — Arr. 19 janv. 1957, p. 907. — Arr. 23 janv. 1957, p. 1040.

Ouverture de crédits (fonds de concours). — Arr. 15 janv. 1957, p. 999 (*rectif.*, p. 1070), 1134.

Répartition de crédits. — Arr. 19 janv 1957, p. 1225.

Transfert de crédits (agriculture) — Arr. 22 janv. 1957, p. 1000.

Affaires étrangères. — Ouverture de crédits. — D. 56-1424 du 28 déc. 1956, p. 329.

Agriculture. — Ouverture de crédits (fonds de concours). — Arr. 29 nov. 1956 (*rectif.* au *J. O.* du 20 déc. 1956), p. 716. — Arr. 20 déc. 1956, p. 716.

Anciens combattants et victimes de guerre. — Ouverture de crédits (fonds de concours). — Arr. 12 janv. 1957, p. 857.

Aviation civile et commerciale. — Ouverture de crédits (fonds de concours). — Arr. 18 déc. 1956, p. 279.

Transfert de crédits (travaux publics, transports et tourisme). — Arr. 28 déc. 1956, p. 1041.

Education nationale. — Ouverture de crédits (fonds de concours). — Arr. 18 déc. 1956, p. 284. — Arr. 15 janv. 1957, p. 1232. — Arr. 18 janv. 1957, p. 1135.

Transfert de crédits. — Arr. 17 déc. 1956 (*rectif.* au *J. O.* du 27 déc. 1956), p. 853. — Arr. 20 déc. 1956, p. 784.

Report de crédits de l'exercice 1955 à l'exercice 1956. — Arr. 29 déc. 1956, p. 331.

Groupement des contrôles radioélectriques. — Ouverture de crédits (fonds de concours). — Arr. 19 janv. 1957, p. 1059.

Industrie et commerce. — Ouverture de crédits (fonds de concours). — Arr. 16 janv. 1957, p. 1043.

Transfert de crédits (intérieur, agriculture, travaux publics, marine marchande). — Arr. 19 janv. 1957, p. 1043.

Intérieur. — Transfert de crédits (affaires économiques et financières). — Arr. 21 déc. 1956, p. 330.

Transfert de crédits. — Arr. 29 déc. 1956, p. 613.

Ouverture de crédits (fonds de concours). — Arr. 31 déc. 1956, p. 1124.

Marine marchande. — Ouverture de crédits (fonds de concours). — Arr. 18 janv. 1957, p. 1189.

Radiodiffusion-télévision française. — Ouverture de crédits (fonds de concours). — Arr. 16 janv. 1957, p. 1123.

Reconstruction et logement. — Ouverture de crédits (fonds de concours). — Arr. 16 janv. 1957, p. 784.

Santé publique et population. — Ouverture de crédits (legs et donation). — Arr. 21 déc. 1956, p. 441.

Travaux publics, transports et tourisme. — Report de crédits de l'exercice 1955 à l'exercice 1956. — Arr. 29 déc. 1956, p. 331.

Ouverture de crédits (fonds de concours). — Arr. 31 déc. 1956, p. 1188.

BUDGET 1957

DÉPENSES MILITAIRES

Défense nationale et forces armées. — Répartition des crédits. — D. 56-1375 du 31 déc. 1956, p. 181 (*rectif.*, p. 808).

France d'outre-mer. — Répartition des crédits. — D. 56-1376 du 31 déc. 1956, p. 203.

SERVICES CIVILS

Affaires économiques. — Répartition des crédits. — D. 56-1354 du 31 déc. 1956, p. 75.

Affaires économiques et financières. — Charges communes. Répartition des crédits. — D. 56-1352 du 31 déc. 1956, p. 64.

Services financiers. Répartition des crédits. — D. 56-1353 du 31 déc. 1956, p. 70.

Plan. Répartition des crédits. — D. 56-1355 du 31 déc. 1956, p. 79.

Transfert de crédits (industrie et commerce). — Arr. 29 janv. 1957, p. 1040.

Affaires étrangères — Répartition des crédits. — D. 56-1346 du 31 déc. 1956, p. 21 (*rectif.*, p. 806).

Affaires marocaines et tunisiennes. Répartition des crédits. — D. 56-1347 du 31 déc. 1956, p. 25.

Relations avec les Etats associés. Répartition des crédits. — D. 56-1348 du 31 déc. 1956, p. 28 (*rectif.*, p. 807).

Autorisation de dépenses en excédent des crédits ouverts. — D. 57-41 du 14 janv. 1957, p. 690.

Agriculture. — Répartition des crédits. — D. 56-1349 du 31 déc. 1956, p. 31 (*rectif.*, p. 807).

Anciens combattants et victimes de guerre. — Répartition des crédits. — D. 56-1350 du 31 déc. 1956, p. 41.

Aviation civile et commerciale. — Répartition des crédits. — D. 56-1365 du 31 déc. 1956, p. 126.

Caisse nationale d'épargne. — Répartition des crédits. — D. 56-1367 du 31 déc. 1956, p. 136 (*rectif.*, p. 807).

Education nationale. — Répartition des crédits. — D. 56-1351 du 31 déc. 1956, p. 44 (*rectif.*, p. 807).

France d'outre-mer. — Répartition des crédits. — D. 56-1356 du 31 déc. 1956, p. 81 (*rectif.*, p. 807).

Imprimerie nationale. — Répartition des crédits. — D. 56-1368 du 31 déc. 1956, p. 140.

Industrie et commerce. — Répartition des crédits. — D. 56-1357 du 31 déc. 1956, p. 85 (*rectif.*, p. 807).

Intérieur. — Répartition des crédits. — D. 56-1358 du 31 déc. 1956, p. 90.

Justice. — Répartition des crédits. — D. 56-1359 du 31 déc. 1956, p. 97.

Légion d'honneur. — Répartition des crédits. — D. 56-1369 du 31 déc. 1956, p. 143.

Marine marchande. — Répartition des crédits. — D. 56-1366 du 31 déc. 1956, p. 132 (*rectif.*, p. 807).

Monnaies et médailles. — Répartition des crédits. — D. 56-1371 du 31 déc. 1956, p. 146 (*rectif.*, p. 807).

Ordre de la Libération. — Répartition des crédits. — D. 56-1370 du 31 déc. 1956, p. 145.

Postes, télégraphes et téléphones. — Répartition des crédits. — D. 56-1372 du 31 déc. 1956, p. 149 (*rectif.*, p. 808).

Présidence du conseil. — Répartition des crédits. — D. 56-1360 du 31 déc. 1956, p. 100.

Prestations familiales agricoles — Répartition des crédits. — D. 56-1373 du 31 déc. 1956, p. 172.

Radiodiffusion-télévision française. — Répartition des crédits. — D. 56-1374 du 31 déc. 1956, p. 174 (*rectif.*, p. 808).

Reconstruction et logement. — Répartition des crédits. — D. 56-1361 du 31 déc. 1956, p. 108 (*rectif.*, p. 807).

Santé publique et population. — Répartition des crédits. — D. 56-1362 du 31 déc. 1956, p. 112 (*rectif.*, p. 807).

Travail et sécurité sociale. — Répartition des crédits. — D. 56-1363 du 31 déc. 1956, p. 117.

Travaux publics, transports et tourisme. — Répartition des crédits. — D. 56-1364 du 31 déc. 1956, p. 121 (*rectif.*, p. 807).

BUREAU DES LONGITUDES

Constitution (année 1957). — D. 29 déc. 1956, p. 335.

Nomination d'un membre. — D. 29 déc. 1956, p. 625.

C

CABINETS MINISTERIELS (nomination des membres).

Affaires économiques et financières.

Secrétaire d'Etat au budget, p. 390.

Agriculture.

Secrétaire d'Etat, p. 1073.

Air.

Secrétaire d'Etat, p. 1222.

Intérieur

Ministre, p. 263.

Secrétaire d'Etat chargé des affaires algériennes, p. 745.

Reconstruction et logement.

Secrétaire d'Etat, p. 594.

Caisse nationale de l'ENERGIE

Comptes. — Approbation (exercices 1949 à 1954). — Arr. 31 déc. 1956, p. 436.

Conseil d'administration. — Administrateurs. Quitus de gestion (exercices 1951, 1952, 1953 et 1954). — D. 31 déc. 1956, p. 435.

Caisse centrale de la FRANCE D'OUTRE-MER

Situation au 30 novembre 1956, p. 796.

Caisse autonome de GESTION DES BONS DE LA DEFENSE NATIONALE D'EXPLOITATION INDUSTRIELLE DES TABACS ET ALLUMETTES ET D'AMORTISSEMENT DE LA DETTE PUBLIQUE

Dette. — Evolution et situation de la dette de la caisse autonome d'amortissement à la date du:

31 octobre 1956, p. 562.

Caisse nationale des LETTRES

Comité de direction. — Nomination des membres. — Arr. 15 janv. 1957, p. 1044.

Commission de définition des ouvrages exonérés de la contribution d'éditeur. — Composition. — Arr. 13 déc. 1956, p. 1103.

Caisse nationale des MARCHES

Bilan d'activité de 1936 à 1956 (*rectif.* à la *feuille administrative* 25, annexée au *J. O.* du 8 déc. 1956), p. 407.

Caisse des OFFRANDES NATIONALES

Opérations. — Rapport du comité supérieur sur les opérations de la caisse pendant l'année 1954, p. 598 (*rectif.*, p. 1113).

CARBURANTS. — V. *Combustibles liquides et dérivés.*

CENTRALES THERMIQUES. — V. *Electricité et gaz.*

Centre national d'ETUDES ET D'EXPERIMENTATION DE MACHINISME AGRICOLE. — V. *Agriculture (machinisme agricole).*

Centre national pour la LUTTE CONTRE LE VARRON ET POUR L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE LA PEAU BRUTE

Conseil d'administration. — Nomination des membres. — Arr. 10 janv. 1957, p. 844.

Centre national des ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES

Création (réorganisation des services des œuvres sociales en faveur des étudiants) (application L. 16 avril 1955). — D. R. A. P. 57-50 du 19 janv. 1957, p. 875.

CERTIFICATS D'ANALYSES. — V. *Fraudes.*

CHAIRES. — V. *Fonctionnaires de l'enseignement.*

CHAMBRES D'AGRICULTURE. — V. *Agriculture (groupements agricoles).*

CHAMBRES DE COMMERCE.

Emprunts. — Décrets autorisant les chambres de commerce suivantes à contracter des emprunts: Oran, p. 1159; Quimper, p. 1070.

CHICOREE A CAFE

Culture et prix. — Mesures de contingentement et de contrôle nécessaires (*modif.* D. 31 mai 1952). — D. 57-2 du 2 janv. 1957, p. 281.

Prix des racines vertes et des cossettes séchées (campagne 1956-1957). — Arr. 24 janv. 1957, p. 1100.

CHIRURGIENS DENTISTES. — V. *Médecine et professions médicales.*

CINEMA. — V. *Algérie.*

Aide temporaire. — Taxe spéciale. Suppression pour les billets de cinéma dont le prix est inférieur ou égal à 155 F. — D. 56-1378 du 31 déc. 1956 (art. 1er, 5°), p. 215.

Commission d'étude des problèmes communs au cinéma et à la télévision. — Création. — Arr. 18 janv. 1957, p. 900.

CIRCULATION AUTOMOBILE. — V. *Automobiles.*

CITATIONS A L'ORDRE DE LA NATION

Travaux publics, transports et tourisme, p. 1041.

CODE CIVIL

Publicité foncière. — Frais de gestion supplémentaires du service de la conservation des hypothèques. — Arr. 29 nov. 1956, p. 690.

CODE DE LA ROUTE

Eclairage et signalisation des véhicules. — Cahier des charges des dispositifs réfléchissants (*mod.* Arr. 8 août 1956). — Arr. 27 déc. 1956, p. 251.

Permis de conduire. — Liste des affections incompatibles avec la délivrance du permis de conduire. Complément. — Arr. 17 janv. 1957, p. 1042.

Puissance administrative des véhicules. — Evaluation. — Cir. 28 déc. 1956, p. 910.

CODE DU TRAVAIL

CONSEILS DE PRUD'HOMMES

Compétence. — Différends pouvant s'élever à l'occasion du contrat de travail entre les gens de maison et leurs employeurs (*modif.* art. 1er et 5 du livre IV du code). — L. 57-31 du 10 janv 1957, p. 582.

CONVENTIONS COLLECTIVES

Cabinets et laboratoires dentaires. — Avis relatif à l'extension de la convention collective du personnel qualifié des cabinets et laboratoires dentaires, p. 1084).

Commissions régionales de conciliation. — Nomination de membres (7e circonscription). — Arr. 3 janv. 1957, p. 1076.

Commission supérieure. — Nomination d'un membre. — Arr. 29 déc. 1956, p. 1105.

Cour supérieure d'arbitrage. — Commissaire du Gouvernement. Nomination. — Arr. 27 déc. 1956, p. 453.

Rapporteurs. Nomination. — Arr. 27 déc. 1956, p. 453.

Imprimerie de labeur et industries graphiques. — Convention collective nationale de retraite — Extension d'avenants d'adhésion. — Arr. 6 nov. 1956, p. 398. — Arr. 26 nov. 1956, p. 399.

Industrie textile. — Extension d'accords locaux intervenus dans l'industrie textile de Mazamet, Labastide-Rouairoux, Lavelanet et Lodève. — Arr. 5 déc. 1956, p. 401.

Sections départementales de conciliation. — Ardèche. Création. — Arr. 29 déc. 1956, p. 1076.

Drôme. Création. — Arr. 29 déc. 1956, p. 1076.

Transports routiers. — Convention annexe à la convention collective nationale. Extension de deux avenants. — Arr. 6 déc. 1956, p. 594.

Avis relatif à l'extension de deux avenants aux conventions collectives nationales annexes de travail nos 2 et 3 concernant les transports routiers, p. 1084.

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Machines dangereuses. — Appareils de levage autres que les ascenseurs et monte-charge. Vérification. Conditions d'agrément. Commission. Nomination des membres. — Arr. 29 déc. 1956, p. 628 (*rectif.*, p. 982).

Décision fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines suivantes:

Machines à meuler, p. 720.

Décisions portant homologation des machines suivantes:

Dégauchisseuse, p. 341.

Machines à meuler, p. 720.

Machines à raboter et à moulurer, p. 342.

Machines combinées à plusieurs outils, p. 343.

Presse à métaux, p. 343 (*rectif.*, p. 786).

Raboteuses, p. 342.

Scies circulaires, p. 340 (*rectif.*, p. 786).

Toupies, p. 342 (*rectif.*, p. 786).

Décisions portant homologation de protecteurs pour les machines suivantes;

Dégauchisseuses, p. 341.

Scies circulaires, p. 340 (*rectif.*, p. 786).

Toupies, p. 342 (*rectif.*, p. 786).

Décisions portant report de l'échéance d'homologations provisoires de machines ou de dispositifs de sécurité:

Machines à cylindres, p. 344.

Machines à meuler, p. 721.

SALAIRES ET INDEMNITÉS

Travailleurs à domicile. — Travaux de roulottage des mouchoirs et des carrés de soie effectués à domicile. Commission nationale consultative sur le temps d'exécution. Composition. — Arr. 29 déc. 1956, p. 855.

Travaux de chemiserie pour hommes effectués à domicile. Commission nationale consultative sur les temps d'exécution. Composition. — Arr. 2 janv. 1957, p. 856.

Travaux de confection masculine effectués à domicile. Commission nationale consultative sur les temps d'exécution. Composition. — Arr. 2 janv. 1957, p. 856.

Travaux de confection de parapluies effectués à domicile. Commission nationale consultative sur les temps d'exécution. Composition. — Arr. 12 janv. 1957, p. 1104.

COLLECTIVITES LOCALES

COMMUNES

Changements de noms. — Décrets attribuant à des communes les noms suivants:

Font-Romeu-Odeillo-Via (Pyrénées-Orientales), p. 455.

Rosnay-l'Hôpital (Aube), p. 613.

Ville-au-Bois (La) (Aube), p. 613.

Villenauxe-la-Grande (Aube), p. 613.

Fontenay-sur-Loing (Loiret), p. 806.

Circonscriptions territoriales. — Communes de Carhaix et de Plouguer (Finistère). Fusion. — Arr. 30 nov. 1956, p. 263.

Conseils municipaux. — Décret portant dissolution du conseil municipal et institution de délégation spéciale dans diverses communes du département suivant: Seine-Maritime, p. 676.

Eclairage public. — Ville de Thionville (Moselle) (*Application* D. 30 oct. 1935). — D. 14 janv. 1957, p. 843.

Egouts. — Monville (Seine-Maritime). Branchement obligatoire. — — Arr. 27 déc. 1956, p. 263.

PERSONNEL

Classement indiciaire. — Agents des offices publics d'habitations à loyer modéré. — Arr. 31 déc. 1956, p. 926.

Indemnités. — Receveurs spéciaux des offices publics d'habitations à loyer modéré. Indemnité de responsabilité pécuniaire. Montant maximum. — Arr. 29 déc. 1956, p. 624.

Personnels des offices publics d'habitations à loyer modéré. Régime des indemnités. — Arr. 31 déc. 1956, p. 1230.

COLLEGES. — V. *Enseignement.*

COLLEGE DE FRANCE

Chaires. — Avis de vacances, p. 318.

COMBUSTIBLES LIQUIDES ET DERIVES

Bureau de recherches de pétrole — Souscription au capital de la société Recherche et exploitation de pétrole et de gaz. — D. 27 déc. 1956, p. 367.

Conseil d'administration. Nomination d'un membre. — Arr. 5 janv. 1957, p. 436.

Comité d'études et de coordination pour l'utilisation du gaz de Lacq. — Secrétariat. Nomination de membres. — Arr. 9 janv. 1957, p. 621.

Fonds de soutien aux hydrocarbures — Organismes ou sociétés de recherche et d'exploitation d'hydrocarbures liquides ou gazeux dont certains souscripteurs d'actions ou de parts sociales pourront bénéficier en 1957 de l'aide financière du fonds. Liste. — Déc. 19 janv. 1957, p. 1008.

Prix. — Carburant agricole détaxé. Modèle des tickets et durée de validité (année 1957). — Arr. 23 janv. 1957, p. 1073.

Régie autonome des pétroles — Conseil d'administration. Nomination d'un membre. — Arr. 5 janv. 1957, p. 436 (*rectif.*, p. 1072).

Répartition. — Tickets de carburant auto et bons d'allocations spéciales de gas oil. Validité. — Arr. 31 déc. 1956, p. 252.

Répartition du carburant auto et des essences de pétrole assimilées (*modif.* arr. 22 déc. 1956). — Arr. 31 déc. 1956, p. 252. — Arr. 22 janv. 1957, p. 1043.

Répartition des fuel oils. — Déc. n° 11 du 19 janv. 1957, p. 890.

Déclaration des stocks de fuel-oils. — Déc. n° 12 du 30 janv. 1957, p. 1240.

COMBUSTIBLES SOLIDES

Distribution, répartition. — Contrôle et surveillance du marché charbonnier (*complète* arr. 8 sept. 1950). — Arr. 8 janv. 1957, p. 515.

Stocks de dépannage. — Déc. 10 janv. 1957, p. 761 (*rectif.*, p. 862).

Livraisons de fines de houille à l'industrie. — Déc. 18 janv. 1957, p. 889 (*rectif.*, p. 1116).

Importations. — Commerce (*complète* D. 24 janv. 1948). — D. 57-46 du 14 janv. 1957, p. 783.

HOUILLÈRES ET CHARBONNAGES

Conseils d'administration. — Charbonnages de France. Nomination du président. — D. 31 déc. 1956, p. 252.

Participations financières. — Houillères du bassin de Lorraine. Prise de participation dans le capital de la société Lorraine-Kuhlmann. — D. 2 janv. 1957, p. 392.

COMMANDOS DE L'ARMEE DE L'AIR. — V. *Armée de l'air.*

COMMERCE ET INDUSTRIE

Baux commerciaux, industriels et artisanaux. — Réglementation (*modif.* D. 30 sept. 1953). — L. 57-6 du 5 janv. 1956, p. 354.

Centres techniques industriels. — Institut des corps gras. Conseil d'administration. Nomination de membres. — Arr. 4 janv. 1957, p. 621.

Conserves de produits agricoles. Décisions 36 et 37 (conserves de pois secs trempés et de céleris). Approbation. — Déc. 28 déc. 1956, p. 752.

Etablissements dangereux, insalubres ou incommodes. — Législation (*modif.* D. 17 déc. 1918). — D. 57-11 du 2 janv. 1957, p. 392.

Lettres d'agrément — Octroi à la Société d'exploitation des constructions d'outillage et d'électronique et à la Société nouvelle de l'outillage R. B. V. et de la radio-industrie. Montant maximum de la garantie. — Déc. 24 janv. 1957, p. 1010.

Ventes à crédit. — Réglementation. — Arr. 11 janv. 1957, p. 782.

Avis relatif à l'application du décret n° 56-775 du 4 août 1956 concernant les ventes à crédit, p. 292.

COMORES. — V. *Union française.*

CONCOURS DE ROME. — V. *Académie des beaux-arts.*

Conseils ACADEMIQUES

Elections de membres. — Poitiers. Date. — Arr. 24 janv. 1957, p. 1044.

Nominations de membres. — Montpellier. — Arr. 26 déc. 1956, p. 438.

Clermont-Ferrand. — Arr. 15 janv. 1957, p. 1074.

Conseil supérieur de l'EDUCATION NATIONALE

Convocation. — Arr. 11 janv. 1957, p. 626. — Arr. 15 janv. 1957, p. 785.

Conseil supérieur des ENTREPRISES DE PRESSE. — V. *Presse.*

Conseil d'ETAT

Commissaires du Gouvernement. — Nomination. — D. 29 janv. 1957, p. 1156.

Règlement intérieur. — Modification. — D. 56-1240 du 27 déc. 1956, p. 323.

Conseil supérieur pour l'ETUDE DES AFFAIRES SOCIALES (ressortissants d'Afrique du Nord et d'outre-mer).

Création. — D. 57-17 du 2 janv. 1957, p. 439.

Conseil supérieur d'HYGIENE PUBLIQUE DE FRANCE

Commission d'étude du bruit. — Institution. — Arr. 5 janv. 1957, p. 786 (*rectif.*, p. 1046).

Conseil d'HYGIENE PUBLIQUE ET DE SALUBRITE DE LA SEINE. — V. *Santé publique.*

Conseil supérieur de la MAGISTRATURE. — V. *Magistrature.*

Conseils de PRUD'HOMMES. — V. *Code du travail.*

Conseil de la REPUBLIQUE

Dixième anniversaire. — Concours pour la frappe d'une médaille commémorative. Ouverture, p. 939, 1018, 1141, 1239.

Personnel. — Avis de concours pour l'emploi d'administrateur, p. 255, 316, 408, 550, 630, 790, 859, 1080.

CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS

Diplômes. — Liste des candidats ayant obtenu le diplôme d'ingénieur (session 1956), p. 336.

Liste des élèves ayant obtenu le brevet de technicien sanitaire, soit le diplôme d'études supérieures de technique sanitaire, p. 337.

Personnel. — Avis de vacance d'un poste de chef de service, p. 255. Avis de vacance de chaires, p. 443.

CONSERVATOIRE NATIONAL DE MUSIQUE

Budgets. — Budget additionnel (exercice 1956). — Arr. 19 déc. 1956, p. 625.

Budget primitif (exercice 1957). — Arr. 19 déc. 1956, p. 625.

Règlement. — Modification. — Arr. 15 nov. 1956, p. 438.

CONSERVES. — V. *Commerce et industrie* (*centres techniques industriels*).

CONVENTIONS COLLECTIVES. — V. *Agriculture. — Code du travail.*

CONVENTIONS INTERNATIONALES

Blé. — Accord de Washington du 15 mai 1956. Publication. — D. 57-45 du 7 janv. 1957, p. 772.

Impôts. — Entreprises iraniennes de transport aérien. Impôts sur les revenus. Exonération par réciprocité. — D. 56-1324 du 27 déc. 1956 (*rectif.* au *J. O.* du 29 déc. 1956), p. 690.

Moselle. — Convention et protocole franco-germano-luxembourgeois relatif à la canalisation de la Moselle. Publication. — D. 57-22 du 7 janv. 1957, p. 460.

Société internationale de la Moselle. Représentation de la France. — D. 57-71 du 25 janv. 1957, p. 1091. — Désignation des représentants. — Arr. 25 janv. 1957, p. 1091.

Organisation des Nations unies. — Représentant de la France au Conseil de sécurité et chef de la mission permanente française. Nomination. — D. 27 déc. 1956, p. 261.

Assemblée générale. Onzième session. Délégation française. Nomination de membres. — D. 5 janv. 1957, p. 643.

Propriété littéraire et artistique. — Echange de lettres franco-norvégien concernant la protection des œuvres littéraires et artistiques. Publication. — D. 56-1380 du 10 déc. 1956, p. 227.

Rhin. — Convention franco-allemande sur l'aménagement du cours supérieur du Rhin entre Bâle et Strasbourg. Publication. — D. 57-22 du 7 janv. 1957, p. 461.

Sarre. — Traité franco-allemand sur le règlement de la question sarroise. Publication. — D. 57-22 du 7 janv. 1957, p. 460.

Vin. — Convention pour l'unification des méthodes d'analyse et d'appréciation des vins. Publication. — D. 56-1381 du 18 déc. 1957, p. 227.

COURS D'APPEL. — V. *Justice* (*ministère*).

COUR DE CASSATION. — V. *Jugements* (*revision*).

COURSES DE CHEVAUX

Primes aux naisseurs. — Primes avancées par les sociétés de courses. Remboursement. Suspension provisoire. — Arr. 31 déc. 1956, p. 810. — Arr. 21 janv. 1957, p. 1229.

COUR SUPERIEURE D'ARBITRAGE. — V. *Code du travail* (*conventions collectives*).

CREDIT NATIONAL

Emprunts. — Emprunts à lots 3,50 p. 100 émis en février et octobre 1942 et en décembre 1943. Regroupement (emprunt 3,50 p. 100 à lots 1957). — Arr. 3 janv. 1957, p. 388 (*rectif.*, p. 591).

CREDIT PUBLIC (emprunts de l'Etat).

Dette publique de l'Etat. — Evolution et situation au: 31 octobre 1956, p. 562.

Emprunt 3 p. 100 1948 libératoire du prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation. — Résultats du cinquième tirage, p. 347.

CROIX DE GUERRE, CITATIONS MILITAIRES

Citations comportant l'attribution de la Croix de guerre:

Armée de l'air, p. 1060.

Armée de terre (*rectif.* au *J. O.* du 29 oct. 1955, p. 7) (*rectif.* au *J. O.* du 21 juil. 1956, p. 7). — Annulation, p. 836.

D

DEBETS. — V. *Trésor.*

DEBITS DE BOISSONS. — V. *Algérie.*

DEFENSE NATIONALE

Comité d'action scientifique. — Composition et nomination des membres. — Arr. 19 janv. 1957, p. 902.

DEFENSE NATIONALE ET FORCES ARMEES (ministère). — V. *Budget. — Traitements.*

Emplois. — Justice militaire. Suppression et création. — D. 56-1388 du 28 déc. 1956, p. 238. — D. 56-1415 du 26 déc. 1956, p. 263.

Régies d'avances. — Service des essences. Montant maximum. — Arr. 14 janv. 1957, p. 1222.

Mission locale pour l'assistance aux armées alliées de Châteauroux. Montant maximum. — Arr. 15 janv. 1957, p. 1222.

CONCOURS

Avis de concours pour le recrutement de sténodactylographes, p. 347

NOMINATIONS, PROMOTIONS, MUTATIONS

Administration centrale, p. 276.
Caisse nationale militaire de sécurité sociale, p. 235, 839, 1125
Gendarmerie nationale, p. 276, 643, 1093, 1221.
Justice militaire, p. 233, 276, 643 (*rectif.* p. 838).
Service des essences, p 18, 1038.
Service des poudres, p. 18, 781, 1038.
Service de santé, p. 427.
Techniciens d'études et de fabrications, p. 276, 689.
Trésorerie aux armées, p. 236, 689, 1223.

POSITIONS DIVERSES

— *Réintégration*, p. 838.
— *Titularisation*, p. 1125.

TABLEAUX D'AVANCEMENT

Caisse nationale militaire de sécurité sociale, p. 839.
Service des essences (*rectif.*, p. 840).

DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

DISPOSITIONS COMMUNES

Energie électrique. — Production, transport et distribution. Application de la législation métropolitaine. — L. 57-57 du 19 janv. 1957, p. 963.

Famille et aide sociale. — Allocations d'aide sociale. Taux. — D. 57-14 du 15 janv. 1957, p. 758.

Société immobilière et touristique des départements d'outre-mer. — Création — Arr. 22 déc. 1956, p. 717.

Santé publique. — Fièvre jaune. Fin des mesures prophylactiques exceptionnelles applicables à la Guadeloupe, à la Guyane et à la Martinique. Date. — D. 56-1438 du 30 déc. 1956, p. 1076.

RÉUNION

Impôts et taxes diverses. — Contribution des patentes. Introduction de la réforme. — D. 56-1434 du 29 déc. 1956, p. 654.

DOMAINE DE L'ETAT, DES DEPARTEMENTS ET DES COMMUNES

Acquisitions d'immeubles ou de terrains. — Décrets déclarant d'utilité publique l'acquisition d'immeubles ou de terrains par les ministères suivants:

Education nationale, p. 753, 1192.
Intérieur, p. 1124.

Décret déclarant d'utilité publique l'acquisition d'immeubles ou de terrains par la ville suivante:

Amiens, p. 284.

Affectations d'immeubles ou de terrains. — Décrets et arrêtés portant affectations d'immeubles ou de terrains aux ministères suivants:

Affaires économiques et financières, p. 691, 974, 1040.
Défense nationale, p. 424, 838.
Education nationale (*rectif.* au *J. O.* du 27 déc. 1956), p. 754.
Reconstruction et logement, p. 1044, 1192
Travaux publics, transports et tourisme, p. 1071.

Expropriations. — Terrains sis à Sainte-Adresse (Seine-Maritime). — D. 29 déc. 1956, p. 335.

Ventes, cessions ou aliénations d'immeubles ou de terrains. — Vente de parcelles de terrain domanial sis à Beyrouth (Liban). Autorisation. — Arr. 22 déc. 1956, p. 261.

Cession gratuite à l'Etat de la maison centrale de Foix. — Arr. 21 janv. 1957, p. 1059.

DONS, LEGS ET FONDATIONS

Education nationale. — Décret autorisant l'acceptation de dons ou de legs en faveur de l'établissement suivant:

Académie nationale de médecine, p. 335.

Santé publique et population. — Legs au bureau d'aide sociale de Bouillé-Saint-Paul (Deux-Sèvres). Projet de transaction. Acceptation — D. 4 janv. 1957, p. 441.

DOUANES

Admission en franchise. — Certains matériels en provenance du Maroc et de la Tunisie. — Arr. 29 déc. 1956, p. 250.

Matériels utilisés pour la mise en valeur de la zone saharienne de l'Algérie. — Arr. 25 janv. 1957, p. 1101.

Rayon. — Limite intérieure de la zone terrestre du rayon des douanes à la frontière sarro-allemande. Tracé. — Arr. 22 janv. 1957, p. 974.

Tarifs. — Pois non décortiqués ni cassés. Droit d'importation. Suspension. — D. 57-61 du 22 janv. 1957, p. 973 (*rectif.*, p. 997).

Graines et huiles brutes de ricin. Droits d'importation. Suspension. — D. 56-67 du 24 janv. 1957, p. 1039.

Droits d'importation. Modification. — D. 57-80 du 29 janv. 1957, p. 1169.

Dolomie frittée. Importation. Contingent et conditions (premier semestre 1957). — Arr. 4 janv. 1957, p. 365.

Fil machine. Importation au droit réduit. Contingent et conditions. — Arr. 5 janv. 1957, p. 365.

Graisses et huiles de baleine. Importation en exonération de droits. Contingent et conditions. — Arr. 5 janv. 1957, p. 366.

Briques et pièces de construction réfractaires. Importation au droit réduit de 15 p. 100. Contingent et conditions (année 1957). — Arr. 7 janv. 1957, p. 434 (*rectif.*, p. 655).

Taxe intérieure de consommation. — Produits pétroliers. Majoration. Date d'application. — D. 57-74 du 28 janv. 1957, p. 1134.

Produits pétroliers. Majoration. Application aux stocks. — Arr. 29 janv. 1957, p. 1226.

Taxe applicable temporaire de compensation. — Liste des produits assujettis. Modification. — Arr. 29 janv. 1957, p. 1177.

E

EAUX MINERALES

Exploitation de sources. — Autorisation d'exploitation:
Source Sarrailh, à Dax (Landes), p. 628.

EDIFICES CULTUELS

Désaffectations. — Eglise d'Amans, à Layrac (Lot-et-Garonne). — D. 25 janv. 1957, p. 1161.

EDUCATION NATIONALE, JEUNESSE ET SPORTS (ministère). — V. *Budget. — Fonction publique (reclassement). — Traitements.*

Cabinet Guy Mollet. — Signature du secrétaire d'Etat aux arts et lettres. Délégation, p. 929.

Comités techniques paritaires. — Personnels non enseignants des établissements de l'enseignement du second degré. Institution. — Arr. 5 janv. 1957, p. 1010. — Liste des organisations syndicales aptes à désigner les représentants. — Arr. 15 janv. 1957, p. 1010.

Commissions administratives paritaires. — Personnel du corps des conservateurs d'archives. Institution. — Arr. 20 déc. 1956, p. 394.

Personnel scientifique de la direction des archives de France. Elections. Date. — Arr. 3 janv. 1957, p. 754.

Instituteurs. Elections. Dates. — Arr. 17 janv. 1957, p. 852.

Emplois. — Suppression et création. — D. 55-1696 du 31 déc. 1955 (*rectif.* au *J. O.* du 20 janv. 1956), p. 365 — D. 56-1392 du 28 déc. 1956, p. 239 (*rectif.*, p. 842).

Ordonnateurs secondaires. — Payement des frais généraux de l'enseignement du second degré. Recteurs des académies. Institution. — Arr. 21 août 1956 (*rectif.* au *J. O* du 25 août 1956), p. 929.

Recteurs d'académie. Institution. — Arr. 26 déc. 1956, p. 394 (*rectif.*, p. 785).

Conservateurs régionaux des bâtiments de France. Institution. — Arr. 19 janv. 1957, p. 1233.

Services économiques. — Fonctionnaires des services économiques. Statut (*modif.* D. 19 déc. 1950). — D. 56-1430 du 29 déc. 1956, p. 437.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Comités techniques paritaires. — Personnels enseignants des centres publics d'apprentissage. Institution. — Arr. 24 janv. 1957, p. 1199.

Commissions administratives paritaires. — Aides techniques et aides de laboratoire des établissements d'enseignement technique. Elections. Date et organisation. — Arr. 10 janv. 1957, p. 625.

Agents de service des écoles nationales d'enseignement technique. Renouvellement. — Arr. 15 janv. 1957, p. 785.

CONCOURS

Examen professionnel d'économe. Ouverture. — Arr. 10 janv. 1957, p. 929.

Administration centrale. Sténodactylographes. Nombre de places. — Arr. 16 janv. 1957, p. 929.

Avis de concours pour le recrutement de rédacteurs de l'administration académique, p. 348.

Avis de concours de recrutement des adjoints des services économiques, p. 734.

Avis de concours de liciers et d'apprentis liciers aux manufactures nationales des Gobelins et de Beauvais, p. 793.

NOMINATIONS, PROMOTIONS, MUTATIONS

Administrateur civil, p. 215. — Honorariat, p. 625.
Administration centrale, p. 215.
Architecture, p. 625, 755, 1045.
Archivistes, p. 285.
Agents supérieurs, p. 215.
Centre national de la recherche scientifique, p. 811.
Conservatoire national de musique, p. 438.
Enseignement supérieur, p. 285, 438, 626, 753, 785, 851, 929, 1192. — Honorariat, p. 284, 336, 754, 551, 1192.
Inspecteurs d'académie, p. 439, 1135, 1233.
Musées de France, p. 336.
Recteurs. — Honorariat, p. 392.
Service de santé scolaire et universitaire, p. 785.

POSITIONS DIVERSES

— *Détachement*, p. 215, 811, 1045, 1074, 1135, 1233.
— *Fonctions* (attribution de), p. 215, 755, 1045, 1074.
— *Fonctions* (maintien en), p. 335, 1045.
— *Retraite*, p. 336, 929.
— *Titularisation*, p. 215, 285, 626.
— *Transfert*, p. 336, 38, 754, 851.

TABLEAUX D'AVANCEMENT

Archivistes, p. 285.

LISTES D'APTITUDE

Liste d'aptitude aux fonctions de chef de travaux (faculté des sciences), p. 717.

Liste d'aptitude à l'enseignement supérieur (faculté des sciences) (*rectif.* au *J. O.* du 21 déc. 1956), p. 785.

Liste d'aptitude aux fonctions de chefs de travaux (section pharmacie), p. 853.

Listes d'aptitude aux fonctions de chef de travaux (facultés de médecine et facultés mixtes de médecine et de pharmacie, p. 853.

Liste des candidats aux fonctions de maître de conférences (faculté des lettres), p. 1074.

Liste d'aptitude aux fonctions de conservateur des musées d'histoire naturelle, jardins zoologiques, jardins botaniques, vivariums, aquariums classés (année scolaire 1956-1957), p. 1075.

Liste d'aptitude à l'enseignement supérieur (faculté des lettres), p. 1136.

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Alpinisme. — Tarifs des courses en montagne (saison 1956). — Arr. 3 déc. 1956, p. 284.

ELECTRICITE ET GAZ

Centrales thermiques. — Bordeaux-Ambès (Gironde). Construction. déclaration d'utilité publique. — Arr. 28 déc. 1956, p. 368.

Comité technique de la distribution du gaz. — Nomination des membres. — Arr. 28 déc. 1956, p. 368.

Compteurs d'énergie électrique. — Approbation. — Arr. 4 janv. 1957, p. 624.

Concessions de forces hydrauliques. — Aménagement de la Haute-Dordogne. Convention. Cahier des charges. Avenant. Approbation. D. — 20 déc. 1956, p. 592.

Chute de Baix-le-Logis-Neuf, sur le Rhône (Ardèche et Drôme). Travaux d'aménagement. Déclaration d'utilité publique. — D. 23 janv. 1957, p. 1099.

Electricité de France. — Emprunts. Conditions d'émission. — D. 57-1 du 3 janv. 1957, p. 277.

Obligations 6 p. 100. Emission. Autorisation. — Arr. 3 janv. 1957, p. 277.

Commissaire adjoint du Gouvernement. Nomination. — Arr. 17 janv. 1957, p. 844.

Personnel. — Commission supérieure nationale. Nomination de membre. — Arr. 17 janv. 1957, p. 977.

Transport d'énergie électrique. — Construction de lignes. Travaux. Déclaration d'utilité publique. — Arr. 10 déc. 1956, p. 252. — Arr. 21 déc. 1956, p. 843, 912.

Transport de gaz. — Construction d'une canalisation dans les Basses-Pyrénées. Déclaration d'utilité publique. — Arr. 26 déc. 1956, p. 367.

Construction d'une canalisation dans la Loire et le Puy-de-Dôme. Déclaration d'utilité publique. — Arr. 16 janv. 1957, p. 977.

EMPLOIS RESERVES

NOMINATIONS

— *Affaires économiques et financières*, p. 292, 857.
— *Anciens combattants et victimes de guerre*, p. 549, 760.
— *Air*, p. 722.
— *Défense nationale*, p. 549, 787, 1140. — Annulation, p. 1140.
— *Gouvernement général de l'Algérie*, p. 549, 1140.
— *Intérieur*, p. 760.
— *Justice*, p. 1047.

ENERGIE

Utilisation thermique. — Visites d'installations thermiques (*modif.* D. 22 avril 1949). — D. 57-84 du 25 janv. 1957, p. 1189.

Consultation préalable de l'administration (cas des unités thermiques ayant pour objet la production d'électricité). — Cir. 17 janv. 1957, p. 1072.

ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Institut national agronomique. — Liste des élèves ayant obtenu le diplôme d'ingénieur en 1956, p. 623.

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Diplômes. — Diplôme national des beaux-arts (*application* D. 11 août 1956). — Arr. 27 août 1956, p. 1193.

Ecole nationale supérieure des arts décoratifs. — Droits de scolarité et d'examens. Taux. Relèvement. — Arr. 28 déc. 1956, p. 1232.

Ecole nationale supérieure des beaux-arts. — Droits de scolarité et d'examens. Taux Relèvement. — Arr. 28 déc. 1956, p. 1232.

ENSEIGNEMENT MÉDICAL ET PHARMACEUTIQUE

Brevets, diplômes et certificats. — Candidats aux diplômes d'Etat de masseur kinésithérapeute et de pédicure, maintenus ou rappelés sous les drapeaux. Mesures spéciales. — D. 57-56 du 21 janv. 1957, p. 934.

Ecoles de sages-femmes. — Concours d'entrée en 1957. — Arr. 24 janv. 1957, p. 1138.

Facultés. — Avis de transformation de chaires, p. 986.

ENSEIGNEMENT D'OUTRE-MER

Ecole nationale de la France d'outre-mer. — Concours d'admission « B » et « C » en 1957. Dates. — Arr. 19 déc. 1956, p. 288.

ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ

Lycées et collèges. — Attribution de noms à divers établissements. — Arr. 15 janv. 1957, p. 1074.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Diplômes. — Diplôme d'études supérieures de sciences politiques. Liste des facultés autorisées à le délivrer. — Arr. 21 janv. 1957, p. 1233.

Ecole française d'archéologie d'Athènes. — Budget primitif (exercice 1956). — Arr. 18 déc. 1956, p. 754.

Facultés et universités. — Université de Grenoble. Institut d'application et de recherches médicales et biologiques pour les isotopes radioactifs. Création. — D. 27 oct. 1956 (*rectif* au *J. O.* du 31 oct. 1956), p. 438.

Université de Bordeaux. Ecole supérieur d'œnologie. Création. — D. 7 janv. 1957, p. 625.

Université de Bordeaux. Institut de médecine du travail. Création. — D. 19 janv. 1957, p. 1010.

Université de Strasbourg. Institut d'économie appliquée. Création. — D. 24 janv. 1957, p. 1192.

Université de Poitiers. Faculté de droit. Institut d'administration des entreprises. Création. — Arr. 5 janv. 1957, p. 929.

Arrêté approuvant une délibération du conseil de l'université suivante conférant le titre de docteur honoris causa *à des savants étrangers:* Montpellier, p. 980.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

Brevets, diplômes et certificats professionnels. — Certificat d'aptitude professionnelle de monteur électricien d'aviation mention réparation. Création. — Arr. 7 janv. 1957, p. 754.

Candidatures à deux certificats d'aptitude professionnelle à une même session pour les professions de la métallurgie du bâtiment. Autorisation. — Arr. 12 janv. 1957, p. 878.

Certificats d'aptitude profesionnelle commerciaux. Deuxième session. Autorisation pour certains candidats. — Arr. 17 janv. 1957, p. 979.

Certificat d'aptitude professionnelle industriels. Deuxième session. Autorisation pour certains candidats. — Arr. 17 janv. 1957, p. 980.

Avis relatif à l'ouverture d'une session spéciale du brevet professionnel de comptable, p. 953.

Avis d'ouverture de la session de 1957 des brevets de techniciens (diverses spécialités), p. 1148.

Avis relatif à l'ouverture de la session de 1957 des brevets professionnel commerciaux, p. 1148.

Liste des établissements et services admis à recevoir des stagiaires en vue de l'obtention du diplôme d'Etat de psychotechnicien, p. 286 (*rectif.*, p. 1104).

Centres d'apprentissage. — Aix-en-Provence. Centre G. 1550. Transfert. — Arr. 26 déc. 1956, p. 754.

Croix-sur-Ourcq. Centre M. 154. Transfert à Fère-en-Tardenois. Arr. 19 déc. 1956, p. 929.

Paris. Centre F. 127. Transfert. — Arr. 22 janv. 1957, p. 1199.

Dépôt de garantie. — Suppression pour les établissement publics. — Arr. 4 janv. 1957, p. 785.

Ecole centrale lyonnaise. — Liste d'admission en première année d'enseignement technique (*rectif.* au *J. O.* du 25 nov. 1956), p. 785.

Liste des élèves ayant obtenu le diplôme d'ingénieur ou le certificat d'ancien élève (promotion 1953-1956) (*rectif* au *J. O.* du 25 nov. 1956), p. 785.

Ecole nationale supérieure de céramique industrielle de Sèvres. — Attribution du diplôme d'ingénieur céramiste, p. 755.

Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier. — Création. — D. 19 janv. 1957, p. 1010.

Ecole nationale supérieure d'électrotechnique, d'hydraulique et de radioélectricité de Grenoble. — Liste des élèves ayant obtenu le diplôme d'ingénieur en 1956, p. 717.

Liste d'admission en première année (concours de 1956), p. 717.

Ecole normale supérieure de l'enseignement technique. — Rattachement du comité d'étude pédagogiques et techniques. — Arr. 28 décembre 1956, p. 625.

Ecole supérieure de filature et de tissage de l'Est. — Liste des élèves ayant obtenu le diplôme de filature ou de tissage, p. 1199.

Ecole supérieure des géomètres et topographes. — Liste des élèves ayant obtenu le diplôme d'ingénieur, p. 1199.

Ecole nationale supérieure des industries chimiques. — Liste des élèves ayant obtenu le diplôme d'ingénieur, p. 854.

Ecoles nationales d'ingénieurs arts et métiers. — Liste des élèves ayant obtenu le diplôme d'ingénieur ou le certificat d'ancien élève (promotion 1952-1956) (*rectif.* au *J. O.* du 25 nov. 1956), p. 785.

Ecole nationale d'ingénieurs des travaux publics et du bâtiment. — Liste d'admission en première année, p. 980.

Ecole nationale supérieure de la métallurgie et de l'industrie des mines de Nancy. — Liste d'admission en première année, p. 785.

Ecole nationale supérieure des mines de Paris. — Nomination d'élèves étrangers, p. 715.

Annulation d'admission d'élèves, p. 913.

Ecole nationale supérieure des mines de Saint-Etienne. — Liste des élèves ayant obtenu le diplôme d'ingénieur civil, p. 1072.

Ecole française de papeterie de Grenoble. — Liste des élèves ayant obtenu le diplôme d'ingénieur (année 1956), p. 626.

Liste d'admission en 1956, p. 626.

Ecole nationale des ponts et chaussées. — Nombre de candidats à admettre en 1957. — Arr. 7 janv. 1957, p. 782.

Avis relatif au concours de 1957 pour l'admission d'élèves titulaires à l'école nationale des ponts et chaussées, p. 1050.

Ecoles nationales professionnelles et collèges techniques. — Collège moderne et technique municipal de Fourmies. Transformation en collège national. — D. 4 janv. 1957, p. 438.

Collège technique municipal de Rennes. Transformation en collège national. — D. 4 janv. 1957, p. 438.

Collège technique municipal d'Oullins. Transformation en collège national. — D. 4 janv. 1957, p. 438.

Collège technique et moderne municipal de garçons de Denain. Transformation en collège national. — D. 7 janv. 1957, p. 625.

Collège technique et moderne municipal de garçons de Roanne. Transformation en collège national. — D. 7 janv. 1957, p. 625.

Formation professionnelle. — Formation du personnel d'encadrement Comité technique d'études. — Arr. 2 janv. 1957, p. 757.

Sections techniques. — Lycée de jeunes filles de Gap. Section commerciale. Création. — Arr. 22 déc. 1956, p. 438.

ESSENCE. — V. *Combustibles liquides et dérivés.*

Etablissements nationaux de BIENFAISANCE

ÉTABLISSEMENTS NATIONAUX DE CONVALESCENTS

Budgets. — Saint-Maurice. Budget additionnel (exercice 1956). — Arr. 13 déc. 1956, p. 628.

ÉTABLISSEMENT DE SAINT-MAURICE

Budgets. — Budgets primitif et additionnel (exercice 1955). — Arr. 15 déc. 1956, p. 1201.

Budget primitif (exercice 1956). — Arr. 20 déc. 1956, p. 1201.

Etablissements CONGREGANISTES

Religieuses bénédictines de Notre-Dame-du-Calvaire, à Orléans. Transfert du siège. — D. 2 janv. 1957, p. 455.

Décrets portant reconnaissance légale des établissements suivants:

Sœurs de la Doctrine chrétienne de Nancy, à Epinal, p. 455.

Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul, à Bourg-la-Reine, p. 455.

Etablissements DANGEREUX, INSALUBRES OU INCOMMODES. — V. *Commerce et industrie.*

Etablissements d'HOSPITALISATION, DE SOINS ET DE CURE

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Prix de journée. — Etablissements de soins et de cure. Calcul. — Arr. 1er janv. 1957, p. 749.

ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS DE SOINS A BUT NON LUCRATIF

Prix de journée et tarif de responsabilité. — Cir. 20 déc. 1956, p. 344.

PERSONNEL

Comité supérieur de la fonction hospitalière — Composition (*modif.* arr. 24 janv. 1956). — Arr. 21 janv. 1957, p. 1201.

Recrutement et statut. — Complément à la liste des hôpitaux assujettis à certaines dispositions du D. 17 avril 1943 (région sanitaire de Dijon). — Arr. 22 déc. 1956, p. 628. — (Région sanitaire de Lille). — Arr 5 janv. 1957, p. 856

EXPORTATIONS, IMPORTATIONS

Comités techniques d'importation. — Caoutchouc et amiante. Nomination de membres. — Arr. 7 janv. 1957, p. 715.

Corps gras. Nomination de membres. — Arr. 7 janv. 1957, p. 715.

Grosse et moyenne mécanique. Nomination d'un membre. — Arr. 23 janv. 1957, p. 1135.

Statistique mensuelle du commerce extérieur de la France (novembre 1956), p. 294 (*rectif.*, p. 764); (décembre 1956), p. 1207.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Avis aux importateurs d'abats frais réfrigérés ou congelés originaires et en provenance de divers pays, p. 408.

Avis aux importateurs de moutons et de viande de l'espèce ovine originaires et en provenance de divers pays, p. 409.

Avis aux importateurs de pois secs originaires et en provenance de divers pays, p. 550.

Avis aux exportateurs de dattes pour la campagne d'exportation 1956-1957, p. 601.

Avis aux importateurs de ferrocyanures et de ferricyanures, p. 603.

Avis aux importateurs et aux exportateurs, p. 667.

Avis aux importateurs de haricots originaires et en provenance de divers pays, p. 941.

Avis aux importateurs de lentilles originaires et en provenance de divers pays, p. 941.

Avis aux importateurs de pommes de table originaires et en provenance de divers pays, p. 1020.

Avis aux importateurs de semences de céréales et de maïs, p. 1083 (*rectif.*, p. 1116).

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie à destination de tous pays, p. 1205.

Avis aux importateurs de riz de semence, p. 1242.

ALLEMAGNE

Avis aux importateurs français ayant l'exclusivité de vente en Sarre de produits originaires et en provenance des autres parties de la République fédérale d'Allemagne, p. 822.

Avis aux importateurs de biens d'équipement, en franchise de droits de douane, originaires et en provenance de la République fédérale d'Allemagne et destinés à la Sarre, p. 861.

Avis aux exportateurs de peaux brutes de veaux et d'équidés à destination de l'Allemagne occidentale, p. 941.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de la République fédérale d'Allemagne, p. 1020.

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie à destination de la République fédérale d'Allemagne, p. 1082.

ARGENTINE

Avis aux importateurs de tourteaux oléagineux originaires et en provenance d'Argentine, p. 941.

ESPAGNE

Avis aux importateurs de conserves de thon originaires et en provenance d'Espagne, p. 632.

ÉTATS-UNIS

Avis aux exportateurs de peaux brutes d'équidés à destination des Etats-Unis d'Amérique, p. 1020.

GRANDE-BRETAGNE

Avis aux importateurs de poissons salés, séchés, fumés originaires et en provenance de Grande-Bretagne, p. 826.

ITALIE

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance d'Italie, p. 377 (*rectif.*, p. 633).

Avis aux importateurs de reproductions d'art sur tissus originaires et en provenance d'Italie, p. 633.

Avis aux exportateurs de peaux brutes de veaux à destination de l'Italie, p. 941.

LIBAN

Avis aux importateurs de pommes originaires et en provenance du Liban, p. 601.

PAKISTAN

Avis aux importateurs de pelleteries brutes et peaux pour fourrures originaires et en provenance du Pakistan, p. 377.

PAYS-BAS

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance des Pays-Bas, p. 632.

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie à destination des Pays-Bas, p. 821.

Avis aux importateurs de fromages originaires et en provenance des Pays-Bas (*modif.*, p. 826).

Avis aux exportateurs de peaux brutes de veaux à destination de la Hollande, p. 941.

POLOGNE

Avis aux importateurs d'œufs originaires et en provenance de Pologne (*rectif.* au *J. O.* du 22 déc. 1956), p. 603.

SUISSE

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de Suisse (*rectif.* au *J. O.* du 27 déc. 1956), p. 409.

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie à destination de la Suisse, p. 1082.

TCHÉCOSLOVAQUIE

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de Tchécoslovaquie, p. 601.

UNION BELGO-LUXEMBOURGEOISE

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie à destination de la Belgique, du Luxembourg, p. 821.

Avis aux importateurs de fleurs coupées originaires et en provenance de l'Union économique belgo-luxembourgeoise, p. 1020.

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie à destination de la Belgique et du Luxembourg, p. 1205.

YOUGOSLAVIE

Avis aux importateurs de conserves de poissons originaires et en provenance de Yougoslavie, p. 377 (*rectif.*, p. 633, 826).

EXPROPRIATIONS. — V. *Domaine de l'Etat, des départements et des communes.*

F

FAMILLE ET AIDE SOCIALE

Commission centrale d'aide sociale. — Nomination de commissaires du Gouvernement. — Arr. 11 janv. 1957, p. 657. — Arr. 21 janv. 1957, p. 982.

Création de sous-sections et compétence. — Arr. 16 janv. 1957, p. 935.

Nomination de vice-présidents. — Arr. 16 janv. 1957, p. 935.

Equipement sanitaire et social. — Commission consultative des demandes de subventions d'équipement présentées par les organismes sociaux et familiaux. Nomination d'un membre. — Arr. 15 janv. 1957, p. 1105.

FIEVRE APHTEUSE. — V. *Agriculture (animaux).*

FOIRES, EXPOSITIONS ET SALONS

Exposition universelle et internationale de Bruxelles 1958. — Organisation de la section française. Engagement de dépenses. Autorisation. — L. 57-8 du 5 janv. 1957, p. 356.

FONCTION PUBLIQUE

ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION

Budget. — Budget additionnel (exercice 1956). — Arr. 18 janv. 1957, p. 964.

Concours d'entrée. — Affectation d'un élève à une section. — Arr. 3 janv. 1957, p. 323.

Nomination d'un élève. — Arr. 16 janv. 1957, p. 964.

Promotions. — Promotion France-Afrique. Affectation des élèves aux sections. — Arr. 9 janv. 1957, p. 739.

FORMATION, RECRUTEMENT, STATUT

Attachés d'administration centrale. — Concours. Nombre de places et modalités d'organisation. — Arr. 18 janv. 1957, p. 866.

Fonctionnaires français des cadres tunisiens et marocains. — Intégration des fonctionnaires français des cadres tunisiens dans les cadres métropolitains (*complète* D. 19 oct. 1955). — D. 57-70 du 25 janv. 1957, p. 1091.

RECLASSEMENT

Classement hiérarchique. — Garde indigène de Madagascar. — D. 56-1427 du 29 déc. 1956, p. 339.

Echelonnement indiciaire. — Secrétaire d'administration. — Arr. 19 déc. 1956, p. 1123.

Inspecteur général des archives, conservateur en chef et conservateur d'archives relevant de la direction des archives de France. — Arr. 20 déc. 1956, p. 393.

Personnels français contractuels de l'office français de protection des réfugiés et apatrides. — Arr. 23 déc. 1956, p. 1029.

Secrétaires de parquet et greffiers des cours et tribunaux d'Algérie. — Arr. 31 déc. 1956, p. 453.

FONCTIONNAIRES DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Ecoles nationales d'agriculture. — Professeurs et assistants. Concours. Ouverture. — Arr. 24 janv. 1957, p. 1190.

Ecole nationale d'horticulture. — Avis de concours, p. 348, 862.

Ecoles nationales vétérinaires. — Avis de vacance de chaire, p. 348.

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Ecole nationale supérieure des beaux-arts. — Avis de vacance d'un poste de professeur, p. 734.

ENSEIGNEMENT MÉDICAL ET PHARMACEUTIQUE

Ecoles nationales de médecine et de pharmacie. — Avis de vacance de chaire, p. 890.

Facultés. — Avis de vacance d'un emploi d'agrégé, p. 862.

Avis de vacance de chaires, p. 986.

ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRÉ

Diplômes et certificats d'aptitude. — Certificat d'aptitude à l'enseignement dans les écoles de plein air. Date d'ouverture. — Arr. 10 janv. 1957, p. 1103.

Liste d'admission au certificat d'aptitude à l'enseignement du travail manuel (*rectif. au J. O.* du 22 déc. 1956), p. 756.

Liste d'admission au certificat d'aptitude à l'inspection des écoles maternelles, p. 1136.

Instituteurs. — Reclassement du personnel des affaires allemandes et autrichiennes. Examen professionnel. — Arr. 28 déc. 1956, p. 877

ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ

Concours en 1957. — Dates (*complète* arr. 12 déc. 1956). — Arr. 19 déc. 1956, p. 284.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Facultés. — Avis de vacance de chaires, p. 348, 793.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

Centres d'apprentissage. — Professeurs de dessin d'art appliqué aux métiers. Conditions de recrutement. Modification. — Arr. 17 janv. 1957, p. 979.

Avis de concours pour le recrutement de personnel enseignant, p. 633.

Avis relatif à la liste par spécialités des places mises au concours de recrutement du personnel enseignant pour la session de 1957, p. 634.

Certificats d'aptitude. — Avis d'ouverture d'une session pour la deuxième partie du certificat d'aptitude aux professorats des écoles nationales professionnelles et des collèges techniques, p. 952.

Avis relatif à la session de 1957 de la première partie du certificat d'aptitude aux professorats des écoles nationales professionnelles et collèges techniques, p. 1117.

Ecoles nationales professionnelles et collèges techniques. — Professeurs techniques adjoints de commerce. Conditions de recrutement. — Arr. 12 janv. 1957, p. 878.

Avis de concours pour le recrutement de professeurs techniques adjoints, p. 952.

Enseignement ménager familial. — Conseil de perfectionnement. Constitution. — Arr. 8 déc. 1956, p. 336

Avis relatif aux dates d'ouverture de la première et de la deuxième partie du monitorat d'enseignement ménager familial, p. 793.

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES

Conseil d'administration. — Nomination des membres. — Arr. 15 déc. 1956 (*rectif.* au *J. O.* du 18 déc. 1956), p. 929.

FONDS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

Conseil de direction. — Composition. — D. 57-52 du 17 janv. 1957, p. 916.

FORMATION PROFESSIONNELLE. — V. *Enseignement technique.*

FORTIFICATIONS, POSTES MILITAIRES

Polygones. — Création dans la zone de servitude de l'ouvrage suivant: Batterie des Arcades, à Alger, p. 618.

FRANCE D'OUTRE-MER (ministère). — V. *Budget.* — *Fonction publique (reclassement).* — *Traitements.*

Cabinet Guy Mollet. — Intérim assuré par le ministre des affaires sociales. — D. 31 déc. 1956, p. 288. — D. 22 janv. 1957, p. 1046.

Signature du ministre. Délégations, p. 395.

Administrateurs de la France d'outre-mer. — Conditions exceptionnelles et temporaires de nomination dans le cadre. — D. R. A. P. 57-55 du 17 janv. 1957, p. 931.

Anciens combattants d'Indochine et de Corée. — Accès aux emplois et reclassement. — D. 57-90 du 21 janv. 1957, p. 1233.

Commissions administratives paritaires. — Ingénieurs d'agriculture et ingénieurs du génie rural des services techniques et scientifiques de l'agriculture outre-mer. Elections. Date. — Arr. 29 déc. 1956, p. 628.

Vétérinaires inspecteurs du service de l'élevage et des industries animales. Elections. Date. — Arr. 29 déc. 1956, p. 628.

Vétérinaires inspecteurs du service de l'élevage et des industries animales. Composition. Modification. — Arr. 24 janv. 1957, p. 1199.

Services techniques et scientifiques de l'agriculture outre-mer, ingénieurs d'agriculture et du génie rural. Composition. Modification. — Arr. 24 janv. 1957, p. 1200.

Emplois. — Suppression. — D. 56-1399 du 28 déc. 1956, p. 242.

Affaires militaires. Suppression. — D. 56-1400 du 28 déc. 1956, p. 243.

NOMINATIONS, PROMOTIONS, MUTATIONS

Administration générale d'outre-mer, p. 980 (*rectif.* p. 439).

Administrateurs et administrateurs adjoints, p. 812, 932.

Agriculture d'outre-mer, p. 288, 628, 719, 712, 1010.

Eaux et forêts, p. 813.

Enseignement et jeunesse de la France d'outre-mer. — Arr. rapporté, p. 288, 1104.

Génie rural, p. 395, 757.

Magistrature, p. 1045.

Médecins et pharmaciens africains, p. 397.

Office de la recherche scientifique et technique, p. 289.

Postes et télécommunications, p. 1046.

Régisseurs d'avances et de recettes, p. 310.

Secrétaires généraux, p. 1137.

Sages-femmes, infirmiers et infirmières, p. 398, 1200.

Travaux publics, mines et techniques industrielles, p. 395, 719, 1234 (*rectif.* p. 628).

Vétérinaires inspecteurs, p. 1010.

POSITIONS DIVERSES

— *Affectation,* p. 628.

— *Ancienneté* (rappels, majorations d'), p. 290, 396, 980, 1104, 1200 (*modif.* p. 756).

— *Cadres* (radiation des), p. 439.

— *Congé,* p. 395, 933.

— *Démission,* p. 395, 1104.

— *Détachement,* p. 289, 719, 981, 1010, 1045, 1137, 1234.

— *Disponibilité,* p. 395, 439, 719, 1046.

— *Fonctions* (attribution de), p. 213, 1046.

— *Intégration,* p. 395, 719.

— *Invalidité temporaire,* p. 933.

— *Licenciement,* p. 1104.

— *Mission,* p. 288, 310, 719, 757, 933, 980, 1010, 1104, 1234.

— *Reclassement,* p. 288, 1046.

— *Réintégration,* p. 215, 395, 933, 981, 1200.

— *Retraite,* p. 395, 439, 719, 757, 981, 1045, 1104, 1234 (*rectif.* p. 854).

— *Rétrogradation,* p. 628.

— *Titularisation,* p. 289, 719, 1104, 1234.

TABLEAUX D'AVANCEMENT

Administration générale, p. 980.

Greffiers d'outre-mer, p. 290.

Magistrats de la France d'outre-mer, p. 854.

Médecins et pharmaciens africains, p. 396.

Office de la recherche scientifique et technique, p. 289.

Sages-femmes, infirmiers et infirmières, p. 396.

Travaux publics, mines et techniques industrielles, p. 1234 (*rectif.* p. 628).

FRAUDES

Certificats d'analyse et de pureté. — Produits alimentaires ou agricoles destinés à l'exportation. Délivrance des certificats. Habilitation d'un expert. — Arr. 21 déc. 1956, p. 622.

Laboratoires d'analyses. — Laboratoire agréé pour l'analyse d'échantillons de produits laitiers:

Laboratoire départemental d'analyses agricoles de la Vienne, p. 850.

FRETS. — V. *Voies navigables et navigation intérieure.*

FRUITS ET LEGUMES. — V. *Agriculture (marchés agricoles).*

G

GABON. — V. *Union française (Afrique équatoriale française).*

GAS OIL. — V. *Combustibles liquides et dérivés.*

GAZ DE LACQ. — V. *Combustibles liquides et dérivés.*

GENDARMERIE NATIONALE

Officiers de police judiciaire. — Examen pour attribution de la qualité. Jury. Composition (session 1957). — Arr. 7 janv. 1957, p. 591.

GENERATEURS D'ACETYLENE. — V. *Appareils à pression de gaz.*

GIBIER. — V. *Agriculture (animaux).*

GROUPEMENTS D'URBANISME. — V. *Urbanisme et habitation (aménagement du territoire).*

GUERRE (secrétariat d'Etat). — V. *Budget.*

Cabinet Guy Mollet. — Signature du secrétaire d'Etat. Délégations, p. 426, 836.

Commission consultative des officiers de réserve de l'armée de terre. — Composition. — Arr. 7 déc. 1956, p. 424.

Emplois. — Suppression et création. — D. 56-1389 du 28 déc. 1956, p. 238.

CONCOURS

Avis de concours pour le recrutement de sténodactylographes des services extérieurs, p. 347.

NOMINATIONS, PROMOTIONS, MUTATIONS

Affaires militaires musulmanes, p. 647.

Armée de terre. — *Active*, p. 7, 644, 782, 1038, 1063 (*rectif.* p. 586). — *Réserve*, p. 7, 968, 1039, 1063 (*rectif.* p. 585, 618, 687, 1221).

Chemin de fer (*rectif.* p. 1099).

Commandants de subdivisions, p. 1038.

Etudes et fabrications d'armement, p. 647.

Hôpitaux coloniaux, p. 427.

Intendance, p. 1.126.

Institut des hautes études de défense nationale, p. 839.

Officiers généraux, p. 233, 275, 746, 1092.

Service de santé, p. 17, 649, 838, 969, 1035, 1125, 1223 (*rectif.* p. 1223).

Service vétérinaire, p. 840, 970, 1036.

Techniciens d'études et de fabrications, p. 690.

Trésorerie aux armes, p. 236, 689, 1223.

Troupes coloniales, p. 8, 233, 648, 967.

Travaux des télécommunications, p. 1039.

POSITIONS DIVERSES

— *Affectation*, p. 423, 747 (*rectif.* p. 1090, 1223).
— *Cadres* (radiation des), p. 235, 617, 652, 973.
— *Contrôles* (radiation des), p. 20.
— *Démission*, p. 1039.
— *Détachement*, p. 427.
— *Disponibilité*, p. 235, 688, 782, 838, 996.
— *Intégration*, p. 1.039.
— *Grades* (homologation de), p. 234.
— *Hors cadres*, p. 426, 688, 782, 1098, 1124.
— *Mission*, p. 688, 782, 1098, 1124.
— *Rang* (prise de), p. 1039.
— *Réintégration*, p. 1098.
— *Retraite*, p. 1038.
— *Titularisation*, p. 1039.

TABLEAUX D'AVANCEMENT

Armée de terre. — *Active* (*rectif.* p. 428).
Intendance, p. 1125.
Service de santé (*rectif.* p. 1126).
Techniciens d'études et de fabrications, p. 690.
Troupes coloniales, p. 1064 (*rectif.* p. 428).

LISTES DIVERSES

Tableau de départ outre-mer:
— 1er janv. 1957, p. 429.
Tableau des désignations pour servir outre-mer:
— 25 déc. 1956 (*rectif.* au *J. O.* du 23 déc. 1956), p. 841.
— 25 janv. 1957, p. 1126.

H

HABITATIONS A LOYER MODERE. — V. *Collectivités locales (personnels). — Urbanisme et habitation.*

HOUILLERES. — V. *Combustibles solides.*

HYPOTHEQUES. — V. *Code civil.*

I

IMPOTS

CHIFFRE D'AFFAIRES (TAXES SUR LE)

Taxe sur la valeur ajoutée. — Suppression et réduction de taux pour certains produits de consommation courante. — D. 56-1378 du 31 déc. 1956 (art. 1er, 1° et 2°), p. 215 (*rectif.* p. 330).

Taxe spéciale de 4 p. 100 prévue à l'article 283 du code. — Suspension pour certains produits. — D. 56-1378 du 31 déc. 1956 (art. 1er, 3°), p. 215.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES

Rhum. — Assainissement du marché. — Arr. 8 janv. 1957, p. 618.
Vins. — Taxe unique. Exemption pour certains vins. — D. 56-1378 du 31 déc. 1956 (art 1er, 4°), p 215

ENREGISTREMENT, PUBLICITÉ FONCIÈRE ET TIMBRE

Droits de timbre. — Billets d'entrée dans les cinémas. Timbre des quittances. Exemption pour certains billets. — D. 56-1378 du 31 déc. 1956 (art. 1er, 5°), p. 215.

Machines à timbrer. — Autorisations et retraits, p. 728.

Sociétés étrangères d'assurances. — Avis d'agrément de représentants responsables, p. 409, 667.

Liste des sociétés et assureurs étrangers qui, à la date du 31 déc. 1956, avaient fait agréer par l'administration de l'enregistrement un représentant responsable du payement des taxes d'assurances (*voir feuille administrative* 5, p. 61 à 76, annexe au *J. O.* du 29 janv. 1957).

IMPOSITIONS DÉPARTEMENTALES ET COMMUNALES

Patentes. — Mesures destinées à faciliter l'introduction du nouveau tarif des patentes. — D. 56-1433 du 29 déc. 1956, p. 653.

Taxes d'enlèvement des ordures ménagères, de déversement à l'égout et de balayage. — Ville de Paris. Suppression pour 1957. — D. 57-79 du 29 janv. 1957, p. 1168.

REVENU DES PERSONNES PHYSIQUES (IMPÔTS SUR LE)

Bénéfices industriels et commerciaux. — Forfaits. Délais de dénonciation. — L. 57-7 du 5 janv. 1956, p. 356.

TAXES DIVERSES

Taxe d'apprentissage. — Commission agricole nationale. Nomination d'un membre. — Arr. 22 janv. 1957, p. 1191.

IMPRIMERIE NATIONALE

Emplois. — Suppression et création. — D. 56-1398 du 28 déc. 1956, p. 242.

Personnel. — Avis de concours pour le recrutement d'un chef mécanicien stagiaire, p. 292.

Publications. — Avis relatif à la mise en vente, par l'Imprimerie nationale, du « Rapport annuel sur l'exécution du plan de modernisation et d'équipement (métropole et outre-mer) 1956 », p. 764.

INDOCHINE

Dommages de guerre. — Réparation. Compétences du ministre des affaires étrangères et du secrétaire d'Etat à la reconstruction et au logement. — D. 57-36 du 5 janv. 1957, p. 624.

Immeubles bâtis sinistrés. Coût de reconstitution totale ou partielle. Calcul. — Arr. 14 déc. 1956, p. 359 (*rectif.*, p. 745).

Emprunts. — Avis relatif au tirage au sort d'obligations du gouvernement général de l'Indochine 3 1/2 p. 100 1913, p. 347.

Avis relatif au tirage au sort d'obligations 3 p. 100 1909 du gouvernement général de l'Indochine (échéance du 1er avril 1957, p. 1083.

INDUSTRIE ET COMMERCE (secrétariat d'Etat). — V. *Budget. — Traitements.*

Cabinet Guy Mollet. — Signature du secrétaire d'Etat. Délégation, p. 810.

Commissions administratives paritaires. — Services extérieurs. Elections. Date. — Arr. 7 janv. 1957, p. 715.

Emplois. — Suppression et création. — D. 56-1401 du 28 déc. 1956, p. 243.

CONCOURS

Administration centrale. Ouvrier professionnel. Ouverture. — Arr. 21 janv. 1957, p. 1189.

NOMINATIONS, PROMOTIONS, MUTATIONS

Administrateurs civils, p. 621 (*rectif.*, p. 978).

Carburants, p. 1099.

Ecoles des mines, p. 280.

Mines, p. 436, 714.

POSITIONS DIVERSES

— *Ancienneté* (rappels, majorations d'), p. 977.

— *Cadres* (radiation des), p. 281, 1008.

— *Détachement*, p. 280, 750, 810.

— *Disponibilité*, p. 715, 1072.

— *Fonctions* (attribution de), p. 280, 814.

— *Reclassement*, p. 280, 621, 1043 (*rectif.*, p. 978).

— *Réintégration*, p. 750, 1072.

— *Retraite*, p. 1008, 1072, 1099.

— *Titularisation*, p. 714.

INHUMATION, EXHUMATION, INCINERATION ET TRANSPORT DE CORPS

Victimes civiles de la guerre mortes pour la France en Indochine. Transfert des corps à titre gratuit et restitution aux familles (*application* L. 27 avril 1956). — D. 56-1419 du 27 déc. 1956, p. 291.

Institut national AGRONOMIQUE. — V. *Enseignement agricole.*

Institut français d'ARCHEOLOGIE ORIENTALE DU CAIRE

Budget. — Budget primitif (exercice 1955). — Arr. 18 déc. 1956, p. 754.

Budget additionnel (exercice 1955). — Arr. 27 nov. 1956, p. 754.

Budget primitif (exercice 1956). — Arr. 18 déc. 1956, p. 754.

Institut des CORPS GRAS. — V. *Commerce et industrie (centres techniques industriels).*

Institut d'ELEVAGE ET DE MEDECINE VETERINAIRE DES PAYS TROPICAUX

Régies d'avances. — Institution. — Arr. 2 janv. 1957, p. 812.

Institut national d'ETUDES DEMOGRAPHIQUES

Réglementation comptable. — Application. — Arr. 27 déc. 1956, p. 253.

Institut national d'HYGIENE

Réglementation comptable. — Application. — Arr. 27 déc. 1956, p. 253.

Institut scientifique et technique des PECHES MARITIMES

Budget. — Budget additionnel (exercice 1956). — Arr. 2 janv. 1956, p. 591.

Compte administratif (exercice 1955). — Arr. 2 janv. 1957, p. 591.

Institut national de la RECHERCHE AGRONOMIQUE

Commissions administratives paritaires. — Mandat des représentants. Prorogation. — Arr. 28 déc. 1956, p. 752.

Personnels. — Personnels administratifs ou comptables. Statut. — D. R. A. P. 57-51 du 15 janv. 1957, p. 913. — Avancement. Liste des établissements. — Arr. 22 janv. 1957, p. 1229.

INTERIEUR (ministère). — V. *Budget.*

Cabinet Guy Mollet. — Intérim assuré par le ministre de la défense nationale et des forces armées. — D. 3 janv. 1957, p. 262.

Emplois. — Suppression et création. — D. 56-1382 du 26 déc. 1956, p. 232. — D. 56-1402 du 28 déc. 1956, p. 243.

Préfectures et sous-préfectures. — Chefs de division et attachés. Statut (*modif.* L. 4 juin. 1949). — D. R. A. P. 57-77 du 29 janv. 1957, p. 1161.

CONCOURS

Avis de concours pour le recrutement de mécaniciens dépanneurs fil et radio des transmissions, p. 727.

Avis relatif au concours pour le recrutement d'officiers de paix de la sûreté nationale, p. 1205.

Listes d'admission ou d'admissibilité au concours d'inspecteurs de police de la sûreté nationale, p. 614.

NOMINATIONS, PROMOTIONS, MUTATIONS

Cabinet du ministre, p. 263.

Cabinet du secrétaire d'Etat chargé des affaires algériennes, p. 745.

Carburants, p. 252.

Préfecture. — *Chef de cabinet*, p. 328, 388, 614, 1060. — *Attachés*, p. 591, 745. — *Chef de division*, p. 966. — *Secrétaires administratifs*, p. 745.

Prefets et sous-préfets, p. 231, 806, 868, 901.

Service des transmissions, p. 1060.

Services techniques du matériel, p. 966.

Sûreté nationale et C. R. S. — *Commandants*, p. 780. — *Commissaires*, p. 1029. — *Honoriat*, p. 1030. — *Commissaires divisionnaires*, p. 1029. — *Commissaires principaux*, p. 1029. — *Contrôleurs généraux*, p. 1029. — *Officiers*, p. 745 (*rectif.*, p. 746). — *Sous-directeurs*, p. 967.

Tribunaux administratifs, p. 591, 613. — Honorariat, p. 613.

POSITIONS DIVERSES

— *Affectation*, p. 591.

— *Congé*, p. 1030.

— *Démission*, p. 745.

— *Détachement*, p. 806, 868, 901.

— *Disponibilité*, p. 868, 1030.

— *Fonctions* (attribution de), p. 591.

— *Fonctions* (cessation, destitution, suspension de), p. 263.

— *Préjudice de carrière* (réparation de), p. 328.

— *Retraite*, p. 328, 614, 780, 901, 1030.

— *Titularisation*, p. 459, 745, 966.

TRAVAUX D'AVANCEMENT

Préfecture. — *Attachés*, p. 456. — *Chefs de division*, p. 456. — *Secrétaires administratifs*, p. 456.

Tribunaux administratifs, p. 460.

LISTES DIVERSES

Listes d'inscription de fonctionnaires en vue des nominations au choix d'attachés et de secrétaires administratifs de préfecture (personnel du cadre des préfectures), p. 456.

J

JUGEMENTS (revision de)

EXTRAITS DE MINUTES DE GREFFES

Cour de cassation:

— Affaire Bennacer (Amar), p. 454.

— Affaire Boulay (Marc), p. 1220.

Tribunal de première instance de:

Grasse (affaire Boulay [Marc]), p. 1220.

JUS DE FRUITS. — V. *Alcoolisme.*

JUSTICE (ministère d'Etat). — V. *Budget.* — *Fonction publique (reclassement).* — *Traitements.*

Cabinet Guy Mollet. — Signature du ministre. Délégation, p. 867.

Cours et tribunaux. — Cour d'appel de Paris. Institution de deux chambres. — L. 57-30 du 10 janv. 1957, p. 581.

Emplois. — Suppression et création. — D. 56-1403 du 28 déc. 1956, p. 244.

Greffiers et secrétaires de parquet. — Conditions d'aptitude aux fonctions de greffier titulaire de charge. — D. R. A. P. 57-43 du 14 janv. 1957, p. 740.

Commissions d'examen aux fonctions de greffier titulaire de charge. Composition. — Arr. 3 janv. 1957, p. 612.

Examen professionnel pour accès aux fonctions de greffier titulaire de charge. Programme et modalités. — Arr. 14 janv. 1957, p. 742.

CONCOURS

Greffier de chambre à la cour de cassation Examen d'aptitude professionnelle. Ouverture. — Arr. 12 janv. 1957, p. 900.

Administration centrale. Magistrats. Nombre de postes. — Arr. 22 janv. 1957, p. 995.

NOMINATIONS, PROMOTIONS, MUTATIONS

Administration centrale, p. 260, 675, 995.
Administration pénitentiaire, p. 356, 453.
Conseil d'Etat, p. 327, 900, 1156.
Cours et tribunaux, p. 964 (*rectif.*, p. 995).
Cours régionales des pensions, p. 744, 867.
Cour supérieure d'arbitrage, p. 453.
Education surveillée, p. 613.
Greffiers, p. 358, 771, 900.
Interprètes judiciaires, p. 965.
Juges de paix et suppléants, p. 260, 675, 803, 1027. — Honorariat, p. 803, 1027. — D. rapporté, p. 1028.
Magistrature, p. 260, 419, 803, 867, 1090. — Honorariat, p. 260, 611, 835, 1059 (*rectif.* p. 328, 1124). — Arr. rapporté, p. 260.
Magistrature algérienne, p. 260, 452, 803.
Officiers publics et ministériels p. 358, 965, 996, 1028, 1159 (*rectif.* p. 613). — Arr. rapporté, p. 965. — Honorariat, p. 1028, 1150.
Secrétaires de parquet, p. 358, 454, 771.
Tribunaux militaires, p. 1027.
Tribunaux départemenaux, p. 1156.

POSITIONS DIVERSES

— *Affectation*, p. 328, 1159.
— *Ancienneté* (majorations, rappels de), p. 358.
— *Congé*, p. 261, 771, 965.
— *Détachement*, p. 771, 803, 1027 (*rectif.* p. 1124).
— *Démission*, p. 260, 454, 613, 803, 1028.
— *Disponibilité*, p. 261, 452, 965, 1059 (*rectif.* p. 772).
— *Exclusion*, p. 356.
— *Fonctions* (attribution de), p. 419.
— *Fonctions* (maintien en), p. 259.
— *Fonctions* (cessation, destitution, suspension de), p. 787, 857, 935, 995, 1202.
— *Hors cadres*, p. 771.
— *Intégration*, p. 804.
— *Réintégration*, p. 454, 771, 804, 965.
— *Retraite*, p. 260, 358, 453, 611, 771, 803, 835, 900, 965, 1028, 1059.
— *Rétrogradation*, p. 356.
— *Revocation*, p. 357.
— *Titularisation*, p. 420.

TRAVAUX D'AVANCEMENT

Administration pénitentiaire, p. 356.
Greffiers, p. 771.
Juges de paix et suppléants, p. 6.
Magistrature, p. 3.
Secrétaires de parquet, p. 771, 836 (*rectif.* p. 1124).

L

LABORATOIRES D'ANALYSES. — V. *Fraudes.* — *Médecine et professions médicales.*

LEGION D'HONNEUR

Contingents. — Contingents de décorations sans traitement attribués aux administrations publiques. Répartition pour l'année 1957. — D. 7 janv. 1957, p. 387.

NOMINATIONS, PROMOTIONS

— *Affaires étrangères*, p. 231, 591.
— *Agriculture*, p. 875.
— *Air*, p. 681 (*rectif.*, p. 423).
— *Défense nationale*, p. 264, 680, 1034.
— *Education nationale*, p. 392, 1135 (*rectif.*, p. 852).
— *France d'outre-mer*, p. 286.
— *Guerre*, p. 264, 423, 677, 1033 (*rectif.*, p. 20, 423, 838, 1221). — Annulation, p. 1034.
— *Intérieur*, p. 1059 (*rectif.*, p. 456).
— *Justice*, p. 387.
— *Marine militaire*, p. 264, 680, 716, 804, 1034. — Annulation, p. 20.
— *Travaux publics, transports et tourisme*, p. 278.

NOMINATIONS A TITRE POSTHUME

— *Air*, p. 1035.
— *France d'outre-mer*, p. 286.
— *Guerre*, p. 275, 677, 1033.
— *Industrie et commerce*, p. 750.
— *Marine militaire*, p. 680.

RADIATIONS

— *Grande chancellerie de la Légion d'honneur*, p. 613.

LOTERIE NATIONALE

Avis relatifs aux tirages:
Deuxième tranche, p. 409;
Troisième tranche, p. 727;
Quatrième tranche, p. 941;
Cinquième tranche, p. 1147.

Résultats des tirages:
Première tranche, p. 293;
Deuxième tranche, p. 572;
Troisième tranche, p. 792.
Quatrième tranche, p. 1021;
Cinquième tranche, p. 1241.

Tranche spéciale des gros lots. — Règlement, p. 1227.

LOYERS

Locaux d'habitation ou à usage professionnel. — Prix de base au mètre carré (*modif* D. 10 déc. 1948). — D. 57-9 du 5 janv. 1957, p. 372.

Décret portant cessation d'application à la commune suivante des dispositions de la loi du 1er septembre 1948:
Panilleuse (Eure), p. 282.

Prime de déménagement et de réinstallation. — Conditions d'attribution (*modif.* D. 12 juin 1954). — D. 57-88 du 28 janv. 1957, p. 1229.

LYCEES. — V. *Enseignement.*

M

MAGISTRATURE

Avancement. — Commission du tableau d'avancement. Nomination du secrétaire. — Arr. 8 janv. 1957, p. 420.

Conseil supérieur. — Election d'un représentant suppléant. Date. — Arr. 15 janv. 1957, p. 965. — Bureau de vote. — Arr. 23 janv. 1957, p. 1156.

MAIS. — V. *Agriculture (blé, céréales, farines).*

MALADIES PROFESSIONNELLES. — V. *Agriculture* (*mutualité sociale*). — *Sécurité sociale.*

MARCHE CHARBONNIER. — V. *Combustibles solides.*

MARINE MARCHANDE

Commissions. — Commission du transport des marchandises dangereuses. Désignation de membres. — Arr. 4 janv. 1957, p. 750.

Constructions navales. — Cotisation versée par les bénéficiaires de la loi. Taux (année 1957). — Arr. 28 déc. 1956, p. 749.

Engins de sauvetage. — Engins de sauvetage, boîtes de secours de première urgence pour embarcations de sauvetage et canots pneumatiques à gonflement automatique. Conditions d'approbation. Modifications. — Arr. 8 janv. 1957, p. 976.

Protection contre l'incendie à bord des navires de commerce, de pêche et de plaisance d'une jauge brute égale ou supérieure à 500 tonneaux. — Extincteurs portatifs et mobiles. Règles d'approbation, d'utilisation et de répartition. — Arr. 28 déc. 1956, p. 846.

Radiocommunications. — Radioélectriciens de 1re et 2e classe. Brevets et diplômes. Conditions de délivrance (*modif.* D. 4 déc. 1950). — D. 57-83 du 25 janv. 1957, p. 1187.

Sécurité de la navigation. — Fanaux pour feux de navigation et de mouillage. Conditions d'approbation. — Arr. 18 janv. 1957, p. 1189.

Titres et examens. — Candidats aux fonctions de pilote pour la station de Honfleur. Connaissances spéciales exigées. Programme. — Arr. 29 août 1956, p. 279.

MARINE MARCHANDE (sous-secrétariat d'Etat). — V. *Budget.*

Emplois. — Suppression et création. — D. 56-1411 du 28 déc. 1956, p. 247.

NOMINATIONS, PROMOTIONS, MUTATIONS

Administrateurs civils, p. 809.
Courtiers, p. 714.
Inscriptions maritimes, p. 280.
Professeurs, p. 280.

TABLEAUX D'AVANCEMENT

Administrateurs civils, p. 809.

MARINE MILITAIRE (secrétariat d'Etat). — V. *Budget.*

Emplois. — Suppression et création. — D. 56-1383 du 28 déc. 1956, p. 234. — D. 56-1390 du 28 déc. 1956, p. 238.

Régies d'avances. — Direction des travaux immobiliers et maritimes, à Brest. Institution. — Arr. 26 déc. 1956, p. 687.

Direction des travaux maritimes de Rochefort. Montant maximum. — Arr. 11 janv. 1957, p. 1221.

CONCOURS

Techniciens d'études et de fabrications. Service hydrographique. Ouverture. — Arr. 8 janv. 1956, p. 688.

Liste des techniciens chefs de travaux d'études et de fabrications du service hydrographique ayant satisfait à l'examen probatoire exigé des candidats au grade d'ingénieur des directions de travaux de 2e classe, p. 586.

NOMINATIONS, PROMOTIONS, MUTATIONS

Armée de mer. — *Active*, p. 971, 1125. — *Réserve*, p. 1035, 1221.
Avocats de la marine, p. 1223.
Commissariat et santé de la marine, p. 840, 869, 971, 1038 (*modif.*, p. 839).
Contrôle de l'administration, p. 1092.
Constructions et armes navales, p. 650, 1099.
Ingénieurs mécaniciens, p. 971, 1035.
Officiers généraux, p. 233, 276, 747, 1092.
Régisseurs d'avances et de recettes, p. 427, 1223.
Techniciens d'études et de fabrications, p. 427, 689.
Travaux maritimes, p. 1035.

POSITIONS DIVERSES

— *Affectation*, p. 687, 967.
— *Ancienneté* (majorations, rappels d'), p. 1099.
— *Carrière* (reconstitution de), p. 1221.
— *Commandement* (attribution de), p. 869, 1224. — Annulation, p. 869.
— *Disponibilité*, p. 840.
— *Reclassement*, p. 1099.
— *Retraite*, p. 840.

TABLEAUX D'AVANCEMENT

Commissariat et santé de la marine, p. 840 (*rectif.*, p. 1126).
Construction et armes navales, p. 277 (*rectif.*, p. 782).
Personnel militaire féminin, p. 996.
Techniciens d'études et de fabrications, p. 856.

LISTES DIVERSES

Listes de déplacement d'office et des demandes de réintégration des personnels civils administratifs et techniques au 1er janvier 1957 (commissariat et santé de la marine), p. 1223.

Tableau de commandement pour l'année 1957 (armée de mer, active), p. 1224.

MATERIEL MEDICO ET ELECTRO-CHIRURGICAL

Appareils de réanimation. Homologation. — Arr. 14 janv. 1957, p. 931.

MATIERES DANGEREUSES. — V. *Transports et voies de communication (transports ferroviaires et routiers).*

MEDAILLES, DECORATIONS, RECOMPENSES

Mérite touristique. — Conseil de l'ordre. Nomination d'un membre. — Arr. 26 déc. 1956, p. 367.

Ordre de l'économie nationale. — Conseil de l'ordre. Nomination d'un membre. — Arr. 20 déc. 1956, p. 331.

MEDAILLE MILITAIRE

CONCESSIONS

— *Air*, p. 685, 1060 (*rectif.*, p. 585, 838).
— *Guerre*, p. 275, 684, 1060.
— *Marine militaire*, p. 684, 1063.

CONCESSION A TITRE POSTHUME

— *Guerre*, p. 275, 1060.
— *Marine militaire*, p. 20.

RADIATIONS

— *Défense nationale*, p. 1063.
— *Grande chancellerie de la Légion d'honneur*, p. 613.

PEINES DISCIPLINAIRES

— *Grande chancellerie de la Légion d'honneur*, p. 613.

MEDECINE ET PROFESSIONS MEDICALES

Exercice des professions. — Médecins et chirurgiens dentistes rappelés sous les drapeaux. Protection des intérêts. — L. 57-18 du 9 janv. 1956, p. 450.

Honoraires minima. — Délégation de compétence. — Arr. 25 janv. 1957, p. 1070.

Laboratoires d'analyses médicales. — Laboratoires agréés. Complément à la liste. — Arr. 29 déc. 1956, p. 441.

Laboratoires enregistrés. Complément à la liste. — Arr. 16 janv. 1957, p. 935. — Arr. 24 janv. 1957, p. 1201.

Médecins spécialistes et médecins compétents. — Règlement relatif à la qualification. Approbation. — Arr. 9 janv. 1957, p. 548.

MERITES. — V. *Médailles, décorations, récompenses.*

MINES ET CARRIERES

Appareils, lampes ou moteurs électriques. — Agrément, p. 1135.

Concessions. — Mine de houille de Montvicq (Allier). Mutation. Demande. Rejet. — D. 29 déc. 1956, p. 435.

Mines de Saint-Hippolyte-du-Fort (Gard). Mutation. Autorisation. — D. 18 janv. 1957, p. 976.

Hygiène. — Silicose professionnelle. Mesures particulières de prévention médicale. — Arr. 30 nov. 1956 (*rectif.* au *J. O.* du 11 déc. 1956), p. 750. — Ins. 30 nov. 1956 (*rectif.* au *J. O.* du 11 déc. 1956), p. 750.

Permis de recherches. — Mine de fer de Maron-Val-de-Fer. Autorisation au concessionnaire de tracer des galeries de reconnaissance en dehors des limites de la concession. — Arr. 17 janv. 1957, p. 977.

Salaires et indemnités. — Indemnité compensatrice de charbon et prime de chauffage. Montant (*modif.* déc. 15 nov. 1956). — Déc. 15 janvier 1957, p. 1229.

Sécurité sociale. — Accidents du travail. Cotisations. Coefficients de ventilation. — Arr. 4 janv. 1957, p. 757.

MONUMENTS HISTORIQUES, SITES ET PAYSAGES

Commission supérieure. — Nomination d'un membre (1re section). — Arr. 3 janv. 1957, p. 754.

MOSELLE. — V. *Conventions internationales.*

MOYEN-CONGO. — V. *Union française (Afrique équatoriale française).*

MUSEES

Musée de l'armée. — Budget primitif (exercice 1956). Modification. — Arr. 18 déc. 1956, p. 424.

Budget primitif (exercice 1957). — Arr. 18 déc. 1956, p. 424.

Musée de la Légion d'honneur. — Budget primitif (exercice 1957). — Arr. 31 déc. 1956, p. 1028.

Musée postal. — Budget primitif (exercice 1957). — Arr. 14 janv. 1957, p. 928.

MUTUALITE

Sociétés mutualistes et unions. — Intérêts alloués aux sociétés en 1955. — Arr. 8 janv. 1957, p. 690.

Décrets et arrêtés portant enregistrement ou approbation, retrait d'enregistrement ou d'approbation, ou modification de statuts de sociétés ou d'unions dans les départements suivants: Ariège, p. 291; Charente-Maritime, p. 981; Dordogne, p. 856; Gironde, p. 856; Guadeloupe, p. 981; Jura, p. 340; Loire-Inférieure, p. 856; Pyrénées (Basses-), p. 981; Rhône, p. 856; Seine, p. 291, 856, 981; Seine-et-Oise, p. 1105; Vaucluse, p. 856.

Arrêtés portant approbation de fusion de sociétés ou d'unions dans les départements suivants: Allier, p. 1105; Ardennes, p. 291; Côte-d'Or, p. 441; Gironde, p. 758; Isère, p. 758; Lot-et-Garonne, p. 758; Nord, p. 758; Pas-de-Calais, p. 291; Puy-de-Dôme, p. 856; Seine, p. 291, 720, 1011, 1105; Seine-et-Marne, p. 1201; Seine-et-Oise, p. 291; Vosges, p. 720; Yonne, p. 758, 1011.

N

NATIONALITE, NATURALISATIONS

NATURALISATIONS, RÉINTÉGRATIONS, MENTIONS D'ENFANTS MINEURS, FRANCISATIONS DE NOMS, ADMISSIONS AU STATUT MÉTROPOLITAIN ET LIBÉRATION DE LIENS D'ALLÉGEANCE

D. 31 août 1956 (*rectif.* p. 1113).
D. 19 oct. 1956 (*rectif.* p. 1113).
D. 26 oct. 1956 (*rectif.* p. 1113).
D. 2 nov. 1956 (*rectif.* p. 1113).
D. 16 nov 1956 (*rectif.* p. 1113).
D 23 nov. 1956 (*rectif.* p. 1113).
D. 30 nov. 1956 (*rectif.* p. 1113).
D. 7 déc. 1956 (*rectif.* p. 1113).
D. 14 déc. 1956 (*rectif.* p. 1113).
D. 21 déc. 1956, p. 373.
D. 28 déc. 1956, p. 657 (*rectif.* p. 1113).
D. 4 janv. 1957, p. 878.
D. 11 janv. 1957, p. 1107.
D. 18 janv. 1957, p. 1110.

RETRAIT, PERTE OU DÉCHÉANCE DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE

D. du 29 déc. 1956, p. 345.
D. du 11 janv 1957, p. 663.
Avis de pertes et de déchéances de nationalité, p. 220.

NICKEL. — V. *Prix.*

NIGER. — V. *Union française (A. O. F.).*

NOMS PATRONYMIQUES

Changements de noms:
D. 9 janv. 1957, p 612.

NORMALISATION

Homologation de normes. — Arr. 5 janv. 1957, p. 714 (*rectif.*, p. 1008). — Arr. 9 janv. 1957, p. 912.

O

OCEANIE. — V. *Union française.*

ŒNOLOGUE. — V. *Viticulture et commerce des vins.*

Office national d'IMMIGRATION

Budget. — Budget additionnel (exercice 1956). — Arr. 29 déc. 1956, p. 757.
Exercice 1957. — Arr. 15 janv. 1957, p. 1105.

Office du NIGER

Conseil d'administration. — Nomination d'un membre. — Arr. 21 janv. 1957, p. 1137.
Nomination du président. — Arr. 29 janv. 1957, p. 1200.

Office de la RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE-MER

Régies d'avances. — Institution. — Arr. 26 déc. 1956, p. 288.

OFFICIERS PUBLICS ET MINISTERIELS

Conditions d'aptitude à certaines fonctions d'officier public ou ministériel ou d'auxiliaire de justice. — D. 56-1128 du 9 nov. 1956 (*rectif.* au *J. O.* du 14 nov. 1956), p. 900.

Compétence territoriale. — Canton de Quérigut (Ariège). Huissier de justice. Extension. — D. 25 janv. 1957, p. 1156.

Reproduction des actes. — Agrément et autorisation d'emploi d'appareils ou de procédés. — Arr. 2 oct. 1956, p. 611. — Arr. 26 déc. 1956, p. 452. — Arr. 3 janv. 1957, p. 612. — Arr. 23 janv. 1957, p. 1156.

Suppression d'offices. — D. 27 déc. 1956, p. 325 (*rectif.*, p. 900). — D. 7 janv. 1957, p. 803. — D. 25 janv. 1957, p. 1155

ORGANISATION GENERALE DE LA NATION POUR LE TEMPS DE GUERRE. — V. *Algérie.*

ORGANISATION DES NATIONS UNIES. — V. *Conventions internationales.*

P

PARACHUTISTE. — V. *Aviation civile et commerciale.*

PATENTES. — V. *Impôts (impositions départementales et communales).*

PATES ALIMENTAIRES. — V. *Blé, céréales, farines.*

PECHES MARITIMES

Maillage des arts traînants en mer du Nord, Manche et Atlantique. — Arr. 7 janv. 1957, p. 750.

PENSIONS ET RETRAITES

ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre. — Modifications. — Arr. 20 janv. 1957, p. 1012.

Déportés et internés. — Déportés et internés politiques. Attribution du titre. Délégation de pouvoirs aux directeurs interdépartementaux (*modif.* art. A. 165-2 du code). — Arr. 22 janv. 1957, p. 1012.

PERSONNELS CIVILS ET MILITAIRES DE L'ETAT

Militaires et marins — Bonifications de service pour services aériens commandés. — Arr. 28 déc. 1956, p. 688.

PERSONNELS D'OUTRE-MER

Assimilation d'emplois. — Emplois transformés de l'ancien cadre commun supérieur du service topographique de l'A. O. F. — Arr. 20 déc. 1956, p. 395.

Caisse nationale de retraites. — Budget primitif (exercice 1957). — Arr. 21 janv. 1957, p. 1234.

PERMIS DE CONDUIRE. — V. *Code de la route.*

PISTES INTERCOMMUNALES. — V. *Agriculture (équipement rural).*

PLAN DE MODERNISATION ET D'EQUIPEMENT

Commission de l'artisanat. — Nomination d'un rapporteur général adjoint. — Arr. 22 déc. 1956, p. 278.

Commission de l'équipement sanitaire et social: — Nomination d'un membre. — Arr. 16 janv. 1957, p. 907.

Commission de l'équipement scolaire, universitaire et sportif. — Compétence. — Arr. 23 août 1956 (*rectif.* au *J. O.* du 28 août 1956), p. 907.

Commission des pêches maritimes. — Nomination d'un membre. — Arr. 16 janv. 1957, p. 907.

POMMES DE TERRE. — V. *Agriculture (semences, graines et plants).*

PONTS ET CHAUSSEES. — V. *Travaux publics, transports et tourisme (ministère).*

POPULATION

Mouvement de la population de la France au cours du troisième trimestre 1956 (*voir feuille administrative* 2, p. 13 à 20, annexe au *J. O.* du 15 janv. 1957).

PORTS MARITIMES ET FLUVIAUX

DISPOSITIONS SPÉCIALES

Audierne. — Taxe sur le poisson débarqué. Taux. — Arr. 21 déc. 1956, p. 749.

Bordeaux. — Subsides alloués par l'Etat (exercice 1956). — D. 19 janv. 1957, p. 1000.

Camaret. — Outillage public. Etablissement et exploitation. Concession à la chambre de commerce de Brest. — Arr. 1er déc. 1956, p. 1001.

Le Havre. — Emprunt. Autorisation. — D. 7 janv 1957, p. 602.
Subsides alloués par l'Etat (exercice 1956). — D. 19 janv. 1957, p. 1001.

Marseille. — Péages perçus. Affectation au profit de la chambre de commerce de cette ville. — Arr. 7 janv. 1957, p. 782.

Sables-d'Olonne. — Taxe sur le poisson débarqué. Affectation au profit de la chambre de commerce de la Vendée. — Arr. 18 janv. 1957, p. 1071.

Saint-Gilles-Croix-de-Vie. — Taxe sur le poisson débarqué. Affectation au profit de la chambre de commerce de la Vendée. — Arr. 18 janv. 1957, p. 1071.

Saint-Jean-de-Luz-Ciboure. — Péages perçus. Affectation au profit de la chambre de commerce de Bayonne. — Arr. 19 déc. 1956, p. 279.

PERSONNEL DOCKER

Caisse nationale de garantie des ouvriers dockers. — Conseil d'administration. Nomination du président. — Arr. 28 déc. 1956, p. 782.

POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES (secrétariat d'Etat). — V. *Budget.*

Dette du budget annexe. — Evolution et situation à la date du: 31 octobre 1956, p. 562.

Ecole nationale supérieure des télécommunications. — Avis d'ouverture d'un concours et d'un examen d'admission en 1957, p. 633.

Avis relatif au concours de 1957 pour l'admission d'élèves titulaires à l'école nationale supérieure des télécommunications, p. 1060.

Personnel. — Divers fonctionnaires. Conditions de nomination et de titularisation dans le grade de receveur hors série ou de chef de centre hors série. — D. R. A. P. 57-25 du 9 janv. 1957, p. 547.

Dispositions statutaires communes (*modif.* D. 12 déc. 1950). — D. 57-26 du 9 janv. 1957, p. 547.

Régies d'avances. — Administration centrale. Institution. — Arr. 20 déc. 1956, p. 283.

Service télex. — Extension dans les relations internationales. — D. 57-68 du 22 janv. 1957, p. 1074.

CONCOURS

Contrôleur des travaux de mécanique, dessinateur projeteur et dessinateur. Ouverture. — Arr. 17 janv. 1957, p. 928.

Avis de concours pour le recrutement de contrôleurs des travaux de mécanique, p. 603.

Avis de concours pour le recrutement de contrôleurs masculins p. 952.

Avis de concours pour le recrutement de contrôleurs féminins, p. 986.

Avis de concours pour le recrutement d'agents techniques de 1re classe, p. 1242.

NOMINATIONS, PROMOTIONS, MUTATIONS

Administration centrale. — Honorariat, p. 928.
Services extérieurs, p. 283, 928.

POSITIONS DIVERSES

— *Détachement*, p. 624, 753, 928.
— *Mission*, p. 284.
— *Réintégration*, p. 283, 624, 784, 928.
— *Retraite*, p. 283, 753, 784.

PRESIDENCE DU CONSEIL. — V. *Budget. — Traitements.*

Cabinet Guy Mollet. — Signature du secrétaire d'Etat chargé de l'information. Délégations, p. 740, 835.

Comité interministériel chargé de connaître de l'ensemble des questions intéressant les citoyens français contraints de quitter l'Egypte et le Proche-Orient. — Création. — Arr. 14 janv. 1956, p. 675.

Documentation (Direction de la). — Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation), p. 217, 442, 763, 940, 1144.

Emplois. — Suppression et création. — D. 56-1404 du 28 déc. 1956, p. 245.

NOMINATIONS, PROMOTIONS, MUTATIONS

Ecole nationale d'administration, p. 323.

POSITIONS DIVERSES

— *Affectation*, p. 739.
— *Détachement*, p. 387 (*rectif.*, p. 419).
— *Retraite*, p. 611.

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Audiences. — Réception des membres du corps diplomatique, p. 2.

Réceptions par le Président de la République et remises des lettres de créance de:

Son Excellence M. le docteur Roberto Caceres Bustamante, ambassadeur du Salvador, p. 995.

Son Excellence M. le docteur Bashir El Bakri, ambassadeur du Soudan, p. 995.

PRESSE

Conseil supérieur des entreprises de presse. — Nomination d'un membre. — Arr. 23 janv. 1957, p. 1155.

Dévolution de biens. — Décrets abrogeant les dispositions d'application de la loi du 11 mai 1946 aux entreprises de presse suivantes:

Liberté de la Haute-Loire (La), p. 452;
Petit Parisien et éditions Pierre Dupuy et Cie, p. 452;
Société démocratique de publicité de l'Aube, p. 964.

Publications interdites. — Publication espagnole *Emulacion juvenil.* — Arr. 5 janv. 1957, p. 676.

Publications pour la jeunesse. — Divers ouvrages et publications. Interdiction d'affichage et de vente aux mineurs. — Arr. 16 janv. 1957, p. 1060.

PRIX

Nickel. — Prix de vente du nickel pur affiné et du ferro-nickel produits par la société Le Nickel. — Arr. 7 janv. 1957, p. 974.

Produits alimentaires. — Création d'un circuit témoin (*modif.* arr. 4 déc. 1956). — Arr. 26 janv. 1956, p. 1134.

PRODUITS ALIMENTAIRES. — V. *Prix.*

PROPRIETE LITTERAIRE ARTISTIQUE. — V. *Conventions internationales.*

PUBLICITE FONCIERE. — V. *Code civil.*

R

RADIODIFFUSION-TELEVISION FRANÇAISE (service). — V. *Budget.*

Commission d'étude des problèmes communs au cinéma et à la télévision. — Création. — Arr. 18 janv. 1957, p. 900.

Dette du budget annexe. — Evolution et situation à la date du: 31 octobre 1956, p. 562.

Emplois. — Suppression et création. — D. 56-1379 du 28 déc. 1956, p. 226. — D. 56-1405 du 28 déc. 1956, p. 245.

Régies d'avances. — Cayenne. Montant maximum. — Arr. 21 janv. 1957, p. 1123.

POSITIONS DIVERSES

— *Détachements*, p. 1155.
— *Fonctions* (attribution de), p. 1155.

RECHERCHES SCIENTIFIQUES

Centre national de la recherche scientifique. — Directeur. Honorariat. — D. 14 janv. 1957, p. 811.

RECONSTRUCTION ET LOGEMENT (secrétariat d'Etat). — V. *Budget.*

Emplois. — Suppression et création. — D. 56-1406 du 28 déc. 1956, p. 245 (*rectif.*, p. 842).

Publications. — Arrêté fixant le prix de vente de la publication suivante:

Fiches de projets types homologués de logements économiques et familiaux, p. 283.

NOMINATIONS, PROMOTIONS, MUTATIONS

Cabinet du secrétaire d'Etat, p. 594.
Régisseurs d'avances et de recettes, p. 372, 1231.
Services extérieurs, p. 979.

POSITIONS DIVERSES

— *Démission*, p. 752, 1192.
— *Fonctions* (attribution de), p. 283.
— *Fonctions* (fin de), p. 372.
— *Réintégration*, p. 1192.
— *Retraite*, p. 752, 1192, 1231.
— *Titularisation*, p. 978, 1191, 1231.

TABLEAUX D'AVANCEMENT

Inspection générale, p. 372, 784 (*rectif.*, p. 717).

LISTES D'APTITUDE

Liste nationale d'aptitude à l'emploi de directeur d'office public d'habitations à loyer modéré (2e liste complémentaire), p. 1231.

REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS. — V. *Transports et voies de communication (transports de la région parisienne).*

REGIES D'AVANCES OU DE RECETTES. — V. *Aux ministères ou organismes intéressés.*

REUNION. — V. *Départements d'outre-mer.*

RHIN. — V. *Conventions internationales.*

RHUM. — V. *Impôts (contributions indirectes).*

S

SAHARA. — V. *Union française.*

SANTE PUBLIQUE

Conseil d'hygiène publique et de salubrité de la Seine. — Nomination de membres. — Arr. 14 janv. 1957, p. 935. — Arr. 18 janv. 1957, p. 1046.

Maladies contagieuses. — Variole. Fin des mesures prophylactiques exceptionnelles. Date. — D. 56-1139 du 30 déc. 1956, p. 1077.

SANTE PUBLIQUE ET POPULATION (secrétariat d'Etat). — V. *Budget.*

Emplois. — Suppression et création. — D. 56-1107 du 28 déc. 1956, p. 246.

Régies d'avances. — Laboratoire national de la santé publique. Institution. — Arr. 31 déc. 1956, p. 1011.

Laboratoires de contrôle des médicaments antivénériens. Suppression. — Arr. 31 déc. 1956, p. 1011.

CONCOURS

Avis de concours pour le recrutement d'un rédacteur à l'hôpital-hospice d'Hénin-Liétard (Pas-de-Calais), p. 348.

Avis de concours pour le recrutement de deux rédacteurs à l'hôpital-hospice de Meaux (Seine-et-Marne), p. 382.

Avis de concours en vue de la nomination d'un directeur économe chargé des fonctions de directeur de l'hôpital-hospice de Gray (Haute-Saône), p. 382.

Avis de concours sur épreuves pour le recrutement d'un économe à l'hôpital psychiatrique de Beauregard, à Bourges (Cher), p. 382.

Avis de concours pour le recrutement d'un commis à l'hôpital-hospice de Lourdes (Hautes-Pyrénées), p. 382.

Avis de concours pour le recrutement d'un rédacteur à l'hôpital psychiatrique autonome d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), p. 411.

Avis de concours pour le recrutement d'un rédacteur à l'hôpital-hospice de Pont-Sainte-Maxence (Oise), p. 411.

Avis de concours pour le recrutement d'un rédacteur au centre hospitalier de Toulon (Var), p. 550.

Avis de concours pour le recrutement d'un commis au sanatorium départemental de Clavières (Mayenne), p. 734.

Avis de concours pour le recrutement de commis au centre hospitalier de Besançon (Doubs) et aux hôpitaux-hospices d'Auxerre (Yonne), de Montbéliard (Doubs) et de Saint-Girons (Ariège), p. 794.

Avis de concours pour le recrutement de deux rédacteurs au centre hospitalier régional de Strasbourg (Bas-Rhin), p. 794.

Avis de concours pour le recrutement d'une assistante sociale à la préfecture de l'Orne, p. 795.

Avis de concours pour le recrutement de deux rédacteurs à l'hôpital psychiatrique de Dury-lès-Amiens (Somme), p. 861.

Avis de concours pour le recrutement de contrôleurs des lois d'aide sociale dans les départements de la Gironde et des Hautes-Alpes, p. 953.

Avis de concours pour le recrutement d'un rédacteur aux hospices de Bourg-en-Bresse (Ain), p. 1019.

Avis de concours pour le recrutement de contrôleurs départementaux des lois d'aide sociale (Seine-et-Oise), p. 1211.

Avis de concours pour le recrutement de deux commis à l'hôpital psychiatrique de Dury-lès-Amiens (Somme), p. 1211.

Avis de concours pour le recrutement de deux rédacteurs à l'hôpital psychiatrique d'Evreux-Navarre (Eure), p. 1211.

Avis de concours pour le recrutement d'un sous-économe et d'un commis au sanatorium départemental de Plougonven (Finistère), p. 1211.

Avis de concours pour le recrutement de deux commis au centre hospitalier régional d'Orléans (Loiret), p. 1242.

Avis de concours pour le recrutement d'un rédacteur au centre hospitalier d'Evreux (Eure), p. 1242.

Avis de vacance du poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Grandvilliers (Oise), p. 348.

Avis de vacance du poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Charlieu (Loire), p. 411.

Avis de vacance de postes de pharmacien résidant au centre hospitalier régional de Toulouse (Haute-Garonne), p. 550.

Avis de vacance d'un poste de sous-chef de section administrative à la direction départementale de la santé des Basses-Pyrénées, p. 634.

Avis de vacance du poste de directeur économe de l'hôpital hospice d'Issoire (Puy-de-Dôme), p. 634.

Avis de vacance d'un poste de médecin adjoint au sanatorium de Plougonven (Finistère), p. 634.

Avis de vacance d'un poste de médecin assistant à l'hôpital psychiatrique de Bonneval (Eure-et-Loir), p. 634.

Avis de vacance du poste de directeur de l'hôpital-hospice d'Orsay (Seine-et-Oise), p. 634.

Avis de vacance de postes de médecin-chef aux hôpitaux psychiatrique de Bonneval (Eure-et-Loir) et de Colson (Martinique), p. 794.

Avis de vacance d'un poste de médecin adjoint au centre de protection infantile de Bullion-Longchêne (Seine-et-Oise), p. 795.

Avis de vacance du poste de médecin à temps complet des dispensaires antituberculeux publics dans le département de l'Eure, p. 861.

Avis de vacance du poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Rambervillers (Vosges), p. 1019.

Avis de vacance du poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Fraize (Vosges), p. 1019.

Avis de vacance d'un poste de médecin directeur à l'hôpital psychiatrique de Blain (Loire-Inférieure), p. 1050.

Avis de vacance de postes de médecin à temps complet des dispensaires antituberculeux publics dans le département de la Dordogne, p. 1050.

Avis de vacance du poste d'économe de l'hôpital-hospice de Béziers (Hérault), p. 1242.

Avis de vacance d'un poste de médecin inspecteur de la santé dans le département d'Indre-et-Loire, p. 1242.

NOMINATIONS, PROMOTIONS, MUTATIONS

Administrateurs civils, p. 935.

Centre de lutte contre le cancer, p. 442.

Direction départementales de la population et de l'aide sociale, p. 1046.

Education sanitaire, démographique et sanitaire, p. 1105.

Hôpitaux psychiatriques, p. 721, 1201.

Inspection de la population et de l'aide sociale, p. 406, 1047.

Inspection de la santé. — *Médecins inspecteurs*, p. 345, 629, 721, 759, 1105, 1201.

Régisseurs d'avances, p. 1012.

Sanatoriums et services antituberculeux, p. 721, 759, 982. — Arr. rapporté, p. 721.

POSITIONS DIVERSES

— *Détachement*, p. 814, 1201.
— *Disponibilité*, p. 982.
— *Fonctions* (attribution de), p. 629, 721, 759, 814, 935, 1235.
— *Intégration*, p. 935.
— *Réintégration*, p. 1235.
— *Retraite*, p. 1047.
— *Titularisation*, p. 935, 982, 1235.

TABLEAUX D'AVANCEMENT

Administrateurs civils, p. 935.

Directions départementales de la population et de l'aide sociale, p. 1045.

Inspection de la population et de l'aide sociale, p. 1201.

Inspection de la santé. — *Médecin inspecteur*, p. 1201.

LISTES D'APTITUDE

Liste d'aptitude aux fonctions de pharmacien chef des hôpitaux et hospices publics des grands centres sanitaires, p. 549.

Liste d'aptitude aux fonctions de médecin des préventoriums publics et privés, p. 759.

Liste d'aptitude aux fonctions de médecin adjoint des sanatoriums publics et privés et de médecin à temps complet des dispensaires antituberculeux publics et privés, p. 759.

Liste d'aptitude aux fonctions de receveur économe des établissements relevant du ministre, p. 1105.

SARRE. — V. *Conventions internationales.*

Banque de réescompte. — Nomination du directeur général. — Arr. 31 déc. 1956, p. 331.

Université. — Conseil d'administration. Nomination de membres. — Arr. 3 déc. 1956, p. 420.

SECURITE SOCIALE

Code. — Publication. — D. 56-1279 du 10 déc. 1956 (*rectif.* au *J. O.* du 18 déc. 1956), p. 373.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Action sanitaire et sociale. — Prélèvement sur les cotisations d'allocations familiales. — Arr. 17 janv. 1957, p. 1200.

Caisses. — Subventions de compensation au titre des assurances sociales. Montant (exercice 1956). — Arr. 21 déc. 1956, p. 411.

Union de recouvrement de la Manche. Approbation. — Arr. 18 janv. 1957, p. 1076.

Caisse nationale. — Conseil d'administration. Nomination d'un membre. — Arr. 4 janv. 1957, p. 934.

Caisses primaires. — Subventions de compensation attribuées aux caisses. Montant (année 1956). — Arr. 16 janv. 1957, p. 1011.

Caisses de retraites et institutions de prévoyance. — Arrêtés autorisant le fonctionnement ou approuvant des modifications de statuts des associations d'entr'aide, des institutions de prévoyance et des caisses de retraites suivantes ou fonctionnant dans les établissements, industries et professions suivantes:

Institution de retraites et de prévoyance des salariés, p. 291.

Société marseillaise de crédit, p. 411.

Caisse centrale de la France d'outre-mer, p. 411.

Coop-Prévoyance, p. 411.

Caisses mutuelles de la région de Molsheim, p. 720.

Industries métallurgiques, mécaniques, électriques et connexes, p. 720.

Mondeville-Malesherbes « Cadres », p. 720.

Mondeville-Malesherbes « Etam », p. 720.

Cartonneries de la Rochette, p. 981.

Société centrale immobilière de la caisse des dépôts, p. 981.

Société de construction d'appareils mécaniques, p. 981.

Personnel des organismes de mutualité, p. 1076.

Etablissement maritime de Caronte, p. 1076.

Cenpa, p. 1138

Cotisations. — Concierges et employés d'immeubles. Modification. — Arr. 15 janv. 1957, p. 981.

Tarifs de responsabilité. — Prothèse et orthopédie. — Arr. 17 janv. 1957, p. 981.

ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

Alsace et Lorraine. — Tarif des risques (*rectif.* au *J. O.* du 27 nov. 1956), p. 291.

Cotisations. — Cotisation patronale pour la couverture de la partie du risque « accidents du travail » gérée par la sécurité sociale et pour l'alimentation des fonds. Taux (année 1957). — Arr. 20 déc. 1956, p. 290 (*rectif.*, p. 931).

Fonds commun des accidents du travail. — Alimentation du fonds. Cotisation due par certains établissements ou collectivités (année 1957). — Arr. 20 déc. 1956, p. 290.

Fonds de prévention. — Comité de gestion. Nomination de membres. — Arr. 7 janv. 1957, p. 786.

Rentes et indemnités. — Victimes de la silicose et de l'asbestose professionnelles et leurs ayants droit. Revision. — L. 57-29 du 10 janv. 1957, p. 581.

ASSURANCES SOCIALES

Assurance vieillesse des personnes non salariées. — Architectes. Régime complémentaire. Règlement. Approbation. — Arr. 31 déc. 1956, p. 757.

Experts comptables et comptables agréés. Régime complémentaire. Section professionnelle. Règlement. Modifications. — Arr. 31 déc. 1956, p. 757.

Etudiants. — Extension du régime aux élèves de certains établissements. — Arr. 21 déc. 1956, p. 411.

Fonds national de solidarité. — Recrutement de vacateurs. Ouverture de crédits. — Arr. 31 déc. 1956, p. 873.

Frais de transport des assurés sociaux. — Remboursement (*modif.* arr. 2 sept. 1955). — Arr. 4 janv. 1957, p. 786.

Honoraires des praticiens. — Décision de la commission nationale des tarifs. Suspension. — Arr. 7 janv. 1957, p. 758.

Tarifs. Fixation pour divers départements. — Cir. 6 du 7 janv. 1957, p. 721.

PRESTATIONS FAMILIALES

Caisses d'allocations familiales. — Dépenses de gestion. Montant maximum (année 1957). — Arr. 16 janv. 1957, p. 1137.

Frais de gestion. Limite au delà de laquelle le conseil d'administration est tenu d'établir un budget soumis à l'approbation du secrétaire d'Etat. — Arr. 18 janv. 1957, p. 1200.

Cotisations. — Allocations familiales. Travailleurs indépendants et employeurs. Montant. — Arr. 28 déc. 1956 (*rectif.* au *J. O.* du 31 déc. 1956), p. 814.

Sociétés COOPERATIVES

Coopératives agricoles. — V. *Agriculture (groupements agricoles).*

Sociétés ETRANGERES. — V. *Valeurs mobilières.*

Sociétés MUTUALISTES. — V. *Mutualité.*

Sociétés NATIONALES

Sociétés nationales de constructions aéronautiques. — Sociétés Ouest-Aviation et Sud-Est-Aviation. Fusion. — D. 57-37 du 12 janv. 1957, p. 653.

Société nationale d'études et de constructions de moteurs d'aviation. — Prise d'une participation dans le capital de la société immobilière Aviation Istres. — D. 10 janv. 1957, p. 869.

STATISTIQUES

Programme d'enquêtes statistiques publiques. — Année 1957. Approbation. — Arr. 14 janv. 1957, p. 998.

SUCCESSIONS

Administration provisoire des successions (*complète* arr. 24 juil. 1941). — Arr. 22 déc. 1956, p. 748.

Successions en déshérence, p. 598.

SUCRE ET BETTERAVES

Prix. — Betteraves, sucre de betteraves et de cannes (campagne 1956-1957). — Arr. 29 déc. 1956, p. 248 (*rectif.*, p. 331).

T

TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES. — V. *Union française.*

TOURISME

Comités régionaux de tourisme. — Région du Nord. Circonscription et composition. Modification. — Arr. 12 déc. 1956, p. 749.

Annecy. Composition. — Arr. 27 déc. 1956, p. 1187.

TRAITEMENTS, SOLDES, INDEMNITES

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Complément temporaire. — Fonctionnaires en service à la Guadeloupe, à la Martinique et à la Guyane. Majoration. — D. 57-87 du 28 janv. 1957, p. 1220.

Traitements et soldes. — Nouveaux traitements des fonctionnaires à compter du 1er janvier 1957. — Cir. 12 janv. 1957, p. 655.

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Heures et travaux supplémentaires. — Personnels de l'Imprimerie nationale. Indemnités forfaitaires pour sujétions particulières et travaux supplémentaires. — D. 57-15 du 2 janv. 1957, p. 433.

AGRICULTURE

Frais de déplacement. — Agents chargés de l'établissement du cadastre viticole. Remboursement. Régime. — Arr. 13 déc. 1956, p. 751.

Indemnités diverses. — Personnels enseignants. Indemnité forfaitaire spéciale (*modif.* arr. 24 nov. 1955). — Arr. 19 déc. 1956, p. 282.

Traitements. — Agents contractuels du centre national d'études et d'expérimentation du machinisme agricole. — Arr. 3 janv. 1957, p. 439.

DÉFENSE NATIONALE

Indemnités diverses. — Indemnités susceptibles d'être payées au titre de la solde aux militaires des trois armes (*modif.* D. 27 août 1948). — D. 56-1416 du 27 déc. 1956, p. 263. — D. 56-1421 du 29 déc. 1956, p. 334.

Prime fixe d'alimentation en Afrique du Nord. Montant. — Arr. 31 déc. 1956, p. 805.

ÉDUCATION NATIONALE

Heures et travaux supplémentaires. — Faculté des sciences de Paris. Préparation aux diplômes du P. C. B., M. P. C. et S. P. C. N. Séances supplémentaires de travaux pratiques et de cours. — D. 57-89 du 28 janv. 1957, p. 1232.

FRANCE D'OUTRE-MER

Indemnités diverses. — Militaires de l'armée de terre en service dans les territoires et départements d'outre-mer. Indemnités payées au titre de la solde (*modif.* D. 1er déc. 1949). — D. 56-1431 du 30 déc. 1956, p. 626.

Magistrats de l'ordre judiciaire. Indemnité forfaitaire spéciale. Taux. — D. 56-1435 du 30 déc. 1956, p. 718. — 56-1436 du 30 déc. 1956, p. 719.

Surprime. — Militaires de l'armée de terre en service dans les unités des régions sahariennes ou désertiques. Surprime provisoire d'affectation. Création. — D. 56-1432 du 30 déc. 1956, p. 627.

INDUSTRIE ET COMMERCE

Heures et travaux supplémentaires. — Conducteurs automobiles du service des instruments de mesure. Indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires. — D. 57-16 du 2 janv. 1957, p. 435.

JUSTICE

Heures et travaux supplémentaires. — Personnels des services extérieurs de l'éducation surveillée. Indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires d'enseignement. Modification. — D. 57-5 du 2 janv. 1957, p. 327.

Indemnités diverses. — Educateurs chefs des services extérieurs de l'éducation surveillée. Indemnité particulière. Suppression. — D. 57-3 du 2 janv. 1957, p. 326.

Personnels des services extérieurs de l'éducation surveillée. Modification. — D. 57-4 du 2 janv. 1957, p. 326.

Interprètes judiciaires, interprètes judiciaires suppléants, commis greffiers des justices de paix et des tribunaux de commerce d'Algérie. Attribution d'indemnité de costume d'audience. — D. 57-86 du 28 janv. 1957, p. 1219.

Personnel médical des établissements pénitentiaires. — Arr. 12 déc. 1956 (*rectif.* au *J. O.* du 26 déc. 1956), p. 453.

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Prime de rendement. — Personnel du groupement des contrôles radioélectriques. Attribution. — D. 57-19 du 2 janv. 1957, p. 451.

TRANSPORTS DE LA REGION PARISIENNE. — V. *Transports et voies de communication.*

TRANSPORTS ET VOIES DE COMMUNICATION

CHEMIN DE FER D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

(SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS)

Recettes (bulletin des) :

Cinquantième semaine 1956, p. 299.

Cinquante et unième semaine 1956, p. 573.

Cinquante-deuxième semaine 1956, p. 795.

Première semaine 1957, p. 1022.

Deuxième semaine 1957, p. 1243.

Tarifs présentés à l'homologation ministérielle : tous les mardis.

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL ET TRAMWAYS

Déclassements. — Installations de la gare de Raon-transit et raccordement de cette gare à celle de la S. N. C. F. — D. 14 janv. 1957, p. 809.

GARES ROUTIÈRES

Exploitation. — Le Havre. Acte de concession à la chambre de commerce. Approbation. — Arr. 22 déc. 1956, p. 908.

ROUTES ET CHEMINS

Autoroutes. — Statut (*application* L. 18 avril 1955). — D. R. A. P. 56-1425 du 27 déc. 1956, p. 332.

Classements et déclassements de parcelles de la voirie nationale. — Route n° 19, à Langres (Haute-Marne). — Arr. 28 déc. 1956, p. 545.

Route n° 83, au Sud d'Ebersheim (Bas-Rhin). — Arr. 28 déc. 1956, p. 545.

Route n° 1, à l'Isle-Adam (Seine-et-Oise). — Arr. 28 déc. 1956, p. 545.

Travaux. — Déclaration d'utilité publique :

Route n° 210. Déviation de Vence (Alpes-Maritimes). — Arr. 28 déc. 1956, p. 545.

TRANSPORTS FERROVIAIRES ET ROUTIERS

Contrôle de l'Etat. — Organisation (*modif.* D. 11 déc. 1940). — D. 7 janv. 1957, p. 591.

Coordination et harmonisation (*modif.* D. 14 nov. 1949). — D. 56-1318 du 27 déc. 1956 (*rectif.* au *J. O.* du 28 déc. 1956), p. 908.

Groupements professionnels routiers. Organisation, fonctionnement et contrôle. — D. 57-42 du 14 janv. 1957, p. 692.

Matières dangereuses et infectes. — Commission interministérielle du transport. Nomination de membres. — Arr. 26 déc. 1956, p. 390. — Arr. 4 janv. 1957, p. 850.

Carburant du moteur servant à la vidange des citernes des remorques rail-route. — Arr. 17 déc. 1956, p. 846.

TRANSPORTS DE LA RÉGION PARISIENNE

Régie autonome des transports parisiens. — Mandat de certains administrateurs. Prolongation. — L. 57-33 du 10 janv. 1957, p. 584.

Conseil d'administration. Président. Réélection. Approbation. — D. 23 janv. 1957, p. 1041.

Région des transports. — Intégration de communes de Seine-et-Oise. — D. 56-1426 du 29 déc. 1956, p. 333.

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE (secrétariat d'Etat). — V. *Budget.*

Commissions administratives paritaires. — Directions régionales de la sécurité sociale. Commission n° 3. Elections. Date. — Arr. 3 déc. 1956, p. 441.

Emplois. — Suppression. — D. 56-1408 du 28 déc. 1956, p. 246 (*rectif.*, p. 545).

Travail et main-d'œuvre. — Contrôleur des services extérieurs. Examen professionnel de fin de stage. Conditions. — Arr. 27 déc. 1956, p. 719.

CONCOURS

Liste complémentaire des candidats admissibles à l'emploi de rédacteur stagiaire des directions régionales de la sécurité sociale (concours d'avril 1956), p. 291.

NOMINATIONS, PROMOTIONS, MUTATIONS

Directions régionales de la sécurité sociale, p. 291, 758, 934, 1235.

POSITIONS DIVERSES

— *Détachement*, p. 1046.

— *Titularisation*, p. 1011.

TABLEAUX D'AVANCEMENT

Directions régionales de la sécurité sociale, p. 759.

TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME (secrétariat d'Etat). — V. *Budget.*

Emplois. — Suppression et création. — D. 56-1409 du 28 déc. 1956, p. 246.

Ponts et chaussées — Agents de travaux. Statut. — D. R. A. P. 57-81 du 25 janv. 1957, p. 1185.

Conducteur de chantiers. Statut. — D. R. A. P. 57-82 du 25 janv. 1957, p. 1185.

Concours pour l'admission à l'emploi d'agent technique. Conditions. — Arr. 20 nov. 1956, p. 697.

Examen professionnel pour l'accession des commis au grade d'adjoint technique. Conditions. — Arr. 20 nov. 1956, p. 699.

AVIATION CIVILE ET COMMERCIALE

Emplois. — Suppression et création. — D. 56-1410 du 28 déc. 1956, p. 247. — D. 56-1412 du 28 déc. 1956, p. 251.

Ordonnateurs secondaires. — Bases aériennes au Maroc. Nomination. Arr. 29 déc. 1956, p. 783 (*rectif.*, p. 1012).

MÉTÉOROLOGIE NATIONALE

Ingénieurs. — Travaux météorologiques. Statut. Modification. — D. 56-1268 du 12 déc. 1956 (*rectif.* au *J. O.* du 14 déc. 1956), p. 390.

CONCOURS

Avis de concours pour le recrutement d'élèves ingénieurs des travaux publics de l'Etat (service des ponts et chaussées, p. 1050.

NOMINATIONS, PROMOTIONS, MUTATIONS

Administrateur civil, p. 844. — D. rapporté, p. 809.

Aviation civile et commerciale, p. 279, 709, 750, 850, 874, 910, 976, 1042.

Courtiers interprètes et conducteurs de navires, p. 714.

Ecole nationale des ponts et chaussées (*rectif.* p. 330).

Météorologie, p. 809.

Ordonnateurs secondaires, p. 783 (*rectif.* p. 1.042).

Ponts et chaussées, p. 592, 783, 850, 910. — Honorariat, p. 592. (*rectif.* p. 783, 910, 1071).

Régisseurs d'avances et de recettes, p. 1042.

POSITIONS DIVERSES

— *Ancienneté* (rappels, majorations d'), p. 850.

— *Détachement*, p. 592, 709, 809.

— *Démission*, p. 1187.

— *Disponibilité*, p. 910.

— *Fonctions* (attribution de), p. 592, 783, 910, 1042.

— *Fonctions* (cumul de), p. 390, 783.

— *Reclassement*, p. 1071.

— *Réintégration*, p. 592.

— *Retraite*, p. 545, 709, 809, 1041, 1187.

— *Titularisation*, p. 390 (*rectif.*, p. 545).

TABLEAUX D'AVANCEMENT

Aviation civile et commerciale, p. 874, 910.

Officiers de port, p. 910.

TRESOR

Comptes spéciaux. — Répartition des dotations (exercice 1957). — D. 56-1377 du 31 déc. 1956, p. 207.

Report de crédits de l'exercice 1956 à l'exercice 1957. — Arr. 11 janv. 1957, p. 873.

Opérations. — Situation résumée des opérations du Trésor entre le 1er janvier 1956 et le:

31 octobre 1956, p. 551.

Remise de débets:

Affaires économiques et financières (*rectif.* au *J. O.* du 15 déc. 1956), p. 619.

Intérieur, p. 1161.

U

UNION FRANÇAISE

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Bureau minier de la France d'outre-mer. — Conseil d'administration. Nomination d'un membre. — Arr. 12 janv. 1957, p. 854.

Caisses d'épargne. — Pourcentage des placements (année 1957). — D. 56-1437 du 30 déc. 1956, p. 756.

Inspection des affaires administratives. — Organisation (*modif.* D. 6 janv. 1937). — D. 57-69 du 22 janv. 1957, p. 1075.

Magistrature d'outre-mer. — Listes spéciales des candidats aux fonctions judiciaires dont les demandes d'admission directe dans la magistrature d'outre-mer ont fait l'objet d'un avis favorable de la commission de classement, p. 855.

AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE

Communes. — Maires. Délégation de fonctions. — D. 56-1417 du 27 déc. 1956, p. 286.

Douanes. — Droits et taxes d'entrée. Modification. — D. 28 déc. 1956, p. 338.

Impôts et taxes diverses. — Redevance proportionnelle sur les produits miniers. — D. 28 déc. 1956, p. 338.

Droits d'entrée, taxe sur le chiffre d'affaires à l'importation et droits de sortie. — D. 28 déc. 1956, p. 339.

Code général des impôts directs. Modification. — D. 28 déc. 1956, p. 339.

Régime fiscal de longue durée en faveur de catégories d'entreprises agréées. Institution. — D. 10 janv. 1957, p. 656.

Gabon. Régime fiscal de longue durée en faveur de catégories d'entreprises agréées. Institution. — D. 10 janv. 1957, p. 656.

Moyen-Congo. Régime fiscal de longue durée en faveur de catégories d'entreprises agréées. — D. 10 janv. 1957, p. 657.

Institut d'émission de l'A. E. F. et du Cameroun. — Situation au 30 nov. 1956, p. 635.

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

Banque du Bénin. — Statuts. Modifications. Approbation. — Arr. 28 déc. 1956, p. 627.

Communes. — Maires. Délégation de fonctions. — D. 56-1417 du 27 déc. 1956, p. 286.

Douanes. — Avis de délibération du Grand Conseil de l'Afrique occidentale française tendant à compléter le décret du 1er juin 1932 réglementant le service des douanes en Afrique occidentale française, p. 793.

Avis de délibération du Grand Conseil de l'Afrique occidentale française relatifs à l'importation des allumettes et des cigarettes, p. 1083.

Impôts et taxes diverses. — Redevance proportionnelle sur les produits miniers. — D. 28 déc. 1956, p. 338.

Instituts d'émission de l'A. O. F. et du Togo. — Situation au 30 nov. 1956, p. 342.

Plan d'aménagement et d'équipement. — Guinée. Création d'une mission d'aménagement régional. — Arr. 29 déc. 1956 (*rectif.* au *J. O.* du 31 déc. 1956), p. 1104. — Nomination d'un chargé d'étude. — Arr. 18 janv. 1957, p. 1104.

CAMEROUN

Assemblée territoriale. — Première session ordinaire. Date d'ouverture. — D. 28 déc. 1956, p. 1075.

Communes. — Maires. Délégations de fonctions. — D. 56-1417 du 27 déc. 1956, p. 286.

Régime forestier. — Permis d'exploitation forestière. Attribution et transfert à la Société industrielle et d'exploitation des bois africains. — D. 21 janv. 1957, p. 1199.

COMORES

Douanes. — Droits de sortie. Assiette, perception et tarifs. — D. 28 déc. 1956, p. 337.

Impôts et taxes diverses. — Impôt général sur le revenu. — D. 28 déc. 1956, p. 287.

Taxe spéciale sur les assurances. Institution. — D. 28 déc. 1956, p. 287.

Timbre. Réglementation. — D. 28 déc. 1956, p. 287.

Imposition des revenus des valeurs mobilières. — D. 28 déc. 1956, p. 337.

Taxe additionnelle provisoire. Exemption. — D. 28 déc. 1956, p. 338.

Taxes d'importation et taxes de consommation. — D. 28 déc. 1956, p. 339.

MADAGASCAR

Communes. — Maires. Délégations de fonctions. — D. 56-1417 du 27 déc. 1956, p. 286.

Diégo-Suarez. Conseil municipal. Dissolution. — D. 4 janv. 1956, p. 340.

NOUVELLE-CALÉDONIE

Caisse de stabilisation des prix. — Coprah. Création. — D. 57-48 du 14 janv. 1956, p. 811.

Café. Création. — D. 57-54 du 17 janvier 1957, p. 930.

Douanes. — Avis de délibération du conseil général de la Nouvelle-Calédonie portant suspension provisoire des droits de douane applicables à des matériels importés d'Indochine par la marine nationale, p. 793.

Avis de délibération du conseil général de la Nouvelle-Calédonie relatif à des taux de droits de douane, p. 953.

OCÉANIE

Caisse de stabilisation des prix. — Coprah. Conditions d'intervention du fonds national de régularisation des produits d'outre-mer (campagne 1957). — Arr. 31 déc. 1956, p. 932.

Impôts et taxes diverses. — Impôt sur le revenu des capitaux mobiliers. Création. — D. 28 déc. 1956, p. 338.

Réglementation des patentes et des patentes-licences. — D. 28 déc. 1956, p. 394.

Notariat. — Extension de la loi du 12 août 1902. — D. 57-53 du 14 janv. 1957, p. 930.

Organisation judiciaire. — Réorganisation et règles de procédure (*modif.* D. 21 nov. 1933). — D. 56-1302 du 18 déc. 1956 (*rectif.* au *J. O.* du 22 déc. 1956), p. 756.

SAHARA

Organisation commune des régions sahariennes. Création. — L. 57-27 du 10 janv. 1957, p. 578.

SAINT-PIERRE ET MIQUELON

Crédit maritime local à la grande pêche. — Maximum des prêts. — D. 56-1418 du 27 déc. 1956, p. 286.

TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES

Budgets. — Virement et ouverture de crédits supplémentaires (exercice 1956). — D. 28 déc. 1956, p. 439.

Budget (exercice 1956). — D. 14 janv. 1957, p. 1045.

URBANISME ET HABITATION

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

Groupements d'urbanisme. — Ottmarsheim. Création. — D. 23 janv. 1957, p. 1103.

Projets d'aménagement et de reconstruction. — Arrêtés portant prise en considération des projets d'aménagement de diverses communes des départements suivants: Rhin (Bas-), p. 978; Seine-Maritime, p. 1010.

Arrêté portant approbation de modificatif au projet d'aménagement et de reconstruction de diverses communes du département suivant: Corse, p. 752.

Arrêtés relatifs à la revision du projet d'aménagement de diverses communes des départements suivants: Corrèze, p. 1103; Orne, p. 283.

Arrêté déclarant d'utilité publique et d'urgence les opérations nécessaires à la réalisation des projets de reconstruction de diverses communes du département suivant: Rhin (Haut-), p. 978.

Zones d'habitation. — Arrêtés portant délimitation de terrains favorables à la création de zones d'habitation dans les communes suivantes: Graulhet, p. 545; les Echelles, p. 1192; Monsempron-Libos, p. 545; Tinqueux, p. 752.

CONSTRUCTION ET HABITATION

Epargne-construction. — Avis relatif au niveau de l'indice du coût de la construction au quatrième trimestre 1956, p. 727.

Participation des chambres de commerce. — Arras. Garantie d'un emprunt à contracter par une société d'H. L. M. — Arr. 9 janv. 1957, p. 844.

Saint-Nazaire. Garantie d'un emprunt à contracter par une société d'H. L. M. — Arr. 18 janv. 1957, p. 1007.

HABITATIONS A LOYER MODÉRÉ

Architectes et techniciens prêtant leur concours aux organismes d'habitations à loyer modéré. — Honoraires. Tarif (*modif.* D. 22 juil. 1953). — D. 56-1428 du 29 déc. 1956, p. 369 (*rectif.*, p. 926).

Loyers. — Prix de base au mètre carré des différentes catégories de logements construits postérieurement au 3 septembre 1947. Modification. — Arr. 29 déc. 1956, p. 334 (*rectif.*, p. 752).

V

VALEURS MOBILIERES

Sociétés étrangères. — Avis d'abonnement à la taxe proportionnelle sur le revenu des personnes physiques (actions, parts et obligations), p. 1117.

Valeurs étrangères. — Relevé officiel: 1° des obligations émises à l'étranger sous le régime des valeurs mobilières étrangères non abonnées; 2° des valeurs étrangères abonnées pour lesquelles un représentant responsable de la taxe proportionnelle sur le revenu des capitaux mobiliers a été agréé ou un cautionnement versé et qui acquittent cette taxe (*voir feuille administrative* 1, p. 1 à 12, annexe au *J. O.* du 15 janv. 1957).

VENTES A CREDIT. — V. *Commerce et industrie.*

VENTES PUBLIQUES

Ventes publiques d'objets d'art d'artistes étrangers. Exercice du droit de suite (*application* D. 15 sept. 1956). — Arr. 21 janv. 1957, p. 1233.

VIANDES. — V. *Agriculture* (*animaux*).

VINS. — V. *Conventions internationales. — Impôts.*

VITICULTURE ET COMMERCE DES VINS

Comité interprofessionnel des vins des côtes de Provence. — Fonctionnement. — Arr. 26 déc. 1956, p. 622.

Comité interprofessionnel des vins doux naturels et des vins de liqueur à appellation contrôlée. — Commissaire du Gouvernement. Nomination. — Arr. 17 déc. 1956, p. 391.

Institut des vins de consommation courante. — Recrutement du personnel en vue de l'établissement du cadastre viticole. Autorisation. Prorogation. — Arr. 29 déc. 1956, p. 752.

Budgets primitif et additionnel (exercice 1956). — Arr. 31 déc. 1956, p. 1073.

Marché du vin. — Blocage et distillation obligatoire d'une partie de la récolte de 1956. — D. 57-38 du 12 janv. 1957, p. 655.

Œnologue. — Diplôme national. Programme d'enseignement et modalités de l'examen. — Arr. 13 déc. 1956 (*rectif* au J. O. du 19 déc. 1956), p. 626.

Récoltes. — Relevé, par département, de la récolte des vins en 1956, p. 942 (*rectif.*, p. 1116).

Statistique mensuelle des vins et cidres (décembre 1956), p. 946 (*rectif.*, p. 1116).

VOIES NAVIGABLES ET NAVIGATION INTERIEURE

Commissions des frets et d'exploitation. — Commission régionale de Compiègne. Nomination d'un membre. — Arr. 28 déc. 1956, p. 592.

Commission régionale de Lyon. Nomination de membres. — Arr. 9 janv. 1957, p. 783.

Z

ZONES D'HABITATION. — V. *Urbanisme et habitation* (*aménagement du territoire et urbanisme*).

TABLE CHRONOLOGIQUE

LOIS, DECRETS, ARRETES, CIRCULAIRES, DECISIONS, INSTRUCTIONS

ABRÉVIATIONS

L. = Loi.
D.R.A.P. = Décret portant règlement d'administration publique.
D. = Décret.
Arr. = Arrêté.
Cir. = Circulaire.
Déc. = Décision.
Ins. = Instruction.
Add. = Additif.
Modif. = Modificatif.
Rectif. = Rectificatif.

La date indiquée à la suite des documents est celle de la publication au « Journal officiel ».

Les textes d'intérêt particulier (nominations, promotions, etc.) qui ne sont pas compris dans la table chronologique sont repertoriés dans la table analytique.

JANVIER 1957

31 *décembre* **1955.**

D. 55-1696. Education nationale. Suppression et création d'emplois (*rectif.* 6 janv.), p. 365.

21 *août* **1956.**

Arr. Enseignement du second degré. Recteurs d'académie institués ordonnateurs secondaires (*rectif.* 22 janv.), p. 929.

23 *août* **1956.**

Arr. Plan. Commission de l'équipement scolaire, universitaire et sportif (*rectif.* 22 janv.), p. 907.

27 *août* **1956.**

Arr. Beaux-arts. Diplôme national. — 30 janv., p. 1193.

29 *août* **1956.**

Arr. Honfleur. Station de pilotage. Connaissance spéciales exigées des candidats pilotes. Programme. — 4 janv., p. 279.

2 *octobre* **1956.**

Arr. Officiers publics et ministériels. Appareils ou procédés de reproduction des actes. — 12 janv., p. 611.

25 *octobre* 1956.

Arr. Semaine de l'agriculture (1957). Délégué général. Délégation d'attributions. — 16 janv., p. 751.

27 *octobre* 1956.

D. Grenoble. Institut d'application et de recherches médicales et biologiques pour les isotopes radioactifs. Création (*rectif.* 9 janv.), p. 438.

D. R. A. P. 56-1101. Algérie. Code minier. Hydrocarbures. Permis de recherches, d'exploitations et concessions (*rectif.* 22 janv.), p. 912.

6 *novembre* 1956.

Arr. Imprimerie de labeur et industries graphiques. Convention collective nationale de retraite. Extension d'avenants d'adhésion. — 8 janv., p. 398.

9 *novembre* 1956.

D R. A. P. 56-1128. Officier public et ministériel. Auxiliaire de justice. Conditions d'aptitude. Modification (*rectif.* 22 janv.), p. 900.

15 *novembre* 1956.

Arr. Conservatoire national de musique. Règlement intérieur. Modification. — 9 janv., p. 433.

20 *novembre* 1956.

Arr. Ponts et chaussées. Adjoint technique. Concours. Conditions. — 15 janv., p. 697.

Arr. Ponts et chaussées. Commis. Examen professionnel. Conditions. — 15 janv., p. 699.

21 *novembre* 1956.

Arr. Sécurité sociale. Accidents du travail et maladies professionnelles. Tarif des risques applicable en Alsace-Lorraine. Approbation (*rectif.* 4 janv.), p. 291.

26 *novembre* 1956.

Arr. Logements économiques et familiaux. Fiches de projets types homologués. Prix de vente. — 4 janv., p. 283.

Arr. Imprimerie de labeur et industries graphiques. Convention collective nationale de retraite. Extension d'avenants d'adhésion. — 8 janv., p. 399.

27 *novembre* 1956.

Arr. Institut français d'archéologie orientale du Caire. Budget additionnel (1955). — 16 janv., p. 754.

29 *novembre* 1956.

Arr. Publicité foncière. Certaines dépenses de gestion. Nomenclature. — 15 janv., p. 690.

Arr. Agriculture. Ouverture de crédits (fonds de concours) (*rectif.* 15 janv.), p. 716.

30 *novembre* 1956.

Arr. Finistère. Circonscriptions territoriales de communes. Modification. — 4 janv., p. 263.

Arr. Silicose professionnelle. Prévention médicale. Mesures particulières (*rectif.* 16 janv.), p. 750.

Ins. Silicose professionnelle. Prévention médicale. Mesures particulières (*rectif.* 16 janv.), p. 750.

1er *décembre* 1956.

L. 56-1221. Armée de terre. Officiers de réserve. Statut (*rectif.* 4 janv.), p. 259.

Arr. Camaret-sur-Mer (Finistère). Outillage public du port. Concession. — 24 janv., p. 1001.

3 *décembre* 1956.

Arr. Aviation civile et commerciale. Parachutiste. Brevet et licence. Création. — 19 janv., p. 844.

5 *décembre* 1956.

Arr. Industrie textile (régions de Mazamet, Labastide-Rouairoux, Lavelanet et Lodève). Extension d'accords. — 8 janv., p. 401.

6 *décembre* 1956.

Arr. Transports routiers. Convention collective nationale. Extension de deux avenants à la convention annexe. — 11 janv., p. 594.

Arr. Mines grisouteuses. Matériel. Agrément (*rectif.* 29 janv.), p. 1135.

7 *décembre* 1956.

Arr. Armée de terre. Officiers de réserve. Commission consultative. — 9 janv., p. 424.

10 *décembre* 1956.

D. 56-1380. Affaires étrangères. Lettres échangées entre la France et la Norvège. Protection des œuvres littéraires et artistiques. Prolongation du délai légal. — 3 janv., p. 227.

D. 56-1279. Code de la sécurité sociale (*rectif.* 6 janv.), p. 373.

Arr. Transport et distribution d'énergie électrique. Travaux. Déclaration d'utilité publique. — 3 janv., p. 252.

12 *décembre* 1956.

D. R. A. P. 56-1268. Travaux météorologiques. Corps métropolitain des ingénieurs. Statut. Modification provisoire (*rectif.* 8 janv.), p. 390.

Arr. Etablissements pénitentiaires. Personnel médical. Indemnités. Taux (*rectif.* 10 janv.), p. 453.

Arr. Nord. Comité régional de tourisme. Modification. — 16 janv., p. 749.

13 *décembre* 1956.

Arr. Amiens. Acquisition de terrains. Déclaration d'utilité publique. — 4 janv., p. 284.

Arr. Education nationale. Diplôme national d'œnologue. Programme d'enseignement et modalités de l'examen (*rectif.* 12 jan.), p. 626.

Arr. Etablissements nationaux de bienfaisance à caractère hospitalier. Budget. — 12 panv., p. 628.

Arr. Cadastre viticole. Certains agents. Frais de déplacement. Remboursement. — 16 janv., p. 751.

Arr. Caisse nationale des lettres. Ouvrages exonérés de la contribution d'éditeur. Commission. Composition. — 27 janv., p. 1103.

14 *décembre* 1956.

D. 56-1284. Commandos de l'armée de l'air en Algérie. Classement dans le personnel navigant (*rectif.* 31 janv.), p. 1221.

Arr. Agriculture. Plants de pommes de terre. Contrôle de la production, de la conservation et des livraisons. Règlement technique. Homologation. — 4 janv., p. 281.

Arr. Indochine. Immeubles bâtis sinistrés. Evaluation. Prix unitaires. Revalorisation. Coût de reconstitution. — 6 janv., p. 359 (*rectif.* 16 janv., p. 745).

Déc. Scies circulaires et protecteurs de scies circulaires. Homologation. — 5 janv., p. 340 (*rectif.* 17 janv., p. 786).

15 *décembre* 1956.

Arr. Sociétés d'assurances. Agrément (*rectif.* 4 janv.), p. 278.

Arr. Défense nationale. Transfert de crédits (aviation civile et commerciale) (*rectif.* 9 janv.), p. 425.

Arr. Etablissement national de bienfaisance de Saint-Maurice. Budget (1955). — 30 janv., p. 1201.

Déc. Dégauchisseuses et protecteurs de dégauchisseuses à porte-outils rotatif pour le travail du bois. Homologation. — 5 janv., p. 341.

Ins. Défense nationale. Armes de petits calibres. Classification en application du D. 56-578. Prolongation du délai. — 19 janv., p. 840.

17 *décembre* 1956.

Arr. France d'outre-mer. Signature. Délégation. Modification. — 8 janv., p. 395.

Arr. Comité interprofessionnel des vins doux naturels et des vins de liqueur à appellation contrôlée. Commissaire du Gouvernement. Désignation. — 9 janv., p. 391.

Arr. Châtillon-sous-Bagneux (Seine). Affectation d'un domaine domanial au secrétariat de l'air. — 9 janv., p. 424.

Arr. Source d'eau minérale. Exploitation. Autorisation. — 12 janv., p. 628.

Arr. Eure. Constructions provisoires. Affectation au ministère de l'éducation nationale (*rectif.* 16 janv.), p. 754.

Arr. Education nationale. Transfert de crédits (*rectif.* 19 janv.), p. 853.

Arr. Matières dangereuses. Transports. Modification. — 19 janv., p. 846.

Arr. Instituteurs. Commissions paritaires. Renouvellement. — 19 janv., p. 852.

Déc. Raboteuses à porte-outils rotatif pour le travail du bois. Homologation. — 5 janv., p. 342.

18 *décembre* 1956.

D. 56-1381. Convention internationale pour l'unification des méthodes d'analyse et d'appréciation des vins. Publication. — 3 janv., p. 227.

D. 56-1362. Océanie. Justice et règles de procédure. Réorganisation. Modification (*rectif.* 16 janv.), p. 756.

Arr. Afrique du Nord. Ecole professionnelle de l'air. Agent comptable. Cautionnement. — 4 janv., p. 278.

Arr. Aviation civile et commerciale. Ouverture de crédits (fonds de concours). — 4 janv., p. 279.

Arr. Education nationale. Ouverture de crédits (fonds de concours). — 4 janv., p. 284.

Arr. Musée de l'armée. Budget (1956-1957). — 9 janv., p. 424.

Arr. Institut français d'archéologie orientale du Caire. Budgets (1955 et 1956). — 16 janv., p. 754.

Arr. Ecole française d'Athènes. Budget (1956). — 16 janv., p. 754.

Déc. Toupies et protecteurs pour toupies à arbres verticaux pour le travail du bois. Homologation. — 5 janv., p. 342 (*rectif.* 17 janv., p. 786).

19 *décembre* 1956.

Arr. Bayonne. Chambre de commerce. Produit des péages perçus au port de Saint-Jean-de-Luz-Ciboure. Affectation. — 4 janv., p. 279.

Arr. Agriculture. Personnels enseignants. Indemnité forfaitaire. Complément. — 4 janv., p. 282.

Arr. Enseignement du second degré. Dates des concours en 1957. — 4 janv., p. 284.

Arr. Ecole nationale de la France d'outre-mer. Dates des concours « B » et « C ». — 4 janv., p. 288.

Arr. Air. Régie de recettes. Institution. — 9 janv., p. 424.

Arr. Conservatoire national de musique. Budget autonome. — 12 janv., p. 625.

Arr. Education nationale. Ouverture de crédits sur exercice clos. — 16 janv., p. 754.

Arr. Villiers-sur-Orge et Bréligny-sur-Orge (Seine-et-Oise). Affectation d'immeubles domaniaux au secrétariat d'Etat aux forces armées (air). — 19 janv., p 838.

Arr. Ferté-Milon (Aisne). Centre d'apprentissage M 154. Transfert. — 22 janv., p. 929.

Arr. Présidence du conseil. Secrétaire d'administration. Echelonnement indiciaire. — 29 janv., p. 1123.

Déc. Machines à raboter et à moulurer. Homologation. — 5 janv., p. 342.

20 *décembre* 1956.

D. Haute-Dordogne. Aménagement. Avenant au cahier des charges. Approbation. — 11 janv., p. 592.

Arr. Aviation civile et commerciale. Aéroports internationaux et des départements d'outre-mer. Liste. — 4 janv., p. 279.

Arr Tourouvre (Orne). Projet de reconstruction et d'aménagement. Revision. — 4 janv., p. 283.

Arr. Postes, télégraphes et téléphones. Ouverture d'un crédit sur exercice clos. — 4 janv., p. 283.

Arr. Postes, télégraphes et téléphones. Régie d'avances. Institution. — 4 janv., p. 283.

Arr. Sécurité sociale. Accidents du travail. Taux de la cotisation due par certains employeurs (année 1957). — 4 janv., p. 290 (*rectif.* 22 janv., p. 990).

Arr. Accidents du travail. Fonds commun. Alimentation. Cotisation des établissements et collectivités. — 4 janv., p. 290.

Arr. Education nationale. Archives. Certains personnels. Echelonnement indiciaire. — 8 janv., p. 393.

Arr. Education nationale. Archives. Corps des conservateurs. Commission administrative paritaire. Institution. — 8 janv., p. 394.

Arr. Afrique occidentale française. Service topographique. Emploi transformé. Assimilation. — 8 janv., p. 394.

Arr. Marine militaire. Ouverture d'une autorisation de programme. — 9 janv., p. 424.

Arr. Défense nationale. Transfert de crédits (travaux publics, transports et tourisme). — 9 janv., p. 425.

Arr. Agriculture. Ouverture de crédits (fonds de concours). — 15 janv., p. 716.

Arr. Agriculture. Ouverture de crédits sur exercice clos. — 16 janv., p. 752.

Arr. Education nationale. Transfert de crédits. — 17 janv., p. 784.

Arr. Etablissement national de bienfaisance de Saint-Maurice. Budget (1956). — 30 janv., p. 1201.

Cir. Sécurité sociale. Prix de journée et au tarif de responsabilité applicables aux établissements de soins privés à but non lucratif. — 5 janv., p. 344.

Déc. Machines combinées à plusieurs outils pour le travail du bois Homologation — 5 janv., p. 343.

21 *décembre* 1956.

Arr. Santé publique et population. Ouverture de crédits sur exercices clos. — 4 janv., p. 291

Arr. Affaires économiques et financières. Transferts de crédits. — 5 janv., p. 330.

Arr. Service des poudres. Ouverture de crédits (fonds de concours). — 9 janv., p. 426.

Arr. Marine militaire. Service de santé. Inspection. Modification. — 9 janv. p. 426.

Arr. Sécurité sociale. Caisses. Subventions de compensations (exercice 1956). — 9 janv., p. 441.

Arr. Sécurité sociale des étudiants. Extension aux élèves de certains établissements. — 9 janv , p. 441.

Arr. Santé publique et population. Rattachement de crédits (legs et donations). — 9 janv., p. 441.

Arr. Quimper. Poisson débarqué au port d'Audierne. Taxe. Taux. — 16 janv., p. 738.

Arr. Seine-Maritime. Transport et distribution d'énergie électrique. Travaux. Déclaration d'utilité publique. — 19 janv., p. 843.

Arr. Allier. Transport et distribution d'énergie électrique. Travaux. Déclaration d'utilité publique. — 22 janv., p. 912.

Déc. Presses mues mécaniquement destinées au travail à froid des métaux. Homologation. — 5 janv., p. 343 (*rectif.* 17 janv., p. 786).

22 *décembre* 1956.

Arr. Beyrouth (Liban). Vente de parcelles de terrain d'un immeuble domanial. Autorisation. — 4 janv., p. 261.

Arr. Marine militaire. Autorisations de programme. Transfert (air). — 9 janv., p. 425 (*rectif.* 22 janv., p. 903).

Arr. Gap (Hautes-Alpes). Lycée de jeunes filles. Section technique commerciale. Création. — 9 janv., p. 438.

Arr. Hôpitaux de la région sanitaire de Dijon. Personnel médical. Recrutement et statut. Liste. Complément. — 12 janv., p. 628.

Arr. Société immobilière et touristique des départements d'outre-mer. Création. — 16 janv., p. 747.

Arr. Successions. Administration provisoire. — 16 janv., p. 748.

Arr. Le Havre. Gare routière de voyageurs. Concession à la chambre de commerce. Approbation. — 22 janv., p. 908.

Déc. Machines à cylindres utilisées pour l'industrie du caoutchouc. Disposition de sécurité. Report de l'échéance d'homologation. — 5 janv., p. 344.

23 *décembre* 1956.

Arr. Office français de protection des réfugiés et apatrides. Personnel français contractuel. Traitement. — 25 janv., p. 1029.

26 *décembre* 1956.

D. 56-1415. Défense nationale. Justice militaire. Suppression et création d'emplois. — 4 janv., p. 263.

Arr. Fièvre aphteuse. Période d'épizootie. Interdiction de sortie de certains animaux dans divers départements. — 3 janv., p. 252.

Arr. France d'outre-mer. Régie d'avances. Institution. — 4 janv., p. 288.

Arr. Société de prévoyance. Statuts et règlement. Approbation. — 4 janv., p. 291.

Arr. Basses-Pyrénées. Transport de gaz. Travaux. Déclaration d'utilité publique. — 6 janv., p. 367.

Arr. Agriculture. Viandes. Nourritures pour les animaux. — 8 janv., p. 391 (*rectif.* 18 janvier, p. 810).

Arr. Education nationale. Désignation d'ordonnateurs secondaires. — 8 janv., p. 391 (*rectif.* 17 janv., p. 785).

Arr. Officiers publics et ministériels. Procédés de reproduction des actes. Complément. — 10 janv., p. 452.

Arr. Graulhet (Tarn). Zone d'habitation. Création. — 10 janv., p. 545.

Arr. Vins des côtes de Provence. Comité interprofessionnel. Fonctionnement. — 12 janv., p. 622.

Arr. Marine militaire. Régie d'avances. Institution. — 15 janv., p. 687.

Arr. Aix-en-Provence. Centre d'apprentissage G. 1550. Transfert. — 16 janv., p. 754.

Arr. Guéret-Saint-Laurent (Creuse). Ouverture de l'aérodrome à la circulation aérienne publique. Conditions. Modification. — 23 janv., p. 976.

27 *décembre* 1956.

D. R. A. P. 56-1413. Algérie. Débits de boissons non alcoolisées. Conditions d'ouverture. — 4 janv., p. 261.

D. 56-1414. Algérie Fonds de développement de l'industrie cinématographique. Extension. — 4 janv., p. 262.

D. Association reconnue comme établissement d'utilité publique. 4 janv., p. 262.

D. Reconnaissance d'utilité publique. Retrait. — 4 janv., p. 262.

D. Association reconnue d'utilité publique. Statuts. Modifications. Approbation. — 4 janv., p. 262.

D. Association reconnue d'utilité publique. Dissolution et attribution de son actif. — 4 janv., p. 262.

D. 56-1416. Défense nationale. Indemnités diverses payées au titre de la solde. Modification. — 4 janv., p. 263.

D. Panilleuse (Eure). Loyer. Législation. Cessation d'application. — 4 janv., p. 282.

D. 56-1417. Afrique occidentale française, Afrique équatoriale française, Cameroun et Madagascar. Fonctions exercées par le maire en tant qu'officier d'état civil. Certaines communes. Extension. — 4 janv., p. 286.

D. 56-1418. Saint-Pierre et Miquelon. Crédit maritime local à la grande pêche. — 4 janv., p. 286.

D. 56-1419. Indochine. Victimes civiles de la guerre mortes pour la France. Transfert et restitution des corps. — 4 janv., p. 291.

D. 56-1420. Conseil d'Etat. Règlement intérieur. Modification. — 5 janv., p. 323.

D. Offices publics et ministériels. Suppression. — 5 janv., p. 325 (*rectif.* 22 janv.), p. 900.

D. R. A. P. 56-1423. Algérie. Combustibles minéraux. Exploitation par l'Etat de gisements miniers. — 5 janv., p. 328.

D. R. A. P. 56-1425. Autoroutes. Statut. — 5 janv, p. 332.

D. Société « Recherche et exploitation de pétrole et de gaz ». Participation au capital. Autorisation. — 6 janv., p. 367.

D. 56-1324. Entreprises iraniennes de transport aérien. Impôts sur les revenus. Exonération (*rectif.* 15 janv.), p. 690.

D. 56-1318. Transports ferroviaires et routiers. Harmonisation et coordination. Modification (*rectif.* 22 janv.), p. 908.

Arr. Signalisation des véhicules. Modification. — 3 janv., p. 251.

Arr. Institut national d'hygiène. Institut national d'études démographiques. Réglementation comptable. — 3 janv., p. 253.

Arr. Monville (Seine-Maritime). Egout. Branchement obligatoire. — 4 janv., p. 263.

Arr. Sociétés mutualistes. Fusions. Statuts. Approbation. — 4 janv., p. 291.

Arr. Affaires économiques et financières. Transfert de crédits. — 5 janv., p. 330.

Arr. Travail et main-d'œuvre. Services extérieurs. Contrôleurs. Examen de fin de stage. — 15 janv., p. 719.

Arr. Annecy. Comité régional de tourisme. Composition. Modification. — 30 janv., p. 1187.

28 *décembre* 1956.

D. 56-1379. Radiodiffusion-télévision française. Suppression et création d'emplois. — 3 janv., p. 226.

D. 56-1382. Ministère de l'intérieur. Suppression et création d'emplois. — 3 janv., p. 232.

D. 56-1383. Marine militaire. Administration centrale. Suppression et création d'emplois. — 3 janv., p. 234.

D. 56-1384. Affaires étrangères. Suppression et création d'emplois. — 3 janv., p. 236.

D. 56-1385. Affaires étrangères (relations avec les Etats associés). Suppression d'emplois. — 3 janv., p. 237.

D. 56-1386. Agriculture. Suppression et création d'emplois. — 3 janv., p. 237 (*rectif.* 19 janv., p. 842).

D. 56-1387. Anciens combattants. Suppression et création d'emplois. — 3 janv., p. 237.

D. 56-1388. Défense nationale (justice militaire). Suppression et création d'emplois. — 3 janv., p. 238.

D. 56-1389. Armée de terre. Suppression et création d'emplois. — 3 janv., p. 238.

D. 56-1390. Marine militaire. Suppression et créations d'emplois. — 3 janv., p. 238

D. 56-1391. Armée de l'air. Suppression et création d'emplois. — 3 janv., p. 239.

D. 56-1392. Education nationale. Suppression et création d'emplois. — 3 janv., p. 239 (*rectif.* 19 janv., p. 842).

D. 56-1393. Affaires économiques et financières. Suppression et création d'emplois. — 3 janv., p. 240.

D. 56-1394. Affaires économiques (secrétariat d'Etat). Suppression et création d'emplois. — 3 janv., p. 241.

D. 56-1395. Affaires économiques et financières (administration centrale des affaires économiques). Suppression et création d'emplois. — 3 janv., p. 241.

D. 56-1396. Affaires économiques et financières (commissariat général du plan). Suppression d'emplois. — 3 janv., p. 242.

D. 56-1397. Affaires économiques et financières (budget annexe des Monnaies et médailles). Suppression et création d'emplois. — 3 janv., p. 242.

D. 56-1398. Affaires économiques et financières (budget annexe de l'imprimerie nationale). Suppression et création d'emplois. — 3 janv., p. 242.

D. 56-1399. France d'outre-mer. Suppression d'emplois. — 3 janv., p. 242.

D. 56-1400. France d'outre-mer (services militaires). Suppression d'emplois. — 3 janv., p. 243.

D. 56-1401. Industrie et commerce. Suppression et création d'emplois. — 3 janv., p. 243.

D. 56-1402. Intérieur. Suppression et transformation d'emplois. — 3 janv., p. 243.

D. 56-1403. Justice. Suppression et création d'emplois. — 3 janv., 244.

D. 56-1404. Présidence du conseil. Suppression et création d'emplois. — 3 janv., p. 244.

D. 56-1405. Radiodiffusion-télévision française. Suppression d'emplois. — 3 janv., p. 245.

D. 56-1406. Reconstruction et logement. Suppression et création d'emplois. — 3 janv., p. 245 (*rectif.* 19 janv., p. 842).

D. 56-1407. Santé publique et population. Suppression et création d'emplois. — 3 janv., p. 246.

D. 56-1408. Travail et sécurité sociale. Suppression d'emplois. — 3 janv., p. 246 (*rectif.* 10 janv., p. 545).

D. 56-1409. Travaux publics, transports et tourisme. Suppression et création d'emplois. — 3 janv., p. 246.

D. 56-1410. Aviation civile et commerciale. Suppression et création d'emplois. — 3 janv., p. 247.

D. 56-1411. Marine marchande. Suppression et création d'emplois. — 3 janv., p. 247.

D. 56-1412. Aviation civile et commerciale. Suppression et création d'emplois. — 3 janv., p. 251.

D. Comores. Assemblée territoriale. Délibération n° 56/8. Approbation (règles d'assiette de l'impôt général sur le revenu). — 4 janv., p. 287.

D. Comores. Assemblée territoriale. Délibération n° 27/56. Approbation (institution d'une taxe spéciale sur les assurances). — 4 janv., p. 287.

D. Comores. Assemblée territoriale. Délibération n° 37. Approbation (réglementation du timbre). — 4 janv., p. 287.

D. 56-1424. Affaires étrangères. Ouverture de crédits. — 5 janv., p. 329.

D. Comores. Assemblée territoriale. Délibération n° 28. Approbation (imposition des revenus des valeurs mobilières). — 5 janv., p. 337.

D. Comores. Assemblée territoriale. Délibération n° 56/36. Approbation (mode d'assiette, perception et tarifs des droits de sortie). — 5 janv., p. 337.

D. Comores. Assemblée territoriale. Délibération n° 38. Approbation (exemption de la taxe additionnelle provisoire). — 5 janv., p. 338.

D. Niger. Assemblée territoriale. Délibération n° 4. Approbation (redevance proportionnelle sur les produits miniers). — 5 janv., p. 338.

D. Afrique équatoriale française. Grand conseil. Délibérations n°s 52 et 53. Approbation (droits et taxes perçus à l'entrée). — 5 janv., p. 338.

D. Afrique équatoriale française. Grand conseil. Délibération n° 87/56. Approbation (redevance proportionnelle sur les produits miniers). — 5 janv., p. 338.

D. Océanie. Assemblée territoriale. Délibération du 20 nov. 1956. Approbation (création d'un impôt sur le revenu des capitaux mobiliers). — 5 janv., p. 338.

D. Afrique équatoriale française. Grand conseil. Délibérations du 9 nov. 1956. Approbation (taxe sur le chiffre d'affaires à l'importation, droits d'entrée et de sortie). — 5 janv., p. 339.

D. Afrique équatoriale française. Grand conseil. Délibérations du 9 nov. 1956. Approbation (modification du code général des impôts directs). — 5 janv., p. 339.

D. Comores. Assemblée territoriale. Délibérations. Approbation (taxes d'importation et taxes de consommation). — 5 janv., p. 339.

D. Océanie. Assemblée territoriale. Délibération du 20 nov. 1956. Approbation (réglementation des patentes et des patentes-licences). — 8 janv., p. 391.

D. Terres australes et antarctiques françaises. Virement et ouverture de crédits supplémentaires au budget (exercice 1956). — 9 janv., p. 439.

D. Cameroun. Assemblée territoriale. Date d'ouverture à la première session. Modification. — 26 janv., p. 1075.

Arr. Société mutualiste. Statut. Approbation. — 5 janv., p. 340.

Arr. Bordeaux-Ambès (Gironde). Construction de la centrale thermique. Déclaration d'utilité publique. — 6 janv., p. 368.

Arr. Commission nationale de propagande en faveur des jus de fruits. Modification. — 10 janv., p. 451.

Arr. Vence (Alpes-Maritimes). Route nationale n° 210. Travaux. Déclaration d'utilité publique. — 10 janv., p. 545.

Arr. Langres (Haute-Marne). Route nationale n° 19. Classement, déclassement et reclassement. — 10 janv., p. 545.

Arr. Ebersheim (Bas-Rhin). Route nationale n° 83. Déviation. Classement — 10 janv., p. 545.

Arr. Isle-Adam (Seine-et-Oise). Route nationale n° 1. Déclassement et reclassement. — 10 janv., p. 545.

Arr. Monsempron-Libos (Tarn). Zone d'habitation. Création. — 10 janv., p. 545.

Arr. Générateur d'acétylène. Agrément. — 12 janv., p. 621.

Arr. Banque du Bénin. Statut. Modifications. Approbation. — 12 janv., p. 627.

Arr. Comité d'études pédagogiques et techniques. Rattachement. 12 janv., p. 625.

Arr. Défense nationale. Services aériens commandés. Bonifications. — 15 janv., p. 688.

Arr. Sociétés mutualistes. Fusion. Approbation. — 15 janv., p. 720.

Arr. Marine marchande. Développement de crédits. Construction navale. Taux de la cotisation (exercice 1957). — 16 janv., p. 749.

Arr. Institut national de la recherche agronomique. Commissions paritaires. Mandat des représentants. Prorogation. — 16 janv., p. 752.

Arr. Défense nationale. Transfert de crédits. — 18 janv., p. 804.

Arr. Allocations familiales. Cotisation due par les employeurs et les travailleurs indépendants. — 18 janv., p. 814.

Arr. Marine marchande. Extincteurs portatifs. Règles d'approbation. — 19 janv., p. 846.

Arr. Comité professionnel de l'industrie des pâtes alimentaires. Assiette et recouvrement des taxes. Taux. — 19 janv., p. 850.

Arr. Instituteurs des services des affaires allemandes et autrichiennes et des services français en Sarre. Reclassement. Examen professionnel. — 20 janv., p. 877.

Arr. Aviation civile et commerciale. Transfert de crédits (travaux et publics). — 25 janv., p. 1041.

Arr. Enseignement artistique. Certains droits de scolarité et d'examen. Taux. — 31 janv., p. 1232.

Cir. Véhicules automobiles. Puissance administrative. Evaluation. 22 janv., p. 910.

Déc. Centre technique des conserves de produits agricoles. Décisions. Approbation. — 16 janv., p. 752.

29 décembre 1956.

D. Associations. Statuts. Modifications. Approbation. — 5 janv., p. 334.

D. R. A. P. 56-1421. Algérie. Organisation générale de la nation pour le temps de guerre. Application. — 5 janv., p. 334.

D. 56-1422. Défense nationale. Indemnités diverses payées au titre de la solde. Modification. — 5 janv., p. 334.

D. Sainte-Adresse (Seine-Maritime). Expropriation d'un terrain. — 5 janv., p. 335.

D. 56-1426. Coordination des transports de voyageurs dans la région parisienne. Intégration de communes de Seine-et-Oise. — 5 janv., p. 333.

D. Académie nationale de médecine. Legs. Acceptation. — 5 janv., p. 335.

D. 56-1427. France d'outre-mer. Personnels. Certains grades et emplois. Classement indiciaire. Revision. — 5 janv., p. 339.

D. 56-1428. Construction. Organismes bénéficiaires de la législation sur les habitations à loyer modéré. Architectes et techniciens. Honoraires. Tarif. — 5 janv., p. 369 (*rectif.* 22 janv., p. 926).

D. Société minière de Montvicq. Demande d'autorisation de mutation. Rejet. — 9 janv., p. 435.

D. 56-1430. Education nationale. Fonctionnaires des établissements d'enseignement (services économiques). Statut. Modification. — 9 janv., p. 437.

D. 56-1433. Patentes. Nouveau tarif. Diverses mesures. — 13 janv., p. 653.

D. 56-1434. La Réunion. Patente. Réforme. — 13 janv., p. 654.

D. 56-1330. Défense nationale. Maintien sous les drapeaux du deuxième contingent 1955 et de certains militaires (*rectif.* 19 janv.), p. 838.

Arr. Betteraves, sucres de betteraves et de cannes. Prix (campagne 1956-1957). — 3 janv., p. 248 (*rectif.* 5 janv., p. 331).

Arr. Douane. Certains matériels en provenance du Maroc et de la Tunisie. Admission exceptionnelle en franchise. — 3 janv., p. 250.

Arr. Affaires économiques et financières. Report de crédits. — 5 janv., p. 331.

Arr. Société d'assurance. Transfert du portefeuille de contrats. Approbation. — 5 janv., p. 331.

Arr. Logements construits postérieurement au 3 septembre 1947 par les organismes à loyer modéré. Prix de base au mètre carré. Modification. — 5 janv., p. 334 (*rectif.* 16 janv., p. 752).

Arr. Affaires étrangères. Ouverture de crédits sur exercice clos. — 9 janv., p. 420.

Arr. Laboratoires d'analyses agréés. Inscription sur la liste. — 9 janv., p. 441.

Arr. Intérieur. Transfert de crédits. — 12 janv., p. 613.

Arr. Offices publics d'habitations à loyer modéré. Indemnité de responsabilité pécuniaire des receveurs spéciaux. Montants maxima. — 12 janv., p. 624.

Arr. France d'outre-mer. Services techniques et scientifiques de l'agriculture. Ingénieurs. Commission administrative paritaire. Date des élections. — 12 janv., p. 628.

Arr. France d'outre-mer. Service de l'élevage et des industries animales. Vétérinaires inspecteurs. Commission administrative paritaire. Date des élections. — 12 janv., p. 628.

Arr. Affaires économiques et financières. Ouverture de crédits sur exercice clos. — 15 janv., p. 691.

Arr. Travaux publics. Ouverture de crédits sur exercice clos. — 16 janv., p. 750.

Arr. Institut des vins de consommation. Recrutement de personnel. Autorisation. Prorogation. — 16 janv., p. 752.

Arr. Office national d'immigration. Budget additionnel (exercice 1956). Approbation. — 16 janv., p. 757.

Arr. Défense nationale. Transfert d'autorisations de programme (section air). — 19 janv., p. 838.

Arr. Travail. Commission (travaux de roulottage des mouchoirs et carrés de soie). Composition. Modification. — 19 janv., p. 855.

Arr. Aviation civile et commerciale. Ouverture de crédits sur exercice clos. — 22 janv., p. 908.

Arr. Ardèche. Section départementale de conciliation. Création. — 26 janv., p. 1076.

Arr. Drôme. Section départementale de conciliation. Création. — 26 janv., p. 1076.

Arr. Guinée. Mission d'aménagement régional. Création (*rectif.* 27 janv.), p. 1104.

Déc. Machines à meuler. Principes de sécurité. Modification. — 15 janv., p. 720.

30 décembre 1956.

D. 56-1431. Territoires et départements d'outre-mer. Militaires de l'armée de terre. Indemnités diverses. Modifications. — 12 janv., p. 626.

D. 56-1432. Territoires d'outre-mer. Régions sahariennes ou désertiques. Militaires de l'armée de terre. Surprime provisoire d'affectation. Création. — 12 janv., p. 627.

D. 56-1435. France d'outre-mer. Magistrats. Indemnité forfaitaire spéciale. Institution. Modification. — 15 janv., p. 718.

D. 56-1436. France d'outre-mer. Magistrats. Indemnité forfaitaire spéciale. Institution. Modification. — 15 janv., p. 718.

D. 56-1437. France d'outre-mer. Caisses d'épargne. Pourcentage des placements (année 1957). — 16 janv., p. 756.

D. 56-1438. Guadeloupe, Guyane et Martinique. Fièvre jaune. Fin des mesures prophylactiques exceptionnelles. — 26 janv., p. 1076.

D. 56-1439. Variole. Fin des mesures prophylactiques exceptionnelles. — 26 janv., p. 1077.

Arr. France d'outre-mer. Ouverture des crédits (fonds de concours). — 27 janv., p. 1104.

Déc. Machines à meuler. Homologation. — 15 janv., p. 720.

31 décembre 1956.

D. 56-1346. Affaires étrangères. Répartition des crédits (exercice 1957). — 1er janvier., p. 21 (*rectif.* 18 janv., p. 806).

D. 56-1347. Affaires étrangères (affaires marocaines et tunisiennes). Répartition des crédits (exercice 1957). — 1er janv., p. 25.

D. 56-1348. Affaires étrangères (relations avec les Etats associés). Répartition des crédits (exercice 1957). — 1er janv., p. 28 (*rectif.* 18 janv., p. 807).

D. 56-1349. Agriculture. Répartition des crédits (exercice 1957). — 1er janv., p. 31 (*rectif.* 18 janv., p. 807).

D. 56-1350. Anciens combattants et victimes de guerre. Répartition des crédits (exercice 1957). — 1er janv., p. 41.

D. 56-1351. Education nationale, jeunesse et sports. Répartition des crédits (exercice 1957). — 1er janv., p. 44. (*rectif.* 18 janv., p. 807).

D. 56-1352. Finances et affaires économiques (charges communes). Répartition des crédits (exercice 1957). — 1er janv., p. 64.

D. 56-1353. Finances et affaires économiques (services financiers). Répartitions des crédits (exercice 1957). 1er janv., p. 70.

D. 56-1354. Affaires économiques. Répartition des crédits (exercice 1957). — 1er janv., p. 75.

D. 56-1355. Finances et affaires économiques (plan). Répartition des crédits (exercice 1957). — 1er janv., p. 79.

D. 56-1356. France d'outre-mer (services civils). Répartition des crédits (exercice 1957). — 1er janv., p. 81 (*rectif.* 18 janv., p. 807).

D. 56-1357. Industrie et commerce. Répartition des crédits (exercice 1957). — 1er janv., p. 85 (*rectif.* 18 janv. p. 807).

D. 56-1358. Intérieur. Répartition des crédits (exercice 1957). — 1er janv., p. 90.

D. 56-1359. Justice. Répartition des crédits (exercice 1957). — 1er janv., p. 97.

D. 56-1360. Présidence du conseil. Répartition des crédits (exercice 1957). — 1er janv., 100.

D. 56-1361. Reconstruction et logement. Répartition des crédits (exercice 1957). — 1er janv., p. 108 (*rectif.* 18 janv., p. 807).

D. 56-1362. Santé publique et population. Répartition des crédits (exercice 1957). — 1er janv., p. 112 (*rectif.* 18 janv., p. 807).

D. 56-1363. Travail et sécurité sociale. Répartition des crédits (exercice 1957). — 1er janv., p. 117.

D. 56-1364. Travaux publics, transports et tourisme. Répartition des crédits (exercice 1957). — 1er janv., p. 121 (*rectif.* 18 janv., p. 807).

D. 56-1365. Travaux publics, transports et tourisme (aviation civile et commerciale). — Répartition des crédits (exercice 1957). — 1er janv., p. 126.

D. 56-1366. Travaux publics, transports et tourisme (marine marchande). Répartition des crédits (exercice 1957). — 1er janv., p. 132 (*rectif.* 18 janv., p. 807).

D. 56-1367. Caisse nationale d'épargne. Répartition des crédits (exercice 1957). — 1er janv., p. 136 (*rectif.* 18 janv., p. 807).

D. 56-1368. Imprimerie nationale. Répartition des crédits (exercice 1957). — 1er janv., p. 140.

D. 56-1369. Légion d'honneur. Répartition des crédits (exercice 1957). — 1er janv., p. 143.

D. 56-1370. Ordre de la Libération. Répartition des crédits (exercice 1957). — 1er janv., p. 145.

D. 56-1371. Monnaies et médailles. Répartition des crédits (exercice 1957). — 1er janv., p. 146 (*rectif.* 18 janv., p. 807).

D. 56-1372. Postes, télégraphes et téléphones. Répartition des crédits (exercice 1957). — 1er janv., p. 149 (*rectif.* 18 janv., p. 808).

D. 56-1373. Prestations familiales agricoles. Répartition des crédits (exercice 1957). — 1er janv., p. 172.

D. 56-1374. Radiodiffusion-télévision française. Répartition des crédits (exercice 1957). — 1er janv., p. 174 (*rectif.* 18 janv., p. 808).

D. 56-1375. Défense nationale. Répartition des crédits (exercice 1957). — 1er janv., p. 181 (*rectif.* 18 janv., p. 808).

D. 56-1376. France d'outre-mer (dépenses militaires). Répartition des crédits (exercice 1957). — 1er janv., p. 203.

R. 56-1377. Trésor. Répartition des dotations applicables aux comptes spéciaux (exercice 1957). — 1er janv., p. 207.

D. 56-1378. Régime fiscal de certains produits ou services d'utilisation courante. — 1er janv., p. 215 (*rectif.* 5 janv., p. 330).

D. Ministre des affaires sociales chargé de l'intérim du ministère de la France d'outre-mer. — 4 janv., p. 288.

D. 56-1129. Affaires économiques et financières. Transfert de crédits. — 9 janv., p. 433.

D. Caisse nationale de l'énergie. Gestion exercices 1951, 1952, 1953 et 1954. Quitus. — 9 janv., p. 435.

Arr. Carburant auto et gas oil. Tickets et bons d'allocations spéciales. Validité. — 3 janv., p. 252.

Arr. Carburant auto et essences de pétrole assimilées. Répartition. Complément et modification. — 3 janv., p. 252.

Arr. France d'outre-mer Signature. Délégation. — 8 janv., p. 395.

Arr. Caisse nationale de l'énergie. Comptes. Approbation. — 9 janv., p. 436.

Arr. Algérie. Secrétaires de parquet et greffiers des cours et tribunaux. Echelonnement indiciaire. — 10 janv., p. 453.

Arr. Affaires économiques et financières. Ouverture de cédits. — 12 janv., p. 618.

Arr. Caisse d'allocation vieillesse des architectes. Règlement (régime d'assurance vieillesse). Approbation. — 16 janv., p. 757.

Arr. Section professionnelle des experts comptables et comptables agréés. Modifications au règlement (régime d'assurance vieillesse). Approbation. — 16 janv., p. 757.

Arr. Afrique du Nord. Prime d'alimentation. — 18 janv., p. 805.

Arr. Air. Régie d'avances. Création. — 18 janv., p. 805.

Arr. Sociétés de courses. Primes aux naisseurs. Remboursement. Suspension provisoire. — 18 janv., p. 810.

Arr. Fonds national de solidarité (service des préfectures). Couverture des dépenses. Crédits. — 20 janv., p. 873.

Arr. Offices publics d'habitations à loyer modéré. Agents. Indices. — 22 janv., p. 926.

Arr. Océanie. Commercialisation du coprah (campagne 1957). Conditions. — 22 janv., p. 932.

Arr. Santé publique et population. Régies d'avances. Institution et suppression. — 24 janv., p. 1011.

Arr. Musée de la Légion d'honneur. Budget autonome primitif (1957). Approbation. — 25 janv. p. 1028.

Arr. Institut des vins de consommation courante. Budget (1956). — 26 janv., p. 1073.

Arr. Intérieur. Ouverture de crédits (fonds de concours). — 29 janv., p. 1124.

Arr. Travaux publics. Ouverture de crédits (fonds de concours). — 30 janv., p. 1188.

Arr. Offices publics d'habitations à loyer modéré. Personnels. Indemnités. Régime. — 31 janv., p. 1230.

Déc. Machines à meuler. Homologation provisoire. Report de l'échéance. — 15 janv., p. 721.

1er *janvier* 1957.

Arr. Etablissements de soins et de cure. Prix de journée. — 16 janv., p. 749.

2 *janvier* 1957.

D. 57-2. Agriculture. Chicorée à café. Culture et prix. Modification. — 4 janv., p. 281.

D. 57-3. Education surveillée. Services extérieurs. Educateurs chefs. Indemnité particulière. Abrogation. — 5 janv., p. 326.

D. 57-4. Education surveillée. Services extérieurs. Personnels. Indemnités. Modification. — 5 janv., p. 326.

D. 57-5. Education surveillée. Services extérieurs. Personnels. Travaux supplémentaires. Indemnités. Modification. — 5 janv., p. 327.

D. 57-10. Algérie. Communes mixtes. Transformation. Complément. — 6 janv., p. 373.

D. 57-11. Etablissements dangereux, insalubres et incommodes. Modification. — 8 janv., p. 392.

D. Société Lorraine-Kuhlmann. Prise de participation dans le capital. — 8 janv., p. 392.

D. 57-15. Imprimerie nationale. Certains personnels. Sujétions particulières et travaux supplémentaires. Indemnités forfaitaires. Modification. — 9 janv., p. 433.

D. 57-16. Service des instruments de mesure. Conducteurs automobiles. Travaux supplémentaires. Indemnités forfaitaires. Attribution. — 9 janv., p. 435.

D. 57-17. Affaires sociales. Travail en métropole des ressortissants de l'Afrique du Nord et de l'outre-mer. — 9 janv., p. 439.

D. 57-19. Présidence du conseil. Contrôles radioélectriques. Personnel. Prime de rendement. Attribution. — 10 janv., p. 451.

D. 57-20. « La Liberté de la Haute-Loire ». Biens. Dévolution. Abrogation — 10 janv., p. 452.

D. 57-21. « Petit Parisien ». Biens. Dévolution. Abrogation. — 10 janv., p. 452.

D. Etablissements congréganistes. Reconnaissance légale. — 10 janv., p. 455.

D. Etablissement congréganiste. Transfert du siège. Autorisation. — 10 janv., p. 455.

D. Odeillo-Via (Pyrénées-Orientales). Changement de nom. — 10 janv., p. 455.

D. Associations reconnues comme établissements d'utilité publique. — 10 janv., p. 455.

D. Associations reconnues d'utilité publique. Statuts. Modification. Approbation. — 10 janv., p. 455.

D. Association reconnue d'utilité publique. Dissolution et attribution de son actif. — 10 janv., p. 455.

D. Aube. Certaines communes. Changement de nom. — 12 janv., p. 613.

Arr. Budget. Signature. Délégation. — 5 janv., p. 331.

Arr. Armée de terre. Signature. Délégation. Modification. — 9 janv., p. 426.

Arr. Caisse de retraite. Statuts. Modification. Approbation. — 9 janv., p. 441.

Arr. Institut scientifique et technique des pêches maritimes. Budget additionnel et compte administratif. Approbation. — 11 janv., p. 591.

Arr. Lyon. Affectation d'un terrain domanial aux affaires économiques. — 15 janv., p. 691.

Arr. Affaires étrangères. Signature. Délégation. Modification. — 16 janv., p. 745.

Arr. Bastia. Projet de reconstruction. Modification. — 16 janv., p. 752.

Arr. Travail. Comité technique d'études. Création. Modification. — 16 janv., p. 757.

Arr. Travail. Centre de formation du personnel d'encadrement. Création. Modification. — 16 janv., p. 757.

Arr. France d'outre-mer. Régie d'avances. Institution. — 18 janv., p. 812.

Arr. Landes. Piste intercommunale. Travaux. Déclaration d'utilité publique. — 19 janv., p. 850.

Arr. Travail. Commission (chemiserie pour hommes). Composition. — 19 janv., p. 856.

Arr. Travail. Commission (confection masculine). Composition. — 19 janv., p. 856.

3 janvier 1957.

D. Ministre de la défense nationale chargé de l'intérim du ministère de l'intérieur. — 4 janv., p. 262.

D. 57-1. Electricité de France. Emprunts. Conditions. — 4 janv., p. 277.

Arr. Electricité de France. Obligations. Emission. — 4 janv., p. 277.

Arr. Education nationale. Courses en montagne. Tarifs. — 4 janv., p. 284.

Arr. Agriculture. Signatures. Délégations. — 6 janv., p. 368.

Arr. Crédit national. Emprunts à lots 3 1/2 p. 100 février et octobre 1942 et décembre 1943. Regroupement. — 8 janv., p. 388 (*rectif.* 11 janv., p. 591).

Arr. Centre national d'études et d'expérimentation du machinisme agricole. Agents contractuels. Traitement. — 9 janv., p. 436.

Arr. Sécurité sociale. Directions régionales. Commission administrative paritaire (corps des rédacteurs). Date des élections. — 9 janv., p. 441.

Arr. Caisse de retraites et institution de prévoyance. Statuts. Modications. Approbation. — 9 janv., p. 441.

Arr. Sociétés mutualistes. Fusion. Approbation. — 9 janv., p. 441.

Arr. Officiers publics et ministériels. Appareils ou procédés de reproduction des actes. — 12 janv., p. 611.

Arr. Conservateurs régionaux des bâtiments de France. Marchés. Compétence. — 16 janv., p. 754.

Arr. Archives de France. Personnel scientifique. Commissions paritaires. Elections. Date. — 16 janv., p. 754.

Arr. Ariège. Monte publique des taureaux. Réglementation. — 23 janv., p. 978.

4 janvier 1957.

D. Diégo-Suarez (Madagascar). Conseil municipal. Dissolution. — 5 janv., p. 340.

D. 57-12. Algérie. Exploitants de cinémas. Concours financier. Accord. — 9 janv., p. 421.

D. Puy-de-Dôme. Chambre d'agriculture. Emprunt. Autorisation. — 9 janv., p. 436.

D. Fourmies (Nord). Collège moderne et technique municipal. Transformation. — 9 janv., p. 438.

D. Rennes (Ille-et-Vilaine). Collège technique municipal. Transformation. — 9 janv., p. 438.

D. Oullins (Rhône). Collège technique municipal. Transformation. — 9 janv., p. 438.

D. Santé publique et population. Acceptation d'un legs. Autorisation de transaction. — 9 janv., p. 441.

Arr. Douane. Importation de la dolomie frittée. Franchise de droit. Conditions (premier semestre 1957). — 6 janv., p. 365.

Arr. Affaires économiques et financières. Ouverture de crédits. — 12 janv., p. 618.

Arr. Compteurs d'énergie électrique. Approbation. — 12 janv., p. 621.

Arr. Sociétés mutualistes. Fusion. Approbation. — 15 janv., p. 720.

Arr. Sécurité sociale minière. Cotisations accidents du travail. Coefficients de ventilation. — 16 janv., p. 757.

Arr. Enseignement technique. Etablissements publics. Dépôt de garantie. Suppression. — 17 janv., p. 780.

Arr. Sécurité sociale. Assurés. Frais de transports. Remboursement. Modification. — 17 janv., p. 786.

Arr. Sausheim (Haut-Rhin). Travaux de reconstruction et d'aménagement. Réalisation. — 23 janv., p. 978.

Arr. Académie de France à Rome. Budget autonome 1957. Approbation. — 23 janv., p. 979.

5 janvier 1957.

L. 57-6. Loyers. Immeubles ou locaux à usage commercial, industriel ou commercial. Rapport entre bailleurs et locataires. Modification et complément. — 6 janv., p. 354.

L. 57-7. Bénéfices industriels et commerciaux. Délais de dénonciation des forfaits. — 6 janv., p. 356.

L. 57-8. Exposition universelle et internationale de Bruxelles 1958. Dépenses en vue de l'organisation de la section française. Autorisation. — 6 janv., p. 356.

D. 57-9. Locaux d'habitation ou à usage professionnel. Prix de base au mètre carré. Modification. — 6 janv., p. 372.

D. 57-34. Commissariat de l'air. Dispositions statuaires. Modification. — 12 janv., p. 614.

D. 57-35. Commissariat de l'air. Recrutement et instruction des officiers. Organisation de l'école du commissariat de l'air. Modification. — 12 janv., p. 615.

D. 57-36. Indochine. Dommages de guerre. Compétences du ministre des affaires étrangères et du secrétaire d'Etat à la reconstruction et au logement. — 12 janv., p. 624.

Arr. Douane. Importation de certain fil de machine. — Taux réduit. Conditions (premier semestre 1957). — 6 janv., p. 365.

Arr. Douane. Importation de certaines graisses et huiles de baleine. Conditions. Contingent pour 1957. — 6 janv., p. 366.

Arr. Affaires économiques et financières (secrétaire d'Etat). Signature. Délégation. — 9 janv., p. 435.

Arr. Agriculture. Lutte contre les maladies des abeilles. — 10 janv., p. 546.

Arr Publication espagnole. Interdiction. — 15 janv., p. 676.

Arr. Normes. Homologation. — 15 janv., p. 714 (*rectif.* 24 janv., p. 1008).

Arr. Expansion économique à l'étranger. Commission paritaire. Organisation. Modification. — 16 janv., p. 749.

Arr. Commission d'étude du bruit. Institution. — 17 janv., p. 786 (*rectif.* 25 janv., p. 1046).

Arr. Vienne. Lait et produits laitiers. Laboratoire bactériologique. Agrément. — 19 janv., p. 850.

Arr. Région sanitaire de Lille. Personnel médical. Statut et recrutement. Complément de la liste. — 19 janv., p. 856.

Arr. Assurances sociales agricoles. Caisses mutuelles. Règlement intérieur. Dispositions. Complément. — 22 janv., p. 916.

Arr. Poitiers. Faculté de droit. Institut d'administration des entreprises. Création. — 22 janv., p. 929.

Arr. Enseignement du second degré. Personnels non enseignants. Comité technique paritaire central. Création. — 24 janv., p. 1010.

7 *janvier* 1957.

D. Légion d'honneur. Répartition entre les administrations publiques. — 8 janv., p. 387.

D. Ministre affaires sociales chargé de l'intérim du ministère des affaires étrangères. — 8 janv., p. 388.

D. Assurance sociale agricole. Métayers. Conditions d'assujettissement. — 8 janv. p. 330.

D. 57-22 Règlement de la question sarroise. Canalisation de la Moselle. Aménagement du cours supérieur du Rhin. Publication. — 10 janv., p. 460.

D. Chemins de fer, transport par route et par eau dans la métropole. Contrôle de l'Etat. Organisation. Modification. — 11 janv., p. 591.

D. Marine militaire. Transfert de crédits. — 12 janv., p. 618.

D. Alger. Batterie des Arcades. Zone de servitude. Création d'un polygone exceptionnel. — 12 janv., p. 618.

D. Bordeaux. Ecole supérieure d'œnologie. Création. — 12 janv., p. 625.

D. Roanne (Loire). Collège technique et moderne municipal. Nationalisation. — 12 janv., p. 625.

D. Denain (Nord). Collège technique et moderne municipal. Nationalisation. — 12 janv., p. 625.

D. Le Havre. Port autonome. Emprunt. Autorisation. — 15 janv., p. 692.

D. 57-45 Accord international sur le blé, signé à Washington le 15 mai 1956. Publication. — 17 janv., p. 772.

D. Senlis (Oise). Office d'huissier de justice. Suppression. Dispositions rapportées. — 18 janv., p. 803.

Arr. Affaires étrangères. Secrétaire adjoint. Concours. Première session. Organisation. — 8 janv., p. 388.

Arr. Algérie. Notaires, avoués, huissiers de justice et commissaires-priseurs. Recrutement. Concours. — 9 janv., p. 419 (*rectif.* 19 janv., p. 836).

Arr. Importation de certaines briques et pièces de construction réfractaires. Droit réduit. Conditions. — 9 janv., p. 434 (*rectif.* 13 janv., p. 655).

Arr. Industrie et commerce. Certaines commissions administratives paritaires. Date des élections. — 15 janv., p. 715.

Arr. Enseignement agricole. Certains personnels contractuels. Recrutement et rémunération. — 15 janv., p. 716.

Arr. Pêches maritimes. Maillage des arts traînants utilisés au Nord du 48° N. — 16 janv., p. 750.

Arr. Tinqueux (Marne). Zone d'habitation. Création. — 16 janv., p. 752.

Arr. Certificat d'aptitude professionnelle. Création. — 16 janv., p. 751.

Arr. Sécurité sociale. Commission nationale des tarifs. Suspension d'une décision. — 16 janv., p. 758.

Arr. Marseille. Produit des péages perçus au port. Affectation. — 17 janv., p. 782.

Arr. Ecole nationale des ponts et chaussées. Elèves titulaires. Admission. Nombre de candidats. — 17 janv., p. 782.

Arr. Coopératives agricoles d'approvisionnement (type B) et de services (type C). Formules de statuts. Homologation. — 18 janv., p. 810.

Arr. Nickel et ferro-nickel produits par la société Le Nickel. Prix de vente en France. — 23 janv., p. 971.

Cir. 6 S. S. Assurés sociaux. Soins. Honoraires des praticiens. — 15 janv., p. 721.

8 *janvier* 1957.

D. 57-13. Algérie. Conditions du travail dans les marchés passés au nom de l'Etat. Modification. — 9 janv., p. 421.

D. 57-14. Algérie. Conditions du travail dans les marchés passés au nom des communes et des établissements publics de bienfaisance. Modification. — 9 janv., p. 422.

D. Secrétaire d'Etat au budget. Signature. Délégation. — 9 janv., p. 434.

D. 57-23. Algérie. Régime financier. Abrogations de certaines dispositions. — 10 janv., p. 455.

D. 57-24. Algérie. Marchés passé par l'Etat. — 10 janv., p. 456.

D. 57-40. Défense nationale. Certains personnels. Limites d'âge. Relèvement. Modification. — 15 janv., p. 686.

D. Sociétés mutualistes. Intérêts alloués en 1955. — 15 janv., p. 690.

D. Fonds national de solidarité. Crédits nécessaires. Transfert au budget du ministère de l'intérieur. — 22 janv., p. 906.

Arr. Marché charbonnier. Contrôle et surveillance. — 10 janv., p. 515.

Arr. Marché du rhum. Assainissement. — 12 janv., p. 618.

Arr. Marine militaire. Service hydrographique. Technicien d'études et de fabrications stagiaire. Recrutement. Concours. — 15 janv., p. 688.

Arr. Caisses de retraites et institutions de prévoyance. Fonctionnement. Statuts. Approbation. — 15 janv., p. 720.

Arr. Armée de terre. Personnels militaires féminins. Cadres et spécialités. Modification. — 22 janv., p. 902.

Arr. Saint-Nazaire. Exploitation de l'aéroport de Saint-Nazaire-Montoir. Concession à la chambre de commerce. — 22 janv., p. 908.

Arr. Marine marchande. Engins, appareils, boîtes de secours et matériels divers de sauvetage. Conditions d'approbation. Modification. — 23 janv., p. 976.

Arr. Service des fabrications d'armement. Adjoints administratifs de 3e classe. Recrutement. Concours. — 29 janv., p. 1124.

9 *janvier* 1957.

L. 57-18. Protection des intérêts des médecins et chirurgiens dentistes rappelés sous les drapeaux. — 10 janv., p. 450.

D. R A. P. 57-25. P. T. T. Admission à l'emploi de receveur hors série ou de chef de centre hors série. Certains fonctionnaires. Conditions. — 10 janv., p. 547.

D. 57-26. P. T. T. Fonctionnaires. Dispositions statutaires. Modification. — 10 janv. p. 547.

Arr. Médecins. Qualification. Règlement établi par le conseil de l'ordre. Approbation. — 10 janv., p. 518.

Arr. Sociétés mutualistes. Fusion. Approbation. — 16 janv., p. 758.

Arr. Industrie et commerce. Signature. Délégation. — 18 janv., p. 802.

Arr. Arras. Chambre de commerce. Garantie. Accord. — 19 janv., p. 844.

Arr. Normes. Homologation. — 22 janv., p. 912.

Arr. Education nationale (arts et lettres). Signature. Délégation. — 22 janv., p. 929.

10 *janvier* 1957.

L. 57-27. Régions sahariennes. Organisation commune. Création. — 11 janv., p. 578.

L. 57-28. Adjudications et marchés. Dispense du cautionnement pour les artisans fiscaux. Rajustement. — 11 janv., p. 580.

L. 57-29. Maladies professionnelles. Silicose et asbestose. Victimes et ayants droit. Droit à revision. — 11 janv., p. 581.

L. 57-30. Cour d'appel de Paris. Institution de deux chambres. — 11 janv., p. 581.

L. 57-31. Code du travail. Gens de maison. Contrat de travail. Compétence des conseils de prud'hommes. — 11 janv., p. 582.

L. 57-32. Agence France-Presse. Statut. — 11 janv., p. 582.

L. 57-33. Régie autonome des transports parisiens. Mandat de certains administrateurs. Prolongation. — 11 janv., p. 584.

D. Algérie. Décision du gouverneur général. Homologation. — 13 janv., p. 642.

D. Afrique équatoriale française. Grand conseil. Délibération n° 86/56. Approbation (institution d'un régime fiscal de longue durée en faveur de catégories d'entreprises agréées). — 13 janv., p. 656.

D. Gabon. Assemblée territoriale. Délibération n° 40/56. Approbation (régime fiscal). — 13 janv., p. 656.

D. Moyen-Congo. Assemblée territoriale. Délibération n° 28/56. Approbation (régime fiscal). — 13 janv., p. 657.

D. Société immobilière. Aviation Istres. Création Participation de deux sociétés. — 20 janv., p. 869

Arr. Anciens combattants. Sous-secrétaire d'Etat. Signature. Délégation. — 11 janv., p. 594.

Arr. Enseignement technique. Aides techniques et aides de laboratoire. Commission administrative paritaire. Elections. Date et organisation. — 12 janv., p. 625.

Arr. Radiodiffusion-télévision française. Signature. Délégations. — 16 janv., p. 740.

Arr. Sociétés mutualistes. Fusion. Approbation. — 16 janv., p. 758.

Arr. Radiodiffusion-télévision française. Signature. Délégation. — 19 janv., p. 835.

Arr. Union des coopératives agricoles (types A, B et C). Formules de statuts. Homologation. — 19 janv., p. 850.

Arr. Education nationale. Econome. Examen professionnel. Session. Date d'ouverture. — 22 janv., p. 929.

Arr. Bugeat (Corrèze). Projet d'aménagement. Revision. — 27 janv., p. 1103.

Arr. Ecoles de plein air. Certificat d'aptitude d'enseignement. Session. — 27 janv., p. 1103.

Déc. Mines et sidérurgie. Stocks de dépannage. — 16 janv., p. 764 (*rectif.* 19 janv., p. 862).

11 *janvier* 1957.

D Rambouillet. Construction du lycée mixte. Acquisition de terrains. Déclaration d'utilité publique. — 16 janv., p. 753.

Arr. Circulation automobile. — 12 janv., p. 614.

Arr. Conseil supérieur de l'éducation nationale. Convocation. — 12 janv., p. 626.

Arr. Ventes à crédit. Mesure d'exception. — 17 janv., p. 782.

Arr. Sociétés mutualistes. Statuts et fusion. Approbation. — 19 janv., p. 856.

Arr. Trésor (comptes spéciaux). Crédits. Report. — 20 janv., p. 873.

Arr. Marine militaire. Régie d'avances. — 31 janv., p. 1221.

12 *janvier* 1957.

D 57-37 Sociétés nationales de constructions aéronautiques. Fusion. — 13 janv., p. 653.

D. 57-38 Vins (récolte 1956). Blocage et distillation obligatoire. — 13 janv., p. 655.

Arr. Fièvre aphteuse. Période d'épizootie. Interdiction de sortie de certains animaux dans divers départements. — 13 janv., p. 656.

Arr. Anciens combattants. Ouverture de crédits (fonds de concours). — 19 janv., p. 857.

Arr. Professeurs techniques adjoints de commerce. Recrutement. Conditions. Modification. — 20 janv., p. 878.

Arr. Education nationale. Certificats d'aptitude professionnelle (métallurgie et bâtiment). Certaines candidatures. Autorisation. — 20 janv., p. 878.

Arr. Greffiers de chambre à la cour de cassation. Recrutement. Examen. — 22 janv., p. 900.

Arr. Comité national d'action en faveur des produits agricoles régionaux. Création. — 22 janv., p. 916.

Arr. Dreux (Eure-et-Loir). Affectation d'un bâtiment au ministère des affaires économiques. — 23 janv., p. 974.

Arr. Confection de parapluies effectués à domicile. Travaux. Commission. Composition. — 27 janv., p. 1104.

Cir. Fonctionnaires. Rémunération. Relèvement à compter du 1er janvier 1957. — 13 janv., p. 655.

14 *janvier* 1957.

D. 57-39 Algérie. Fonds de garantie mutuelle et d'orientation de la production agricole. Extension. 15 janv., p. 676.

D. Dieppe (Seine-Maritime). Conseil municipal. Dissolution. — 15 janv., p. 676.

D. 57-41. Affaires étrangères. Dépenses en excédent des crédits ouverts. Autorisation. — 15 janv., p. 690.

D. 57-42. Groupements professionnels routiers. Organisation, fonctionnement et contrôle. — 15 janv., p. 692.

D. Agriculture. Signature. Délégation. — 15 janv., p. 716.

D. R. A. P. 57-43. Greffier titulaire de charge. Conditions d'aptitude. — 16 janv., p. 740.

D. 57-46. Combustibles minéraux solides. Commerce de l'importation. Complément. — 17 janv., p. 783.

D. Fontenay (Loiret). Changement de nom. — 18 janv., p. 806.

D. 57-47. Service des alcools. Comité. Réorganisation. — 18 janv., p. 806.

D. Raon-l'Etape (Vosges). Gare de Raon-transit. Déclassement des installations et raccordement. — 18 janv., p. 809.

D. 57-48. Nouvelle-Calédonie et dépendances. Caisse de stabilisation des prix du coprah. Création. — 18 janv., p. 811.

D. Affaires économiques et financières. Signature. Délégation. — 19 janv., p. 841.

D. Thionville (Moselle). Eclairage public. — 19 janv., p. 843.

D. 57-53. Océanie. Forme des actes notariés. Modification. Extension. — 22 janv., p. 930.

D. Terres australes et antarctiques françaises. Budget (1956). Approbation. — 25 janv., p. 1045.

D. Oran. Chambre de commerce. Emprunt. Autorisation. — 25 janv., p. 1159.

Arr. Citoyens français contraints de quitter l'Egypte et le Proche-Orient. Comité interministériel. Création. — 15 janv., p. 675.

Arr. Greffier titulaire de charge. Examen professionnel. — 16 janv., p. 742.

Arr. Affaires économiques et financières. Transferts de crédits (industrie et commerce). — 17 janv., p. 782.

Arr. Enquêtes économiques. Attachés d'administration centrale. Concours. Programme et épreuves. — 19 janv., p. 842.

Arr. Justice. Signature. Délégation. — 20 janv., p. 867.

Arr Affaires économiques et financières Signature. Délégations. — 20 janv., p. 874.

Arr. Musée postal. Budget (1957). Approbation. — 22 janv., p. 928.

Arr. Appareil de réanimation. Homologation. — 22 janv., p. 934.

Arr. Appareils à pression de gaz. — 23 janv., p. 977.

Arr. Sélestat (Bas-Rhin). Projet d'aménagement. Prise en considération. — 23 janv., p. 978.

Arr. Enquêtes statistiques publiques. Programme 1957. Approbation. — 24 janv., p. 998.

Arr. Lunéville (Meurthe-et-Moselle). Affectation d'un immeuble domanial au secrétariat d'Etat au budget. — 25 janv., p. 1040.

Arr. Angoulême (Charente). Affectation d'un terrain domanial au secrétariat d'Etat à la reconstruction et au logement. — 25 janv., p. 1044.

Arr. Défense nationale. Service des essences. Régie d'avances. — 31 janv., p. 1222.

15 *janvier* 1957.

D. 57-44. Départements d'outre-mer. Allocations d'aide sociale. Taux. — 16 janv., p. 758.

D. Affaires économiques et financières. Signature. Délégation. — 19 janv., p. 841.

D. R. A. P. 57-51. Etablissements d'enseignement agricole et institut national de la recherche agronomique. Certains personnels. Statut. — 22 janv., p. 913.

Arr. Education nationale. Conseil supérieur. Convocation. — 17 janv., p. 785.

Arr. Enseignement technique. Ecoles nationales. Agents de service. Commissions paritaires académiques. Renouvellement. — 17 janv., p. 785.

Arr. Conseil supérieur de la magistrature. Représentant suppléant des magistrats. Election. Date. — 23 janv., p. 965.

Arr. Sécurité sociale. Cotisations dues pour les concierges et employés d'immeubles. Modification. — 23 janv., p. 981.

Arr. Institutions de prévoyance. Autorisation de fonctionnement et approbation des statuts. — 23 janv., p. 981.

Arr. Affaires économiques et financières. Ouverture de crédits (fonds de concours). — 24 janv., p. 999 (*rectif.*, 26 janv., p. 1070).

Arr. Enseignement du second degré. Personnels non enseignants. Comité technique paritaire central. Désignation des représentants. — 24 janv., p. 1010.

Arr. Seine-Maritime. Projets d'aménagement. Prise en considération. — 24 janv., p. 1010.

Arr. Défense nationale. Transfert de crédits (postes, télégraphes et téléphones). — 24 janv., p. 1009.

Arr. Education nationale. Dénomination d'établissements. — 26 janv., p. 1074.

Arr. Office national d'immigration. Budget (1957). — 27 janv., p. 1105.

Arr. Affaires économiques et financières. Ouverture de crédits (fonds de concours). — 29 janv., p. 1134.

Arr. Défense nationale. Régie d'avances. — 31 janv., p. 1222.

Arr. Air. Ouverture de crédits (fonds de concours). — 31 janv., p. 1222.

Arr. Education nationale. Ouverture de crédits (fonds de concours). — 31 janv., p. 1232.

Déc. Fièvre aphteuse. Période d'épizootie. Interdiction de sortie de certains animaux dans divers départements. Complément. — 17 janv., p. 784.

Déc. Indemnité compensatrice de charbon et prime de chauffage. Modification. — 31 janv., p. 1229.

16 *janvier* 1957.

D. Anciens combattants. Signature. Délégations. — 18 janv., p. 814.

Arr. Reconstruction et logement. Ouverture de crédits. — 17 janv., p. 784.

Arr. Education nationale. Sténodactylographes. Recrutement. Concours. Modification. — 22 janv., p. 929.

Arr. Laboratoires d'analyses médicales enregistrés. Liste. Complément. — 22 janv., p. 935.

Arr. Commission centrale d'aide sociale. Différentes sous-sections. Création. — 22 janv., p. 935.

Arr. Caisse de retraites. Fonctionnement. Autorisation. — 23 janv., p. 981.

Arr. Transport de gaz. Travaux. Déclaration d'utilité publique. — 23 janv., p. 997.

Arr. Sociétés mutualistes. Statuts. Approbation. — 23 janv., p. 981.

Arr. Sécurité sociale. Caisses primaires. Subventions de compensation. Montant (année 1956). — 24 janv., p. 1011.

Arr. Sociétés mutualistes. Fusion. Approbation. — 24 janv., p. 1011.

Arr. Industrie et commerce. Ouverture de crédits (fonds de concours). — 25 janv., p. 1043.

Arr. Publications licencieuses. Vente à des mineurs. Interdiction. — 26 janv., p. 1060.

Arr. Radiodiffusion-télévision française. Ouverture de crédits (fonds de concours). — 29 janv., p. 1123.

Arr. Caisses d'allocations familiales. Dépenses de gestion (année 1957). — 29 janv., p. 1137.

Arr. Air. Ouverture de crédits (fonds de concours). — 31 janv., p. 1222.

17 *janvier* 1957.

D Affaires économiques et financières. Signature. Délégation. — 19 janv., p. 841.

D. 57-52. — Agriculture. Fonds de développement économique et social. Conseil de direction. Composition. Modification. — 22 janv., p. 916.

D. 57-54. Nouvelle-Calédonie et dépendances. Caisse de stabilisation des prix du café. Création. — 22 janv., p. 930.

D. R. A. P. 57-55. France d'outre-mer. Cadre des administrateurs. Nomination. Conditions exceptionnelles et temporaires. — 22 janv., p. 931.

D. 57-60. Trésor. Comptables directs. Cautionnement. Détermination. — 23 janv., p. 973.

Arr. Défense nationale. Autorisation de programme. Transfert (air). — 22 janv., p. 902.

Arr. P. T. T. Contrôleur des travaux de mécanique. Dessinateur projeteur. Dessinateur. Concours. — 22 janv., p. 928.

Arr. Mine de Maron-Val-de-Fer. Galeries en dehors des limites de concession. Autorisation. — 23 janv., p. 977.

Arr. Centres d'apprentissage. Professeurs de dessin d'art. Recrutement. Conditions. Modification. — 23 janv., p. 979.

Arr. Certificats d'aptitude professionnelle commerciaux. Deuxième session des épreuves. Certains candidats. Autorisation. — 23 janv., p. 979.

Arr. Certificats d'aptitude professionnelle industriels. Deuxième session des épreuves. Certains candidats. Autorisation. — 23 janv., p. 980.

Arr. Sécurité sociale. Caisses primaires. Responsabilité. — 23 janv., p. 981.

Arr. Permis de conduire. Conditions d'établissement, de délivrance et de validité. Complément. — 25 janv., p. 1042.

Arr. Affaires économiques et financières. Ouverture de crédits spéciaux. — 26 janv., p. 1070.

Arr. Saint-Pardoux-Isaac (Lot-et-Garonne). Affectation des bâtiments de la gare de Miramont-de-Guyenne au service des ponts et chaussées. — 26 janv., p. 1071.

Arr. Caisses d'allocations familiales. Action sanitaire et sociale. Ressources. Affectation. — 30 janv., p. 1200.

Cir. Utilisation de l'énergie. Consultation préalable de l'administration. — 26 janv., p. 1072.

18 janvier 1957.

D. Armée de terre. Signature. Délégation. Modification. — 19 janv., p. 836.

D. 57-58 « Le Haut-Marnais républicain ». Biens. Dévolution. Abrogation. — 23 janv., p. 964.

D. 57-59. Algérie. Associations agricoles. Contrats. Modification. — 23 janv., p. 965.

D. Mines Saint-Hippolyte-du-Fort. Mutation de la concession. — 23 janv., p. 976.

D. 57-62. Education nationale. Concours de Rome. Modification. — 23 janv., p. 979.

Arr. Présidence du conseil. Administration centrale. Attaché. Concours (1957). Organisation et nombre de places. — 20 janv., p. 866.

Arr. Commisison d'études du cinéma et de la télévision. Institution. — 22 janv., p. 900.

Arr. Affaires étrangères. Signature. Délégation. — 22 janv., p. 901.

Arr. Ecole nationale d'administration. Budget additionnel (1956). Approbation. — 23 janv., p. 964.

Arr. Saint-Nazaire. Chambre de commerce. Garantie accordée à une société d'habitation à loyer modéré. Autorisation. — 24 janv., p. 1007.

Arr. Sables-d'Olonne. Taxes sur la valeur du poisson débarqué. Affectation à la chambre de commerce de la Vendée. — 26 janv., p. 1071.

Arr. Saint-Gilles-Croix-de-Vie. Taxes sur la valeur du poisson débarqué. Affectation à la chambre de commerce de la Vendée. — 26 janv., p. 1071.

Arr. Union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de la Manche. Statuts. Approbation et enregistrement. — 26 janv., p. 1076.

Arr. Caisse de prévoyance et de retraites. Statuts. Modification. Approbation. — 26 janv., p. 1076.

Arr. Sociétés mutualistes. Fusion et statuts. Approbation. — 27 janv., p. 1105.

Arr. Education nationale. Ouverture de crédits (fonds de concours). — 29 janv., p. 1135.

Arr. Marine marchande. Fanaux. Conditions d'approbation. — 30 janv., p. 1189.

Arr. Marine marchande. Ouverture de crédits (fonds de concours). — 30 janv., p. 1189.

Arr. Caisses d'allocations familiales. Frais de gestion. Limite. — 30 janv., p. 1200.

Déc. Mines et sidérurgie. Livraisons de fines de houille à l'industrie. Restriction. — 20 janv., p. 889 (*rectif.* 27 janv., p. 1116).

19 janvier 1957.

L 57-57. Guadeloupe, Martinique, Guyane et la Réunion. Application de la législation métropolitaine en matière de production, de transport et de distribution d'énergie électrique. — 23 janv., p. 963.

D. 57-49. Algérie. Sous-préfet et secrétaire général de préfecture. Nominations à titre exceptionnel. Conditions. — 20 janv., p. 867.

D. R. A. P. 57-50. Education nationale. Service des œuvres sociales en faveur des étudiants. Réorganisation. — 20 janv., p. 875.

D. 57-63. Marchés de l'Etat et des collectivités publiques. Financement. Modification. — 24 janv., p. 996.

D. Bordeaux. Port autonome. Subsides alloués par l'Etat (exercice 1956). — 24 janv., p. 1000.

D. Le Havre. Port autonome. Subsides alloués par l'Etat (exercice 1956). — 24 janv., p. 1001.

D. Bordeaux. Institut de médecine du travail. Création. — 24 janv., p. 1010.

D. Montpellier. Ecole nationale supérieure de chimie. Création. — 24 janv., p. 1010.

D. 57-64. Algérie. Rétablissement de l'ordre. Mesures exceptionnelles. Complément. — 24 janv., p. 1012.

D. 57-55. Défense nationale. Service des essences. Personnel militaire. Organisation. — 25 janv., p. 1029.

Arr. Défense nationale. Comité d'action scientifique. — 22 janv., p. 902.

Arr. Affaires économiques et financières. Transfert de crédits (industrie et commerce). — 22 janv., p. 907.

Arr. Alcools de betteraves, de mélasse, de fruits à cidre, de vins, marcs et lies. Production réservée à l'Etat. — 24 janv., p. 999.

Arr. Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Signature. Délégation. — 24 janv., p. 906.

Arr. Industrie et commerce. Transferts de crédits. — 25 janv., p. 1043.

Arr. Présidence du conseil (contrôles radioélectriques). Ouverture de crédits (fonds de concours). — 26 janv., p. 1059.

Arr. Air. Ouverture de crédits (fonds de concours). — 31 janv., p. 1222.

Arr. Affaires économiques et financières. Répartition de crédits. — 31 janv., p. 1225.

Arr. Conservateurs régionaux des bâtiments de France. Ordonnateurs secondaires. Désignation. — 31 janv., p. 1233.

Déc. Fuel oils. Répartition. — 20 janv., p. 890.

Déc. Fonds de soutien aux hydrocarbures ou assimilés. Bénéfice de l'aide financière accordé à des organismes ou sociétés (année 1957). Liste. — 24 janv., p. 1008.

21 janvier 1957.

D. Algérie. Gouverneur général. Décision. Homologation. — 22 janv., p. 901.

D. 57-56. Masseur kinésithérapeute et pédicure maintenus ou rappelés sous les drapeaux. Candidats aux diplômes d'Etat. Mesures spéciales. Institution. — 22 janv., p. 934.

D. Algérie. Gouverneur général. Décision. Homologation. — 25 janv., p. 1029.

D. 57-66. Armée de l'air. Administration centrale. Organisation. Modification. — 25 janv., p. 1032.

D. Cameroun. Permis d'exploitation forestière. Attribution. Modification et transfert. — 30 janv., p. 1199.

D 57-90. France d'outre-mer. Cadres généraux. Combattants d'Indochine et de Corée. Bénéfice des dispositions relatives aux combattants de la guerre 1939-1945. Application. — 31 janv., p. 1233.

Arr. Foix. Maison centrale. Cession gratuite à l'Etat. — 26 janv., p. 1059.

Arr. Caisse de retraites. Fonctionnement. Autorisation. — 26 janv., p. 1076.

Arr. Radiodiffusion-télévision française. Régie d'avances. — 29 janv., p. 1123.

Arr. Comité supérieur de la fonction hospitalière. Constitution. Modification. — 30 janv., p. 1201.

Arr. Les Echelles (Savoie). Zone d'habitation. Création. 30 janv., p. 1192.

Arr. Sociétés de courses. Primes aux naisseurs. Remboursement. Modification. — 31 janv., p. 1229.

Arr. Artistes étrangers. Exercices du droit de suite. — 31 janv., p. 1233.

Arr. Sciences politiques. Diplôme d'études supérieures. Liste des facultés de droit. — 31 janv., p. 1233.

Arr. France d'outre-mer. Caisse de retraites. Dépenses administratives. Budget primitif (1957). — 31 janv., p. 1234.

22 *janvier* 1957.

D. 57-61. Douane. Droit d'importation. Pois non décortiqués ni cassés. Suspension provisoire. — 26 janv., p. 973 (*rectif.* 24 janv., p. 997).

D. France d'outre-mer. Intérim assuré par ministre des affaires sociales. — 25 janv., p. 1046.

D. Bon-Tlélis (Oran). Bureau de bienfaisance. Création. — 25 janv., p. 1060.

D. Quimper. Chambre de commerce. Emprunt. Autorisation. — 26 janv., p. 1070.

D. 57-68. — P. T. T. Service télex dans les relations internationales. Extension. — 26 janv., p. 1071.

D 57-69. France d'outre-mer. Affaires administratives. Organisation de l'inspection. Modification. — 26 janv., p. 1075.

Arr. Frontière sarro-allemande. Rayon des douanes. Limite. Tracé. — 23 janv., p. 974.

Arr. Justice. Administration centrale. Magistrats. Recrutement. Concours. — 24 janv., p. 995.

Arr. Anciens combattants et victimes de guerre. Délégation de pouvoirs aux directeurs interdépartementaux. Complément et modification. — 24 janv., p. 1012.

Arr. Affaires économiques et financières. Transfert de crédits (agriculture). — 24 janv., p. 1000.

Arr. Carburant auto et essences de pétrole assimilées. Répartition. Modification. — 25 janv., p. 1026.

Arr. Mines grisouteuses. Matériel. Agrément. — 29 janv., p. 1135.

Arr. Institution de prévoyance. Statuts. Modification. Approbation. — 29 janv., p. 1138.

Arr. Paris (19e). Centre d'apprentissage féminin (f. 127). Transfert. — 30 janv., p. 1199.

Arr. Etablissements d'enseignement agricole et institut national de la recherche agronomique. Corps des secrétaires et économes. Avancement. — 31 janv., p. 1229.

23 *janvier* 1957.

D. Rhône. Chute de Baix-le-Logis-Neuf. Travaux d'aménagement. Déclaration d'utilité publique. — 27 janv., p. 1099.

D. Haut-Rhin. Groupement d'urbanisme. Création. — 27 janv., p. 1103.

Arr. Affaires économiques. Transferts de crédits (industrie et commerce). — 25 janv., p. 1040.

Arr Carburant détaxé. Modèle de ticket et durée de validité (année 1957). — 26 janv., p. 1073.

Arr. Officiers publics et ministériels. Appareils ou procédés de reproduction des actes. Emplois. — 30 janv., p. 1156.

Arr. Saintes (Charente-Maritime). Affectation d'une partie de la caserne Taillebourg au secrétariat d'Etat à la reconstruction et au logement. — 30 janv., p. 1192.

Arr. Sociétés mutualistes. Fusion. Approbation. — 30 janv., p. 1201.

24 *janvier* 1957.

D. 57-67. Douane. Droit d'importation. Graines et huiles brutes de ricin. Suspension provisoire. — 25 janv., p. 1040.

D. Affaires économiques. Lettre d'agrément avec garantie de l'Etat. Modification. — 25 janv., p. 1040.

D. Affaires économiques. Délégation de signature. — 25 janv., p. 1040.

D. Saint-Pol-sur-Mer (Nord). Acquisition d'une parcelle de terrain. Déclaration d'utilité publique. — 29 janv., p. 1124.

D. Strasbourg. Institut d'économie appliquée. Création. — 30 janv., p. 1192.

Arr. Poitiers. Conseil académique. Elections partielles. Date. — 25 janv., p. 1044.

Arr. Chicorée à café. Racines vertes et cossettes séchées. Prix (campagne 1956-1957). — 27 janv., p. 1100.

Arr. Ecoles de sages-femmes. Concours d'entrée (1957). — 29 janv., p. 1138.

Arr. Industrie et commerce. Administration centrale. Ouvrier professionnel. Recrutement. Concours. — 30 janv., p. 1189.

Arr. Enseignement supérieur agricole. Professeurs et assistants. Recrutement. Concours. — 30 janv., p. 1190.

Arr. Centres publics d'apprentissage. Personnels enseignants. Comité technique paritaire. Institution. — 30 janvier, p. 1199.

Arr. France d'outre-mer. Vétérinaires inspecteurs. Commission paritaire. Création. Modification. — 30 janv., p. 1199.

Arr. France d'outre-mer. Ingénieurs du génie rural et ingénieurs d'agriculture. Commission paritaire. Création. Modification. — 30 janv., p 1200.

Arr. Laboratoires d'analyses médicales enregistrés. Liste. Complément. — 30 janv., p. 1201.

Arr. Douane et droits indirects. Services extérieurs. Agents brevetés stagiaires. Recrutement. Concours. — 31 janv., p. 1226.

25 *janvier* 1957.

D. Affaires étrangères. Intérim assuré par ministre des affaires sociales. — 26 janv., p. 1059.

D. 57-70. Fonctionnaires français des cadres tunisiens. Intégration dans les cadres métropolitains. Complément. — 27 janv., p. 1091.

D. 57-71. Société internationale de la Moselle. Représentation de la France. — 27 janv., p. 1091.

D. 57-73. Accidents du travail. Divers fonds agricoles. Alimentation. Taux des taxes. — 27 janv., p. 1100.

D. Foix (Ariège). Office ministériel. Suppression. — 30 janv., p. 1155.

D. Foix (Ariège). Huissier de justice. Compétence. Extension. — 30 janv., p. 1156.

D. 57-75. Algérie. Régime de prévoyance et de retraites complémentaires agricoles. Création. Autorisation. — 30 janv., p. 1160.

D. 57-76. Algérie. Marchés passés au nom des communes ou des établissements qui en dépendent. — 30 janv., p. 1160.

D. Layrac (Lot-et-Garonne). Edifice du culte. Désaffectation. — 30 janv., p. 1161.

D.R.A.P. 57-81. Ponts et chaussées. Agents des travaux. Statut. — 30 janv., p. 1185.

D.R.A.P. 57-82. Ponts et chaussées. Conducteurs de chantiers. Statut. — 30 janv., p. 1185.

D. 57-83. Marine marchande. Brevets et diplômes de radioélectriciens de 1re et 2e classes. Délivrance. Conditions. Modification. — 30 janv., p. 1187.

D. 57-84. Installations thermiques. Visites. Modification. — 30 janv., p. 1189.

D. 57-85. Gibier mort et gibier vivant. Vente et achat. Réglementation. — 30 janv., p. 1190.

D. Agriculture. Signature. Délégation. — 30 janv., p. 1190.

D. Paris (19e). Acquisition de parcelles de terrains. Déclaration d'utilité publique. — 30 janv., p. 1192.

Arr. Affaires économiques et financières. Compétence. Délégation. — 26 janv., p. 1070.

Arr. Agriculture. Signature. Délégation. — 26 janv., p. 1073.

Arr. Douane. Matériels pour la mise en valeur de la zone saharienne en Algérie. Exonération des droits. — 27 janv., p. 1101.

26 *janvier* 1957.

D. 57-72. Premier et deuxième contingent 1957. Composition, dates d'appel et obligations d'activité. — 27 janv., p. 1093.

Arr. Alimentation. Circuit témoin. Création — 29 janv., p. 1134.

28 *janvier* 1957.

D. 57-74. Essences de pétrole. Taxe intérieure de consommation. Majoration. Application. — 29 janv., p. 1134.

D. 57-78. Ecole polytechnique. Organisation. Règlement. — 30 janv., p. 1161.

D. 57-86. Algérie. Interprètes et greffiers de justice. Indemnité de costume d'audience. Attribution. — 31 janv., p. 1219.

D. 57-87. Guadeloupe, Martinique et Guyane. Fonctionnaires. Complément temporaire. Majoration. — 31 janv., p. 1220.

D. Marine militaire Personnel navigant de l'aéronautique. Nombre des congés pouvant être accordés en 1957. — 31 janv., p. 1220.

D. 57-88. Construction et logements économiques. Prime de déménagement et de réinstallation. Modification. — 31 janv., p. 1229.

D. 57-89. Faculté des sciences de Paris. Préparation du P. C. B., M. P. C. et S. P. C. N. Séances supplémentaires de travaux pratiques et de cours. Rénumération. — 31 janv., p. 1232.

29 *janvier* 1957.

D. R. A. P. 57-77. Intérieur. Chefs de division et attachés de préfecture. Statut. Modification. — 30 janv., p. 1161.

D. 57-79. Paris. Enlèvement des ordures ménagères, déversement à l'égout et balayage. Taxes. Suppression pour 1957. — 30 janv., p. 1168.

D. 57-80. Douane. Droits d'importation. Tarif. Modification. — 30 janv., p. 1169.

D. Agriculture. Signature. Délégation. — 30 janv., p. 1190.

Arr. Taxe spéciale temporaire de compensation. Modification. — 30 janv., p. 1177.

Arr. Entreprises exportatrices. Charges sociales et fiscales. Remboursement. — 30 janv., p. 1183.

Arr. Essence de pétrole dédouanée. Stocks. Taux de la taxe intérieure. Majoration. Conditions d'application. — 31 janv., p. 1226.

Arr. Animaux atteints de la fièvre aphteuse. Abattage. — 31 janv., p. 1229.

30 *janvier* 1957.

Arr. Air. Signature. Délégation. — 31 janv., p. 1222.

Déc. Fièvre aphteuse. Période d'épizootie. Interdiction de sortie de certains animaux dans divers départements. Nouvelle liste. — 31 janv., p. 1229.

Déc. Fuel oils. Stocks. Déclaration. — 31 janv., p. 1240.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Quatre-vingt-neuvième année. — N° 1. Le Numéro : 65 francs. Mardi 1er Janvier 1957.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
					Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P. : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer. .	3.450	1.800	950	300	800	600	400	250	550	1.000	500	250
Etranger.	6.600	3.400	1.750	500	2.100	1.600	800	450	850	1.700	800	400

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du CONSEIL ÉCONOMIQUE { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

En vente:

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES

(Arrêté du 13 novembre 1956 publié au *Journal officiel* du 12 décembre 1956.)

N° 56-130 S. Prix : **35 F.**

SOMMAIRE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Réception par le Président de la République de Messieurs les membres du corps diplomatique (p. 2).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Tableau d'avancement des magistrats du siège des cours et tribunaux (p. 3).

Tableau d'avancemont des juges de paix (p. 6).

Tableau d'avancement des magistrats du parquet (p. 6).

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Citations à l'ordre de l'armée (rectificatifs) (p. 7).

Décrets des 21 et 22 décembre 1956 portant promotions, nominations, régularisation de situations, admission et radiation des cadres (armées de terre et de l'air, active et réserve) (p. 7).

Décret du 22 décembre 1956 portant annulation d'une promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur et rectificatif (p. 20.)

Décret du 22 décembre 1956 portant concession de la médaille militaire (p. 20).

(7 f.)

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Décrets nos 56-1346 à 56-1376 du 31 décembre 1956 portant répartition des crédits votés pour 1957 :

Affaires étrangères (nos 56-1346 à 56-1348) (p. 21).

Agriculture (n° 56-1349) (p. 31).

Anciens combattants et victimes de guerre (n° 56-1350) (p. 41).

Education nationale, jeunesse et sports (n° 56-1351) (p. 44).

Affaires économiques et financières (nos 56-1352 à 56-1355) (p. 61).

France d'outre-mer (n° 56-1356) (p. 81).

Industrie et commerce (n° 56-1357) (p. 85).

Intérieur (n° 56-1358) (p. 90).

Justice (n° 56-1359) (p. 97).

Présidence du conseil (n° 56-1360) (p. 100).

Reconstruction et logement (n° 56-1361) (p. 108).

Santé publique et population (n° 56-1362) (p. 112).

Travail et sécurité sociale (n° 56-1363) (p. 117).

Travaux publics, transports et tourisme (nos 56-1364 à 56-1366) (p. 121).

Caisse nationale d'épargne (n° 56-1367) (p. 136).

Imprimerie nationale (n° 56-1368) (p. 140).

Légion d'honneur (n° 56-1369) (p. 143).

Ordre de la Libération (n° 56-1370) (p. 145).

Monnaies et médailles (n° 56-1371) (p. 146).

Postes, télégraphes et téléphones (n° 56-1372) (p. 149).

Prestations familiales agricoles (n° 56-1373) (p. 172).

Radiodiffusion-télévision française (n° 56-1374) (p. 174).

Défense nationale (n° 56-1375) (p. 181).

France d'outre-mer (dépenses militaires) (n° 56-1376) (p. 203).

Décret n° 56-1377 du 31 décembre 1956 portant répartition des dotations applicables aux comptes spéciaux du Trésor pour 1957 (p. 207).

Décret n° 56-1378 du 31 décembre 1956 relatif au régime fiscal de certains produits ou services d'utilisation courante (p. 215).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Arrêtés portant promotions, détachements, radiation des cadres et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté (administration centrale et jeunesse et sports) (p. 215).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Arrêté portant détachement (travaux publics, mines et techniques industrielles) (p. 215).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour (p. 215).

Conseil de la République. — Ordre du jour (p. 216).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation) (p. 217).

Ministère des affaires économiques et financières.

TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

Tarifs de transport présentés à l'homologation ministérielle par les chemins de fer d'intérêt général (p. 217),

Ministère des affaires sociales.

SANTÉ PUBLIQUE ET POPULATION

Avis de déchéance de la nationalité française (p. 220).

Annonces (p. 221).

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Réception par le Président de la République de Messieurs les membres du corps diplomatique le 21 décembre 1956.

Allocution de Son Excellence monseigneur Marella, nonce apostolique du Saint-Siège.

Monsieur le Président,

Au nouvel an, il est d'usage de présenter des vœux; mais en vous offrant aujourd'hui, au nom de tous mes collègues, ceux de nos gouvernements respectifs, pour votre personne comme pour le pays aux destinées duquel vous présidez, je n'ai nullement l'impression de m'acquitter d'un rite, vidé de sens, d'une simple survivance de temps révolus. Je me sens au contraire en plein et conscient accord avec les lointains ancêtres qui nous ont transmis cet usage.

En effet, le seul geste de présenter des vœux, le seul souci de les exprimer, indépendamment de tout ce qu'ils signifient par eux-mêmes, constitue un appel périodique à la bienveillance et à la compréhension mutuelles, si importantes au maintien des bonnes relations entre les nations comme entre les individus. Et comme nous sentons la nécessité de cet appel, monsieur le Président, aujourd'hui où cette bienveillance et cette compréhension sont mises à si rude épreuve par des événements qui ont causé tant d'anxiété et de souffrances.

Je lisais, il y a quelques mois, un rapport sur les travaux de l'institut français du cerveau, où l'on mentionnait aussi les recherches du physiologiste anglais Grey Walter, sur ces ondes alpha, qui révéleraient les facettes de la personnalité d'un chacun, aussi distinctement que les empreintes digitales révèlent l'identité d'un individu. Elles permettraient spécialement d'établir la compatibilité intellectuelle de deux personnes distinctes. D'où M. Grey Walter concluait que l'analyse de tels rayons devrait orienter le choix des chercheurs en vue de la formation d'équipes harmonieuses et il finissait par ce mot, qui est plus qu'une simple boutade: « Ce serait une excellente garantie de la paix mondiale que de doter tous les diplomates d'un passeport où serait enregistré le train de leurs ondes alpha ».

Je n'en reste pas moins persuadé quant à moi, monsieur le Président, que tant pour les diplomates que pour les gouvernants, il n'est telles ondes de sympathie et de concorde, que celles qui émanent spontanément d'un esprit large et d'un cœur chaud et droit.

Mais n'est-il pas aussi curieux de noter que la saison des vœux coïncide avec celle de la liquidation des dettes et autres obligations, avec l'établissement d'un rigoureux bilan ? Comme si ces deux activités, de stricte justice et rigueur d'une part, de bienveillance euphorique de l'autre, bien loin de se gêner, s'appelaient et s'engendraient en quelque sorte l'une l'autre. Comme si la satisfaction et l'apaisement, nés de situations claires et de mises au point définitives, nous portaient spontanément à souhaiter aux autres le bonheur que nous en éprouvons nous-mêmes.

C'est en me fondant sur cette constatation que je voudrais, monsieur le Président, résumer d'un mot les vœux de ce jour: puisse l'année qui vient être moins troublée que celle qui s'achève! Puisse-t-elle constituer un pas important en avant, vers une harmonie complète des nations, dans la compréhension et le respect d'un chacun! Puisse-t-il être donné à la France, Dieu aidant, de voir réaliser cette embrassement de la justice et de la paix, que l'atmosphère de ces jours sacrés nous autorise à espérer!

Réponse de Monsieur le Président de la République à l'allocution du Nonce apostolique.

Monsieur le Nonce,

Que le temps des vœux soit aussi le temps du bilan, c'est dans l'ordre. Les vœux, s'ils ne sont pas de pure forme, impliquent en effet un jugement de valeur sur le bilan. Ce jugement, vous l'avez formulé en souhaitant que, l'apaisement des passions préparant l'apaisement des conflits, l'année nouvelle soit moins troublée que celle dont le terme est proche. Vous avez ainsi témoigné avec délicatesse de cette sereine et noble hauteur de vues qui sied doublement au représentant d'une puissance toute spirituelle parlant au nom du corps diplomatique tout entier.

En exprimant, avec mes sentiments ceux de mon pays, comment pourrais-je à l'égard de ceux qui sont mes hôtes, manquer à cette vieille tradition de courtoisie qui peut paraître surannée, mais qui, comme le sang-froid dont elle est un des aspects, est plus que jamais un devoir quand les événements se font plus graves.

C'est d'ailleurs, messieurs les ambassadeurs et ministres, en toute sincérité que je remercie chacun de vous d'une constante affabilité qui rend si agréable nos rapports personnels et où j'ai bien souvent senti une vraie et profonde sympathie pour mon pays.

Ces ondes alpha, monsieur le Nonce, dont votre érudition, toujours en quête d'une science nouvelle, a révélé ici à plus d'un, à moi en particulier, l'invisible présence en nos cerveaux, il semble qu'entre vous, messieurs, ils s'accordent par l'effet d'une « harmonie préétablie », moins mystérieuse d'ailleurs qu'il ne pourrait paraître.

C'est que toutes les nations font à la France l'honneur de lui déléguer des diplomates et des hommes d'Etat choisis parmi les plus éminents Puis-je, sans excès de vanité nationale, ajouter que nul de vous ne se sent tout à fait étranger dans un pays dont la plus haute ambition est d'être un grand foyer d'humanisme ? Ni l'ostracisme des lois, ni le conformisme des mœurs n'empêchent aucune des doctrines qui ont cours de par le monde d'y être librement professées dans des réunions privées ou publiques ou dans la presse, et jusqu'à la tribune des assemblées parlementaires où vous pouvez entendre délibérer et décider souverainement de toute notre politique intérieure et extérieure les représentants de toutes opinions, de toutes confessions, de toutes classes et de races diverses, dont quelques-uns viennent des contrées les plus lointaines.

Vous pouvez regarder, écouter, voyager. La France est une maison de verre. Elle n'a rien à cacher, parce qu'elle a conscience de demeurer fidèle aux principes solennellement énoncés à ce frontispice d'une charte où toutes les Nations Unies ont professé leur « foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites ».

A l'effort qui, au long des siècles, a dressé sur le monde ce commun idéal, la France a la fierté d'avoir eu et d'avoir toujours sa part. Alors, messieurs, elle a le droit d'être entendue avec confiance lorsqu'en son nom je formule le vœu qu'en l'An de Grâce 1957 les nations, dont les conflits même font ressortir avec plus d'évidence la solidarité profonde, s'acheminent vers le règne de cette justice égale et également efficace pour tous, dont les ressources, selon vos propres termes, monsieur le Nonce, sont « un esprit large et un cœur chaud et droit ».

Puis-je mieux souhaiter, messieurs les chefs de mission, à vous-mêmes comme aux souverains et aux chefs d'Etat que vous représentez, comme à vos patries, cette vraie paix sans laquelle il n'est pas de vrai bonheur.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Tableau d'avancement des magistrats du siège des cours et tribunaux.

Conseillers à la cour d'appel de Paris.

1953

M. Chauveau (congé longue durée).

1955

MM. Barbey.
Dubois (Georges).
M. Gruffy.

1956

MM. Cannac.
Cosse-Manière.
Hénocque.
MM. Le Caë.
Lécharny.
Pottier.

1957

MM. Beringuier.
Bordessoulles.
Grenier.
Larère.
MM. Leygue.
Menand.
Papot.
Thirion.

Vice-présidents au tribunal de la Seine.

1956

M. Drouillat.

1957

MM. Cotxet de Andreis.
Dessirier.
M. Gagne.

Présidents de chambre des cours d'appel des départements.

1954

MM. Baixas (Bordeaux) (ancien tableau 1953).
Le Friec (Rennes) (ancien tableau 1952).
MM. Mabit (Toulouse) (ancien tableau 1953).
Marion (Lyon) (ancien tableau 1945-1946).
Sébire (Caen).

1955

M. Mengin (Caen).

1957

MM. Chambert (Aix).
Cote (Alger).
Frank (Colmar).
Lecat (Amiens).
MM. Renault (Bordeaux) (ancien tableau 1952).
Thabaut (Toulouse).

Inscriptions en application des mesures transitoires de l'article 6 du décret du 16 octobre 1953 modifié par le décret du 27 mai 1955.

1953

M. Dargent (à la suite, Angers).

1956

MM. Bourcelin (Rabat).
Gagnon (Riom).
Magistre (Montpellier).
MM. Mischlich (Colmar).
Thibaulot (Besançon).

1957

M. Hauw (Rabat).
M. Timbal (Tunis).

Présidents de tribunal de 1re classe.

1954

M. Lelièvre (Rennes).

1955

M. Nallet (Poitiers).

1957

MM. Benoit (Toulouse).
Brochut (Versailles).
Honoré (Marseille).
MM. Jacques (Quimper) (ancien tableau 1953).
Lapeire (Lille).

Inscriptions en application des mesures transitoires de l'article 6 du décret du 16 octobre 1953 modifié par le décret du 27 mai 1955.

1951

M. Verne (Toulon).

1957

MM. Azémard (Amiens).
Bayer (Nice).
MM. Dechezelles (Tunis).
Puech (Strasbourg).

Juges, juges d'instruction et juges des enfants au tribunal de la Seine.

1956

MM. Alberge, juge.
Arnold, juge.
Bellet, juge.
Bizière, juge.
Boissel, juge.
Coudert, juge.
Courteaud, juge.
Debenest, juge.
Decaudin, juge.
Denis, juge.
Depaule, juge.
MM. Dintilhac, juge.
Guimbellot, juge.
Jégou, juge.
Joulia, juge.
Lemercier, juge.
Liquier, juge.
Livinec, juge.
Mazel, juge d'instruction.
Rolland, juge.
Sauret, juge d'instruction.

1957

MM. Bernard, juge d'instruction.
Bruguière, juge.
Cassagnou, juge.
Chauvin, juge.
Courtois, juge d'instruction.
MM. Pessin, juge d'instruction.
Poitevin, juge.
Prudon, juge.
Rouquet, juge

Conseillers des cours d'appel des départements.

1945-1946

M. Fatou (Aix).
M. de Pourquery de Boisserin (Bordeaux).

1947

MM. Audubert (Bordeaux).
Geoffroy de La Mothe (Dijon).
Guyonnet-Dupérat (Bordeaux).
Monnet (Alger).
MM. Privé (Montpellier).
Roux (Bordeaux).
d'Uhalt (Bordeaux).

1949

M. Baissette (Aix).

1950

M. Arnaud (Dijon).
M. Baudot (Bourges).

1951

M. Derré (Poitiers).
M. Rosambert (Nancy).

1952

MM. Suffert (Colmar).
Terrin (Aix).
M. Vialatte (Riom).

1953

MM. Blanc (Aix).
Dorlhac (Alger).
Groetzinger (Colmar).
MM. Guilleminot (Besançon).
Méroc (Toulouse).
Sadoul (Colmar).

1956

MM. Alauze (Montpellier).
Boursigot (Orléans).
Champeaux (Besançon).
Cohendy (Riom).
Dericke (Douai).
Facq (Nancy).
Gayral (Rabat).
Giovannetti (Bastia).
Goudaud (Rouen).
Guillot (Chambéry).
MM. Krug (Colmar).
Lartigue (Pau).
Lautrec (Tunis).
Laynevèze (Aix).
Longueteau (Limoges).
Mineau (Rennes).
Nussy-Saint-Saëns (Bordeaux).
Sibille (Colmar).
Suquet (Toulouse).

1957

MM. Arles (Montpellier).
Bernard (Rabat).
Binet (Alger).
Caillé (Rabat).
Champeval (Alger).
Déclareuil (Pau).
Decori (Alger).
Del Monte (Pau).
Delon (Rennes).
Fouyé (Rouen).
Girard (Douai).
Gleizes (Bordeaux).
MM. Mahdi-Salah (Alger).
Maltrou (Tunis).
Moreau (François) (Besançon).
Moreau (Henri) (Lyon).
de Peguilhan de Larboust de Thermes (Poitiers).
Pralus (Alger).
Reynal (Bourges).
Romerio (Aix).
Ruault (Rabat).
Suignard (Rennes).
Toriat (Riom).

Présidents de tribunal de 2e classe.

1945-1946

M. Lemasson (Lunéville).

1947

M. Lagarde (Blida).

1948

M. Boissarie (Périgueux).

1950

M. Mazabraud (Epernay).

1951

M. Martin (Moulins).

1952

MM. Delcourt (Arras).
Schaeffer (Saverne).
M. Thomas (les Sables-d'Olonne).

1953

MM. Ausset (Fès).
Lucciardi (Bastia).
M. Vialle (Auxerre).

1956

MM. Barbazan (Sidi-bel-Abbès).
Bazin (Douai).
Bouquier (Aix).
Delpech (Melun).
Fuhlhaber (Briey).
MM. Jacques (Blois).
Rieus (Beauvais).
Roché (Marrakech).
Ronsin (Cholet).
Vacarie (Tarbes).

1957

MM. Armand (Bayonne).
Bérenger (Villefranche-sur-Saône).
Cerisier (Saint-Denis).
Devismes (Dieppe).
Fichaux (Dunkerque).
Gouvernet (Bourg).
Guyon (Chartres).
Khaznadar (Mostaganem).
MM. de Lagrevol (le Puy).
Laurent (Lorient).
Le Roux (Orléans).
Pacquetet (Pointe-à-Pitre).
Prunetti (Sétif).
Savignat (Oudjda).
Schaeffer (Chaumont).
Thuriet (Troyes).

Vice-président de tribunal de 1re classe et juges directeurs cantonaux.

1947

M. Tuja (Bordeaux).

1951

M. Desbordes (Limoges).

1952

M. Vandevoir (Valenciennes).

1953

M. Krier (Metz).
M. Saliceti (Tunis).

1956

MM. Antonetti (Alger).
Buraud (Corbeil).
Cazals (Poitiers).
Demichel (Bordeaux).
Didion (Versailles).
Lavrand (Lyon).
MM. Mandonnet (Lyon).
Moissenet (Tunis).
Pfau (Strasbourg).
Ride (Pontoise).
Rosec (Rennes).
Turin (Alger).

1957

MM. Bitsch (Mulhouse).
Chevanne (Marseille).
Dalat (Angoulême).
Defours (Alger).
Francisci (Rabat).
MM. Kornprobst (Nice).
Maigne (Versailles).
Martin (Nantes).
Monchicourt (Tunis).
Roudié (Reims).

Vice-présidents de tribunal de 2e classe, juges, juges d'instruction, juges des enfants et juges cantonaux.

1945-1946

MM. Caron, juge (Grenoble).
Feypell, juge (Strasbourg).
M. Froehlich, juge cantonal (Morhange).

1947

MM. Auber, juge (Bordeaux).
Davé, juge (Nîmes).
M. Geyer, juge (Mulhouse).

1949

MM. Burnateau, juge (Bordeaux).
Lachèze, juge (Toulouse).
M. Thomas, vice-président (Sarreguemines).

1950

M. Rat, juge (Toulon).

1951

M. Farisy, juge des enfants (Poitiers).

1952

M. Anthon, juge d'instruction (Mulhouse).
MM. Grésillon, juge d'instruction (détaché).
Hoss, vice-président (Laon).

1953

MM. Abauzit, juge (Nîmes).
Chiny, juge (Nancy).
Crespy, juge d'instruction (Toulouse).
Fontès, juge d'instruction (Montpellier).
MM. Geiskopp, juge (Strasbourg).
Labrune, juge (Bordeaux).
Monestier, vice-président (Béziers).
Piques, juge (Nice).
Roth, juge (Marseille).

1954

MM. Adam, juge (Nancy).
Biboud, juge (congé longue durée).
Bouët, juge d'instruction (Montpellier).
Brille, juge des enfants (Amiens).
Calamy, juge (Clermont-Ferrand).
Estival, juge (Montpellier).
Goettlé, juge d'instruction (Strasbourg).
MM. Judlin, juge cantonal (Sainte-Marie-aux-Mines).
Lampert, juge d'instruction (Mulhouse).
Lauriol, juge (Alger).
Payot, juge (Colmar).
Ribstein, juge des enfants (Mulhouse).
Tertian, vice-président (Fès).

1955

MM. Bonnal, juge (Marseille).
Bourthoumieux, juge des enfants (Corbeil).
Brachet, juge d'instruction (Bordeaux).
Buissé, juge d'instruction (Pontoise).
Dumoulin, juge d'instruction (Nice).
Fischer (Joseph), juge cantonal (Sarreguemines).
Gamby, juge (Marseille).
Gelfriaud, juge des enfants (Nantes).
Herrmann, juge (Colmar).
Imbert, juge (Reims).
Jouberteau, juge d'instruction (Rennes).
MM. Jouvent, juge d'instruction (Saint-Etienne).
Juncker, juge (Strasbourg).
Le Riche de Cheveigné, juge (Rennes).
Lorans, juge d'instruction (Bordeaux).
Mekdjian, juge (le Havre).
Milhaud, juge des enfants (Pontoise).
Poujade, juge d'instruction (Montpellier).
Raynal, juge (Versailles).
Regnault, juge (Corbeil).
Soulet, juge d'instruction (Tunis).
Stemper (Joseph), juge (Metz).

1956

MM. Althoffer, président (Verdun).
Ané, juge (Toulouse).
Ayguebère, juge (Casablanca).
Bolelet, président (Sedan).
Boizard, juge (Pontoise).
Bonniot, vice-président (Marrakech).
Boulouys, juge (Toulon).
Boyreau, juge (Nice).
Briquet, président (Montbéliard).
Broulhet, juge des enfants (Montpellier).
Charignon, président (Saint-Marcellin).
Charonnier, juge (Pontoise).
Chaudoye, juge (Versailles).
Cibiel, juge d'instruction (Angoulême).
Dewannieux, juge d'instruction (Nantes).
Dubat, président (Lons-le-Saunier).
Duval, juge d'instruction (Versailles).
Feffer, juge (Versailles).
Fourestié, juge d'instruction (Bordeaux).
Galand, juge (Versailles).
de Gallé, vice-président (Châteauroux).
Gaulhet, vice-président (Agen).
MM. Giacobbi, président (Joigny).
Gibert, juge d'instruction (Angers).
Hammes, président (Saint-Julien).
Houssel, juge d'instruction (Reims).
Mme Jacobson, juge (Pontoise).
MM. Klein (Willy), juge d'instruction (Strasbourg).
Lafougère, juge d'instruction (Limoges).
de Leusse de Syon, juge des enfants (Clermont-Ferrand).
Lyonnet, vice-président (Nevers).
Mestre, vice-président (Aix).
Mouquot, juge d'instruction (Lyon).
Pélissié de Castro, président (Pamiers).
Pierson, juge (Strasbourg).
Pignault, juge (détaché).
Porterat, juge (Nancy).
Robineau, président (Sens).
Royer, président (Château-Thierry).
Touze, juge (Nice).
Turquet de Beauregard, président (Vendôme).
Vernhes, président (Aubusson).
Vincentelli, juge d'instruction (Lyon).

1957

MM. Amade, juge (Marseille).
Anselin, vice-président (Arras).
Armand, président (Belley).
Alchoarena, juge d'instruction (Bordeaux).
Bedu, juge (Amiens).
Berard, vice-président (Grasse).
Berrogain, juge d'instruction (Rennes).
Birot, juge (Marseille).
Bonnet, président (Muret).
Borel, juge (Toulon).
Boudon, juge d'instruction (Lyon).
MM. Brayer, vice-président (Auxerre).
Brun, juge (Saint-Etienne).
Burle, juge (Metz).
Catherineau, juge d'instruction (Alger).
Champion, juge d'instruction (Alger).
Chanteloup, juge (Marseille).
Châtellier, juge (Rennes).
Chevallier, juge (Lille).
Coulon, président (Vervins).
Delmas, président (Mamers).
Demeunynck, juge (le Havre).
MM. Douchez, juge des enfants (Oran).
Dubois, président (Gap).
Dussolin, juge (Nice).
Eichelmann, juge des enfants (Grenoble).
Epaud, juge (Casablanca).
Faberon, juge (Alger).
Fedou, juge des enfants (Lille).
Figeac, juge d'instruction (Casablanca).
Four-Gobert, juge d'instruction (Nancy).
Galabert, président (le Blanc).
Gendre, juge (Toulouse).
Giberne, juge (Nîmes).
Grillon, juge d'instruction (Colmar).
Guédon, juge (Nantes).
Joffre, juge (Toulon).
Jouvenet, juge des enfants (le Mans).
Jubin, président (Dreux).
Kauffer, juge d'instruction (Corbeil).
Kipper, juge d'instruction (Metz).
Klein (Jean), juge (Strasbourg).
Laguens, juge d'instruction (Nîmes).
Lambert, juge (Tunis).
Latil, juge (Tunis).
MM. Lecourt, président (la Flèche).
Le Saout, président (Argentan).
Lestelle, juge (Tours).
Parès, président (Céret).
Pépin, juge (détaché).
Pinot, juge (détaché).
Porte, président (Falaise).
Pourquier, juge des enfants (Casablanca).
Prince, juge (Alger).
Ragon, président (Marmande).
Raoult, juge d'instruction (Lille).
Roussel, juge d'instruction (Saint-Etienne).
Rupp, président (Louviers).
Soulé, juge des enfants (Toulouse).
Soulé-Limendoux, juge (Bordeaux).
Stéfani, juge (Lyon).
Stemper (Jean), juge cantonal (Metz).
Thierry, juge (Strasbourg).
Verdeau, juge d'instruction (Versailles).
Vielleville, juge (Versailles).
Wedeux, vice-président (Avesnes).
Mme Weiller, veuve Lagrange juge (Versailles).

Juges de paix d'Afrique du Nord.

(Article 7 du décret du 21 juillet 1927.)

ALGÉRIE

1954

M. Riss (Mercier-Lacombe).

1956

MM. Deschamps (Trézel).
Fourcade (Sainte-Barbe-du-Tlélat).
Frison (détaché).
MM. Ouazana (Sétif).
Riolacci (Aumale).
Siès (Bordj-Ménaïel).

1957

MM. Ceccaldi (Fort-National).
Chagrin (Souk-Ahras).
Corrieu (Djidjelli).
Coulomb (Azazga).
du Polet (Sebdou).
MM. Huot-Marchand (Zemmora).
Jacquet (Montagnac).
Lasfargue (Boghari).
Nedelec (Ténès).
Piquois (la Calle).

TUNISIE

1952

M. Py (Tunis-Sud).

1955

M. Anglade (Tunis-Nord).

1956

MM. Alliez (Souk-el-Arba).
Deglin (détaché).
MM. Lefebvre (Gabès).
Luce (Mahdia).

1957

M. Latour (détaché).

MAROC

1945-1946

M. Valero (Casablanca-Nord) (hors classe).

1949

M. Gely (Casablanca-Sud).

1953

M. Brard (Meknès).

1956

M. Brusque (Mazagan).

1957

M. Dupres (Port-Lyautey).
M. Lombard (Taza).

Fait à Paris, le 27 décembre 1956.

Le Président de la République,
président du Conseil supérieur de la magistrature,
RENÉ COTY.

Tableau d'avancement des juges de paix.

I. — MÉTROPOLE

Juges de paix du 2e grade.

1950

M. Monteil (Toulouse).

1953

M. Devos (Nancy).

1956

MM. Boulay (Bourges).
Colombel (Nantes).
M. Fonte (Nevers).

1957

MM. Amiel (Montluçon).
Barbeau (le Havre).
Bouyeron (Sèvres).
Depart (Chalon-sur-Saône).
Fabre (Montpellier).
Fargeaud (Rennes).
MM. Ferragu (Marly-le-Roi).
Godet (Fougères).
Guerin (Béziers).
Jacquemin (Saint-Chamond).
Leloup (Valenciennes).
Nael (Nantes).

II. — MAROC

Juge de paix du 2e grade.

1955

M. Gely (Casablanca-Sud).

Fait à Paris, le 27 décembre 1956.

Le Président de la République,
président du Conseil supérieur de la magistrature,
RENÉ COTY.

Tableau d'avancement des magistrats du parquet.

Substituts du procureur général près la cour d'appel de Paris et procureurs de la République adjoints près le tribunal de la Seine.

1951

M. Bray.

1953

M. Baschet.
M. Boucheron.

1954

MM. Combaldieu.
Cusin.
M. Marion.

1955

M. Canonne (procureur adjoint près le tribunal de la Seine).
MM. Desangles.
Lambert.
Lasbordes.

Avocats généraux près les cours d'appel des départements.

1956

M. Bocquet (Rabat).
M. Thiers (Bastia).

1957

M. Chauvet (Bourges).

Procureurs de la République de 1re classe.

1954

MM. Blet (le Havre).
Maraud (Poitiers).
MM. Périer (Angoulême).
Roume (Nîmes).

1955

MM. Couétoux du Tertre (Casablanca).
Deneysses (Limoges).
MM. Flamarion (Reims).
Gaultier (Lyon).
Jozeau (Pontoise).

1956

M. Aubry (Rouen).
M. Caleb (Lille).

Inscriptions en application des mesures transitoires de l'article 6 du décret du 16 octobre 1953 modifié par le décret du 27 mai 1955.

1945-1946

M. Varlet (Angers).

1956

M. Ducrohet (Montpellier).

Substituts des procureurs généraux près les cours d'appel des départements.

1955

M. Margot, avocat général (Tunis).
M. Mouton, avocat général (Aix).

1956

MM. Bavoux (Besançon).
Bouyssou (Grenoble).
Canazzi (Tunis).
Chabrat (Toulouse).
Fiegel (Colmar).
MM. Foissin (Rabat).
Guihaire (Rennes).
Pellissier (Orléans).
Sirol (Agen).
Thomas (Lyon).

1957

MM. Bireaud (Chambéry).
Bister, avocat général (Alger).
Brouillonnet (Nîmes).
Chesnelong (Rouen).
Delonca (Montpellier).
Gal (Nîmes).
MM. Gallot (Bourges).
Hamon (Alger).
Krief (Alger).
Parisot (Nancy).
Poulet (Riom).
Wolf (Colmar).

Substituts du procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine.

1956

MM. Baillif.
Barc.
Boulemail.
Charrasse.
Lhez (ministère de la justice).
MM. Mitard.
Mongin.
Poumeroulle.
Robin.

1957

MM. Brunel.
Chaudoye.
Fourdrinier (ministère de la justice).
Fournioux.
Lauga.
Maurel (Henri).
MM. Michel.
Parant (ministère de la justice).
Provansal.
Schmelck (détaché).
Souleau.

Procureurs de la République de 2e classe.

1956

MM. Albert (Cahors).
Antoine (Chambéry).
Clergue (Moulins).
Davenas (Annecy).
Degache (Montbrison).
Depierres (Boulogne).
Fabre (Tarbes).
Finot (Grasse).
Foucart (Arras).
de Goislard de Monsabert (Brive).
MM. Mabelly (Aix).
Macé (Saint-Brieuc).
Martin (Villefranche-sur-Saône).
Martin (Rodez).
Masselin (Bourges).
Pérès (Caen).
Pomarat (le Puy).
de Puymaly (Rochefort).
Remmy (détaché).
Zehler (Bizerte).

1957

MM. Armand (Besançon).
Bec (Perpignan).
Cour (Bougie).
Forget (Charleville).
Guelpa-Kiéner (Valence).
Guerder (Sarreguemines).
Humbert (Blida).
MM. Masson (Briey).
Miramende (Auch).
Nicolas (Philippeville).
Novel (Bourg-en-Bresse).
Perruchot-Triboulet (Nevers).
Sigrist (Saverne).

Substituts de procureurs de la République.

1945-1946

M. Lourd (Grenoble).

1947

M. Colonna d'Istria (Nice).

1953

M. Chevrou (Bordeaux).

1954

M. Lafabrie-Raymond (Bordeaux).

1955

MM. Angely (Tunis).
Bellamy (Grenoble).
Guilloré de La Landelle (Rennes).
Pageaud (Poitiers).
Ribert (détaché au ministère de la justice).

1956

MM. Baguet (Saint-Etienne).
Bévin (Rouen).
Bonnefoy (Reims).
Brosselle, procureur de la République (Rambouillet).
Castéran, procureur de la République (Montreuil).
Delcambre, procureur de la République (la Flèche).
Désert, procureur de la République (Saint-Amand).
Escande, procureur de la République (Libourne).
Fréminet (Mulhouse).
Jégu, procureur de la République (Saint-Marcellin).
Lacoste (Rouen).
Lajaunie, procureur de la République (Melun).
Lansier, procureur de la République (détaché).
Luciani, procureur de la République (Domfront).
Mérour, procureur de la République (Dinan).
Mousset, procureur de la République (Bagnères-de-Bigorre).
Peyre, procureur de la République (Carpentras).
Preux (Amiens).
de Puybusque Toutens, procureur de la République (Foix).
Roman (Nice).
Rongier, procureur de la République (Trévoux).
Sutter (Colmar).
Synvet (détaché au ministère de la justice).
Thibaud (Rouen).
Tixier, procureur de la République (Pont-l'Evêque).
Ville, procureur de la République (Pamiers).

1957

MM. Alteirac (Saint-Etienne).
Aumeras, procureur de la République (Montélimar).
Barbaroux (Marseille).
Bargain (Versailles).
Blaes (Strasbourg).
Bourély (détaché).
Bousquet (Montpellier).
Brugère, procureur de la République (Mamers).
Cambon (Poitiers).
de Capèle, procureur de la République (Céret).
Cornardeau (Poitiers).
Delthil, procureur de la République (Vervins).
Desplan (Nice).
Frottier de Messelière (Nantes).
Gagneur (Corbeil).
Guichard (Dijon).
Henrotte (détaché au ministère de la justice).
Houdot (Versailles).
Humbrecht, procureur de la République (Lure).
Léclache, procureur de la République (Falaise).
Leroy, procureur de la République (détaché).
Lévy (Pontoise).
Liaras (Lyon).
Malleret, procureur de la République (Neufchâtel).
Marcombes (détaché au ministère de la justice).
Michel, procureur de la République (Guingamp).
Miesch (Limoges).
Morichère (Oran).
Pineau (Alger).
Pradère (détaché au ministère de la justice).
Ripert (Tunis).
Séguy, procureur de la République (Riom).
Sornay (Lyon).
Troisy (détaché au ministère de la justice).
Veilleux (détaché).

Magistrats à l'administration centrale du ministère de la justice ayant rang de substitut de procureur de la République.

1957

MM. Aubouin (détaché).
Bouly.
Géraud.
Métayer-Mathieu.
Mouthon.
Rocca.

Fait à Paris, le 27 décembre 1956.

Le premier président de la cour de cassation, président de la commission du tableau d'avancement,
N. BATTESTINI.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Citations à l'ordre de l'armée.

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 octobre 1955: page 10009, 2e colonne, en ce qui concerne le 7e régiment de tirailleurs algériens, ajouter *in fine:* « Elle ne donne pas droit au bénéfice de cette distinction à M. le colonel Derville (P.-J.-H.), déjà récompensé pour les mêmes faits ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 21 juillet 1956: page 6711, 2e colonne, au lieu de: « Besaucelle (Henri-Jacques), sous-lieutenant, 21e régiment de tirailleurs algériens », lire: « Besaucele (Henri-Jacques), sous-lieutenant, 21e régiment de tirailleurs algériens ».

Décret du 21 décembre 1956 portant promotion à titre de régularisation d'un officier de l'armée active de terre.

Par décret en date du 21 décembre 1956, le lieutenant du génie Delmas (Jean-Louis), est, à titre de régularisation, promu au grade de capitaine, à l'ancienneté, pour prendre rang du 1er octobre 1955.

Décret du 21 décembre 1956 portant nominations, promotions, régularisations de situations dans le cadre des officiers de réserve (armée de terre).

Par décret en date du 21 décembre 1956:

Sont nommés dans les cadres des officiers de réserve, à compter du jour de leur radiation des cadres de l'armée active et affectés pour administration aux états-majors désignés ci-après, les officiers dont les noms suivent:

TROUPES METROPOLITAINES

1re REGION MILITAIRE

ETAT-MAJOR DE RÉGION

Au grade de lieutenant-colonel (S. E. M.).

M. Vilminot (Jean-Roger), chef d'escadron d'artillerie. Vient de la section technique de l'armée.

SUBDIVISION DE PARIS

Au grade de lieutenant-colonel.

M. Jarrosson (Maurice-Marie-Albert), chef de bataillon d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

Au grade de chef de bataillon.

M. Aleon (Maurice-Robert), capitaine d'infanterie. Vient des services spéciaux du Maroc.

Au grade de chef de bataillon.

M. Monsaingeon (Luc-Marie-Robert-Dominique), capitaine d'infanterie. Vient des services spéciaux du Maroc.

Au grade de chef d'escadron.

M. Charle (Robert-Louis), capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

Au grade de chef d'escadron.

M. Burgard (Désiré-Marcel), capitaine du train. Vient du commandement du train des forces françaises en Allemagne.

SUBDIVISION DE VERSAILLES

Au grade de chef d'escadron.

M. Langlois (Pierre-Albert-Marcel-René), capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Versailles.

2e REGION MILITAIRE

ETAT-MAJOR DE RÉGION

Au grade de lieutenant-colonel (S. E. M.).

M. Boutry (Félix-Charles-Joseph), chef de bataillon d'infanterie. Vient de l'état-major de la subdivision de Lille.

5e REGION MILITAIRE

ETAT-MAJOR DE RÉGION

Au grade de lieutenant-colonel (S. E. M.).

M. Izaac (Gaston-Paul), chef d'escadron d'artillerie. Vient de l'état-major de la 5e division blindée.

6e REGION MILITAIRE

ETAT-MAJOR DE RÉGION

Au grade de lieutenant-colonel (S. E. M.).

M. Brouard (Lucien), chef de bataillon d'infanterie. Vient de l'état-major du gouvernement militaire de Strasbourg.

Au grade de colonel.

M. Dupont (Jean-Marie-Alfred-Frédéric), lieutenant-colonel d'artillerie (B. E. M.). Vient de l'état-major de la 6e région militaire.

7e REGION MILITAIRE

ETAT-MAJOR DE RÉGION

Au grade de chef de bataillon.

M. Gassie (Jacques-Marie-Joseph), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Nevers.

SUBDIVISION DE DIJON

Au grade de chef de bataillon.

M. Nouvellon (Christian-Henri), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Dijon.

8e REGION MILITAIRE

ETAT-MAJOR DE RÉGION

Au grade de colonel (S. E. M.).

M. Pistre (Jean-Olympe-Elie), lieutenant-colonel d'artillerie. Vient de l'état-major de la subdivision de Clermont-Ferrand.

SUBDIVISION DE GRENOBLE

Au grade de lieutenant-colonel.

M. Malfere (Jean-Victor-Edgar), chef de bataillon d'infanterie, Vient de la 27e demi-brigade d'infanterie.

9e REGION MILITAIRE

ETAT-MAJOR DE RÉGION

Au grade de chef d'escadron (S. E. M.).

M. Pomarède (Jacques-Hugues), capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Marseille.

SUBDIVISION DE MONTPELLIER

Au grade de chef de bataillon.

M. Schwerer (René-Antoine-Joseph), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Montpellier.

TROUPES COLONIALES

TUNISIE

ETAT-MAJOR

Au grade de lieutenant-colonel.

M. Maleval (Jean-Léon-Pierre), chef d'escadron d'artillerie.

9e REGION MILITAIRE

ETAT-MAJOR

Au grade de commandant.

M. Dussud (Jean-Claude), capitaine du cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

Sont nommés, avec leur grade et leur ancienneté de grade, dans les cadres des officiers de réserve, à compter du jour de leur radiation des cadres de l'armée active et affectés pour administration aux états-majors désignés ci-après, les officiers dont les noms suivent:

TROUPES METROPOLITAINES

1re REGION MILITAIRE

ETAT-MAJOR DE RÉGION

M. Chopin (Jean-François), chef de bataillon d'infanterie (D. E. M.). Etait en non activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Neaud (René), chef de bataillon d'infanterie (B. E. M.). Etait en non activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Champierre de Villeneuve (Frédéric-Joseph-Marcel), lieutenant-colonel de cavalerie (D. E. M.). Vient de la compagnie administrative régionale n° 1.

SUBDIVISION D'ORLÉANS

M. Bourgeois (Henri-Charles-Jean-Baptiste), capitaine d'infanterie. Etait en non activité à l'état-major de la subdivision d'Orléans.

M. Bouvet (Raymond-René), capitaine d'infanterie. Etait en non activité à l'état-major de la subdivision d'Orléans.

SUBDIVISION DE PARIS

M de Malezieux du Hamel (Guy-Henri-Edouard-Martin), colonel d'infanterie. Vient du commandement du centre mobilisateur du 106e régiment d'infanterie.

M. Michau (Armand-Julien-Pierre), colonel d'infanterie. Vient du commandement de la subdivision de Toulouse.

M. Bonnechose (André-Marie-René), chef de bataillon d'infanterie. Etait en non activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Miquel (Robert-Louis-Roger), chef de bataillon d'infanterie. Etait à la disposition du général commandant l'école supérieure de guerre et l'école d'état-major.

M. Calmettes (Robert-Louis), capitaine d'infanterie. Etait en non activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Delivre (Bernard-Emile-Gabriel), capitaine d'infanterie. Etait en non activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Faure (Pierre-Louis), capitaine d'infanterie. Etait en non activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Ferrovecchio (Antoine-Pascal), capitaine d'infanterie. Etait en non activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Levier (Pierre-Henri), capitaine d'infanterie. Etait en non activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Petitot (Jean), capitaine d'infanterie. Etait en non activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Béraud (Daniel-Claude), capitaine de cavalerie. Etait en non activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Chevalier (Jean-Léon), chef d'escadron d'artillerie. Etait en non activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Le Guillou (André), chef d'escadron d'artillerie. Vient du commandement du centre mobilisateur n° 135.

M. Parot (René-Lucien-Emile), chef d'escadron d'artillerie. Etait en non activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Boulanger (Yves-Marie), capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Champagne (Georges-Louis), capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Guillaud (Pierre-Jules-Jean), capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision d'Angoulême.

M. de Pechpeyrou Comminges de Guitaut (Gérard-Bertrand-Edouard) capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la 1re région militaire

M. Niel (Raymond-Julien-Auguste), capitaine du train. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

SUBDIVISION DE VERSAILLES

M. Simon (René-Auguste-Henri), colonel d'infanterie. Vient de l'état-major de la subdivision de Versailles.

M. Clavet (Marie-Joseph-Emile), chef de bataillon d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Versailles.

M. Coiffier (Charles-Eugène-Marcel), chef de bataillon d'infanterie Vient du 93e régiment d'infanterie.

M. Biju-Duval (Michel-Pierre), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Versailles.

M. Coujard de Laverchère (Marie-Charles-François), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Versailles.

M. Dumay (Maurice-Pierre), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Versailles.

M. Martin (Yves), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Versailles.

M. Mirandel (Jean-Paul-Marie-Louis), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Versailles.

M. Oudot (Gaston-Charles), capitaine d'infanterie. Vient du 5e groupe de chasseurs à pied.

M. Schultz (Serge), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Versailles.

M. Coursin (Yves-Marie-Blaise-Léon), capitaine de cavalerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Versailles.

M. de Drouas (Louis-Marie-Jean), capitaine de cavalerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Versailles.

M. Fernet (Christian-Marie-Foilain-Louis), capitaine de cavalerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Versailles.

M. Hourdel (Paul-Marie), capitaine de cavalerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Versailles.

M. Joisel (Albert), chef d'escadron d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Versailles.

M. Berce (Georges-André), capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Versailles.

M. Gadiffert (Albert-Robert-Louis), capitaine d'artillerie. Etat en non-activité à l'état-major de la subdivision de Versailles.

M. Larcher (Jules-Pierre), capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Versailles.

M. Lorenzo (Louis), capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Versailles.

M. Menestrey (Raoul-Raymond), capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Versailles.

M. Rozier (Albert-François-Emile), capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Versailles.

2e REGION MILITAIRE

ETAT-MAJOR DE RÉGION

M. Monnin (Louis-Joseph), lieutenant du cadre des adjoints administratifs des corps de troupe. Etait en non-activité à l'état-major de la 2e région militaire.

SUBDIVISION D'AMIENS

M. Compere (Maurice-Ernest-Georges), Capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision d'Amiens.

SUBDIVISION D'ARRAS

M. Opigez (François-Noël-Joseph), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision d'Arras.

SUBDIVISION DE LAON

M. Drapier (Camille), chef de bataillon d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Laon.

M. de La Forgue de Bellegarde (William-Marie-Emile), chef de bataillon d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Laon.

M. Benvenuti (François-Pascaud-Joseph), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Laon.

M. Noisette (Pierre-Jean), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Laon.

M. Sauvage (Ernest-Raymond), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Laon.

M. Vere (Roger-Louis-Antoine), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Laon.

M. Dyevre (Antoine-Olivier-Marie), capitaine de cavalerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Laon.

SUBDIVISION DE LILLE

M. Jorion (Fernand), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Lille.

M. Louchard (Jean-Charles-Auguste), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Lille.

M. Mesmacque (Pierre-Charles-Joseph), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Lille.

M. Voilliot (Paul-André), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Lille.

M. Pluvinage (Jean-François), chef d'escadron d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Lille.

M. Brasselet (Henri-Alphonse-Victor), capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Lille.

M. Dubrulle (Emile), capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Lille.

M. Perrin (Jean-Antonin-François), capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Lille.

M. Leroy (Désiré-Albert-Louis), capitaine du train. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Lille.

SUBDIVISION DE ROUEN

M. Chevallier (Jacques-Charles), chef de bataillon d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Rouen.

M. Mejasson (Robert-Pierre), chef de bataillon d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Rouen.

M. Perrat (Théodore-Pierre-René), chef de bataillon d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Rouen.

M. Delhomel (Jean-Léopold), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Rouen.

M. Doucet (Yves-Henri), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Rouen.

M. Riviere (Jean-Paul-Gaston), lieutenant-colonel de cavalerie. Vient du commandement du 4e régiment de spahis tunisiens.

M. Crette de Palluel (Charles-Jacques-Jean-Nicolas-Selim), capitaine de cavalerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Rouen.

3e REGION MILITAIRE

ETAT-MAJOR DE RÉGION

M. de Kerautem (Henri-Louis-Arthur-Marie), chef de bataillon d'infanterie (D. E. M.). Etait en non-activité à l'état-major de la 3e région militaire.

M. Gouello (Jean-Louis-Marie), lieutenant du cadre des adjoints administratifs des corps de troupe. Etait en non-activité à l'état-major de la 3e région militaire.

SUBDIVISION DE CAEN

M. Dionisi (Pierre-Roger), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Caen.

M. Reaud (Jules-Louis), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Caen.

M. Guibe (Bernard-Eugène-Henri), capitaine de cavalerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Caen.

M. Philippon (Guy-Marc), capitaine de cavalerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Caen.

M. Duchemin (Eugène-Urbain-Léon), chef d'escadron d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Caen.

SUBDIVISION DU MANS

M. Quillement (Noël-Henri), chef d'escadron du train. Vient de la compagnie administrative régionale no 3.

SUBDIVISION DE NANTES

M. Le Guen (Alphonse-Jean), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Nantes.

M. Richard (Raoul), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Nantes.

M. Rousseau (Louis-Honoré-Léon), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Nantes.

M. Roux (Noël-Olivier-Georges), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Nantes.

M. Gros (Maxime-Lucien-Edouard), capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Nantes.

SUBDIVISION DE RENNES

M. Le Gros (Jean), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Rennes.

M. Lesne (Henri-Alfred-Eugène-Désiré), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Rennes.

M. Quemener (Yves-Louis-Marie), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Rennes.
M. Danard (Joseph-Gilles-Louis-Marie), capitaine de cavalerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Rennes.
M. Poussin (Romain-Alexandre), capitaine de cavalerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Rennes.

SUBDIVISION DE VANNES

M. Le Belleguic (Léon-Pierre-Marie), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Vannes.
M. Moal (Albert), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Vannes.
M. Peron (Jean-Joseph), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Vannes.
M. Prigent (François-Marie), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Vannes.
M. Georges (René-Joseph-Marie), capitaine du train. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Vannes.

4e REGION MILITAIRE

ETAT-MAJOR DE RÉGION

M. Troussier (Louis-Marie-Victor), commandant du cadre des adjoints administratifs des corps de troupe. Vient de l'école d'application du train.
M. Brousseau (Pierre), lieutenant du cadre des adjoints administratifs des corps de troupe. Etait en non-activité à l'état-major de la 4e région militaire.

SUBDIVISION D'ANGOULÊME

M. Audra (Pierre-Paul-Raoul), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision d'Angoulême.
M. Cantel (Christian-Ernest-Marie), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision d'Angoulême.
M. Dubourdeau (Martial-Jean), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision d'Angoulême.
M. Chasseboeuf (Roland-Emile-Jean), capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision d'Angoulême.
M. Redo (Henri-Yves), capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision d'Angoulême.

SUBDIVISION DE BORDEAUX

M. Boue (Abel-Louis-Pierre-Gilbert), colonel d'infanterie. Vient du groupement régional n° 35 du service d'entraînement préparatoire et des réserves.
M. Bardou des Places (Marie-Charles-Melchior-Henry), chef de bataillon d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Bordeaux.
M. Pipat (Louis-Jean-Maurice), chef de bataillon d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Bordeaux.
M. Rousseau (Jean-Baptiste-Emile), chef de bataillon d'infanterie. Vient des services spéciaux du Maroc.
M. Bellengier (Honoré-Joseph), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Bordeaux.
M. Chassagne (François), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Bordeaux.
M. Clerc (Adrien-Charles), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Bordeaux.
M. Collignan (Pierre-Robert), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Bordeaux.
M. Ducresne (Georges-Albert), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Bordeaux.
M. Tonini (Raphaël), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Bordeaux.
M. Moutier (Paulin-Désiré-Clément), capitaine de cavalerie. Vient de l'organe liquidateur des goums marocains.
M. Quenouille (Alexandre-Roger), capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Bordeaux.
M. Remark (Rodolphe-Pierre), capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Bordeaux.

SUBDIVISION DE LIMOGES

M. Grenut (Paul-Félix), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Limoges.
M. Most (Roger-Arthur), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Limoges.
M. Roussel (Michel), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Limoges.
M. Kerdelhue (Jean-Marc-Constant-Marie), capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Limoges.

SUBDIVISION DE POITIERS

M. Lhoyer (Roger-Ernest), capitaine d'infanterie. Vient du 21e régiment de tirailleurs algériens.
M. Giraudon (Marc), capitaine du train. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Poitiers.

SUBDIVISION DE TOURS

M. Michaux (Jean-Valentin-Albert), chef d'escadron d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Tours.

5e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION D'ALBI

M. Pouget (Roger-Fernand-Auguste), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision d'Albi.
M. Tache (André-Fernand-Gabriel), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivsion d'Albi.

SUBDIVISION DE PAU

M. Clabaut (Guy-Jean-Gaston-Alfred), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Pau.
M. Gouaux (Guillaume-Jean-Marie-Joseph), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Pau.
M. Gros (Aurélien-Jean-Gratien), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Pau.
M. Pardoel (Paul-André), capitaine d'infanterie (chef de musique). Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Pau.
M. Daraignez (Gaston-Joseph), chef d'escadron d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Pau.
M. Vannetzel (Georges-Albert-Adrien), chef d'escadron d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Pau.
M. Guyon (Charles-Auguste-François-Claude), capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Pau.
M. Peyras (Auguste-Bernard-Joseph), capitaine d'artillerie. Vient du 1/66e régiment d'artillerie.

SUBDIVISION DE PERPIGNAN

M. Valat (Eugène-Clémenceau), chef de bataillon d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Perpignan.
M. Gualco (Ténédos-Cristoforo-Natale-Cossatario), chef d'escadron d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Perpignan.

SUBDIVISION DE TOULOUSE

M. Guiraud (Henri-Marie-Charles), colonel d'infanterie. Vient de la direction régionale du service social de Toulouse.
M. Anisset (Georges-Auguste), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Toulouse
M. Benvenuto (Dominique), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Toulouse.
M. Gil (Louis-Barthélémy), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Toulouse.
M. Huygue (André-Alphonse), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Toulouse.
M. Ponsy (Jean-Joseph), chef d'escadrons de cavalerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Toulouse.
M. D'Antras (Alfred-Marie-Joseph-Jean), capitaine de cavalerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Toulouse.
M. Hauesberger (Pierre-Louis-Félicien), capitaine de cavalerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Toulouse.
M. Le Roi (Lucien-Jean), capitaine de cavalerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Toulouse.
M. Pruvost (Jean-Théodule), capitaine de cavalerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Toulouse.

6e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE CHALONS-SUR-MARNE

M. Letinois (Raymond-Louis), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Châlons-sur-Marne.
M. Raillan (René-Jean-Marc), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Châlons-sur-Marne.
M. Vallazza (Pierre-Jules), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Châlons-sur-Marne.
M. Nicolas (Pierre-Honoré), capitaine d'artillerie, Vient de l'école d'application d'artillerie.

SUBDIVISION DE METZ

M. Rousseau (Jean-Joseph), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Metz.

SUBDIVISION DE NANCY

M. Feidt (René-Léon), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Nancy.
M. Lavanne (René-Louis-Edouard), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Nancy.
M. Smets (Albert-Louis), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Nancy.
M. Wilhem (Alfred-Pierre), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Nancy.
M. Piquard (Jean-Eugène), capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Nancy.

SUBDIVISION DE STRASBOURG

M. Grunder (Louis-André-Jean), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Strasbourg.
M. Jenny (Fernand-Théodore-Jean-Jacques), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Strasbourg.
M. Le Viol (Pierre-René-Marie), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Strasbourg.
M. Millet (Henri-Jean-François-Marie), capitaine d'infanterie. Vient du service de sécurité de la défense nationale et des forces armées (guerre).
M. Remy (Emile), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Strasbourg.
M. Schaffner (Joseph-Victor), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Strasbourg.

7e REGION MILITAIRE

ETAT-MAJOR DE RÉGION

M. Cucherat (Louis), colonel d'artillerie (B. E. M.). Vient de l'école supérieure de guerre et l'école d'état-major.
M. Pertuis (Georges-Emile-Paul), colonel du train (B. E. M.). Vient du commandement de la subdivision de Besançon.
M. Félix (André), lieutenant du cadre des adjoints de chancellerie. Etait en non-activité à l'état-major de la 7e région militaire.
M. Merlet (Gaston-Louis), capitaine du cadre des adjoints administratifs des corps de troupe. Vient de l'école militaire préparatoire de Billom.

SUBDIVISION DE BESANÇON

M. Chauvin (André-Marcel), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Strasbourg.
M. Colette (Maurice-Joseph), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Besançon.
M. Colotte (Eugène-Gilbert), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Besançon.
M. Viard (Jean-Achille-Georges), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Besançon.
M. Wertenberg (Gaston-René), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Besançon.
M. Bertrand (Eugène-Etienne), capitaine de cavalerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Besançon.
M. Duvernoy (Paul-Louis-Alexandre), capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Besançon.

SUBDIVISION DE DIJON

M. Bavoillot (Roger), chef de bataillon d'infanterie. Vient du 26e régiment d'infanterie motorisé.
M. Boutillon (Ludovic-Henri-Lucien), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Dijon.
M. Dessevre (André-Georges), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Dijon.
M. Gaudron (Alfred), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Dijon.
M. Vadot (Georges-Henri), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Dijon.
M. Bracconi (Jean-Toussaint), capitaine de cavalerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Dijon.
M. Chetelat (Emile-Joseph), capitaine du train. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Dijon.
M. Dubosclard (Serge-Pierre-Marie), capitaine du train. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Dijon.

SUBDIVISION DE NEVERS

M. Royer (Albert-Emile), colonel d'infanterie. Vient du commandement de la subdivision de Chambéry.
M. Desjours (René-Joseph), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Nevers.
M. Jollois (Pierre-Gérard), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Nevers.

8e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE CHAMBÉRY

M. Beck (Nicolas-Dominique), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Chambéry.
M. Pitton (Francisque-Joseph), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Chambéry.

SUBDIVISION DE CLERMONT-FERRAND

M. Chapou (Guy-Félix-Léon), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Clermont-Ferrand.
M. Dezaly (Georges), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Clermont-Ferrand.
M. Laboisse (Jean-Michel), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Clermont-Ferrand.
M. Marot (Emile), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Clermont-Ferrand.
M. Truchasson (André-Joseph-Abel), capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Clermont-Ferrand.

SUBDIVISION DE GRENOBLE

M. de Monts de Savasse (Marie-Bertrand-Jean-Raoul), chef de bataillon d'infanterie. Vient des services spéciaux du Maroc.
M. Millet (Louis-Joseph-Albert), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Grenoble.
M. Touchon (Pierre-Auguste), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Grenoble.
M. Taveau (Jean-Henri-Eugène-Marie), chef d'escadron d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Grenoble
M. Turlotte (Henri-Léon-Antoine), chef d'escadron d'artillerie. Etat en non-activité à l'état-major de la subdivision de Grenoble.

SUBDIVISION DE LYON

M. Ponvienne (Jean-Angelo-Marie), lieutenant-colonel d'infanterie. Vient de la 13e demi-brigade de légion étrangère.
M. Choisy (Jean), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Lyon.
M. Ciceron (Louis-François-Marie), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Lyon.
M. Delerce (Paul-Alfred), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Lyon.
M. Fourny (Georges-Antonin), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Lyon.
M. Perruchot (André-Eugène), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Lyon.
M. Bel (André-Louis-Marie-Paul), lieutenant d'infanterie. Vient de la compagnie administrative régionale n°8.
M. Martin-Culet (Jean-Cyprien), chef d'escadron d'artillerie. Vient de l'état-major de la subdivision de Dellys.
M. Mattenet (Gilbert-Auguste), chef d'escadron d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Lyon.
M. Camatte (Max-Charles), capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Lyon.
M. Cassard (Pierre), capitaine du train. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Lyon.
M. Patillot (Charles-Maurice), capitaine du train. Vient du centre d'instruction du train n° 158.

9e REGION MILITAIRE

DIRECTION RÉGIONALE DU RECRUTEMENT ET DE LA STATISTIQUE

M. Moreau (René-Marie-Eugène-Félix), colonel du recrutement. Vient de la compagnie administrative régionale n° 9.

SUBDIVISION DE LA CORSE

M. Baldini (Pellerin), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de la Corse.
M. Ferrandi (Joseph), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de la Corse.
M. Simeoni (Antoine), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de la Corse.
M. Orsetti (François), capitaine du train. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de la Corse.

SUBDIVISION DE MARSEILLE

M. Berbesson (Paul-Joseph-Gabriel), chef de bataillon d'infanterie. Vient du service des affaires algériennes.
M. Armand (Pierre-Etienne-Francis), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Grenoble.
M. Beudez (Louis-Lucien), capitaine de cavalerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Marseille.
M. Maitret (Francis-Ernest), chef d'escadron d'artillerie. Vient de l'état-major de la base militaire de Marseille.
M. Reynier (Gérard-Robert-Eric), capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Marseille.

SUBDIVISION DE MONTPELLIER

M. Boulet (Jean-Auguste), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Montpellier.
M. Marc (Pierre-Marius), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Montpellier.
M. Couget (Charles-Marie), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Montpellier.
M. Fauconnier (Jean-Charles-Henri), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Montpellier.
M. Cavaille (Lucien-Pierre-Marie), lieutenant-colonel de cavalerie. Vient de la compagnie administrative régionale n° 1.

SUBDIVISION DE NICE

M. Badille (Marie-Louis-Jean-Joseph), lieutenant-colonel d'infanterie. Vient du secrétariat permanent de la défense nationale à Alger.
M. Bruno (Georges-Pierre-Ernest), chef de bataillon d'infanterie. Vient de l'état-major de la division d'Alger.
M. Gilbain (Pierre-Victor-Alphonse-Jean), chef de bataillon d'infanterie. Vient des services spéciaux du Maroc.
M. Ronin (Jacques-Marie-Jean), capitaine d'infanterie. Vient de l'état-major de la subdivision de Nice.
M. Serradeil (Laurent-Marcel-Constant), chef d'escadron d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Nice.
M. Luciani (Paul-Marcel), capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Nice.

10e REGION MILITAIRE

DIVISION D'ALGER

M. Baulier (Marcel-Francis), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la division d'Alger.
M. Deruelle (Pierre-Henri-Gustave), capitaine d'infanterie. Vient du 45e bataillon d'infanterie coloniale.
M. Lauzeral (Georges), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la division d'Alger.
M. Cazenave (Vital-Joseph-Eugène), chef d'escadron d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la division d'Alger.
M. Delmas (Jean-Raymond), capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la division d'Alger.
M. Delpont (Marcel), capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la division d'Alger.

DIVISION DE CONSTANTINE

M. Gruson (Pierre-Edouard-Antoine), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la division de Constantine.
M. Lanusse (Louis-Marie), colonel d'artillerie. Vient de l'état-major de la 10e région militaire.

DIVISION D'ORAN

M. de Colombel (Erik-Albert-Marie), capitaine de cavalerie. Vient du 1er régiment de spahis marocains.
M. Hess (René), capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la division d'Oran.
M. Doumeng (Gilbert), capitaine du train (A. L. A. T.). Etait en non-activité à l'état-major de la division d'Oran.

COMMANDEMENT SUPERIEUR INTERARMES DES TROUPES FRANÇAISES AU MAROC

ETAT-MAJOR

M. Duvernoy (Paul-Victor), lieutenant-colonel de cavalerie (D. E. M.). Vient des services spéciaux du Maroc.
M. Squaglia (Etienne), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major du commandement supérieur des troupes du Maroc.

DIVISION DE CASABLANCA

M. Blanchard (Marcel), chef de bataillon d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la division de Casablanca.
M. Sottout (Robert-Eugène-Marie), chef de bataillon d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la division de Casablanca.
M. Gros (Bernard-Félix-Marie-Jean), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la division de Casablanca.

DIVISION DE MEKNÈS

M. Martin (Hubert-Jean-Xavier), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la division de Meknès.

COMMANDEMENT DE L'ARME BLINDEE ET LA CAVALERIE DES TROUPES FRANÇAISES AU MAROC

M. Bouschbacher (Herbert-Alphonse), chef d'escadrons de cavalerie. Etait en non-activité à l'état-major du commandement de l'arme blindée et la cavalerie au Maroc.
M. Vatan (Jean-Louis-Philippe), capitaine de cavalerie. Etait en non-activité à l'état-major du commandement de l'arme blindée et la cavalerie au Maroc.

COMMANDEMENT DE L'ARTILLERIE DES TROUPES FRANÇAISES AU MAROC

M. Bruchet (Maximin-Joseph-Pierre), capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major du commandement de l'artillerie au Maroc.

COMMANDEMENT DU TRAIN DES TROUPES FRANÇAISES AU MAROC

M. Cofler (Paul-Charles-André), capitaine du train. Etait en non-activité à l'état-major du commandement du train au Maroc.

COMMANDEMENT INTERARMES, COMMANDEMENT SUPERIEUR DES TROUPES DE TUNISIE

SUBDIVISION DE TUNIS

M. Lagbedj Tameur ben Ahmed ben Kouider, chef d'escadrons de cavalerie. Vient de l'état-major du commandement en chef des forces françaises en Allemagne.

COMMANDEMENT EN CHEF DES FORCES FRANÇAISES EN ALLEMAGNE

M. Bosque (Manuel-Charles), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major du commandement du IIe corps d'armée.
M. Lajous (Louis-François-Eugène), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major du commandement du IIe corps d'armée.
M. Remy (Auguste), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à à l'état-major du commandement du IIe corps d'armée.

COMMANDEMENT SUPERIEUR DES FORCES ARMEES D'AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE. — CAMEROUN

M. Praud (Sylvain-Alexandre-Maurice), capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major du commandement supérieur des forces armées d'Afrique équatoriale française. — Cameroun.

TROUPES COLONIALES

1re REGION MILITAIRE

ETAT-MAJOR

Adjoints de chancellerie coloniale.

M. le capitaine Roger (Pierre-Hippolyte).

SUBDIVISION DE PARIS

Infanterie.

M. le chef de bataillon Blouch (Noël-Hippolyte-Marie).
MM. les capitaines Hemmerdinger (Robert), Paoli (Antoine-Dominique), Page (Edouard-Marius).

Artillerie.

M. le chef d'escadron Goudouneix (Alain-Georges).
MM. les capitaines Callac (Roger), Dauvergne (André-Léon), Chiocca (Don-André).

SUBDIVISION DE VERSAILLES

Infanterie.

M. le chef de bataillon Dumontier (Marius).
M. le capitaine Griseau (Maurice-Marcel-Louis).

DIRECTION DU SERVICE DE SANTÉ

Service de santé des troupes coloniales.

M. le médecin commandant Hervo (Marcel-Emmanuel-Jean).

2e REGION MILITAIRE

ETAT-MAJOR

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

M. le capitaine Delaforest (Henri-Léon-Félix).

SUBDIVISION DE LAON

Infanterie.

M. le capitaine Wargnier (Pierre-Hervé).

3e REGION MILITAIRE

ETAT-MAJOR

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

M. le capitaine Gouzene (Jean-Henri).
M. le lieutenant Maisonneuve (Thomas).

SUBDIVISION DE NANTES

Infanterie.

M. le colonel Mathias (Pierre-Claude-Marie).

SUBDIVISION DE VANNES

Infanterie.

M. le chef de bataillon Le Gall (Yves-Michel).

SUBDIVISION DE RENNES

Infanterie.

M. le capitaine Le Mouellic (Raymond-Louis).

SUBDIVISION DE CAEN

Artillerie.

M. le capitaine Juban (Pierre-René-Jean-Marie).

4e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION D'ANGOULÊME

Infanterie.

M. le capitaine Vautherin (Francis-Aimé).

DIRECTION DU SERVICE DE SANTÉ

Service de santé des troupes coloniales.

M. le médecin lieutenant-colonel Bagarry (Eugène-Alexandre).

5e REGION MILITAIRE

ETAT-MAJOR

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe coloniaux.

M. le capitaine Roigt (Antoine-Alexandre-Joseph).

SUBDIVISION DE PERPIGNAN

Infanterie.

M. le chef de bataillon Boutier (Louis-Marie).

SUBDIVISION DE MONTPELLIER

Infanterie.

M. le chef de bataillon Martinet (Pierre).

SUBDIVISION DE PAU

Infanterie.

M. le chef de bataillon Guelou (André).
M. le capitaine Bot (René-Marcel-Paul).

Artillerie.

M. le capitaine Mottelet (Pierre-Eugène).

6e REGION MILITAIRE

ETAT-MAJOR

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe coloniaux.

M. le lieutenant Mineur (Aimé-Eugène).

7e REGION MILITAIRE

ETAT-MAJOR

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

M. le capitaine Perrin (Charles-Albert-Romaric-Marie).

8e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE GRENOBLE

Infanterie.

M. le capitaine Castelli (César-Joseph).

DIRECTION DU SERVICE DE SANTE

Service de santé des troupes coloniales.

M. le médecin commandant Bouilloc (Joseph-Jean-Félix).

9e REGION MILITAIRE

ETAT-MAJOR

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

M. le commandant Gauvrit (Alexandre-Marcel).
M. le capitaine Pinatel (Albert-Hilaire-Marcel).

SUBDIVISION DE NICE

Infanterie.

MM. les capitaines Gérard (Jean-Joseph), Parsi (Antoine-Eustache), Ferron (Francis-Lucien).

Artillerie.

M. le chef d'escadron Enfru (Raoul-Maximilien-Marie-Joseph).
M. le capitaine Moreau (Jacques-Jean-André).

SUBDIVISION DE MARSEILLE

Artillerie.

M. le colonel Janin (Frédéric).

SUBDIVISION DE BASTIA

Infanterie.

M. le chef de bataillon Barucq (Eugène-Bernard).

DIRECTION DU SERVICE DE SANTÉ

Service de santé des troupes coloniales.

M. le médecin commandant Hollecker (Alphonse).
M. le médecin capitaine Olivier (Alexis-Etienne-Henry).

10e REGION MILITAIRE

DIVISION D'ALGER

Infanterie.

MM. les capitaines Wassong (Antoine-Félix), Catala (Edmond-Albert-Vincent).

Artillerie.

M. le chef d'escadron Quarre (Paul-Edouard).

TROUPES FRANÇAISES DU MAROC

ETAT-MAJOR DU GÉNÉRAL COMMANDANT SUPÉRIEUR

Cadre des adjoints de chancellerie coloniale.

M. le capitaine Alerini (Paul-Marie).

FORCES ARMEES DE LA ZONE DE DEFENSE AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE-CAMEROUN

ETAT-MAJOR DU GÉNÉRAL COMMANDANT SUPÉRIEUR

Artillerie.

M. le capitaine Leydier (André-Félix).

Sont promus au grade de lieutenant de réserve aux dates indiquées ci-après, les sous-lieutenants de réserve dont les noms suivent:

TROUPES METROPOLITAINES

GENIE

Arme

1re REGION MILITAIRE

COMPAGNIE DES SERVICES N° 1

M. Cante (Robert-Marcel-Gaston), 1er décembre 1956

SUBDIVISION DE PARIS

MM. Aubry (Marcel-Joseph-Francis), 16 octobre 1956.
Auge (Raymond-Louis-Charles), 10 octobre 1956.
Auzenat (Georges-Paul-Marie-Jacques), 16 octobre 1956.
Azoulay (Ange-Isaac), 16 octobre 1956.
Bacquet (Fernand-Georges-Marcel), 16 octobre 1956.
Bary (Yves-Henri-Marie), 16 octobre 1956.
Bauchet (Gérard-Louis-Joseph), 26 octobre 1956.
Baumann (Michel-Raymond), 26 octobre 1956.
Behot (Marc-Gilbert), 19 septembre 1956.
Belet (René), 10 octobre 1956.
Bergon (Michel-Marc-Jean), 16 octobre 1956.
Bernard (Henry-Jean), 1er novembre 1956.
Berthier (Claude-Marie-Pierre), 10 octobre 1956.
Besançon (Jacques-Pierre-Allain), 25 septembre 1956.
Bidault (Jean-Victor), 10 octobre 1956.
Boiret (Yves-Georges-Félix), 16 octobre 1956.
Boissier (Jacques-Etienne-Gérard), 16 octobre 1956.
Bonaire (Roger-Jean-Eugène), 28 septembre 1956.
Bonnet de Paiereis (Bertrand-Marie), 10 octobre 1956.
Boureau (Maurice-Albert), 16 octobre 1956.
Bourgoin (Marcel-René-Georges), 1er novembre 1956.
Bretonneau (Robert-Pierre-Georges), 1er novembre 1956.
Bruder (Michel-Maurice), 19 septembre 1956.
Burthe-Mique (Claude-François), 1er novembre 1956.
Camoreyt (Pierre), 10 octobre 1956.
Cantaloube (Jean-Joseph-Elie), 10 octobre 1956.
Carpentier (Louis-Jacques), 16 octobre 1956.
Catusse (Jean-Jacques), 16 octobre 1956.
Ceron (Claude-André), 10 octobre 1956.
Chambelin (Bernard-Gontran), 28 septembre 1956.
Chanelet (Gérard-Charles-François), 16 octobre 1956.
Chantal (René-Pierre), 1er novembre 1956.
Chapelle (Robert-Joseph), 16 octobre 1956.
Charon (Jacques-Pierre), 25 octobre 1956.
Chauvin (Henri-Jean-Michel), 1er novembre 1956.
Chauvin (Raymond-André), 1er novembre 1956.
Chillet (Jean-Claude-Pierre), 28 septembre 1956.
Chouchan (René-Elie), 1er novembre 1956.
Collin (Jean-Paul-René), 16 octobre 1956.
Colom (Robert-Michel-Joseph), 10 octobre 1956.
Cottereau (Jacques-Pierre-Jean), 28 septembre 1956.
Courcambeck (Pierre-Gabriel), 1er novembre 1956.
Crepel (Georges-Charles-Louis), 1er novembre 1956.
Darcheville (Pierre-Lucien-Ignace), 10 octobre 1956.
Daubertes (Claude-Louis-Léon), 10 octobre 1956.
Dauzeral (Henri-Jean-Pierre), 1er novembre 1956.
Dayde (Hubert-Richard), 10 octobre 1956.
Decenciere-Ferrandiere (Edmé-Henri), 1er novembre 1956.
Delief (Pierre-Jean-Paul), 16 octobre 1956.
Delighte (Jean-Henry), 16 septembre 1956.
Demas (Jean), 16 octobre 1956.
Denis (Jean-Edmond), 16 octobre 1956.
Deterre (Claude-Pierre), 16 octobre 1956.
Dubrac (Pierre-Alexandre), 1er novembre 1956.
Dubroeucq (Jean-Léon), 1er novembre 1956.
Dubuisson (Michel-Victor), 10 octobre 1956.
Dufour (Jacques-Alexis-Etienne), 16 octobre 1956.
Dumas (Yves-Robert), 16 octobre 1956.
Dupaigne (Paul-Marie-Auguste), 1er novembre 1956.
Durand (Yves-Laurent-Jean), 10 octobre 1956.
Durand (Etienne-Bertin-Christian), 10 octobre 1956.
Durand (Georges-Marcel), 1er novembre 1956.
Edouard (Pierre-René), 16 octobre 1956.
Escoffier (Pierre-Lucien), 10 octobre 1956.
Evano (Georges), 10 octobre 1956.
Favier (Jacques-Henri-Emile), 10 octobre 1956.
Fleurquin (Jean-Emile-François), 1er novembre 1956.
Fompeydie (Roger-Pierre), 1er novembre 1956
Foray (Paul-Jean-Elie), 10 octobre 1956.
Forey (Michel), 16 octobre 1956.
Foulonneau (Daniel-Georges-Frédéric), 26 octobre 1956.
Fromanger (Etienne-Jean-Marie), 9 octobre 1956.
Gadre (André-Robert-Roland), 28 septembre 1956.
Gaillard (René-Paul-François), 10 octobre 1956.
Gastaldi (Jacques-Edouard-Léon), 10 octobre 1956.
Gax (Albert), 1er novembre 1956.
Gennesseaux (Maurice-Gabriel), 16 octobre 1956.
Goestchel (Bernard-François), 16 octobre 1956.
Grouet (André-Camille), 1er novembre 1956.
Guénard (Michel-Paul-Albert), 1er novembre 1956.
Guétron (Robert-Jean), 1er novembre 1956.
Gueylard (Robert), 1er novembre 1956.
Guilbault (Bernard), 16 octobre 1956.
Hales (Arnott-Albert), 1er novembre 1956.
Henry (Jacques-Léon), 10 octobre 1956.
Hillion (Raymond-Jean-Nicolas), 1er novembre 1956.
Houy (André), 1er novembre 1956.
Iegy (Claude-Gustave), 16 octobre 1956.
Janet (Paul-Marie-Georges), 1er novembre 1956.
Jeaneau (Michel-Victor-Eugène-Marie), 1er novembre 1956.
Jolain (Michel-Charles), 10 octobre 1956.
Jourdain de Muizon (Pierre-Marie-Joseph), 1er novembre 1956.
Kéraval (Gérard-François-Jules), 16 octobre 1956.
Lange (Jules), 1er novembre 1956.
Lebrut (Robert-Georges-Michel), 10 octobre 1956.
Lefeve (Pierre), 1er novembre 1956.
Lefevre (Jacques-Edmond-Emile), 16 octobre 1956.
Legrand (Jack-Armand), 1er novembre 1956.
Legrand (Louis-Pierre-Maurice), 16 octobre 1956.
Leroy (Francis-Georges), 16 octobre 1956.
Leroy (Paul-Jean-Fernand), 16 octobre 1956.
Leva (Jean), 16 octobre 1956.
Linossier (Guy-Christian), 10 octobre 1956.
Llorca (Albert), 10 octobre 1956.
Louis (Jean-Marie-Roger), 16 octobre 1956.
Luzu (Christian-Jacques-Félix), 1er novembre 1956.
Mamert (Jean-Albert), 16 octobre 1956.
Maniquet-Vauberet (Louis), 1er novembre 1956.
Marouby (Roger-Jean), 10 octobre 1956.
Merley (Jean-Marcel), 1er novembre 1956.
Mille (François-Gaston-Denis), 16 octobre 1956.
Mouillaud (Paul-Marie), 1er novembre 1956.
Nectoux (Claude-Roland), 16 octobre 1956.
Nepveu (Pierre-Alexandre), 16 octobre 1956.
Nivois (Paul-Edouard-André), 1er novembre 1956.
Nouviale (Marcel), 16 octobre 1956.
Orefice (Michel-François-Ambroise), 16 octobre 1956.
Paoli (Gérard-Jean-Jules), 16 octobre 1956
Papadakis (Michel-Théodore), 16 octobre 1956.
Parmentier (Pierre-Isidore-Gustave), 1er novembre 1956.
Pascal (Daniel-André), 16 octobre 1956.

MM. Peroux (René-Lucien), 1er novembre 1956.
Pertuisot (Pierre-Jean-Marie), 1er novembre 1956.
Pharisien (Maurice-Louis), 1er novembre 1956.
Philippe (Bruno-Didier-Charles), 1er novembre 1956.
Pointet (André-Gustave), 16 octobre 1956.
Pompier (Bernard-Henry-Barthélemy), 16 octobre 1956.
Poullain (Jean-Albert), 16 octobre 1956.
Pratique (Jean-René), 1er novembre 1956.
Pruvost (Claude-Jean-Paul), 16 octobre 1956.
Regnier (René-Alfred-Albert), 10 octobre 1956.
Renaut (Pierre), 1er novembre 1956.
Ressier (Georges-Léon-Joseph), 10 octobre 1956.
Revault (Elie-Joseph-Marie-Julien), 1er novembre 1956.
Richelmi (Francis-René-Jean), 16 octobre 1956.
Ricolleau (Daniel-Yves), 16 octobre 1956.
Rivière (Jean-Charles-Adrien), 16 octobre 1956.
Rondeau (André-Aurèle-Pierre), 16 octobre 1956.
Rondeau (Pierre-Jean), 16 octobre 1956.
Royet (Marie-Auguste-Jean), 16 octobre 1956.
Ruat (Jacques-François-René), 16 octobre 1956.
Sabes (John-Camille), 16 octobre 1956.
Salord (Robert-Gabriel), 29 septembre 1956.
Sanikin (François), 1er novembre 1956.
Serruau (Claude-Gilbert), 16 octobre 1956.
Sorel (Paul-Lucien), 1er novembre 1956.
Soulhol (Denis-Louis), 10 octobre 1956.
Storck (Jacques-Gaston), 16 octobre 1956.
Suchet (Raymond-Emile-Henri), 16 octobre 1956.
Taubmann (Henri), 1er novembre 1956.
Thery (Jean-Henri-Joseph), 1er novembre 1956.
Thomas (Marcel-Henri-Germain), 1er novembre 1956.
Tonges (Jean-Christian-Philippe), 16 octobre 1956.
Vaireaux (Pierre-Robert-Charles), 16 octobre 1956.
Vallée (René-Louis-Antoine), 16 octobre 1956.
Vasseur (Michel-Maurice), 16 octobre 1956.
Vaucheret (Denis-Francis), 16 octobre 1956.
Verne (Marc-Marie-Jean), 16 octobre 1956.
Vinot (Eric-Jacques-Alexandre), 13 septembre 1956.
Voreux (Albert-Emile-Joseph), 9 octobre 1956.
Weiss (Christian-Pierre), 16 octobre 1956.
Wertheimer (Jacques-Bernard), 10 octobre 1956.

3e REGION MILITAIRE

Subdivision de Vannes

MM. Chevalier (Raymond-Armand-Marie), 1er novembre 1956.
Conan (Jean-Henri-Edmond), 1er novembre 1956.
Eudes (Pierre-Achille), 12 octobre 1956.
Lavigne (André-Auguste-Joseph), 10 octobre 1956.

4e REGION MILITAIRE

Subdivision d'Angoulême

M. Laurent (Charles-Henri-Lucien), 1er août 1956 (rappelé au titre du 211e bataillon de travaux du génie).

5e REGION MILITAIRE

Subdivision de Toulouse

M. Decanne (Hubert-Noël), 10 octobre 1956.

9e REGION MILITAIRE

Subdivision de Nice

MM. Legallet (Jean-Raymond), 12 octobre 1956.
Mouleyre (Pierre-Joseph), 12 octobre 1956.
Palmerio (Fernando), 1er novembre 1956.

COMMANDEMENT SUPERIEUR DES FORCES ARMEES DE LA ZONE DE DEFENSE DE L'AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE. — CAMEROUN

MM. Banino (Robert), 16 octobre 1956.
Lamarque (André-Georges-Joseph), 16 octobre 1956.
Leboulch (Honoré-Marie), 16 octobre 1956.
Letouzey (René-Gustave), 1er novembre 1956.
Mouterde (Emmanuel-Marie-Joseph), 1er novembre 1956.

Sont réadmis dans les cadres des officiers de réserve à compter du jour de leur radiation des cadres de l'armée active et affectés pour administration aux états-majors désignés ci-après:

1re REGION MILITAIRE

Subdivision de Versailles

Avec le grade de capitaine, rang du 1er juin 1945.

M. Thenon (Max-Désiré), capitaine d'infanterie (capitaine à T. T. 1er juin 1945). Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Versailles.

4e REGION MILITAIRE

Subdivision de Bordeaux

Avec le grade de lieutenant-colonel, rang du 1er juin 1945.

M. Godefroy (Louis-Marcel), chef de bataillon d'infanterie (lieutenant-colonel à T. T. 1er juin 1945). Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Bordeaux.

Subdivision de Limoges

Avec le grade de capitaine, rang du 1er juin 1945.

M. Guyonnet (Arsène-Jean-Marie), capitaine d'infanterie (capitaine à T. T. 1er juin 1945). Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Limoges.

6e REGION MILITAIRE

Subdivision de Strasbourg

Avec le grade de lieutenant, rang du 25 avril 1953.

M. Fantini (Roger-Charles-Eugène), sous-lieutenant de cavalerie (lieutenant à T. T.). Vient du 16e régiment de dragons.

Est admis pour régularisation, avec le grade de lieutenant, dans les cadres des officiers de réserve, à compter du jour de sa radiation des cadres de l'armée active, promu au grade de capitaine pour prendre rang du 1er octobre 1948 et affecté pour administration à l'état-major désigné ci-après, l'officier dont le nom suit:

4e REGION MILITAIRE

Subdivision de Bordeaux

M. Lagrange (Georges-Jules-Louis), lieutenant d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Bordeaux.

Le décret du 29 août 1956, portant admission dans les cadres des officiers de réserve de M. le capitaine du train Daurignac (Jean-Marie), est annulé.

Décret du 21 décembre 1956 portant nominations dans les réserves de l'armée de terre.

Par décret en date du 21 décembre 1956, les élèves des grandes écoles astreints à l'instruction militaire obligatoire qui ont satisfait aux examens de sortie de leur école sont nommés:

Au grade de sous-lieutenant de réserve.

(A compter du 1er octobre 1956.)

RESERVE

Troupes métropolitaines

Infanterie.

MM.
Billaz (André-François), classe 1951, Lyon 69.24310
Bonfils (François-Michel), classe 1952, Poitiers 24.762.
Bouchet (Jean-Claude), classe 1952, Poitiers 33.4133.
Boutin (André-Lucien), classe 1952, Paris 75.26223.
Cesaire (Raymond-Bernard), classe 1952, Poitiers 33.4165.
Chapotard (Marie-Lucien), classe 1953, Valenciennes 50.05597.
Crepin-Leblond (Jean-Paul-René), classe 1950, Nevers 19435.
Deneufbourg (Jacques-Emile), classe 1950, Valenciennes 26.374.
Durand (Georges-Jean-Marie), classe 1950, Lyon 2343.
Herbaud (Jacques-Jean-Marie), classe 1953, Poitiers 33.4712.
Hure (François), classe 1951, Rabat 1834.
Le Livec (Michel-Jean), classe 1953, Rennes 56.4226.
Lemoine (Jean-Pierre), classe 1951, Nancy 14.451
Le Pape (André), classe 1950, Rennes 805
Oswald (Pierre-Jules), classe 1952, Valenciennes 59.00027.
Parant (Philippe-Gaston), classe 1952, Dijon 39.594.
Pascal (Pierre-Henri), classe 1951, Rennes 38.946.
Pellerin (Christian-Jacques), classe 1953, Marseille 6.02255.
Perrin (Michel-Marie), classe 1951, Dijon 3662.
Roman (Pierre-Josué), classe 1954, Lyon 69.02106.
Vinet (Jean-Maurice), classe 1953, Rennes 56.49.49.

Arme blindée et cavalerie.

MM.
Allard (Maurice-Robert), classe 1952, Toulouse 66.892.
Chevillard (Jean-Claude), classe 1953, Valenciennes 62.05941.
Clemencin (Pierre-Charles), classe 1951, Lyon 20.265.
Cusin (François-René), classe 1952, Poitiers 86.928.
Gauvin (Jean-Paul), classe 1951, Paris 55.171.
Laigroz (Pierre-Jean), classe 1951, Paris 52.469.
Line (Henri-Bernard), classe 1951, Valenciennes 80.39018.
Percherancier (Claude-Albert), classe 1951, Paris 34.344.
Pin (Jean-Claude), classe 1953, Lyon 53.38.1181.

Artillerie.

MM.
Arnould (Charles-Henri-Jean), classe 1952, Lyon 42.3301.
Badet (Philippe-François-Xavier), classe 1952, Dijon 21411.
Basire (Alain-Marie-Raymond), classe 1951, Paris 75.10.947.
Bernard (Claude), classe 1953, Nancy 51.80.
Bidallier (Jean-Fernand), classe 1950, Rennes 16936.
Bouillon (Philippe-Paul), classe 1951, Tananarive 1951/614.
Boutteville (Joël-Ignace-Marie-Xavier), classe 1952, Paris 75.2550.
Bouzard (Philippe-Jean), classe 1953, Paris 53.75.32285.
Buttin (Gérard-Jean), classe 1951, Lyon 39270.
Callies (Dominique-Jean-Paul), classe 1952, Lyon 63.3229.
Capitant (Jean-Marie), classe 1952, Versailles 78.10087.
Cartier (André-Pierre), classe 1952, Marseille 30.809.
Cauchetier (Jean-Marie-Louis), classe 1951, Paris 75.12.411.
Cesselin (Philippe-Henri-Marie), classe 1951, Strasbourg 57.15.635.
Charrault (Jean-Claude), classe 1952, Strasbourg 67.50.
Colcombet (Louis-Marie), classe 1952, Dijon 71.3525.
Dancer (Bernard-Louis-Marie), classe 1952, Lyon 42.3026.
Despérier (Jean-Michel-Yves), classe 1951, Lyon 42.30.766.
Devin (Roger-André), classe 1952, Valenciennes 02.2251.
Drouot (Robert-Félix), classe 1951, Marseille 71.48.
Duchenoy (Jacques-Paul), classe 1952, Versailles 78.6440.
Dufour (Pierre-Henri), classe 1951, Strasbourg 9947.
Dupont (Félix-Yves), classe 1951, Chartres 27.33.462.
Finet (Christian-Eugène), classe 1951, Valenciennes 11.288.
Fleurquin (Daniel-Charles-Gustave), classe 1950, Versailles 78.45.060.
Fournier (Claude-Jacques-Victor), classe 1953, Paris 75.32.110.
Goyat (Roger), classe 1953, Lyon 01.2.219.
Guichard (Michel-Guy-Jean-Marie), classe 1951, Lyon 42.33.089.
Guyon (Claude-Jean-Gustave), classe 1954, Lyon 63.00.786.
Guyot d'Asnières de Salins (Yves-Marie-Arthur-Gérald), classe 1951, Lyon 38.12.830.
Harié (Denis), classe 1952, Marseille 06.3269.
Haudebourg (Jacques-Maurice-Jean-Narcisse), classe 1951, Paris 75.29.319.
Hieblot (James-Pierre), classe 1950, Versailles 50.78.50244.
Homassel (Bernard), classe 1952, Nancy 54.611.
Huré (Christian-Marie-Paul), classe 1952, Valenciennes 80.49.
Isoard (Frédéric-Auguste), classe 1953, Marseille 04.0550.
Jacqueminet (Guy-Michel), classe 1950, Paris 30773.
Jenner (Guy-Paul-Robert), classe 1953, Lyon 07.0839.
Lago (Bernard-Louis), classe 1950, Nevers 50.58.20088.
Lamandé (Jean-Pierre-Joël), classe 1951, Poitiers 79.13.297.
Lassere (Jean), classe 1951, Albi 7135.
Le Bourdellès (Yves-Marie-Raymond), classe 1953, Paris 75.12342.
Leduc (Jean-Georges-Pierre), classe 1951, Paris 75.18.507.
Le Jan (Jean-Raoul-André), classe 1953, Paris 75.31.201.
Leleu (Robert-Jean), classe 1953, Paris 75.22.648.
Lemettre (Raymond-Jean), classe 1952, Valenciennes 59.12.714.
Leporcq (Gilbert-Gaston-Amédée-Marie), classe 1951, Strasbourg 57.14973.
De Loye (Philippe-Pierre-Joseph), classe 1950, Versailles 78.50.832.
Malion (Jean-Pierre), classe 1951, Paris 75.15.879.
Marlio (Bernard-Marie-Louis), classe 1951, Paris 75.23.655.
Massimi (Pierre-Dominique), classe 1951, Marseille 23815.
Montaz (Jean-Pierre), classe 1952, Lyon 74.0470.
Nicod (Claude-Michel), classe 1951, Paris 75.10.686.
Parizet (Jean-Léon), classe 1952, Poitiers 17.2377.
Perrotte (Antoine-Pierre-Jacques), classe 1951, Valenciennes 76.46.531.
Picard (Jean-Elie), classe 1951, Lyon 14.185.
Prudhon (François-Julien-Louis), classe 1951, Paris 75.61.031.
Rassak (Denis-Jules), classe 1952, Paris 75.155.
Reibell (Bernard-Eugène), classe 1951, Dijon 21.19.985.
Rembert (Michel-Gérard-André), classe 1951, Paris 75.25.206.
Robert (Jean-Paul), classe 1951, Paris 75.20.660.
Rocher (Edouard-Yves), classe 1952, Paris 75.2360.
Roullier (Jean-Paul-Marie), classe 1952, Paris 75.30.068.
Royer (Bernard-André), classe 1953, Paris 53.75.17222.
Séraphin (Léon-Guy), classe 1952, Lyon 74.1432.
Serre (Jacques-Jean-Paul), classe 1951, Paris 75.10.780.
Seytre (Jean-Paul), classe 1951, Constantine 725.
Sibille (Yves-Louis), classe 1952, Lyon 69.2898.
Staub (Jules-Laurent), classe 1952, Strasbourg 68.686.
Thibierge (Philippe-Raymond), classe 1953, Paris 75.3554.
Toulouse (Pierre-Auguste), classe 1950, Lyon 31392.
Vanel (Pierre-Gérard), classe 1950, Marseille 30.23.494.
Vasseur (Paul-Charles), classe 1952, Versailles 78.9.082.
Vendellos (Francis-Jean), classe 1950, Perpignan 2044.
Vialatte (Jean-Henri-Marie), classe 1951, Lyon 63.40.543.
Vidal (Jean-Elie), classe 1952, Perpignan 11.798.
Vidament (Yves), classe 1952, Rennes 14.3.116.
Vidon (Philippe-Edouard), classe 1951, Paris 24.030.
Vuillod (Gilbert), classe 1952, Versailles 78.4159.
Wucher (Joseph-Antoine), classe 1951, Strasbourg 8748.
Zinn (Jean), classe 1952, Strasbourg 67.5837.

Train.

MM.
Andréani (André-Pierre), classe 1953, Lyon 53.381270.
Barré (Paul), classe 1951, Poitiers 8.628.
De Cadenet (Jean-Jacques), classe 1952, Paris 75.14469.
Chaput (Michel), classe 1951, Poitiers 17.761.
Cotten (Roland-Henri), classe 1950, Paris 71.185.
Delaye (Maurice), classe 1951, Paris 51.75.29018.
Dennery (Alain-Jean), classe 1953, Paris 53.75.13.154.
Fabien (Henri-Auguste), classe 1953, Paris 53.75.20.826.
Gardon (Guy-René), classe 1951, Paris 11.885.
Gérin (Paul-Auguste), classe 1951, Lyon 12.398.
Guerville (Jean-Marie), classe 1952, Paris 75.6488.
Laroche (Henri-Maurice), classe 1952, Poitiers 86.1344.
Logeais (Jean-Marie), classe 1952, Rennes 72.709.
Marquet (Marc-René), classe 1953, Poitiers 53.79.1029.
Roux (Maurice-André), classe 1952, Poitiers 19.1.720.
Tourneur (Jacques-Pierre), classe 1951, Valenciennes 36.930.
Touyeras (Jean-Gabriel), classe 1952, Poitiers 87.537.
Villa (Gilbert-Marcel), classe 1951, Pau 32.422.

Génie.

MM.
Bailly (Bernard-Pierre), classe 1953, Paris 53.75904.
Becker (Raymond-Gabriel), classe 1950, Strasbourg 50.57.17459.
Benghouzi (Léon), classe 1952, Rabat 52.95.792.
Bonafous (Pierre-Jean-Henri), classe 1953, Valenciennes 53.76.6818.
Brami (Pierre-Isaac), classe 1954, Tunis 54.96.235.
Bussery (André-Marcel), classe 1951, Lyon 51.69.19627.
Cenac (Jean-Albert-Joseph), classe 1952, Tunis 52.96.347.
Chabaud (Jean-Maximilien-Gaston), classe 1953, Marseille 53.13.00219.
Choutet (René-Louis-Marie), classe 1953, Paris 53.75.6962.
Coppard (Maurice-Jean-Marius), classe 1952, Lyon 52.69.3830.
Costentin (Paul-Emile-Bernard), classe 1952, Rennes 52.14.52.
Coulbois (Pierre-Charles-Edouard), classe 1953, Paris 53.75.986.
Crespel (Jean-Michel-Charles), classe 1951, Paris 51.75.15339.
Darnis (René-Joseph-Marie), classe 1953, Paris 53.75.3752.
Davigo (Jacques-Marie-André), classe 1952, Paris 52.75.13325.
David (Michel-François), classe 1952, Valenciennes 52.59.9492.
Decourt (Noël-Raymond), classe 1949, Marseille 49.06.18819.
De Lavareille (Antoine-Henri-Pierre), classe 1952, Lyon 52.42.4472.
Desmartin (Pierre-René), classe 1952, Paris 52-75-10759.
De Thelin (Jean-Marie-André), classe 1951, Perpignan 51-11-0130.
Domagala (Stanislas), classe 1951, Valenciennes 51-62-26501.
Duguey (Maurice), classe 1952, Paris 52-78-2303.
Durey (Michel-Pierre-Jean-Claude), classe 1953, Lyon 53-63-0006.
Duvernoy (François-Charles), classe 1951, Paris 51-75-49632.
Fillaux (Jacques-Pierre-Auguste), classe 1952, Rennes 52-49-125.
Fortin (Jean-Charles-René), classe 1952, Valenciennes 52-62-9282.
Glain (Michel-Gérard), classe 1952, Paris 52-75-3214.
Gleizes (Claude-Louis-Auguste), classe 1951, Marseille 51-34-12434.
Goudet (Jean-Pierre), classe 1950, Paris 50-75-18522.
Griton (Arnauld), classe 1952, Paris 52-75-3227.
Hoppenot (Bruno-Marie-Simon), classe 1952, Besançon 52-39-1052.
Jacquemart (Michel-Paul), classe 1950, Paris 50-75-62614.
Lafouge (Roger-Pierre-Fernand), classe 1950, Dijon 50-21-18819.
Landier (Henri-Gervais-Constant), classe 1952, Rennes 52-35-2117.
Laville (Fernand-Pierre-Georges), classe 1952, Dijon 52-71-715.
Lecoquierre (Jean-Claude-Georges), classe 1953, Paris 53-75-2911.
Lecourt (Yves-Raymond), classe 1952, Valenciennes 52-59-11007.
Lemaire (Roger-Henri), classe 1953, Paris 53-75-16808.
Levin (Pierre-Victor-Henri), classe 1952, Valenciennes 52-59-10671.
Liduena (Gilbert-Henri), classe 1952, Oran 52-92-650.
Lucazeau (Claude), classe 1952, Paris 52-75-9612.
Marili (Robert-Pierre-Elie), classe 1952, Toulouse 52-66-239.
Marion (René-André), classe 1952, Valenciennes 52-62-6046.
Martin (Albert-Jacques), classe 1951, Marseille 51-13-16566.
Marty (Bernard-Jules), classe 1951, Toulouse 51-81-6726.
Millon (Raymond-François), classe 1953, Nancy 53-55-40.
Monchalin (Gérard-Marcel), classe 1953, Paris 53-75-15910.
Monomakhoff (Pierre), classe 1951, Paris 51-75-13403.
Nicolai (Claude-Jean-Paul), classe 1952, Marseille 52-06-632.
Olive (Max-Louis-Julien), classe 1952, Marseille 52-13-124.
Oria (Claude-Marcel), classe 1953, Versailles 52-78-10204.
Pinet (Yves-André), classe 1953, Pau 53-65-172.

Pochet (Paul-Constant-Jules), classe 1952, Paris 52-75-13831.
Poujade (Jacques-Gustave-Louis), classe 1951, Albi 51-81-7483.
Poulon (Henri-Jean-François), classe 1952, Lyon 52-42-2941.
Ret (André), classe 1951, Paris 51-75-9324.
Rouquie (Jean-Paul), classe 1951, Valenciennes 51-59-11384.
Roux (Charles), classe 1950, Paris 50-75-13434.
Roy (Philippe), classe 1951, Rennes 51-72-17862.
Samzun (Jean-Louis-René), classe 1952, Rennes 52-49-0314.
Satre (Jean-Pierre-Maurice), classe 1954, Paris 54-75-25863.
Schwartz (Alain-Robert), classe 1953, Paris 53-75-3062.
Steinmetz (Georges-Jean-Pierre), classe 1953, Paris 53-75-22770.
Tisserand (Michel-André-Jean), classe 1951, Nancy 51-51-3514.
Vanhille (Gérard-Emile-René), classe 1950, Paris 50-75-26329.

Transmissions.

MM.
Battail (Gérard-Pierre), classe 1952, Paris 5060.
Bourquin (René-Marie), classe 1952, Lyon 1923.
Carlon (Robert), classe 1951, Lyon 13.945.
Chaumont (Jean-Pierre-Marie), classe 1952, Dijon 424.
Chavy (Pierre-Paul), classe 1951, Paris 54.269
Duquenne (Bernard-Jean), classe 1952, Versailles 3.749.
Ginisty (Christian), classe 1952, Paris 11.699.
Jarrault (Bernard-André), classe 1952, Dijon 5.887.
Lagre (François-Henri), classe 1952, Rennes 1.880.
Le Guillou (Jean-Alain), classe 1951, Rennes 49.527.
Pelissier-Tanon (André), classe 1953, Alger 1.975.
Ranson (Bernard-André), classe 1950, Valenciennes 37.808.

Service des matériels.

(Subdivision « Artillerie ».)

Cadre des adjoints techniques.

MM.
Courtois (Guy-Eugène), classe 1951, Paris 51.75.11088.
Denis (Jean-Marcel-Maurice), classe 1951, Versailles 51.78.45334.
Dubois (François-Maurice), classe 1952, Paris 52.75.13289.
Dossier (Gérard-Jean-Marie), classe 1952, Valenciennes 52.76.05294.
Galerneau (Gérard-Serge), classe 1951, Versailles 51.78.45722.
Guillaume (Marcel-Yves), classe 1951, Tunis 51.96.775.
Holl (Jean-Charles-Marie), classe 1953, Paris 53.75.12259.
Lefebvre (Guy-Pierre), classe 1951, Paris 51.75.50614.
Lhospied (Philippe-Roger), classe 1954, Nevers 54-58.627.
Martin (Michel-François-Gabriel), classe 1951, Paris 51.75-18626.
Molinier (Henri-Marcel), classe 1953, Poitiers 53.24.2477.
Nedelec (Jean), classe 1953, Rennes 53.29.5161.
Sampre (Jacques-Paul-Marcel), classe 1953, Paris 53.75.2491.
Stosskopf (François-Paul), classe 1952, Strasbourg 52.67.05180.
Thouary (Michel-René), classe 1952, Paris 52.75.15500.
Vaunois (François-Jean-Marie). classe 1952, Paris 52.75.1248.
Vignais (Charles-Jean-André), classe 1951 Poitiers 51.19.8934.

Décret du 22 décembre 1956 portant nominations et promotions dans les cadres des officiers de réserve du service de santé (armée de terre).

Par décret en date du 22 décembre 1956:

Sont nommés dans les cadres de réserve du service de santé:

(Rang du 1er novembre 1956.)

Au grade de médecin sous-lieutenant de réserve.

Contingent 1955/2/B-E. O. R., 2e catégorie.

MM. les médecins aspirants de réserve:

Amiel (Jean-Louis), 1re région.
Fabie (Jacques-Marie-Emile), 5e région.
Henrion (Roger-Maurice-Louis), 1re région.
Lanfranchi (Jean-Michel), 10e région.
Mizon (Jean-Pierre-Georges-François), 2e région.
Petit (Jean-Christophe), 6e région.
Pheline (Yves-Gabriel), 10e région.

MM. les médecins auxiliaires de réserve:

André (Pierre-Guy-Jean-Marcel), 10e région.
Bisch (Aloys-Clair-Eugène), 7e région.
Bourreille (Jacques-Gabriel-Raymond), troupes du Maroc.
Kiriacopoulos (Aristide), 10e région.
Magnier (André-Uramar-Henri-Félix-Maurice), 2e région.
Maunand (Bernard-Herman-Eugène), 8e région.
Morin (Jacques), 10e région.
Nida (Jérôme-Pierre), 10e région.
Rousseau (Claude-Guy-Robert), 3e région.

Contingent 1956/1/B-P. M. S., 2e catégorie.

MM. les médecins auxiliaires de réserve:

Chapu (Georges-Bernard), Allemagne.
Chaput (Claude-Michel), 6e région.
Desmet (Jean-Adolphe), Allemagne.
Faye (Claude-Léon-Roger), Allemagne.
Fournier (Paul-Roger), 2e région.
Lesage (Yvon-Henri-Mary), 3e région.
Mantel (Olivier-Maurice-Charles), 1re région.
Miquel (Jean-Joseph-Marie), Allemagne.
Péru (Antoine), 5e région.

Contingent 1955/2/B-P. M. S., 1re catégorie.

MM. les médecins auxiliaires de réserve:

Alric (Jean-Marie-Louis-Léon), 9e région.
Bleuler (Pierre-Henri), 5e région.
Bloch (Pierre-Elie), 6e région.
Boulous (Jacques), 4e région.
Chabardès (Jacques-Paul-Pierre), 5e région.
Deminatti (Marc-Marie), 6e région.
Dreyfus (Jean-Louis), 6e région.
Jockey (Pierre-Léon-Louis-Jean), 1re région.
Lagrange (Max-Simon), 9e région.
Maunoury (Pierre-Marie-Julien-Victor), troupes de Tunisie.
Mimart (Jacques-Auguste), 5e région.
Nizet (François-Julien-Paul), 6e région.
Noël (Jacques-Edouard-Edmond), 6e région.
Pages (Jacques-Etienne-Marcel), 5e région.
Pelissier (Georges-Joséphin-Jacques), 10e région.
Pineau (Raymond-Pierre-Xavier), Allemagne.
Rigal (Gaston), 5e région.
Soulié (Jean-Léon-Germain), 8e région.
Tanty (Claude-Marcel), 3e région.
Tanty (Michel-Henri), 3e région.
Velluet (Louis-Paul-André), 4e région.

Contingent 1955/1/B-E. O. R., 1re catégorie.

MM. les médecins auxiliaires de réserve:

Bartolini (Gilbert-Ange), 10e région.
Benaben (Bernard-Léon), 6e région.
Castets (Jean-Joseph), 5e région.
Chebat (Jules), troupes de Tunisie.
Denœud (Francis), 6e région.
Ducout (Max), 6e région.
Flament (Robert-Georges), troupes de Tunisie.
Goldsteinas (Léon), 10e région.
Lanot (Charles-Selim), troupes de Tunisie.
Lines (Robert), 4e région.
Mikol (François-Jules), 1re région.
Obadia (André-Isaac), 10e région.
Vadet (Edouard-Edmond), 3e région.

Au grade de pharmacien sous-lieutenant de réserve.

Contingent 1955/2/B-E. O. R., 2e catégorie.

MM. les pharmaciens aspirants de réserve:

Busuttil (Lucien), 9e région.
Chance (Jacques-André), 1re région.
Chariot (Jacques-André-Georges), 1re région.
Larsen (René-Guy), 1re région.
Pierru (Bernard-Eloi-Arthur), 1re région.
Vachey (Maurice-François-René-Camille), 6e région.

MM. les pharmaciens auxiliaires de réserve:

Blanchard (André-Jean-Marcel), 1re région.
Lecroc (Claude-Michel-Joseph), 10e région.
Loubières (Paul-François-Eugène), troupes du Maroc.
Rey (Henri-Paul), troupes du Maroc.
Rossi (Michel-Octave-Lucien), 10e région.

Contingent 1956/1/B-P. M. S., 2e catégorie.

M. le pharmacien auxiliaire de réserve Gout (Robert-Raoul-Jean), troupes de Tunisie.

Contingent 1955/2/B-P. M. S., 1re catégorie.

MM. les pharmaciens auxiliaires de réserve:

Ben Hammou (Jacques-Raymond), 10e région.
Claeys (Louis-Arthur-Joseph), 2e région.
Delobelle (Raymond-Auguste-Jean), 10e région.
Mescam (Pierre-Henri), troupes du Maroc.

Contingent 1955/1/B-E. O. R., 1re catégorie.

Deniau (Gilbert-Henri-Raymond), 10e région.
Dosdat (Jean-Marie), 6e région.
Herviaux (Claude-André-Emmanuel), 5e région.
Laubie (Michel-Jean-Raymond), 4e région.
Sarazin (Albert-Pierre), 10e région.

Au grade de dentiste sous-lieutenant de réserve.

Contingent 1955/2/B-E. O. R., 2e catégorie.

MM. les dentistes aspirants de réserve:

Amory (Claude-Laurent), 1re région.
Cohen-Deloro (Albert), 1re région.
Congé (Michel-Jean-Pierre), 1re région.
Reynaud (Jean-Louis), 1re région.
Vergnes (Georges-Armand), 5e région.

MM. les dentistes auxiliaires de réserve :

Bonnaure (Guy-Emile-Adrien), 9e région.
Bonnel (Alain-Paul-Henri), 9e région.
Carlier (Michel-Henri), Allemagne.
Crombez (Michel-Charles), 2e région.
Durand (Guy-Marcel), 10e région.
Lafourcade (Pierre-Jean), Allemagne.
Perleaux (Claude), Allemagne.
Pigeard (Joël-Victor-Ernest), troupes du Maroc.
Vidal (Pierre-Armand), 10e région.

Contingent 1955/2/B-P. M. S., 1re catégorie.

MM. les dentistes auxiliaires de réserve :

Aigle (Marc-Maurice-Jean), Allemagne.
Berthelot (René-Marie), 10e région.
Beucler (Jean-Georges), 6e région.
Brun (Pierre-Gérard), 5e région.
Darmoun (Norbert-Aizer-Fredj), 10e région.
Dimanche (Gilbert-Louis-Roger), 10e région.
Dupuis (Georges-Louis), 3e région.
Hourcadette (Jacques-Emile), 10e région.
Lacazedieu (Michel-André-Etienne), 4e région.
Pasquier (Pierre-Albert), 7e région.
Pellegrain (Jean-Claude-Raymond), 4e région.
Tricoche (Jean-Claude-Marie-Henri), 4e région.

La date de prise de rang des officiers dont les noms suivent est fixée comme suit (sans rappel de solde) :

Médecins sous-lieutenants de réserve.

(Rang du 1er novembre 1952.)

MM.

Alric (Jean-Marie-Louis-Léon), 5e région.
Bleuler (Pierre-Henri), 5e région.
Bloch (Pierre-Elie), 6e région.
Boulous (Jacques), 4e région.
Chabardès (Jacques-Paul-Pierre), 5e région.
Deminatti (Marc-Marie), 6e région.
Jockey (Pierre-Léon-Louis-Jean), 1re région.
Lagrange (Max-Simon), 9e région.
Maunoury (Pierre-Marie-Julien-Victor), troupes de Tunisie.
Nizet (François-Julien-Paul), 6e région.
Noël (Jacques-Edouard-Edmond), 6e région.
Pages (Jacques-Etienne-Marcel), 5e région.
Pelissier (Georges-Joséphin-Jacques), 10e région.
Pineau (Raymond-Pierre-Xavier), Allemagne.
Rigal (Gaston), 5e région.
Soulié (Jean-Léon-Germain), 8e région.
Tanty (Claude-Marcel), 3e région.
Tanty (Michel-Henri), 3e région.
Velluet (Louis-Paul-André), 4e région.
Bartolini (Gilbert-Ange), 10e région.
Benaben (Bernard-Léon), 6e région.
Chebat (Jules), troupes de Tunisie.
Denœud (Francis), 6e région.
Ducout (Max), 6e région.
Flament (Robert-Georges), troupes de Tunisie.
Goldsteinas (Léon), 10e région.
Lanot (Charles-Selim), troupes de Tunisie.
Lines (Robert), 4e région.
Vadet (Edouard-Edmond), 3e région.

(Rang du 1er novembre 1953.)

M. Dreyfus (Jean-Louis), 6e région.

Pharmaciens sous-lieutenants de réserve.

(Rang du 1er novembre 1953.)

MM.

Ben Hammou (Jacques-Raymond), 10e région.
Claeys (Louis-Arthur-Joseph), 2e région.
Delobelle (Raymond-Auguste-Jean) 10e région.
Mescam (Pierre-Henri), troupes du Maroc.
Denlau (Gilbert-Henri-Raymond), 10e région.
Dosdat (Jean-Marie), 6e région.
Herviaux (Claude-André-Emmanuel), 5e région.
Laubie (Michel-Jean-Raymond), 4e région.
Sarazin (Albert-Pierre), 10e région.

Sont promus :

Au grade de médecin lieutenant de réserve.

(Rang du 1er novembre 1956.)

MM. les médecins sous-lieutenants de réserve :

Alric (Jean-Marie-Louis-Léon), 5e région.
Bleuler (Pierre-Henri), 5e région.
Bloch (Pierre-Elie), 6e région.
Boulous (Jacques), 4e région.
Chabardès (Jacques-Paul-Pierre), 5e région.
Deminatti (Marc-Marie), 6e région.
Jockey (Pierre-Léon-Louis-Jean), 1re région.
Lagrange (Max-Simon), 9e région.
Maunoury (Pierre-Marie-Julien-Victor), troupes de Tunisie.
Nizet (François-Julien-Paul), 6e région.
Noël (Jacques-Edouard-Edmond), 6e région.
Pages (Jacques-Etienne-Marcel), 5e région.
Pelissier (Georges-Joséphin-Jacques), 10e région.
Pineau (Raymond-Pierre-Xavier), Allemagne.
Rigal (Gaston), 5e région.
Soulié (Jean-Léon-Germain), 8e région.
Tanty (Claude-Marcel), 3e région.
Tanty (Michel-Henri), 3e région.
Velluet (Louis-Paul-André), 4e région.
Bartolini (Gilbert-Ange), 10e région.
Benaben (Bernard-Léon), 6e région.
Chebat (Jules), troupes de Tunisie.
Denœud (Francis), 6e région.
Ducout (Max), 6e région.
Flament (Robert-Georges), troupes de Tunisie.
Goldsteinas (Léon), 10e région.
Lanot (Charles-Selim), troupes de Tunisie.
Lines (Robert), 4e région.
Vadet (Edouard-Edmond), 3e région.

Décret du 22 décembre 1956 portant admission d'un ingénieur des travaux de poudrerie retraité dans les cadres de réserve du service des poudres.

Par décret en date du 22 décembre 1956, est admis dans les cadres de réserve du service des poudres, à compter du 1er novembre 1956 :

Avec le grade d'ingénieur de 1re classe des travaux de poudrerie.

(Pour prendre rang du 1er mars 1946.)

M. l'ingénieur de 1re classe des travaux de poudrerie Guimard (Maxime), admis à faire valoir ses droits à pension de retraite proportionnelle.

Décret du 22 décembre 1956 portant promotions dans les corps militaires du service des essences des armées (réserve).

Par décret en date du 22 décembre 1956 :

Sont promus dans le corps de réserve des ingénieurs des travaux du service des essences des armées, pour prendre rang du 1er décembre 1956 :

Au grade d'ingénieur principal des travaux.

Les ingénieurs de 1re classe des travaux ;

MM. Chable (André-Marcel-Charles).
Baurrier (Maurice).
Rambert (Raymond-Lucien-Pierre).

Au grade d'ingénieur de 1re classe des travaux.

Les ingénieurs de 2e classe des travaux ;

MM. Massol (Pierre).
Sabatier (Gilbert-Emile).
Giraud (Louis-Maurice).
Rosch (Maurice-Nestor).

Sont promus dans le corps de réserve des adjoints et attachés d'administration du service des essences des armées, pour prendre rang du 1er décembre 1956 :

Au grade d'attaché d'administration de 1re classe.

Les attachés d'administration de 2e classe :

MM Labouesse (Eugène-Alfred).
Charbey (Gaston-Henri).

Décret du 22 décembre 1956 portant promotions automatiques dans le cadre des officiers de réserve du corps de santé de l'air.

Par décret en date du 22 décembre 1956 :

La date de prise de rang des officiers dont les noms suivent est fixée comme suit (sans rappel de solde) :

RÉSERVE

Médecins sous-lieutenants.

(Rang du 16 octobre 1948.)

M. Guiot (Yves), C. M. A. A. 222 Paris.

(Rang du 1er novembre 1951.)

MM. Hayat (Nessim-Max), C. M. A. A. 222 Paris.
Mano (Lucien), C. M. A. A. 222 Paris.

Sont promus:

Au grade de médecin lieutenant de réserve.

Les médecins sous-lieutenant ci-après désignés:

(Rang du 16 octobre 1952.)

M. Guiot (Yves), C. M. A. A. 222 Paris.

(Rang du 1er novembre 1955.)

MM. Hayat (Nessim-Max), C. M. A. A. 222 Paris.
Mano (Lucien), C. M. A. A. 222 Paris.

Décrets du 21 décembre 1956 portant promotions dans les cadres actifs de l'armée de l'air.

Par décret en date du 21 décembre 1956, sont promus, à titre définitif, dans les cadres actifs de l'armée de l'air, pour prendre rang du 1er décembre 1956:

I. — Corps des officiers de l'air

a) Cadre navigant.

Au grade de colonel.

Les lieutenants-colonels:

M. Grison (Francis-Jean-Alexandre), en remplacement de M. le colonel Mutin, admis en congé du personnel navigant.

M. Fabre, dit Garrus (Yves-Marcel-Lucien), en remplacement de M. le colonel Lahaye, admis en congé du personnel navigant.

Au grade de lieutenant-colonel.

Les commandants:

M. Fourcaut (Jacques-Henri), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Leclerc, décédé.

M. Chantier (Louis-Jules-Prosper), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Grison, promu.

b) Cadre sédentaire.

Au grade de lieutenant-colonel.

M. le commandant Leroy (Jacques), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Fabre, dit Garrus, promu.

Par décret en date du 21 décembre 1956, est promu, à titre définitif, dans les cadres actifs de l'armée de l'air, pour prendre rang du 1er novembre 1956:

Corps des officiers de l'air

Cadre sédentaire.

Au grade de commandant.

M. le capitaine Champromis (Jean-Marius), en remplacement de M. le commandant Wilhelem, promu.

Décret du 21 décembre 1956 portant nominations dans les cadres actifs de l'armée de l'air.

Par décret en date du 21 décembre 1956, sont nommés au grade de sous-lieutenant, à titre définitif, dans les cadres actifs de l'armée de l'air, pour prendre rang du 1er décembre 1956:

I. — Corps des officiers des bases de l'air

MM. les adjudants-chefs Borie (Guillaume-Antoine), Puel (Georges-Gabriel-Paul).

II. — Corps des officiers mécaniciens de l'air

M. l'adjudant-chef Pralte (Georges-Paul).

Décret du 21 décembre 1956 portant admission dans les cadres actifs d'un officier de réserve de l'armée de l'air.

Par décret en date du 21 décembre 1956, le commandant du corps des officiers de réserve de l'air, cadre sédentaire, Reveilhac (Jean-Baptiste-Michel), né le 26 octobre 1916, est admis dans les cadres actifs de l'armée de l'air, à compter du 1er janvier 1957, avec le grade de capitaine à titre définitif.

M. le capitaine d'active Reveilhac conserve, à titre temporaire, le grade de commandant qu'il détenait dans les réserves.

Décret du 21 décembre 1956 portant nomination au grade de sous-lieutenant de réserve de l'armée de l'air, de sous-officiers inscrits au tableau d'avancement des réserves de l'année 1956.

Par décret en date du 21 décembre 1956, sont nommés au grade de sous-lieutenant de réserve de l'armée de l'air, pour prendre rang aux dates ci-après, les sous-officiers dont les noms suivent, inscrits au tableau d'avancement des réserves de l'année 1956:

I. — Corps des officiers de réserve de l'air

Cadre navigant.

A. — *Personnels titulaires d'un contrat d'engagement spécial d'entraînement volontaire dans les réserves.*

(Rang du 1er juillet 1956.)

Les adjudants:

MM. Girin (Jean-Joseph), 4e R. A.
Roussille (Pierre), air Maroc.
Alberca (Aurélien), air Algérie.

Le sergent-chef:

M. Guilbert (Daniel-Yvon-Edmond), air Maroc.

B. — *Personnels des réserves.*

(Rang du 1er juillet 1956.)

Les aspirants:

MM. Penavaire (Jean-Jacques-Cyr-Joseph), B. A. 1/181.
Duval de Fraville (Bertrand-Marie-Marcel), C. M. A. 222.
Strebler (Lucien-Auguste-Louis-Hippolyte), C. M. A. 226.
Linière (Jean-Marc), C. M. A. 222.

(Rang du 1er janvier 1957.)

M. l'adjudant-chef Charrier (Jean-Louis), C. M. A. 223.

Les adjudants:

MM. Delparte (Jean-Emile-Lucien), C. M. A. 224.
Billaud (Jean-Abel-Maurice), C. M. A. 226.
Lacomme (Louis), C. M. A. 223.

Le sergent-chef:

M. Nicolaï (Antoine-Florent), C. M. A. 224.

Le sergent:

M. Marchandise (Bernard-Jacques-Abdon), C. M. A. 222.

II. — Corps des officiers de réserve des bases de l'air

A. — *Personnels titulaires d'un contrat d'engagement spécial d'entraînement volontaire dans les réserves.*

(Rang du 1er juillet 1956.)

M. l'aspirant Janody (Robert-Jean), D. A. T.

B. — *Personnels des réserves.*

(Rang du 1er juillet 1956.)

Les aspirants:

MM. Jaegers (Jean-Joseph-Alexandre-Théodore), C. M. A. 226.
Girod (Jean-Claude), C. M. A. 224.
Klein (Raymond), C. M. A. 222.
Mayerhoeffer (Claude-Michel-Marie-René), C. M. A. 221.
Reynal de Saint-Michel (Marie-Joseph), B. A. 1/181.
Menant (Robert-Gabriel-Marcel-Alexis), C. M. A. 224.
Beraud (Robert-André-Auguste), C. M. A. 225.
Bloch (Maurice-Jules), C. M. A. 225.
Erramouspe (Pierre), C. M. A. 223.
Ripoll (Fernand-Célestin), C. M. A. 225.
Oriz (Jean-Baptiste-Camille), C. M. A. 225.
Besset (Pierre-Romain), C. M. A. 226.
Barbier (Lucien-François-Charles), C. M. A. 222.
Goguey (René-Xavier), C. M. A. 221.
Bourgeois (Richard-Lucien-Bernard), C. M. A. 224.
Lafon (François), B. A 1/181.

(Rang du 1er janvier 1957.)

Les aspirants:

MM. Jougneau (Jack-Henri), C. M. A. 222.
Cadieux (Louis-Armand-Yves-Marie), C. M. A. 222.
Dussourd (René-André-Nicolas), C. M. A. 221
Boussard (Jean-Yvon-Guy-Fernand), C. M. A. 221.
Radenac (Léon-Jean-François), C. M. A. 226.

Les adjudants-chefs:

MM. Beaudouin (Henri-Raymond), C. M. A. 222.
Vallière (Jean-Alexandre), C. M. A. 222.
Coutant (Paul-Eugène), C. M. A. 222.
Morbois (Roger-Victor), C. M. A. 221.
Richeton (André), C. M. A. 222.
Bourgogron (Jacques-Lucien-Louis), C. M. A. 222.
Nachet (Guy-Edmond-José), C. M. A. 223.

L'adjudant:

M. Grimaldi (Antoine-Paul), C. M. A. 224.

Le sergent

M. Dutouquet (Alphonse), C. M. A. 222.

C. — *Personnels auditeurs à l'institut des hautes études de la défense nationale.*

(Rang du 1er juillet 1956.)

M. le sergent Tasséel (Roger-Lucien), C. M. A. 222.

III. — Corps des officiers mécaniciens de réserve de l'air

(Rang du 1er juillet 1956.)

Les aspirants:

MM. Chaintrier (Jean-Henri-Guy), C. M. A. 223.
Moreau (André-Georges-Fernand), C. M. A. 223
Brochard (René-Denis), C. M. A. 222.
Toubiana (Jean-Pierre-Michel), C. M. A. 222.
Piget (Jacques-Charles), B. A. O. M. 1/170.

Les adjudants-chefs:

MM. Mauer (Joseph), C. M. A. 222.
Marel (Jean), C. M. A. 222.
Labro (Laurent-Pierre-Jean), C. M. A. 223.

(Rang du 1er janvier 1957.)

Les adjudants-chefs:

MM. Hermerel (Paul), C. M. A. 222.
Guilmain (Alfred-Albert-Georges), C. M. A. 224.
Georges (Jean), C. M. A. 225.
Lanoëlle (Jean-Robert), C. M. A. 223.
Méric (Yves-Jean), C. M. A. 228.
Chartrain (Joseph-Emile), C. M. A. 222.

L'adjudant:

M. Descamps (Marcel), C. M. A. 222.

Les sergents-chefs:

MM. Berton (André-Marcel), C. M. A. 222.
Nivot (Marcel-Georges), C. M. A. 223.

IV. — Corps des officiers de réserve des services administratifs de l'air

(Rang du 1er juillet 1956.)

M. l'adjudant Beau (Jean-Pierre-Paul), C. M. A. 223.

(Rang du 1er janvier 1957.)

M. le sergent-chef Lance (Roger-Yves), C. M. A. 221.

Décret du 21 décembre 1956 portant radiation des contrôles de l'armée de terre et admission dans les réserves de l'armée de l'air de trois officiers de réserve de l'armée de terre.

Par décret en date du 21 décembre 1956:

Sont, sur leur demande, rayés des contrôles des officiers de réserve de l'armée de terre:

Artillerie

M. Nouguier (Pierre-Louis-Roger), lieutenant.

Service du matériel

M. Lefebvre (Charles-Jean-Marie), lieutenant.

Service des transmissions

M. Dory (Jacques-Gérard-Joseph), lieutenant

Sont, sur leur demande, admis avec leur grade et leur ancienneté de grade dans les réserves de l'armée de l'air:

Corps des officiers de réserve des bases de l'air

M. Lefebvre (Charles-Jean-Marie), lieutenant.
M. Nouguier (Pierre-Louis-Roger), lieutenant

Corps des officiers mécaniciens de réserve de l'air

M. Dory (Jacques-Gérard-Joseph), lieutenant.

Décret du 21 décembre 1956 portant nomination au grade de sous-lieutenant de réserve de deux militaires engagés admis dans une école de formation du personnel navigant et qui ont obtenu à l'examen de fin de stage un brevet de spécialité du cadre navigant.

Par décret en date du 21 décembre 1956, sont nommés au grade de sous-lieutenant dans le corps des officiers de réserve de l'air, cadre navigant, les sergents d'active de l'armée de l'air désignés ci-après, admis dans une école de formation du personnel navigant et qui ont obtenu à l'examen de fin de stage un brevet de spécialité afférent à une fonction de ce cadre:

Spécialité: Pilote.

(Rang du 1er octobre 1956.)

MM. Pissochet (Hector-Jean), né le 3 avril 1935.
Sudre (Michel-Marcel), né le 22 septembre 1934.

Décret du 22 décembre 1956 portant annulation d'une promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 22 décembre 1956, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), vu le décret organique de la Légion d'honneur du 16 mars 1852, le conseil de l'ordre entendu:

Est annulé, en ce qui concerne M. Camp (Jean-François-Joseph-Oscar-Roch), officier interprète et du chiffre de 2e classe honoraire, le décret du 27 octobre 1956 portant promotion au grade d'officier de la Légion d'honneur, pour compter du 31 décembre 1955 (sans traitement), au titre des personnels officiers n'appartenant plus à l'armée active.

Ce décret fait double emploi avec le décret du 22 octobre 1952, rendu sur la proposition du ministre de l'éducation nationale.

Est annulé, en ce qui concerne M. Le Bideau (Louis-Marie), officier de réserve interprète et du chiffre de 1re classe, le décret du 27 octobre 1956 portant nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur, pour compter du 31 décembre 1955 (sans traitement), au titre des personnels officiers n'appartenant plus à l'armée active.

Ce décret fait double emploi avec le décret du 3 août 1956, rendu sur la proposition du ministre des affaires étrangères.

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 décembre 1956: page 11719, 2e colonne, au lieu de: « Bouland (Georges), ancien soldat du 71e régiment d'infanterie, classe 1938, mle 2718, recrutement de Mâcon », lire: « Bauland (Georges), ancien soldat au 71e régiment d'infanterie, classe 1938, mle 2718, recrutement de Mâcon ».

Décret du 22 décembre 1956 portant concession de la médaille militaire.

Par décret du Président de la République en date du 22 décembre 1956, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 4 décembre 1956 portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire a été concédée aux officiers mariniers, quartiers-maîtres et matelots dont les noms suivent:

Décoration à titre posthume.

Mario (Marcel-Auguste-Jean), maître canonnier (R), mle 4460-T-35.
Masini (Jean-André), second maître canonnier D. C. (R), mle 5123-T-38
Bazin (Michel-Edmond), second maître fusilier (R), mle 3151-B-37.
Kryshine (Wladimir), quartier-maître fusilier C. S., mle 3417-T-47.
Inizan (François), quartier-maître canonnier, mle 180-B-48.
Le Maoult (Antoine-Joseph), quartier-maître canonnier, mle 690-B-49.
Corvez (François), quartier-maître fusilier, mle 4225-T-52.
Pierre (Roger-Gilbert-Camille), matelot armurier (R), mle 8767-T-52.
Merlin (Roland-Paul-Guy), matelot sans spécialité (R), mle 33863-T-52.
Sarotto (René), matelot armurier (R), mle 31692-T-53.
Le Roux (Michel-Pierre), matelot canonnier D. C. A. (R), mle 30258-T-53.
Gomes (Lino), matelot fusilier, mle 6034-T-54.
Touzet (Jean), matelot charpentier, mle 6396-T-55.
Thinon (Jean-Antoine-Marie), second maître pilote d'aéronautique, mle 7471-T-53.

Ont été cités.

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Décret n° 56-1346 du 31 décembre 1956 portant répartition des crédits votés pour 1957.

AFFAIRES ETRANGERES

I. — Services des affaires étrangères.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi de finances pour 1957 n° 56-1327 du 29 décembre 1956;

Vu le décret n° 56-601 du 19 juin 1956 déterminant le mode de présentation du budget,

Décrète:

Art. 1er. — Il est ouvert au ministre des affaires étrangères, pour 1957, au titre des dépenses ordinaires du budget des affaires étrangères, des crédits s'élevant à la somme de 18.344.250.000 F.

Ces crédits s'appliquent:

A concurrence de 7.853.840.000 F au titre III « Moyens des services »;

A concurrence de 10.490.410.000 F, au titre IV « Interventions publiques »,

conformément à la répartition, par service et par chapitre, figurant à l'état A annexé au présent décret.

Art. 2. — Il est ouvert au ministre des affaires étrangères, pour 1957, au titre des dépenses en capital du budget des affaires étrangères, des autorisations de programme s'élevant à la somme de 441.400.000 F et des crédits de payement s'élevant à la somme de 643.100.000 F.

Ces autorisations de programme et ces crédits de payement s'appliquent au titre V « Investissements exécutés par l'Etat », conformément à la répartition, par service et par chapitre, figurant à l'état B annexé au présent décret.

Art. 3. — Sont autorisées, au ministère des affaires étrangères, la création et la transformation des emplois dont la répartition, par service et par chapitre, figure à l'état C annexé au présent décret.

Art. 4. — La liste des chapitres du budget des affaires étrangères dont les dotations ont un caractère provisionnel est fixée, pour 1957, conformément à l'état D annexé au présent décret.

Art. 5. — Les dotations inscrites dans le présent décret seront utilisables dans les conditions fixées aux articles 60, 61 et 62 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956.

Art. 6. — Le ministre des affaires économiques et financières et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et communiqué aux commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République, conformément aux dispositions de l'article 59 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956.

Fait à Paris, le 31 décembre 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

Etat A. — *Tableau portant répartition, par chapitre, des crédits ouverts pour 1957 (dépenses ordinaires civiles).*

(En milliers de francs.)

NUMEROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
	Affaires étrangères.			
	I. — SERVICES DES AFFAIRES ETRANGERES			
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES			
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.			
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales	508.600	+ 16.023	524.623
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	81.193	+ 941	82.134
31-11	Services à l'étranger. — Rémunérations principales et indemnités	2.714.512	+ 98.622	2.813.134
31-12	Services à l'étranger. — Frais de représentation et divers	335.000	»	335.000
31-13	Services à l'étranger. — Rétribution de concours auxiliaires	952.605	»	952.605
31-91	Indemnités résidentielles	146.678	+ 6.892	153.570
	Totaux pour la 1re partie	4.768.588	+ 122.478	4.891.066
	3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.			
33-91	Prestations et versements obligatoires	97.828	+ 12.487	110.315
33-92	Prestations et versements facultatifs	13.544	+ 456	14.000
	Totaux pour la 3e partie	111.372	+ 12.943	124.315
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.			
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais	17.544	»	17.544
34-02	Administration centrale. — Matériel	115.000	»	115.000
34-03	Administration centrale. — Frais de réception de personnalités étrangères et présents diplomatiques	20.000	»	20.000
34-11	Services à l'étranger. — Remboursement de frais	200.000	»	200.000
34-12	Services à l'étranger. — Matériel	1.025.000	»	1.025.000
34-91	Loyers et indemnités de réquisition	338.000	»	338.000

NUMÉROS des chapitres	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
34-02	Achat et entretien du matériel automobile	9.915	»	9.915
34-03	Remboursements à diverses administrations	260.000	»	260.000
34-04	Frais de correspondance, de courriers et de valises	290.000	»	290.000
34-05	Missions. — Conférences internationales	400.000	»	400.000
	Totaux pour la 4e partie	2.775.159	»	2.775.159
	6e partie. — Subventions de fonctionnement.			
36-01	Subvention à l'office français de protection des réfugiés et apatrides.	38.000	»	38.000
	7e partie. — Dépenses diverses.			
37-01	Réparations civiles	10.000	+ 15.000	25.000
37-02	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour la 7e partie	10.000	+ 15.000	25.000
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.			
38-01	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (moyens des services)	Mémoire.	»	Mémoire.
38-02	Dépenses des exercices clos (moyens des services)	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour la 8e partie	Mémoire.	»	Mémoire.
	9e partie. — Services de liquidation des affaires allemandes et autrichiennes. — Gouvernement militaire français à Berlin			
	Personnel. — Rémunérations d'activité.			
39-01	Rémunérations principales	63.715	— 63.715	»
39-02	Indemnités et allocations diverses	7.087	— 7.087	»
39-03	Indemnités résidentielles	10.765	— 10.765	»
	Charges sociales.			
39-11	Prestations et versements obligatoires	21.611	— 21.611	»
39-12	Prestations et versements facultatifs	456	— 456	»
	Matériel et fonctionnement des services.			
39-21	Remboursement de frais	»	»	»
39-22	Matériel	»	»	»
39-23	Achat et entretien de matériel automobile	»	»	»
39-24	Remboursement à diverses administrations	»	»	»
39-25	Remboursement à diverses administrations étrangères	»	»	»
	Dépenses diverses.			
39-31	Centralisation et exploitations d'archives tripartites de la haute commission alliée	»	»	»
39-32	Frais judiciaires et réparations civiles	15.000	— 15.000	»
	Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.			
39-41	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	»	»	»
39-42	Dépenses des exercices clos	»	»	»
	Totaux pour la 9e partie	118.664	— 118.664	»
	Totaux pour le titre III	7.822.083	+ 31.757	7.853.840
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES			
	1re partie. — Interventions politiques et administratives.			
41-01	Interventions politiques	10.000	+ 18.000	28.000
	2e partie. — Action internationale.			
42-01	Frais de résidence d'ambassades étrangères	3.680	»	3.680
42-02	Relations culturelles avec l'étranger	4.751.340	+ 78.660	4.830.000
42-03	Assistance technique	486.000	+ 530.000	1.016.000
42-31	Participation de la France à des dépenses internationales (contributions obligatoires)	3.092.780	+ 35.000	3.127.780
42-32	Participation de la France à des dépenses internationales (contributions bénévoles)	941.725	+ 70.375	1.012.100
42-33	Subventions à divers organismes	38.049	+ 6.001	44.050
42-34	Assistance à la Libye	35.000	— 35.000	Mémoire.
42-35	Assistance aux réfugiés étrangers en France	370.800	»	370.800
	Totaux pour la 2e partie	9.719.374	+ 685.036	10.204.410

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
	6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité.			
46-91	Frais de rapatriement	18.000	»	18.000
46-92	Frais d'assistance et d'action sociale	40.000	»	40.000
	Totaux pour la 6e partie	58.000	»	58.000
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.			
48-91	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (interventions publiques)	Mémoire.	»	Mémoire.
48-92	Dépenses des exercices clos (interventions publiques)	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour la 8e partie	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre IV	9.787.374	+ 703.036	10.490.410
	RECAPITULATION			
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES			
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité	4.768.588	+ 122.478	4.891.066
	3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.	111.372	+ 12.943	124.315
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services	2.775.459	»	2.775.459
	6e partie. — Subventions de fonctionnement	38.000	»	38.000
	7e partie. — Dépenses diverses	10.000	+ 15.000	25.000
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs	Mémoire.	»	Mémoire.
	9e partie. — Services de liquidation des affaires allemandes et autrichiennes. — Gouvernement militaire français de Berlin	118.664	— 118.664	»
	Totaux pour le titre III	7.822.083	+ 31.757	7.853.840
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES			
	1re partie. — Interventions politiques et administratives	10.000	+ 18.000	28.000
	2e partie. — Action internationale	9.719.374	+ 155.036	10.204.410
	6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité	58.000	»	58.000
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre IV	9.787.374	+ 703.036	10.490.410
	Totaux pour les affaires étrangères	17.609.457	+ 734.793	18.344.250

Etat B. — *Tableau portant répartition, par chapitre, des autorisations de programme et des crédits de payement ouverts pour* 1957 *(dépenses en capital des services civils).*

(En milliers de francs.)

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CRÉDITS DE PAYEMENT		
		Services votés.	Autorisations nouvelles.	Totaux.	Services votés.	Autorisations nouvelles.	Totaux.
	Affaires étrangères.						
	I. — SERVICES DES AFFAIRES ETRANGERES						
	TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT						
	6e partie. — Equipement culturel et social.						
56-20	Relations culturelles avec l'étranger. — Acquisitions immobilières. — Construction et grosses réparations d'immeubles appartenant à l'Etat	»	101.800	101.800	123.000	101.800	224.800
	7e partie. — Equipements administratif et divers.						
57-10	Achat, construction et aménagement d'immeubles diplomatiques et consulaires	»	339.600	339.600	271.900	146.400	418.300
	Totaux pour le titre V	»	441.400	441.400	394.900	248.200	643.100
	TITRE VI. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS AVEC LE CONCOURS DE L'ÉTAT						
	B. — Prêts et avances.						
	8e partie. — Investissements hors de la métropole.						
60-81	Equipement économique de la Sarre	»	»	Mémoire.	»	»	Mémoire.
	Totaux pour l'état B	»	441.400	441.400	394.900	248.200	643.100

Etat C. — *Tableau des créations et transformations d'emplois autorisées pour 1957.*

CHAPITRES	SERVICES	CONTRACTUELS		OBSERVATIONS
		Créations.	Suppressions.	
	Affaires étrangères.			
31-01	Administration centrale.....	1 agent contractuel (525-575). 3 agents contractuels (430-500). 6 agents contractuels (330-410). 5 agents contractuels (250-300). 5 agents contractuels (200-230). 3 agents contractuels (110-160). 1 agent contractuel (550).		
	Total.....	24 (A).		(A) Transférés du chapitre 39-01.
31-11	Services à l'étranger.....	95 agents contractuels (A) (taux moyen : 509.000).		
» (ancien 39-01)	Service de liquidation des affaires allemandes et autrichiennes.	.....	1 agent contractuel (525-575). 3 agents contractuels (430-500). 6 agents contractuels (330-410). 5 agents contractuels (250-300). 5 agents contractuels (200-230). 3 agents contractuels (110-160). 1 agent contractuel (550).	
			24 (B).	(B) Transférés au chapitre 31-01.
			95 agents contractuels (C) (taux moyen : 509.000).	(C) Transférés au chapitre 31-11.
			2 agents contractuels (430-500). 3 agents contractuels (200-230).	
			5 (D).	(D) Transférés au budget des affaires marocaines et tunisiennes.
	Total.....	.....	124	
	Totaux généraux.....	119	124	

Etat D. — *Tableau des chapitres dotés de crédits provisionnels.*

NUMÉROS DES CHAPITRES	LIBELLE DES CHAPITRES
	Affaires étrangères.
31-91	Indemnités résidentielles.
33-91	Prestations et versements obligatoires.
34-03	Administration centrale. — Frais de réception de personnages étrangers et présents diplomatiques.
42-31	Participation de la France à des dépenses internationales (contributions obligatoires).
46-91	Frais de rapatriement.

Décret n° 56-1347 du 31 décembre 1956 portant répartition des crédits votés pour 1957.

AFFAIRES ETRANGERES

II. — Affaires marocaines et tunisiennes.

Le président du conseil des ministres,
Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières et du secrétaire d'Etat au budget,
Vu la loi de finances pour 1957 n° 56-1327 du 29 décembre 1956;
Vu le décret n° 56-601 du 19 juin 1956 déterminant le mode de présentation du budget,

Décrète:

Art. 1er. — Il est ouvert au ministre des affaires étrangères pour 1957, au titre des dépenses ordinaires du budget des affaires étrangères (II. — Affaires marocaines et tunisiennes), des crédits s'élevant à la somme de 7.589.012.000 F.

Ces crédits s'appliquent:

A concurrence de 5.526.812.000 F, au titre III: « Moyens des services »;

A concurrence de 2.062.200.000 F, au titre IV: « Interventions publiques »,

conformément à la répartition, par service et par chapitre, figurant à l'état A annexé au présent décret.

Art. 2. — Il est ouvert au ministre des affaires étrangères pour 1957, au titre des dépenses en capital du budget des affaires étrangères (II. — Affaires marocaines et tunisiennes), des autorisations de programme s'élevant à la somme de 1.920.000.000 F et des crédits de payement s'élevant à la somme de 771.000.000 F.

Ces autorisations de programme et ces crédits de payement s'appliquent en totalité au titre V: « Investissements exécutés par l'Etat », conformément à la répartition, par service et par chapitre, figurant à l'état B annexé au présent décret.

Art. 3. — Sont autorisées, au ministère des affaires étrangères (II. — Affaires marocaines et tunisiennes), la création et la transformation des emplois dont la répartition, par service et par chapitre, figure à l'état C annexé au présent décret.

Art. 4. — La liste des chapitres du budget des affaires étrangères (II. — Affaires marocaines et tunisiennes) dont les dotations ont un caractère provisionnel est fixée, pour 1957, conformément à l'état D annexé au présent décret.

Art. 5. — Les dotations inscrites dans le présent décret seront utilisables dans les conditions fixées aux articles 60, 61 et 62 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956.

Art. 6. — Le ministre des affaires économiques et financières et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et communiqué aux commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République, conformément aux dispositions de l'article 59 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956.

Fait à Paris, le 31 décembre 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

Etat A. — *Tableau portant répartition, par chapitre, des crédits ouverts pour* 1957 *(dépenses ordinaires civiles).*
(En milliers de francs.)

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
	Affaires étrangères.			
	II. — AFFAIRES MAROCAINES ET TUNISIENNES			
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES			
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.			
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales	360.580	+ 3.202	363.782
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	14.818	»	14.818
31-11	Services extérieurs. — Rémunérations principales	1.869.602	»	1.869.602
31-12	Services extérieurs. — Indemnités et allocations diverses	199.407	»	199.407
31-13	Services extérieurs. — Rétribution de concours auxiliaires	32.600	+ 20.000	52.600
31-91	Indemnités résidentielles	837.649	+ 851	838.500
	Totaux pour la 1re partie	3.314.086	+ 24.653	3.338.739
	3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.			
33-91	Prestations et versements obligatoires	584.469	»	584.469
33-92	Prestations et versements facultatifs	3.972	»	3.972
	Totaux pour la 3e partie	588.441	»	588.441
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.			
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais	450.900	»	450.900
34-02	Administration centrale. — Matériel	11.900	+ 1.400	13.300
34-11	Services extérieurs. — Remboursement de frais	361.000	»	361.000
34-12	Services extérieurs. — Matériel	315.000	+ 75.000	390.000
34-91	Achat et entretien du matériel automobile	75.645	»	75.645
34-92	Remboursement à diverses administrations	51.827	»	51.827
34-94	Remboursement à diverses administrations marocaines et tunisiennes	103.680	»	103.680
34-95	Loyers et indemnités de réquisition	129.000	»	129.000
34-96	Missions, conférences internationales	1.280	»	1.280
	Totaux pour la 4e partie	1.503.232	+ 76.400	1.579.632

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
	5e partie. — Travaux d'entretien.			
35-91	Travaux immobiliers	Mémoire.	»	Mémoire.
	7e partie. — Dépenses diverses.			
37-01	Dépenses diverses de sécurité en Tunisie	Mémoire.	»	Mémoire.
37-91	Dépenses diverses de l'ambassade de France à Tunis	Mémoire.	»	Mémoire.
37-92	Frais de justice et réparations civiles	20.000	»	20.000
	Totaux pour la 7e partie	20.000	»	20.000
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.			
38-91	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.	»	Mémoire.
38-92	Dépenses des exercices clos (moyens des services)	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre III	5.425.759	+ 101.053	5.526.812
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES			
	1re partie. — Interventions politiques et administratives.			
41-01	Avances à la Tunisie pour l'exécution de son budget	Mémoire.	»	Mémoire.
	2e partie. — Action internationale.			
42-01	Diffusion générale d'informations relatives au Maroc et à la Tunisie.	60.000	— 20.000	40.000
42-11	Dépenses de documentation et d'information	85.000	+ 15.000	100.000
	Totaux pour la 2e partie	145.000	— 5.000	140.000
	3e partie. — Action éducative et culturelle.			
43-11	Subventions aux établissements français d'enseignement en Tunisie.	650.000	»	650.000
43-12	Encouragements en matière d'enseignement	123.000	»	123.000
43-13	Subventions à des associations culturelles et sportives	260.000	»	260.000
	Totaux pour la 3e partie	1.033.000	»	1.033.000
	6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité.			
46-11	Assistance et solidarité	889.200	»	889.200
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.			
48-91	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (subventions publiques)	Mémoire.	»	Mémoire.
48-92	Dépenses des exercices clos (subventions publiques)	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre IV	2.067.200	— 5.000	2.062.200
	RECAPITULATION			
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES			
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité	3.311.086	+ 24.653	3.338.739
	3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.	588.441	»	588.441
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services	1.503.232	+ 76.400	1.579.632
	5e partie. — Travaux d'entretien	Mémoire.	»	Mémoire.
	7e partie. — Dépenses diverses	20.000	»	20.000
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre III	5.425.759	+ 101.053	5.526.812
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES			
	1re partie. — Interventions politiques et administratives	Mémoire.	»	Mémoire.
	2e partie. — Action internationale	145.000	— 5.000	140.000
	3e partie. — Action éducative et culturelle	1.033.000	»	1.033.000
	6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité	889.200	»	889.200
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre IV	2.067.200	— 5.000	2.062.200
	Totaux pour l'état A	7.492.959	+ 96.053	7.589.012

Etat B. — *Tableau portant répartition, par chapitre, des autorisations de programme et des crédits de payement ouverts pour 1957 (dépenses en capital des services civils).*

(En milliers de francs.)

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CRÉDITS DE PAYEMENT		
		Services votés.	Autorisations nouvelles.	Totaux.	Services votés.	Autorisations nouvelles.	Totaux.
	Affaires étrangères.						
	II. — AFFAIRES MAROCAINES ET TUNISIENNES						
	TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT						
	7e partie. — Equipements administratif et divers.						
57-10	Investissements administratifs en Tunisie	»	1.670.000	1.670.000	158.000	363.000	521.000
57-11	Investissements administratifs au Maroc	»	250.000	250.000	»	250.000	250.000
	Totaux pour le titre V	»	1.920.000	1.920.000	158.000	613.000	771.000
	TITRE VI. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS AVEC LE CONCOURS DE L'ETAT						
	B. — PRÊTS ET AVANCES						
	8e partie. — Investissements hors de la métropole.						
60-81	Equipement économique et social du Maroc	»	»	Mémoire.	»	»	Mémoire.
60-82	Equipement économique et social de la Tunisie	»	»	Mémoire.	»	»	Mémoire.
	Totaux pour l'état B	»	1.920.000	1.920.000	158.000	613.000	771.000

Etat C. — *Tableau des créations et transformations d'emplois autorisées pour 1957.*

Affaires marocaines et tunisiennes.

CHAPITRES	SERVICES	CONTRACTUELS		TOTAUX	
		Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.
31-01	Administration centrale	2 agents contractuels (430-500) 3 agents contractuels (200-230)		5	
	Totaux	5 (1)		5	

(1) Transférés du budget des affaires étrangères.

Etat D. — *Tableau des chapitres dotés de crédits provisionnels.*

NUMÉROS DES CHAPITRES	LIBELLÉ DES CHAPITRES
	Affaires étrangères.
	II. — AFFAIRES MAROCAINES ET TUNISIENNES
31-91	Indemnités résidentielles.
33-91	Prestations et versements obligatoires.

Décret n° 56-1348 du 31 décembre 1956 portant répartition des crédits votés pour 1957.

AFFAIRES ETRANGERES

III. — Relations avec les Etats associés.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi de finances pour 1957 n° 56-1327 du 29 décembre 1956;

Vu le décret n° 56-601 du 19 juin 1956 déterminant le mode de présentation du budget,

Décrète:

Art. 1er. — Il est ouvert au ministre des affaires étrangères, pour 1957, au titre des dépenses ordinaires du budget des affaires étrangères (III: « Relations avec les Etats associés »), des crédits s'élevant à la somme de 9.124.533.000 F.

Ces crédits s'appliquent:

A concurrence de 7.630.533.000 F au titre III: « Moyens des services »;

A concurrence de 1.494.000.000 F au titre IV: « Interventions publiques,

conformement à la repartition, par service et par chapitre, figurant à l'état A annexé au présent décret.

Art. 2. — Il est ouvert au ministre des affaires étrangères, pour 1957, au titre des dépenses en capital du budget des affaires étrangères (III: « Relations avec les Etats associés »), des crédits de payement s'élevant à la somme de 3.000.000.000 F.

Ces crédits de payement s'appliquent en totalité au titre VI: « Investissements exécutés avec le concours de l'Etat »,

conformément à la répartition, par service et par chapitre, figurant à l'état B annexé au présent décret.

Art. 3. — La liste des chapitres du budget des affaires étrangères (III: « Relations avec les Etats associés »), dont les dotations ont un caractère provisionnel, est fixée, pour 1957, conformément à l'état C annexé au présent décret.

Art. 4. — La liste des chapitres concernant les dépenses de fonctionnement du budget des affaires étrangères (III: « Relations avec les Etats associés) pouvant donner lieu à reports de crédits par arrêté, de 1956 à 1957, en exécution des dispositions de l'article 23 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956, est fixée conformément à l'etat D annexé au présent décret.

Art. 5. — Les dotations inscrites dans le présent décret seront utilisables dans les conditions fixées aux articles 60, 61 et 62 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956.

Art. 6. — Le ministre des affaires économiques et financières et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et communiqué aux commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République, conformément aux dispositions de l'article 59 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956.

Fait à Paris, le 31 décembre 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

Etat A. — *Tableau portant répartition, par chapitre, des crédits ouverts pour 1957 (dépenses ordinaires civiles).*

(En milliers de francs.)

NUMEROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
	Affaires étrangères.			
	III. — RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES			
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES			
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.			
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales	145.846	»	145.846
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	9.745	»	9.745
31-11	Représentation française. — Rémunérations principales	324.996	»	324.996
31-12	Représentation française. — Indemnités et allocations diverses	20.460	»	20.460
31-12	Missions d'enseignement français et de coopération culturelle. — Rémunérations principales	824.516	»	824.516
31-22	Missions d'enseignement français et de coopération culturelle. — Indemnités et allocations diverses	23.054	»	23.054
31-31	Missions de coopération économique et technique. — Rémunérations principales	346.943	»	346.943
31-32	Missions de coopération économique et technique. — Indemnités et allocations diverses	20.214	»	20.214
31-91	Indemnités résidentielles	613.964	»	613.964
31-92	Personnels en congé ou en instance d'affectation. — Rémunérations principales	248.135	+ 500.000	748.135
	Totaux pour la 1re partie	2.577.873	+ 500.000	3.077.873
	3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.			
33-91	Prestations et versements obligatoires	470.453	»	470.453
33-92	Prestations et versements facultatifs	1.600	»	1.600
	Totaux pour la 3e partie	472.053	»	472.053

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.			
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais	5.500	»	5.500
34-02	Administration centrale. — Matériel	23.000	»	23.000
34-11	Représentation française. — Remboursement de frais	128.300	»	128.300
34-12	Représentation française. — Matériel	171.400	»	171.400
34-21	Missions d'enseignement français et de coopération culturelle. — Remboursement de frais	168.100	»	168.100
34-22	Missions d'enseignement français et de coopération culturelle. — Matériel	105.000	»	105.000
34-31	Missions de coopération économique et technique. — Remboursement de frais	60.000	»	60.000
34-32	Missions de coopération économique et technique. — Matériel	21.000	»	21.000
34-91	Loyers	29.500	»	29.500
34-92	Achat, entretien et fonctionnement du matériel de transport	54.000	»	54.000
34-93	Remboursements à diverses administrations	10.118	»	10.118
	Totaux pour la 4e partie	775.918	»	775.918
	5e partie. — Travaux d'entretien.			
35-91	Travaux immobiliers	99.000	»	99.000
	6e partie. — Subventions de fonctionnement.			
36-01	Dépenses administratives de la caisse des retraites de la France d'outre-mer	20.889	»	20.889
36-02	Dépenses de fonctionnement de Radio-France-Asie	»	+ 70.000	70.000
36-03	Fonctionnement de l'hôpital français de Saigon	»	+ 100.000	100.000
	Totaux pour la 6e partie	20.889	+ 170.000	190.889
	7e partie. — Dépenses diverses.			
37-91	Frais d'instance et de justice. — Réparations civiles	14.800	»	14.800
37-93	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.	»	Mémoire.
37-94	Fonds spéciaux	Mémoire.	»	Mémoire.
37-95	Dépenses de fonctionnement des missions d'instruction auprès des armées des Etats associés et dépense d'instruction de leurs stagiaires en France	3.000.000	»	3.000.000
	Totaux pour la 7e partie	3.014.800	»	3.014.800
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.			
38-91	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (moyens des services)	Mémoire.	»	Mémoire.
38-92	Dépenses des exercices clos (moyens des services)	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre III	6.960.533	+ 670.000	7.630.533
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES			
	1re partie. — Interventions politiques et administratives.			
41-01	Dépenses de la commission internationale de surveillance et de contrôle du cessez-le-feu en Indochine	Mémoire.	»	Mémoire.
	3e partie. — Action éducative et culturelle.			
43-01	Subventions à des organismes de caractère scientifique, éducatif et culturel en France	2.000	»	2.000
43-21	Subventions à des organismes de caractère scientifique, éducatif et culturel en Indochine	287.000	»	287.000
43-22	Bourses d'enseignement, de voyages et frais de stage	45.000	»	45.000
	Totaux pour la 3e partie	334.000	»	334.000
	6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité.			
46-11	Action sociale	1.160.000	»	1.160.000
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.			
48-91	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (interventions publiques)	Mémoire.	»	Mémoire.
48-92	Dépenses des exercices clos (interventions publiques)	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre IV	1.494.000	»	1.494.000
	RECAPITULATION			
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité	2.577.873	+ 500.000	3.077.873
	3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.	472.053	»	472.053
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services	775.918	»	775.918
	5e partie. — Travaux d'entretien	99.000	»	99.000
	6e partie. — Subventions de fonctionnement	20.889	+ 170.000	190.889
	7e partie. — Dépenses diverses	3.014.800	»	3.014.800
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre III	6.960.533	+ 670.000	7.630.533

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES			
	1re partie. — Interventions politiques et administratives.....	Mémoire.	»	Mémoire.
	3e partie. — Action éducative et culturelle.....	334.000	»	334.000
	6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité.....	1.160.000	»	1.160.000
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.....	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre IV.....	1.494.000	»	1.494.000
	Totaux pour l'état A.....	8.454.533	+ 670.000	9.124.533

Etat B. — *Tableau portant répartition, par chapitre, des autorisations de programme et des crédits de payement ouverts pour 1957 (dépenses en capital des services civils).*

(En milliers de francs.)

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CRÉDITS DE PAYEMENT		
		Services votés.	Autorisations nouvelles.	Totaux.	Services votés.	Autorisations nouvelles.	Totaux.
	Affaires étrangères.						
	III. — RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES						
	TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT						
	8e *partie. — Investissements hors de la métropole.*						
58-90	Equipement des services civils français dans les Etats associés.....	»	»	Mémoire.	»	»	Mémoire.
	TITRE VI. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS AVEC LE CONCOURS DE L'ETAT						
	A. — *Subventions et participations.*						
	8e *partie. — Investissements hors de la métropole.*						
68-80	Assistance aux Etats du Cambodge, du Laos et du Vietnam.....	»	»	»	3.000.000	»	3.000.000
	Totaux pour l'état B.....	»	»	»	3.000.000	»	3.000.000

Etat C. — *Tableau des chapitres dotés de crédits provisionnels.*

NUMÉROS DES CHAPITRES	LIBELLÉ DES CHAPITRES
	Affaires étrangères.
	III. — RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
31-91	Indemnités résidentielles.
33-91	Prestations et versements obligatoires.

Etat D. — *Tableau, par chapitre, des dépenses ordinaires pouvant donner lieu à reports de crédits de 1956 à 1957.*

NUMÉROS DES CHAPITRES	LIBELLÉ DES CHAPITRES
	Affaires étrangères.
	III. — RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
46-11	Action sociale.

Décret n° 56-1349 du 31 decembre 1956 portant répartition des crédits votés pour 1957.

AGRICULTURE

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi de finances pour 1957 n° 56-1327 du 29 décembre 1956;

Vu le décret n° 56-601 du 19 juin 1956 déterminant le mode de présentation du budget,

Décrète:

Art. 1er. — Il est ouvert au ministre des affaires économiques et financières, pour 1957, au titre des dépenses ordinaires du budget de l'agriculture, des crédits s'élevant à la somme de 17.424.296.000 F.

Ces crédits s'appliquent:

— à concurrence de 25.000.000 F au titre I « Dette publique et dépenses en atténuation de recettes »;

— à concurrence de 15.606.526.000 F au titre III « Moyens des services »;

— à concurrence de 1.792.770.000 F au titre IV « Interventions publiques »,

conformément à la répartition, par service et par chapitre, figurant à l'état A annexé au présent décret.

Art. 2. — Il est ouvert au ministre des affaires économiques et financières, pour 1957, au titre des dépenses en capital du budget de l'agriculture, des autorisations de programme s'élevant à la somme de 72.616.500.000 F et des crédits de payement s'élevant à la somme de 43.821.738.000 F.

Ces autorisations de programme et ces crédits de payement s'appliquent au titre V « Investissements exécutés par l'Etat », à concurrence de:

4.599.000.000 F, pour les autorisations de programme et de 4.045.411.000 F, pour les crédits de payement;

Au titre VI « Investissements exécutés avec le concours de l'Etat », à concurrence de:

68.017.500.000 F, pour les autorisations de programme et de 39.776.327.000 F, pour les crédits de payement,

conformément à la répartition, par service et par chapitre, figurant à l'état B annexé au présent décret.

Art. 3. — Il est ouvert au ministre des affaires économiques et financières, pour 1957, au titre des dépenses du budget de l'agriculture effectuées sur ressources affectées, des crédits s'élevant à la somme de 66.568.000.000 F.

Ces crédits s'appliquent au titre VIII « Dépenses effectuées sur ressources affectées », conformément à la répartition, par service et par chapitre, figurant à l'état C annexé au présent décret.

Art. 4. — Sont autorisées, au secrétariat d'Etat à l'agriculture, la création et la transformation des emplois dont la répartition, par service et par chapitre, figure à l'état D annexé au présent décret.

Art. 5. — La liste des chapitres du budget de l'agriculture dont les dotations ont un caractère provisionnel est fixée, pour 1957, conformément à l'état E annexé au présent décret.

Art. 6. — La liste des chapitres concernant les dépenses de fonctionnement du budget de l'agriculture pouvant donner lieu à reports de crédits par arrêté, de 1956 à 1957, en exécution des dispositions de l'article 23 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956, est fixée conformément à l'état F annexé au présent décret.

Art 7. — Les dotations inscrites dans le présent décret seront utilisables dans les conditions fixées aux articles 60, 61 et 62 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956.

Art. 8. — Le ministre des affaires économiques et financières et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et communiqué aux commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République, conformément aux dispositions de l'article 59 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956.

Fait à Paris, le 31 décembre 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

Etat A. — *Tableau portant répartition, par chapitre, des crédits ouverts pour 1957 (dépenses ordinaires civiles).*
(En milliers de francs.)

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
	Agriculture.			
	TITRE Ier. — DETTE PUBLIQUE ET DÉPENSES EN ATTÉNUATION DE RECETTES			
	5e partie. — Remboursements et restitutions.			
15-81	Remboursements sur produits divers des forêts	25.000	»	25.000
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES			
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.			
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales	468.191	+ 3.179	471.370
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	62.326	+ 564	62.890
31-21	Direction de la production agricole. — Rémunérations principales de personnels divers	934	»	934
31-23	Services, laboratoires et écoles nationales vétérinaires. — Rémunérations principales	297.541	»	297.541
31-24	Services, laboratoires et écoles nationales vétérinaires. — Indemnités et allocations diverses	7.175	»	7.175
31-25	Services des haras. — Rémunérations principales	395.162	+ 5.343	400.505
31-26	Services des haras. — Indemnités et allocations diverses	18.184	»	18.184

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
31-27	Service de l'inspection des courses et du pari mutuel. — Personnel...	Mémoire.	»	Mémoire.
31-31	Services agricoles. — Rémunérations principales.....	1.123.129	+ 16.450	1.139.579
31-32	Services agricoles. — Indemnités et allocations diverses.....	12.603	+ 102	12.705
31-33	Services agricoles. — Salaires et accessoires de salaires du personnel ouvrier	11.360	»	11.360
31-37	Etablissements d'enseignement agricole. — Rémunérations principales	637.571	+ 28.255	665.826
31-38	Etablissements d'enseignement agricole. — Indemnités et allocations diverses	138.355	+ 34.680	173.035
31-41	Institut national de la recherche agronomique. — Rémunérations principales	508.891	+ 11.286	520.177
31-42	Institut national de la recherche agronomique. — Indemnités et allocations diverses.....	10.900	+ 70	10.970
31-51	Inspection des lois sociales en agriculture. — Rémunérations principales	Mémoire.	»	Mémoire.
31-52	Inspection des lois sociales en agriculture. — Indemnités et allocations diverses.....	Mémoire.	»	Mémoire.
31-61	Service de la répression des fraudes. — Rémunérations principales...	185.585	+ 3.236	188.821
31-62	Service de la répression des fraudes. — Indemnités et allocations diverses	5.300	+ 14	5.314
31-71	Direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole. — Rémunérations principales.....	797.000	+ 14.037	811.037
31-72	Direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole. — Indemnités et allocations diverses.....	45.959	+ 1.347	47.306
31-73	Direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole. — Salaires et accessoires de salaires des personnels rémunérés sur les bases du commerce et de l'industrie.....	32.726	+ 60	32.786
31-81	Direction générale des eaux et forêts. — Rémunérations principales...	2.666.105	»	2.666.105
31-82	Direction générale des eaux et forêts. — Indemnités et allocations diverses	312.168	»	312.168
31-83	Direction générale des eaux et forêts. — Salaires et accessoires de salaires du personnel ouvrier.....	608.865	»	608.865
31-91	Indemnités résidentielles.....	1.631.869	+ 3.000	1.634.869
	Totaux pour la 1re partie.....	9.977.899	+ 121.623	10.099.522
	2e partie. — Personnel. — Pensions et allocations.			
32-81	Pensions et bonifications de retraite des préposés communaux domanialisés et des gardes forestiers auxiliaires. — Allocations aux médaillés forestiers pensionnés.....	1.834	»	1.834
	3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.			
33-91	Prestations et versements obligatoires.....	1.904.274	+ 4.110	1.908.384
33-92	Prestations et versements facultatifs.....	21.822	»	21.822
	Totaux pour la 3e partie.....	1.926.096	+ 4.110	1.930.206
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.			
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais.....	7.000	»	7.000
34-02	Administration centrale. — Matériel.....	47.000	»	47.000
34-03	Frais d'établissement d'enquêtes statistiques.....	99.000	»	99.000
34-22	Direction de la production agricole. — Frais de fonctionnement des divers services.....	Mémoire.	»	Mémoire.
34-23	Services sanitaires et laboratoires vétérinaires. — Remboursement de frais.....	29.275	»	29.275
34-24	Services sanitaires et laboratoires vétérinaires. — Matériel.....	26.660	»	26.660
34-25	Service des haras. — Remboursement de frais.....	Mémoire.	»	Mémoire.
34-26	Service des haras. — Matériel.....	Mémoire.	»	Mémoire.
34-27	Service de l'inspection des courses et du pari mutuel. — Matériel et remboursement de frais.....	Mémoire.	»	Mémoire.
34-31	Services agricoles. — Remboursement de frais.....	169.810	+ 3.518	173.328
34-32	Services agricoles. — Matériel.....	38.274	+ 1.000	39.274
34-33	Indemnisation des correspondants des directions des services agricoles et des stations d'avertissements agricoles.....	34.735	»	34.735
34-34	Service de la protection des végétaux. — Remboursement de frais...	31.370	+ 583	31.953
34-35	Service de la protection de végétaux. — Matériel.....	86.627	»	86.627
34-37	Etablissements d'enseignement agricole. — Remboursement de frais.	23.843	+ 4.000	27.843
34-38	Etablissements d'enseignement agricole. — Matériel.....	85.882	+ 24.500	110.382
34-53	Direction des affaires professionnelles et sociales. — Frais de fonctionnement de diverses commissions.....	18.129	»	18.129
34-54	Inspection des lois sociales en agriculture. — Remboursement de frais	Mémoire.	»	Mémoire.
34-55	Inspection des lois sociales en agriculture. — Matériel.....	Mémoire.	»	Mémoire.
34-61	Service de la répression des fraudes. — Remboursement de frais...	71.017	+ 2.165	73.182
34-62	Service de la répression des fraudes. — Matériel.....	101.032	+ 2.864	103.896
34-71	Direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole. — Remboursement de frais.....	144.250	+ 4.958	149.208
34-72	Direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole. — Matériel	61.329	+ 1.671	63.000
34-73	Dépenses d'études de surveillance et de travaux hydrauliques et de génie rural à la charge de l'Etat.....	65.000	— 20.000	45.000

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
34-81	Direction générale des eaux et forêts. — Remboursement de frais..	389.703	+ 660	390.363
34-82	Direction générale des eaux et forêts. — Matériel.....	80.355	»	80.355
34-91	Loyers	63.000	»	63.000
34-92	Achat et entretien du matériel automobile.....	105.000	»	105.000
34-93	Remboursements à diverses administrations.....	103.699	+ 1.301	105.000
34-94	Consommation en nature dans les établissements relevant du ministère de l'agriculture.....	2.900	»	2.900
34-95	Indemnités pour frais de missions à l'étranger.....	4.400	+ 600	5.000
	Totaux pour la 4e partie.....	1.889.200	+ 27.820	1.917.110
	5e partie. — Travaux d'entretien.			
35-01	Administration centrale. — Travaux d'entretien.....	5.500	»	5.500
35-23	Services sanitaires et laboratoires vétérinaires. — Travaux d'entretien	808	»	808
35-25	Services des haras. — Travaux d'entretien.....	Mémoire.	»	Mémoire.
35-31	Services agricoles. — Travaux d'entretien.....	2.869	»	2.869
35-37	Etablissements d'enseignement agricoles. — Travaux d'entretien...	19.000	+ 5.000	24.000
35-61	Service de la répression des fraudes. — Travaux d'entretien.....	1.950	»	1.950
35-81	Direction générale des eaux et forêts. — Travaux d'entretien.....	544.380	— 224.380	320.000
	Totaux pour la 5e partie.....	574.507	— 219.380	355.127
	6e partie. — Subventions de fonctionnement.			
36-01	Subventions à divers organismes intéressant l'agriculture.....	7.541	+ 500	8.041
36-23	Ecoles nationales vétérinaires. — Subvention de fonctionnement....	57.405	+ 4.595	62.000
36-37	Etablissements d'enseignement dotés de la personnalité civile. — Subvention de fonctionnement.....	195.624	+ 13.500	209.124
36-41	Institut national de la recherche agronomique. — Subvention de fonctionnement	459.306	+ 29.411	488.717
36-71	Centre national d'études et d'expérimentation du machinisme agricole. — Subventions de fonctionnement.....	20.445	»	20.445
	Totaux pour la 6e partie.....	740.321	+ 48.006	788.327
	7e partie. — Dépenses diverses.			
37-51	Chambre d'agriculture. — Frais d'élections générales.....	8.000	»	8.000
37-81	Impositions sur les forêts domaniales.....	410.000	»	410.000
37-91	Droits d'usage. — Frais d'instances. — Indemnités à des tiers.....	96.400	»	96.400
37-92	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations.....	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour la 7e partie.....	514.400	»	514.400
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.			
38-91	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (moyens des services).....	Mémoire.	»	Mémoire.
38-92	Dépenses des exercices clos (moyens des services).....	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour la 8e partie.....	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre III.....	15.621.317	— 17.821	15.606.526
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES			
	2e partie. — Action internationale.			
42-01	Participation de la France aux dépenses de fonctionnement de divers organismes internationaux.....	19.296	»	19.296
	3e partie. — Action éducative et culturelle.			
43-21	Bourses	203.697	+ 47.980	251.677
43-32	Subventions pour le développement des activités culturelles de la jeunesse rurale.....	32.000	»	32.000
43-33	Apprentissage agricole et horticole.....	306.047	»	306.047
	Totaux pour la 3e partie.....	541.744	+ 47.980	589.724

NUMEROS des chapitres	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
	4e partie. — Action économique. — Encouragements et interventions.			
44-01	Frais d'organisation et de fonctionnement de la vulgarisation et de l'information éducatives	42.000	»	42.000
44-02	Congrès, expositions et manifestations d'intérêt général	11.000	»	11.000
44-11	Concours général agricole	47.000	+ 10.000	57.000
44-21	Vulgarisation	200.000	»	200.000
44-23	Primes à la reconstitution des olivaies. — Frais de contrôle. — Matériel	400.000	»	400.000
44-24	Propagande en faveur du vin	Mémoire.	»	Mémoire.
44-25	Subventions pour la limitation du prix du pain dans les départements d'outre-mer et dans les territoires d'outre-mer	Mémoire.	»	Mémoire.
44-26	Subvention aux céréales secondaires importées	Mémoire.	»	Mémoire.
44-27	Encouragement à l'emploi des engrais azotés et des superphosphates.	Mémoire.	»	Mémoire.
44-28	Subventions à des organisations professionnelles agricoles participant à la vulgarisation	Mémoire.	»	Mémoire.
44-29	Encouragements à l'industrie chevaline et mulassière	Mémoire.	»	Mémoire.
44-30	Encouragement à l'emploi des amendements calcaires	Mémoire.	»	Mémoire.
44-31	Subventions aux sucres en provenance de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion	Mémoire.	»	Mémoire.
44-32	Encouragement à l'achat de semences de qualité	Mémoire.	»	Mémoire.
44-33	Subventions pour la limitation du prix du pain dans la métropole	Mémoire.	»	Mémoire.
44-34	Subventions pour la couverture des pertes résultant de l'exportation des blés excédentaires	Mémoire.	»	Mémoire.
44-36	Indemnisations des arrachages des pommiers à cidre et des poiriers à poiré	Mémoire.	»	Mémoire.
44-51	Subvention au centre national de la coopération agricole	Mémoire.	+ 35.000	35.000
44-71	Dégrèvements des carburants agricoles	Mémoire.	»	Mémoire.
44-81	Diffusion des emplois du bois et des produits de la forêt	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour la 4e partie	700.000	+ 45.000	745.000
	6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité.			
46-51	Direction des affaires professionnelles et sociales. — Calamités agricoles	Mémoire.	»	Mémoire.
46-52	Remboursement à la caisse nationale de crédit agricole	103.150	»	103.150
46-55	Subvention aux caisses d'assurances accidents du travail de l'agriculture en Alsace et en Lorraine	180.000	»	180.000
46-56	Subventions forfaitaires pour le développement des jardins ouvriers	5.000	»	5.000
46-57	Subventions pour l'organisation des migrations rurales d'agriculteurs français de la métropole	150.600	»	150.600
	Totaux pour la 6e partie	438.750	»	438.750
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.			
48-91	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (interventions publiques)	Mémoire.	»	Mémoire.
48-92	Dépenses des exercices clos (interventions publiques)	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour la 8e partie	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre IV	1.699.790	+ 92.980	1.792.770
	RECAPITULATION			
	TITRE Ier. — DETTE PUBLIQUE ET DÉPENSES EN ATTÉNUATION DE RECETTES			
	5e partie. — Remboursements et restitutions	25.000	»	25.000
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES			
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité	9.977.899	+ 121.623	10.099.522
	2e partie. — Personnel. — Pensions et allocations	1.834	»	1.834
	3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.	1.926.096	+ 4.110	1.930.206
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services	1.889.290	+ 27.820	1.917.110
	5e partie. — Travaux d'entretien	574.507	— 219.380	355.127
	6e partie. — Subventions de fonctionnement	740.321	+ 48.006	788.327
	7e partie. — Dépenses diverses	514.400	»	514.400
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre III	15.624.347	— 17.821	15.606.526
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES			
	2e partie. — Action internationale	19.296	»	19.296
	3e partie. — Action éducative et culturelle	541.744	+ 47.980	589.724
	4e partie. — Action économique. — Encouragements et interventions.	700.000	+ 45.000	745.000
	6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité	438.750	»	438.750
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre IV	1.699.790	+ 92.980	1.792.770
	Totaux pour l'état A	17.349.137	+ 75.159	17.424.296

Etat B. — *Tableau portant répartition, par chapitre, des autorisations de programme et des crédits de payement ouverts pour 1957 (dépenses en capital des services civils).*

(En milliers de francs.)

NUMEROS des chapitres.	SERVICES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAYEMENT		
		Services votés.	Autorisations nouvelles.	Totaux.	Services votés.	Autorisations nouvelles.	Totaux.
	Agriculture.						
	TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT						
	1re partie. — Agriculture.						
51-01	Equipement des services administratifs	»	15.000	15.000	15.000	15.000	30.000
51-20	Equipement des services vétérinaires	»	120.000	120.000	»	»	Mémoire.
51-22	Equipement des services des haras	»	18.000	18.000	»	13.000	13.000
51-30	Equipement des services agricoles et des centres d'essais démonstratifs	»	13.000	13.000	127.000	13.000	140.000
51-32	Service de la protection des végétaux. — Equipement	»	100.000	100.000	36.934	13.066	50.000
51-50	Service de la répression des fraudes. — Equipement	»	230.000	230.000	2.000	20.000	22.000
51-60	Grands travaux d'hydraulique et d'équipement agricole	»	322.000	322.000	206.921	113.000	319.921
51-62	Aménagement de points d'alimentation en eau potable	»	300.000	300.000	400.000	80.000	480.000
51-70	Travaux prévus par la loi du 7 juin 1951	»	75.000	75.000	345.000	10.000	355.000
51-72	Mise en valeur des landes de Gascogne	»	50.000	50.000	175.000	25.000	200.000
51-78	Aménagement du centre de recherches et d'expérimentation du génie rural et construction de bâtiments administratifs	»	21.000	21.000	2.890	22.000	24.890
51-80	Travaux d'équipement des eaux et forêts	»	412.000	412.000	500.000	150.000	650.000
	Totaux pour la 1re partie	»	1.679.000	1.679.000	1.811.345	474.066	2.315.411
	6e partie. — Equipement culturel et social.						
56-30	Etablissements d'enseignement agricole. — Equipement	2.920.000	»	2.920.000	1.730.000	»	1.730.000
	7e partie. — Equipements administratif et divers.						
57-99	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	»	»	Mémoire.	»	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre V	2.920.000	1.679.000	4.599.000	3.571.345	474.066	4.045.411
	TITRE VI. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS AVEC LE CONCOURS DE L'ETAT						
	A. — Subventions et participations.						
	1re partie. — Agriculture.						
61-30	Subventions aux agriculteurs et à leurs organisations professionnelles pour l'amélioration des techniques de production (semences, cheptel, matériels divers)	»	33.500	33.500	20.000	33.500	53.500
61-32	Subventions pour la vulgarisation des progrès techniques et les villages et zones témoins	916.000	70.000	986.000	480.000	30.000	510.000
61-60	Subventions d'équipement pour le génie rural	6.800.000	4.300.000	11.100.000	8.333.827	660.000	8.993.827
61-61	Subventions pour aménagements des grandes régions agricoles (études et travaux)	6.630.000	»	6.630.000	1.470.000	»	1.470.000
61-70	Subventions d'équipement pour le génie rural. — Remembrement et regroupement cultural	7.000.000	»	7.000.000	6.500.000	»	6.500.000
61-72	Subventions d'équipement pour le génie rural. — Habitat rural	»	3.700.000	3.700.000	2.780.000	1.135.000	3.915.000
61-78	Subvention d'équipement pour le centre national d'études et d'expérimentation du machinisme agricole	»	20.000	20.000	»	20.000	20.000
61-80	Subventions d'équipement pour les eaux et forêts	»	374.000	374.000	60.000	116.000	176.000
	Totaux pour la 1re partie	21.346.000	8.497.500	29.843.500	22.643.827	1.994.500	24.638.327
	6e partie. — Equipement culturel et social.						
66-30	Subvention de premier équipement aux établissements d'apprentissage agricole reconnus par l'Etat	»	50.000	50.000	»	50.000	50.000
66-40	Subventions d'équipement pour l'institut national de la recherche agronomique	1.200.000	»	1.200.000	644.000	»	644.000
66-50	Subventions de premier établissement aux agriculteurs français migrants originaires des régions classées excédentaires	»	199.000	199.000	»	199.000	199.000
	Totaux pour la 6e partie	1.200.000	249.000	1.449.000	644.000	249.000	893.000
	7e partie. — Equipements administratif et divers.						
67-99	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	»	»	Mémoire.	»	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre VI, A	22.546.000	8.746.500	31.292.500	23.287.827	2.243.500	25.531.327
	B. — Prêts et avances.						
	1re partie. — Agriculture.						
60-11	Prêts pour la modernisation et l'équipement de l'agriculture et de l'industrie de l'azote	»	»	Mémoire.	»	»	Mémoire.
60-12	Prêts d'équipement rural	20.200.000	8.400.000	28.600.000	8.948.000	1.377.000	10.325.000
60-13	Prêts pour l'amélioration de la production agricole	3.400.000	755.000	4.155.000	725.000	275.000	1.000.000
60-14	Prêts pour l'aménagement des grandes régions agricoles. — Etudes et travaux	3.970.000	»	3.970.000	2.920.000	»	2.920.000
	Totaux pour le titre VI, B	27.570.000	9.155.000	36.725.000	2.593.000	1.652.000	14.245.000
	Totaux pour le titre VI	50.116.000	17.901.500	68.017.500	35.830.827	3.895.500	39.776.327
	Totaux pour l'état B	53.036.000	19.580.500	72.616.500	39.452.172	4.369.566	43.821.738

Etat C. — *Tableau portant répartition, par chapitre, des crédits ouverts pour 1957 (dépenses effectuées sur ressources affectées).*

(En milliers de francs.)

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	CRÉDITS OUVERTS
	Agriculture.	
	TITRE VIII. — DÉPENSES EFFECTUÉES SUR RESSOURCES AFFECTÉES	
	A. — Fonds d'assainissement du marché de la viande	
	1re partie. — Dépenses en atténuation de recettes.	
81-21	Restitution de droits indûment perçus.....	150.000
	3e partie. — Moyens des services.	
83-21	Dépenses de fonctionnement.....	7.000
	4e partie. — Interventions publiques.	
84-21	Régularisation du marché du bétail et des viandes.....	5.443.000
	Total pour le titre VIII, A.....	5.600.000
	B. — Fonds d'assainissement de la viticulture	
	1re partie. — Dépenses en atténuation de recettes.	
81-22	Restitution de droits indûment perçus.....	20.000
	3e partie. — Moyens des services.	
83-24	Institut des vins de consommation courante. — Personnel.....	224.775
83-25	Institut des vins de consommation courante. — Remboursement de frais.....	60.000
83-26	Institut des vins de consommation courante — Matériel.....	50.000
	Total pour la 3e partie.....	334.775
	4e partie. — Interventions publiques.	
84-24	Aide à l'exportation de vins métropolitains et algériens de qualité loyale et marchande ne bénéficiant pas d'une appellation d'origine contrôlée et de moûts concentrés ou non.....	2.400.000
84-25	Etablissement du cadastre viticole.....	500.068
84-26	Primes et indemnités diverses attribuées en vue de l'assainissement des vignobles métropolitains et algériens.....	9.065.157
	Total pour la 4e partie.....	11.965.225
	Total pour le titre VIII, B.....	12.320.000
	C. — Fonds d'assainissement du marché du lait et des produits laitiers	
	1re partie — Dépenses en atténuation de recettes.	
81-23	Restitution de droits indûment perçus.....	10.000
	3e partie. — Moyens des services.	
83-28	Dépenses de fonctionnement.....	10.000

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	CRÉDITS OUVERTS
	4e partie. — Interventions publiques.	
84-28	Assainissement du marché du lait et des produits laitiers	5.906.000
84-29	Encouragement à la sélection animale	174.000
	Total pour la 4e partie	6.080.000
	Total pour le titre VIII, C	6.100.000
	D. — Fonds de prophylaxie des maladies des animaux	
	1re partie. — Dépenses en atténuation de recettes.	
81-24	Restitution de droits indûment perçus	150.000
	3e partie. — Moyens des services.	
83-22	Frais d'inspection des abattoirs industriels, des fabriques de conserves et des magasins frigorifiques	70.000
83-27	Dépenses de fonctionnement	6.812
	Total pour la 3e partie	76.812
	4e partie. — Interventions publiques.	
84-22	Prophylaxie des maladies des animaux	4.943.188
	Total pour le titre VIII, D	5.170.000
	E. — Baisse de 15 p. 100 sur le prix des matériels destinés par nature à l'usage de l'agriculture	
	4e partie. — Interventions publiques.	
84-71	Remboursement au titre de la baisse de 15 p. 100 sur le prix des matériels destinés par nature à l'usage de l'agriculture	20.000.000
	Total pour le titre VIII, E	20.000.000
	F. — Régime de l'assurance vieillesse agricole	
	4e partie. — Interventions publiques.	
84-31	Versement à la caisse nationale d'assurance vieillesse agricole	15.000.000
84-32	Fonds spécial d'allocation vieillesse. — Payement de la contribution et des avances sur arrérages dus pour le régime de l'assurance vieillesse agricole	1.500.000
	Total pour le titre VIII, F	16.500.000
	G. — Fonds national de progrès agricole	
84-35	Subvention aux organisations professionnelles participant à la vulgarisation	632.000
84-36	Subvention aux établissement publics participant, en liaison avec les organisations professionnelles agricoles, à des actions relatives à la recherche et à la vulgarisation	183.000
84-37	Concours technique des directions départementales de services agricoles aux travaux de vulgarisation effectués par les organisations professionnelles	44.000
84-38	Concours technique du service de la protection des végétaux aux travaux de vulgarisation effectués par les organisations professionnelles	10.000
84-39	Concours technique du service de la répression des fraudes aux travaux de vulgarisation effectués par les organisations professionnelles	9.000
	Total pour le titre VIII, G	878.000
	Total pour l'état C	66.568.000

Etat D. — *Tableau des créations et transformations d'emplois autorisées pour 1957.*

Agriculture.

CHAPITRES	SERVICES	TITULAIRES		CONTRACTUELS		OUVRIERS NON TITULAIRES		TOTAUX		OBSERVATIONS
		Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	
31-01	Administration centrale.	1 sous-directeur (550-650). 11 attachés d'administration. 4 adjoints administratifs (130-230). 1 chef opérateur adjoint mécanographe (200-290).								
	Totaux	17 (A).	.....	.....	.....	.....	.....	17	»	(A) Effet moyen : 15 septembre 1957.
31-27	Service de l'inspection des courses et du pari mutuel.	1 inspecteur général (650-750).	.....	.....	.....	.....	.....	1	»	
31-31	Services agricoles..	5 ingénieurs en chef des services agricoles (500-600). 10 ingénieurs principaux des services agricoles (420-510). 10 ingénieurs des services agricoles (270-435). 50 ingénieurs des travaux agricoles (225-325).	.....	50 agents techniques des travaux agricoles (conseillers agricoles) (275). 35 contrôleurs auxiliaires de la protection des végétaux (225). 25 dactylographes (120-170).						
	Totaux	75 (B).	.....	110 (B).	.....	.....	.....	185	»	(B) Effet au 1er novembre 1957.
31-37	Etablissements d'enseignement agricole :									
	Institut national agronomique.	1 sous-directeur (emploi nouveau dont le statut sera fixé ultérieurement). 1 professeur (550-750). 1 assistant non agrégé (300-430). 1 technicien (185-360). 4 aides techniques (170-240). 1 sténodactylographe (135-200).	1 directeur des études (250-510).							
	Ecoles nationales d'agriculture.	3 sous-directeurs (emplois nouveaux dont le statut sera fixé ultérieurement). 1 intendant (350-510). 1 assistant (300-430). 3 aides techniques (170-240). 3 aides de laboratoire (165-220).	1 directeur des études licencié (250-435). 2 directeurs des études (185-390).							

CHAPITRES	SERVICES	TITULAIRES — Créations.	TITULAIRES — Suppressions.	CONTRACTUELS — Créations.	CONTRACTUELS — Suppressions.	OUVRIERS NON TITULAIRES — Créations.	OUVRIERS NON TITULAIRES — Suppressions.	TOTAUX — Créations	TOTAUX — Suppressions.	OBSERVATIONS
	Ecole nationale des industries agricoles.	1 professeur (315-630). 1 sous-directeur (emploi nouveau dont le statut sera fixé ultérieurement). 1 inspecteur des études (emploi nouveau dont le statut sera fixé ultérieurement). 1 professeur (315-630). 1 chef de travaux (250-430). 3 aides techniques (170-140).	1 maître de conférences (250-510).	1 agent contractuel (120-240).						
	Ecole nationale d'horticulture.	1 sous-directeur. 1 chef de travaux (emplois nouveaux dont le statut sera fixé ultérieurement). 1 agent de bureau dactylographe (120-170). 2 aides techniques (170-240).	1 directeur des études (185 390).	1 bibliothécaire (300-410).						
	Ecole d'agriculture et centres de culture mécanique.	1 agent comptable (185-215). 10 professeurs d'enseignement général (250-510). 10 chefs de pratique (écoles régionales) (185-315). 5 répétiteurs (185-315). 8 ouvriers chefs (135-220).		5 surveillants (120-160). 31 agents contractuels spécialistes, 1re catégorie (170-230). 20 agents contractuels spécialistes, 2e catégorie (145-220). 20 Agents contractuels spécialistes, 3e catégorie (130-170). 20 Agents contractuels non spécialistes (120-160). 2 Moniteurs-chefs (218-334). 2 Moniteurs mécaniciens (185-249).						
	Ecole nationale d'enseignement ménager agricole.	5 chefs de travaux (250-430).								
	Ecoles d'enseignement ménager agricole. Apprentissage agricole.	2 inspectrices (250-525). 16 directrices (225-410). 32 professeurs (225-400). 2 inspecteurs (250-525).	.....	21 Monitrices contractuelles (110-160).						
	Totaux	124 (C).	6 (C).	123 (C).	.....	.....	.....	247	6	(C) Effet moyen: 1er octobre 1957.
31-41	Institut national de la recherche agronomique.	1 directeur central des recherches (650-750). 1 directeur de recherches (550-700). 8 chargés de recherches (360-550).	.....	12 Agents contractuels scientifiques (300). 48 Agents contractuels techniques (300).						
		10 (D).		60 (D).	.....	.....	.....	70	»	(D) Effet au 1er octobre 1957.

CHAPITRES	SERVICES	TITULAIRES — Créations.	TITULAIRES — Suppressions.	CONTRACTUELS — Créations.	CONTRACTUELS — Suppressions.	OUVRIERS NON TITULAIRES — Créations.	OUVRIERS NON TITULAIRES — Suppressions.	TOTAUX — Créations.	TOTAUX — Suppressions.	OBSERVATIONS
36-41	Institut national de la recherche agronomique.	.....	.....	2 Chercheurs contractuels (salaire annuel = 2.202.000). 6 Agents administratifs (salaire annuel = 489.000) 12 Agents de service (salaire annuel = 448.000).	.....	51 Ouvriers agricoles (salaire annuel = 402.000).				
				20 (D).	.....	51 (D).	.....	71	5	
81-51	Inspection des lois sociales en agriculture.	10 contrôleurs de 2e classe (185-255) (E).	.....	.....	.....	.....	.....	10	»	(E) Effet moyen: 1er avril 1957.
86-61	Service de la répression des fraudes.	10 inspecteurs (225-410). 36 inspecteurs adjoints (185-315). 1 chef de travaux (250-500). 3 préparateurs chimistes (185-360).								
		50 (F).	.....	.....	.....	.....	.....	50	»	(F) Effet au 15 novembre 1957.
81-71	Direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole.	1 ingénieur des travaux ruraux de classe exceptionnelle (450). 6 ingénieurs des travaux ruraux (225-430). 1 commis (130-230).	.....	1 Agent de bureau dactylographe (120-170).						
		10 (G).	.....	1 (G).	.....	.....	.....	11	»	(G) Effet au 1er novembre 1957.
	Totaux généraux.	297	6	314	.....	51		662	6	

Etat E. — *Tableau des chapitres dotés de crédits provisionnels.*

NUMÉROS DES CHAPITRES	LIBELLÉ DES CHAPITRES
	Agriculture.
31-91	Indemnités résidentielles.
33-91	Prestations et versements obligatoires.
37-81	Impositions sur les forêts domaniales.
44-23	Primes à la reconstitution des olivaies. — Frais de contrôle. — Matériel.
46-52	Remboursement à la caisse nationale de crédit agricole.

Etat F. — *Tableau, par chapitre, des dépenses ordinaires pouvant donner lieu à reports de crédits de 1956 à 1957.*

NUMÉROS DES CHAPITRES	LIBELLÉ DES CHAPITRES
	Agriculture.
34-03	Frais d'établissement d'enquêtes statistiques.
44-23	Primes à la reconstitution des olivaies. — Frais de contrôle. — Matériel.
44-30	Encouragement à l'emploi des amendements calcaires.
44-71	Dégrèvements des carburants agricoles.

Décret n° 56-1350 du 31 décembre 1956 portant répartition des crédits votés pour 1957.

ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi de finances pour 1957, n° 56-1327 du 29 décembre 1956;

Vu le décret n° 56-601 du 19 juin 1956 déterminant le mode de présentation du budget,

Décrète:

Art. 1er. — Il est ouvert au ministre des anciens combattants et victimes de la guerre pour 1957, au titre des dépenses ordinaires du budget des anciens combattants et victimes de la guerre des crédits s'élevant à la somme de 228.503.487.000 F.

Ces crédits s'appliquent:

— à concurrence de 6.469.215.000 F au titre III « Moyens des services »;
— à concurrence de 222.034.272.000 F au titre IV « Interventions publiques »,

conformément à la répartition, par service et par chapitre, figurant à l'état A annexé au présent décret.

Art. 2. — Sont autorisées, au ministère des anciens combattants et victimes de la guerre, la création et la transformation des emplois dont la répartition, par service et par chapitre, figure à l'état B annexé au présent décret.

Art. 3. — La liste des chapitres du budget des anciens combattants et victimes de la guerre dont les dotations ont un caractère provisionnel est fixée, pour 1957, conformément à l'état C annexé au présent décret.

Art. 4. — La liste des chapitres concernant les dépenses de fonctionnement du budget des anciens combattants et victimes de la guerre pouvant donner lieu à reports de crédits par arrêté, de 1956 à 1957, en exécution des dispositions de l'article 23 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956, est fixée conformément à l'état D annexé au présent décret.

Art. 5. — Les dotations inscrites dans le présent décret seront utilisables dans les conditions fixées aux articles 60, 61 et 62 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956.

Art. 6. — Le ministre des affaires économiques et financières et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et communiqué aux commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République, conformément aux dispositions de l'article 59 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956.

Fait à Paris, le 31 décembre 1956.

Par le président du conseil des ministres:

GUY MOLLET.

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

Etat A. — *Tableau portant répartition, par chapitre, des crédits ouverts pour* 1957 *(dépenses ordinaires civiles).*
(En milliers de francs.)

NUMEROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
	Anciens combattants et victimes de la guerre.			
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES			
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.			
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales	757.585	»	757.585
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	155.302	+ 14.868	170.170
31-11	Institution nationale des Invalides. — Rémunérations principales, indemnités et allocations diverses	77.609	+ 6.866	84.475
31-21	Services extérieurs. — Rémunérations principales	1.429.995	+ 8.537	1.438.532
31-22	Services extérieurs. — Indemnités et allocations diverses	272.178	+ 29.503	301.681
31-91	Indemnités résidentielles	605.981	+ 2.158	608.139
	Totaux pour la 1re partie	3.298.650	+ 61.932	3.360.582
	3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.			
33-91	Prestations et versements obligatoires	314.359	»	314.359
33-92	Prestations et versements facultatifs	16.754	»	16.754
	Totaux pour la 3e partie	331.113	»	331.113
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.			
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais	7.681	»	7.681
34-02	Administration centrale. — Matériel et dépenses diverses	77.000	»	77.000
34-11	Institution nationale des Invalides. — Remboursement de frais	1.035	»	1.035
34-12	Institution nationale des Invalides. — Matériel et dépenses diverses	29.654	»	29.654
34-21	Services extérieurs. — Remboursement de frais	48.000	»	48.000
34-22	Services extérieurs. — Matériel et dépenses diverses	121.000	»	121.000
34-23	Dépenses diverses du service de l'état civil, des successions et des sépultures militaires	223.938	»	223.938
34-24	Service des transports et des transferts de corps. — Matériel et dépenses diverses	151.000	»	151.000
34-91	Loyers et indemnités de réquisition	42.000	»	42.000
34-92	Achat et entretien du matériel automobile	18.000	»	18.000
34-93	Remboursements à diverses administrations	77.212	»	77.212
	Totaux pour la 4e partie	796.520	»	796.520

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
	6e partie. — Subventions de fonctionnement.			
36-51	Office national des anciens combattants et victimes de la guerre. — Contribution aux frais d'administration	2.046.104	— 115.104	1.931.000
	7e partie. — Dépenses diverses.			
37-91	Réparation de dommages. — Accidents du travail. — Frais de justice	50.000	»	50.000
37-92	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour la 7e partie	50.000	»	50.000
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.			
38-91	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (moyen des services)	Mémoire.	»	Mémoire.
38-92	Dépenses des exercices clos (moyens des services)	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour la 8e partie	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre III	6.522.387	— 53.172	6.469.215
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES			
	1re partie. — Interventions politiques et administratives.			
41-91	Fêtes nationales et cérémonies publiques	1.354	»	1.354
	6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité.			
46-01	Subventions et secours à des associations et œuvres diverses intéressant les anciens combattants et victimes de la guerre	95	»	95
46-02	Secours et allocations à d'anciens militaires et à leurs ayants cause.	25.000	»	25.000
46-03	Remboursement à la Société nationale des chemins de fer français.	843.996	»	843.996
46-21	Retraite du combattant	13.910.398	»	13.910.398
46-22	Allocations provisoires d'attente (art. D-57 à D-52 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre)	25.660.452	»	25.660.452
46-23	Pensions d'invalidité	131.119.209	»	131.119.209
46-24	Allocations spéciales supplémentaires aux grands invalides prévues par les articles L-31 à L-34 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre	16.785.150	»	16.785.150
46-25	Allocations spéciales prévues par l'article L-38 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre. — Allocations spéciales aux aveugles enrôlés dans la Résistance (art. L-189 du code des pensions)	7.890.091	»	7.890.091
46-26	Indemnité temporaire aux tuberculeux pensionnés à 100 p. 100 non hospitalisés	10.343.127	»	10.343.127
46-27	Soins médicaux gratuits et frais d'application de la loi du 31 mars 1919 et des lois subséquentes	8.279.100	»	8.279.100
46-28	Appareillage des mutilés	841.000	»	841.000
46-31	Indemnisation des pertes de biens subies par les déportés et internés de la Résistance et par les déportés et internés politiques	500.000	»	500.000
46-32	Règlement des droits pécuniaires des F. F. C. I. et des déportés et internés de la Résistance	Mémoire.	»	Mémoire.
46-33	Pécule alloué aux prisonniers de guerre ou à leurs ayants cause.	1.700.000	»	1.700.000
46-34	Indemnités aux rapatriés	Mémoire.	»	Mémoire.
46-35	Pécule alloué aux déportés et internés politiques	Mémoire.	»	Mémoire.
46-36	Application de la loi n° 50-1027 du 22 août 1950 établissant le statut du réfractaire	100.000	»	100.000
46-37	Application de la loi n° 51-538 du 14 mai 1951 relative au statut des personnes contraintes au travail en pays ennemi, en territoire étranger occupé par l'ennemi ou en territoire français annexé par l'ennemi	450.000	»	450.000
46-38	Application du décret n° 54-1304 du 27 décembre 1954 portant statut du patriote proscrit et contraint à résidence forcée en pays ennemi	»	+ 150.000	150.000
46-51	Office national des anciens combattants et victimes de la guerre. — Dépenses sociales	3.319.896	+ 115.104	3.435.000
	Totaux pour la 6e partie	221.767.841	+ 265.104	222.032.918
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.			
48-91	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (interventions publiques)	Mémoire.	»	Mémoire.
48-92	Dépenses des exercices clos (interventions publiques)	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour la 8e partie	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre IV	221.769.168	+ 265.104	222.034.272

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
	RECAPITULATION			
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES			
1re	partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité	3.298.650	+ 61.932	3.360.582
3e	partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales	331.113	»	331.113
4e	partie. — Matériel et fonctionnement des services	796.520	»	796.520
6e	partie. — Subventions de fonctionnement	2.046.104	— 115.104	1.931.000
7e	partie. — Dépenses diverses	50.000	»	50.000
8e	partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre III	6.522.387	— 53.172	6.469.215
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES			
1re	partie. — Interventions politiques et administratives	1.354	»	1.354
6e	partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité	221.767.814	+ 265.104	222.032.918
8e	partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre IV	221.769.168	+ 265.104	222.034.272
	Totaux pour l'état A	228.291.555	+ 211.932	228.503.487

Etat B. — *Tableau des créations et transformations d'emplois autorisées pour 1957.*

CHAPITRES	SERVICES	TITULAIRES		TOTAUX	
		Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.
	Anciens combattants et victimes de guerre.				
31-21	Services extérieurs	2 Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle (340-360). 5 Secrétaires administratifs de 1re classe (275-315). 8 Secrétaires administratifs de 2e classe (195-235). 10 Commis (130-230). 10 Dactylographes (120-170).			
	Totaux	35	»	35	»

Etat C. — *Tableau des chapitres dotés de crédits provisionnels.*

NUMÉROS DES CHAPITRES	LIBELLÉ DES CHAPITRES
	Anciens combattants et victimes de guerre.
31-91	Indemnités résidentielles.
33-91	Prestations et versements obligatoires.
46-03	Remboursement à la Société nationale des chemins de fer français.
46-27	Soins médicaux gratuits et frais d'application de la loi du 31 mars 1919 et des lois subséquentes.

Etat D. — *Tableau, par chapitre, des dépenses ordinaires pouvant donner lieu à reports de crédits de 1956 à 1957.*

NUMÉROS DES CHAPITRES	LIBELLÉ DES CHAPITRES
	Anciens combattants et victimes de guerre.
34-34	Service des transports et des transferts de corps. — Matériel et dépenses diverses
46-31	Indemnisation des pertes de biens subies par les déportés et internés de la Résistance et par les déportés et internés politiques.
46-32	Règlement des droits pécuniaires des F.F.C.I. et des déportés et internés de la Résistance.
46-33	Pécule alloué aux prisonniers de guerre ou à leurs ayants cause.
46-34	Indemnités aux rapatriés.
46-35	Pécule alloué aux déportés et internés politiques.
46-36	Application de la loi n° 50-1027 du 22 août 1950 établissant le statut du réfractaire.
46-37	Application de la loi n° 51-538 du 14 mai 1951 relative au statut des personnes contraintes au travail en pays ennemi, en territoire étranger occupé par l'ennemi ou en territoire français annexé par l'ennemi.

Décret n° 56-1351 du 31 décembre 1956 portant répartition des crédits votés pour 1957.

EDUCATION NATIONALE

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi de finances pour 1957 n° 56-1327 du 29 décembre 1956;

Vu le décret n° 56-601 du 19 juin 1956 déterminant le mode de présentation du budget,

Décrète:

Art. 1er. — Il est ouvert au ministre d'Etat, chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, pour 1957, au titre des dépenses ordinaires du budget de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, des crédits s'élevant à la somme de 330.523.623.000 F.

Ces crédits s'appliquent:

A concurrence de 303.131.062.000 F au titre III: « Moyens des services »;

A concurrence de 27.392.561.000 F au titre IV: « Interventions publiques »,

conformément à la répartition, par service et par chapitre, figurant à l'état A annexé au présent décret.

Art. 2. — Il est ouvert au ministre d'Etat, chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, pour 1957, au titre des dépenses en capital du budget de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, des autorisations de programme s'élevant à la somme de 150.000.000.000 F et des crédits de payement s'élevant à la somme de 92.000.000.000 F.

Ces autorisations de programme et ces crédits de payement s'appliquent:

Au titre V: « Investissements exécutés par l'Etat », à concurrence de:

52.477.000.000 F pour les autorisations de programme et de 31.184.000.000 F pour les crédits de payement;

Au titre VI: « Investissements exécutés avec le concours de l'Etat », à concurrence de:

97.523.000.000 F pour les autorisations de programme et de 60.816.000.000 F pour les crédits de payement,

conformément à la répartition, par service et par chapitre, figurant à l'état B annexé au présent décret.

Art. 3. — Il est ouvert au ministre d'Etat, chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, pour 1957, au titre des dépenses effectuées sur ressources affectées, des crédits de payement s'élevant à la somme de 30.000.000 F.

Ces crédits de payement s'appliquent au titre VIII: « Dépenses effectuées sur ressources affectées », conformément à la répartition, par service et par chapitre, figurant à l'état C annexé au présent décret.

Art. 4. — Sont autorisées, au ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, la création et la transformation des emplois dont la répartition, par service et par chapitre, figure à l'état D annexé au présent décret.

Art. 5. — La liste des chapitres du budget de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, dont les dotations ont un caractère provisionnel est fixée, pour 1957, conformément à l'état E annexé au présent décret.

Art. 6. — La liste des chapitres concernant les dépenses de fonctionnement du budget de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports pouvant donner lieu à reports de crédits par arrêté, de 1956 à 1957, en exécution des dispositions de l'article 23 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956, est fixée conformément à l'état F annexe au présent décret.

Art. 7. — Les dotations inscrites dans le présent décret seront utilisables dans les conditions fixées aux articles 60, 61 et 62 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956.

Art. 8. — Le ministre des affaires économiques et financières et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et communiqué aux commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République, conformément aux dispositions de l'article 59 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956.

Fait à Paris, le 31 décembre 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

Etat A. — *Tableau portant répartition, par chapitre, des crédits ouverts pour 1957 (dépenses ordinaires civiles).*
(En milliers de francs.)

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
	Education nationale.			
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES			
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.			
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales	814.930	+ 27.956	842.886
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	103.534	+ 14.637	118.171
31-03	Personnel du compte spécial « Groupement des achats de matériel de l'éducation nationale »	123.686	»	123.686
31-04	Personnel enseignant français en Allemagne. — Rémunérations principales	493.114	+ 23.940	517.054
31-05	Personnel enseignant français en Allemagne. — Indemnités et allocations diverses	3.000	+ 6.648	9.648
31-11	Universités. — Observatoires et institut de physique du globe. — Rémunérations principales	5.566.016	+ 144.628	5.710.544
31-12	Université et observatoires. — Indemnités et allocations diverses	693.492	+ 46.000	739.492
31-13	Ecoles normales supérieures. — Rémunérations principales	517.232	+ 7.200	524.432
31-14	Grands établissements d'enseignement supérieur. — Institut de France. — Académie de médecine. — Rémunérations principales	560.881	+ 5.490	566.371
31-15	Grands établissements d'enseignement supérieur. — Ecoles normales supérieures. — Instituts de France. — Académie de médecine. — Indemnités et allocations diverses	146.059	+ 12.702	158.761
31-16	Enseignement supérieur. — Personnels techniques. — Rémunérations principales	511.254	+ 37.738	548.992
31-21	Lycées et collèges. — Rémunérations principales	33.950.396	+ 1.954.194	35.904.590
31-22	Lycées et collèges. — Indemnités et allocations diverses	2.882.887	+ 143.061	3.025.948
31-31	Ecoles normales primaires. — Rémunérations principales	4.449.560	+ 117.021	4.566.581
31-32	Ecoles normales primaires. — Indemnités et allocations diverses	291.190	+ 41.593	332.783
31-34	Ecoles primaires élémentaires. — Rémunérations principales	112.687.463	+ 2.055.940	114.743.403

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
31-35	Ecoles primaires élémentaires. — Indemnités et allocations diverses.	2.779.115	+ 40.923	2.820.038
31-37	Ecoles nationales de perfectionnement; centres nationaux de pédagogie spéciale et d'éducation de plein air. — Rémunérations principales	107.045	+ 22.170	129.215
31-38	Ecoles nationales de perfectionnement; centres nationaux de pédagogie spéciale et d'éducation de plein air. — Indemnités et allocations diverses	12.133	+ 2.583	14.716
31-39	Ecoles nationales réservées aux enfants de mariniers, de parents exerçant des professions nomades ou de familles dispersées. — Rémunérations principales	17.513	+ 870	18.383
31-41	Conservatoire national des arts et métiers. — Rémunérations principales	190.240	— 89	190.151
31-42	Conservatoire national des arts et métiers. — Indemnités et allocations diverses	16.419	+ 84	16.503
31-43	Conservatoire national des arts et métiers. — Salaires du personnel ouvrier	26.026	+ 1.644	27.670
31-44	Etablissements publics d'enseignement technique. — Rémunérations principales	21.570.988	+ 353.323	21.924.311
31-45	Etablissements publics d'enseignement technique. — Indemnités et allocations diverses	1.535.453	+ 90.000	1.625.453
31-51	Jeunesse et sports. — Rémunérations principales	4.152.121	+ 98.183	4.250.304
31-52	Jeunesse et sports. — Indemnités et allocations diverses	329.442	+ 14.896	344.338
31-61	Bibliothèques. — Rémunérations principales	643.246	+ 3.588	646.834
31-62	Bibliothèques. — Indemnités et allocations diverses	23.020	»	23.020
31-63	Bibliothèques. — Salaires et accessoires de salaires des personnels rémunérés sur la base du commerce et de l'industrie	9.558	+ 650	10.208
31-65	Archives de France. — Rémunérations principales	205.284	+ 8.140	213.424
31-66	Archives de France. — Indemnités et allocations diverses	13.551	+ 114	13.665
31-71	Inspection des arts et des lettres. — Rémunérations principales	18.967	»	18.967
31-72	Arts et lettres. — Enseignement artistique. — Rémunérations principales	195.151	+ 8.375	203.526
31-73	Arts et lettres. — Mobilier national et manufactures nationales des Gobelins et de Beauvais et manufacture nationale de Sèvres. — Rémunérations principales	196.846	»	196.846
31-74	Arts et lettres. — Mobilier national et manufactures nationales. — Salaires et accessoires de salaires des personnels ouvriers rémunérés sur la base du commerce et de l'industrie	9.746	»	9.746
31-75	Arts et lettres. — Musées. — Rémunérations principales	333.251	+ 1.124	334.375
31-76	Arts et lettres. — Conservatoires nationaux. — Rémunérations principales	170.022	+ 2.746	172.768
31-77	Arts et lettres. — Indemnités et allocations diverses	69.800	+ 4.035	73.835
31-81	Architecture. — Rémunérations principales	443.254	+ 8.186	451.440
31-82	Architecture. — Indemnités et allocations diverses	28.353	+ 12.951	41.304
31-83	Architecture. — Salaires et accessoires de salaires des personnels rémunérés sur la base du commerce et de l'industrie	35.912	+ 5.000	40.912
31-91	Indemnités résidentielles	39.826.812	+ 428.000	40.254.812
31-92	Services communs. — Inspection générale et administration académique. — Rémunérations spéciales	2.948.264	+ 54.526	3.002.790
31-93	Services communs. — Inspection générale et administration académique. — Indemnités et allocations diverses	128.261	+ 5.970	134.231
31-94	Application de la réglementation relative aux fonctionnaires suspendus de leurs fonctions	800	»	800
31-95	Hygiène scolaire et universitaire. — Rémunérations et vacations du personnel médical et social	741.185	+ 53.251	794.436
	Totaux pour la 1re partie	240.572.502	+ 5.859.991	246.432.493
	3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.			
33-91	Prestations et versements obligatoires	18.087.139	+ 300.000	18.387.139
33-92	Prestations et versements facultatifs	198.886	»	198.886
	Totaux pour la 3e partie	18.286.025	+ 300.000	18.586.025
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.			
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais	16.847	»	16.847
34-02	Administration centrale. — Matériel	106.142	+ 15.858	122.000
34-03	Relations universitaires avec l'étranger et la France d'outre-mer. — Matériel et remboursement de frais	11.000	+ 500	11.500
34-04	Enseignement français en Allemagne. — Matériel et remboursements de frais	9.290	+ 70.710	80.000
34-11	Enseignement supérieur. — Remboursement de frais	58.071	+ 2.000	60.071
34-12	Enseignement supérieur. — Matériel	57.286	+ 8.000	65.286
34-21	Enseignement du second degré. — Remboursement de frais	223.785	+ 92.675	316.460
34-22	Enseignement du second degré. — Formation pédagogique du personnel	229.894	»	229.894
34-23	Enseignement du second degré. — Bibliothèques et matériel scolaire	145.000	+ 10.000	155.000
34-31	Enseignement du premier degré. — Remboursement de frais	734.000	»	734.000
34-32	Enseignement du premier degré. — Matériel	367.000	+ 25.000	392.000
34-33	Ecoles nationales de perfectionnement. — Centres nationaux de pédagogie spéciale et d'éducation de plein air. — Matériel	62.720	+ 20.000	82.720
34-34	Enseignement du premier degré. — Entretien des élèves instituteurs en cours de scolarité	1.264.150	+ 240.033	1.504.183
34-41	Enseignement technique. — Remboursement de frais	152.823	+ 15.947	168.770
34-42	Enseignement technique. — Matériel	40.700	+ 2.300	43.000
34-43	Enseignement technique. — Examens et concours	448.299	+ 100.879	549.178
34-51	Jeunesse et sports. — Remboursement de frais	306.170	+ 42.000	348.170
34-52	Jeunesse et sports. — Matériel	165.710	+ 30.000	195.710
34-53	Contrôle médical des activités physiques et sportives. — Rééducation physique	21.695	»	21.695

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
34-61	Bibliothèques. — Remboursement de frais	7.622	+ 300	7.922
34-62	Bibliothèques. — Matériel	98.811	+ 10.000	108.811
34-63	Archives de France. — Remboursement de frais	6.912	+ 300	7.212
34-64	Archives de France. — Matériel	36.760	+ 7.000	43.760
34-71	Arts et lettres. — Remboursement de frais	28.518	+ 800	29.318
34-72	Arts et lettres. — Enseignement et production artistiques. — Matériel	78.313	+ 1.850	80.163
34-73	Arts et lettres. — Musées. — Matériel	119.679	+ 13.321	133.000
34-81	Architecture. — Remboursement de frais	72.000	»	72.000
34-82	Architecture. — Matériel	101.627	+ 11.798	113.425
34-83	Service du droit d'entrée dans les musées et monuments de l'Etat	Mémoire.	»	Mémoire.
34-91	Dépenses de location et de réquisitions	255.730	»	255.730
34-92	Achat et entretien du matériel automobile	57.740	+ 25.525	83.265
34-93	Remboursements à diverses administrations	108.198	+ 10.000	118.198
34-94	Hygiène scolaire et universitaire. — Remboursement de frais	86.872	+ 6.000	92.872
34-95	Hygiène scolaire et universitaire. — Matériel	112.000	»	112.000
34-96	Documentation. — Bibliothèques et cinémathèques pédagogiques	58.150	+ 4.000	62.150
	Totaux pour la 4e partie	5.679.514	+ 766.796	6.446.310
	5e partie. — Travaux d'entretien.			
35-31	Ecoles nationales de perfectionnement. — Centres nationaux de pédagogie spéciale et d'éducation de plein air. — Travaux d'entretien	12.500	»	12.500
35-41	Enseignement technique. — Travaux d'entretien	530.000	»	530.000
35-51	Jeunesse et sports. — Travaux d'aménagement, d'entretien et de grosses réparations	45.100	»	45.100
35-61	Bibliothèques. — Participation aux frais d'aménagement des bibliothèques municipales	10.000	»	10.000
35-71	Arts et lettres. — Travaux de décoration	6.999	»	6.999
35-81	Monuments historiques. — Entretien, conservation et remise en état	1.800.000	»	1.800.000
35-82	Bâtiments civils et palais nationaux. — Entretien, aménagement et restauration	2.200.000	»	2.200.000
35-83	Immeubles diplomatiques et consulaires. — Travaux	30.000	»	30.000
35-84	Services des eaux et fontaines de Versailles, Marly et Saint-Cloud. — Travaux	203.855	+ 41.145	245.000
35-85	Dépenses de restauration et de rénovation du domaine national de Versailles	595.000	»	595.000
35-91	Protection des trésors artistiques et historiques nationaux	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour la 5e partie	5.433.454	+ 41.145	5.474.599
	6e partie. — Subventions de fonctionnement.			
36-01	Centre national de la recherche scientifique	5.752.508	+ 242.700	5.995.208
36-02	Fonds de la recherche scientifique	»	+ 700.000	700.000
36-11	Universités et observatoires. — Subventions pour frais généraux. — Travaux d'entretien et renouvellement du matériel	4.468.599	+ 1.048.180	5.516.779
36-12	Subventions au palais de la Découverte, à la fondation nationale des sciences politiques, à la fondation Thiers et au centre d'études de politique étrangère	178.785	+ 10.000	188.785
36-13	Subventions aux grands établissements d'enseignement supérieur et aux fondations de l'Institut de France	526.801	+ 120.000	646.801
36-21	Enseignement du second degré. — Lycées. — Matériel	2.138.799	+ 165.000	2.303.799
36-22	Enseignement du second degré. — Subventions aux établissements privés	76.161	+ 2.397	78.558
36-41	Conservatoire national des arts et métiers. — Contribution aux dépenses de fonctionnement	44.761	»	44.761
36-42	Enseignement technique. — Subventions aux établissements publics	4.386.475	+ 117.000	4.503.475
36-43	Subvention à l'établissement de formation professionnelle de l'industrie aéronautique	265.900	+ 26.162	292.062
36-44	Enseignement technique. — Subventions à divers établissements et instituts	275.899	+ 20.000	295.899
36-45	Enseignement technique. — Centres facultatifs d'orientation professionnelle. — Encouragement professionnel et promotion ouvrière	1.289.581	+ 209.820	1.499.401
36-51	Sports scolaires et universitaires. — Subventions	214.175	+ 30.000	244.175
36-57	Subventions aux établissements de la jeunesse et des sports	127.019	+ 17.981	145.000
36-61	Bibliothèques. — Fonctionnement et encouragements divers	363.948	+ 51.052	415.000
36-71	Arts et lettres. — Enseignement et production artistiques. — Subventions diverses	70.408	+ 5.000	75.408
36-72	Arts et lettres. — Musées. — Subventions diverses	76.550	»	76.550
36-73	Arts et lettres. — Enseignement de la musique et de l'art dramatique. — Subventions	96.263	+ 5.737	102.000
36-74	Théâtres nationaux	1.931.600	+ 50.000	1.981.600
36-91	Subventions de fonctionnement aux organismes de documentation pédagogique et de télé-enseignement	701.994	+ 122.550	824.544
	Totaux pour la 6e partie	22.986.206	+ 2.943.579	25.929.785
	7e partie. — Dépenses diverses.			
37-71	Arts et lettres. — Célébrations et commémorations officielles	8.000	»	8.000
37-91	Frais de justice et de réparations civiles	253.850	»	253.850
37-92	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour la 7e partie	261.850	»	261.850

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.			
38-91	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (moyens des services)	Mémoire.	»	Mémoire.
38-92	Dépenses des exercices clos (moyens des services)	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour la 8e partie	Mémoire.	»	Mémoire.
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES			
	3e partie. — Action éducative et culturelle.			
43-01	Centre national de la recherche scientifique. — Année géophysique internationale	332.000	»	332.000
43-02	Centre national de la recherche scientifique. — Expéditions polaires.	78.000	+ 1.800	79.800
43-03	Relations universitaires avec l'étranger et la France d'outre-mer. — Subventions	143.480	+ 6.520	150.000
43-11	Enseignement supérieur. — Bourses, exonérations et encouragements divers	4.337.679	+ 207.300	4.544.979
43-21	Enseignement du second degré. — Aide aux internats	453.000	+ 100.000	553.000
43-31	Enseignement du premier degré. — Œuvres complémentaires de l'école	199.182	+ 50.000	249.182
43-32	Ecoles nationales du premier degré avec internat. — Enfance inadaptée. — Entretien et trousseau des élèves	100.500	+ 7.000	107.500
43-41	Enseignement technique. — Bourses et trousseaux	5.494.985	+ 514.744	6.009.729
43-42	Enseignement technique. — Prix et récompenses	20.365	+ 5.000	25.365
43-44	Enseignement technique. — Prêts d'honneur	20.000	»	20.000
43-51	Jeunesse et sports. — Etablissements d'enseignement. — Bourses	73.968	+ 20.000	93.968
43-52	Jeunesse et sports. — Développement de l'éducation populaire et des activités éducatives et culturelles	355.247	+ 30.000	385.247
43-53	Jeunesse et sports. — Développement des sports, des activités physiques dans les milieux du travail et des activités de plein air	808.436	+ 30.000	838.436
43-54	Activités de jeunesse. — Fonctionnement, équipement. — Formation de cadres	276.049	+ 30.000	306.049
43-55	Subventions pour travaux d'entretien et d'amélioration des installations d'éducation physique et sportive des colonies de vacances et du domaine de la jeunesse	120.000	+ 10.000	130.000
43-61	Bibliothèques. — Bourses	480	»	480
43-71	Arts et lettres. — Bourses	107.463	+ 1.716	109.179
43-72	Arts et lettres. — Commandes artistiques et achat d'œuvres d'art	135.320	»	135.320
43-73	Arts et lettres. — Spectacles, musique, lettres. — Subventions	532.031	+ 105.000	637.031
43-81	Architecture. — Subventions diverses	21.220	»	21.220
43-91	Bourses nationales	7.460.185	+ 994.450	8.454.635
43-93	Bourses de voyage	19.000	»	19.000
	Totaux pour la 3e partie	21.088.590	+ 2.113.530	23.202.120
	6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité.			
46-11	Œuvres sociales en faveur des étudiants	1.800.578	+ 58.958	1.859.536
46-12	Cité universitaire de Paris. — Subventions	85.999	+ 6.001	92.000
46-91	Assistance culturelle	32.580	»	32.580
	Totaux pour la 6e partie	1.919.157	+ 64.959	1.984.116
	7e partie. — Action sociale. — Prévoyance.			
47-41	Contribution de l'Etat au régime de sécurité sociale des étudiants	933.326	»	933.326
47-51	Camps et colonies, maisons familiales de vacances, communautés d'enfants	1.142.999	+ 110.000	1.252.999
47-91	Hygiène scolaire et universitaire. — Subventions	20.000	»	20.000
	Totaux pour la 7e partie	2.096.325	+ 110.000	2.206.325
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs			
48-91	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (interventions publiques)	Mémoire	»	Mémoire.
48-92	Dépenses des exercices clos (interventions publiques)	Mémoire.	»	Mémoire.
	RECAPITULATION			
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES			
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité	240.572.502	+ 5.859.991	246.432.493
	3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.	18.286.025	+ 300.000	18.586.025
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services	5.679.514	+ 766.796	6.446.310
	5e partie. — Travaux d'entretien	5.433.454	+ 41.145	5.474.599
	6e partie. — Subventions de fonctionnement	22.986.206	+ 2.943.579	25.929.785
	7e partie. — Dépenses diverses	261.850	»	261.850
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre III	293.219.551	+ 9.911.511	303.131.062
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES			
	3e partie. — Action éducative et culturelle	21.088.590	+ 2.113.530	23.202.120
	6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité	1.919.157	+ 64.959	1.984.116
	7e partie. — Action sociale. — Prévoyance	2.096.325	+ 110.000	2.206.325
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre IV	25.104.072	+ 2.288.489	27.392.561
	Totaux pour l'état A	318.323.623	+ 12.200.000	330.523.623

Etat B. — *Tableau portant répartition, par chapitre, des autorisations de programme et des crédits de payement ouverts pour 1957 (dépenses en capital des services civils).*

(En milliers de francs.)

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CRÉDITS DE PAYEMENT		
		Services votés.	Autorisations nouvelles.	Totaux.	Services votés.	Autorisations nouvelles.	Totaux.
	Education nationale.						
	TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT						
	5e partie. — Logement et urbanisme.						
55-80	Services des eaux de Versailles, Marly et Saint-Cloud. — Equipement	»	300.000	300.000	174.000	81.000	255.000
	6e partie. — Equipement culturel et social.						
56-10	Etablissements d'enseignement supérieur. — Equipement	»	814.000	814.000	202.000	100.000	302.000
56-15	Etablissements d'enseignement supérieur. — Equipement (plan quinquennal)	»	1.015.000	1.015.000	150.000	120.000	270.000
56-20	Etablissements du second degré appartenant à l'Etat. — Equipement	»	6.921.000	6.921.000	1.000.000	925.000	1.925.000
56-21	Etablissements du second degré appartenant à l'Etat. — Equipement (loi de programme)	»	615.000	615.000	2.000.000	50.000	2.050.000
56-25	Etablissements du second degré appartenant à l'Etat. — Equipement (plan quinquennal)	»	10.8 5.000	10.805.000	6.000.000	1.300.000	7.300.000
56-30	Etablissements nationaux du premier degré. — Equipement	»	1.160.000	1.160.000	400.000	100.000	500.000
56-40	Etablissements nationaux et services extérieurs de l'enseignement technique. — Equipement	»	2.170.000	2.170.000	1.000.000	260.000	1.260.000
56-41	Etablissements nationaux et services extérieurs de l'enseignement technique. — Equipement (loi de programme)	»	»	»	1.101.000	»	1.101.000
56-42	Centres d'apprentissage. — Equipement	»	6.396.000	6.396.000	1.626.000	770.000	2.396.000
56-43	Centres d'apprentissage. — Equipement (loi de programme)	»	»	»	800.000	»	800.000
56-45	Etablissements nationaux et services extérieurs de l'enseignement technique. — Equipement (plan quinquennal)	»	3.100.000	3.100.000	1.800.000	380.000	2.180.000
56-46	Centres d'apprentissage. — Equipement (plan quinquennal)	»	12.630.000	12.630.000	5.000.000	1.520.000	6.520.000
56-50	Etablissements de la jeunesse et des sports. — Installations appartenant à l'Etat. — Equipement	»	780.000	780.000	255.000	100.000	355.000
56-70	Manufactures nationales, Mobilier national et écoles d'art nationales. — Equipement en matériel	»	6.000	6.000	»	6.000	6.000
56-72	Musées nationaux. — Equipement	»	300.000	300.000	50.000	40.000	90.000
56-80	Monuments historiques. — Restauration et réparation de dommages de guerre	»	1.800.000	1.800.000	1.100.000	400.000	1.500.000
56-82	Bâtiments civils et palais nationaux. — Travaux d'équipement	»	2.135.000	2.135.000	700.000	349.000	1.049.000
56-90	Frais d'études et de contrôle des travaux d'équipement.	»	220.000	220.000	10.000	200.000	210.000
	Totaux pour la 6e partie	»	50.897.000	50.897.000	23.194.000	6.620.000	29.814.000
	7e partie. — Equipements administratif et divers.						
57-80	Construction d'immeubles nécessaires au fonctionnement des administrations et services publics de l'Etat	»	1.280.000	1.280.000	811.000	304.000	1.115.000
57-99	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	»	»	Mémoire.	»	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre V	»	52.177.000 (1)	52.177.000 (1)	24.179.000	7.005.000	31.184.000

(1) Dont 10.000.000 bloqués.

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CRÉDITS DE PAYEMENT		
		Services votés.	Autorisations nouvelles.	Totaux.	Services votés.	Autorisations nouvelles.	Totaux.
	TITRE VI. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS AVEC LE CONCOURS DE L'ETAT						
	A. — SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS						
	6e partie. — Equipement culturel et social.						
66-10	Subventions d'équipement au centre national de la recherche scientifique et aux établissements de recherche scientifique	2.200.000	3.700.000	5.900.000	1.836.000	565.000	2.401.000
66-12	Subventions d'équipement aux universités et établissements d'enseignement supérieur	»	8.785.000	8.785.000	1.362.000	1.050.000	2.412.000
66-13	Subventions d'équipement aux universités et établissements d'enseignement supérieur (loi de programme)	»	»	»	2.000.000	»	2.000 000
66-15	Subventions d'équipement aux universités et établissements d'enseignement supérieur (plan quinquennal)	»	498.000	498.000	380.000	60.000	440.000
66-20	Subventions d'équipement aux établissements du second degré n'appartenant pas à l'Etat	»	3.533.000	3.533.000	1.620.000	460.000	2.080 000
66-21	Subventions d'équipement aux établisements du second degré n'appartenant pas à l'Etat (loi de programme)	422.000	348.000	770.000	870.000	20.000	890.000
66-25	Subventions d'équipement aux établissements du second degré n'appartenant pas à l'Etat (plan quinquennal)	»	2.507.000	2.507.000	3.000.000	375.000	3.375.000
66-30	Subventions d'équipement pour les établissements du premier degré	»	9.051.000	9.051.000	3.500.000	1.150.000	4.650 000
66-31	Subventions d'équipement pour les établissements du premier degré (loi de programme)	»	30.115.000	30.115.000	15.100.000	4.100.000	19.200 000
66-35	Subventions d'équipement pour les établissements du premier degré (plan quinquennal)	»	22.000.000	22.000.000	13.500.000	2.920.000	16.420.000
66-40	Subventions d'équipement aux établissements d'enseignement technique	»	1.403.000	1.403.000	200.000	170.000	370.000
66-41	Subventions d'équipement aux établissements d'enseignement technique (loi de programme)	»	»	»	261.000	»	261.000
66-45	Subventions d'équipement aux établissements d'enseignement technique (plan quinquennal)	»	2.460.000	2.460.000	1.000.000	300.000	1.300.000
66-50	Subventions d'équipement pour la jeunesse et les sports	»	6.000.000	6.000.000	1.800.000	700.000	2.500.000
66-60	Subventions d'équipement aux bibliothèques	»	450.000	450.000	300.000	60.000	360.000
66-70	Subventions d'équipement aux salles de spectacles, conservatoires et écoles de musique	»	469.000	469.000	10.000	60.000	70.000
66-72	Subventions d'équipement aux musées	»	100.000	100.000	8.000	10.000	18.000
66-90	Subventions d'équipement social	»	2.989.000	2.989.000	1.350.000	365 000	1.715.000
66-92	Subventions d'équipement au centre national de documentation pédagogique	»	310.000	310.000	150.000	95.000	245.000
	Totaux pour la 6e partie	2.622.000	91.751.000	97.373.000	48.247.000	12.460.000	60.707.000
	7e partie. — Equipements administratif et divers.						
67-60	Subventions d'équipement aux archives départementales	»	150.000	150.000	79.000	30.000	109.000
67-99	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	»	»	Mémoire.	»	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre VI	2.622 000	91.901 000	97.523.000 (1)	48.326.000	12.490.000	60.816 000
	Totaux pour l'état B	2.622 000	147.378.000	150.000.000	72.505.000	19.495.000	92.000.000

(1) Dont 20.000.000 bloqués.

Etat C. — *Tableau portant répartition, par chapitre, des crédits ouverts pour 1957 (dépenses effectuées sur ressources affectées).*

(En milliers de francs.)

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	CRÉDITS OUVERTS
	Education nationale.	
84-71	Arts et lettres. — Subventions à l'équipement des théâtres privés de Paris	30.000
84-72	Arts et lettres. — Dépenses diverses et accidentelles	Mémoire.
84-73	Arts et lettres. — Restitution des droits indûment perçus	Mémoire.
	Total pour l'état C	30.000

Etat D. — *Tableau des créations et transformations d'emplois autorisées pour 1957.*

Education nationale, jeunesse et sports.

CHAPITRES	SERVICES	TITULAIRES		TEMPORAIRES		CONTRACTUELS		AUXILIAIRES		TOTAUX		OBSERVATIONS
		Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	
31-01	Administration centrale.	1 sous-directeur (550-675).								1		
31-11	Universités	7 professeurs (650-750 [800]). 7 professeurs (550-700 [800]). 3 maîtres de conférences (550-650). 1 maître de conférences (550-630). 3 agrégés (450-650). 21 (A).										(A) Régularisation d'emplois transférés du chapitre 36-11.
		8 professeurs (650-750 [800]). 18 maîtres de conférences (550-650). 4 maîtres de conférences et agrégés non patentés de médecine (550-650). 28 chefs de travaux (360-560). 32 professeurs (550-700 [800]). 66 maîtres de conférences (550-630). 21 agrégés (450-630). 12 maîtres de conférences et agrégés non patentés de médecine (550-630). 75 chargés de travaux (360-550). 25 agrégés patentés chargés d'enseignement (300). 77 assistants agrégés (340-450). 76 assistants non agrégés (300-430). 28 assistants de droit (300). 470 (B).									(B) Effet au 1er octobre et au 1er novembre 1957.
	Observatoire de Paris.	2 astronomes adjoints (550-650). 1 aide-astronome (315-510). 2 assistants (225-430). 1 commis (120-230). 1 sténodactylographe (135-200). 2 garçons de salle (120-160). 1 gardien (110-145). 10 (B).										(B) Effet au 1er octobre et au 1er novembre 1957.
	Universités	8 professeurs (650-750 [800]).	8 agrégés de droit (450-650).									
	Observatoire	1 secrétaire bibliothécaire (185-350 [800]).	1 rédacteur du bureau des longitudes (185-315).									
	Totaux pour le chapitre 31-11.	510	9							510	9	

CHAPITRES	SERVICES	TITULAIRES		TEMPORAIRES		CONTRACTUELS		AUXILIAIRES		TOTAUX		OBSERVATIONS
		Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	
31-12	Universités							10 lecteurs. 300 auxiliaires de clinique, des laboratoires et des cours des facultés de médecine et pharmacie (taux moyen 115.000). 50 moniteurs (sciences, lettres, droit). (Taux moyen 100.000.)				
								360 (C).	360			(C) Personnels, non indiciés, rémunérés sous forme d'indemnité. Créations prenant effet au 1er novembre 1957.
31-13	Ecoles normales supérieures.	8 élèves de 1re année (200).										
	E. N. S., rue d'Ulm.	2 chefs de travaux (360-590) 1 sous-directeur de laboratoire (550-650). 1 agrégé répétiteur (315-365)										
	E. N. S., boulevard Jourdan.	1 sous-directrice (550-650). 2 agrégées préparatrices (315-365)										
	E. N. S., Saint-Cloud.	2 chefs de travaux (360-590).										
	E. N. S., Fontenay.	1 agent spécialiste, 2e catégorie (145-220).										
	Totaux pour le chapitre 31-13.....	18							18			
31-14	Grands établissements d'enseignement supérieur:											
	Collège de France.	1 bibliothécaire (300-520).										
	Muséum national d'histoire naturelle.	1 sous-directeur de laboratoire (550-650). 1 assistant non agrégé (300-450). 1 inspecteur général des musées d'histoire naturelle de province (630). 1 secrétaire comptable (210-300).	1 chef de service de la muséologie (630). 1 commis (150-230).									
		4	2									

CHAPITRES	SERVICES	TITULAIRES		TEMPORAIRES		CONTRACTUELS		AUXILIAIRES		TOTAUX		OBSERVATIONS
		Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	
31-14 (*suite.*)	Ecole pratique des hautes études:											
	3e section	1 directeur (520-650).										
	4e section	1 chef de travaux (300-430).										
	5e section	2 directeurs non cumulants (520-650).										
		2 directeurs non cumulants (520-650).										
		7 directeurs d'études non cumulants (520-650).										
		2 sous-directeurs (520-650).										
		3 chefs de travaux ou préparateurs licenciés (300-430).										
		1 préparateur non licencié (185-360).										
		1 sténodactylographe (135-200).										
		20 (D).										
	Ecole nationale des langues orientales vivantes.	2 professeurs (520-650).										(D) Emplois créés avec effet moyen au 1er novembre 1957.
		1 sténodactylographe (135-200).										
		3 (D).										
	Ecole nationale des chartes.	1 sténodactylographe (135-200) (D).										
	Totaux pour le chapitre 31-14.	29	2								29	
31-15	Ecoles normales supérieures.							2 préparateurs temporaires (334.000) (E).				(E) Effet au 1er octobre 1957.
								1 lecteurs (113.000) (E).				
								6 répétiteurs (511.000) (E).				
	Ecole normale supérieure de jeunes filles.							1 lectrice (113.000).				(F) Personnels, non indiciés, rémunérés sous forme d'indemnités.
	Totaux pour le chapitre 31-15.							13 (F).		13		
31-16	Enseignement supérieur.	2 techniciens classe exceptionnelle (390).	2 techniciens (185-360).			75 collaborateurs techniques (G).						(G) Personnels non indiciés (720.000 F par an). Effet moyen du 1er septembre 1957.
		2 aides techniques principaux (classe exceptionnelle) (290).	2 aides techniques principaux (180-270).									
		5 aides techniques (classe exceptionnelle) (255).	5 aides techniques (170-240).									
		1 technicien (185-360).	1 observateur (185-360).									
		10	10									
		2 techniciens de classe exceptionnelle (390).										
		14 techniciens (185-360).										
		2 techniciens adjoints de classe exceptionnelle (290).										

CHAPITRES	SERVICES	TITULAIRES		TEMPORAIRES		CONTRACTUELS		AUXILIAIRES		TOTAUX		OBSERVATIONS
		Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	
31-16 (*suite*).	Enseignement supérieur (*suite*).	20 techniciens adjoints et aides techniques principaux (180-270). 3 aides techniques de classe exceptionnelle (255). 24 aides techniques (170-210). 51 aides de laboratoires spécialisés (145-220). 74 aides de laboratoires (135-195). 20 garçons de laboratoires (120-160). 220 (H).										(H) Effet du 1er novembre 1957.
	Totaux pour le chap. 31-16.	230	10			75				305	10	
31-21	Lycées et collèges.	20 intendants (350-510). 20 économes (300-410). 40 adjoints des services économiques 2e classe (185-250). 40 sténodactylographes (135-200). 40 agents spécialistes de 1re catégorie (170-230). 40 agents spécialistes de 2e catégorie (145-220). 40 agents spécialistes de 3e catégorie (130-170). 40 garçons de laboratoire (120-160). 240 agents non spécialistes (120-160). 520 (I).						100 surveillants d'internat (185). 100 maîtres d'internat (185). 30 assistants étrangers (185). 530 (I).				(I) Effet au 1er octobre 1957.
		800 professeurs agrégés (315-630). 1.600 professeurs licenciés (250-510). 2.400 (J).										(J) Effet moyen au 1er octobre 1957.
		10 censeurs (315-630). 50 surveillants généraux (250-450). 30 adjoints des services économiques de 1re classe (270-315). 30 adjoints des services économiques de 2e classe (185-250). 60 sténodactylographes (135-200). 225 adjoints d'enseignement (225-430). 15 agents spécialistes de 1re catégorie (170-230). 30 agents spécialistes 2e catégorie (145-220). 35 agents spécialistes 3e catégorie (130-170).											

CHAPITRES	SERVICES	TITULAIRES		TEMPORAIRES		CONTRACTUELS		AUXILIAIRES		TOTAUX		OBSERVATIONS
		Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations	Suppressions.	
31-21 (*suite*)	Lycées et collèges. (*suite*).	190 agents non spécialistes (120-160). 12 aides de laboratoire (135-195). 8 aides de laboratoire spécialisés (145-220). 5 aides techniques de laboratoire (170-255). 700 700 adjoints d'enseignement stagiaires du C. A. P. E. S. (225). 1.400 (K).										(K) Effet au 1er octobre 1957.
	Centre national d'enseignement par correspondance pour la préparation à l'agrégation.	10 sténodactylographes (135-200).										
	Lycées et collèges.	10 économes (300-410). 10 adjoints des services économiques de 2e classe (185-250). 10 sténodactylographes (135-200). 30 (L).	36 professeurs licenciés (250-510).									(L) Effet du 1er octobre 1957.
		5 censeurs agrégés (315-630). 10 surveillants généraux (250-450). 5 intendants (350-510). 6 adjoints des services économiques de 1re classe (270-315). 5 adjoints des services économiques de 2e classe (185-250). 1 commis (130-230). 2 rédacteurs de 1re classe (265-315). 2 rédacteurs de 2e classe (185-250). 11 sténodactylographes (135-200). 36 professeurs agrégés (315-630). 5 aides de laboratoire (135-195). 1 garçons de laboratoire (120-160). 5 agents spécialistes 1re catégorie (170-230). 16 agents spécialistes 2e catégorie (145-220). 21 agents spécialistes 3e catégorie (130-170). 91 agents non spécialistes (120-160).										
	Totaux pour le chapitre 31-21	228 (M). 1.568	36 (M). 36					530		5.118	36	(M) Effet du 1er octobre 1957.

CHAPITRES	SERVICES	TITULAIRES		TEMPORAIRES		CONTRACTUELS		AUXILIAIRES		TOTAUX		OBSERVATIONS
		Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	
31-31	Ecoles normales primaires.	20 professeurs agrégés (315-630). 10 professeurs bi-admissibles (275-550). 5 inspecteurs primaires (250-525). 50 professeurs certifiés (250-510). 3 professeurs certifiés chargés de l'enseignement par correspondance (250-510). 30 chargés d'enseignement (225-430). 5 sous-intendants (225-410). 5 adjoints des services économiques (185-250). 128 (O).						81 maîtres et maîtresses auxiliaires licenciés (225-370) (N).				(N) (Dont 60 pour 9 mois seulement et 21 à compter du 1er octobre 1957.) (O) Effet au 1er octobre 1957.
		3 aides techniques de laboratoire (170-255). 5 aides de laboratoire spécialisés (145-220). 5 aides de laboratoire (135-195). 12 agents spécialistes 1re catégorie (170-250) (P.). 22 agents spécialistes 2e catégorie (145-220) (Q). 22 agents spécialistes 3e catégorie (130-170) (Q). 34 agents non spécialistes (120-160) (R). 5 dactylographes ronéotypistes (120-170) (S). 500 élèves maîtres en année de formation professionnelle unique (175) (T.). 40 surveillants (185-360) (U.). 648										(P) Dont 8 au 1er octobre 1957. (Q) Dont 16 au 1er octobre 1957. (R) Dont 24 au 1er octobre 1957. (S) Effet au 1er octobre 1957. (T) Effet au 1er octobre 1957. (U) Dont 30 au 1er octobre 1957.
	Totaux pour le chapitre 31-31.....	776						81		857		
31-34	Ecoles primaires élémentaires.	92 directeurs d'écoles à 2 classes (190-365). 460 directeurs d'écoles à 4 classes (205-380). 873 directeurs d'écoles de 5 à 9 classes (215-390). 345 directeurs d'écoles de 10 classes et plus (225-400). 1.770	1.681 instituteurs (185-360). 89 directeurs d'écoles à 3 classes (195-370). 1.770									
	Métropole	1.800 institutrices maternelles (185-360) (V). 7.000 instituteurs d'écoles élémentaires (185-360) (W). 8.800										(V) Dont 500 avec effet au 1er avril 1957 et 500 au 1er octobre 1957. (W) Dont 6.000 avec effet au 1er octobre 1957.

CHAPITRES	SERVICES	TITULAIRES		TEMPORAIRES		CONTRACTUELS		AUXILIAIRES		TOTAUX		OBSERVATIONS
		Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	
31-34 (*suite*)	Ecoles primaires élémentaires (*suite*). Métropole (*suite*)	1.100 instituteurs de cours complémentaires (195-370).. 250 instituteurs de classes de perfectionnement et de plein air (195-370). 250 instituteurs chargés de l'enseignement agricole (195-370).										
		1.600 (X).										(X) Effet au 1er octobre 1957.
	Outre-mer	300 instituteurs d'écoles élémentaires (185-360) (Y). 100 instituteurs de cours complémentaires (195-370) (Z).						75 assistants étrangers (185) (Z). 100 instituteurs remplaçants de cours complémentaires (185) (Z).				(Y) Dont 150 avec effet au 1er octobre 1957. (Z) Effet au 1er octobre 1957.
		400										
	Totaux pour le chapitre 31-34.....	12.570						175		12.745	1.770	
31-37	Centre national de pédagogie spéciale.	1 professeur certifié (250-510). 1 instituteur pourvu du C. A. E. P. A. (195-400).										
	Centre national d'études de plein air.	1 professeur certifié (250-510). 1 adjoint des services économiques 1re catégorie (270-315).										
	Etablissement de Saint-Jean d'Orbestier.	1 directeur (245-430). 1 économe (300-410).										
	Totaux pour le chapitre 31-37.....	6								6		
31-39	Ecoles nationales pour enfants de mariniers, nomades ou de familles dispersées.	1 adjoint des services économiques (185-315). 1 infirmier (185-260). 1 agent spécialiste 1re catégorie (170-230). 1 agent spécialiste 2e catégorie (145-220). 1 agent spécialiste 3e catégorie (130-170). 5 agents non spécialistes (120-160).										
	Totaux pour le chap. 31-39.	10 (AA).								10		(AA) Effet au 1er octobre 1957.
31-41	Conservatoire national des arts et métiers.	2 professeurs (650-750). 2 chefs de travaux (250-510). 2 assistants (250-450). 4 aides de laboratoire (135-195). 1 gardien de musée (110-160). 2 conseillers d'orientation professionnelle (225-450).	1 chargé de cours (300) (AB).									(AB) Effet au 1er juillet 1957.
		13 (AB)										

CHAPITRES	SERVICES	TITULAIRES		TEMPORAIRES		CONTRACTUELS		AUXILIAIRES		TOTAUX		OBSERVATIONS
		Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	
31-41 (*suite*)	Conservatoire national des arts et métiers (*suite*).	1 rédacteur (185-315). 1 sténodactylographes (135-200). 1 sous-directeur de laboratoire (550-630). 1 bibliothécaire adjoint (225-350). 1 sous-bibliothécaire (185-350). 1 téléphoniste (135-190). 3 agents de service, 2e catégorie (100-155). 12 1 chef de travaux des cours pratiques (250-510). 1 directeur de centre d'orientation professionnelle 250-450) [475]. 10 conseillers d'orientation professionnelle (225-450). 2 rédacteurs (185-315). 14 (AC).										
	Totaux pour le chapitre 31-41.....	39	1							39	1	(AC) Consolidation de postes précédemment en surnombre.
31-43	Conservatoire national des arts et métiers.							1 souffleur de verre. 1 ouvriers (mécaniciens ou radioélectriciens de laboratoire) (AD). 2		2		(AD) Effet au 1er juillet 1957.
31-44	Etablissements publics d'enseignement technique.											
	Ecole normale supérieure de l'enseignement technique.	100 élèves de 3e année (250) (AE).										(AE) Effet au 1er octobre 1957.
	Ecole centrale des arts et manufactures.	3 chefs de travaux de laboratoire (250-510). 3 inspecteurs des élèves (120-160). 1 bibliothécaire (250-410). 1 dactylographe (120-170). 1 agent spécialiste, 2e catégorie (115-220). 1 agent non spécialiste (120-160). 2 techniciens (185-360). 3 aides techniques principaux (180-270). 1 aide de laboratoire (135-195). 16	1 chef mécanicien (180 270). 1 chef électricien (180 270). 4 ouvriers de 1re catégorie (170-240).									

CHAPITRES	SERVICES	TITULAIRES		TEMPORAIRES		CONTRACTUELS		AUXILIAIRES		TOTAUX		OBSERVATIONS
		Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	
31-44 (*suite*).	Laboratoire d'électronique et laboratoire de génie chimique.	2 techniciens (185-360-390). 2 ouvriers 1re catégorie (170-240). — 6 2 ouvriers 2e catégorie (145-220). — 2 aides techniques de laboratoire (170-240-255). 2 aides de laboratoire (135-195). 2 garçons de laboratoire (120-160). 12										
	Collèges techniques, écoles nationales et établissements assimilés.	5 directeurs certifiés 4e catégorie (270-530). 20 surveillants généraux (261-521). 8 intendants (350-510). 8 sous-intendants (225-410). 2 adjoints des services économiques de classe exceptionnelle (330). 5 adjoints des services économiques de 1re classe (270-315). 8 secrétaires de direction (185-250). 9 adjoints des services économiques de 2e classe (185-250). 65 (AF). 345 professeurs certifiés (250-510). 40 adjoints d'enseignement (225-430). 70 professeurs agrégés (315-630). 155 professeurs techniques adjoints (225-430). 610 (AF). 4 infirmières diplômées d'Etat (185-260). 8 agents spécialisés, 1re catégorie (170-230). 26 agents spécialisés, 2e catégorie (145-220). 40 agents spécialisés, 3e catégorie (130-170). 8 dactylographes (120-170). 110 agents non spécialistes (120-160). 196 (AF). 5 aides techniques de laboratoires (170-240-255). 10 aides de laboratoire spécialisés (145-220). 20 aides de laboratoires (135-195). 35 (AF).		115 surveillants d'externat et maîtres d'internat (175-185) (AF).							(AF) Effet au 1er octobre 1957.

CHAPITRES	SERVICES	TITULAIRES — Créations.	TITULAIRES — Suppressions.	TEMPORAIRES — Créations.	TEMPORAIRES — Suppressions.	CONTRACTUELS — Créations.	CONTRACTUELS — Suppressions.	AUXILIAIRES — Créations.	AUXILIAIRES — Suppressions.	TOTAUX — Créations.	TOTAUX — Suppressions.	OBSERVATIONS
31-41 (*suite*)	Collèges techniques, écoles nationales et établissements assimilés (*suite*).	100 adjoints d'enseignement (225-430).	100 répétiteurs (185-360).									
	Centres d'apprentissage.	50 surveillants généraux (225-390). 150 professeurs d'enseignement général (225-410). 30 chefs de travaux (245-430). 150 professeurs d'enseignement technique théorique (225-410). 225 professeurs techniques adjoints (225-390). 25 infirmières diplômées d'Etat (185-275). 15 agents spécialistes, 1re catégorie (170-230). 33 agents spécialistes, 2e catégorie (145-220). 77 agents spécialistes, 3e catégorie (130-170). 120 agents non spécialistes (120-160). 25 dactylographes (120-170). 900 (AG).		180 surveillants d'externat et maîtres d'internat (175-185) (AG).							AG) Effet au 1er octobre 1957.
	Centres publics d'orientation professionnelle.	5 directeurs (250-450). 25 conseillers (225-450). 10 rédacteurs (185-315). 10 sténodactylographes (135-200). 50 (AH).										AH) Effet au 1er septembre 1957.
	Totaux pour le chapitre 31-41	2.084	106	323						2.109	106	
31-51	Jeunesse et sports: C. R. E. P. S. Nancy.	1 directeur (255-550). 1 économe (300-410). 1 sténodactylographe (135-200). 1 employé de bureau (110-160). 1 agent spécialiste de 1re catégorie (170-230). 1 agent spécialiste de 2e catégorie (145-220). 1 agent spécialiste de 3e catégorie (130-170). 7										

CHAPITRES	SERVICES	TITULAIRES		TEMPORAIRES		CONTRACTUELS		AUXILIAIRES		TOTAUX		OBSERVATIONS
		Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	
31-51 (*suite*)	Métropole	240 professeurs d'éducation physique (250-510). 80 chargés d'enseignement à l'E. P. S. (225-430). 20 maîtres d'éducation physique et sportive, cadre supérieur (200-350). 80 maîtres d'éducation physique et sportive, cadre normal (185-315). 10 professeurs d'E. P. S. 430 (AI).										(AI) Effet du 1er octobre 1957.
	Outre-mer.....	20 élèves de 1re année (200)		90 maîtres auxiliaires (instituteurs de C. C. de moins de 3 ans) (195-370) (AI).								
	Ecoles normales supérieures d'éducation physique.	1 directeur d'établissement national (550-650). 100 chargés d'enseignement (225-430).	1 directeur (autres établissements) (255-550). 100 maîtres d'éducation physique (cadre normal) (185-315).									
		101 (AI).	101 (AI).									
	Totaux pour le chapitre 31-51.....	558	101	90						648	101	
31-61	Bibliothèques	2 bibliothécaires (250-410). 1 sous-bibliothécaire de classe exceptionnelle (333-350). 3 sous-bibliothécaires de 1re classe (267-315). 5 sous-bibliothécaires de 2e classe et stagiaires (185-251). 2 commis (130-230-240). 2 sténodactylographes (135-200). 1 employé de bureau dactylographe (120-170). 8 gardiens (110-160). 1 technicien principal photographe (emploi nouveau dont le statut sera fixé ultérieurement). 20 magasiniers (130-185).	20 gardiens (110-160).			2 bibliothécaires contractuels (225-395). 1 sous-bibliothécaire contractuel (180-300). 1 assistant contractuel (130-200).						
	Totaux pour le chapitre 31-61.....	45 (AJ).	20 (AJ).			1 (AJ).				49	20	(AJ) Effet moyen au 1er octobre 1957.

CHAPITRES	SERVICES	TITULAIRES		TEMPORAIRES		CONTRACTUELS		AUXILIAIRES		TOTAUX		OBSERVATIONS
		Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	
31-65	Archives de France.	2 conservateurs de 1re classe (430-550). 4 conservateurs de 2e classe (250-410). 1 sous-brigadier (130-170). 3 gardiens (110-160). 5 ouvriers de 1re catégorie (170-240). 2 ouvriers de 2e catégorie (145-220).				1 agent contractuel traducteur (emploi nouveau dont les indices seront fixés ultérieurement). 3 agents contractuels (emplois nouveaux dont les indices seront fixés ultérieurement).						
		17				4				21		
31-72	Arts et lettres:											
	Ecole des beaux-arts.	1 professeur de 1re catégorie (630). 1 professeur de 2e catégorie (550). 1 professeur de 3e catégorie (510). 1 professeur de 6e catégorie (275).										
	Ecoles nationales d'art des départements:											
	Dijon	1 professeur, 16 heures de cours (300-510). 1 professeur, 2 heures de cours (300-510).										
	Nancy	1 professeur de publicité (300-510).										
	Nice	1 professeur, 7 heures de cours (300-510).										
		8								8		
31-75	Musées	2 assistants (250-315).								2		
31-76	Conservatoires nationaux.	1 professeur (630). 1 professeur (550).										
		2								2		
31-81	Architecture (13e conservation des bâtiments de France).	1 chef des services administratifs (400-600). 1 secrétaire rédacteur (185-315). 1 réviseur (230-400). 1 sténodactylographe (135-200).										
	Totaux pour le chapitre 31-81	4								4		

CHAPITRES	SERVICES	TITULAIRES — Créations.	TITULAIRES — Suppressions.	TEMPORAIRES — Créations.	TEMPORAIRES — Suppressions.	CONTRACTUELS — Créations.	CONTRACTUELS — Suppressions.	AUXILIAIRES — Créations.	AUXILIAIRES — Suppressions.	TOTAUX — Créations.	TOTAUX — Suppressions.	OBSERVATIONS
31-92	Services communs : Administration académique.	67 secrétaires (250-360).	67 rédacteurs (185-315). 16 instituteurs (185-360). 83									
	Enseignement du second degré.	1 chargé de mission d'inspection générale à la formation pédagogique (650). 3 inspecteurs généraux (650-750). 4 (AK).										(AK) Effet du 1er octobre 1957.
	Enseignement du premier degré.	3 inspecteurs généraux (650-750) (AL). 1 inspecteur d'académie agrégé (500-630). 4 inspecteurs primaires (Seine et Seine-et-Oise) (300-550) (AM). 25 inspecteurs primaires (départements) (250-525) (AM). 1 inspecteur primaire (outre mer) (250-525) (AM). 4 inspecteurs généraux de l'instruction publique (650-750).	2 inspecteurs généraux adjoints aux recteurs (500-630). 2 inspectrices générales des écoles maternelles (500-630).					30 auxiliaires temporaires (110) (AM).				(AL) Dont un au 1er octobre 1957. (AM) Effet au 1er octobre 1957.
		38	4									
	Enseignement technique. Jeunesse et sport.	3 inspecteurs généraux (650-750). 2 inspecteurs des départements (250-525).										
	Totaux pour le chapitre 31-92	5 114	— 87					30		161	87	
31-95	Service de santé scolaire et universitaire.	100 médecins de circonscription (315-475). 4 médecins départementaux (400-540).				107 médecins de circonscription (315-475). 214 assistantes sociales (210-320). 5 manipulateurs (emplois nouveaux dont les indices seront fixés ultérieurement). 10 conducteurs (170-230). 336	100 médecins de circonscription (315-475).					

CHAPITRES	SERVICES	TITULAIRES		TEMPORAIRES		CONTRACTUELS		AUXILIAIRES		TOTAUX		OBSERVATIONS
		Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	
31-95 (*suite*)	Service municipal d'hygiène scolaire de la ville de Marseille pris en charge par l'Etat.					15 médecins de circonscription (315-375). 30 assistantes sociales (210-320). 7 manipulateurs (emplois nouveaux dont les indices seront fixés ultérieurement).						
	Totaux pour le chapitre 31-95	104				52 188	100			492	100	
	Totaux pour l'éducation nationale	21.715	2.112	415	»	671	100	1.214	»	23.815	2.212	

Etat E. — *Tableau des chapitres dotés de crédits provisionnels.*

NUMÉROS DES CHAPITRES	LIBELLÉ DES CHAPITRES
	Education nationale.
31-91	Indemnités résidentielles.
33-91	Prestations et versements obligatoires.

Etat F. — *Tableau, par chapitre, des dépenses ordinaires pouvant donner lieu à reports de crédits de 1956 à 1957.*

NUMÉROS DES CHAPITRES	LIBELLÉ DES CHAPITRES
	Education nationale.
35-11	Enseignement technique. — Travaux d'entretien.
35-51	Jeunesse et sports. — Travaux d'aménagement, d'entretien et de grosses réparations.
35-81	Monuments historiques. — Entretien, conservation et remise en état.
35-82	Bâtiments civils et palais nationaux. — Entretien, aménagement et restauration.
35-83	Immeubles diplomatiques et consulaires. — Travaux.
35-84	Service des eaux et des fontaines de Versailles, Marly et Saint-Cloud. — Travaux.
35-85	Dépenses de restauration et de conservation du domaine national de Versailles.
42-01	Centre national de la recherche scientifique. — Année géophysique internationale.
43-55	Subventions pour travaux d'entretien et d'amélioration des installations d'éducation physique et sportive de colonies de vacances et du domaine de la jeunesse.
43-72	Arts et lettres. — Commandes artistiques et achat d'œuvres d'art.

Décret n° 56-1357 du 31 décembre 1956 portant répartition des crédits votés pour 1957.

FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

I. — Charges communes.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi de finances pour 1957 n° 56-1327 du 29 décembre 1956;

Vu le décret n° 56-601 du 19 juin 1956 déterminant le mode de présentation du budget,

Décrète:

Art. 1er. — Il est ouvert au ministre des affaires économiques et financières, pour 1957, au titre des dépenses ordinaires du budget des charges communes, des crédits s'élevant à la somme de 1.043.358.184.000 F.

Ces crédits s'appliquent:

— à concurrence de 37€.703.821.000 F, au titre Ier « Dette publique et dépenses en atténuation de recettes »;

— à concurrence de 10.331.848.000 F, au titre II « Pouvoirs publics »;

— à concurrence de 402.502.408.000 F, au titre III « Moyens des services »;

— à concurrence de 253.817.107.000 F, au titre IV « Interventions publiques »,

conformément à la répartition, par service et par chapitre, figurant à l'état A annexé au présent décret.

Art. 2. — Il est ouvert au ministre des affaires économiques et financières, pour 1957, au titre des dépenses en capital du budget des charges communes, des autorisations de programme s'élevant à la somme de 55.037.300.000 F et des crédits de payement s'élevant à la somme de 52.512.300.000 F.

Ces autorisations de programme et ces crédits de payement s'appliquent au titre V, « Investissements exécutés par l'Etat », à concurrence de:

5.337.300.000 F, pour les autorisations de programme et de 4.012.300.000 F, pour les crédits de payement;

Au titre VI, « Investissements exécutés avec le concours de l'Etat », à concurrence de:

49.700.000.000 F, pour les autorisations de programme et de 48.500.000.000 F, pour les crédits de payement,

conformément à la répartition, par service et par chapitre, figurant à l'état B annexé au présent décret.

Art. 3. — La liste des chapitres du budget des charges communes, dont les dotations ont un caractère provisionnel, est fixée, pour 1957, conformément à l'état C annexé au présent décret.

Art. 4. — La liste des chapitres concernant les dépenses de fonctionnement du budget des charges communes pouvant donner lieu à reports de crédits par arrêté, de 1956 à 1957, en exécution des dispositions de l'article 23 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956, est fixée conformément à l'état D annexé au présent décret.

Art. 5. — Les dotations inscrites dans le présent décret seront utilisables dans les conditions fixées aux articles 60, 61 et 62 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956.

Art. 6. — Le ministre des affaires économiques et financières et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et communiqué aux commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République, conformément aux dispositions de l'article 59 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956.

Fait à Paris, le 31 décembre 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

Etat A. — *Tableau portant répartition, par chapitre, des crédits ouverts pour 1957 (dépenses ordinaires civiles).*

(En milliers de francs.)

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
	Finances et affaires économiques.			
	I. — CHARGES COMMUNES			
	TITRE Ier. — DETTE PUBLIQUE ET DÉPENSES EN ATTÉNUATION DE RECETTES			
	1re partie. — Dette intérieure. — Dette perpétuelle et amortissable.			
41-01	Service des rentes perpétuelles et amortissables ainsi que des bons et obligations du Trésor à moyen terme	47.533.518	»	47.533.518
41-11	Annuités diverses à verser à la caisse des dépôts et consignations.	5.990.512	»	5.990.512
41-12	Service des titres émis en règlement des indemnités pour réduction de contingents des distilleries	236.686	»	236.686
41-13	Annuités et intérêts dus ou garantis par l'Etat au crédit foncier de France	76.286	»	76.286
41-14	Service des emprunts autorisés par les lois des 10 octobre 1919 et 31 décembre 1937, par le décret-loi du 31 août 1937 et les lois des 6 mai 1941 et 21 juillet 1950	3.737.399	»	3.737.399
41-15	Bonifications d'intérêts allouées en application des décrets des 25 août 1937, 2 mai 1938 et 17 juin 1938	95	»	95
41-16	Annuités à la caisse autonome d'amortissement	Mémoire.	»	Mémoire.
41-17	Charges afférentes au service des bons et emprunts émis par la caisse nationale de crédit agricole	4.566.000	»	4.566.000
41-21	Annuités pour le payement des subventions de l'Etat attribuées aux collectivités locales	2.809.015	»	2.809.015
41-22	Participation de l'Etat au service d'emprunts locaux	2.466.101	»	2.466.101

(2e Supplément.)

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
11-23	Service des provisions faites au titre de la garantie des emprunts contractés par les anciennes colonies devenues départements d'outre-mer	26.113	»	26.113
11-24	Service des emprunts de l'ancien gouvernement général de l'Indochine	61.511	»	61.511
11-31	Remboursements divers à la société nationale des chemins de fer français	2.186.000	»	2.186.000
11-32	Annuités diverses à la société nationale des chemins de fer français et à diverses compagnies de chemin de fer	91.700	»	91.700
11-33	Subvention à la compagnie franco-espagnole du chemin de fer de Tanger à Fez	85.000	»	85.000
11-34	Participation de l'Etat au service des emprunts émis en vue de permettre l'exécution des opérations prévues au plan de modernisation et d'équipement	11.000 000	»	11.000.000
11-35	Service des emprunts contractés par les compagnies de navigation subventionnées en vue de la construction de navires devenus la propriété de l'Etat et pour assurer la trésorerie de ces sociétés (application de la loi du 28 février 1948)	62.957	»	62.957
11-41	Encouragement à la construction immobilière. — Intérêts des avances ou prêts et bonifications d'intérêts	26.921.418	»	26.921.418
11-42	Remboursement au crédit foncier de France et au sous-comptoir des entrepreneurs des dépenses prises en charge par l'Etat au titre des travaux de ravalement des immeubles et de reconstruction d'immeubles sinistrés	201.500	»	201.500
11-43	Payement par annuités des indemnités de dommages de guerre 1914-1918	25.788	»	25.788
11-44	Service des titres et emprunts émis en application de la législation sur les dommages de guerre	18.401.286	»	18.401.286
11-51	Rachat de concessions de canaux	121	»	121
11-52	Remboursement d'avances pour les travaux de prestations en nature des voies navigables et des ports maritimes	2.894	»	2.894
11-61	Service des intérêts des emprunts contractés par des organismes internationaux	72.000	»	72.000
11-71	Indemnisation des sociétés contre les accidents du travail (service des titres émis en application de l'article 35 de la loi n° 53-1336 du 31 décembre 1953)	319.237	»	319.237
	Totaux pour la 1re partie	127.176.797	»	127.176.797
	2e partie. — Dette intérieure. — Dette flottante.			
12-01	Intérêts des comptes de dépôts au Trésor	23.343.000	»	23.343.000
12-02	Intérêts des bons du Trésor à court terme et valeurs assimilées	101.500.000	»	101.500.000
12-03	Service des avances des instituts d'émission	2.940.000	»	2.940.000
12-04	Frais de trésorerie	9.365.000	»	9.365.000
	Totaux pour la 2e partie	137.148.000	»	137.148.000
	3e partie. — Dette extérieure.			
13-01	Redevance annuelle envers l'Espagne pour droit de dépaissance sur les deux versants de la frontière des Pyrénées	2.750	»	2.750
13-02	Service d'emprunts contractés à l'étranger	20.580.674	»	20.580.674
13-03	Prêts et garanties à des gouvernements, services ou ressortissants étrangers	219.300	»	219.300
	Totaux pour la 3e partie	20.802.724	»	20.802.724
	4e partie. — Garanties.			
14-01	Garanties diverses	2.630.000	»	2.630.000
14-02	Garanties d'intérêts aux réseaux secondaires et aux chemins de fer concédés	15.100	»	15.100
14-03	Garantie donnée par l'Etat en matière de travaux de ravalement d'immeubles (art. 6, al. 2, de la convention du 31 octobre 1940)	15.000	»	15.000
	Totaux pour la 4e partie	2.660.100	»	2.660.100
	5e partie. — Dépenses en atténuation de recettes.			
15-01	Dégrèvements sur contributions directes et taxes assimilées	41.500.000	»	41.500.000
15-02	Remboursements sur produits indirects et divers	22.425.000	»	22.425.000
15-03	Frais de poursuites et de contentieux	1.116.000	»	1.116.000
15-04	Versement au budget sarrois de la part lui revenant sur les recettes communes	23.000.000	»	23.000.000
15-05	Remboursements de billets de la Banque de France privés du cours légal entre 1945 et 1948	5.000	»	5.000
15-06	Remboursements pour décharge de responsabilité en cas de force majeure et débets admis en surséance indéfinie	20.000	»	20.000
15-07	Poudres. — Achats et transports	420.000	»	420.000
15-08	Dépenses domaniales	100.200	»	100.200
	Totaux pour la 5e partie	88.916.200	»	88.916.200

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.			
18-91	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (dette publique)	Mémoire.	»	Mémoire.
18-92	Dépenses des exercices clos (dette publique)	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour la 8e partie	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre Ier	376.703.821	»	376.703.821
	TITRE II. — POUVOIRS PUBLICS			
20-11	Dotation du Président de la République	4.000	»	4.000
20-12	Cabinets civil et militaire du Président de la République	5.000	»	5.000
20-13	Frais de maison du Président de la République	30.000	»	30.000
20-14	Frais de représentation, de déplacements et de voyage du Président de la République	15.000	»	15.000
20-15	Frais de renouvellement et de fonctionnement du parc automobile de la présidence de la République	16.000	»	16.000
20-16	Services administratifs de la présidence de la République. — Frais de mission et de documentation	7.000	»	7.000
20-17	Constitution d'un fonds de bibliothèque à la présidence de la République	1.000	»	1.000
20-18	Frais de fonctionnement du Haut conseil de l'Union française	5.000	»	5.000
20-19	Frais de renouvellement et de fonctionnement du parc automobile du conseil supérieur de la magistrature	2.000	»	2.000
20-21	Assemblée nationale et Assemblée de l'Union française	6.755.948	»	6.755.948
20-31	Indemnités des sénateurs et dépenses administratives du Conseil de la République	2.825.000	»	2.825.000
20-41	Conseil économique. — Indemnités des membres du conseil	421.000	»	421.000
20-42	Conseil économique — Dépenses administratives	247.900	»	247.900
	Totaux pour le titre II	10.331.848	»	10.331.848
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES			
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.			
31-11	Cités administratives et cités logements. — Personnel	108.080	+ 4.764	112.844
31-91	Indemnités de licenciement	200.000	»	200.000
31-92	Salaires des personnels auxiliaires recrutés dans les conditions prévues par la loi du 3 avril 1950	Mémoire.	»	Mémoire.
31-93	Amélioration de la situation des personnels de l'Etat et des victimes de la guerre	46.000.000	+42.000.000	88.000.000
	Totaux pour la 1re partie	46.308.080	+42.004.764	88.312.844
	2e partie. — Personnel. — Pensions et allocations			
32-21	Subvention à la caisse des retraites de l'Imprimerie nationale	415.514	»	415.514
32-91	Remboursement à la caisse des dépôts et consignations des sommes avancées par cet établissement pour la revalorisation des pensions des anciens fonctionnaires sarrois	10.000	»	10.000
32-92	Versements au fonds spécial prévu par l'article 2 de la loi du 2 août 1949 pour le régime de retraite des ouvriers des établissements industriels de l'Etat. — Compléments des pensions aux ouvriers et allocations aux ouvriers et veuves d'ouvriers de ces établissements.	7.000.000	»	7.000.000
32-93	Pensions militaires	115.300.000	»	115.300.000
32-94	Pensions civiles	111.910.000	»	111.910.000
32-95	Pensions, rentes de vieillesse, d'invalidité ou d'accidents. — Alsace et Lorraine	2.840.000	»	2.840.000
32-96	Versements à la charge de l'Etat au titre de l'interpénétration des régimes de retraites (loi du 24 mai 1951)	2.400.000	»	2.400.000
32-97	Indemnité spéciale temporaire aux retraités de l'Etat affiliés à la caisse nationale d'assurance sur la vie	2.000	»	2.000
32-98	Remboursements à la caisse nationale de sécurité sociale	25.000	»	25.000
	Totaux pour la deuxième partie	239.902.514	»	239.902.514

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
	3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.			
33-91	Personnel en activité. — Prestations et versements obligatoires	15.329.202	»	15.329.202
33-92	Personnel en retraite. — Prestations et versements obligatoires	6.849.000	»	6.849.000
33-93	Versement forfaitaire institué en remplacement de l'impôt cédulaire.	37.800.000	»	37.800.000
	Totaux pour la 3e partie	59.978.202	»	59.978.202
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.			
34-11	Cités administratives et cités logements. — Matériel et frais de fonctionnement	230.500	+ 9.100	239.600
34-91	Remboursement à forfait de la valeur d'affranchissement des correspondances officielles, des avertissements et avis émanant des administrations financières et de la valeur des services rendus par l'administration des postes aux divers services publics	6.949.500	»	6.949.500
34-92	Remboursement à forfait de la valeur des services rendus par la radiodiffusion française à diverses administrations	1.761.748	»	1.761.748
34-93	Fonds destiné à l'amélioration de la productivité des services administratifs	100.000	»	100.000
	Totaux pour la 4e partie	9.041.748	+ 9.100	9.050.848
	6e partie. — Subventions de fonctionnement.			
36-91	Remboursement au budget annexe des postes, télégraphes et téléphones des dépenses du service général du centre national d'études des télécommunications incombant à divers ministères	488.000	»	488.000
	7e partie. — Dépenses diverses.			
37-91	Rémunération des médecins membres des commissions de réforme instituées par la loi du 11 avril 1924 et des médecins phtisiologues, cancérologues et psychiatres. — Frais de fonctionnement des comités médicaux départementaux	20.000	»	20.000
37-92	Régularisation des pertes de change résultant de la fixation de nouveaux taux de chancellerie	550.000	»	550.000
37-93	Remboursement de retenues	200.000	»	200.000
37-94	Dépenses éventuelles	2.848.000	+ 152.000	3.000.000
37-95	Dépenses accidentelles	»	+ 1.000.000	1.000.000
	Totaux pour la 7e partie	3.618.000	+ 1.152.000	4.770.000
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.			
38-91	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (moyens des services)	Mémoire.	»	Mémoire.
38-92	Dépenses des exercices clos (moyens des services)	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre III	359.336.544	+ 43.165.864	402.502.408
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES			
	1re partie. — Interventions politiques administratives.			
41-21	Indemnités versées aux collectivités locales à titre de garantie de recettes en matière de taxe locale	Mémoire.	»	Mémoire.
	4e partie. — Action économique. — Encouragements et interventions.			
44-91	Encouragement à la construction immobilière. — Primes à la construction	22.000.000	»	22.000.000
44-92	Subventions économiques	40.198.000	+ 11.252.000	51.450.000
44-93	Dégrèvement des carburants agricoles	12.000.000	+ 1.500.000	13.500.000
44-94	Subvention au service des alcools pour l'indemnisation des distillateurs dont les contingents ont été réduits ou supprimés	Mémoire.	»	Mémoire.
44-95	Subvention au fonds de garantie mutuelle de la production agricole.	3.000.000	»	3.000.000
44-96	Dégrèvement de carburants consommés par l'aviation civile	200.000	»	200.000
44-97	Encouragement à l'emploi des amendements calcaires	499.999	+ 500.001	1.000.000
	Totaux pour la 4e partie	77.897.999	+ 13.252.001	91.150.000

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
	6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité.			
46-31	Remboursement à la caisse des dépôts et consignations des pensions et secours alloués aux victimes de l'expédition de Chine en 1900...	10	»	10
46-41	Subvention au budget annexe de la Légion d'honneur.....	867.793	»	867.793
46-91	Pensions d'invalidité.....	Mémoire.	»	Mémoire.
46-92	Prestations familiales rattachées aux pensions d'invalidité.....	4.300.000	»	4.300.000
46-93	Prestations assurées par l'Etat au titre du régime de sécurité sociale des pensionnés de guerre (loi n° 50-879 du 29 juillet 1950).....	3.000.000	»	3.000.000
46-94	Majorations de rentes viagères.....	10.900.000	»	10.900.000
46-95	Contribution de l'Etat au fonds spécial institué par la loi du 10 juillet 1952.....	2.400.000	»	2.400.000
46-96	Application de la loi instituant un fonds national de solidarité.....	140.000.000	»	140.000.000
	Totaux pour la 6e partie.....	161.467.803	»	161.467.803
	7e partie. — Action sociale. — Prévoyance.			
47-91	Participation de l'Etat aux dépenses de la caisse des retraites de la France d'outre-mer.....	1.199.304	»	1.199.304
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.			
48-91	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (interventions publiques).....	Mémoire.	»	Mémoire.
48-92	Dépenses des exercices clos (interventions publiques).....	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour la 8e partie.....	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre IV.....	240.565.106	+ 13.252.001	253.817.107
	RECAPITULATION			
	TITRE Ier. — DETTE PUBLIQUE ET DÉPENSES EN ATTÉNUATION DE RECETTES			
	1re partie. — Dette intérieure. — Dette perpétuelle et amortissable...	127.176.797	»	127.176.797
	2e partie. — Dette intérieure. — Dette flottante	137.148.000	»	137.148.000
	3e partie. — Dette extérieure	20.802.724	»	20.802.724
	4e partie. — Garanties	2.660.100	»	2.660.100
	5e partie. — Dépenses en atténuation de recettes.....	88.916.200	»	88.916.200
	6e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.....	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre Ier.....	376.703.821	»	376.703.821
	TITRE II. — POUVOIRS PUBLICS			
	Titre II.....	10.331.848	»	10.331.848
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES			
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.....	46.308.080	+ 42.004.764	88.312.844
	2e partie. — Personnel. — Pensions et allocations.....	239.902.514	»	239.902.514
	3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.	59.978.202	»	59.978.202
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.....	9.041.748	+ 9.100	9.050.848
	6e partie. — Subventions de fonctionnement.....	488.000	»	488.000
	7e partie. — Dépenses diverses.....	3.618.000	+ 1.152.000	4.770.000
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.....	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre III.....	359.336.544	+ 43.165.864	402.502.408
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES			
	1re partie. — Interventions politiques et administratives.....	Mémoire.	»	Mémoire.
	4e partie. — Action économique. — Encouragements et interventions.	77.897.999	+ 13.252.001	91.150.000
	5e partie. — Action économique. — Subventions aux entreprises d'intérêt national.....	»	»	»
	6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité.....	161.467.803	»	161.467.803
	7e partie. — Action sociale. — Prévoyance	1.199.304	»	1.199.304
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.....	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre IV.....	240.565.106	+ 13.252.001	253.817.107
	Totaux pour l'état A.....	986.910.319	+ 56.417.865	1.043.328.184

Etat B. — *Tableau portant répartition, par chapitre, des autorisations de programme et des crédits de payement ouverts pour 1957 (dépenses en capital des services civils).*

(En milliers de francs.)

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CRÉDITS DE PAYEMENT		
		Services votés.	Autorisations nouvelles.	Totaux.	Services votés.	Autorisations nouvelles.	Totaux.
	Finances et affaires économiques.						
	I. — CHARGES COMMUNES						
	TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT						
	3e partie. — Transports, communications et télécommunications.						
53-00	Subvention au budget annexe des postes, télégraphes et téléphones (2e section)	672.300	»	672.300	672.300	»	672.300
	4e partie. — Entreprises industrielles et commerciales.						
54-90	Augmentation de capital des entreprises nationales	»	»	Mémoire.	»	»	Mémoire.
	7e partie. — Equipements administratif et divers.						
57-00	Opérations foncières et acquisitions immobilières	»	1.665.000	1.665.000	»	1.665.000	1.665.000
57-01	Participation du budget général aux dépenses de construction d'une maison de la radio à Lyon et du nouvel émetteur de Radio-Alger	»	»	»	675.000	»	675.000
57-02	Protection civile: programme complémentaire	»	3.000.000	3.000.000	»	1.000.000	1.000.000
	Totaux pour le titre V	672.300	4.665.000	5.337.300	1.347.300	2.665.000	4.012.300
	TITRE VI. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS AVEC LE CONCOURS DE L'ÉTAT						
	A. — Subventions et participations.						
	4e partie. — Entreprises industrielles et commerciales.						
61-00	Frais d'études en matières de conversion et de décentralisation. — Prime spéciale d'équipement	»	1.700.000	1.700.000	»	500.000	500.000
	B. — Prêts et avances.						
66-80	Aide extérieure	48.000.000	»	48.000.000	48.000.000	»	48.000.000
	Totaux pour le titre VI	48.000.000	1.700.000	49.700.000	48.000.000	500.000	48.500.000
	TITRE VII. — RÉPARATION DES DOMMAGES DE GUERRE						
70-10	Versement à la caisse autonome de la reconstruction	»	»	»	»	»	Mémoire.
70-20	Mobilisation et remboursement des titres à trois, six et neuf ans émis par la caisse autonome de la reconstruction	»	»	»	»	»	Mémoire.
	Totaux pour l'état B	48.672.300	6.365.000	55.037.300	49.347.300	3.165.000	52.512.300

Etat C. — *Tableau des chapitres dotés de crédits provisionnels.*

NUMÉROS DES CHAPITRES	LIBELLÉ DES CHAPITRES
	Finances et affaires économiques.
	I. — CHARGES COMMUNES
15-07	Poudres. — Achats et transports.
15-08	Dépenses domaniales.
33-91	Personnel en activité. — Prestations et versements obligatoires.
37-91	Rémunération des médecins membres de commissions de réforme instituées par la loi du 11 avril 1924 et des médecins phtisiologues, cancérologues et psychiatres. — Frais de fonctionnement des comités médicaux départementaux.
37-92	Régularisation des pertes de changes résultant de la fixation de nouveaux taux de chancellerie.
41-21	Indemnités versées aux collectivités locales à titre de garantie de recettes en matière de taxe locale.
44-91	Encouragement à la construction immobilière. — Primes à la construction.
46-94	Majorations de rentes viagères.
46-95	Contribution de l'Etat au fonds spécial institué par la loi du 10 juillet 1952.
46-96	Application de la loi instituant un fonds national de solidarité.

Etat D. — *Tableau, par chapitre, des dépenses ordinaires pouvant donner lieu à reports de crédits de 1956 à 1957.*

NUMÉROS DES CHAPITRES	LIBELLÉ DES CHAPITRES
	Finances et affaires économiques.
	I. — CHARGES COMMUNES
44-92	Subventions économiques.
46-96	Application de la loi instituant un fonds national de solidarité.

Décret n° 56-1353 du 31 décembre 1956 portant répartition des crédits votés pour 1957.

FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

II. — Services financiers.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi de finances pour 1957 n° 56-1327 du 29 décembre 1956;

Vu le décret n° 56-601 du 19 juin 1956 déterminant le mode de présentation du budget,

Décrète:

Art. 1er. — Il est ouvert au ministre des affaires économiques et financières, pour 1957, au titre des dépenses ordinaires du budget des services financiers, des crédits s'élevant à la somme de 91.284.407.000 F.

Ces crédits s'appliquent:

— à concurrence de 91.226.407.000 F, au titre III: « Moyens des services »;

— à concurrence de 58.000.000 F, au titre IV: « Interventions publiques »,

conformément à la répartition, par service et par chapitre, figurant à l'état A annexé au présent décret.

Art. 2. — Il est ouvert au ministre des affaires économiques et financières, pour 1957, au titre des dépenses en capital du budget des services financiers, des autorisations de programme s'élevant à la somme de 2.339.500.000 F et des crédits de payement s'élevant à la somme de 920.000.000 F.

Ces autorisations de programme et ces crédits de payement s'appliquent au titre V: « Investissements exécutés par l'Etat », conformément à la répartition, par service et par chapitre, figurant à l'état B annexé au présent décret.

Art. 3. — Sont autorisées, au ministère des affaires économiques et financières (II. Services financiers), la création et la transformation des emplois dont la répartition, par service et par chapitre, figure à l'état C annexé au présent décret.

Art. 4. — La liste des chapitres du budget des services financiers dont les dotations ont un caractère provisionnel est fixée, pour 1957, conformément à l'état D annexé au présent décret.

Art. 5. — La liste des chapitres concernant les dépenses de fonctionnement du budget des services financiers pouvant donner lieu à reports de crédits par arrêté, de 1956 à 1957, en exécution des dispositions de l'article 23 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956, est fixée conformément à l'état E annexé au présent décret.

Art. 6. — Les dotations inscrites dans le présent décret seront utilisables dans les conditions fixées aux articles 60, 61 et 62 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956.

Art. 7. — Le ministre des affaires économiques et financières et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et communiqué aux commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République, conformément aux dispositions de l'article 59 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956.

Fait à Paris, le 31 décembre 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires économiques et financières,

PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat au budget,

JEAN FILIPPI.

Etat A. — *Tableau portant répartition, par chapitre, des crédits ouverts pour* 1957 *(dépenses ordinaires civiles).*

(En milliers de francs.)

NUMEROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
	Finances et affaires économiques.			
	II. — SERVICES FINANCIERS			
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES			
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.			
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales	2.236.820	+ 556	2.237.376
31-02	Contrôles économiques et financiers. — Rémunérations principales	162.028	»	162.028
31-03	Inspection générale des finances. — Rémunérations principales	128.613	»	128.613
31-04	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	419.149	— 556	418.593
31-05	Conseil national des assurances. — Indemnités aux membres	1.500	»	1.500
31-06	Service de gestion des comptes spéciaux. — Rémunérations et indemnités	77.056	»	77.056
31-07	Service de liquidation des comptes spéciaux. — Rémunérations et indemnités	3.430	»	3.430
31-11	Cour des comptes et commission de vérification des comptes des entreprises publiques. — Rémunérations principales	347.214	»	347.214
31-12	Cour des comptes, cour de discipline budgétaire et commission de vérification des comptes des entreprises publiques. — Indemnités	20.343	+ 4.000	24.343
31-21	Services financiers à l'étranger. — Rémunérations et indemnités	245.817	»	245.817
31-31	Services extérieurs du Trésor. — Rémunérations principales	15.536.469	+ 6.335	15.542.804
31-32	Services extérieurs du Trésor. — Indemnités et allocations diverses	694.318	+ 960	695.278
31-41	Services centraux de la direction générale des impôts. — Rémunérations principales	274.588	»	274.588

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
31-42	Services centraux de la direction générale des impôts. — Indemnités et allocations diverses	33.378	»	33.378
31-43	Services extérieurs de la direction générale des impôts. — Rémunérations principales	21.953.822	+ 305.022	22.258.844
31-44	Services extérieurs de la direction générale des impôts. — Indemnités et allocations diverses	860.330	»	860.330
31-45	Emoluments des receveurs buralistes non fonctionnaires	1.300.915	»	1.300.915
31-46	Remises diverses	208.500	»	208.500
31-47	Travaux à la tâche de la direction générale des impôts	1.937.694	— 59.385	1.878.309
31-48	Atelier général du timbre. — Traitements, salaires et indemnités	80.517	»	80.517
31-49	Services extérieurs de la direction générale des impôts. — Mesures d'harmonisation et application du statut unique des personnels de la catégorie A. — Mesures d'harmonisation et application du statut unique des personnels des catégories B et C	Mémoire.	»	Mémoire.
31-51	Service du cadastre. — Rémunérations principales	2.144.924	+ 54.075	2.198.999
31-52	Service du cadastre. — Salaires	61.975	»	61.975
31-53	Service du cadastre. — Indemnités	7.873	»	7.873
31-54	Service du cadastre. — Travaux à l'entreprise ou à la tâche. — Frais de manœuvres	896.462	»	896.462
31-55	Réforme fiscale. — Revision des évaluations cadastrales des propriétés bâties et non bâties. — Dépenses de personnel	Mémoire.	»	Mémoire.
31-61	Services centraux de la direction générale des douanes et droits indirects. — Rémunérations principales	94.217	»	94.217
31-62	Services centraux de la direction générale des douanes et droits indirects. — Indemnités et allocations diverses	14.220	+ 1.000	15.220
31-63	Services extérieurs de la direction générale des douanes et droits indirects. — Rémunérations principales	7.650.155	»	7.650.155
31-64	Services extérieurs de la direction générale des douanes et droits indirects. — Indemnités et allocations diverses	963.553	»	963.553
31-71	Services des laboratoires. — Rémunérations principales	84.170	»	84.170
31-72	Service des laboratoires. — Indemnités et allocations diverses	1.417	»	1.417
31-91	Indemnités résidentielles	12.207.980	+ 76.145	12.284.125
31-92	Indemnités pour travaux extraordinaires	457.725	»	457.725
31-93	Mise en place du service du casier fiscal et d'expertises fiscales. — Recherches et répression de la fraude fiscale. — Dépenses de personnel	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour la 1re partie	71.110.472	+ 388.152	71.498.624
	3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.			
33-61	Versement au fonds commun de la masse des douanes	4.719	»	4.719
33-91	Prestations et versements obligatoires	8.507.582	— 482	8.507.100
33-92	Prestations et versements facultatifs	219.000	»	219.000
	Totaux pour la 3e partie	8.731.331	— 482	8.730.849
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.			
34-01	Administration centrale, corps de contrôle et conseil national des assurances. — Remboursement de frais	93.000	»	93.000
34-02	Administration centrale, corps de contrôle et conseil national des assurances. — Matériel	218.000	»	218.000
34-03	Service de gestion et de liquidation des comptes spéciaux. — Matériel et remboursement de frais	1.485	»	1.485
34-11	Cour des comptes, cour de discipline budgétaire et commission de vérification des comptes des entreprises publiques — Remboursement de frais	9.514	+ 486	10.000
34-12	Cour des comptes, cour de discipline budgétaire et commission de vérification des comptes des entreprises publiques — Matériel	14.735	+ 8.000	22.735
34-21	Services financiers à l'étranger. — Matériel et remboursement de frais	78.217	+ 4.000	82.217
34-31	Services extérieurs du Trésor. — Remboursement de frais	300.000	»	300.000
34-32	Services extérieurs du Trésor. — Matériel	971.764	+ 20.000	991.764
34-33	Frais d'imprimés des services des comptables du Trésor	482.567	»	482.567
34-41	Services extérieurs de la direction générale des impôts. Remboursement de frais	195.490	»	195.490

NUMÉROS de chapitres	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
31-12	Services extérieurs de la direction générale des impôts. — Frais de missions et de déplacements	2.492.009	+ 57.330	2.549.129
31-13	Services extérieurs de la direction générale des impôts. — Matériel	1.018.333	»	1.018.333
31-14	Frais d'impression occasionnés par l'assiette des impôts directs	533.825	»	533.825
31-15	Atelier général du timbre. — Matériel	230.035	»	230.035
31-51	Service du cadastre. — Remboursement de frais	599.065	»	599.065
31-52	Exécution de travaux et frais de matériel du cadastre	240.600	»	240.600
31-53	Réforme fiscale. — Révision des évaluations cadastrales des propriétés bâties et non bâties. — Dépenses de matériel	Mémoire.	»	Mémoire.
31-61	Direction générale des douanes et droits indirects. — Remboursement de frais	440.000	»	440.000
31-62	Direction générale des douanes et droits indirects. — Frais de missions et de déplacements	372.000	»	372.000
31-63	Direction générale des douanes et droits indirects. — Matériel	225.931	+ 10.000	235.931
31-71	Service des laboratoires. — Remboursement de frais	1.815	»	1.815
31-72	Service des laboratoires. — Matériel	10.500	»	10.500
31-91	Loyers et indemnités de réquisition	919.514	»	919.514
31-92	Achat et fonctionnement du matériel automobile	233.913	+ 33.000	266.913
31-93	Remboursements à diverses administrations	789.470	+ 10.000	799.470
31-94	Mise en place des services du casier fiscal et d'expertises fiscales — Recherches et répression de la fraude fiscale. — Dépenses de matériel	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour la 4e partie	10.554.902	+ 112.816	10.677.718
	5e partie. — Travaux d'entretien.			
35-01	Administration centrale. — Travaux d'entretien	50.000	»	50.000
35-41	Direction générale des impôts — Travaux d'entretien	51.135	»	51.135
35-61	Direction générale des douanes et droits indirects. — Travaux d'entretien	69.250	»	69.250
	Totaux pour la 5e partie	170.385	»	170.385
	6e partie. — Subventions de fonctionnement.			
36-01	Subvention au conservatoire national des arts et métiers pour le fonctionnement de l'école nationale d'assurances	22.000	»	22.000
	7e partie. — Dépenses diverses.			
37-01	Frais judiciaires de l'administration centrale	37.800	»	37.800
37-11	Cent cinquantenaire de la cour des comptes	»	»	Mémoire.
37-92	Remboursement de divers frais d'administration et de gestion	10.531	»	10.531
37-93	Frais de gestion des titres des sociétés d'économie mixte appartenant à l'Etat	Mémoire.	»	Mémoire.
37-94	Réparations civiles	28.500	»	28.500
37-95	Liquidation du service d'aide aux forces alliées	50.000	»	50.000
37-96	Liquidation des anciens comptes spéciaux du ravitaillement, des transports maritimes et des opérations commerciales du service des importations et des exportations	Mémoire.	»	Mémoire.
37-97	Emploi de fonds provenant de legs ou donations	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour la 7e partie	126.831	»	126.831
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.			
38-91	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (moyens des services)	Mémoire.	»	Mémoire.
38-92	Dépenses des exercices clos (moyens des services)	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour la 8e partie	Mémoire	»	Mémoire.
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES			
	4e partie. — Interventions politiques et administratives.			
41-91	Subvention au mouvement national d'épargne	10.000	»	10.000
	4e partie. — Action économique. — Encouragements et interventions			
44-01	Règlement de la part incombant à l'Etat dans les opérations d'assurances de risques de guerre en liquidation	3.000	»	3.000

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
	6e partie. — Action sociale et solidarité.			
46-91	Indemnisations diverses	Mémoire.	»	Mémoire.
46-92	Règlement des prélèvements effectués sur les avoirs des personnes spoliées et remboursées par l'Etat	Mémoire	»	Mémoire.
46-93	Indemnités aux prestataires de réquisitions allemandes ou résultant de l'occupation ennemie	45.000	»	45.000
	Totaux pour la 6e partie	45.000	»	45.000
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.			
48-91	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (interventions publiques)	Mémoire.	»	Mémoire.
48-92	Dépenses des exercices clos (interventions publiques)	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour la 8e partie	Mémoire.	»	Mémoire.
	RECAPITULATION			
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES			
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité	71.110.472	+ 388.152	71.498.624
	3e partie. — Personnel d'activité et en retraite. — Charges sociales	8.731.331	— 482	8.730.849
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services	10.534.902	+ 142.816	10.677.718
	5e partie. — Travaux d'entretien	170.385	»	170.385
	6e partie. — Subventions de fonctionnement	22.000	»	22.000
	7e partie. — Dépenses diverses	126.831	»	126.831
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre III	90.695.921	+ 530.486	91.226.407
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES			
	1re partie. — Interventions politiques et administratives	10.000	»	10.000
	4e partie. — Action économique. — Encouragements et interventions	3.000	»	3.000
	6e partie. — Action sociale et solidarité	45.000	»	45.000
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre IV	58.000	»	58.000
	Totaux pour l'état A	90.753.921	+ 530.486	91.284.407

Etat B. — *Tableau portant répartition, par chapitre, des autorisations de programme et des crédits de payement ouverts pour 1957 (dépenses en capital des services civils).*

(En milliers de francs.)

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CRÉDITS DE PAYEMENT		
		Services votés.	Autorisations nouvelles.	Totaux.	Services votés.	Autorisations nouvelles.	Totaux.
	Finances et affaires économiques.						
	II. — SERVICES FINANCIERS						
	TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT						
	4e partie. — Entreprises industrielles et commerciales.						
54-90	Participations de l'Etat (souscription et libération d'actions)	»	Mémoire.	Mémoire.	»	Mémoire.	Mémoire.
	7e partie. — Equipements administratif et divers.						
57-90	Equipements des services financiers	»	2.189.500	2.189.500	363.000	437.000	800.000
57-92	Travaux et revision des documents cadastraux résultant du remembrement	»	150.000	150.000	73.000	47.000	120.000
57-99	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	»	»	Mémoire.	»	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre V et l'état B	»	2.339.500	2.339.500	436.000	484.000	920.000

Etat C. — *Tableau des créations et transformations d'emplois autorisées pour 1957.*

Services financiers.

CHAPITRES	SERVICES	TITULAIRES		CONTRACTUELS		AUXILIAIRES		TOTAUX	
		Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.
31-01	Administration centrale (service des études économiques et financières).	.....	.....	1 chargé de mission (650).	1 chargé de mission (440-500).	.....	.....	1	1
31-31	Services extérieurs du Trésor.	40 agents principaux et agents de poursuites (225-390).	40 sous chefs de service (200-275).	.....	.....	.....	.....	40	40
31-43	Services extérieurs de la direction générale des impôts.	25 aides-commis (160-180). 75 employés de bureau (110-160). 6 contrôleurs principaux de classe exceptionnelle (340-360). 21 contrôleurs principaux (275-315). 33 contrôleurs (185-265). 90 agents principaux et agents de constatation (110-250). 13 aides-commis (160-180). 37 employés de bureau (110-160).							
	Totaux pour le chapitre 31-43.	300	.....	.....	.....	.....	.....	300	»
31-51	Services du cadastre..	71 agents de constatation (110-250). 8 aides-commis (160-180). 18 employés de bureau (110-160).							
	Totaux pour le chapitre 31-51.	100	.....	.....	.....	.....	.....	100	»
	Totaux.....	440	40	1	1	.....	.....	441	41

Etat D. — *Tableau des chapitres dotés de crédits provisionnels.*

NUMÉROS DES CHAPITRES	LIBELLÉ DES CHAPITRES
	Finances et affaires économiques.
	II. — SERVICES FINANCIERS
31-91	Indemnités résidentielles.
33-91	Prestations et versements obligatoires.

Etat E. — *Tableau, par chapitre, des dépenses ordinaires pouvant donner lieu à reports de crédits de 1956 à 1957.*

NUMÉROS DES CHAPITRES	LIBELLÉ DES CHAPITRES
	Finances et affaires économiques.
	II. — SERVICES FINANCIERS
37-11	Cent cinquantenaire de la cour des comptes.
37-95	Liquidation du service d'aide aux forces alliées.
37-96	Liquidation des anciens comptes spéciaux du ravitaillement et des transports maritimes et des opérations commerciales du service des importations et des exportations.
46-92	Règlement des prélèvements effectués sur les avoirs des personnes spoliées et remboursées par l'Etat.
46-93	Indemnités aux prestataires de réquisitions allemandes ou résultant de l'occupation ennemie.

Décret n° 56-1354 du 31 décembre 1956 portant répartition des crédits votés pour 1957.

FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

III. — Affaires économiques.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi de finances pour 1957 n° 56-1327 du 29 décembre 1956;

Vu le décret n° 56-601 du 19 juin 1956 déterminant le mode de présentation du budget,

Décrète:

Art. 1er. — Il est ouvert au ministre des affaires économiques et financières, pour 1957, au titre des dépenses ordinaires du budget des affaires économiques, des crédits s'élevant à la somme de 66.546.854.000 F.

Ces crédits s'appliquent:

— à concurrence de 6.600.222.000 F au titre III: « Moyens des services »;

— à concurrence de 59.946.632.000 F au titre IV: « Interventions publiques »,

conformément à la répartition, par service et par chapitre, figurant à l'état A annexé au présent décret.

Art. 2. — Il est ouvert au ministre des affaires économiques et financières, pour 1957, au titre des dépenses en capital du budget des affaires économiques, des autorisations de programme s'élevant à la somme de 8.069.000.000 F et des crédits de payement s'élevant à la somme de 7.413.800.000 F.

Ces autorisations de programme et ces crédits de payement s'appliquent au titre V, « Investissements exécutés par l'Etat », à concurrence de:

39.000.000 F, pour les autorisations de programme et de 56.000.000 F, pour les crédits de payement;

Au titre VI, « Investissements exécutés avec le concours de l'Etat », à concurrence de:

8.030.000.000 F, pour les autorisations de programme et de 7.357.800.000 F pour les crédits de payement,

conformément à la répartition, par service et par chapitre, figurant à l'état B annexé au présent décret.

Art. 3. — Il est ouvert au ministre des affaires économiques et financières, pour 1957, au titre des dépenses du budget des affaires économiques, effectuées sur ressources affectées, des crédits de payement s'élevant à la somme de 4.900.000.000 F.

Ces crédits de payement s'appliquent au titre VIII: « Dépenses effectuées sur ressources affectées », conformément à la répartition, par service et par chapitre, figurant à l'état C annexé au présent décret.

Art. 4. — Sont autorisées, au secrétariat d'Etat aux affaires économiques, la création et la transformation des emplois dont la répartition, par service et par chapitre, figure à l'état D annexé au présent décret.

Art. 5. — La liste des chapitres du budget des affaires économiques dont les dotations ont un caractère provisionnel est fixée, pour 1957, conformément à l'état E annexé au présent décret.

Art. 6. — La liste des chapitres concernant les dépenses de fonctionnement du budget des affaires économiques pouvant donner lieu à reports de crédits par arrêté, de 1956 à 1957, en exécution des dispositions de l'article 23 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956, est fixée conformément à l'état F annexé au présent décret.

Art. 7. — Les dotations inscrites dans le présent décret seront utilisables dans les conditions fixées aux articles 60, 61 et 62 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956.

Art. 8. — Le ministre des affaires économiques et financières et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et communiqué aux commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République, conformément aux dispositions de l'article 59 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956.

Fait à Paris, le 31 décembre 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

Etat A. — *Tableau portant répartition, par chapitre, des crédits ouverts pour* 1957 *(dépenses ordinaires civiles).*
(En milliers de francs.)

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
	Finances et affaires économiques.			
	III. — AFFAIRES ECONOMIQUES			
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES			
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.			
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales	376.312	+ 5.758	382.070
31-02	Administration centrale et corps annexes. — Rémunérations principales	218.436	+ 11.951	230.387
31-03	Administration centrale et corps annexes. — Indemnités et allocations diverses	119.947	+ 667	120.614
31-11	Service de l'expansion économique à l'étranger. — Rétribution des agents du cadre	597.827	Mémoire.	597.827
31-12	Services de l'expansion économique à l'étranger. — Rétribution de concours contractuels et auxiliaires	523.393	+ 50.000	573.393
31-13	Service de l'expansion économique à l'étranger. — Indemnités et allocations diverses	8.944	»	8.944
31-21	Service des enquêtes économiques. — Rémunérations principales	1.012.547	+ 7.808	1.020.355
31-22	Service des enquêtes économiques. — Indemnités et allocations diverses	35.868	+ 646	36.514
31-31	Institut national de la statistique et des études économiques. — Rémunérations principales	1.025.796	»	1.025.796
31-32	Institut national de la statistique et des études économiques. — Indemnités et allocations diverses	42.023	»	42.023

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
31-41	Commissariat général à la productivité. — Rémunérations principales	38.999	+ 1.500	40.499
31-42	Commissariat général à la productivité. — Indemnités et allocations diverses	8.054	»	8.054
31-91	Indemnités résidentielles	700.773	+ 938	701.711
	Totaux pour la 1re partie	4.708.919	+ 79.268	4.788.187
	3e partie. — Personnel en activité et en retraite. Charges sociales.			
33-91	Prestations et versements obligatoires	321.571	+ 631	322.202
33-92	Prestations et versements facultatifs	13.500	»	13.500
	Totaux pour la 3e partie	335.071	+ 631	335.702
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.			
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais	34.000	+ 10.000	44.000
34-02	Administration centrale. — Matériel	70.000	»	70.000
34-11	Service de l'expansion économique à l'étranger. — Matériel et remboursement de frais	346.039	+ 70.000	416.039
34-21	Service des enquêtes économiques. — Remboursement de frais	139.675	»	139.675
34-22	Service des enquêtes économiques. — Matériel	31.235	+ 3.765	35.000
34-31	Institut national de la statistique et des études économiques. Remboursement de frais	19.541	»	19.541
34-32	Institut national de la statistique et des études économiques. — Matériel	187.480	»	187.480
34-33	Travaux de recensement	289.000	+ 100.000	389.000
34-41	Commissariat général à la productivité. — Remboursement de frais.	5.500	»	5.500
34-42	Commissariat général à la productivité. — Matériel	2.211	+ 1.200	3.411
34-43	Commissariat général à la productivité. — Réalisation des travaux du commissariat général et des commissions	2.500	»	2.500
34-44	Commissariat général à la productivité. — Travaux et enquêtes	14.825	+ 10.000	24.825
34-91	Loyers et indemnités de réquisition	19.930	»	19.930
34-92	Achat et entretien du matériel automobile	15.240	+ 5.659	20.899
34-93	Remboursement à diverses administrations	71.509	+ 1.650	73.159
	Totaux pour la 4e partie	1.248.685	+ 202.274	1.450.959
	5e partie. — Travaux d'entretien.			
35-91	Travaux immobiliers	18.323	+ 1.353	19.676
	7e partie. — Dépenses diverses.			
37-91	Réparations civiles	5.698	»	5.698
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.			
38-91	Dépenses des exercices clos (moyens des services)	Mémoire.	»	Mémoire.
38-92	Dépenses des exercices périmés non frappés de déchéance (moyens des services)	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre III	6.316.696	+ 283.526	6.600.222
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES			
	3e partie. — Action éducative et culturelle.			
43-31	Institut national de la statistique et des études économiques. Subventions à divers instituts de statistique	9.000	»	9.000
	4e partie. — Action économique. — Encouragements et interventions.			
44-11	Subventions tendant à favoriser l'expansion économique à l'étranger	700.932	+ 46.000	746.932
44-12	Garanties de prix dont peuvent être assorties les opérations d'exportation et de prospection des marchés étrangers	15.500.000	»	15.500.000
44-13	Remboursement de charges fiscales et sociales à certaines activités industrielles et agricoles	44.000.000	— 600.000	43.400.000
44-14	Subvention à l'institut international des classes moyennes	700	»	700
44-15	Subvention à l'association française pour l'accroissement de la productivité	130.000	»	130.000
44-16	Subventions tendant à favoriser le développement de la productivité.	Mémoire.	»	Mémoire.
44-17	Coopération technique	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour la 4e partie	60.331.632	— 554.000	59.777.632
	7e partie. — Action sociale. — Prévoyance.			
47-01	Subvention à l'Organisation d'aide économique sociale (O. A. E. S.).	»	+ 460.000	460.000

NUMEROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.			
48-91	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (interventions publiques)	Mémoire.	»	Mémoire.
48-92	Dépenses des exercices clos (interventions publiques)	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre IV	60.340.632	— 394.000	59.946.632
	RECAPITULATION			
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES			
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité	4.708.919	+ 79.268	4.788.187
	3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.	335.071	+ 631	335.702
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services	1.248.685	+ 202.274	1.450.959
	5e partie. — Travaux d'entretien	18.323	+ 1.353	19.676
	7e partie. — Dépenses diverses	5.698	»	5.698
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre III	6.316.696	+ 283.526	6.600.222
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES			
	3e partie. — Action éducative et culturelle	9.000	»	9.000
	4e partie. — Action économique	60.331.632	— 554.000	59.777.632
	7e partie. — Action sociale. — Prévoyance	»	+ 160.000	160.000
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre IV	60.340.632	— 394.000	59.946.632
	Totaux pour l'état A	66.657.328	— 110.474	66.546.854

Etat B. — *Tableau portant répartition, par chapitre, des autorisations de programme et des crédits de payement ouverts pour* 1957 *(dépenses en capital des services civils).*

(En milliers de francs.)

NUMEROS des chapitres.	SERVICES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CRÉDITS DE PAYEMENT		
		Services votés.	Autorisations nouvelles.	Totaux.	Services votés.	Autorisations nouvelles.	Totaux.
	Finances et affaires économiques.						
	III. — AFFAIRES ECONOMIQUES						
	TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT						
	7e partie. — Equipements administratif et divers.						
57-10	Service de l'expansion économique à l'étranger. — Achat et aménagement d'immeubles	»	20.000	20.000	5.000	15.000	20.000
57-20	Service des enquêtes économiques. — Achat et aménagement d'immeubles	»	10.000	10.000	»	10.000	10.000
57-30	Institut national de la statistique et des études économiques. — Achat et aménagement d'immeubles	»	9.000	9.000	17.000	9.000	26.000
	Totaux pour le titre V	»	39.000	39.000	22.000	34.000	56.000
	TITRE VI. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS AVEC LE CONCOURS DE L'ETAT						
	A. — Subventions et participations.						
	8e partie. — Investissements hors de la métropole.						
68-00	Subvention au fonds d'investissement pour le développement économique et social des départements d'outre-mer (section générale)	»	1.330.000	1.330.000	518.000	1.000.000	1.518.800
68-02	Subvention au fonds d'investissement pour le développement économique et social des départements d'outre-mer (sections territoriales)	6.300.000	»	6.300.000	5.503.000	»	5.503.000
	Totaux pour le titre VI A	6.300.000	1.330.000	7.630.000	6.021.800	1.000.000	7.021.800
	B. — Prêts et avances.						
	8e partie. — Investissements hors de la métropole.						
60-11	Prêts à la caisse centrale de la France d'outre-mer pour le financement du plan de modernisation et d'équipement dans les départements d'outre-mer	400.000	»	400.000	336.000	»	336.000
	Totaux pour le titre VI	6.700.000	1.330.000	8.030.000	6.357.800	1.000.000	7.357.800
	Totaux pour l'état B	6.700.000	1.369.000	8.069.000	6.379.800	1.034.000	7.413.800

Etat C. — *Tableau portant répartition, par chapitre, des crédits de payement ouverts pour* 1957 (*Dépenses effectuées sur ressources affectées*) (en milliers de francs).

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	CRÉDITS DE PAYEMENTS OUVERTS
	Finances et affaires économiques.	
	III. — AFFAIRES ECONOMIQUES	
83-01	Dépenses diverses ou accidentelles	Mémoire.
83-02	Restitution de droits indûment perçus	Mémoire.
84-01	Versements aux producteurs de matières textiles	4.900.000
	Total pour les affaires économiques	4.900.000

Etat D. — *Tableau des créations et transformations d'emplois autorisées pour* 1957.

Affaires économiques.

CHAPITRES	SERVICES	CONTRACTUELS		TOTAUX	
		Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.
31-01	Administration centrale	1 chargé de mission de 1re catégorie (500-580). 1 charge de mission de 3e catégorie (320-360). 1 chargé de mission de 4e catégorie (260-300).			
	Totaux	3	»	3	»

Etats E. — *Tableau des chapitres dotés de crédits provisionnels.*

NUMÉROS DES CHAPITRES	LIBELLÉ DES CHAPITRES
	Finances et affaires économiques.
	III. — AFFAIRES ECONOMIQUES
31-91	Indemnités résidentielles.
33-91	Prestations et versements obligatoires.
44-12	Garantie de prix dont peuvent être assorties les opérations d'exportation.
44-13	Remboursement de charges fiscales et sociales à certaines activités industrielles et agricoles.

Etat F. — *Tableau, par chapitre, des dépenses ordinaires pouvant donner lieu à reports de crédits de* 1956 *à* 1957.

NUMÉROS DES CHAPITRES	LIBELLÉ DES CHAPITRES
	Finances et affaires économiques.
	III. — AFFAIRES ECONOMIQUES
31-33	Travaux de recensement.
44-12	Garanties de prix dont peuvent être assorties les opérations d'exportation.
44-13	Remboursement de charges fiscales et sociales à certaines activités industrielles et agricoles.

Décret n° 56-1355 du 31 décembre 1956 portant répartition des crédits votés pour 1957.

FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

IV. — Plan.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi de finances pour 1957 n° 56-1327 du 29 décembre 1956;

Vu le décret n° 56-601 du 19 juin 1956 déterminant le mode de présentation du budget,

Décrète:

Art. 1er. — Il est ouvert au ministre des affaires économiques et financières pour 1957, au titre des dépenses ordinaires du budget du commissariat général au plan, des crédits s'élevant à la somme de 121.316.000 F applicables au titre III « Moyens des services », conformément à la répartition, par service et par chapitre, figurant à l'état A annexé au présent décret.

Art. 2. — La liste des chapitres du budget du commissariat général au plan dont les dotations ont un caractère provisionnel est fixée, pour 1957, conformément à l'état B annexé au présent décret.

Art. 3. — Les dotations inscrites dans le présent décret seront utilisables dans les conditions fixées aux articles 60, 61 et 62 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956.

Art. 4. — Le ministre des affaires économiques et financières et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et communiqué aux commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République, conformément aux dispositions de l'article 59 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956.

Fait à Paris, le 31 décembre 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

Etat A. — *Tableau portant répartition, par chapitre, des crédits ouverts pour 1957 (dépenses ordinaires civiles).*

(En milliers de francs.)

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
	IV. — COMMISSARIAT GENERAL DU PLAN			
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES			
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.			
31-01	Rémunérations principales	63.607	»	63.607
31-02	Indemnités et allocations diverses	2.459	»	2.459
31-91	Indemnités résidentielles	17.240	»	17.240
	Totaux pour la 1re partie	83.306	»	83.306
	3e partie. — Personnel en activité et en retraite. Charges sociales.			
33-91	Prestations et versements obligatoires	12.720	»	12.720
33-92	Prestations et versements facultatifs	150	»	150
	Totaux pour la 3e partie	12.870	»	12.870

NUMÉROS des chapitres	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.			
34-01	Matériel	11.000	»	11.000
34-02	Remboursement de frais	2.100	»	2.100
34-03	Réalisation et diffusion des travaux du commissariat général et des commissions	3.000	»	3.000
34-04	Travaux et enquêtes	1.000	»	1.000
34-92	Achat et entretien du matériel automobile	1.100	»	1.100
34-93	Remboursements à diverses administrations	2.920	»	2.920
	Totaux pour la 4e partie	21.120	»	21.120
	5e partie. — Travaux d'entretien.			
35-91	Travaux immobiliers	»	+ 4.000	4.000
	7e partie. — Dépenses diverses.			
37-91	Réparations civiles et frais de justice	20	»	20
37-92	Frais de fonctionnement du comité permanent des marchés d'intérêt national	»	»	Mémoire.
	Totaux pour la 7e partie	20	»	20
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.			
38-91	Dépenses des services périmés non frappées de déchéance (moyens des services)	Mémoire.	»	Mémoire.
38-92	Dépenses des exercices clos (moyens des services)	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour la 8e partie	Mémoire.	»	Mémoire.
	RECAPITULATION			
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES			
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité	63.306	»	63.306
	3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.	12.870	»	12.870
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services	21.120	»	21.120
	5e partie. — Travaux d'entretien	»	+ 4.000	4.000
	7e partie. — Dépenses diverses	20	»	20
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour l'état A	117.316	+ 4.000	121.316

Etat B. — *Tableau des chapitres dotés de crédits provisionnels.*

NUMÉROS DES CHAPITRES	LIBELLE DES CHAPITRES
	Commissariat au plan.
31-91	Indemnités résidentielles.
33-91	Prestations et versements obligatoires.

Décret n° 58-1356 du 31 décembre 1958 portant répartition des crédits votés pour 1957.

FRANCE D'OUTRE-MER

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi de finances pour 1957 n° 56-1327 du 29 décembre 1956;

Vu le décret n° 56-601 du 19 juin 1956 déterminant le mode de présentation du budget,

Décrète:

Art. 1er. — Il est ouvert au ministre de la France d'outre-mer pour 1957, au titre des dépenses ordinaires du budget de la France d'outre-mer (dépenses civiles) des crédits s'élevant à la somme de 18.706.844.000 F.

Ces crédits s'appliquent:

— à concurrence de 9.634.844.000 F au titre III: « Moyens des services »;

— à concurrence de 9.072.000.000 F au titre IV: « Interventions publiques »,

conformément à la répartition, par service et par chapitre, figurant à l'état A annexé au présent décret.

Art. 2. — Il est ouvert au ministre de la France d'outre-mer pour 1957, au titre des dépenses en capital du budget de la France d'outre-mer (dépenses civiles), des autorisations de programme s'élevant à la somme de 66.000.000.000 F et des crédits de payement s'élevant à la somme de 65.350.000.000 F.

Ces autorisations de programme et ces crédits de payement s'appliquent au titre VI, « Investissements exécutés avec le concours de l'Etat », conformément à la répartition, par service et par chapitre, figurant à l'état B annexé au présent décret.

Art. 3. — Sont autorisées, au ministère de la France d'outre-mer (dépenses civiles), la création et la transformation des emplois dont la répartition, par service et par chapitre, figure à l'état C annexé au présent décret.

Art. 4. — La liste des chapitres du budget de la France d'outre-mer dont les dotations ont un caractère provisionnel est fixée, pour 1957, conformément à l'état D annexé au présent décret.

Art. 5. — Les dotations inscrites dans le présent décret seront utilisables dans les conditions fixées aux articles 60, 61 et 62 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956.

Art. 6. — Le ministre des affaires économiques et financières et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et communiqué aux commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République, conformément aux dispositions de l'article 59 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956.

Fait à Paris, le 31 décembre 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

Etat A. — *Tableau portant répartition, par chapitre, des crédits ouverts pour* 1957 *(dépenses ordinaires civiles).*

(En milliers de francs.)

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
	France d'outre-mer.			
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES			
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.			
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales	550.219	+ 48	550.267
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	72.738	»	72.738
31-03	Inspection de la France d'outre-mer. — Soldes et accessoires de solde.	95.760	»	95.760
31-21	Etablissements d'enseignement et musée de la France d'outre-mer. — Rémunérations principales	108.748	+ 337	109.085
31-22	Etablissements d'enseignement et musée de la France d'outre-mer. Indemnités et allocations diverses	12.518	»	12.518
31-23	Formation complémentaire de divers fonctionnaires	3.255	»	3.255
31-31	Services administratifs. — Rémunérations principales	66.088	»	66.088
31-32	Services administratifs. — Indemnités et allocations diverses	5.465	»	5.465
31-41	Personnel d'autorité en service dans les territoires d'outre-mer. — Rémunérations principales	2.992.619	+ 232.128	3.224.747
31-42	Personnel d'autorité en service dans les territoires d'outre-mer. — Indemnités et allocations diverses	295.119	+ 1.050	296.169
31-51	Magistrats de droit civil et de droit pénal français en service dans les territoires d'outre-mer. — Rémunérations principales	1.165.204	+ 30.000	1.195.204
31-52	Magistrats de droit civil et de droit pénal français en service dans les territoires d'outre-mer. — Indemnités et allocations diverses	61.015	»	61.015
31-91	Indemnités résidentielles	1.683.971	+ 9.551	1.693.522
	Totaux pour la 1re partie	7.113.019	+ 273.114	7.386.133

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
	3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.			
33-91	Prestations et versements obligatoires	633.475	+ 3.325	636.800
33-92	Prestations et versements facultatifs	23.445	»	23.445
	Totaux pour la 3e partie	656.920	+ 3.325	660.245
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.			
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais	40.905	»	40.905
34-02	Administration centrale. — Matériel	69.900	+ 3.100	73.000
34-03	Inspection de la France d'outre-mer. — Matériel et remboursement de frais	398	»	398
34-04	Dépenses de fonctionnement particulières au service d'information, de documentation et de propagande	23.000	»	23.000
34-05	Contribution à l'entretien et au fonctionnement des postes de radio-diffusion d'outre-mer	422.000	+ 100.000	522.000
34-21	Etablissements d'enseignement et musée de la France d'outre-mer. — Matériel et remboursement de frais	26.485	+ 1.200	27.685
34-31	Services administratifs. — Matériel et remboursement de frais	8.550	+ 2.500	11.050
34-41	Personnel d'autorité en service dans les territoires d'outre-mer. — Remboursement de frais	533.625	+ 5.528	539.153
34-51	Magistrats de droit civil et de droit pénal français en service dans les territoires d'outre-mer. — Remboursement de frais	192.000	»	192.000
34-91	Loyers et réquisitions	3.500	»	3.500
34-92	Achat et entretien de matériel automobile	6.381	»	6.381
34-93	Remboursements à diverses administrations	38.500	+ 1.500	40.000
	Totaux pour la 4e partie	1.365.244	+ 113.828	1.479.072
	6e partie. — Subventions de fonctionnement.			
36-21	Subvention à l'office des étudiants d'outre-mer	30.000	»	30.000
36-22	Subvention à l'académie des sciences coloniales	1.770	»	1.770
36-91	Dépenses administratives de la caisse de retraites de la France d'outre-mer	50.947	»	50.947
	Totaux pour la 6e partie	82.717	»	82.717
	7e partie. — Dépenses diverses.			
37-91	Frais d'instance et de justice. — Réparations civiles	2.000	»	2.000
37-92	Dépenses de contrôle du chemin de fer franco-éthiopien	4.677	»	4.677
37-93	Dépenses afférentes à diverses élections outre-mer	20.000	»	20.000
37-94	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour la 7e partie	26.677	»	26.677
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs			
38-91	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (moyens des services)	Mémoire.	»	Mémoire.
38-92	Dépenses des exercices clos (moyens des services)	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour la 8e partie	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre III	9.244.577	+ 390.267	9.634.844

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES			
	1re partie. — Interventions politiques et administratives.			
41-91	Subventions aux budgets fédéraux et locaux des territoires d'outre-mer	4.547.500	+ 2.037.500	6.585.000
41-92	Délimitation et abornement de frontières	4.500	»	4.500
41-93	Indemnité d'expropriation aux populations Pongwés de Libreville (Gabon). — Cinquième tranche	4.000	»	4.000
41-94	Contribution de l'Etat aux charges résultant de la répartition des dommages matériels causés par les troubles survenus à Madagascar	250.000	»	250.000
41-95	Incidence de la mise en application de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956	»	Mémoire.	Mémoire.
	Totaux pour la 1re partie	4.806.000	+ 2.037.500	6.843.500
	4e partie. — Action économique. — Encouragements et interventions.			
44-01	Remboursement de charges fiscales et sociales au bénéfice de certaines activités industrielles et agricoles	790.000	»	790.000
44-02	Subvention à l'association nationale pour le développement du tourisme dans les territoires d'outre-mer	1.500	»	1.500
44-03	Subvention pour le soutien des fibres textiles d'outre-mer	»	+ 1.400.000	1.400.000
	Totaux pour la 4e partie	791.500	+ 1.400.000	2.191.500
	6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité.			
46-91	Subventions aux œuvres privées dans les territoires d'outre-mer	9.000	»	9.000
46-92	Action sociale en faveur des personnes étrangères à l'administration.	28.000	»	28.000
	Totaux pour la 6e partie	37.000	»	37.000
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.			
48-91	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (interventions publiques)	Mémoire.	»	Mémoire.
48-92	Dépenses des exercices clos (interventions publiques)	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour la 8e partie	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre IV	5.634.500	+ 3437.500	9.072.000
	RECAPITULATION			
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES			
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité	7.113.019	+ 273.414	7.386.433
	3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.	656.920	+ 3.325	660.245
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services	1.365.244	+ 113.828	1.479.072
	6e partie. — Subventions de fonctionnement	82.717	»	82.717
	7e partie. — Dépenses diverses	26.677	»	26.677
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre III	9.244.577	+ 390.267	9.634.844
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES			
	1re partie. — Interventions politiques et administratives	4.806.000	+ 2.037.500	6.843.500
	4e partie. — Action économique. — Encouragements et interventions.	791.500	+ 1.400.000	2.191.500
	6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité	37.000	»	37.000
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre IV	5.634.500	+ 3.437.500	9.072.000
	Totaux pour l'état A	14.879.077	+ 3.827.767	18.706.844

Etat B. — *Tableau portant répartition, par chapitre, des autorisations de programme et des crédits de payement ouverts pour 1957 (dépenses en capital des services civils).*

(En milliers de francs.)

NUMEROS des chapitres	SERVICES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAYEMENT		
		Services votés.	Autorisations nouvelles.	Totaux.	Services votés.	Autorisations nouvelles.	Totaux.
	France d'outre-mer.						
	TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT						
	7e partie. — Equipements administratif et divers.						
57-99	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.....	»	»	Mémoire.	»	»	Mémoire.
	TITRE VI. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS AVEC LE CONCOURS DE L'ETAT						
	A. — Subventions et participations.						
	7e partie. — Equipements administratif et divers.						
67-99	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.....	»	»	Mémoire.	»	»	Mémoire.
	8e partie. — Investissements hors de la métropole.						
68-20	Subvention au fonds commun de la recherche scientifique et technique d'outre-mer.....	1.250 000	500.000	1.750.000	1.250.000	500.000	1.750.000
68-90	Subvention au fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer (section générale).....	»	14.250.000	14.250.000	11.500.000	7.000.000	18.500.000
68-92	Subvention au fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer (sections des territoires).	45.000.000	»	45.000.000	37.927.000	»	37.927.000
68-94	Subventions pour l'équipement public des territoires d'outre-mer....	»	600.000	600.000	»	100.000	100.000
	Totaux pour le titre VI A.....	46.250.000	15.350.000	61.600.000	50.677.000	7.600.000	58.277.000
	B. — Prêts et avances.						
	8e partie. — Investissements hors de la métropole.						
60-80	Prêts à la caisse centrale de la France d'outre-mer pour le financement du plan de modernisation et d'équipement dans les territoires d'outre-mer (sections locales du F. I. D. E. S.).....	5.000.000	»	5.000.000	7.073.000	»	7.073.000
	Totaux pour l'état B.....	51.250.000	15.350.000	66.600.000	57.750.000	7.600.000	65.350.000

Etat C. — *Tableau des créations et transformations d'emplois autorisées pour 1957.*

France d'outre-mer.

CHAPITRES	SERVICES	TITULAIRES		TOTAUX	
		Créations.	Suppressions.	Suppressions.	Créations.
31-01	Administration centrale.....	1 ouvrier professionnel de 1re catégorie (170-240).	1 ouvrier professionnel de 2e catégorie (145-220).	1	1
31-21	Etablissements d'enseignement et musée de la F. O. M.	1 conservateur de la Bibliothèque nationale (430-510).	1 bibliothécaire diplômé (185-315).	1	1
31-41	Personnel d'autorité en service dans les T. O. M.	1 administrateur en chef de classe exceptionnelle (630). 4 administrateurs en chef (525-600). 13 administrateurs (440-500). 1 administrateur adjoint (300-410).	1 administrateur de la France d'outre-mer (440-500). 3 administrateurs adjoints (300-410).	19	4
	Totaux pour le chapitre 31-41....	19	4 6		
	Totaux généraux.....	21		21	6

Etat D. — *Tableau des chapitres dotés de crédits provisionnels.*

NUMEROS DES CHAPITRES	LIBELLE DES CHAPITRES
	France d'outre-mer.
31-91	Indemnités résidentielles.
33-91	Prestations et versements obligatoires.
37-93	Dépenses afférentes à diverses élections outre-mer.
44-01	Remboursement de charges fiscales et sociales au bénéfice de certaines activités industrielles et agricoles.

Décret n° 56-1357 du 31 décembre 1956 portant répartition des crédits votés pour 1957.

INDUSTRIE ET COMMERCE

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi de finances pour 1957 n° 56-1327 du 29 décembre 1956;

Vu le décret n° 56-601 du 19 juin 1956 déterminant le mode de présentation du budget,

Décrète:

Art. 1er. — Il est ouvert au ministre des affaires économiques et financières, pour 1957, au titre des dépenses ordinaires du budget de l'industrie et du commerce des crédits s'élevant à la somme de 4.570.277.000 F.

Ces crédits s'appliquent:

— à concurrence de 3.515.086.000 F, au titre III « Moyens des services »;

— à concurrence de 1.055.191.000 F, au titre IV « Interventions publiques »,

conformément à la répartition, par service et par chapitre, figurant à l'état A annexé au présent décret.

Art. 2. — Il est ouvert au ministre des affaires économiques et financières, pour 1957, au titre des dépenses en capital du budget de l'industrie et du commerce, des autorisations de programme s'élevant à la somme de 6.475.000.000 F et des crédits de payement s'élevant à la somme de 8.496.000.000 F.

Ces autorisations de programme et ces crédits de payement s'appliquent au titre V « Investissements exécutés par l'Etat », à concurrence de:

60.000.000 F, pour les crédits de payement;

Au titre VI « Investissements exécutés avec le concours de l'Etat », à concurrence de:

6.475.000.000 F, pour les autorisations de programme et de 8.436.000.000 F, pour les crédits de payement,

conformément à la répartition, par service et par chapitre, figurant à l'état B annexé au présent décret.

Art. 3. — Il est ouvert au ministre des affaires économiques et financières, pour 1957, au titre des dépenses du budget de l'industrie et du commerce effectuées sur ressources affectées, des crédits s'élevant à la somme de 22.987.000.000 F.

Ces crédits s'appliquent au titre VIII « Dépenses effectuées sur ressources affectées », conformément à la répartition, par service et par chapitre, figurant à l'état C annexé au présent décret.

Art. 4. — Sont autorisées, au secrétariat d'Etat à l'industrie et au commerce, la création et la transformation des emplois dont la répartition, par service et par chapitre, figure à l'état D annexé au présent décret.

Art. 5. — La liste des chapitres du budget de l'industrie et du commerce dont les dotations ont un caractère provisionnel est fixée, pour 1957, conformément à l'état E annexé au présent décret.

Art. 6. — La liste des chapitres concernant les dépenses de fonctionnement du budget de l'industrie et du commerce pouvant donner lieu à reports de crédits par arrêté, de 1956 à 1957, en exécution des dispositions de l'article 23 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956, est fixée conformément à l'état F annexé au présent décret.

Art. 7. — Les dotations inscrites dans le présent décret seront utilisables dans les conditions fixées aux articles 60, 61 et 62 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956.

Art. 8. — Le ministre des affaires économiques et financières et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et communiqué aux commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République, conformément aux dispositions de l'article 59 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956.

Fait à Paris, le 31 décembre 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires économiques et financières,

PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat au budget,

JEAN FILIPPI.

Etat A. — *Tableau portant répartition, par chapitre, des crédits ouverts pour* 1957 *(dépenses ordinaires civiles).*

(En milliers de francs.)

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
	Industrie et commerce.			
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES			
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.			
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales.....	924.430	+ 15.370	939.800
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses.....	106.733	+ 16	106.749
31-11	Direction des mines et de la sidérurgie. — Services extérieurs. — Ecoles nationales supérieures et techniques des mines. — Rémunérations principales.....	450.379	+ 4.086	454.465
31-12	Direction des mines et de la sidérurgie. — Services extérieurs et écoles nationales supérieures et techniques des mines. — Indemnités et allocations diverses.....	53.281	+ 2.103	55.384
31-21	Direction du gaz et de l'électricité. — Services extérieurs. — Rémunérations principales.....	101.467	+ 2.524	103.991
31-22	Direction du gaz et de l'électricité. — Services extérieurs. — Indemnités et allocations diverses.....	7.245	»	7.245
31-31	Direction des industries chimiques. — Laboratoire central des services chimiques de l'Etat. — Rémunérations principales.....	34.358	+ 734	35.092
31-32	Direction des industries chimiques. — Laboratoire central des services chimiques de l'Etat. — Indemnités et allocations diverses...	3.987	— 102	3.885
31-41	Direction des industries mécaniques et électriques. — Service des instruments de mesure. — Rémunérations principales.....	291.192	»	291.192

NUMEROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
31-42	Direction des industries mécaniques et électriques. — Service des instruments de mesure. — Indemnités et allocations diverses....	35.997	»	35.997
31-61	Direction des carburants. — Services extérieurs. — Rémunérations principales	Mémoire.	»	Mémoire.
31-62	Direction des carburants. — Services extérieurs. — Indemnités et allocations diverses.....	Mémoire.	»	Mémoire.
31-91	Indemnités résidentielles.....	451.310	+ 1.346	452.656
31-92	Salaires du personnel ouvrier.....	111.867	+ 488	112.355
	Totaux pour la 1re partie.....	2.572.276	+ 26.565	2.598.841
	3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.			
33-91	Prestations et versements obligatoires.....	248.609	+ 729	249.338
33-92	Prestations et versements facultatifs.....	10.946	»	10.946
	Totaux pour la 3e partie.....	259.555	+ 729	260.284
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.			
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais.....	40.745	»	40.745
34-02	Administration centrale. — Matériel.....	93.673	+ 360	94.033
34-11	Direction des mines et de la sidérurgie. — Services extérieurs et écoles des mines. — Remboursement de frais.....	30.000	+ 1.448	31.448
34-12	Direction des mines et de la sidérurgie. — Services extérieurs et écoles des mines. — Matériel	107.134	+ 8.246	115.380
34-21	Direction du gaz et de l'électricité. — Services extérieurs. — Remboursement de frais.....	9.345	»	9.345
34-22	Direction du gaz et de l'électricité. — Services extérieurs. — Matériel.	6.000	»	6.000
34-31	Direction des industries chimiques. — Laboratoire central des services chimiques de l'Etat. — Remboursement de frais.....	1.300	»	1.300
34-32	Direction des industries chimiques. — Laboratoire central des services chimiques de l'Etat. — Matériel.....	28.000	»	28.000
34-41	Direction des industries mécaniques et électriques. — Service des instruments de mesure. — Remboursement de frais.....	84.000	»	84.000
34-42	Direction des industries mécaniques et électriques. — Service des instruments de mesure. — Matériel.....	11.500	»	11.500
34-61	Direction des carburants. — Services extérieurs. — Remboursement de frais.....	»	»	Mémoire
34-62	Direction des carburants. — Services extérieurs. — Matériel.....	»	»	Mémoire
34-91	Loyers	61.000	»	61.000
34-92	Achat et entretien du matériel automobile.....	22.000	»	22.000
34-93	Remboursement à diverses administrations.....	76.464	»	76.464
	Totaux pour la 4e partie.....	571.161	+ 10.054	581.215
	5e partie. — Travaux d'entretien.			
35-12	Entretien des installations industrielles appartenant à l'Etat.....	1.500	»	1.500
35-91	Travaux d'équipement et d'entretien.....	32.646	+ 7.250	39.896
	Totaux pour la 5e partie.....	34.146	+ 7.250	41.396
	6e partie. — Subventions de fonctionnement.			
36-31	Subvention à l'institut national de recherche chimique appliquée...	Mémoire.	»	Mémoire.
36-51	Subvention au centre national de la cinématographie.....	500	+ 250	750
	Totaux pour la 6e partie.....	500	+ 250	750
	7e partie. — Dépenses diverses.			
37-41	Frais d'établissement des listes pour les élections consulaires.....	3.600	»	3.600
37-91	Frais de justice. — Réparations civiles. — Liquidation des opérations des anciens comptes spéciaux.....	29.000	»	29.000
37-92	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations.....	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour la 7e partie.....	32.600	»	32.600
	8e partie. — Dépenses rattachées à des services antérieurs.			
38-91	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (moyens des services).....	Mémoire.	»	Mémoire.
38-92	Dépenses des exercices clos (moyens des services).....	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour la 8e partie.....	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre III.....	3.470.238	+ 44.848	3.515.086

NUMEROS des chapitres	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES			
	2e partie. — Action internationale.			
42-01	Participation à l'organisation de la section française à l'exposition internationale de Bruxelles 1958	250.000	+ 750.000	1.000.000
42-91	Part contributive de la France dans les dépenses de divers bureaux internationaux	5.292	+ 800	6.092
	Totaux pour la 2e partie	255.292	+ 750.800	1.006.092
	4e partie. — Action économique. — Encouragements et interventions.			
44-01	Encouragement à l'artisanat	2.900	»	2.900
44-02	Subvention destinée à aligner le prix des pâtes françaises sur celui des pâtes importées pour la fabrication du papier journal	Mémoire.	»	Mémoire.
44-11	Subvention à la caisse de compensation des combustibles minéraux solides	»	»	Mémoire.
44-12	Subvention à la production du nickel	Mémoire.	»	Mémoire.
44-13	Application de l'article 18 *ter* de la convention du 31 août 1917 passée entre l'Etat et la Société nationale des chemins de fer français.	»	»	Mémoire.
44-71	Encouragement aux recherches dans le domaine commercial	»	+ 25.000	25.000
44-91	Recherches techniques	21.199	»	21.199
	Totaux pour la 4e partie	24.099	+ 25.000	49.099
	5e partie. — Action économique. — Subventions aux entreprises d'intérêt national.			
45-11	Participation de la métropole au déficit des houillères du Sud-Oranais.	Mémoire.	»	Mémoire.
	8e partie. — Dépenses rattachées à des services antérieurs.			
48-91	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (interventions publiques)	Mémoire.	»	Mémoire.
48-92	Dépenses des exercices clos (interventions publiques)	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour la 8e partie	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre IV	279.391	+ 775.800	1.055.191
	RECAPITULATION			
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES			
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité	2.572.276	+ 26.565	2.598.841
	3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.	259.555	+ 729	260.284
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services	571.161	+ 10.054	581.215
	5e partie. — Travaux d'entretien	34.146	+ 7.250	41.396
	6e partie. — Subventions de fonctionnement	500	+ 250	750
	7e partie. — Dépenses diverses	32.600	»	32.600
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre III	3.470.238	+ 44.848	3.515.086
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES			
	2e partie. — Action internationale	255.292	+ 750.800	1.006.092
	4e partie. — Action économique. — Encouragements et interventions.	24.099	+ 25.000	49.099
	5e partie. — Action économique. — Subventions aux entreprises d'intérêt national	Mémoire.	»	Mémoire.
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre IV	279.391	+ 775.800	1.055.191
	Totaux pour l'état A	3.749.629	+ 820.648	4.570.277

Etat B. — *Tableau portant répartition, par chapitre, des autorisations de programme et des crédits de payement ouverts pour 1957 (dépenses en capital des services civils).*

(En milliers de francs.)

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CRÉDITS DE PAYEMENT		
		Services votés.	Autorisations nouvelles.	Totaux.	Services votés.	Autorisations nouvelles.	Totaux.
	Industrie et commerce.						
	TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT						
	2e partie. — Energie et mines.						
52-61	Infrastructure pétrolière	»	»	Mémoire.	»	»	Mémoire.
	7e partie. — Equipements administratifs et divers.						
57-01	Equipement téléphonique	»	»	»	60.000	»	60.000
	TITRE VI. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS AVEC LE CONCOURS DE L'ETAT						
	A. — Subventions et participations.						
	2e partie. — Energie et mines.						
62-10	Subvention d'équipement aux entreprises de recherches ou de prospections minières	»	»	Mémoire.	»	»	Mémoire.
62-12	Subvention d'équipement au bureau de recherches géologiques, géophysiques et minières de la France métropolitaine	»	475.000	475.000	375.000	475.000	850.000
62-20	Equipement des chutes du Rhin	»	»	»	1.350.000	»	1.350.000
62-21	Subvention au fonds d'amortissement des charges d'électrification rurale	»	2.000.000	2.000.000	»	2.000.000	2.000.000
62-60	Subvention au bureau de recherches de pétrole	2.250.000	1.750.000	4.000.000	2.486.000	1.750.000	4.236.000
	4e partie. — Entreprises industrielles et commerciales.						
64-90	Fonds d'encouragement à la recherche technique	»	»	Mémoire.	»	»	Mémoire
	7e partie. — Equipements administratifs et divers.						
67-99	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	»	»	Mémoire.	»	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre VI	2.250.000	4.225.000	6.475.000	4.211.000	4.225.000	8.436.000
	Totaux pour l'état B	2.250.000	4.225.000	6.475.000	4.271.000	4.225.000	8.496.000

Etat C. — *Tableau portant répartition, par chapitre, des crédits ouverts pour 1957 (dépenses effectuées sur ressources affectées).*

(En milliers de francs.)

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	CRÉDITS OUVERTS
	Industrie et commerce.	
81-61	Restitution des droits indûment perçus	5.000
81-61	Subvention aux carburants nationaux et au supercarburant	3.562.000
81-62	Remboursement de frais de contrôle et d'expertises	5.000
81-63	Frais d'aménagement de contrats	Mémoire.
81-64	Aide à la recherche de pétrole	3.000.000
81-65	Dépenses diverses ou accidentelles	400.000
81-66	Frais de fonctionnement	15.000
86-61	Intensification de la recherche de pétrole	16.000.000
86-62	Prêts	Mémoire.
	Total pour l'état C	22.987.000

Etat D. — *Tableau des créations et transformations d'emplois autorisées pour 1957.*

Industrie et commerce.

CHAPITRES	SERVICES	TITULAIRES		CONTRACTUELS		MILITAIRES		TOTAUX	
		Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.
31-01	Administration centrale.	3 ouvriers professionnels de 2e catégorie (115-220).	3 ouvriers professionnels de 3e catégorie (135-195).	.....	.....	2 techniciens chefs (études et fabrications) [330-430].	2 techniciens (études et fabrications) [195-330].	5	5
31-11	Direction des mines et de la sidérurgie. — Services extérieurs.	1 adjoint technique (185-360). 1 garçon de laboratoire (120-160). 2 agents de service de 2e catégorie (100-155). 1 chef de travaux pratiques (360-550). 1 aide technique principal (225). 2 aides techniques (205). 1 aide de laboratoire (O. P. 1re catégorie) (170-240).	1 secrétaire administratif (185-315).	1 assistant contractuel hors et 1re catégorie (243-525).					
	Totaux.....	9	1	1				10	1
31-31	Direction des industries chimiques. — Laboratoire central des services chimiques de l'Etat.	.....	.....	1 contractuel de 2e catégorie (198-314).	1 contractuel hors et 1re catégorie (243-525).	1 ingénieur en chef des fabrications d'armement (550-650). 4 ingénieurs en chef des poudres (550-650). 2 ingénieurs militaires principaux des poudres (480-510). 15 ingénieurs chimistes (330-430).	9 ingénieurs militaires principaux des poudres (180-510). 13 ingénieurs chimistes (225-500).		
	Totaux.....			1	1	22	22	23	23
31-61	Direction des carburants. — Services extérieurs.	1 secrétaire d'administration (185-360). 1 sténodactylographe (135-200).	.....	2 contractuels hors barème (550-650). 1 contractuel hors et 1re catégorie (243-525). 1 contractuel 2e catégorie (198-314).					
	Totaux.....	2		4				6	»
	Totaux généraux.....	41	4	6	1	24	24	41	29

Etat E. — *Tableau des chapitres dotés de crédits provisionnels.*

NUMÉROS des chapitres.	LIBELLÉ DES CHAPITRES
	Industrie et commerce.
31-91	Indemnités résidentielles.
33-91	Prestations et versements obligatoires.

Etat F. — *Tableau, par chapitre, des dépenses ordinaires pouvant donner lieu à reports de crédits de 1956 à 1957.*

NUMÉROS des chapitres.	LIBELLÉ DES CHAPITRES
	Industrie et commerce.
42-01	Participation à l'organisation de la section française à l'exposition internationale de Bruxelles 1958.
44-02	Subvention destinée à aligner le prix des pâtes françaises sur celui des pâtes importées pour la fabrication du papier journal.

Décret n° 56-1358 du 31 décembre 1956 portant répartition des crédits votés pour 1957.

INTERIEUR

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi de finances pour 1957 n° 56-1327 du 29 décembre 1956;

Vu le décret n° 56-601 du 19 juin 1956 déterminant le mode de présentation du budget,

Décrète:

Art. 1er. — Il est ouvert au ministre de l'intérieur, pour 1957, au titre des dépenses ordinaires du budget de l'intérieur, des crédits s'élevant à la somme de 120.761.866.000 F.

Ces crédits s'appliquent:

— à concurrence de 94.328.195.000 F au titre III, « Moyens des services »;

— à concurrence de 26.433.671.000 F au titre IV, « Interventions publiques »;

conformément à la répartition, par service et par chapitre, figurant à l'état A annexé au présent décret.

Art. 2. — Il est ouvert au ministre de l'intérieur, pour 1957, au titre des dépenses en capital du budget de l'intérieur, des autorisations de programme s'élevant à la somme de 82.850.000.000 F et des crédits de payement s'élevant à la somme de 81.459.000.000 F.

Ces autorisations de programme et ces crédits de payement s'appliquent au titre V, « Investissements exécutés par l'Etat », à concurrence de:

3.208.000.000 F pour les autorisations de programme et de 3.265.000.000 F pour les crédits de payement;

Au titre VI, « Investissements exécutés avec le concours de l'Etat », à concurrence de:

79.642.000.000 F pour les autorisations de programme et de 78.194.000.000 F pour les crédits de payement,

conformément à la répartition, par service et par chapitre, figurant à l'état B annexé au présent décret.

Art. 3. — Il est ouvert au ministre de l'intérieur, pour 1957, au titre des dépenses du budget de l'intérieur effectuées sur ressources affectées, des autorisations de programme s'élevant à la somme de 20.115.000.000 F et des crédits de payement s'élevant à la somme de 17.800.000.000 F.

Ces autorisations de programme et ces crédits de payement s'appliquent au titre VIII, « Dépenses effectuées sur ressources affectées », conformément à la répartition, par service et par chapitre, figurant à l'état C annexé au présent décret.

Art. 4. — Sont autorisées, au ministère de l'intérieur, la création et la transformation des emplois dont la répartition par service et par chapitre, figure à l'état D annexé au présent décret.

Art. 5. — La liste des chapitres du budget de l'intérieur dont les dotations ont un caractère provisionnel est fixée, pour 1957, conformément à l'état E annexé au présent décret.

Art. 6. — La liste des chapitres concernant les dépenses de fonctionnement du budget de l'intérieur pouvant donner lieu à reports de crédits par arrêté, de 1956 à 1957, en exécution des dispositions de l'article 23 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956, est fixée conformément à l'état F annexé au présent décret.

Art. 7. — I. — Les effectifs maximaux des personnels administratifs de la préfecture de la Seine pris en considération pour l'application de l'article 8 de la loi n° 53-45 du 3 février 1953, ainsi que la dépense totale correspondant aux traitements et indemnités servis à ces personnels sont, pour l'exercice 1957, fixés conformément à l'état G annexé au présent décret.

II. — Les effectifs maximaux des personnels de toute nature relevant de la préfecture de police et les prévisions de dépenses donnant lieu aux participations prévues par les articles 8 et 9 de la loi n° 53-1320 du 31 décembre 1953 sont, pour l'exercice 1957, fixés conformément aux états H et I annexés au présent décret.

Art. 8. — Les dotations inscrites dans le présent décret seront utilisables dans les conditions fixées aux articles 60, 61 et 62 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956.

Art. 9. — Le ministre des affaires économiques et financières et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et communiqué aux commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République, conformément aux dispositions de l'article 59 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956.

Fait à Paris, le 31 décembre 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

Etat A. — *Tableau portant répartition, par chapitre, des crédits ouverts pour 1957 (dépenses ordinaires civiles).*

(En milliers de francs.)

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
	Intérieur.			
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES			
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.			
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales.....	532.272	+ 558	532.830
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses.....	93.412	+ 167	93.579
31-03	Inspection générale de l'administration. — Rémunérations principales	41.799	+ 3.124	44.923
31-11	Administration préfectorale et tribunaux administratifs. — Rémunérations principales.....	947.128	+ 9.433	956.561
31-12	Administration préfectorale et tribunaux administratifs. — Indemnités et allocations diverses.....	117.665	+ 768	118.433
31-13	Services des préfectures. — Rémunérations principales.....	7.361.565	+ 30.000	7.391.565

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
31-14	Services des préfectures. — Indemnités et allocations diverses.....	218.226	+ »	218.226
31-15	Centres administratifs et techniques interdépartementaux. — Rémunérations principales.....	710.410	+ 31.738	742.148
31-16	Centres administratifs et techniques interdépartementaux. — Indemnités et allocations diverses.....	55.811	+ 802	56.613
31-17	Centres administratifs et techniques interdépartementaux. — Salaires et accessoires de salaires du personnel ouvrier du matériel.....	513.710	+ »	513.710
31-21	Cultes d'Alsace et de Lorraine. — Rémunérations principales.....	963.119	+ 684	963.803
31-22	Cultes d'Alsace et de Lorraine. — Indemnités et allocations diverses.	2.150	»	2.150
31-31	Protection civile. — Indemnités et allocations diverses.....	26.569	»	26.569
31-32	Protection civile. — Salaires et accessoires de salaire du personnel ouvrier	94.000	»	94.000
31-41	Sûreté nationale. — Rémunérations principales.....	25.718.526	+ 639.576	26.358.062
31-42	Sûreté nationale. — Indemnités et allocations diverses.....	3.578.865	+ 73.065	3.651.930
31-43	Sûreté nationale. — Salaires et accessoires de salaire du personnel ouvrier	32.132	+ 1.000	33.132
31-91	Indemnités résidentielles.....	8.251.654	+ 100.461	8.352.115
	Totaux pour la 1re partie.....	49.261.013	+ 891.326	50.155.379
	3e partie. — Personnel en activité et en retraite. Charges sociales.			
33-91	Prestations et versements obligatoires.....	9.466.780	+ 9.074	9.475.854
33-92	Prestations et versements facultatifs.....	126.809	»	126.809
	Totaux pour la 3e partie.....	9.593.589	+ 9.074	9.602.663
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.			
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais.....	9.538	»	9.538
34-02	Inspection générale de l'administration. — Remboursement de frais.	6.372	»	6.372
34-03	Administration centrale — Matériel.....	113.544	»	113.544
34-11	Administration préfectorale. — Remboursement de frais.....	68.556	+ 1.000	69.556
34-12	Services des préfectures. — Remboursement de frais.....	36.278	+ 4.400	40.678
34-13	Centres administratifs et techniques interdépartementaux. — Remboursement de frais.....	48.100	»	48.100
34-21	Cultes d'Alsace et de Lorraine. — Remboursement de frais.....	100	»	100
34-31	Protection civile. — Remboursement de frais.....	3.900	»	3.900
34-32	Protection civile. — Matériel.....	129.467	+ 59.500	188.967
34-41	Sûreté nationale. — Remboursement de frais.....	3.430.640	+ 77.850	3.508.490
34-42	Sûreté nationale. — Matériel.....	1.878.295	+ 20.000	1.898.295
34-91	Loyers et indemnités de réquisition.....	221.499	»	221.499
34-92	Achat, entretien et fonctionnement du matériel automobile.....	1.225.304	+ 71.390	1.296.694
34-93	Remboursement à diverses administrations.....	519.866	+ 44.000	563.866
34-94	Dépenses de transmissions.....	249.189	+ 70.000	319.189
34-95	Services divers — Matériel.....	109.828	+ 10.000	119.828
	Totaux pour la 4e partie.....	8.050.476	+ 358.140	8.408.616
	5e partie. — Travaux d'entretien.			
35-91	Travaux immobiliers.....	423.537	»	423.537
	6e partie. — Subventions de fonctionnement.			
36-51	Participation de l'Etat aux dépenses des services de police et d'incendie de la ville de Paris.....	23.844.000	»	23.844.000
36-52	Contribution de l'Etat aux dépenses des personnels administratifs du département de la Seine.....	1.294.000	»	1.294.000
	Totaux pour la 6e partie.....	25.138.000	»	25.138.000
	7e partie. — Dépenses diverses.			
37-31	Pensions et indemnités aux victimes d'accidents (sapeurs-pompiers et anciens agents de la défense passive).....	35.000	»	35.000
37-61	Dépenses relatives aux élections.....	200.000	+ 65.000	265.000
37-91	Frais de contentieux et réparations civiles.....	300.000	»	300.000
37-92	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations.....	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour la 7e partie.....	535.000	+ 65.000	600.000

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.			
38-91	Dépenses des exercices clos (moyens des services).....	Mémoire.	»	Mémoire.
38-92	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (moyens des services).....	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour la 8e partie.....	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre III.....	93.004.645	+ 1.323.550	94.328.195
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES			
	1re partie. — Interventions politiques et administratives.			
41-31	Subventions pour les dépenses des services d'incendie et de secours..	604.260	»	604.260
41-51	Subventions de caractère obligatoire en faveur des collectivités locales	4.838.163	— 100.000	4.738.163
41-52	Subventions de caractère facultatif en faveur des collectivités locales et de divers organismes.....	1.969.258	»	1.969.258
41-53	Subventions en faveur de l'Algérie et des populations algériennes..	5.946.990	+ 13.125.000	19.071.990
	Totaux pour la 1re partie.....	13.358.671	+ 13.025.000	26.383.671
	6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité.			
46-91	Secours d'extrême urgence aux victimes de calamités publiques....	50.000	»	50.000
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.			
48-91	Dépenses des exercices clos (interventions publiques).....	Mémoire.	»	Mémoire.
48-92	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (interventions publiques).....	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour la 8e partie.....	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre IV.....	13.408.671	+ 13.025.000	26.433.671
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES			
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.....	49.264.043	+ 891.336	50.155.379
	3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.	9.593.589	+ 9.074	9.602.663
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.....	8.050.476	+ 358.140	8.408.616
	5e partie. — Travaux d'entretien	423.537	»	423.537
	6e partie. — Subventions de fonctionnement.....	25.138.000	»	25.138.000
	7e partie. — Dépenses diverses	535.000	+ 65.000	600.000
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.....	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre III.....	93.004.645	+ 1.323.550	94.328.195
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES			
	1re partie. — Interventions politiques et administratives.....	13.358.671	+ 13.025.000	26.383.671
	6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité.....	50.000	»	50.000
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.....	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre IV.....	13.408.671	+ 13.025.000	26.433.671
	Totaux pour l'état A.....	106.413.316	+ 14.348.550	120.761.866

Etat B. — *Tableau portant répartition, par chapitre, des autorisations de programme et des crédits de payement ouverts pour 1957 (dépenses en capital des services civils).*

(En milliers de francs.)

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CRÉDITS DE PAYEMENT		
		Services votés.	Autorisations nouvelles.	Totaux.	Services votés.	Autorisations nouvelles.	Totaux.
	Intérieur.						
	TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT						
	7e partie. — Equipements administratif et divers.						
57-30	Protection civile. — Dépenses d'équipement	»	1.450.000	1.450.000	1.025.000	400.000	1.425.000
57-40	Equipement de la sureté nationale	»	1.508.000	1.508.000	1.310 000	290.000	1.600 000
57-90	Equipement en matériel de transmissions	»	250 000	250.000	182.000	58.000	240.000
57-99	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	»	»	Mémoire.	»	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre V	»	3.208.000	3.208.000	2.517.000	748.000	3.265.000
	TITRE VI. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS AVEC LE CONCOURS DE L'ÉTAT						
	A. — Subventions et participations.						
	3e partie. — Transports, communications et télécommunications.						
63-50	Subventions d'équipement pour la voirie départementale et communale	»	350.000	350.000	600.000	35.000	635.000
	5e partie. — Logement et urbanisme.						
65-50	Subventions d'équipement aux collectivités pour les réseaux urbains	»	6.142 000	6.142.000	2.800.000	614.000	3.414.000
65-62	Subventions d'équipement aux collectivités pour l'habitat urbain	»	350.000	350.000	1.500.000	35.000	1.535.000
	Totaux pour la 5e partie	»	6.492.000	6.492.000	4.300.000	649.000	4.949.000
	7e partie. — Equipements administratif et divers.						
67-20	Travaux de grosses réparations des édifices cultuels appartenant aux collectivités locales	»	100.000	100.000	90.000	10.000	100.000
67-50	Subventions d'équipement aux collectivités pour les constructions publiques	»	700 000	700.000	440.000	70.000	510.000
67-99	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	»	»	Mémoire.	»	»	Mémoire.
	Totaux pour la 7e partie	»	800.000	800.000	530.000	80.000	610.000
	8e partie. — Investissements hors de la métropole.						
68-70	Construction de casernements pour la gendarmerie en Algérie	»	»	Mémoire.	»	»	Mémoire.
68-80	Subvention de l'Etat pour l'équipement de l'Algérie	12.500.000	11.500.000	24.000.000	12.500.000	11.500.000	24.000.000
	Totaux pour le titre VI A	12.500.000	19.142.000	31.642.000	17.930.000	12.264.000	30.194.000
	B. — Prêts et avances.						
	8e partie. — Investissements hors de la métropole.						
60-80	Equipement de l'Algérie	41.000.000	7.000.000	48.000.000	41.000.000	7.000.000	48.000.000
	Totaux pour l'état B	53.500.000	29.350.000	82.850.000	61.447.000	20.012.000	81.459.000

Etat C. — *Tableau portant répartition, par chapitre, des autorisations de programme et des crédits de payement ouverts pour 1957 (Dépenses effectuées sur ressources affectées).*

(En milliers de francs.)

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	AUTORISATIONS de programme accordées.	CRÉDITS de payement ouverts
	Intérieur.		
	TITRE VIII. — DÉPENSES EFFECTUÉES SUR RESSOURCES AFFECTÉES		
86-51	Exécution du plan départemental d'améliorations du réseau routier.....	7.170.000	5.125.000
86-53	Exécution du plan vicinal d'améliorations du réseau routier.....	7.170.000	7.200.000
86-54	Exécution du plan d'amélioration de la voirie urbaine.....	3.110.000	3.075.000
86-55	Exécution du plan d'amélioration de la voirie rurale.....	2.365.000	2.400.000
	Totaux pour l'état C.....	20.115.000	17.800.000

Etat D. — *Tableau des créations et transformations d'emplois autorisées pour 1957.*

Intérieur.

CHAPITRES	SERVICES	TITULAIRES		CONTRACTUELS		TOTAUX	
		Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions
31-11	Administration préfectorale et tribunaux administratifs.	1 président de section (700). 1 conseiller hors classe (675). 4 conseillers (630-650).					
	Totaux.....	6				6	»
31-15	Centres administratifs et techniques interdépartementaux.	1 ingénieur en chef (500-600). 1 ingénieur de 1re classe (450-500). 1 ingénieur de 2e classe (250-430). 1 ingénieur principal des travaux de classe exceptionnelle (450). 3 ingénieurs principaux des travaux (330-430). 6 ingénieurs des travaux (235-315). 6 contrôleurs principaux de classe exceptionnelle (340-360). 18 contrôleurs principaux (275-715). 36 contrôleurs (185-265).	60 agents du 1er groupe (170-250). 5 agents du 2e groupe (160-230). 5 agents du 3e groupe (140-210).	9 agents spéciaux techniciens de 2e catégorie (250). 20 agents spéciaux techniciens de 3e catégorie			
	Totaux.....	73	70	29		102	70
31-21	Cultes d'Alsace et de Lorraine.	2 expéditionnaires (120-210).				2	»
	Totaux généraux....	81	70	29	»	110	70

Etat E. — *Tableau des chapitres dotés de crédits provisionnels.*

NUMÉROS DES CHAPITRES	LIBELLÉ DES CHAPITRES
	Intérieur.
31-91	Indemnités résidentielles.
33-91	Prestations et versements obligatoires.
37-61	Dépenses relatives aux élections.
46-91	Secours d'extrême urgence aux victimes de calamités publiques.

Etat F. — *Tableau, par chapitre, des dépenses ordinaires pouvant donner lieu à reports de crédits de 1956 à 1957.*

NUMÉROS DES CHAPITRES	LIBELLÉ DES CHAPITRES
	Intérieur.
34-42	Sûreté nationale. — Matériel.
34-94	Dépenses de transmissions.
35-91	Travaux immobiliers.
41-31	Subventions pour les dépenses des services d'incendie et de secours.
46-91	Secours d'extrême urgence aux victimes de calamités publiques.

Etat G. — *Tableau des effectifs du personnel administratif titulaire de la préfecture de la Seine et des rémunérations correspondantes pris en considération pour le calcul de la contribution de l'Etat pour 1957.*

EFFECTIFS	DÉSIGNATION DES EMPLOIS	TRAITEMENTS et indemnités de résidence (1).
		Francs.
2	Directeurs généraux	4.765.000
10	Directeurs	22.725.000
26	Directeurs adjoints et sous-directeurs	48.805.000
305	Administrateurs	432.022.000
69	Agents supérieurs	104.954.000
115	Secrétaires d'administration	119.650.000
81	Régisseurs caissiers	58.314.000
265	Chefs de groupe	169.805.000
2	Chefs dactylos mécanographes	1.345.000
157	Adjoints administratifs (échelle spéciale)	115.362.000
876	Adjoints administratifs	393.441.000
173	Aides-commis	73.933.000
415	Employés de bureau	154.873.000
45	Secrétaires sténodactylographes	21.952.000
524	Sténodactylographes	190.702.000
15	Dactylos mécanographes principales	7.302.000
134	Dactylos mécanographes	50.421.000
58	Agents du centre de mécanographie	26.300.000
20	Inspecteurs généraux des services	35.900.000
63	Inspecteurs et vérificateurs des perceptions municipales	53.684.000
38	Agents du secrétariat des conseils	52.999.000
11	Agents du service téléphonique	20.166.000
26	Agents du personnel administratif en congé de longue durée	18.200.000
	Majorations pour promotions	64.781.000
3.510		

DÉSIGNATION DES EMPLOIS		TRAITEMENTS et indemnités de résidence (1).
		Francs.
Autres éléments de la rémunération (indemnité spéciale dégressive, prime hiérarchique, supplément familial de traitement)		54.125.000
Indemnités :		2.296.166.000
Primes de rendement	37.360.000	
Primes de transport	33.436.000	
Heures supplémentaires, travaux à la tâche, indemnités forfaitaires pour travaux à la tâche	184.961.000	255.757.000
Prestations familiales (allocations familiales et fonds de compensation)		310.911.000
Charges sociales (CRACL, sécurité sociale)		346.000.000
Charges fiscales (contribution forfaitaire de 5 p. 100).		125.168.000
Total		3.334.302.000
Abattement de 3 p. 100		100.029.000
Net		3.234.273.000
Dont les 2/5 (en chiffres arrondis)		1.294.000.000

(1) Compte non tenu de l'augmentation des rémunérations à intervenir en 1957.

Etat H. — *Tableau des effectifs maximaux des personnels de la préfecture de police donnant lieu à participation de l'Etat pour l'année 1957.*

DÉSIGNATION DES EMPLOIS	EFFECTIFS
I. — SERVICES ADMINISTRATIFS	
Personnels des bureaux.	
Directeurs	5
Directeurs adjoints et sous-directeurs (non compris le sous-directeur chargé des fonctions de directeur à la maison départementale de Nanterre)	9
Chef du secrétariat particulier du préfet	1
Administrateurs (effectif définitif) (1)	101
Administrateurs en surnombre (réforme de la fonction publique)	23
Secrétaires d'administration (effectif définitif; les vacances doivent permettre de rémunérer les agents supérieurs qui constituent un cadre d'extinction)	109
Architecte attaché au service du matériel	1
Vérificateur métreur	1
Secrétaires de permanence	3
Régisseurs comptables et commis caissiers	39
Adjoints administratifs et chefs de groupe	766
Secrétaires sténodactylographes	24
Sténodactylographes et dactylomécanographes	182
Agents de bureau	263
Interprètes	10
Téléphonistes	23
Mécanographes	38
Total	1.602
II. — SERVICES ACTIFS	
Directeur général	1
Directeurs	6
Chef de service	1
Directeurs adjoints	3
Sous-directeurs	9
Commissaires divisionnaires	36
Commissaires principaux	112
Commissaires adjoints et commissaires de police de la ville de Paris et du département de la Seine	273
Ingénieurs et commissaires de police du service de la répression des fraudes et du contrôle des prix	20
Ingénieur en chef et ingénieurs des services techniques	3
Commandants de gardiens de la paix	60
Officiers de police principaux techniques	3
Officiers de police principaux et assistantes de police principales	836
Officiers de police et assistantes de police	838
Officiers de police adjoints et assistantes de police adjointes	1.116
Officiers de paix principaux	180
Officiers de paix	260
Brigadiers-chefs de gardiens de la paix	750
Brigadiers de gardiens de la paix	2.305
Sous-brigadiers et gardiens de la paix	16.714
Gardes des bois de Boulogne et de Vincennes et gradés (2)	25
Agents spéciaux des commissariats	113
Chef du service de l'identité judiciaire	1
Sous-chef du service de l'identité judiciaire	1
Ingénieurs du service de l'identité judiciaire	2
Médecin chef	1
Médecin chef adjoint	1
Médecins divisionnaires	11
Gardes à la Bourse des valeurs et gradés	7
Total	23.788
III. — RÉGIMENT DES SAPEURS-POMPIERS DE PARIS	
Officiers	100
Sous-officiers	520
Hommes de troupe	3.333
Total	3.953
RECAPITULATION	
I. — Services administratifs	1.602
II. — Services actifs	23.788
III. — Sapeurs-pompiers	3.953
Total général	29.343

(1) Non compris les trois administrateurs affectés à la maison départementale de Nanterre et à la maison de Saint-Lazare.
(2) Cadre d'extinction.

Etat I. — *Tableau des prévisions de dépenses de la préfecture de police ayant servi à l'évaluation des crédits inscrits au chapitre 36-51 du budget du ministère de l'intérieur pour 1957.*

SERVICES	DÉPENSES En millions de francs.
I. — SERVICES DE POLICE	
Personnel. — Risques « maladie », « vieillesse », « décès »:	
Services administratifs	182
Services actifs Paris	832
Services actifs banlieue	229
Personnel. — Traitements (1):	
Services administratifs	992
Services actifs Paris	12.492
Services actifs banlieue	4.260
Personnel. — Indemnités (1):	
Services administratifs	73
Services actifs Paris	1.461
Services actifs banlieue	571
Personnel auxiliaire. — Services actifs banlieue	6
Personnel. — Indemnités de résidence (1):	
Services administratifs	208
Services actifs Paris	2.413
Services actifs banlieue	843
Personnel. — Prestations familiales:	
Services administratifs	27
Services actifs Paris	1.054
Services actifs banlieue	450
Remboursements de frais:	
Services administratifs	3
Services actifs Paris	480
Services actifs banlieue	13
Matériel:	
Services actifs Paris	1.004
Services actifs banlieue	164
Dépenses d'exercices clos. — Revisions de situations administratives (bonifications d'ancienneté aux anciens combattants) et contribution au fonds national de compensation des allocations familiales	800
II. — SERVICES D'INCENDIE	
Personnel. — Soldes et indemnités (1) (2)	2.288
Matériel et équipement (3)	673

(1) Compte non tenu de l'augmentation des rémunérations à intervenir en 1957.
(2) Dont 60 correspondant à la rémunération des militaires du régiment de sapeurs-pompiers en service détaché.
(3) Dont 108 correspondant aux dépenses de casernement inscrites au budget de la ville de Paris.

Décret n° 56-1358 du 31 décembre 1956 portant répartition des crédits votés pour 1957.

JUSTICE

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi de finances pour 1957 n° 56-1327 du 29 décembre 1956;

Vu le décret n° 56-601 du 19 juin 1956 déterminant le mode de présentation du budget,

Décrète:

Art. 1er. — Il est ouvert au ministre d'Etat, garde des sceaux, chargé de la justice, pour 1957, au titre des dépenses ordinaires du budget de la justice, des crédits s'élevant à la somme de 21.379.040.000 F.

Ces crédits s'appliquent:

— à concurrence de 21.240.405.000 F, au titre III « Moyens des services »;

— à concurrence de 138.635.000 F, au titre IV « Interventions publiques »,

conformément à la répartition, par service et par chapitre, figurant à l'état A annexé au présent décret.

Art. 2. — Il est ouvert au ministre d'Etat, garde des sceaux, chargé de la justice, pour 1957, au titre des dépenses en capital du budget de la justice, des autorisations de programme s'élevant à la somme de 300.000.000 F et des crédits de payement s'élevant à la somme de 135.000.000 F.

Ces autorisations de programme et ces crédits de payement s'appliquent au titre V « Investissements exécutés par l'Etat », conformément à la répartition, par service et par chapitre, figurant à l'état B annexé au présent décret.

Art. 3. — Sont autorisées, au ministère de la justice, la création et la transformation des emplois dont la répartition, par service et par chapitre, figure à l'état C annexé au présent décret.

Art. 4. — La liste des chapitres du budget de la justice dont les dotations ont un caractère provisionnel est fixée, pour 1957, conformément à l'état D annexé au présent décret.

Art. 5. — Les dotations inscrites dans le présent décret seront utilisables, dans les conditions fixées aux articles 60, 61 et 62 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956.

Art. 6. — Le ministre des affaires économiques et financières et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et communiqué aux commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République, conformément aux dispositions de l'article 59 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956.

Fait à Paris, le 31 décembre 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

Etat A. — *Tableau portant répartition, par chapitre, des crédits ouverts pour* 1957 *(dépenses ordinaires civiles).*

(En milliers de francs.)

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
	Justice.			
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES			
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.			
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales	245.233	»	245.233
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	35.332	+ 222	35.554
31-11	Services judiciaires. — Rémunérations principales	6.010.840	+ 24.183	6.035.023
31-12	Services judiciaires. — Indemnités et allocations diverses	937.011	— 156	936.855
31-21	Services pénitentiaires. — Rémunérations principales	2.544.859	+ 82.516	2.627.375
31-22	Services pénitentiaires. — Indemnités et allocations diverses	392.527	+ 56.140	448.667
31-31	Services de l'éducation surveillée. — Rémunérations principales	468.058	+ 14.039	482.097
31-32	Services de l'éducation surveillée. — Indemnités et allocations diverses	37.710	+ 9.693	47.403
31-91	Indemnités résidentielles	1.989.840	— 2.062	1.987.778
	Totaux pour la 1re partie	12.661.410	+ 184.575	12.845.985
	3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.			
33-91	Prestations et versements obligatoires	2.177.964	— 855	2.177.109
33-92	Prestations et versements facultatifs	23.613	+ 887	24.500
	Totaux pour la 3e partie	2.201.577	+ 32	2.201.609
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.			
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais	9.293	»	9.293
34-02	Administration centrale. — Matériel	32.389	+ 23.650	56.039
34-11	Services judiciaires. — Remboursement de frais	158.156	»	158.156
34-12	Services judiciaires. — Matériel	238.570	+ 21.250	259.820
34-21	Services pénitentiaires. — Remboursement de frais	111.593	»	111.593
34-22	Services pénitentiaires. — Matériel	295.000	»	295.000

(3e *Supplément.*)

●●●

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
34-23	Services pénitentiaires. — Entretien et rémunération des détenus. — Consommation en nature	1.652.887	»	1.652.887
34-24	Services pénitentiaires. — Approvisionnement des cantines	213.000	»	213.000
34-31	Services de l'éducation surveillée. — Remboursement de frais	14.716	+ 1.284	16.000
34-32	Services de l'éducation surveillée. — Matériel	56.175	»	56.175
34-33	Services de l'éducation surveillée. — Entretien, rééducation et surveillance des mineurs délinquants. — Consommation en nature	1.425.140	»	1.425.140
34-91	Loyers et indemnités de réquisition	11.873	»	11.873
34-92	Achat et entretien du matériel automobile	66.066	+ 18.000	84.066
34-93	Remboursement à diverses administrations	52.276	+ 724	53.000
	Totaux pour la 4e partie	4.337.134	+ 64.908	4.402.042
	5e partie. — Travaux d'entretien.			
35-21	Bâtiments pénitentiaires. — Travaux d'entretien	278.988	»	278.988
35-31	Bâtiments de l'éducation surveillée. — Travaux d'entretien	55.000	»	55.000
	Totaux pour la 5e partie	333.988	»	333.988
	6e partie. — Subvention de fonctionnement.			
36-01	Subvention au budget annexe de l'ordre de la Libération	15.196	+ 1.500	16.696
	7e partie. — Dépenses diverses.			
37-11	Services judiciaires. — Frais de justice	1.421.219	»	1.421.219
37-91	Réparations civiles	18.866	»	18.866
37-92	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour la 7e partie	1.440.085	»	1.440.085
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.			
38-91	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (moyens des services)	Mémoire.	»	Mémoire.
38-92	Dépenses des exercices clos (moyens des services)	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour la 8e partie	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre III	20.989.390	+ 251.015	21.240.405
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES			
	6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité.			
46-11	Services judiciaires. — Subventions diverses	1.000	»	1.000
46-21	Services pénitentiaires. — Interventions diverses	134.000	»	134.000
46-31	Services de l'éducation surveillée. — Interventions diverses	3.635	»	3.635
	Totaux pour la 6e partie	138.635	»	138.635
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.			
48-91	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (interventions publiques)	Mémoire.	»	Mémoire.
48-92	Dépenses des exercices clos (interventions publiques)	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour la 8e partie	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre IV	138.635	»	138.635
	RECAPITULATION			
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES			
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité	12.661.410	+ 184.575	12.845.985
	3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.	2.201.577	+ 32	2.201.609
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services	4.337.134	+ 64.908	4.402.042
	5e partie. — Travaux d'entretien	333.988	»	333.988
	6e partie. — Subventions de fonctionnement	15.196	+ 1.500	16.696
	7e partie. — Dépenses diverses	1.440.085	»	1.440.085
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre III	20.989.390	+ 251.015	21.240.405
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES			
	6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité	138.635	«	138.635
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs	Mémoire.	«	Mémoire.
	Totaux pour le titre IV	138.635	«	138.635
	Totaux pour l'état A	21.128.025	+ 251.015	21.379.040

Etat B. — *Tableau portant répartition, par chapitre, des autorisations de programme et des crédits de payement ouverts pour 1957 (dépenses en capital des services civils).*

(En milliers de francs.)

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CRÉDITS DE PAYEMENT		
		Services votés.	Autorisations nouvelles.	Totaux.	Services votés.	Autorisations nouvelles.	Totaux.
	Justice.						
	TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT						
	6e partie. — Equipement culturel et social.						
56-30	Etablissements d'éducation surveillée. — Equipement.....	»	100.000	100.000	85.000	20.000	105.000
	7e partie. — Equipements administratif et divers.						
57-20	Etablissements pénitentiaires. — Equipement.....	»	200.000	200.000	»	30.000	30.000
57-99	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.....	»	»	Mémoire.	»	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre V et l'état B	»	300.000	300.000	85.000	50.000	135.000

Etat C. — *Tableau des créations et transformations d'emplois autorisées pour 1957.*

Justice.

CHAPITRES	SERVICES	TITULAIRES		CONTRACTUELS		TOTAUX	
		Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.
31-11	Services judiciaires: Cours d'appel ...	1 président de chambre à Aix (630-650). 4 conseillers (Aix, Montpellier (2), Nîmes) (500-600).					
	Tribunaux de 1re instance.	2 procureurs adjoints de 1re classe (Bordeaux, Metz) (500-600). 2 juges du 4e grade (Saint-Pierre, Saint-Denis, Réunion) (300-470). 3 substituts du 4e grade (Saint-Quentin, Bordeaux, Limoges) (300-470).	1 vice-président de 1re classe (Marseille) (530-630). 2 juges d'instruction du 4e grade (Montpellier, Limoges) (310-500). 2 juges du 4e grade (Marseille, Nîmes) (300-470). 2 substituts du 4e grade (Bordeaux, Metz) (300-470). 5 juges suppléants du 4e grade (dont 2 à la Réunion) (300-470).				
	Justice de paix ..	4 juges de paix hors classe (500-600).	1 suppléant rétribué de juge de paix (300-470). 32 juges de paix (300-470).				
	Greffiers et secrétaires de parquet régis par le nouveau statut.	1 chef de service de greffe de 1re classe (315-410). 1 chef de service de greffe de 2e classe (275-390). 2 greffiers de 1re classe (275-315).	2 greffiers de 2e classe (185-265).				
	Totaux	20	47			20	47
31-21	Services pénitentiaires.	.....	.....	2 agents techniques d'encadrement et d'entretien (291).	.....	2	
	Totaux	20	47	2		22	47

Etat D. — *Tableau des chapitres dotés de crédits provisionnels.*

NUMÉROS DES CHAPITRES	LIBELLE DES CHAPITRES
	Justice.
31-91	Indemnités résidentielles.
33-91	Prestations et versements obligatoires.
34-23	Services pénitentiaires. — Entretien et rémunération des détenus. — Consommation en nature.
34-24	Services pénitentiaires. — Approvisionnement des cantines.
34-33	Services de l'éducation surveillée. — Entretien, rééducation et surveillance des mineurs délinquants. — Consommation en nature.

Décret n° 56-1380 du 31 décembre 1956 portant répartition des crédits votés pour 1957.

PRESIDENCE DU CONSEIL

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi de finances pour 1957 n° 56-1327 du 29 décembre 1956;

Vu le décret n° 56-601 du 19 juin 1956 déterminant le mode de présentation du budget,

Décrète:

Art. 1er. — Il est ouvert au président du conseil des ministres, pour 1957, au titre des dépenses ordinaires du budget de la présidence du conseil, des crédits s'élevant à la somme de 20.119.181.000 F.

Ces crédits s'appliquent:

A concurrence de 16.384.181.000 F au titre III: « Moyens des services »;

A concurrence de 3.735.000.000 F au titre IV: « Interventions publiques »,

conformément à la répartition, par service et par chapitre, figurant à l'état A annexé au présent décret.

Art. 2. — Il est ouvert au président du conseil des ministres, pour 1957, au titre des dépenses en capital du budget de la présidence du conseil, des autorisations de programme s'élevant à la somme de 31.510.000.000 F et des crédits de payement s'élevant à la somme de 36.768.250.000 F.

Ces autorisations de programme et ces crédits de payement s'appliquent:

Au titre V: « Investissements exécutés par l'Etat », à concurrence de:

460.000.000 F pour les autorisations de programme et de 768.250.000 F pour les crédits de payement;

Au titre VI: « Investissements exécutés avec le concours de l'Etat », à concurrence de:

31.050.000.000 F pour les autorisations de programme et de 36.000.000.000 F pour les crédits de payement,

conformément à la répartition, par service et par chapitre, figurant à l'état B annexé au présent décret.

Art. 3. — Sont autorisées à la présidence du conseil la création et la transformation des emplois dont la répartition, par service et par chapitre, figure à l'état D annexé au présent décret.

Art. 4. — La liste des chapitres du budget de la présidence du conseil dont les dotations ont un caractère provisionnel est fixée, pour 1957, conformément à l'état C annexé au présent décret.

Art. 5. — Les dotations inscrites dans le présent décret seront utilisables dans les conditions fixées aux articles 60, 61 et 62 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956.

Art. 6. — Le ministre des affaires économiques et financières et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et communiqué aux commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République, conformément aux dispositions de l'article 59 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956.

Fait à Paris, le 31 décembre 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

Etat A. — *Tableau portant répartition, par chapitre, des crédits ouverts pour 1957 (dépenses ordinaires civiles).*

(En milliers de francs.)

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
	Présidence du conseil.			
	I. — SERVICES CIVILS			
	A. — SERVICES GENERAUX			
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES			
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.			
31-01	Rémunérations principales	267.063	+ 3.311	270.374
31-02	Indemnités et allocations diverses	111.808	+ 4.308	116.116
31-03	Salaires et accessoires de salaires du personnel ouvrier	2.500	»	2.500
31-91	Indemnités résidentielles	74.310	+ 984	75.294
31-92	Remboursement à l'administration des P. T. T. de dépenses de personnel	14.023	+ 3.000	17.023
	Totaux pour la 1re partie	469.704	+ 11.603	481.307
	3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.			
33-91	Prestations et versements obligatoires	47.803	+ 561	48.364
33-92	Prestations et versements facultatifs	1.487	»	1.487
	Totaux pour la 3e partie	49.290	+ 561	49.851

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.			
34-01	Remboursement de frais	26.312	+ 400	26.712
34-02	Matériel	78.222	+ 3.900	82.122
34-03	Frais de fonctionnement des services de documentation et de diffusion	61.000	»	61.000
34-91	Loyers et indemnités de réquisition	7.036	+ 3.200	10.236
34-92	Achat et entretien du matériel automobile	16.400	+ 184	16.584
34-93	Remboursements à diverses administrations	22.425	+ 6.100	28.525
	Totaux pour la 4e partie	211.395	+ 13.784	225.179
	6e partie. — Subventions de fonctionnement.			
36-11	Subvention à l'école nationale d'administration	261.709	»	261.709
36-21	Subvention au centre des hautes études d'administration musulmane.	4.000	»	4.000
36-31	Dépenses de fonctionnement du commissariat à l'énergie atomique.	5.570.000	+ 3.130.000	8.700.000
36-41	Dépenses de fonctionnement du bureau d'organisation des ensembles industriels africains	22.000	»	22.000
	Totaux pour la 6e partie	5.857.709	+ 3.130.000	8.987.709
	7e partie. — Dépenses diverses.			
37-91	Fonds spéciaux	2.956.670	+ 14.000	2.970.670
37-92	Réparations civiles et frais de justice	6.000	»	6.000
37-93	Dépenses diverses et subventions du haut comité d'étude et d'information sur l'alcoolisme	200.000	»	200.000
	Totaux pour la 7e partie	3.162.670	+ 14.000	3.176.670
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.			
38-91	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (moyens des services)	Mémoire.	»	Mémoire.
38-92	Dépenses des exercices clos (moyens des services)	Mémoire.	»	Mémoire.
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES			
	3e partie. — Action éducative et culturelle.			
43-01	Interventions en faveur de recherches scientifiques et techniques d'intérêt général	130.000	»	130.000
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.			
48-92	Dépenses des exercices clos (interventions publiques)	Mémoire.	»	Mémoire.
	RECAPITULATION			
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES			
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité	469.704	+ 11.603	481.307
	3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.	49.290	+ 561	49.851
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services	211.395	+ 13.784	225.179
	6e partie. — Subventions de fonctionnement	5.857.709	+ 3.130.000	8.987.709
	7e partie. — Dépenses diverses	3.162.670	+ 14.000	3.176.670
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre III	9.750.768	+ 3.169.948	12.920.716
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES			
	3e partie. — Action éducative et culturelle	130.000	»	130.000
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour les services généraux	9.880.768	+ 3.169.948	13.050.716

NUMÉROS des chapitres	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
	B. — *SERVICE JURIDIQUE ET TECHNIQUE DE L'INFORMATION*			
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES			
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.			
31-01	Rémunérations principales	23.677	»	23.677
31-02	Indemnités et allocations diverses	1.909	»	1.909
31-03	Bureau central de documentation et d'information. — Personnel permanent et occasionnel	34.827	»	34.827
31-91	Indemnités résidentielles	6.786	»	6.786
31-92	Remboursement à diverses administrations de dépense de personnel.	2.183	»	2.183
	Totaux pour la 1re partie	69.382	»	69.382
	3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.			
33-91	Prestations et versements obligatoires	6.156	»	6.156
33-92	Prestations et versements facultatifs	100	»	100
	Totaux pour la 3e partie	6.256	»	6.256
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.			
34-01	Matériel et remboursement de frais	4.810	»	4.810
34-02	Activités, manifestations et matériel d'information	750	+ 1.000	1.750
34-03	Bureau central de documentation et d'information. — Matériel et remboursement de frais	77.500	+ 20.000	97.500
34-91	Loyers et indemnités de réquisition	4.252	»	4.252
34-93	Remboursements à diverses administrations	2.500	+ 750	3.250
	Totaux pour la 4e partie	89.812	+ 21.750	111.562
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.			
38-91	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (moyens des services)	Mémoire.	»	Mémoire.
38-92	Dépenses des exercices clos (moyens des services)	Mémoire.	»	Mémoire.
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES			
	1re partie. — Interventions politiques et administratives.			
41-01	Subvention à l'agence France-Presse	1.764.500	+ 15.000	1.779.500
41-02	Subvention aux œuvres sociales de la presse	250	»	250
41-03	Application de l'article 18 *ter* de la convention du 31 août 1937 entre l'Etat et la Société nationale des chemins de fer français	700.000	»	700.000
41-04	Allégement des charges supportées par les journaux à raison des communications téléphoniques des correspondants de presse	100.000	»	100.000
	Totaux pour la 1re partie	2.564.750	+ 15.000	2.579.750
	3e partie. — Action éducative et culturelle.			
43-01	Fonds culturel	»	+ 600.000	600.000
	4e partie. — Action économique. — Encouragements et interventions.			
44-01	Remboursement au titre de la baisse de 15 p. 100 sur le prix des matériels de presse	270.000	+ 155.000	425.000
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.			
48-91	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (interventions publiques)	Mémoire.	»	Mémoire.
48-92	Dépenses des exercices clos (interventions publiques)	Mémoire.	»	Mémoire.
	RECAPITULATION			
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES			
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité	69.382	»	69.382
	3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.	6.256	»	6.256
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services	89.812	+ 21.750	111.562
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre III	165.450	+ 21.750	187.200

NUMEROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES			
	1re partie. — Interventions politiques et administratives	2.564.750	+ 15.000	2.579.750
	3e partie. — Action éducative et culturelle	»	+ 600.000	600.000
	4e partie. — Action économique. — Encouragements et interventions	270.000	+ 155.000	425.000
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre IV	2.834.750	+ 770.000	3.604.750
	Totaux pour le service juridique et technique de l'information	3.000.200	+ 791.750	3.791.950
	C. — DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS			
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES			
	1re partie. — Rémunérations d'activité.			
31-01	Rémunérations principales	17.587	»	17.587
31-02	Indemnités et allocations diverses	3.286	»	3.286
31-91	Indemnités résidentielles	4.838	»	4.838
	Totaux pour la 1re partie	25.711	»	25.711
	3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.			
33-91	Prestations et versements obligatoires	2.147	»	2.147
33-92	Prestations et versements facultatifs	225	»	225
	Totaux pour la 3e partie	2.372	»	2.372
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.			
34-01	Matériel et remboursement de frais	17.450	»	17.450
34-02	Composition, impression, distribution et expédition	557.334	+ 54.666	612.000
34-03	Matériel d'exploitation	188.708	+ 11.292	200.000
34-91	Loyers et indemnités de réquisition	231	»	231
34-92	Achat et entretien du matériel automobile	870	»	870
34-93	Remboursements à diverses administrations	29.383	»	29.383
	Totaux pour la 4e partie	793.976	+ 65.958	859.934
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.			
38-91	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (moyens des services)	Mémoire.	»	Mémoire.
38-92	Dépenses des exercices clos (moyens des services)	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour la 8e partie	Mémoire.	»	Mémoire.
	RECAPITULATION			
	1re partie. — Rémunérations d'activité	25.711	»	25.711
	3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.	2.372	»	2.372
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services	793.976	+ 65.958	859.934
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour la direction des Journaux officiels	892.059	+ 65.958	888.017
	II. — SERVICES DE LA DEFENSE NATIONALE			
	A. — SECRETARIAT GENERAL PERMANENT DE LA DEFENSE NATIONALE			
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES			
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.			
31-01	Rémunérations principales	79.839	»	79.839
31-02	Indemnités et allocations diverses	16.850	+ 1.100	17.950
31-91	Indemnités résidentielles	22.107	»	22.107
	Totaux pour la 1re partie	118.796	1.100	119.896
	3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.			
33-91	Prestations et versements obligatoires	14.851	»	14.851
33-92	Prestations et versements facultatifs	95	»	95
	Totaux pour la 3e partie	14.946	»	14.946

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.			
34-01	Remboursement de frais	9.699	»	9.699
34-02	Matériel	25.250	»	25.250
34-91	Loyers	1.223	»	1.223
34-92	Achat, entretien et fonctionnement du matériel automobile	2.659	»	2.659
34-93	Remboursement à diverses administrations	13.400	»	13.400
	Totaux pour la 4e partie	52.231	»	52.231
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.			
38-91	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (moyens des services)	Mémoire.	»	Mémoire.
38-92	Dépenses des exercices clos (moyens des services)	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre III	185.973	+ 1.100	187.073
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES			
	3e partie. — Action éducative et culturelle.			
43-01	Participation de l'Etat aux frais de publication de la revue de défense nationale	250	»	250
	RECAPITULATION			
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES			
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité	118.796	+ 1.100	119.896
	3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.	14.946	»	14.946
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services	52.231	»	52.231
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre III	185.973	+ 1.100	187.073
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES			
	3e partie. — Action éducative et culturelle	250	»	250
	Totaux pour le secrétariat général permanent de la défense nationale	186.223	+ 1.100	187.323
	B. — *SERVICE DE DOCUMENTATION EXTERIEURE ET DE CONTRE-ESPIONNAGE*			
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES			
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.			
31-01	Rémunérations principales	681.729	»	681.729
31-02	Indemnités et allocations diverses	102.416	»	102.416
31-91	Indemnités résidentielles	188.871	»	188.871
	Totaux pour la 1re partie	973.016	»	973.016
	3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.			
33-91	Prestations et versements obligatoires	123.040	»	123.040
33-92	Prestations et versements facultatifs	2.000	»	2.000
	Totaux pour la 3e partie	125.040	»	125.040
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.			
34-01	Remboursement de frais	10.641	— 3.000	7.641
34-02	Matériel	74.000	»	74.000
34-91	Loyers	7.203	+ 3.000	10.203
34-92	Achat et entretien du matériel automobile	14.000	»	14.000
34-93	Remboursements à diverses administrations	9.071	»	9.071
	Totaux pour la 4e partie	114.915	»	114.915
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.			
38-91	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.	»	Mémoire.
38-92	Dépenses des exercices clos (moyens des services)	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour la 8e partie	Mémoire.	»	Mémoire.
	RECAPITULATION			
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité	973.016	»	973.016
	3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.	125.040	»	125.040
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services	114.915	»	114.915
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le service de documentation extérieure et de contre-espionnage	1.212.971	»	1.212.971

NUMEROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
	C. — *GROUPEMENT DES CONTROLES RADIOELECTRIQUES*			
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES			
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.			
31-01	Rémunérations principales	383.837	+ 4.278	388.115
31-02	Salaires du personnel ouvrier	4.411	»	4.411
31-03	Indemnités et allocations diverses	21.581	»	21.581
31-11	Rémunérations principales et indemnités	199.304	»	199.304
31-91	Indemnités résidentielles	91.596	+ 653	92.249
	Totaux pour la 1re partie	700.729	+ 4.931	705.660
	3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.			
33-91	Prestations et versements obligatoires	88.278	+ 1.134	89.412
33-92	Prestations et versements facultatifs	1.865	»	1.865
	Totaux pour la 3e partie	90.143	+ 1.134	91.277
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.			
34-01	Remboursement de frais	8.617	»	8.617
34-02	Matériel	62.384	»	62.384
34-11	Matériels, transports et entretien	60.000	»	60.000
34-91	Loyers	200	»	200
34-92	Achat et entretien du matériel automobile	8.030	»	8.030
34-93	Remboursement à diverses administrations	52.036	»	52.036
	Totaux pour la 4e partie	191.267	»	191.267
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.			
38-91	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (moyens des services)	Mémoire.	»	Mémoire.
38-92	Dépenses des exercices clos (moyens des services)	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre III	982.139	+ 6.065	988.204
	RECAPITULATION			
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES			
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité	700.729	+ 4.931	705.660
	3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales	90.143	+ 1.134	91.277
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services	191.267	»	191.267
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le groupement des contrôles radioélectriques	982.139	+ 6.065	988.204
	RECAPITULATION GENERALE			
	I. — SERVICES CIVILS			
	A. — Services généraux	9.880.768	+ 3.169.948	13.050.716
	B. — Services juridique et technique de l'information	3.000.200	+ 791.750	3.791.950
	C. — Direction des journaux officiels	822.059	+ 65.958	888.017
	II. — SERVICES DE LA DÉFENSE NATIONALE			
	A. — Secrétariat général permanent de la défense nationale	186.223	+ 1.100	187.323
	B. — Service de documentation extérieure et de contre-espionnage	1.212.971	»	1.212.971
	C. — Groupement des contrôles radioélectriques	982.139	+ 6.065	988.204
	Totaux pour l'état A	16.084.360	+ 4.034.821	20.119.181

Etat B. — *Tableau portant répartition, par chapitre, des autorisations de programme et des crédits de payement ouverts pour 1957 (dépenses en capital des services civils).*

(En milliers de francs.)

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CRÉDITS DE PAYEMENT		
		Services votés.	Autorisations nouvelles.	Totaux.	Services votés.	Autorisations nouvelles.	Totaux.
	Présidence du conseil.						
	I. — SERVICES CIVILS						
	A. — *SERVICES GENERAUX*						
	TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT						
	7e *partie.* — *Equipements administratif et divers.*						
57-01	Equipement en matériel des services du chiffre	»	»	Mémoire.	»	»	Mémoire.
57-99	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	»	»	Mémoire.	»	»	Mémoire.
	TITRE VI. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS AVEC LE CONCOURS DE L'ETAT						
	A. — SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS						
	2e *partie.* — *Energie et mines.*						
62-00	Subvention d'équipement au commissariat à l'énergie atomique	15.410.000	14.340.000	29.750.000	26.960.000	8.040.000	35.000.000
62-03	Subvention au bureau d'organisation des ensembles industriels africains pour les travaux, recherches, essais d'intérêt minier et industriel à exécuter directement ou en participation	1.300.000	»	1.300.000	1.000.000	»	1.000.000
	7e *partie.* — *Equipements administratif et divers.*						
67-99	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	»	»	Mémoire.	»	»	Mémoire.
	Totaux pour les services généraux	16.710.000	14.340.000	31.050.000	27.960.000	8.040.000	36.000.000
	C. — *DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS*						
	TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT						
	7e *partie.* — *Equipements administratif et divers.*						
57-00	Journaux officiels. — Equipement	»	350.000	350.000	564.000	100.000	664.000
	II. — SERVICES DE LA DEFENSE NATIONALE						
	B. — *SERVICE DE DOCUMENTATION EXTERIEURE ET DE CONTRE-ESPIONNAGE*						
	TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT						
	7e *partie.* — *Equipements administratif et divers.*						
57-04	Service de documentation extérieure et de contre-espionnage. — Equipement	»	20.000	20.000	12.000	10.000	22.000
	C. — *GROUPEMENT DES CONTROLES RADIOELECTRIQUES*						
	TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT						
	7e *partie.* — *Equipements administratif et divers.*						
57-02	Equipement des services du groupement des contrôles radioélectriques	»	90.000	90.000	58.250	24.000	82.250
	RECAPITULATION GENERALE						
	I. — SERVICES CIVILS						
	A. — Services généraux	16.710.000	14.340.000	31.050.000	27.960.000	8.040.000	36.000.000
	C. — Direction des Journaux officiels	»	350.000	350.000	564.000	100.000	664.000
	II. — SERVICES DE LA DÉFENSE NATIONALE						
	B. — Service de documentation extérieure et de contre-espionnage	»	20.000	20.000	12.000	10.000	22.000
	C. — Groupement des contrôles radioélectriques	»	90.000	90.000	58.250	24.000	82.250
	Totaux pour l'état B	16.710.000	14.800.000	31.540.000	28.594.250	8.174.000	36.768.250

Etat C. — *Tableau des créations et transformations d'emplois autorisées pour 1957.*

Présidence du conseil.

CHAPITRES	SERVICES	CONTRACTUELS		TOTAUX	
		Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.
	I. — SERVICES CIVILS				
	A. — *Services généraux.*				
31-01	Service expérimental de renseignements administratifs.	4 agents (300). 2 agents (210). 1 agent (110).			
		7	»	7	»
	II. — SERVICE DE LA DÉFENSE NATIONALE				
	C. — *Groupement des contrôles radioélectriques.*				
31-01	Echelon central.....	9 agents 5e catégorie B (155-240).	»	9	»
	Service « Presse Alger ».....	»	9 agents 5e catégorie B (155-240).	»	9
	Services extérieurs. — Afrique du Nord...	10 agents 4e catégorie B (195-260). 6 agents 4e catégorie B *bis* (185-250). 27 agents 5e catégorie B (155-240).			
		43	»	43	»
	Totaux	59	9	59	9

Etat D. — *Tableau des chapitres dotés de crédits provisionnels.*

NUMÉROS DES CHAPITRES	LIBELLÉ DES CHAPITRES
	Présidence du conseil.
	Tous les services.
31-91	Indemnités résidentielles.
33-91	Prestations et versements obligatoires.
	Service juridique et technique de l'information.
41-03	Application de l'article 18 *ter* de la convention du 31 août 1937 entre l'Etat et la Société nationale des chemins de fer français.
	Journaux officiels.
34-02	Composition, impression, distribution et expédition.
34-03	Matériel d'exploitation.

Décret n° 56-1361 du 31 décembre 1956 portant répartition des crédits votés pour 1957.

RECONSTRUCTION ET LOGEMENT

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi de finances pour 1957 n° 56-1327 du 29 décembre 1956;

Vu le décret n° 56-601 du 19 juin 1956 déterminant le mode de présentation du budget,

Décrète:

Art. 1er. — Il est ouvert au ministre des affaires économiques et financières pour 1957, au titre des dépenses ordinaires du budget de la reconstruction et du logement, des crédits s'élevant à la somme de 12.906.585.000 F.

Ces crédits s'appliquent:

A concurrence de 11.529.786.000 F, au titre III: « Moyens des services »;

A concurrence de 1.376.799.000 F, au titre IV: « Interventions publiques »,

conformément à la répartition, par service et par chapitre, figurant à l'état A annexé au présent décret.

Art. 2. — Il est ouvert au ministre des affaires économiques et financières pour 1957, au titre des dépenses en capital du budget de la reconstruction et du logement, des autorisations de programme s'élevant à la somme de 6.730.000.000 F et des crédits de payement s'élevant à la somme de 224.313.000.000 F.

Ces autorisations de programme et ces crédits de payement s'appliquent au titre V: « Investissements exécutés par l'Etat », à concurrence de:

1.030.000.000 F pour les autorisations de programme et de 933.000.000 F pour les crédits de payement;

Au titre VI: « Investissements exécutés avec le concours de l'Etat », à concurrence de:

5.700.000.000 F pour les autorisations de programme et de 3.380.000.000 F pour les crédits de payement;

Au titre VII: « Réparation de dommages de guerre », à concurrence de 220.000.000 F pour les crédits de payement,

conformément à la répartition, par service et par chapitre, figurant à l'état B annexé au présent décret.

Art. 3. — La liste des chapitres du budget de la reconstruction et du logement dont les dotations ont un caractère provisionnel, est fixée, pour 1957, conformément à l'état C annexé au présent décret.

Art. 4. — La liste des chapitres concernant les dépenses de fonctionnement du budget de la reconstruction et du logement pouvant donner lieu à reports de crédits par arrêté, de 1956 à 1957, en exécution des dispositions de l'article 23 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956, est fixée conformément à l'état D annexé au présent décret.

Art. 5. — Les dotations inscrites dans le présent décret seront utilisables dans les conditions fixées aux articles 60, 61 et 62 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956.

Art. 6. — Le ministre des affaires économiques et financières et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et communiqué aux commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République, conformément aux dispositions de l'article 59 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956.

Fait à Paris, le 31 décembre 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

Etat A. — *Tableau portant répartition, par chapitre, des crédits ouverts pour* 1957 (*dépenses ordinaires civiles*).
(En milliers de francs.)

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
	Reconstruction et logement.			
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES			
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.			
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales	1.020.338	+ 1.014	1.021.352
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	76.409	+ 976	77.385
31-11	Services extérieurs. — Rémunérations principales	5.127.712	+ 166.458	5.294.170
31-12	Services extérieurs. — Indemnités et allocations diverses	145.322	+ 9.000	154.322
31-21	Personnel rémunéré sur la base du commerce et de l'industrie	199.953	— 28.000	171.953
31-31	Dommages de guerre. — Commissions de juridiction. — Rémunérations principales. — Indemnités et vacations	39.733	+ 267	40.000
31-91	Indemnités résidentielles	1.513.815	»	1.513.815
	Totaux pour la 1re partie	8.123.282	+ 149.715	8.272.997
	3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.			
33-91	Prestations et versements obligatoires	1.799.672	»	1.799.672
33-92	Prestations et versements facultatifs	25.461	»	25.461
	Totaux pour la 3e partie	1.825.133	»	1.825.133

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.			
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais	31.000	»	31.000
34-02	Administration centrale. — Matériel	80.872	+ 4.128	85.000
34-11	Services extérieurs. — Remboursement de frais	216.000	— 9.000	207.000
34-12	Services extérieurs. — Matériel	335.092	+ 17.908	353.000
34-13	Services extérieurs. — Indemnités pour changement de résidence	»	+ 24.000	24.000
34-21	Construction. — Matériel	1.960	»	1.960
34-31	Dommages de guerre. — Commissions régionales et d'arrondissement. — Matériel et remboursement de frais	7.500	»	7.500
34-41	Urbanisme et habitation. — Commissions d'aménagement. — Matériel et remboursement de frais	Mémoire.	»	Mémoire.
34-91	Loyers et indemnités de réquisition	27.915	»	27.915
34-92	Achat et entretien du matériel automobile, des motocycles et de bicyclettes	140.000	+ 10.000	150.000
34-93	Remboursement à diverses administrations	176.844	»	176.844
34-94	Logements des services	5.000	+ 28.800	33.800
34-95	Remboursement des dépenses exposées par les services des ponts et chaussées au titre de leur participation aux travaux de voirie et réseaux divers	23.000	»	23.000
	Totaux pour la 4e partie	1.015.183	+ 75.836	1.121.019
	7e partie. — Dépenses diverses.			
37-01	Centre de perfectionnement	16.000	»	16.000
37-02	Liquidation du service des constructions provisoires. — Règlement des conventions, marchés, factures et litiges divers non soldés au 31 décembre 1955	Mémoire.	»	Mémoire.
37-03	Dépenses de documentation et de vulgarisation	28.000	»	28.000
37-21	Contrôle technique des travaux de construction	71.392	»	71.392
37-23	Etudes et travaux relatifs aux plans-masses et maquettes et aux immeubles-types	16.000	»	16.000
37-31	Expertises et constats des dommages de guerre	88.245	+ 25.000	113.245
37-41	Etudes générales et recherches relatives à l'aménagement du territoire, à l'urbanisme et à l'habitation	20.000	»	20.000
37-42	Versement d'indemnités aux sinistrés en application de l'article 82 du code de l'urbanisme et de l'habitation	20.000	»	20.000
37-91	Frais judiciaires et réparations civiles	26.000	»	26.000
37-92	Emploi de fonds provenant de legs, de donations ou de dons manuels	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour la 7e partie	285.637	+ 25.000	310.637
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.			
38-91	Dépenses des exercices clos (moyens des services)	Mémoire.	»	Mémoire.
38-92	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (moyens des services)	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour la 8e partie	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre III	11.279.235	+ 250.551	11.529.786
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES			
	2e partie. — Action internationale.			
42-01	Contribution à des organismes internationaux relatifs à l'urbanisme à l'habitation et à la construction	Mémoire.	»	Mémoire.
	4e partie. — Action économique. — Encouragements et interventions.			
44-21	Subvention au centre scientifique et technique du bâtiment	35.000	»	35.000
	6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité.			
46-01	Subventions à des organismes poursuivant une action d'information et d'éducation en faveur du logement et de l'urbanisme	Mémoire.	»	Mémoire.
46-21	Intervention de l'Etat pour l'application de la législation sur les habitations à loyer modéré	11.799	»	11.799
46-22	Subventions aux coopératives et associations syndicales de reconstruction, aux coopératives de reconstitution mobilière et aux associations syndicales de remembrement. — Travaux de remembrement	1.315.000	»	1.315.000

NUMEROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles	TOTAL des crédits ouverts.
46-32	Règlement des frais exposés par les établissements prêteurs pour l'étude et la réalisation des prêts complémentaires	12.000	»	12.000
46-41	Remboursement par l'Etat des prestations et indemnités de réquisition impayées par les bénéficiaires défaillants	3.000	»	3.000
46-91	Primes de déménagement et de réinstallation (application des lois nos 50-893 du 2 août 1950 et no 53-318 du 15 avril 1953)	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour la 6e partie	1.341.799	»	1.341.799
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.			
48-92	Dépenses des exercices (interventions publiques)	Mémoire.	»	Mémoire.
	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (interventions publiques)	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour la 8e partie	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre IV	1.376.799	»	1.376.799
	RECAPITULATION			
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES			
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité	8.123.282	+ 149.715	8.272.997
	2e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.	1.825.133	»	1.825.133
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services	1.015.183	+ 75.836	1.121.019
	7e partie. — Dépenses diverses	285.637	+ 25.000	310.637
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs	Mémoire.	Mémoire.	Mémoire.
	Totaux pour le titre III	11.279.235	+ 250.551	11.529.786
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES			
	2e partie. — Action internationale	Mémoire.	»	Mémoire.
	4e partie. — Action économique. — Encouragements et interventions.	35.000	»	35.000
	6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité	1.341.799	»	1.341.799
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre IV	1.376.799	»	1.376.799
	Totaux pour l'état A	12.656.034	+ 250.551	12.906.585

Etat B. — *Tableau portant répartition, par chapitre, des autorisations de programme et des crédits de payement ouverts pour* 1957 *(dépenses en capital des services civils).*

(En milliers de francs.)

NUMEROS des chapitres.	SERVICES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CRÉDITS DE PAYEMENT		
		Services votés.	Autorisations nouvelles.	Totaux.	Services votés.	Autorisations nouvelles.	Totaux.
	Reconstruction et logement.						
	TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT						
	5e partie. — Logement et urbanisme.						
55-00	Inondations dans les départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales en 1940 et 1942 et dans le département de la Dordogne en 1944	»	»	Mémoire.	»	»	Mémoire.
55-40	Projets de reconstruction et d'aménagement. — Aménagement du territoire	»	650.000	650.000	220.000	180.000	400.000
55-46	Opérations d'urbanisme dans les villes sinistrées	»	»	»	200.000	»	200.000

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CRÉDITS DE PAYEMENT		
		Services votés.	Autorisations nouvelles.	Totaux.	Services votés.	Autorisations nouvelles.	Totaux.
	7e partie. — Equipements administratif et divers.						
57-20	Constructions semi-définitives, aménagement et expropriation d'immeubles pour le fonctionnement des administrations et services publics de l'Etat.....	»	380.000	380.000	200.000	133.000	333.000
57-99	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	»	»	Mémoire.	»	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre V.....	»	1.030.000	1.030.000	620.000	313.000	933.000
	TITRE VI. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS AVEC LE CONCOURS DE L'ETAT						
	A. — SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS						
	5e partie. — Logement et urbanisme.						
65-40	Aménagement des lotissements défectueux.....	»	1.000.000	1.000.000	400.000	350.000	750.000
65-42	Subventions pour une meilleure utilisation des îlots d'habitation	»	(1) 3.000.000	(1) 3.000.000	200.000	300.000	500.000
65-44	Subventions pour la réalisation d'équipements collectifs	»	200.000	200.000	80.000	50.000	130.000
	Totaux pour la 5e partie.....	»	4.200.000	4.200.000	680.000	700.000	1.380.000
	7e partie. — Equipements administratif et divers.						
67-00	Contribution de l'Etat aux dépenses de construction de logements destinés à être loués à des fonctionnaires.	»	1.500.000	1.500.000	1.000.000	1.000.000	2.000.000
67-99	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	»	»	Mémoire.	»	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre VI.....	»	5.700.000	5.700.000	1.680.000	1.700.000	3.380.000
	TITRE VII. — RÉPARATIONS DES DOMMAGES DE GUERRE						
70-10	Versement à la caisse autonome de la reconstruction...	»	»	»	146.507.000	13.493.000	160.000.000
70-20	Mobilisation et remboursement des titres à trois, six et neuf ans émis par la caisse autonome de la reconstruction	»	»	»	60.000.000	»	60.000.000
	Totaux pour le titre VII.....	»	»	»	206.507.000	13.493.000	220.000.000
	Totaux pour l'état B.....	»	6.730.000	6.730.000	208.807.000	15.506.000	224.313.000

(1) Dont 1.500.000 utilisables en 1958.

Etat C. — *Tableau des chapitres dotés de crédits provisionnels.*

NUMÉROS DES CHAPITRES	LIBELLÉ DES CHAPITRES
	Reconstruction et logement.
31-91	Indemnités résidentielles.
33-91	Prestations et versements obligatoires.

Etat D. — *Tableau, par chapitre, des dépenses ordinaires pouvant donner lieu à reports de crédits de 1956 à 1957.*

NUMÉROS DES CHAPITRES	LIBELLÉ DES CHAPITRES
	Reconstruction et logement.
34-94	Logement des services.
37-03	Liquidation du service des constructions provisoires. — Règlement des conventions, marchés, factures et litiges divers non soldés au 31 décembre 1952.

Décret n° 56-1362 du 31 décembre 1956 portant répartition des crédits votés pour 1957.

SANTE PUBLIQUE ET POPULATION

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi de finances pour 1957 n° 56-1327 du 29 décembre 1956;

Vu le décret n° 56-601 du 19 juin 1956 déterminant le mode de présentation du budget,

Décrète:

Art. 1er. — Il est ouvert au ministre des affaires sociales pour 1957, au titre des dépenses ordinaires du budget de la santé publique et de la population, des crédits s'élevant à la somme de 89.962.003.000 F.

Ces crédits s'appliquent:

A concurrence de 3.050.738.000 F, au titre III: « Moyens des services »;

A concurrence de 86.911.265.000 F, au titre IV: « Interventions publiques »,

conformément à la répartition, par service et par chapitre, figurant à l'état A annexé au présent décret.

Art. 2. — Il est ouvert au ministre des affaires sociales pour 1957, au titre des dépenses en capital du budget de la santé publique et de la population, des autorisations de programme s'élevant à la somme de 10.200.000.000 F et des crédits de payement s'élevant à la somme de 7.445.000.000 F.

Ces autorisations de programme et ces crédits de payement s'appliquent au titre V: « Investissements exécutés par l'Etat », à concurrence de:

580.000.000 F pour les autorisations de programme et de 345.000.000 pour les crédits de payement;

Au titre VI: « Investissements exécutés avec le concours de l'Etat », à concurrence de:

9.620.000.000 F pour les autorisations de programme et de 7.100.000.000 F pour les crédts de payement,

conformément à la répartition, par service et par chapitre, figurant à l'état B annexé au présent décret.

Art. 3. — Sont autorisées, au secrétariat d'Etat à la santé publique et à la population, la création et la transformation des emplois dont la répartition, par service et par chapitre, figure à l'état C annexé au présent décret.

Art. 4. — La liste des chapitres du budget de la santé publique et de la population dont les dotations ont un caractère provisionnel est fixée, pour 1957, conformément à l'état D annexé au présent décret.

Art. 5. — La liste des chapitres concernant les dépenses de fonctionnement du budget de la santé publique et de la population pouvant donner lieu à reports de crédits par arrêté, de 1956 à 1957, en exécution des dispositions de l'article 23 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956, est fixée conformément à l'état E annexé au présent décret.

Art. 6. — Les dotations inscrites dans le présent décret seront utilisables dans les conditions fixées aux articles 60, 61 et 62 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956.

Art. 7. — Le ministre des affaires économiques et financières et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et communiqué aux commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République, conformément aux dispositions de l'article 59 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956.

Fait à Paris, le 31 décembre 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

Etat A. — *Tableau portant répartition, par chapitre, des crédits ouverts pour* 1957 *(dépenses ordinaires civiles).*

(En milliers de francs.)

NUMEROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTES	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
	Santé publique et population.			
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES			
	1re partie. — Personnel. — Rémunération d'activité.			
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales	379.607	+ 1.002	380.609
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	59.351	+ 649	60.000
31-03	Laboratoire national du ministère de la santé publique et de la population. — Rémunérations principales et indemnités	23.679	»	23.679
31-11	Services de la santé. — Rémunérations principales	367.843	»	367.843
31-12	Services de la santé. — Indemnités et allocations diverses	35.416	»	35.416
31-21	Services de la population et de l'entr'aide. — Rémunérations principales	426.489	+ 4.000	430.489
31-22	Services de la population et de l'entr'aide. — Indemnités et allocations diverses	20.198	+ 50.200	70.398
31-41	Services de la pharmacie. — Rémunérations principales	89.554	+ 9.980	99.534
31-42	Services de la pharmacie. — Indemnités et allocations diverses	8.410	+ 1.200	9.610
31-51	Contrôle sanitaire aux frontières. — Rémunérations principales	39.770	»	39.770

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
31-52	Contrôle sanitaire aux frontières. — Indemnités et allocations diverses	10.340	»	10.340
31-61	Etablissements de sourds-muets en Alsace et en Lorraine. — Rémunérations principales	6.008	»	6.008
31-71	Etablissement thermal d'Aix-les-Bains. — Rémunérations principales et indemnités	98.877	»	98.877
31-91	Indemnités résidentielles	359.080	+ 6.843	365.923
	Totaux pour la 1re partie	1.924.622	+ 73.874	1.998.496
	3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.			
33-91	Prestations et versements obligatoires	190.162	»	190.162
33-92	Prestations et versements facultatifs	4.077	»	4.077
	Totaux pour la 3e partie	194.239	»	194.239
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.			
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais	19.991	+ 200	20.191
34-02	Administration centrale. — Matériel. — Travaux d'entretien	98.289	+ 1.711	100.000
34-03	Laboratoire national du ministère de la santé publique et de la population. — Matériel. — Remboursement de frais	10.500	»	10.500
34-11	Service de la santé. — Remboursement de frais	54.300	+ 700	55.000
34-21	Services de la population et de l'entr'aide. — Remboursement de frais	57.713	»	57.713
34-41	Services de la pharmacie. — Remboursement de frais	18.117	+ 1.000	19.117
34-51	Contrôle sanitaire aux frontières. — Remboursement de frais	2.000	»	2.000
34-52	Contrôle sanitaire aux frontières — Matériel et travaux d'entretien.	16.000	»	16.000
34-71	Etablissement thermal d'Aix-les-Bains. — Matériel et travaux d'entretien	59.000	»	59.000
34-91	Loyers et impôts	65.200	»	65.200
34-92	Achat et entretien de véhicules automobiles	12.150	»	12.150
34-93	Remboursement à diverses administrations	22.673	+ 3.200	26.073
	Totaux pour la 4e partie	436.133	+ 6.811	442.944
	6e partie. — Subventions de fonctionnement.			
36-11	Service de la santé. — Subvention à l'institut national d'hygiène	314.611	+ 21.457	336.068
36-21	Services de la population et de l'entr'aide. — Subvention à l'institut national d'études démographiques	76.000	»	76.000
	Totaux pour la 6e partie	390.611	+ 21.457	412.068
	7e partie. — Dépenses diverses.			
37-11	Services de la santé. — Etablissements thermaux affermés par l'Etat. — Dépenses des commissariats du Gouvernement	1.491	»	1.491
37-91	Frais de justice et de contentieux. — Application des décisions de justice. — Accidents du travail (rentes)	1.500	»	1.500
37-92	Emploi de fonds provenant de legs et de donations	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour la 7e partie	2.991	»	2.991
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.			
38-91	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (moyens des services)	Mémoire.	»	Mémoire.
38-92	Dépenses des exercices clos (moyens des services)	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour la 8e partie	Mémoire.	»	Mémoire.
	RECAPITULATION DU TITRE III			
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité	1.924.622	+ 73.874	1.998.496
	3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.	194.239	»	194.239
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services	436.133	+ 6.811	442.944
	6e partie. — Subventions de fonctionnement	390.611	+ 21.457	412.068
	7e partie. — Dépenses diverses	2.991	»	2.991
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre III	2.948.596	+ 102.142	3.050.738

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES			
	3e partie. — Action éducative et culturelle.			
43-11	Services de la santé. — Subventions à des écoles. — Frais d'enseignement	13.015	+ 985	14.000
43-12	Services de la santé. — Bourses	135.643	+ 44.357	180.000
43-21	Services de la population et de l'entr'aide. — Subventions à des écoles	4.720	»	4.720
43-22	Services de la population et de l'entr'aide. — Bourses	35.852	+ 5.000	40.852
43-91	Subventions aux centres régionaux d'action éducative, sanitaire, démographique et sociale	4.611	»	4.611
43-92	Subventions à des congrès et manifestations diverses	2.500	»	2.500
	Totaux pour la 3e partie	196.371	+ 50.312	246.713
	6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité.			
46-11	Service de la santé. — Frais de retour des réfugiés dans leur établissement d'origine	Mémoire.	»	Mémoire.
46-12	Services de la santé. — Réduction tarifaire sur les réseaux de la S. N. C. F. aux tuberculeux en traitement de longue durée dans les sanatoria	22.999	»	22.999
46-13	Services de la santé. — Dotation des établissements nationaux de bienfaisance	122.354	»	122.354
46-14	Services de la santé. — Participation de l'Etat aux dépenses du centre de la santé publique de Soissons	2.000	»	2.000
46-21	Services de la population et de l'entr'aide. — Subventions à diverses œuvres d'entr'aide	27.000	»	27.000
46-22	Services de la population et de l'entr'aide. — Aide sociale à l'enfance	17.870.000	»	17.870.000
46-23	Services de la population et de l'entr'aide. — Aide sociale à la famille	801.000	»	801.000
46-24	Services de la population et de l'entr'aide. — Allocations de maternité (population non active)	680.000	»	680.000
46-25	Services de la population et de l'entr'aide. — Aide sociale aux familles dont les soutiens indispensables effectuent leur service militaire	1.350.000	»	1.350.000
46-26	Services de la population et de l'entr'aide. — Aide médicale	13.735.775	»	13.735.775
46-27	Services de la population et de l'entr'aide. — Aide médicale aux tuberculeux	4.998.000	»	4.998.000
46-28	Services de la population et de l'entr'aide. — Aide médicale aux malades mentaux	21.035.000	»	21.035.000
46-29	Services de la population et de l'entr'aide. — Aide sociale aux personnes âgées	6.609.000	»	6.609.000
46-31	Services de la population et de l'entr'aide. — Aide sociale aux infirmes, aveugles et grands infirmes	10.642.000	»	10.642.000
46-32	Services de la population et de l'entr'aide. — Attribution aux économiquement faibles d'une allocation compensatrice des augmentations de loyer	320.000	»	320.000
46-33	Services de la population et de l'entr'aide. — Dotation des établissements nationaux de bienfaisance	338.968	+ 18.887	357.855
46-34	Centres d'hébergement	150.000	»	150.000
46-35	Frais de fonctionnement des services départementaux d'aide sociale et des commissions d'aide sociale. — Frais de contrôle et d'imprimés	745.000	»	745.000
46-36	Application de la loi n° 56-639 du 30 juin 1956 portant institution d'un fonds national de solidarité (bénéficiaire des lois d'aide sociale)	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour la 6e partie	79.152.003	+ 18.887	79.170.980
	7e partie. — Action sociale. — Prévoyance.			
47-11	Services de la santé. — Mesures générales de protection de la santé publique	1.125.000	»	1.125.000
47-12	Services de la santé. — Protection maternelle et infantile	2.325.000	»	2.325.000
47-13	Services de la santé. — Prophylaxie de la tuberculose	2.200.000	»	2.200.000
47-14	Services de la santé. — Prophylaxie des maladies vénériennes	510.000	»	510.000
47-15	Services de la santé. — Participation de l'Etat à des dépenses de prophylaxie n'ayant pas le caractère obligatoire	49.998	+ 10 002	60.000
47-16	Services de la santé. — Subventions intéressant la protection maternelle et infantile	450.000	+ 25.000	475.000
47-17	Services de la santé. — Subvention à des organismes ou œuvres d'intérêt national de caractère sanitaire	56.200	»	56.200
47-18	Services de la santé. — Subvention à la ville de Paris (centre international de pédiatrie)	4.672	»	4.672
47-19	Prophylaxie mentale	208.000	»	208.000
47-20	Application de la loi du 15 avril 1954 sur les alcooliques dangereux	113.000	»	113.000
47-21	Services de la population et de l'entr'aide. — Subventions intéressant la famille	61.500	»	61.500
47-22	Enfance inadaptée	448.500	+ 10.000	458.500
47-23	Immigrations familiales et assimilation des étrangers	73.800	+ 10.000	83.800
47-24	Migrations et adaptation des migrants	51.999	+ 10.001	62.000
47-41	Services de la pharmacie. — Subventions aux laboratoires chargés de mettre au point les techniques de contrôle des médicaments	900	»	900
47-42	Services de la pharmacie. — Protection sanitaire. — Stock roulant de médicaments	50.000	»	50.000
	Totaux pour la 7e partie	7.128.569	+ 65.003	7.193.572

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.			
48-91	Dépenses des exercices périmées non frappées de déchéance (interventions publiques)	Mémoire.	»	Mémoire.
48-92	Dépenses des exercices clos (interventions publiques)	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour la 8e partie	Mémoire.	»	Mémoire.
	RECAPITULATION DU TITRE IV			
	3e partie. — Action éducative et culturelle	196.371	+ 50.342	246.713
	6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité	79.452.093	+ 18.887	79.470.980
	7e partie. — Action sociale. — Prévoyance	7.128.569	+ 65.003	7.193.572
	8e partie. — Dépenses rattachées à des services antérieurs	»	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre IV	86.777.033	+ 134.232	86.911.265
	Totaux pour l'état A	89.725.629	+ 236.374	89.962.003

Etat B. — *Tableau portant répartition, par chapitre, des autorisations de programme et des crédits de payement ouverts pour* 1957 *(dépenses en capital des services civils).*

(En milliers de francs.)

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CRÉDITS DE PAYEMENT		
		Services votés.	Autorisations nouvelles.	Totaux.	Services votés.	Autorisations nouvelles.	Totaux.
	Santé publique et population.						
	TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT						
	6e partie. — Equipement culturel et social.						
56-10	Reconstruction des établissements nationaux. — Bâtiments anciens, bâtiments sinistrés	540.000	»	540.000	300.000	»	300.000
56-50	Equipement des installations de contrôle sanitaire	40.000	»	40.000	45.000	»	45.000
56-90	Frais d'études et de contrôle pour travaux d'équipement	»	»	Mémoire.	»	»	Mémoire.
	7e partie. — Equipements administratif et divers.						
57-99	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	»	»	Mémoire.	»	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre V	580.000	»	580.000	345.000	»	345.000
	TITRE VI. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS AVEC LE CONCOURS DE L'ETAT						
	A. — SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS						
	6e partie. — Equipement culturel et social.						
66-10	Subventions d'équipement aux établissements hospitaliers et de bienfaisance et aux écoles d'infirmières	4.813.000	»	4.813.000	4.800.000	»	4.800.000
66-12	Subventions d'équipement aux organismes d'hygiène sociale	3.390.000	»	3.390.000	1.200.000	»	1.200.000
66-20	Subventions d'équipement aux organismes de protection de l'enfance, aux établissements d'entr'aide et aux organismes d'intérêt social et familial	1.217.000	»	1.217.000	1.000.000	»	1.000.000
66-30	Institut national d'hygiène. — Recherche scientifique et médicale	200.000	»	200.000	100.000	»	100.000
	7e partie. — Equipements administratif et divers.						
67-99	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	»	»	Mémoire.	»	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre VI	9.620.000	»	9.620.000	7.100.000	»	7.100.000
	Totaux pour l'état B	10.200.000	»	10.200.000	7.445.000	»	7.445.000

Etat C. — *Tableau des créations et transformations d'emplois autorisées pour* 1957.

Santé publique et population.

CHAPITRES	SERVICES	TITULAIRES		TOTAUX	
		Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.
31-01	Administration centrale	1 inspecteur technique pédagogique des écoles d'assistantes sociales (300-600).		1	
31-21	Services de la population et de l'entr'aide.....	10 inspecteurs de la population (225-410).		10	
31-41	Services de la pharmacie	2 inspecteurs divisionnaires (580-630). 3 inspecteurs principaux (450-580). 5 inspecteurs (315-425).		10	
	Totaux	10			
	Totaux généraux	21	»	21	»

Etat. — *Tableau des chapitres dotés de crédits provisionnels.*

NUMÉROS DES CHAPITRES	LIBELLÉ DES CHAPITRES
	Santé publique et population.
31-91	Indemnités résidentielles.
33-91	Prestations et versements obligatoires.
46-22	Services de la population et de l'entr'aide. — Aide sociale à l'enfance.
46-23	Services de la population et de l'entr'aide. — Aide sociale à la famille.
46-25	Services de la population et de l'entr'aide. — Aide sociale aux familles dont les soutiens indispensables effectuent leur service militaire.
46-26	Services de la population et de l'entr'aide. — Aide médicale.
46-27	Services de la population et de l'entr'aide. — Aide médicale aux tuberculeux.
46-28	Services de la population et de l'entr'aide. — Aide médicale aux malades mentaux.
46-29	Services de la population et de l'entr'aide. — Aide sociale aux personnes âgées.
46-31	Services de la population et de l'entr'aide. — Aide sociale aux infirmes, aveugles et grands infirmes.
46-32	Services de la population et de l'entr'aide. — Attribution aux économiquement faibles d'une allocation compensatrice des augmentations de loyer.
46-34	Centres d'hébergement.
47-11	Services de la santé. — Mesures générales de protection de la santé publique.

Etat. — *Tableau, par chapitre, des dépenses ordinaires pouvant donner lieu à reports de crédits de* 1956 *à* 1957.

NUMÉROS DES CHAPITRES	LIBELLÉ DES CHAPITRES
	Santé publique et population.
47-42	Services de la pharmacie. — Protection sanitaire. — Stock roulant de médicaments.

Décret n° 56-1383 du 31 décembre 1956 portant répartition des crédits votés pour 1957.

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi de finances pour 1957 n° 56-1327 du 29 décembre 1956;

Vu le décret n° 56-601 du 19 juin 1956 déterminant le mode de présentation du budget,

Décrète:

Art. 1er. — Il est ouvert au ministre des affaires sociales, pour 1957, au titre des dépenses ordinaires du budget du travail et de la sécurité sociale, des crédits s'élevant à la somme de 49.978.512.000 F.

Ces crédits s'appliquent:

— à concurrence de 6.979.356.000 F, au titre III « Moyens des services »;

— à concurrence de 42.999.156.000 F, au titre IV « Interventions publiques »,

conformément à la répartition, par service et par chapitre, figurant à l'état A annexé au présent décret.

Art. 2. — Il est ouvert au ministre des affaires sociales, pour 1957, au titre des dépenses en capital du budget du travail et de la sécurité sociale, des autorisations de programme s'élevant à la somme de 400.000.000 F, et des crédits de payement s'élevant à la somme de 520.100.000 F.

Ces autorisations de programme et ces crédits de payement s'appliquent au titre V « Investissements exécutés par l'Etat », conformément à la répartition, par service et par chapitre, figurant à l'état B annexé au présent décret.

Art. 3. — Sont autorisées, au secrétariat d'Etat au travail et à la sécurité sociale, la création et la transformation des emplois dont la répartition, par service et par chapitre, figure à l'état C annexé au présent décret.

Art. 4. — La liste des chapitres du budget du travail et de la sécurité sociale dont les dotations ont un caractère provisionnel est fixée, pour 1957, conformément à l'état D annexé au présent décret.

Art. 5. — La liste des chapitres concernant les dépenses de fonctionnement du budget du travail et de la sécurité sociale pouvant donner lieu à reports de crédits par arrêté, de 1956 à 1957, en exécution des dispositions de l'article 23 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956, est fixée conformément à l'état E annexé au présent décret.

Art. 6. — Les dotations inscrites dans le présent décret seront utilisables dans les conditions fixées aux articles 60, 61 et 62 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956.

Art. 7. — Le ministre des affaires économiques et financières et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et communiqué aux commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République, conformément aux dispositions de l'article 59 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956.

Fait à Paris, le 31 décembre 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

Etat A. — *Tableau portant répartition, par chapitre, des crédits ouverts pour 1957 (dépenses ordinaires civiles).*

(En milliers de francs.)

NUMEROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTES	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
	Travail et sécurité sociale.			
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES			
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.			
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales.....	664.393	+ 9.544	673.937
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses....	80.178	»	80.178
31-11	Services du travail et de la main-d'œuvre. — Rémunérations principales	2.165.591	»	2.165.591
31-12	Services du travail et de la main-d'œuvre. — Indemnités et allocations diverses.....	69.773	+ 58.500	128.273
31-21	Services de la sécurité sociale. — Rémunérations principales.....	1.094.007	»	1.094.007
31-22	Services de la sécurité sociale. — Indemnités et allocations diverses.	14.985	+ 40.500	55.485
31-91	Indemnités résidentielles.....	1.101.385	»	1.101.385
	Totaux pour la 1re partie.....	5.190.312	+ 108.544	5.298.856

NUMÉROS des chapitres	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts
	3e partie. — Personnel. — Charges sociales.			
33-91	Prestations et versements obligatoires	497.145	»	497.145
33-92	Prestations et versements facultatifs	16.253	»	16.253
	Totaux pour la 3e partie	513.398	»	513.398
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.			
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais	20.936	+ 983	21.919
34-02	Administration centrale. — Matériel	52.131	+ 16.500	68.631
34-11	Services du travail et de la main-d'œuvre. — Remboursement de frais	139.787	+ 213	140.000
34-12	Services du travail et de la main-d'œuvre. — Matériel	205.652	+ 4.348	210.(
34-13	Services du travail et de la main-d'œuvre. — Centre d'études et de recherches sur les conditions d'emploi et de travail des jeunes.	13.000	»	13.000
34-21	Services de la sécurité sociale. — Remboursement de frais	53.000	»	53.000
34-22	Services de la sécurité sociale. — Matériel	33.818	+ 940	34.758
34-91	Loyers	66.130	»	66.130
34-92	Achat, entretien et fonctionnement du matériel automobile	5.910	+ 1.930	7.840
34-93	Remboursement à diverses administrations	101.324	— 6.500	94.824
	Totaux pour la 4e partie	691.688	+ 18.414	710.102
	7e partie. — Dépenses diverses.			
37-91	Frais de contentieux et réparations civiles	40.000	»	40.000
37-92	Délégués à la sécurité des ouvriers mineurs	417.000	»	417.000
37-93	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire	»	Mémoire
	Totaux pour la 7e partie	457.000	»	457.000
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.			
38-91	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire	»	Mémoire
38-92	Dépenses des exercices clos	Mémoire	»	Mémoire
	Totaux pour la 8e partie	Mémoire	»	Mémoire
	Totaux pour le titre III	6.852.398	+ 126.958	6.979.356
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES			
	2e partie. — Action internationale			
42-11	Services du travail et de la main-d'œuvre. — Contribution de la France à des organismes internationaux	152.995	»	152.995
	3e partie. — Action éducative et culturelle.			
43-11	Services du travail et de la main-d'œuvre. — Attribution de bourses aux élèves du centre d'études et d'information du service social du travail	850	»	850
43-12	Services du travail et de la main-d'œuvre. — Formation professionnelle des adultes	10.621.697	+ 219.855	10.841.552
	Totaux pour la 3e partie	10.622.547	+ 219.855	10.842.402

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
	4e partie. — Action économique. — Encouragements et interventions.			
44-11	Services du travail et de la main-d'œuvre. — Encouragements aux sociétés et fédérations de sociétés ouvrières de production et de crédit	2.000	»	2.000
44-12	Services du travail et de la main-d'œuvre. — Application de l'article 56 du traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier et du paragraphe 23 de la convention relative aux dispositions transitoires	200.000	»	200.000
44-13	Services du travail et de la main-d'œuvre. — Encouragements aux instituts de science et de recherches sociales et aux centres d'éducation ouvrière	13.000	+ 2.000	15.000
	Totaux pour la 4e partie	215.000	+ 2.000	217.000
	6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité.			
66-11	Services du travail et de la main-d'œuvre. — Fonds national de chômage. — Aide aux travailleurs	5.500.000	»	5.500.000
66-12	Services du travail et de la main-d'œuvre. — Amélioration des conditions de vie des travailleurs nord-africains	160.000	»	160.000
	Totaux pour la 6e partie	5.660.000	»	5.660.000
	7e partie. — Action sociale. — Prévoyance.			
67-11	Services du travail et de la main-d'œuvre. — Aide aux travailleurs immigrants	9.759	+ 5.000	14.759
67-12	Services du travail et de la main-d'œuvre. — Avantages aux travailleurs immigrants italiens	10.000	+ 30.000	40.000
67-13	Services du travail et de la main-d'œuvre. — Subventions aux comités d'entreprises et aux institutions sociales	Mémoire.	»	Mémoire.
67-21	Services de la sécurité sociale. — Encouragements aux sociétés mutualistes	350.000	+ 70.000	420.000
67-22	Services de la sécurité sociale. — Contribution annuelle de l'Etat au fonds spécial de retraites de la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines et à diverses caisses de retraites	25.652.000	»	25.652.000
	Totaux pour la 7e partie	26.021.759	+ 105.000	26.126.759
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.			
68-01	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.	»	Mémoire.
68-02	Dépenses des exercices clos	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour la 8e partie	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre IV	42.672.301	+ 326.855	42.999.156
	RECAPITULATION			
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES			
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité	5.190.312	+ 108.544	5.298.856
	3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.	513.398	»	513.398
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services	691.688	+ 18.414	710.102
	7e partie. — Dépenses diverses	457.000	»	457.000
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs	Mémoire.	Mémoire.	Mémoire.
	Totaux pour le titre III	6.852.398	+ 126.958	6.979.356
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES			
	2e partie. — Action internationale	152.995	»	152.995
	3e partie. — Action éducative et culturelle	10.622.547	+ 219.855	10.842.402
	4e partie. — Action économique. — Encouragements et interventions.	215.000	+ 2.000	217.000
	6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité	5.660.000	»	5.660.000
	7e partie. — Action sociale. — Prévoyance	26.021.759	+ 105.000	26.126.759
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs	Mémoire.	Mémoire.	Mémoire.
	Totaux pour le titre IV	42.672.301	+ 326.855	42.999.156
	Totaux pour l'état A	49.524.699	+ 453.813	49.978.512

Etat B. — *Tableau portant répartition, par chapitre, des autorisations de programme et des crédits de payement ouverts pour 1957 (dépenses en capital des services civils).*

(En milliers de francs.)

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CRÉDITS DE PAYEMENT		
		Services votés.	Autorisations nouvelles.	Totaux.	Services votés.	Autorisations nouvelles.	Totaux.
	Travail et sécurité sociale.						
	TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT						
	7e partie. — Equipements administratif et divers.						
57-10	Equipement des services du travail et de la sécurité sociale.....	»	400.000	400.000	370.100	150.000	520.100
57-99	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.....	»	»	Mémoire.	»	»	Mémoire.
	TITRE VI. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS AVEC LE CONCOURS DE L'ETAT						
	6e partie. — Equipement culturel et social.						
66-10	Réadaptation et reclassement de la main-d'œuvre.....	»	»	Mémoire.	»	»	Mémoire.
	Totaux pour l'état B.....	»	400.000	400.000	370.100	150.000	520.100

Etat C. — *Tableau des créations et transformations d'emplois autorisées pour 1957.*

Travail et sécurité sociale.

CHAPITRES	SERVICES	TITULAIRES		TOTAUX	
		Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.
31-01	Administration centrale.....	1 attaché du travail de 1re classe (600).....	.....	1	»
		1 attaché du travail de 2e classe (525).			
	Total	2		2	»

Etat D. — *Tableau des chapitres dotés de crédits provisionnels.*

NUMÉROS DES CHAPITRES	LIBELLÉ DES CHAPITRES
	Travail et sécurité sociale.
31-91	Indemnités résidentielles.
33-91	Prestations et versements obligatoires.
42-11	Services du travail et de la main-d'œuvre. — Contribution de la France à des organismes internationaux.
46-11	Services du travail et de la main-d'œuvre. — Fonds national de chômage. — Aide aux travailleurs.
47-22	Services de la sécurité sociale. — Contribution annuelle de l'Etat au fonds spécial de retraites de la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines et à diverses caisses de retraites.

Etat E. — *Tableau, par chapitre, des dépenses ordinaires pouvant donner lieu à reports de crédits de 1956 à 1957.*

NUMÉROS DES CHAPITRES	LIBELLÉ DES CHAPITRES
	Travail et sécurité sociale.
43-12	Services du travail et de la main-d'œuvre. — Formation professionnelle des adultes.
46-12	Services du travail et de la main-d'œuvre. — Amélioration des conditions de vie des travailleurs nord-africains.

Décret n° 56-1364 du 31 décembre 1956 portant répartition des crédits votés pour 1957.

TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

I. — Travaux publics, transports et tourisme.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi de finances pour 1957 n° 56-1327 du 29 décembre 1956;

Vu le décret n° 56-601 du 19 juin 1956 déterminant le mode de présentation du budget,

Décrète:

Art. 1er. — Il est ouvert au ministre des affaires économiques et financières pour 1957, au titre des dépenses ordinaires du budget des travaux publics, des transports et du tourisme, des crédits s'élevant à la somme de 213.239.166.000 F.

Ces crédits s'appliquent:

— à concurrence de 65.095.412.000 F, au titre III « Moyens des services »;

— à concurrence de 148.143.754.000 F, au titre IV « Interventions publiques »,

conformément à la répartition, par service et par chapitre, figurant à l'état A annexé au présent décret.

Art. 2. — Il est ouvert au ministre des affaires économiques et financières pour 1957, au titre des dépenses en capital du budget des travaux publics, des transports et du tourisme, des autorisations de programme s'élevant à la somme de 22.664.000.000 F et des crédits de payement s'élevant à la somme de 30.641.659.000 F.

Ces autorisations de programme et ces crédits de payement s'appliquent au titre V « Investissements exécutés par l'Etat », à concurrence de:

22.664.000.000 F, pour les autorisations de programme et de 21.941.659.000 F, pour les crédits de payement;

Au titre VII « Réparation des dommages de guerre », à concurrence de:

8.700.000.000 F, pour les crédits de payement,

conformément à la répartition, par service et par chapitre, figurant à l'état B annexé au présent décret.

Art. 3. — Il est ouvert au ministre des affaires économiques et financières pour 1957, au titre des dépenses effectuées sur ressources affectées, des autorisations de programme s'élevant à la somme de 35.000.000.000 F et des crédits de payement s'élevant à la somme de 29.638.000.000 F.

Ces autorisations de programme et ces crédits de payement s'appliquent au titre VIII « Dépenses effectuées sur ressources affectées », conformément à la répartition, par service et par chapitre, figurant à l'état C annexé au présent décret.

Art. 4. — Sont autorisées, au secrétariat d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme (I. Travaux publics, transports et tourisme) la création et la transformation des emplois dont la répartition, par service et par chapitre, figure à l'état D annexé au présent décret.

Art. 5. — La liste des chapitres du budget des travaux publics, des transports et du tourisme dont les dotations ont un caractère provisionnel est fixée, pour 1957, conformément à l'état E annexé au présent décret.

Art. 6. — Les dotations inscrites dans le présent décret seront utilisables dans les conditions fixées aux articles 60, 61 et 62 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956.

Art. 7. — Le ministre des affaires économiques et financières et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et communiqué aux commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République, conformément aux dispositions de l'article 59 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956.

Fait à Paris, le 31 décembre 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

Etat A. — *Tableau portant répartition, par chapitre, des crédits ouverts pour* 1957 *(dépenses ordinaires civiles).*
(En milliers de francs.)

NUMEROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
	Travaux publics, transports et tourisme.			
	I. — TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME			
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES			
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.			
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales.....	364.864	+ 2.706	367.570
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses.....	40.759	»	40.759
31-11	Ponts et chaussées. — Rémunérations principales.....	4.514.823	+ 30.302	4.545.125
31-12	Ponts et chaussées. — Indemnités et allocations diverses.....	345.166	»	345.166
31-13	Ponts et chaussées. — Conducteurs de chantiers et agents de travaux. — Rémunérations principales.....	44.205.838	»	44.205.838
31-14	Ponts et chaussées. — Conducteurs de chantiers et agents de travaux. — Indemnités et allocations diverses.....	788.757	»	788.757
31-15	Ponts et chaussées. — Ouvriers permanents des parcs et ateliers. — Salaires et accessoires de salaires.....	1.980.731	»	1.980.731
31-16	Ponts et chaussées. — Ouvriers titulaires des départements d'outre mer. — Rémunérations principales, indemnités et allocations diverses	88.008	»	88.008
31-17	Ponts et chaussées. — Services annexes. — Rémunérations principales	29.914	»	29.914
31-18	Ponts et chaussées. — Services annexes. — Indemnités et allocations diverses	8.703	»	8.703

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
	Ports maritimes, établissements de signalisation maritime et voies navigables. — Rémunérations principales.....	1.034.664	»	1.034.664
31-32	Ports maritimes, établissements de signalisation maritime et voies navigables. — Indemnités et allocations diverses.....	177.055	»	177.055
31-41	Chemins de fer et transports. — Personnel du contrôle. — Rémunérations principales, indemnités et allocations diverses.....	87.451	»	87.451
31-42	Chemins de fer et transports. — Organismes centraux et comités techniques départementaux des transports. — Rémunérations principales, indemnités et allocations diverses.....	Mémoire.	»	Mémoire.
31-51	Institut géographique national. — Rémunérations principales.....	580.804	»	580.804
31-52	Institut géographique national. — Indemnités et allocations diverses.	36.168	»	36.168
31-53	Institut géographique national. — Personnel ouvrier. — Salaires et accessoires de salaires.....	205.001	»	205.001
31-91	Indemnités résidentielles.....	4.413.277	+ 9.500	4.422.777
	Totaux pour la 1re partie.....	29.001.983	+ 42.503	29.044.491
	2e partie. — Personnel en retraite. — Pensions et allocations.			
32-91	Pensions et retraites. — Prestations et versements de l'Etat.....	69.608	»	69.608
	3e partie. — Personnel en activité et en retraite Charges sociales.			
33-91	Prestations et versements obligatoires	6.558.850	+ 19.514	6.578.364
33-92	Prestations et versements facultatifs	50.196	— 240	49.956
	Totaux pour la 3e partie	6.609.046	+ 19.274	6.628.320
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.			
34-01	Administration centrale. — Matériel et remboursement de frais	52.000	»	52.000
34-11	Ponts et chaussées. — Matériel de bureau	350.000	»	350.000
34-12	Ponts et chaussées. — Remboursement de frais	476.833	»	476.833
34-13	Ponts et chaussées. — Conducteurs de chantiers et agents de travaux. — Remboursement de frais	1.207.169	»	1.207.169
34-14	Ponts et chaussées. — Services annexes. — Matériel et remboursement de frais	55.000	»	55.000
34-41	Chemins de fer et transports. — Matériel et remboursement de frais	6.710	»	6.710
34-42	Organisation pour le temps de guerre des entreprises de transports routiers et des entreprises de travaux publics et de bâtiment. — Organisation de la protection civile. — Matériel et remboursement de frais	»	+ 40.000	40.000
34-51	Institut géographique national. — Remboursement de frais	95.692	»	95.692
34-52	Institut géographique national. — Matériel	131.572	»	131.572
34-61	Direction générale du tourisme. — Matériel et remboursement de frais	696.600	»	696.600
34-91	Loyers des bureaux et indemnités de réquisition	35.396	»	35.396
34-92	Achat et entretien du matériel automobile	131.062	»	131.062
34-93	Remboursements à diverses administrations	233.882	»	233.882
	Totaux pour la 4e partie	3.471.916	+ 40.000	3.511.916
	5e partie — Travaux d'entretien.			
35-21	Routes et ponts. — Entretien et réparations	17.226.929	»	17.226.929
35-31	Voies de navigation intérieure. — Entretien et réparations	4.507.569	»	4.507.569
35-32	Ports maritimes. — Entretien et réparations	2.721.402	»	2.721.402
35-33	Etablissements de signalisation maritime. — Fonctionnement, entretien et réparations	856.164	»	856.164
	Totaux pour la 5e partie	25.312.094	»	25.312.094
	6e partie. — Subventions de fonctionnement.			
36-21	Routes. — Remboursement de frais à l'union nationale des associations de tourisme	276.500	+ 18.000	294.500
36-22	Routes. — Participation forfaitaire de l'Etat aux dépenses de personnel de la voirie départementale de la Seine	142.602	»	142.602
	Totaux pour la 6e partie	419.102	+ 18.000	437.102
	7e partie. — Dépenses diverses.			
37-91	Frais de justice et réparations civiles	91.881	»	91.881
37-92	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour la 7e partie	91.881	»	91.881
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs			
38-91	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (moyens des services)	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre III	64.975.630	+ 119.782	65.095.412

NUMEROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES			
	1re partie. — Interventions politiques et administratives.			
41-41	Subvention au Méditerranée-Niger pour l'entretien des pistes transsahariennes	240.000	+ 25.000	265.000
	2e partie. — Action internationale.			
42-91	Subventions diverses	11.934	»	11.934
	4e partie. — Action économique. — Encouragements et interventions.			
44-31	Ports maritimes. — Subventions aux ports autonomes	417.955	»	417.955
44-32	Etablissements de signalisation maritime. — Subventions annuelles aux territoires d'outre-mer, à l'Algérie et à la Tunisie pour le fonctionnement, l'entretien et les réparations	238.500	»	238.500
44-41	Chemins de fer. — Subventions annuelles aux entreprises de chemins de fer d'intérêt local et de tramways	16.500	»	16.500
44-61	Direction générale du tourisme. — Subventions aux organismes de tourisme	143.400	»	143.400
	Totaux pour la 4e partie	816.355	»	816.355
	5e partie. — Action économique. Subventions aux entreprises d'intérêt national.			
45-31	Voies navigables. — Exploitation réglementée	1.445.000	»	1.445.000
45-41	Chemins de fer. — Subventions aux chemins de fer d'intérêt général.	426.465	»	426.465
45-42	Chemins de fer. — Application de l'article 18 de la convention du 31 août 1937 entre l'Etat et la Société nationale des chemins de fer français	35.000.000	»	35.000.000
45-43	Chemins de fer. — Réductions de tarif imposées à la Société nationale des chemins de fer français en application de la convention franco-sarroise du 20 août 1950	570.000	»	570.000
45-44	Chemins de fer. — Application des articles 19, 19 *bis* et 19 *quater* de la convention du 31 août 1937 entre l'Etat et la Société nationale des chemins de fer français	90.210.000	»	90.210.000
45-45	Chemins de fer. — Participation aux dépenses d'exploitation de la régie autonome des transports parisiens	3.000.000	»	3.000.000
	Totaux pour la 5e partie	130.681.465	»	130.681.465
	6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité.			
46-41	Chemins de fer. — Application de l'article 20 *bis* de la convention du 31 août 1937 entre l'Etat et la Société nationale des chemins de fer français	16.339.000	»	16.339.000
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.			
48-91	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (interventions publiques)	Mémoire	»	Mémoire
	Totaux pour la 8e partie	Mémoire	»	Mémoire
	Totaux pour le titre IV	148.118.754	+ 25.000	148.143.754
	RECAPITULATION			
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES			
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité	29.001.983	+ 42.508	29.044.491
	2e partie. — Personnel en retraite. — Pensions et allocations	69.608	»	69.608
	3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.	6.609.046	+ 19.274	6.628.320
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services	3.471.916	+ 40.000	3.511.916
	5e partie. — Travaux d'entretien	25.312.094	»	25.312.094
	6e partie. — Subvention de fonctionnement	419.102	+ 18.000	437.102
	7e partie. — Dépenses diverses	91.881	»	91.881
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs	Mémoire	»	Mémoire
	Totaux pour le titre III	64.975.630	+ 119.782	65.095.412
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES			
	1re partie. — Interventions politiques et administratives	240.000	+ 25.000	265.000
	2e partie. — Action internationale	11.934	»	11.934
	4e partie. — Action économique. — Encouragement et interventions.	816.355	»	816.355
	5e partie. — Action économique. — Subventions aux entreprises d'intérêt national	130.681.465	»	130.681.465
	6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité	16.339.000	»	16.339.000
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs	»	Mémoire	Mémoire
	Totaux pour le titre IV	148.118.754	+ 25.000	148.143.754
	Totaux pour l'état A	213.094.384	+ 144.782	213.239.166

Etat B. — *Tableau portant répartition, par chapitre, des autorisations de programme et des crédits de payement ouverts pour 1957 (dépenses en capital des services civils).*

(En milliers de francs.)

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CRÉDITS DE PAYEMENT		
		Services votés.	Autorisations nouvelles.	Totaux.	Services votés.	Autorisations nouvelles.	Totaux.
	Travaux publics, transports et tourisme.						
	I. — TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME						
	TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT						
	3e partie. — Transports, communications et télécommunications.						
53-20	Routes et ponts. — Reconstruction et grosses réparations	»	1.485.000	1.485.000	318.380	1.340.000	1.658.380
53-30	Voies de navigation intérieure. — Equipement	»	6.350.000	6.350.000	5.623.083	900.000	6.523.083
53-32	Travaux de défense contre les eaux	»	200.000	200.000	»	»	»
53-34	Ports de commerce. — Equipement	»	11.417.000	11.417.000	8.831.196	2.000.000	10.831.196
53-36	Ports de pêche. — Equipement	»	375.000	375.000	260.000	40.000	300.000
53-38	Etablissements de signalisation maritime	»	775.000	775.000	689.000	140.000	829.000
	Totaux pour la 3e partie	»	20.602.000	20.602.000	15.721.659	4.420.000	20.141.659
	7e partie. — Equipements administratif et divers.						
57-50	Institut géographique national. — Equipement	»	1.569.000	1.569.000	700.000	500.000	1.200.000
57-90	Services des travaux publics et des transports. — Equipement en immeubles pour les bureaux	»	210.000	210.000	200.000	100.000	300.000
57-99	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	»	»	Mémoire.	»	»	Mémoire.
	Totaux pour la 7e partie	»	1.779.000	1.779.000	900.000	600.000	1.500.000
	8e partie. — Investissements hors de la métropole.						
58-30	Etablissements de signalisation maritime. — Equipement dans les territoires d'outre-mer	»	283.000	283.000	272.500	27.500	300.000
	Totaux pour le titre V	»	22.664.000	22.664.000	16.894.159	5.047.500	21.941.659
	TITRE VI. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS AVEC LE CONCOURS DE L'ETAT						
	A. — Subventions et participations.						
	3e partie. — Transports, communications et télécommunications.						
63-90	Subventions d'équipement pour travaux divers	»	»	Mémoire.	»	»	Mémoire.
	7e partie. — Equipements administratif et divers.						
67-99	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	»	»	Mémoire.	»	»	Mémoire.
	Totaux pour les titres V et VI	»	22.664.000	22.664.000	16.894.159	5.047.500	21.941.659
	TITRE VII. — RÉPARATION DES DOMMAGES DE GUERRE						
	3e partie. — Transports, communications et télécommunications.						
73-41	Reconstitution du réseau de la Société nationale des chemins de fer français et des entreprises exploitant les chemins de fer d'intérêt général	»	»	»	8.700.000	»	8.700.000
	Totaux pour l'état B	»	22.664.000	22.664.000	25.594.159	5.047.500	30.641.659

Etat C. — *Tableau portant répartition, par chapitre, des autorisations de programme et des crédits de payement ouverts pour 1957 (dépenses effectuées sur ressources affectées).*

(En milliers de francs.)

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	AUTORISATIONS de programme accordées.	CRÉDITS de payement ouverts.
	Travaux publics, transports et tourisme.		
	I. — TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME		
	5e partie. — Investissements exécutés par l'Etat.		
85-21	Fonds d'investissement routier (réseau national).....	35.000.000	29.633.000

Etat D. — *Tableau des créations et transformations d'emplois autorisées pour 1957.*

Travaux publics, transports et tourisme.

CHAPITRES	SERVICES	TITULAIRES		CONTRACTUELS		AUXILIAIRES		TOTAUX	
		Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.
31-01	Administration centrale.	1 ouvrier professionnel de 2e catégorie (145-220).	.....	1 infirmière (185-275). 3 agents contractuels de 2e catégorie (198-314).	.....	2 auxiliaires de bureau (138).			
	Totaux	1	.....	4	.....	2	.....	7	»
31-11	Ponts et chaussées.	.....	3 agents de service (100-155).	4 agents contractuels de 1re catégorie (250-422). 25 agents contractuels de 2e catégorie (198-314). 40 agents contractuels de 3e catégorie (130-210).	.....	18 auxiliaires de bureau (138).			
	Totaux	.....	3	69	.....	18	.....	87	3
	Totaux généraux.	1	3	73		20		94	3

Etat E. — *Tableau des chapitres dotés de crédits provisionnels.*

NUMÉROS DES CHAPITRES	LIBELLÉ DES CHAPITRES
	Travaux publics, transports et tourisme.
	I. — TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME
31-91	Indemnités résidentielles.
36-91	Prestations et versements obligatoires.
45-42	Chemins de fer. — Application de l'article 18 de la convention du 31 août 1937 entre l'Etat et la Société nationale des chemins de fer français.
45-43	Chemins de fer. — Réductions de tarif imposées à la Société nationale des chemins de fer français en application de la convention franco-sarroise du 20 août 1950.
45-44	Chemins de fer. — Application des articles 19, 19 *bis* et 19 *quater* de la convention du 31 août 1937 entre l'Etat et la Société nationale des chemins de fer français.

Décret n° 56-1365 du 31 décembre 1956 portant répartition des crédits votés pour 1957.

TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

II. — Dotation civile et commerciale.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi de finances pour 1957 n° 56-1327 du 29 décembre 1956;

Vu le décret n° 56-601 du 19 juin 1956 déterminant le mode de présentation du budget,

Décrète:

Art. 1er. — Il est ouvert au ministre des affaires économiques et financières pour 1957, au titre des dépenses ordinaires du budget de l'aviation civile et commerciale, des crédits s'élevant à la somme de 20.880.150.000 F.

Ces crédits s'appliquent:

— à concurrence de 15.544.194.000 F, au titre III: « Moyens des services »;

— à concurrence de 5.335.956.000 F, au titre IV: « Interventions publiques »,

conformément à la répartition, par service et par chapitre, figurant à l'état A annexé au présent décret.

Art. 2. — Il est ouvert au ministre des affaires économiques et financières pour 1957, au titre des dépenses en capital du budget de l'aviation civile et commerciale, des autorisations de programme s'élevant à la somme de 18.767.000.000 F et des crédits de payement s'élevant à la somme de 19.375.000.000 F.

Ces autorisations de programme et ces crédits de payement s'appliquent au titre V « Investissements exécutés par l'Etat », à concurrence de:

18.177.000.000 F, pour les autorisations de programme et de 18.791.000.000 F, pour les crédits de payement;

Au titre VI « Investissements exécutés avec le concours de l'Etat », à concurrence de:

590.000.000 F, pour les autorisations de programme et de 581.000.000 F, pour les crédits de payement,

conformément à la répartition, par service et par chapitre, figurant à l'état B annexé au présent décret.

Art. 3. — Sont autorisées, au secrétariat d'Etat aux travaux publics, transports et tourisme (II. Aviation civile et commerciale) la création et la transformation des emplois dont la répartition, par service et par chapitre, figure à l'état C annexé au présent décret.

Art. 4. — La liste des chapitres du budget de l'aviation civile et commerciale dont les dotations ont un caractère provisionnel est fixée, pour 1957, conformément à l'état D annexé au présent décret.

Art. 5. — Les dotations inscrites dans le présent décret seront utilisables dans les conditions fixées aux articles 60, 61 et 62 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956.

Art. 6. — Le ministre des affaires économiques et financières et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et communiqué aux commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République, conformément, aux dispositions de l'article 59 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956.

Fait à Paris, le 31 décembre 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

Etat A. — *Tableau portant répartition, par chapitre, des crédits ouverts pour 1957 (dépenses ordinaires civiles).*

(En milliers de francs.)

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
	Travaux publics, transports et tourisme.			
	II. — AVIATION CIVILE ET COMMERCIALE			
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES			
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.			
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales.....	245.461	»	245.461
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses.....	19.887	»	19.887
31-11	Services extérieurs. — Personnels communs. — Rémunérations principales	407.514	+ 8.304	415.818
31-12	Services extérieurs. — Personnels communs. — Indemnités et allocations diverses.....	30.848	+ 30	30.878
31-13	Services extérieurs. — Personnel ouvrier. — Salaires et accessoires de salaires.....	665.558	+ 10.730	676.288
31-21	Navigation aérienne. — Rémunérations principales.....	2.500.600	+ 97.838	2.598.438
31-22	Navigation aérienne. — Indemnités et allocations diverses.....	365.348	+ 6.266	371.614
31-31	Groupement aérien. — Rémunérations principales.....	176.049	+ 79	176.128

NUMEROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAUX
31-41	Ecole nationale de l'aviation civile. — Rémunérations principales....	16.377	»	16.377
31-42	Ecole nationale de l'aviation civile. — Indemnités et allocations diverses	12.423	»	12.423
31-51	Météorologie nationale. — Rémunérations principales.....	1.315.382	+ 22.171	1.337.553
31-52	Météorologie nationale. — Indemnités et allocations diverses.....	220.537	+ 1.450	221.987
31-61	Bases aériennes. — Rémunérations principales.....	808.827	+ 8.110	816.937
31-62	Bases aériennes. — Indemnités et allocations diverses.....	38.757	+ 520	39.277
31-63	Bases aériennes. — Ouvriers permanents. — Salaires et accessoires de salaires.....	101.134	»	101.134
31-71	Formation aéronautique et sports aériens. — Rémunérations principales	130.923	»	130.923
31-72	Formation aéronautique et sports aériens. — Indemnités et allocations diverses.....	24.000	»	24.000
31-91	Personnel militaire. — Soldes et indemnités.....	71.061	»	71.061
31-92	Indemnités résidentielles.....	1.312.376	+ 21.763	1.334.139
	Totaux pour la 1re partie.....	8.463.062	+ 177.261	8.640.323
	3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.			
33-91	Prestations et versements obligatoires.....	1.013.456	+ 14.098	1.027.554
33-92	Prestations et versements facultatifs.....	18.823	»	18.823
	Totaux pour la 3e partie.....	1.032.279	+ 14.098	1.046.377
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.			
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais.....	16.375	»	16.375
34-02	Administration centrale. — Matériel.....	31.182	+ 10.000	41.182
34-21	Navigation aérienne. — Remboursement de frais.....	143.203	+ 6.000	149.203
34-22	Navigation aérienne. — Matériel.....	653.602	»	653.602
34-23	Navigation aérienne. — Dépenses de sauvetage en mer et à terre.....	95.181	+ 10.000	105.181
34-31	Groupement aérien. — Matériel.....	320.708	— 4.500	316.208
34-41	Ecole nationale de l'aviation civile. — Remboursement de frais.....	10.211	+ 2.000	12.211
34-42	Ecole nationale de l'aviation civile. — Matériel.....	39.558	+ 11.500	51.056
34-51	Météorologie nationale. — Remboursement de frais.....	63.110	»	63.110
34-52	Météorologie nationale. — Matériel.....	604.589	+ 118.900	723.489
34-53	Météorologie nationale. — Armement et fonctionnement des navires météorologiques stationnaires.....	172.000	»	172.000
34-61	Bases aériennes. — Remboursement de frais.....	51.946	+ 4.300	56.246
34-62	Bases aériennes. — Matériel.....	279.732	+ 15.000	294.732
34-71	Formation aéronautique et sports aériens. — Remboursement de frais.	5.354	»	5.354
34-72	Formation aéronautique et sports aériens. — Matériel.....	177.138	»	177.138
34-81	Transports aériens. — Formation et examens en vol du personnel navigant nécessaire au transport aérien commercial.....	500.000	+ 220.000	720.000
34-91	Loyers et indemnités de réquisition.....	75.253	»	75.253
34-92	Achat, entretien et fonctionnement du matériel automobile.....	196.786	+ 125.882	322.668
34-93	Remboursements à diverses administrations.....	784.807	+ 26.000	810.807
34-94	Loyers et indemnités de réquisition. — Payements pour le compte d'autres départements ministériels.....	Mémoire.	»	Mémoire.
34-95	Personnel militaire. — Remboursement de frais.....	24.204	»	24.204
	Totaux pour la 4e partie.....	4.244.939	+ 548.082	4.793.021
	5e partie. — Travaux d'entretien.			
35-61	Bases aériennes. — Travaux d'entretien des immeubles et des bases aériennes	962.963	+ 51.510	1.014.473
35-62	Bases aériennes. — Travaux d'entretien des immeubles et des bases aériennes. — Travaux effectués pour le compte d'autres départements ministériels.....	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour la 5e partie.....	962.963	+ 51.510	1.014.473
	7e partie. — Dépenses diverses.			
37-91	Frais de justice et réparations civiles.....	50.000	»	50.000
37-92	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations.....	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour la 7e partie.....	50.000	»	50.000

NUMEROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
	8e partie. — Dépenses rattachées à des services antérieurs.			
38-91	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (moyens des services)	Mémoire.	»	Mémoire.
38-92	Dépenses des exercices clos (moyens des services)	»	»	Mémoire.
	Totaux pour la 8e partie	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre III	14.753.243	+ 790.951	15.544.194
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES			
	3e partie. — Action éducative et culturelle.			
43-91	Subventions diverses	299.718	— 18.000	281.718
	4e partie. — Action économique. — Encouragements et interventions.			
44-91	Dégrèvement des carburants utilisés par l'aviation civile	Mémoire.	»	Mémoire.
	5e partie. — Action économique. Subventions aux entreprises d'intérêt national.			
45-61	Subventions d'exploitation et garanties d'intérêts	1.264.238	+ 50.000	1.314.238
45-81	Transports aériens. — Rémunérations des services d'intérêt général et subventions pour la couverture du déficit des lignes aériennes desservant les Établissements français d'Océanie	3.109.000	+ 631.000	3.740.000
	Totaux pour la 5e partie	4.373.238	+ 681.000	5.054.238
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.			
48-91	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (interventions publiques)	Mémoire.	»	Mémoire.
48-92	Dépenses des exercices clos (interventions publiques)	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour la 8e partie	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre IV	4.672.956	+ 663.000	5.335.956
	RECAPITULATION			
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES			
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité	8.463.062	+ 177.261	8.640.323
	3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.	1.032.279	+ 14.098	1.046.377
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services	4.244.939	+ 548.082	4.793.021
	5e partie. — Travaux d'entretien	962.963	+ 51.510	1.014.473
	7e partie. — Dépenses diverses	50.000	»	50.000
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre III	14.753.243	+ 790.951	15.544.194
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES			
	3e partie, — Action éducative et culturelle	299.718	— 18.000	281.718
	4e partie. — Action économique. — Encouragements et interventions.	Mémoire.	»	Mémoire.
	5e partie. — Action économique. — Subventions aux entreprises d'intérêt national	4.373.238	+ 681.000	5.054.238
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre IV	4.672.956	+ 663.000	5.335.956
	Totaux pour l'état A	19.426.199	+ 1.453.951	20.880.150

Etat B. — *Tableau portant répartition, par chapitre, des autorisations de programme et des crédits de payement ouverts pour 1957 (dépenses en capital des services civils).*

(En milliers de francs.)

NUMEROS des chapitres.	SERVICES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAYEMENT		
		Services votés.	Autorisations nouvelles.	Totaux.	Services votés.	Autorisations nouvelles.	Totaux.
	Travaux publics, transports et tourisme.						
	II. — AVIATION CIVILE ET COMMERCIALE						
	TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT						
	3e partie. — Transports, communications et télécommunications.						
53-20	Equipements de l'aviation civile et commerciale en matériel aéronautique	»	30.000	30.000	18.000	30.000	48.000
53-22	Expérimentation et essais d'utilisation de matériel aéronautique	»	610.000	610.000	363.000	410.000	773.000
53-24	Participation de l'aviation civile et commerciale aux dépenses d'études et de prototypes	»	1.800.000	1.800.000	4.700.000	300.000	5.000.000
53-90	Equipement des aéroports et routes aériennes. — Métropole	»	4.811.000	4.811.000	2.828.000	2.187.000	5.015.000
53-91	Construction de navires météorologiques stationnaires	»	400.000	400.000	430.000	100.000	530.000
53-92	Travaux et installations effectués dans la métropole pour le compte d'autres départements ministériels (acquisitions immobilières, travaux, fournitures, main-d'œuvre, études et surveillance)	»	Mémoire.	Mémoire.	»	Mémoire.	Mémoire.
	Totaux pour la 3e partie	»	7.651.000	7.651.000	8.339.000	3.027.000	11.366.000
	6e partie. — Equipement culturel et social.						
56-40	Ecoles et stages. — Equipement	»	17.000	17.000	»	8.000	8.000
56-70	Formation aéronautique et sports aériens. — Equipement	»	450.000	450.000	250.000	150.000	400.000
	Totaux pour la 6e partie	»	467.000	467.000	250.000	158.000	408.000
	7e partie. — Equipements administratif et divers.						
57-99	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	»	Mémoire.	Mémoire.	»	Mémoire.	Mémoire.
	8e partie. — Investissements hors de la métropole.						
58-90	Equipement des aéroports et routes aériennes hors de la métropole	»	9.659.000	9.659.000	3.978.000	2.842.000	6.820.000
58-92	Travaux et installations effectués hors de la métropole pour le compte d'autres départements ministériels (acquisitions immobilières, travaux, fournitures, main-d'œuvre et surveillance)	»	Mémoire.	Mémoire.	»	Mémoire.	Mémoire.
58-94	Logements familiaux hors de la métropole	»	400.000	400.000	190.000	10.000	200.000
	Totaux pour la 8e partie	»	10.059.000	10.059.000	4.168.000	2.852.000	7.020.000
	Totaux pour le titre V	»	18.177.000	18.177.000	12.757.000	6.037.000	18.794.000
	TITRE VI. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS AVEC LE CONCOURS DE L'ETAT						
	A. — Subventions et participations.						
	3e partie. — Transports, communications et télécommunications.						
63-20	Subventions pour l'achat de matériel aéronautique	»	300.000	300.000	31.000	300.000	331.000
	6e partie. — Equipement culturel et social.						
66-70	Formation aéronautique et sports aériens. — Subventions pour l'acquisition d'appareils légers	»	250.000	250.000	53.000	150.000	203.000
66-71	Formation aéronautique et sports aériens. — Participation à l'aménagement par les collectivités locales d'aérodromes utilisés pour la formation aéronautique et le tourisme aérien	»	40.000	40.000	27.000	20.000	47.000
	Totaux pour la 6e partie	»	290.000	290.000	80.000	170.000	250.000
	7e partie. — Equipements administratif et divers.						
67-99	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	»	Mémoire.	Mémoire.	»	Mémoire.	Mémoire.
	Totaux pour le titre VI	»	590.000	590.000	111.000	470.000	581.000
	Totaux pour l'état B	»	18.767.000	18.767.000	12.868.000	6.507.000	19.375.000

Etat C. — *Tableau des créations et transformations d'emplois autorisées pour* 1957.

Aviation civile.

CHAPITRES	SERVICES	TITULAIRES		OUVRIERS AFFILIÉS au fonds spécial.		OUVRIERS NON AFFILIÉS au fonds spécial.		TOTAUX	
		Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.
31-11	Services extérieurs. Personnels communs.	11 chefs d'équipes professionnels (195-260).							
		11	»	»	»	»	»	11	»
31-12	Services extérieurs. Personnel ouvrier:								
	Bases aériennes.			8 ouvriers professionnels (T. M. 580.000).		2 ouvriers professionnels (T. M. 580.000).			
	Météorologie ..			3 ouvriers hors catégorie A (T. M. 727.000).					
				6 ouvriers professionnels (T. M. 580.000).					
				2 ouvriers non professionnels (T.M. 424.000).					
				19	»	2	»	21	»
31-21	Navigation aérienne.	1 ingénieur général (650-750).	132 agents de la navigation aérienne (140-250).						
		1 ingénieur en chef (500-650).							
		1 ingénieur de 1re classe (520-550).							
		2 ingénieurs de 2e classe (470-510).							
		6 ingénieurs de 3e classe (345-450).							
		2 ingénieurs des travaux de classe exceptionnelle (475).							
		22 ingénieurs et ingénieurs adjoints des travaux (250-450).							
		10 adjoints techniques de classe exceptionnelle (360).							
		87 adjoints techniques principaux et adjoints techniques (185-340).							
		132	132	»	»	»	»	132	132

CHAPITRES	SERVICES	TITULAIRES		OUVRIERS AFFILIÉS au fonds spécial.		OUVRIERS NON AFFILIÉS au fonds spécial.		TOTAUX	
		Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.
31-51	Météorologie nationale,	1 inspecteur général (650-750). 8 ingénieurs en chef (500-650). 4 ingénieurs des travaux de de classe exceptionnelle (475). 16 ingénieurs des travaux (225-450). 40 adjoints techniques (185-360).	9 ingénieurs ordinaires (315-510).						
	Totaux	69	9	»	»	»	»	69	9
31-61	Bases aériennes.	1 ingénieur ordinaire (315-510) 1 ingénieur des travaux publics de l'Etat de classe exceptionnelle (475). 6 ingénieurs des travaux publics de l'Etat (250-450). 4 adjoints techniques (185-340).							
	(Tunisie.)	1 ingénieur des travaux publics de l'Etat (250-450). 1 adjoint technique (185-340). 2 commis (130-230).							
		16	»	»	»	»	»	16	»
	Totaux généraux.....	231	141	19	»	2	»	252	141

Etat D. — *Tableau des chapitres dotés de crédits provisionnels.*

NUMÉROS DES CHAPITRES	LIBELLÉ DES CHAPITRES
	Travaux publics, transports et tourisme.
	II. — AVIATION CIVILE ET COMMERCIALE
31-91	Indemnités résidentielles.
33-91	Prestations et versements obligatoires.

Décret n° 56-1366 du 31 décembre 1956 portant répartition des crédits votés pour 1957.

TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

III. — Marine marchande.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi de finances pour 1957 n° 56-1327 du 29 décembre 1956;

Vu le décret n° 56-601 du 19 juin 1956 déterminant le mode de présentation du budget,

Décrète:

Art. 1er. — Il est ouvert au ministre des affaires économiques et financières, pour 1957, au titre des dépenses ordinaires du budget de la marine marchande, des crédits s'élevant à la somme de 22.244.044.000 F.

Ces crédits s'appliquent:

— à concurrence de 1.775.625.000 F, au titre III, « Moyens des services »;

— à concurrence de 20.468.419.000 F, au titre IV, « Interventions publiques »,

conformément à la répartition, par service et par chapitre, figurant à l'état A annexé au présent décret.

Art. 2. — Il est ouvert au ministre des affaires économiques et financières, pour 1957, au titre des dépenses en capital du budget de la marine marchande, des autorisations de programme s'élevant à la somme de 23.172.000.000 F et des crédits de payement s'élevant à la somme de 19.292.000.000 F.

Ces autorisations de programme et ces crédits de payement s'appliquent au titre V, « Investissements exécutés par l'Etat », à concurrence de:

1.322.000.000 F, pour les autorisations de programme et de 642.000.000 F, pour les crédits de payement;

Au titre VI, « Investissements exécutés avec le concours de l'Etat », à concurrence de:

21.850.000.000 F, pour les autorisations de programme et de 16.150.000.000 F, pour les crédits de payement;

Au titre VII, « Réparations des dommages de guerre », à concurrence de 2.500.000.000 F pour les crédits de payement,

conformément à la répartition, par service et par chapitre, figurant à l'état B annexé au présent décret.

Art. 3. — Sont autorisées, au secrétariat d'Etat aux travaux publics, transports et tourisme (III: Marine marchande), la création et la transformation des emplois dont la répartition, par service et par chapitre, figure à l'état C annexé au présent décret.

Art. 4. — La liste des chapitres du budget de la marine marchande dont les dotations ont un caractère provisionnel est fixée, pour 1957, conformément à l'état D annexé au présent décret.

Art. 5. — Les dotations inscrites dans le présent décret seront utilisables dans les conditions fixées aux articles 60, 61 et 62 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956.

Art. 6. — Le ministre des affaires économiques et financières et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et communiqué aux commissions des finances de l'Assemblée nationale et du conseil de la République, conformément aux dispositions de l'article 59 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956.

Fait à Paris, le 31 décembre 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires économiques et financières,

PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat au budget,

JEAN FILIPPI.

Etat A. — *Tableau portant répartition, par chapitre, des crédits ouverts pour 1957 (dépenses ordinaires civiles).*

(En milliers de francs.)

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
	Travaux publics, transports et tourisme.			
	III. — MARINE MARCHANDE			
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES			
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.			
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales	183.171	+ 667	183.838
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	31.525	»	31.525
31-11	Inscription maritime. — Rémunérations principales	627.441	+ 3.904	631.345
31-12	Inscription maritime. — Indemnités et allocations diverses	51.815	— 238	51.577
31-21	Enseignement maritime. — Rémunérations principales	61.290	+ 3.839	65.129
31-22	Enseignement maritime. — Indemnités et allocations diverses	30.116	+ 533	30.649
31-91	Indemnités résidentielles	212.479	»	212.479
	Totaux pour la 1re partie	1.197.837	+ 8.705	1.206.542
	3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.			
33-91	Prestations et versements obligatoires	213.362	+ 191	213.553
33-92	Prestations et versements facultatifs	2.301	»	2.301
	Totaux pour la 3e partie	215.663	+ 191	215.854

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.			
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais	9.000	»	9.000
34-02	Administration centrale. — Matériel	15.500	»	15.500
34-11	Inscription maritime. — Remboursement de frais	54.431	+ 1.000	55.431
34-12	Inscription maritime. — Matériel	183.526	+ 1.000	184.526
34-21	Enseignement maritime. — Remboursement de frais	3.817	+ 450	4.267
34-22	Enseignement maritime. — Matériel	12.387	»	12.387
34-91	Loyers	9.500	»	9.500
34-92	Achat et entretien du matériel automobile	4.533	+ 1.290	5.823
34-93	Remboursements à diverses administrations	21.310	»	21.310
	Totaux pour la 4e partie	314.004	+ 3.740	317.744
	5e partie. — Travaux d'entretien.			
35-91	Entretien et réparation des immeubles	19.234	»	19.234
	7e partie. — Dépenses diverses.			
37-01	Indemnités et dépenses des navires réquisitionnés	5.000	»	5.000
37-11	Dépenses résultant de l'application du code du travail maritime et du code disciplinaire et pénal de la marine marchande	2.275	»	2.275
37-91	Frais de justice et réparations civiles	8.976	»	8.976
	Totaux pour la 7e partie	16.251	»	16.251
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.			
38-91	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (moyens des services)	Mémoire.	»	Mémoire.
38-92	Dépenses des exercices clos (moyens des services)	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour la 8e partie	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre III	1.762.989	+ 12.636	1.775.625
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES			
	1re partie. — Interventions publiques et administratives.			
41-01	Etudes. — Propagande. — Récompenses	3.700	»	3.700
	2e partie. — Action internationale.			
42-01	Contribution de la France aux dépenses de divers organismes internationaux	10.192	»	10.192
	3e partie. — Action éducative et culturelle.			
43-21	Contribution aux frais de fonctionnement de l'apprentissage maritime	197.467	+ 7.157	204.624
43-22	Enseignement maritime. — Bourses. — Prêts d'honneur	10.656	+ 403	11.059
43-23	Subventions aux écoles de pêche et de commerce	1.499	+ 201	1.700
	Totaux pour la 3e partie	209.622	+ 7.761	217.383
	4e partie. — Action économique. — Encouragements et interventions.			
44-01	Subventions aux pêches maritimes	13.859	»	13.859
44-02	Allocations d'intérêts fixées par la loi du 1er août 1928 sur le crédit maritime	20.000	»	20.000
	Totaux pour la 4e partie	33.859	»	33.859
	5e partie. — Action économique.			
	Subventions aux entreprises d'intérêt national.			
45-01	Exploitation des services maritimes d'intérêt général	4.727.000	+ 153.000	4.880.000
45-02	Aide en faveur de l'armement au cabotage	139.999	+ 20.001	160.000
	Totaux pour la 5e partie	4.866.999	+ 173.001	5.040.000
	6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité.			
46-01	Participation aux dépenses des sociétés de sauvetage	13.285	»	13.285

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
	7e partie. — Action sociale. — Prévoyance.			
47-31	Subvention à l'établissement national des invalides de la marine...	15.846.000	— 696.000	15.150.000
	8e partie. — Dépenses rattachées à des services antérieurs.			
48-91	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (interventions publiques).....	»	»	Mémoire.
48-92	Dépenses des exercices clos (interventions publiques).....	»	»	Mémoire.
	Totaux pour la 8e partie.....	»	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre IV.....	20.983.657	— 515.238	20.468.419
	RECAPITULATION			
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES			
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.....	1.197.837	+ 8.705	1.206.542
	3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.	215.663	+ 191	215.854
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.....	314.001	+ 3.740	317.744
	5e partie. — Travaux d'entretien.....	19.234	»	19.234
	7e partie. — Dépenses diverses.....	16.251	»	16.251
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.....	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre III.....	1.762.989	+ 12.636	1.775.625
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES			
	1re partie. — Interventions publiques et administratives.....	3.700	»	3.700
	2e partie. — Action internationale.....	10.192	»	10.192
	3e partie. — Action éducative et culturelle.....	209.622	+ 7.761	217.383
	4e partie. — Action économique. — Encouragements et interventions.	33.859	»	33.859
	5e partie. — Action économique. — Subventions aux entreprises d'intérêt national.....	4.866.999	+ 173.001	5.040.000
	6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité.....	13.285	»	13.285
	7e partie. — Action sociale. — Prévoyance.....	15.846.000	— 696.000	15.150.000
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.....	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre VI.....	20.983.657	— 515.238	20.468.419
	Totaux pour l'état A.....	22.746.646	— 502.602	22.244.044

Etat B. — *Tableau portant répartition, par chapitre, des autorisations de programme et des crédits de payement ouverts pour 1957 (dépenses en capital des services civils).*

(En milliers de francs.)

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CRÉDITS DE PAYEMENT		
		Services votés.	Autorisations nouvelles.	Totaux.	Services votés.	Autorisations nouvelles.	Totaux.
	Travaux publics, transports et tourisme.						
	III. — MARINE MARCHANDE						
	TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT						
	6e partie. — Equipement culturel et social.						
56-20	Equipement des établissements d'enseignement maritime.....	»	47.000	47.000	»	47.000	47.000
56-21	Equipement des établissements d'enseignement maritime (loi de programme)	»	550.000	550.000	»	200.000	200.000
56-17	Etablissements d'enseignement maritime (plan quinquennal).....	»	165.000	165.000	100.000	165.000	265.000
	Totaux pour la 6e partie.....	»	762.000	762.000	100.000	412.000	512.000
	7e partie. — Equipements administratif et divers.						
57-10	Equipement des services de l'inscription maritime.....	»	560.000	560.000	»	130.000	130.000
57-99	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.....	»	»	Mémoire.	»	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre V.	»	1.322.000	1.322.000	100.000	542.000	642.000

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	CRÉDITS DE PAYEMENT			AUTORISATIONS DE PROGRAMME		
		Services votés.	Autorisations nouvelles.	Totaux.	Services votés.	Autorisations nouvelles.	Totaux.
	TITRE VI. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS AVEC LE CONCOURS DE L'ETAT						
	A. — Subventions et participations.						
	3e partie. — Transports, communications et télécommunications.						
63-00	Aide à la construction navale	16.000.000	5.700.000	21.700.000	15.200.000	800.000	16.000.000
	6e partie. — Equipement culturel et social.						
66-00	Subventions d'équipement aux sociétés de sauvetage	»	150.000	150.000	20.000	130.000	150.000
	7e partie. — Equipements administratif et divers.						
67-99	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	»	»	Mémoire.	»	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre VI	16.000.000	5.850.000	21.850.000	15.220.000	930.000	16.150.000
	TITRE VII. — RÉPARATIONS DES DOMMAGES DE GUERRE						
	3e partie. — Transports, communications et télécommunications.						
73-21	Reconstitution de la flotte de commerce et de pêche	»	»	»	2.500.000	»	2.500.000
73-22	Remise en état des navires affrétés	»	»	Mémoire.	»	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre VII	»	»	Mémoire.	2.500.000	»	2.500.000
	Totaux pour l'état B	16.000.000	7.172.000	23.172.000	17.820.000	1.472.000	19.292.000

Etat C. — *Tableau des créations et transformations d'emplois autorisées pour* 1957.

Marine marchande.

CHAPITRES	SERVICES	TITULAIRES		CONTRACTUELS		MILITAIRES		TOTAUX	
		Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.
31-01	Administration centrale	.....	.....	1 contractuel de 1re catégorie (250-422).	.....	.....	.....	1	»
31-11	Inscription maritime	2 secrétaires administratifs de 1re classe (275-315). 1 inspecteur de la navigation (350-450).	.....	.....	.....	1 médecin principal (450-500). 1 officier marinier infirmier (220-260).			»
	Totaux	3				2		5	
31-21	Enseignement maritime	.....	.....	.....	.....	1 professeur en chef de 1re classe (500-600). 2 professeurs en chef de 2e classe (450-500). 1 professeurs principaux (360-475). 2 professeurs de 2e classe (355).			»
	Totaux	.....	.....	.....	.....	9	.....	9	»
		3	»	1	»	11	»	15	»

Etat D. — *Tableau des chapitres dotés de crédits provisionnels.*

NUMÉROS DES CHAPITRES	LIBELLÉ DES CHAPITRES
	Travaux publics, transports et tourisme.
	III. — MARINE MARCHANDE
31-91	Indemnités résidentielles.
33-91	Prestations et versements obligatoires.
37-11	Dépense résultant de l'application du code du travail maritime et du code disciplinaire et pénal de la marine marchande.

Décret n° 56-1367 du 31 décembre 1956 portant répartition des crédits votés pour 1957.

CAISSE NATIONALE D'EPARGNE

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi de finances pour 1957 n° 56-1327 du 29 décembre 1956;

Vu le décret n° 56-601 du 19 juin 1956 déterminant le mode de présentation du budget,

Décrète:

Art. 1er. — Le budget annexe de la caisse nationale d'épargne est fixé, en recettes et en dépenses, à la somme de 38.912.200.000 francs.

Ces recettes et ces dépenses sont réparties, par service et par chapitre, conformément à l'état A annexé au présent décret.

Art. 2. — Sur les autorisations de programme précédemment accordées au titre du budget annexe de la caisse nationale d'épargne, une autorisation de programme de 123.600.000 F est définitivement annulée.

Cette autorisation de programme, qui s'applique au titre V « Investissements exécutés par l'Etat », est répartie, par service et par chapitre, conformément à l'état B annexé au présent décret.

Art. 3. — Sont autorisées, à la caisse nationale d'épargne, la création et la transformation des emplois dont la répartition, par service et par chapitre, figure à l'état C annexé au présent décret.

Art. 4. — La liste des chapitres du budget annexe de la caisse nationale d'épargne, dont les dotations ont un caractère provisionnel, est fixée, pour 1957, conformément à l'état D annexé au présent décret.

Art. 5. — La liste des chapitres du budget annexe de la caisse nationale d'épargne, dont les dotations ont un caractère évaluatif, est fixée, pour 1957, conformément à l'état E annexé au présent décret.

Art. 6. — Les dotations inscrites dans le présent décret seront utilisables dans les conditions fixées aux articles 60, 61 et 62 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956.

Art. 7. — Le ministre des affaires économiques et financières et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et communiqué aux commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République, conformément aux dispositions de l'article 59 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956.

Fait à Paris, le 31 décembre 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

Etat A. — *Tableau portant répartition, par chapitre, des recettes et des dépenses du budget annexe de la caisse nationale d'épargne pour 1957.*

A. — RECETTES

NUMÉROS des chapitres.	PRODUITS	MONTANT DES RECETTES
		Millions de francs.
	I. — RECETTES ORDINAIRES	
	PREMIÈRE SECTION	
1	Produit du placement des fonds en dépôt	38.700.000
2	Revenus de la dotation de la caisse nationale d'épargne	609.600
3	Droits perçus pour avances sur pensions	90.000
5	Droits divers et recettes accessoires	»
5	Retenues pour congés, absences ou mesures disciplinaires	»
4	Recettes diverses	1.600
5	Produit de la prescription trentenaire	11.000
6	Dons et legs	Mémoire.
	Total pour les recettes ordinaires	38.912.200
	II. — RECETTES EXTRAORDINAIRES	
100	Prélèvement sur l'excédent de la première section	10.000
101	Prélèvement sur les fonds de la dotation pour achat, appropriation ou construction d'immeubles	Mémoire.
	Total pour les recettes extraordinaires	10.000
	A déduire: Financement par la 1re section	10.000
	Net pour les recettes extraordinaires	»
	Total pour les recettes	38.912.200

B. — DEPENSES

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
		Milliers de francs.	Milliers de francs.	Milliers de francs.
	I. — DEPENSES ORDINAIRES			
	Dette publique.			
6010	Intérêts à servir aux déposants	21.875.000	»	21.875.000
	Personnel.			
1000	Administration centrale. — Rémunérations principales	59.337	»	59.337
1010	Services extérieurs d'exécution. — Rémunérations principales	616.161	+ 513	616.674
1020	Indemnités résidentielles	207.037	— 209	206.828
1030	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	8.839	»	8.839
1040	Services extérieurs. — Indemnités et allocations diverses	119.752	+ 20.566	140.318
1050	Contribution à la constitution de pensions de retraite du personnel	37.796	+ 519	38.315
1060	Versement de 5 p. 100 institué en remplacement de l'impôt cédulaire	45.113	+ 1.043	46.156
1070	Couverture de diverses mesures en faveur du personnel	30.677	»	30.677
	Totaux pour la 1re partie	1.124.712	+ 22.432	1.147.144
	Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.			
3000	Administration centrale. — Locaux, mobilier, fournitures	600	»	600
3010	Services extérieurs. — Locaux, mobilier, fournitures	48.306	+ 20.000	68.306
3020	Remboursements à diverses administrations	1.373.196	+ 218.540	1.592.036
3030	Loyers	1.400	»	1.400
3040	Remboursement de frais	1.260	»	1.260
3050	Vulgarisation	100.000	»	100.000
	Totaux pour la 3e partie	1.525.062	+ 238.540	1.763.602
	Charges sociales.			
4000	Prestations et versements obligatoires	95.811	— 1.264	94.547
4010	Prestations et versements facultatifs	47	»	47
4020	Attribution aux personnels auxiliaires des allocations viagères annuelles	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour la 6e partie	95.858	— 1.264	94.594
	Dépenses diverses.			
6000	Remboursements divers	»	+ 1.150	1.150
» (ancien 6000).	Remboursements et dépenses diverses	1.000	— 1.000	»
» (ancien 6010).	Remboursements de sommes payées indûment pour causes imprévisibles	150	— 150	»
6010	Conférences et organismes internationaux	100	»	100
6020	Versement au fonds national de solidarité et d'action mutualiste de fonds provenant de la prescription trentenaire	6.600	»	6.600
6030	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.	»	Mémoire.
6040	Dépenses des exercices clos	Mémoire.	»	Mémoire.

NUMÉROS des chapitres	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
		Milliers de francs.	Milliers de francs.	Milliers de francs.
6050	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.	»	Mémoire.
6060	Versement à la dotation de la caisse nationale d'épargne	109.600	»	109.600
6070	Financement des travaux d'équipement	10.000	»	10.000
	Totaux pour la 8e partie	127.450	»	127.450
	RECAPITULATION			
	1re partie. — Dette publique	21.875.000	»	21.875.000
	4e partie. — Personnel	1.124.712	+ 22.432	1.147.144
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	1.525.062	+ 238.540	1.763.602
	6e partie. — Charges sociales	95.858	— 1.264	94.594
	8e partie. — Dépenses diverses	127.450	»	127.450
	Totaux	24.748.082	+ 259.708	25.007.790
	Equilibre.			
6080	Versement au budget général	9.787.518	+ 4.116.892	13.904.410
	Totaux pour les dépenses ordinaires	34.535.600	+ 4.376.600	38.912.200
	A déduire: Financement des dépenses d'équipement	»	»	— 10.000
	Net pour les dépenses ordinaires	»	»	38.902.200
	II. — DEPENSES D'EQUIPEMENT			
	TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT			
	7e partie. — Equipements administratif et divers.			
5700	Equipement de la caisse nationale d'épargne	+ 10.000	»	+ 10.000
5702	Caisse nationale d'épargne. — Acquisitions immobilières et travaux.	— 130.000	+ 130.000	»
	Total pour les dépenses	— 120.000	+ 130.000	38.912.200

Etat B. — *Tableau portant répartition, par chapitre, des autorisations de programme ouvertes et annulées pour* 1957 *au titre du budget annexe de la caisse nationale d'épargne.*

(En milliers de francs.)

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		
		Services votés.	Autorisations nouvelles.	Totaux.
	TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT			
	7e partie. — Equipements administratif et divers.			
57-00	Equipement de la caisse nationale d'épargne. — Matériel et outillage	»	»	»
57-02	Caisse nationale d'épargne. — Acquisitions immobilières et travaux	— 859.600	+ 736.000	— 123.600
	Totaux pour l'état B	— 859.600	+ 736.000	— 123.600

Etat C. — *Tableau des créations et transformations d'emplois autorisées pour 1957.*

Caisse nationale d'épargne.

CHAPITRE	SERVICES	TITULAIRES		AUXILIAIRES		TOTAUX	
		Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.
1010	Centres de comptabilité et de contrôle de caisse nationale d'épargne.	1 chef de centre hors série (500-600). 4 surveillantes (295-350). 25 agents principaux ou agents d'exploitation (140-250).	1 chef de centre de classe exceptionnelle (500-550). 2 chefs de centre de 2e classe (360-460). 1 chef de centre de 3e classe (330-430). 1 chef de centre de 4e classe (300-390)				
		30	5			30	5
				»	Auxiliaires de bureau : 70.000 heures.		70.000 heures.

Etat D. — *Tableau des chapitres dotés de crédits provisionnels.*

NUMÉROS DES CHAPITRES	LIBELLE DES CHAPITRES
	Caisse nationale d'épargne.
10-20	Indemnités résidentielles.
40-00	Prestations et versements obligatoires.

Etat E. — *Tableau des chapitres dotés de crédits évaluatifs.*

NUMÉROS DES CHAPITRES	LIBELLE DES CHAPITRES
	Caisse nationale d'épargne.
00-10	Intérêts à servir aux déposants.
60-00	Versement au budget général.

Décret n° 56-1368 du 31 décembre 1956 portant répartition des crédits votés pour 1957.

IMPRIMERIE NATIONALE

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi de finances pour 1957 n° 56-1327 du 29 décembre 1956;

Vu le décret n° 56-601 du 19 juin 1956 déterminant le mode de présentation du budget,

Décrète:

Art. 1er. — Le budget annexe de l'Imprimerie nationale pour 1957 est fixé, en recettes et en dépenses, à la somme de 5.605.000.000 F. Ces recettes et ces dépenses sont réparties par chapitre conformément à l'état A annexé au présent décret.

Art. 2. — Il est ouvert au ministre des affaires économiques et financières, au titre des dépenses d'investissement imputables sur le budget annexe de l'Imprimerie nationale une autorisation de programme de 535.000.000 F applicable au chapitre 2 « Acquisition d'immobilisations ».

Art. 3. — La liste des chapitres du budget de l'Imprimerie nationale dont les dotations ont un caractère provisionnel est fixée, pour 1957, conformément à l'état B annexé au présent décret.

Art. 4. — La liste des chapitres concernant les dépenses de fonctionnement du budget de l'Imprimerie nationale pouvant donner lieu à reports de crédits par arrêté, de 1956 à 1957, en exécution des dispositions de l'article 23 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956, est fixée conformément à l'état C annexé au présent décret.

Art. 5. — La liste des chapitres du budget annexe de l'Imprimerie nationale dont les dotations ont un caractère évaluatif est fixée, pour 1957, conformément à l'état D annexé au présent décret.

Art. 6. — Les dotations inscrites dans le présent décret seront utilisables dans les conditions fixées aux articles 60, 61 et 62 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956.

Art. 7. — Le ministre des affaires économiques et financières et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et communiqué aux commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République, conformément aux dispositions de l'article 59 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956.

Fait à Paris, le 31 décembre 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

Etat A. — *Tableau portant répartition, par chapitre, des recettes et des dépenses du budget annexe de l'Imprimerie nationale.*

(En milliers de francs.)

I. — RECETTES

NUMÉROS des chapitres.	PRODUITS		MONTANT DES RECETTES
	1re SECTION. — EXPLOITATION ET PERTES ET PROFITS		
	Exploitation.		
700	Impressions exécutées pour le compte des ministères et administrations publiques		5.265.675
701	Impressions exécutées pour le compte des particuliers		67.000
702	Impressions gratuites consenties en faveur d'auteurs par le ministère de l'éducation nationale		Mémoire.
705	Ventes du service d'édition et de vente des publications officielles:		
	Article 7050. — Ouvrages du fonds de l'Imprimerie nationale et ouvrages assimilés	90.000	
	Article 7051. — Bulletin des arrêts de la cour de cassation	8.000	
	Article 7055. — Journaux à souche	50.000	
	Article 7057. — Autres ventes	Mémoire.	
			148.000
706	Produit du service des microfilms		30.000
72	Ventes de déchets:		
	Article 720. — Rognures, maculatures, papiers lacérés et papiers gras	50.000	
	Article 722. — Cendres de fonderie	75	
	Article 723. — Ferrailles	600	
	Article 724. — Déchets de métaux non ferreux	550	
	Article 725. — Déchets de vieilles matières diverses	200	
			51.425
76	Produits accessoires:		
	Article 764. — Prêts de caractères	250	
	Article 765. — Locations diverses	1.900	
	Article 766. — Prestations de services (vérification de mémoires)	750	
	Article 769. — Autres produits accessoires	40.000	
			42.900
815	Augmentations de stocks constatées en fin d'exercice (virement de la section « Investissements »)		Mémoire.
	Total des recettes exploitation		5.605.000

NUMÉROS des chapitres.	PRODUITS		MONTANT DES RECETTES
	Pertes et profits.		
8724	Produits imputables à l'exploitation des exercices antérieurs		Mémoire.
874	Profits exceptionnels		Mémoire.
	Total des recettes pertes et profits		Mémoire.
	Total des recettes de la 1re section		5.605.000
	2e SECTION. — INVESTISSEMENTS		
2 A	Amortissements (virement de la section exploitation) :		
	Article 208. — Amortissement des frais d'établissement	Mémoire.	
	Article 2138. — Amortissement des constructions	3.625	
	Article 2148. — Amortissement du matériel, de l'outillage et du matériel de transport	69.299	
	Article 2168. — Amortissement des autres immobilisations	4.506	
			77.430
2 B	Cessions :		
	Article 210. — Cession de terrains	Mémoire.	
	Article 212. — Cession de constructions	Mémoire.	
	Article 214. — Cession de matériel, d'outillage et de matériel de transport.	Mémoire.	
	Article 216. — Cessions diverses	Mémoire.	
3	Diminutions de stocks constatées en fin d'exercice (virement de la section « Exploitation »)		Mémoire.
	Total		77.430
	A ajouter :		
	Excédents d'exploitation affectés à la section « Investissements »		252.570
	Total		330.000
	A déduire (recettes pour ordre) :		
	Virement de la 1re section :		
	Amortissements	77.430	
	Excédents d'exploitation affectés à la section « Investissements »	252.570	
			— 330.000
	Net pour les recettes de la 2e section		»
	Total pour les recettes de l'Imprimerie nationale		5.605.000

II. — DEPENSES

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles	TOTAL des crédits ouverts.
	1re SECTION. — EXPLOITATION			
	Personnel.			
6120	Traitements	164.085	»	164.085
6122	Indemnités résidentielles	47.671	»	47.671
6125	Primes et indemnités diverses	33.843	+ 400	34.243
610	Salaires	1.252.079	»	1.252.079
	Totaux	1.497.678	+ 400	1.498.078
	Matériel.			
60	Achats	1.612.500	+ 57.500	1.670.000
62	Impôts et taxes	7.550	»	7.550
63	Travaux, fournitures et services extérieurs	1.406.425	+ 18.575	1.425.000
64	Transports et déplacements	26.825	»	26.825
66	Frais divers de gestion	14.990	»	14.990
681	Amortissements (virement à la 2e section)	77.430	»	77.430
815	Diminutions des stocks constatées en fin d'exercice	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux	3.145.720	+ 76.075	3.221.795
	Charges sociales.			
616	Cotisations et charges de sécurité sociale	178.372	»	178.372
6184	Charges sociales obligatoires	106.264	»	106.264
6188	Œuvres sociales	817	»	817
	Totaux	285.453	»	285.453

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
	Dépenses diverses.			
8726	Charges imputables à l'exploitation des exercices antérieurs.....	Mémoire.	»	Mémoire.
874	Pertes exceptionnelles.....	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour les dépenses d'exploitation.....	4.928.851	+ 76.475	5.005.326
	Dépenses d'ordre.			
88-1	Excédent affecté aux investissements (virement à la 2e section).....	192.570	+ 60.000	252.570
88-2	Excédent non affecté (ligne d'équilibre).....	338.949	+ 8.155	347.104
	Totaux pour les dépenses d'ordre.....	531.519	+ 68.155	599.674
	Totaux généraux.....	5.460.370	+ 144.630	5.605.000
	A déduire (dépenses pour ordre):			
	Virements à la 2e section:			
	Amortissements	77.430	»	77.430
	Excédent affecté aux investissements.....	192.570	60.000	252.570
	Totaux à déduire.....	270.000	60.000	330.000
	Nets pour les dépenses de la 1re section.....	5.190.370	+ 84.630	5.275.000
	2e SECTION. — INVESTISSEMENTS			
2	Acquisitions d'immobilisations.....	270.000	60.000	330.000
3	Augmentations des stocks constatées en fin d'exercice.....	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour les dépenses de la 2e section.....	270.000	60.000	330.000
	Totaux pour les dépenses de l'Imprimerie nationale.....	5.460.370	+ 144.630	5.605.000

Etat B. — *Tableau des chapitres dotés de crédits provisionnels.*

NUMÉROS DES CHAPITRES	LIBELLÉ DES CHAPITRES
	Imprimerie nationale.
61-22	Indemnités résidentielles.
61-84	Charges sociales obligatoires.

Etat C. — *Tableau, par chapitre, des dépenses ordinaires pouvant donner lieu à reports de crédits de 1956 à 1957.*

NUMÉROS DES CHAPITRES	LIBELLÉ DES CHAPITRES
	Imprimerie nationale.
60	Achats.
63	Travaux, fournitures et services extérieurs.
64	Transports et déplacements.
66	Frais divers de gestion.

Etat D. — *Tableau des chapitres dotés de crédits évaluatifs.*

NUMÉROS DES CHAPITRES	LIBELLÉ DES CHAPITRES
	Imprimerie nationale.
88 2	Excédent non affecté.

Décret n° 56-1369 du 31 décembre 1956 portant répartition des crédits votés pour 1957.

LEGION D'HONNEUR

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi de finances pour 1957 n° 56-1327 du 29 décembre 1956;

Vu le décret n° 56-601 du 19 juin 1956 déterminant le mode de présentation du budget,

Décrète :

Art. 1er. — Le budget annexe de la Légion d'honneur pour 1957 est fixé, en recettes et en dépenses, à la somme de 933.937.000 F. Ces recettes et ces dépenses sont réparties, par service et par chapitre, conformément à l'état A annexé au présent décret.

Art. 2. — La liste des chapitres du budget de la Légion d'honneur dont les dotations ont un caractère provisionnel est fixée, pour 1957, conformément à l'état B annexé au présent décret.

Art. 3. — Les dotations inscrites dans le présent décret seront utilisables dans les conditions fixées aux articles 60, 61 et 62 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956.

Art. 4. — Le ministre des affaires économiques et financières et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et communiqué aux commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République, conformément aux dispositions de l'article 59 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956.

Fait à Paris, le 31 décembre 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

Etat A. — *Tableau portant répartition, par chapitre, des recettes et des dépenses du budget annexe de la Légion d'honneur pour* 1957.

(En milliers de francs.)

I. — RECETTES

NUMÉROS des chapitres.	PRODUITS	MONTANT des recettes.
	SECTION I. — RECETTES PROPRES	
1	Produits de rentes appartenant à la Légion d'honneur	6.044
2	Droits de chancellerie	16.000
3	Pensions des élèves des maisons d'éducation	30.100
4	Produits divers	14.000
5	Produits consommés en nature	Mémoire.
6	Legs et donations	Mémoire.
7	Fonds de concours	Mémoire.
	Total	66.144
	SECTION II	
8	Subvention du budget général	867.793
	Total pour les recettes de la Légion d'honneur	933.937

II. — DEPENSES

A. — DÉPENSES ORDINAIRES

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
	Dette.			
0700	Traitements des membres de l'ordre et des médaillés militaires	580.000	»	580.000
	Personnel.			
1000	Grande chancellerie. — Rémunérations principales	36.640	— 1.300	35.340
1010	Grande chancellerie. — Indemnités et allocations diverses	4.799	+ 269	5.068
1020	Maisons d'éducation. — Rémunérations principales	118.973	»	118.973
1030	Maisons d'éducation. — Indemnités et allocations diverses	2.185	+ 100	2.285
1040	Indemnités résidentielles	45.231	»	45.231
	Totaux pour le personnel	207.828	— 931	206.897

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
	Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.			
3000	Grande chancellerie. — Matériel	7.000	+ 1.800	8.800
3010	Remboursements à diverses administrations	5.742	+ 1.600	7.342
3020	Maisons d'éducation. — Matériel	66.568	+ 6.000	72.568
3030	Achat et entretien du matériel automobile	1.500	»	1.500
3040	Entretien des bâtiments de la Légion d'honneur	33.000	+ 8.000	41.000
	Totaux pour le matériel, le fonctionnement des services et les travaux d'entretien	113.810	+ 17.400	131.210
	Charges sociales.			
4000	Prestations et versements obligatoires	12.470	»	12.470
	Dépenses diverses.			
6000	Maisons d'éducation. — Produits consommés en nature	Mémoire.	»	Mémoire.
6010	Secours	3.360	»	3.360
6020	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.	»	Mémoire.
6030	Dépenses des exercices clos	Mémoire.	»	Mémoire.
6040	Dépenses effectuées sur le fonds de concours	Mémoire.	»	Mémoire.
6050	Emploi de fonds provenant de legs ou donations	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour les dépenses diverses	3.360	»	3.360
	Totaux pour les dépenses ordinaires de la Légion d'honneur	917.468	+ 16.469	933.937

B. — DÉPENSES EN CAPITAL

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CRÉDITS DE PAYEMENT		
		Services votés.	Autorisations nouvelles.	Totaux.	Services votés.	Autorisations nouvelles.	Totaux.
	INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT						
	Equipement culturel et social.						
56-00	Maison d'éducation de la Légion d'honneur. — Travaux	Mémoire.	5	Mémoire.	Mémoire.	5	Mémoire.

Etat B. — *Tableau des chapitres dotés de crédits provisionnels.*

NUMÉROS DES CHAPITRES	LIBELLÉ DES CHAPITRES
	Légion d'honneur.
10-40	Indemnités résidentielles.
40-00	Prestations et versements obligatoires.

Décret n° 56-1370 du 31 décembre 1956 portant répartition des crédits votés pour 1957.

ORDRE DE LA LIBERATION

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières et du secrétaire d'Etat au budget.

Vu la loi de finances pour 1957 n° 56-1327 du 29 décembre 1956;

Vu le décret n° 56-601 du 19 juin 1956 déterminant le mode de présentation du budget,

Décrète:

Art. 1er. — Le budget annexe de l'Ordre de la Libération pour 1957 est fixé, en recettes et en dépenses à la somme de 16.696.000 F. Ces recettes et ces dépenses sont réparties par service et par chapitre conformément à l'état A annexé au présent décret.

Art. 2. — La liste des chapitres du budget de l'Ordre de la Libération dont les dotations ont un caractère provisionnel est fixée, pour 1957, conformément à l'état B annexé au présent décret.

Art. 3. — Les dotations inscrites dans le présent décret seront utilisables dans les conditions fixées aux articles 60, 61 et 62 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956.

Art. 4. — Le ministre des affaires économiques et financières et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et communiqué aux commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République, conformément aux dispositions de l'article 59 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956.

Fait à Paris, le 31 décembre 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

Etat A. — *Tableau portant répartition, par chapitre, des recettes et des dépenses ordinaires du budget annexe de l'ordre de la Libération pour* 1957.

(En milliers de francs.)

I. — RECETTES

NUMÉROS des chapitres.	PRODUITS	MONTANT DES RECETTES
1	Produits de legs et de donations	»
2	Fonds de concours pour les dépenses de l'ordre	»
3	Subvention du budget général	16.696
4	Recettes diverses et éventuelles	»
5	Ajustement	»
	Total pour les recettes de l'ordre de la Libération	16.696

II. — DEPENSES

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
	Personnel.			
1000	Traitement du grand chancelier et rémunérations principales	4.573	»	4.573
1010	Indemnités et allocations diverses	1.090	»	1.090
1020	Indemnités résidentielles	1.223	»	1.223
	Totaux pour le personnel	6.886	»	6.886
	Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.			
3000	Matériel	3.958	»	3.958
	Charges sociales.			
4000	Prestations et versements obligatoires	852	»	852
	Dépenses diverses.			
6000	Secours aux compagnons de la Libération et aux médaillés de la Résistance. — Œuvres sociales	3.500	+ 1.500	5.000
6010	Emploi de fonds provenant de legs et donations	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour les dépenses diverses	3.500	+ 1.500	5.000
	Totaux pour les dépenses de l'ordre de la Libération	15.196	+ 1.500	16.696

Etat B. — *Tableau des chapitres dotés de crédits provisionnels.*

NUMÉROS DES CHAPITRES	LIBELLÉ DES CHAPITRES
	Ordre de la Libération.
40-20	Indemnités résidentielles.
40-00	Prestations et versements obligatoires.

Décret n° 56-1371 du 31 décembre 1956 portant répartition des crédits votés pour 1957.

MONNAIES ET MEDAILLES

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi de finances pour 1957 n° 56-1327 du 29 décembre 1956;

Vu le décret n° 56-601 du 19 juin 1956 déterminant le mode de présentation du budget,

Décrète:

Art. 1er. — Le budget annexe des monnaies et médailles pour 1957, est fixé, en recettes et en dépenses, à la somme de 8.130.000.000 F.

Ces recettes et ces dépenses sont réparties, par service et par chapitre, conformément à l'état A annexé au présent décret.

Art. 2. — Il est ouvert au ministre des affaires économiques et financières, au titre des dépenses d'investissement imputables sur le budget annexe des monnaies et médailles, une autorisation de programme s'élevant à la somme de 40.000.000 F applicable au chapitre 21 « Acquisitions immobilières ».

Art. 3. — La liste des chapitres du budget des monnaies et médailles dont les dotations ont un caractère provisionnel est fixée, pour 1957, conformément à l'état B annexé au présent décret.

Art. 4. — La liste des chapitres du budget des monnaies et médailles dont les dotations ont un caractère évaluatif est fixée, pour 1957, conformément à l'état C annexé au présent décret.

Art. 5. — Les dotations inscrites dans le présent décret seront utilisables dans les conditions fixées aux articles 60, 61 et 62 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956.

Art. 6. — Le ministre des affaires économiques et financières et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et communiqué aux commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République, conformément aux dispositions de l'article 59 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956.

Fait à Paris, le 31 décembre 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires économiques et financières,

PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat au budget,

JEAN FILIPPI.

Etat A. — *Tableau portant répartition, par chapitre, des recettes et des dépenses du budget annexe des monnaies et médailles pour* 1957.

(En milliers de francs.)

I. — RECETTES

NUMÉROS des chapitres.	PRODUITS	MONTANT DES RECETTES
	1re SECTION. — EXPLOITATION ET PERTES ET PROFITS	
	Exploitation.	
701	Produits de la fabrication des monnaies françaises	6.800.000
702	Produit de la fabrication des monnaies des autres pays de l'Union française, des pays de protectorat et des pays étrangers	1.000.000
703	Produit de la vente des médailles	300.000
704	Produit des fabrications annexes (poinçons, etc.)	15.000
72	Ventes de déchets	10.000
76	Produits accessoires	5.000
78	Fonds de concours	Mémoire.
813	Production d'immobilisations (virement de la section investissements)	Mémoire.
815	Augmentations de stocks constatées en fin d'exercice (virement de la section investissements)	Mémoire.
	Total des recettes exploitation	8.130.000
	Pertes et profits.	
8727	Produits imputables à l'exploitation des exercices antérieurs	Mémoire.
874	Produits exceptionnels	Mémoire.
	Total des recettes pertes et profits	Mémoire.
	Total des recettes de la 1re section	8.130.000

NUMÉROS des chapitres.	PRODUITS	MONTANT DES RECETTES
	2e SECTION. — INVESTISSEMENTS	
105	Dotation. — Subvention d'équipement	Mémoire.
2 A	Amortissements (virement de la section exploitation):	
	Article 208. — Amortissement des frais d'établissement	Mémoire.
	Article 2148. — Amortissement du matériel et de l'outillage	
	Article 2168. — Amortissement des autres immobilisations corporelles	
2 B	Cessions:	
	Article 214. — Cession de matériel et d'outillage	Mémoire.
	Article 216. — Cession d'autres immobilisations corporelles	Mémoire.
3	Diminutions de stocks constatées en fin d'exercice (virement à la section exploitation)	Mémoire.
	Total	Mémoire.
	A ajouter:	
1	Excédent d'exploitation affecté aux investissements (virement de la section exploitation)	124.000
	A déduire (recettes pour ordre par virement à la première section):	
	Amortissements Mémoire	
	Excédents d'exploitation affectés à la section d'investissements 209.000	— 124.000
	Net pour les recettes de la 2e section	»
	Total pour les monnaies et médailles	8.130.000

II. — DEPENSES

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
		Milliers de francs.	Milliers de francs.	Milliers de francs.
	Monnaies et médailles.			
	1re SECTION. — EXPLOITATION			
	Personnel.			
6120	Traitements	58.094	»	58.094
6125	Primes et indemnités diverses	13.270	»	13.270
6122	Indemnités résidentielles	104.202	»	104.202
6120	Salaires	534.232	+ 5.454	539.686
	Totaux pour le personnel	709.798	+ 5.454	715.252
	Matériel.			
601	Achats de matières premières	560.000	»	560.000
602	Achats de matières consommables	90.000	»	90.000
607	Achats d'emballages	30.000	»	30.000
62	Impôts et taxes	13.700	»	13.700
63	Travaux, fournitures et services extérieurs	837.019	»	837.019
64	Transports et déplacements	40.000	»	40.000
65	Charges résultant du retrait des pièces démonétisées	25.000	»	25.000
66	Frais divers de gestion	22.696	+ 16.000	38.696
681	Amortissements (virement à la section investissements)	Mémoire.	»	Mémoire.
815	Diminutions de stocks constatées en fin d'exercice	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour frais de matériel	1.618.415	+ 16.000	1.634.415
	Charges sociales.			
616	Cotisations et charges de sécurité sociale	76.168	»	76.168
6184	Charges sociales obligatoires	63.110	»	63.110
6188	Œuvres sociales (secours)	400	+ 100	500
	Totaux pour les charges sociales	139.678	+ 100	139.778

NUMÉROS des chapitres	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
		Milliers de francs.	Milliers de francs.	Milliers de francs.
	Dépenses diverses.			
6726	Charges imputables à l'exploitation des exercices antérieurs	Mémoire.	»	Mémoire.
874	Pertes exceptionnelles	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour les dépenses diverses	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour les dépenses d'exploitation	2.467.891	+ 21.554	2.489.445
	Dépenses d'ordre.			
88-1	Excédent affecté aux investissements (virement à la section investissements)	118.000	+ 6.000	124.000
88-2	Excédent non affecté aux investissements (versements au Trésor).	8.539.209	— 3.022.654	5.516.555
	Totaux généraux	11.125.100	— 2.995.100	8.130.000
	A déduire (dépenses pour ordre par virements à la section investissements) :			
	Amortissements	Mémoire.	»	Mémoire.
	Excédent affecté aux investissements	— 118.000	— 6.000	— 124.000
	Net pour les dépenses de la 1re section	11.007.100	— 3.001.100	8.006.000
	2e SECTION. — INVESTISSEMENTS			
20	Frais d'établissement	6.000	»	6.000
21	Acquisitions d'immobilisations	112.000	+ 6.000	118.000
3	Augmentations de stocks constatées en fin d'exercice (virement à la section exploitation)	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour les dépenses de la 2e section	118.000	+ 6.000	124.000
	Totaux pour les monnaies et médailles	11.125.100	— 2.995.100	8.130.000

Etat B. — *Tableau des chapitres dotés de crédits provisionnels.*

NUMÉROS DES CHAPITRES	LIBELLÉ DES CHAPITRES
	Monnaies et médailles.
61-23	Indemnités résidentielles.
61-64	Charges sociales obligatoires.

Etat C. — *Tableau des chapitres dotés de crédits évaluatifs.*

NUMÉROS des chapitres.	LIBELLÉ DES CHAPITRES		
	Monnaies et médailles.		
88-2	Excédent non affecté aux investissements (versements au Trésor).		

Décret n° 56-1372 du 31 décembre 1956 portant répartition des crédits votés pour 1957.

POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi de finances pour 1957 n° 56-1327 du 29 décembre 1956;

Vu le décret n° 56-601 du 19 juin 1956 déterminant le mode de présentation du budget,

Décrète:

Art. 1er. — Les recettes ordinaires du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones pour 1957, sont fixées à la somme de 231.554.389.000 F. Les crédits applicables aux dépenses ordinaires du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones pour 1957 sont fixés à la somme de 235.554.389.000 F.

Ces recettes et ces crédits sont répartis, par service et par chapitre, conformément à l'état A annexé au présent décret.

Art. 2. — Les recettes extraordinaires du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones, pour 1957, sont fixées à la somme de 40.469.300.000 F répartie par chapitre, conformément à l'état B annexé au présent décret.

Art. 3. — Il est ouvert au ministre des affaires économiques et financières, au titre du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones, pour 1957, des autorisations de programme d'un montant de 50.000.200.000 F et des crédits de payement d'un montant de 40.469.300.000 F.

Ces autorisations de programme et ces crédits de payement s'appliquent au titre V « Investissements exécutés par l'Etat », à concurrence de:

50.000.200.000 F pour les autorisations de programme et de 40.069.300.000 F pour les crédits de payement

et au titre VI « Investissements exécutés avec le concours de l'Etat », à concurrence de:

400.000.000 F pour les crédits de payement.

Ces autorisations de programme et ces crédits de payement sont répartis, par service et par chapitre, conformément à l'état C annexé au présent décret.

Art. 4. — Sont autorisées, au secrétariat d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones, la création et la transformation des emplois dont la répartition, par service et par chapitre, figure à l'état D annexé au présent décret.

Art. 5. — La liste des chapitres du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones dont les dotations ont un caractère provisionnel est fixée, pour 1957, conformément à l'état E annexé au présent décret.

Art. 6. — Les dotations inscrites dans le présent décret seront utilisables dans les conditions fixées aux articles 60, 61 et 62 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956.

Art. 7. — Le ministre des affaires économiques et financières et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et communiqué aux commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République, conformément aux dispositions de l'article 59 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956.

Fait à Paris, le 31 décembre 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

Etat A. — ***Tableau portant répartition, par chapitre, des recettes et des dépenses ordinaires au budget annexe des postes, télégraphes et téléphones pour 1957.***

(En milliers de francs.)

I. — RECETTES ORDINAIRES

NUMÉROS des chapitres.	PRODUITS	MONTANT DES RECETTES
	RECETTES D'EXPLOITATION PROPREMENT DITES	
1	Recettes postales	74.300.000
2	Recettes télégraphiques et radiotélégraphiques	10.400.000
3	Recettes téléphoniques	109.600.000
4	Recettes des services financiers	10.500.000
	Total (recettes d'exploitation)	204.800.000
	AUTRES RECETTES	
5	Versements opérés par diverses administrations publiques	15.787.450
6	Remboursement des services rendus aux forces alliées	Mémoire.
7	Intérêt des sommes mises à la disposition du Trésor	10.212.000
8	Produit des ateliers	1.000
9	Produits divers	246.300
10	Remboursement d'avances faites aux inspecteurs principaux et aux agents principaux de surveillance pour achat d'automobiles et de motocyclettes	Mémoire.
11	Produits des ventes d'objets mobiliers réformés et des rebuts	50.000
12	Versements effectués au titre du loyer et des prestations accessoires pour l'occupation de locaux appartenant à l'administration	137.500
13	Dons et legs	8
14	Produits des placements de fonds	320.131
15	Prélèvement sur le fonds d'amortissement	Mémoire.
16	Prélèvement sur le fonds de réserve	Mémoire.
	Total (autres recettes)	26.754.389
	Total (recettes ordinaires)	231.554.389
17	Avances destinées à couvrir les déficits d'exploitation	Mémoire.
	Total pour les recettes ordinaires des postes, télégraphes et téléphones (1re section)	231.554.389

II. — DEPENSES ORDINAIRES

NUMÉROS des chapitres	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
	PREMIÈRE SECTION			
	Dépenses ordinaires.			
	Dette publique.			
0010	Service des bons et obligations amortissables et des avances du Trésor	15.900.860	»	15.900.860
	Dette viagère.			
0700	Pensions et compléments de pensions	117.579	»	117.579
	Personnel.			
1000	Administration centrale. — Rémunérations principales	928.160	+ 10.224	938.384
1010	Directions régionales et départementales. — Personnel titulaire	3.773.821	+ 57.443	3.831.264
1020	Bureaux mixtes. — Centres télégraphiques et téléphoniques. — Personnel titulaire	36.398.819	+ 708.915	37.107.734
1030	Services communs spéciaux. — Personnel titulaire	3.583.410	+ 158.097	3.741.507
1040	Services postaux spécialisés. — Personnel titulaire	17.666.205	+ 341.898	18.008.103
1050	Services spécialisés des chèques postaux et des articles d'argent. — Personnel titulaire	5.738.299	+ 363.786	6.102.085
1060	Services spécialisés des télécommunications. — Personnel titulaire.	8.768.511	+ 441.578	9.210.089
1070	Centre national d'études des télécommunications. — Service général. — Rémunérations principales et indemnités	325.352	+ 15.679	341.031
1080	Services extérieurs. — Personnel contractuel et auxiliaire	5.466.814	+ 92.203	5.559.017
1090	Frais de remplacement	4.229.091	+ 255.810	4.484.901
1100	Indemnités résidentielles	23.319.073	+ 491.000	23.813.073
1110	Indemnités spéciales	3.901.329	+ 92.692	3.994.021
1120	Indemnités éventuelles	8.397.730	+ 496.100	8.893.830
1130	Rémunération des gérants de bureaux secondaires et de divers personnels	1.324.153	+ 262.960	1.587.113
1140	Contribution à la constitution des pensions de retraite du personnel.	14.987.487	+ 338.759	15.326.246
1150	Versement de 5 p. 100 institué en remplacement de l'impôt cédulaire	6.153.390	+ 154.766	6.308.156
1160	Couverture de mesures diverses en faveur du personnel	5.023.661	+ 4.438.056	9.461.717
	Totaux pour le personnel	149.995.305	+ 8.712.966	158.708.271
	Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.			
3000	Administration centrale. — Remboursement de frais	6.700	»	6.700
3010	Services extérieurs. — Remboursement de frais	4.778.662	+ 102.925	4.881.587
3020	Frais de missions à l'étranger	8.800	+ 9.200	18.000
3030	Administration centrale. — Chauffage et éclairage. — Mobilier. — Fournitures	30.886	»	30.886
3040	Services extérieurs. — Chauffage et éclairage. — Matériel des bureaux. — Fournitures	4.572.256	+ 299.900	4.872.156
3050	Loyers	885.900	»	885.900
3060	Entretien et aménagement des locaux	1.571.845	+ 208.155	1.780.000
3070	Matériel automobile	2.259.270	+ 340.000	2.599.270
3080	Transport du matériel et du personnel	1.284.600	+ 40.000	1.324.600
3090	Travaux d'impression	1.792.345	+ 105.000	1.897.345
3100	Travaux et cessions à titre remboursable	Mémoire.	»	Mémoire.
3110	Aide aux forces alliées	Mémoire.	»	Mémoire.
3120	Matériel postal	958.499	+ 56.000	1.014.499
3130	Transport des correspondances	9.506.808	+ 1.000.001	10.506.809
3140	Matériel des télécommunications	7.179.829	+ 1.120.171	8.300.000
3150	Dépenses de fonctionnement du centre national d'études des télécommunications	430.069	+ 117.310	547.379
	Totaux pour le matériel, le fonctionnement des services et les travaux d'entretien	35.266.469	+ 3.398.662	38.665.131
	Charges sociales.			
4000	Prestations et versements obligatoires	20.891.613	+ 563.280	21.454.893
4010	Prestations et versements facultatifs	397.874	+ 39.800	437.674
	Totaux pour les charges sociales	21.289.487	+ 603.080	21.892.567
	Subventions.			
5000	Subventions de fonctionnement à divers organismes	20.673	+ 2.000	22.673

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
	Dépenses diverses.			
6000	Frais judiciaires et indemnités ou rentes pour dommages causés à des tiers	111.350	»	111.350
6010	Indemnités pour pertes et spoliations d'objets confiés à la poste. — Remboursement de mandats payés sur faux acquits	20.500	»	20.500
6020	Conférences et organismes internationaux	27.500	+ 4.450	31.950
6030	Remboursements	23.500	»	23.500
6040	Dépenses des exercices clos	Mémoire.	»	Mémoire.
6050	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.	»	Mémoire.
6060	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	8	»	8
6070	Versement au fonds d'amortissement (loi du 30 juin 1923, art. 72).	Mémoire.	»	Mémoire.
6080	Versement au fonds de réserve	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour les dépenses diverses	212.858	+ 4.450	217.308
	Equilibre.			
6090	Participation du budget d'exploitation aux charges annuelles de renouvellement des matériels et installations	»	»	Mémoire.
6100	Remboursement des avances reçues du Trésor en couverture des déficits d'exploitation	»	»	Mémoire.
6110	Versement au budget général	»	»	Mémoire.
	Totaux pour l'équilibre	»	»	Mémoire.
	RECAPITULATION			
	Dette publique	15.900.860	»	15.900.860
	Dette viagère	117.579	»	117.579
	Personnel	149.995.305	+ 8.712.966	158.708.271
	Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	35.266.469	+ 3.398.662	38.665.131
	Charges sociales	21.289.487	+ 603.080	21.892.567
	Subventions	20.673	+ 2.000	22.673
	Dépenses diverses (non compris l'équilibre)	212.858	+ 4.450	217.308
	Totaux	222.833.231	+ 12.721.158	235.554.389
	Equilibre	»	»	Mémoire.
	Totaux pour les dépenses ordinaires des postes, télégraphes et téléphones	222.833.231	+ 12.721.158	235.554.389

Etat B. — *Tableau portant répartition, par chapitre, des recettes extraordinaires du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones.*

(En milliers de francs.)

NUMÉROS des chapitres.	PRODUITS	MONTANT DES RECETTES
	RECETTES A CHARGE DE REMBOURSEMENT OU D'AMORTISSEMENT	
100	Participation du budget général	Mémoire.
101	Produit de l'émission des bons et obligations amortissables	39.797.000
	RECETTES A TITRE DÉFINITIF	
103	Remboursement au budget annexe des dépenses résultant de la participation de l'Etat à l'établissement du réseau de télécommunications nord-africain	400.000
104	Participation du budget annexe (1re section) aux charges annuelles de renouvellement du matériel et des installations	»
105	Remboursement au budget annexe des dépenses effectuées par application de la loi du 5 octobre 1940 relative aux travaux de reconstruction	272.300
106	Fonds de concours et produits assimilés	Mémoire.
107	Produits des ventes d'objets mobiliers et divers	Mémoire.
	RECETTES D'ORDRE	
108	Prélèvement sur le fonds d'amortissement	Mémoire.
109	Prélèvement sur le fonds de réserve	Mémoire.
	Total pour les recettes extraordinaires des postes, télégraphes et téléphones	40.469.300

Etat C. — *Tableau, portant répartition, par chapitre, des autorisations de programme et des crédits de payement ouverts, pour 1957, au titre du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones.*

(En milliers de francs.)

NUMÉROS des chapitres	SERVICES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CRÉDITS DE PAYEMENT		
		Services votés.	Autorisations nouvelles.	Totaux.	Services votés.	Autorisations nouvelles.	Totaux.
	TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT						
	3e partie. — Transports, communications et télécommunications.						
53-00	Equipement. — Bâtiments	1.500.000	7.500.000	9.000.000	5.610.000	1.250.000	6.860.000
53-01	Equipement. — Bâtiments. — Programme d'infrastructure	Mémoire.	Mémoire.	Mémoire.	Mémoire.	Mémoire.	Mémoire.
53-02	Equipement. — Matériel de transport routier	»	800.000	800.000	50.000	800.000	850.000
53-03	Equipement. — Matériel de transport routier. — Programme d'infrastructure	Mémoire.	Mémoire.	Mémoire.	Mémoire.	Mémoire.	Mémoire.
53-10	Equipement. — Matériels postal et assimilé	»	1.936.200	1.936.200	430.000	1.362.000	1.792.000
53-20	Equipement des bureaux téléphoniques	11.300.000	2.300.000	13.600.000	8.850.000	570.000	9.420.000
53-22	Equipement des lignes téléphoniques interurbaines et aménagement des réseaux urbains	14.350.000	6.214.000	20.564.000	15.250.000	2.650.000	17.900.000
53-23	Equipement des lignes téléphoniques interurbaines et aménagement des réseaux urbains. — Programme d'infrastructure	Mémoire.	Mémoire.	Mémoire.	Mémoire.	Mémoire.	Mémoire.
53-30	Equipement des services télégraphiques et radioélectriques	2.700.000	550 000	3.250.000	1.862.000	130.000	1.992.000
53-32	Equipement des services d'études et de recherches des télécommunications	650.000	200.000	850.000	650.000	50.000	700.000
53-80	Reconstruction. — Bâtiments	»	»	»	77.600	»	77.600
53-82	Reconstruction des bureaux téléphoniques	»	»	»	35.700	»	35.700
53-84	Reconstruction des lignes téléphoniques interurbaines et des réseaux urbains	»	»	»	»	»	Mémoire.
53-86	Reconstruction des services télégraphiques et radioélectriques	»	»	»	160.000	»	160.000
53-98	Versement au fond d'approvisionnement	»	Mémoire.	Mémoire.	Mémoire.	Mémoire.	Mémoire.
	Totaux pour la 3e partie	30.500.000	19.500.200	50.000.200	32.975.300	6.812.000	39.787.300
	7e partie. — Equipements administratif et divers.						
57-30	Remboursement à l'O. T. A. N. de la part d'intérêt économique non remboursée au titre de la contribution au financement des différentes tranches d'infrastructure	»	»	»	»	282.000	282.000
	Totaux pour le titre V	30.500.000	19.500.200	50.000.200	32.975.300	7.094.000	40.069.300
	TITRE VI. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS AVEC LE CONCOURS DE L'ETAT						
	8e partie. — Investissements hors de la métropole.						
68-00	Participation de l'Etat à l'établissement du réseau de télécommunications nord-africain	»	»	»	400.000	»	400.000
	Totaux pour les postes, télégraphes et téléphones	30.500.000	19.500.200	50.000.200	33.375.300	7.094.000	40.469.300

Etat D. — *Tableau des créations et transformations d'emplois autorisées pour 1957.*

Postes, télégraphes et téléphones.

CHAPITRES	SERVICES	TITULAIRES		AUXILIAIRES		CONTRACTUELS		TOTAUX		OBSERVATIONS
		Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	
1000	Administration centrale.		1 dessinateur projeteur ou dessinateur projeteur stagiaire (185-330).							Transféré au chapitre 1040.
		1 dessinateur (140-250).								Transféré du chapitre 1010.
		1 attaché d'administration centrale de classe exceptionnelle (500).								
		3 attachés d'administration centrale de 1re classe (410-480).								
		5 attachés d'administration centrale de 2e classe (325-390).								
		6 attachés d'administration centrale de 3e classe (225-305).								
		2 ouvriers professionnels de 1re catégorie (170-240).								
		18	1					18	1	
1010	Directions régionales des services postaux	3 ouvriers d'état de 4e catégorie (170-240).	1 reviseur (380-460).							Transféré au chapitre 1060.
		8 inspecteurs principaux (380-500).								Transférés du chapitre 1030.
		13 inspecteurs rédacteurs (300-390) (*a*).								(*a*) Effet au 1er juillet 1957.
		15 agents principaux et agents d'exploitation (140-250) (*a*).								
		4 sténodactylographes (135-200) (*a*).								
		1 chef dessinateur de classe exceptionnelle (415-430) (*a*).								
		3 dessinateurs (140-250) (*a*).								
		4 reviseurs (380-460) (*a*).								
		5 vérificateurs ou vérificateurs adjoints des travaux de bâtiment (250-400).								
		1 vérificateur des travaux de bâtiment de classe exceptionnelle (415-430).								

CHAPITRES	SERVICES	TITULAIRES		AUXILIAIRES		CONTRACTUELS		TOTAUX		OBSERVATIONS
		Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	
1010 (*suite*).	Directions régionales des télécommunications.		1 dessinateur (140-250).							Transféré au chapitre 1000.
			4 agents principaux et agents d'exploitation (140-250).							Transférés au chapitre 1030.
			1 inspecteur d'études des télécommunications (300-390).							
			6 dessinateurs (140-250).							Transférés au chapitre 1060.
		1 inspecteur rédacteur (300-390).								Transféré du chapitre 1040.
		6 dessinateurs projeteurs ou dessinateurs projeteurs stagiaires (185-330).								Transférés du chapitre 1060.
		3 ingénieurs en chef (500-650).								
		1 ingénieur de 3e classe (315-450).								Effet au 1er juillet 1957.
		7 inspecteurs principaux (380-500) (*b*).								(*b*) 4 prenant effet au 1er avril 1957 et 3 prenant effet au 1er juillet 1957.
		3 inspecteurs rédacteurs (300-390).								Effet au 1er juillet 1957.
		6 sténodactylographes (135-200) (*c*).								(*c*) 4 prenant effet au 1er avril 1957 et 2 prenant effet au 1er juillet 1957.
		6 chefs dessinateurs de classe exceptionnelle (415-430).								3 prenant effet au 1er avril 1957 et 3 prenant effet au 1er juillet 1957.
		10 dessinateurs projeteurs ou dessinateurs projeteurs stagiaires (185-330).								5 prenant effet au 1er avril 1957 et 5 prenant effet au 1er juillet 1957.
		34 dessinateurs (140-250).								12 prenant effet au 1er avril 1957, 12 prenant effet au 1er juillet 1957 et 10 prenant effet au 1er octobre 1957.
		1 directeur départemental (500-600).	1 inspecteur principal (380-500).							
			1 agent principal et agent d'exploitation (140-250).							

CHAPITRES	SERVICES	TITULAIRES		AUXILIAIRES		CONTRACTUELS		TOTAUX		OBSERVATIONS
		Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	
1016 (*suite*).	Autres services.		33 agents principaux et agents d'exploitation (140-250).							Transférés au chapitre 1050.
			1 contrôleur (185-265).							Transféré au chapitre 1060.
		8 inspecteurs principaux (380-500).								
		15 inspecteurs rédacteurs (300-390) (*d*).								(*d*) Effet au 1er juillet 1957.
		16 agents principaux et agents d'exploitation (140-250) (*d*).								
		4 sténodactylographes (135-200) (*d*).								
		1 manutentionnaire de classe exceptionnelle (195) (*d*).								
		6 manutentionnaires (130-185) (*d*).								
		1 directeur départemental adjoint ou inspecteur principal (380-550).	1 inspecteur principal (380-500).							
		186	50					186	50	
1020	Bureaux mixtes.		14 Agents principaux ou agents d'exploitation (140-250).							
			1 chef d'équipe sédentaire (140-185).							
			1 chef de section (380-460).							
			5 contrôleurs (185-265).							Transférés au chapitre 1010.
			1 contrôleur principal (275-315).							
			1 inspecteur (315-390).							
			14 ouvriers d'état de 1re catégorie (120-170).							
			1 employé de bureau (110-160).							
			5 manutentionnaires (130-185).							Transférés au chapitre 1060.
			4 inspecteurs adjoints et inspecteurs élèves (200-315).							

CHAPITRES	SERVICES	TITULAIRES		AUXILIAIRES		CONTRACTUELS		TOTAUX		OBSERVATIONS
		Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	
1020 (*suite*).	Bureaux mixtes (*suite*).	1 contrôleur principal de classe exceptionnelle (340-360).								Conséquence de la suppression des emplois suivants du cadre latéral devenus vacants : 1 contrôleur principal de classe exceptionnelle, 2 contrôleurs principaux, 4 contrôleurs, 1 manutentionnaire, 1 agent de service de 1re catégorie, 3 agents de service de 2e catégorie.
		2 contrôleurs principaux (275-315).								
		4 contrôleurs (185-265).								
		1 manutentionnaire (130-185).								
		1 agent de service de 1re catégorie (120-170).								
		3 agents de service de 2e catégorie (100-155).								
		1 receveur de 2e classe (360-460).								
		1 receveur de 3e classe (330-430).								
		3 receveurs de 6e classe (170-275).								
		3 receveurs distributeurs (140-250).								
		15 contrôleurs principaux de classe exceptionnelle (340-360) (*e*).								(*e*) Effet au 1er avril 1957.
		38 contrôleurs principaux (275-315) (*e*).								
		97 contrôleurs (185-265) (*e*).								
		700 agents principaux et agents d'exploitation (140-250).								540 prenant effet au 1er avril 1957 et 160 prenant effet au 1er octobre 1957.
		45 manutentionnaires de classe exceptionnelle (195).								13 prenant effet au 1er avril 1957 et 2 prenant effet au 1er octobre 1957.
		135 manutentionnaires (130-185).								117 prenant effet au 1er avril 1957 et 18 prenant effet au 1er octobre 1957.
		2 chefs d'équipe sédentaire (140-185) (*e*).								
		4 ouvriers d'état de 1re catégorie (120-170) (*e*).								
		3 agents de service de 1re catégorie (120-170).								
		20 agents de service de 2e catégorie (100-155).	2 agents principaux et agents d'exploitation (140-250).							
		2 surveillantes (295-350).								
		30 receveurs de 6e classe (170-275).								Suppression corrélative d'un nombre égal d'agences postales : 30 agences postales du cadre normal, 5 agences postales de 1re classe du cadre alsacien-lorrain, 7 agences postales de 2e classe du cadre alsacien-lorrain.
		32 receveurs-distributeurs (140-250).								

CHAPITRES	SERVICES	TITULAIRES		AUXILIAIRES		CONTRACTUELS		TOTAUX		OBSERVATIONS
		Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	
1020 (*suite*).	Centres et services d'exécution spécialisés des télécommunications.		1 inspecteur (315-390). 1 agent principal et agent d'exploitation (140-250). 16 inspecteurs (315-390). 2 agents principaux et agents d'exploitation (140-250).							Transférés au chapitre 1030. Transférés au chapitre 1060.
		14 inspecteurs adjoints et inspecteurs élèves (200-315). 6 surveillantes principales (325-375). 72 surveillantes (295-350). 18 contrôleurs principaux de classe exceptionnelle (340-360). 45 contrôleurs principaux (275-315). 117 contrôleurs (185-265). 750 agents principaux et agents d'exploitation (140-250). 1 gérante de cabine téléphonique de classe exceptionnelle (200-220). 4 gérantes de cabine téléphonique (130-185).								Transférés du chapitre 1060. Dont 3 prenant effet au 1er juillet 1957. Dont 32 prenant effet au 1er juillet 1957. Dont 9 prenant effet au 1er juillet 1957. Dont 22 prenant effet au 1er juillet 1957. Dont 59 prenant effet au 1er juillet 1957. Dont 350 prenant effet au 1er juillet 1957.
		30 surveillantes (295-350).	51 facteurs chefs (170-210). 30 inspecteurs (315-390). 4 contrôleurs principaux de classe exceptionnelle (340-360). 10 contrôleurs principaux (275-315). 26 contrôleurs (185-265).							
		3 chefs de centre hors classe (430-510) (*f*). 4 chefs de centre de 2e classe (360-460) (*f*). 2 chefs de centre hors série (500-600). 2 chefs de centre de classe exceptionnelle (500-550).	7 inspecteurs (315-390). (*f*). 4 chefs de centre hors classe (430-510).							(*f*) Effet au 1er juillet 1957.
		2.181	201					2.181	201	

CHAPITRES	SERVICES	TITULAIRES		AUXILIAIRES		CONTRACTUELS		TOTAUX		OBSERVATIONS
		Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	
1030	Service des loyaux.		3 ouvriers d'état de 4e catégorie (170-240).							Transférés au chapitre 1010.
			1 ouvrier d'état de 1re catégorie (120-170).							Transféré au chapitre 1040.
			4 agents de service de 2e catégorie (100-155).							1 transféré au chapitre 1060 et 3 transférés au chapitre 1070.
			1 chef d'équipe sédentaire (140-185).							Transféré au chapitre 1070.
		3 chefs d'équipe sédentaires (140-185) (g).								(g) Effet au 1er juillet 1957.
		3 contremaîtres (180-290) (g).								
		6 ouvriers d'état de 4e catégorie (170-240) (g).								
		6 ouvriers d'état de 3e catégorie (145-220) (g).								
		12 ouvriers d'état de 1re catégorie (120-170) (g).								
		16 maîtres ouvriers d'état (175-270).								
		4 ouvriers d'état de 3e catégorie (145-220).	23 ouvriers d'état de 4e catégorie (170-240).							
		3 ouvriers d'état de 2e catégorie (135-195).								
	Service des transports.		18 conducteurs d'automobiles de 2e catégorie (145-210).							Transférés au chapitre 1040.
			7 agents techniques conducteurs (145-210).							Transférés au chapitre 1060.
		25 conducteurs d'automobiles de 1re catégorie (170-230).								18 transférés du chapitre 1040 et 7 transférés du chapitre 1060.
		5 chefs de travaux principaux du service automobile (380-420) (h).								(h) Effet au 1er juillet 1957.
		15 maîtres dépanneurs (200-270) (h).								
		1 contremaître (180-290) (h).								
		10 maîtres ouvriers d'état (175-270) (h).								
		20 ouvriers d'état de 4e catégorie (170-240).								
		70 ouvriers d'état de 3e catégorie (145-220).								
		5 agents principaux et agents d'exploitation (140-250).								
		44 conducteurs d'automobiles de 1re catégorie (170-230) (i).								(i) Dont 2 prenant effet au 1er avril 1957 et 2 prenant effet au 1er juillet 1957.

CHAPITRES	SERVICES	TITULAIRES		AUXILIAIRES		CONTRACTUELS		TOTAUX		OBSERVATIONS
		Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	
1030 (*suite*).	Service des transports (*suite*).	116 agents techniques conducteurs (145-210) (*j*).								(*j*) Dont 40 prenant effet au 1er juillet 1957 et 36 prenant effet au 1er octobre 1957.
		4 ouvriers d'état de 2e catégorie (135-195).								
		1 ouvrier d'état de 4e catégorie (170-240).								
		15 maîtres dépanneurs (200-270).	15 mécaniciens dépanneurs (180-250).							
	Inspection générale.	1 ingénieur général de 2e classe (650-700).								Transféré du chapitre 1060.
	Service des recherches et du contrôle technique.	1 maître ouvrier d'état (175-270).								Effet au 1er juillet 1957.
		3 ouvriers d'état de 4e catégorie (170-240).								2 prenant effet au 1er avril 1957 et 1 prenant effet au 1er juillet 1957.
		2 ouvriers d'état de 2e catégorie (135-195).								Effet au 1er juillet 1957.
		1 conducteur d'automobiles de 1re catégorie (170-230).								Effet au 1er octobre 1957.
		2 conducteurs d'automobiles de 2e catégorie (145-210).								1 prenant effet au 1er avril 1957 et 1 prenant effet au 1er octobre 1957.
		1 chef de centre de classe exceptionnelle (500-550).	1 inspecteur principal (380-500).							
		1 ingénieur chimiste principal (380-450).	1 ingénieur chimiste (250-360).							
			1 chef d'équipe vérificateur (190-250).							
			1 expert principal en tissus (360).							
		1 chef de centre de classe exceptionnelle (500-550).	1 chef de centre hors classe (430-510).							
	Ateliers et dépôt central du matériel.		24 agents principaux et agents des installations (140-250).							Transférés au chapitre 1060.
			2 contrôleurs des I.E.M.							
		1 agent principal et agent d'exploitation (140-250).								Transféré du chapitre 1020.
		3 maîtres ouvriers d'état (175-270).								
		11 ouvriers d'état de 2e catégorie (135-195).								Transférés du chapitre 1060.
		10 ouvriers d'état de 3e catégorie (145-220).								
		4 dessinateur projeteur ou dessinateur projeteur stagiaire (185-330).								

CHAPITRES	SERVICES	TITULAIRES		AUXILIAIRES		CONTRACTUELS		TOTAUX		OBSERVATIONS
		Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations	Suppressions.	
1030 (*suite*).	Ateliers et dépôt central du matériel (*suite*).	1 dessinateur (140-250).								Effet au 1er juillet 1957.
		1 contrôleur principal des I. E. M. (275-315).								
		4 contrôleurs des I. E. M. (185-265).								Effet au 1er avril 1957.
		3 ouvriers d'état de 2e catégorie (135-195).								
		2 agents de service de 2e catégorie (100-155).								
		2 contremaîtres (180-290).	14 ouvriers d'état de 4e catégorie (170-240).							
		24 maîtres ouvriers d'état (175-270).	17 ouvriers d'état de 3e catégorie (145-220).							
		77 ouvriers d'état de 1re catégorie (120-170).	81 aides magasiniers (110-145).							
		627	215					627	215	
	Services enseignement.	4 agents principaux et agents d'exploitation (110-250).								Transférés du chapitre 1010.
		1 inspecteur (315-390).								Transféré du chapitre 1020.
		1 contrôleur des travaux de mécanique (200-300).								Transféré du chapitre 1060.
		2 inspecteurs rédacteurs (300-390).								
		4 inspecteur principal, chef de section ou inspecteur rédacteur (300-500).								
		11 inspecteurs instructeurs (300-390).								
		3 manutentionnaires (130-185).								
	Service des recherches et du contrôle technique.	1 inspecteur d'études des télécommunications (300-390).								Transféré du chapitre 1010.
		2 ingénieurs chimistes (250-360).								Transférés du chapitre 1070.
		1 ingénieur en chef (500-650).								Effet au 1er avril 1957.
		1 ingénieur de 1re classe (520-550).								Effet au 1er octobre 1957.
		4 ingénieur de 3e classe (315-450).								Effet au 1er avril 1957.
		2 inspecteurs principaux (380-500).								1 prenant effet au 1er avril 1957 et 1 prenant effet au 1er juillet 1957.
		1 inspecteur principal, chef de section ou inspecteur rédacteur (300-500).								Effet au 1er octobre 1957.
		1 inspecteur rédacteur (300-390).								Effet au 1er juillet 1957.
		4 inspecteurs d'études des télécommunications (300-390).								3 prenant effet au 1er avril 1957 et 1 prenant effet au 1er octobre 1957.
		3 contrôleurs principaux des I. E. M. de classe exceptionnelle (340-360).								2 prenant effet au 1er avril 1957 et 1 prenant effet au 1er octobre 1957.

(3e Supplément.)

(5e Supplément.)

CHAPITRES	SERVICES	TITULAIRES		AUXILIAIRES		CONTRACTUELS		TOTAUX		OBSERVATIONS
		Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	
1030 (*suite*).	Service des recherches et du contrôle technique (*suite*).	8 contrôleurs principaux des I. E. M. (275-315).								4 prenant effet au 1er avril 1957, 1 prenant effet au 1er juillet 1957 et 3 prenant effet au 1er octobre 1957.
		20 contrôleurs des I. E. M. (185-265).								10 prenant effet au 1er avril 1957, 4 prenant effet au 1er juillet 1957 et 6 prenant effet au 1er octobre 1957.
		1 chef dessinateur de classe exceptionnelle (415-430).								Effet au 1er octobre 1957.
		4 dessinateurs projeteurs ou dessinateurs projeteurs stagiaires (185-330).								2 prenant effet au 1er avril 1957 et 2 prenant effet au 1er juillet 1957.
		6 dessinateurs (145-250).								4 prenant effet au 1er avril 1957 et 2 prenant effet au 1er juillet 1957.
		1 contrôleur principal des travaux de mécanique de classe exceptionnelle (360).								Effet au 1er avril 1957.
		1 contrôleur principal ou contrôleur des travaux de mécanique (200-350).								Effet au 1er octobre 1957.
		2 contrôleurs des travaux de mécanique (200-300).								Effet au 1er avril 1957.
		3 agents principaux et agents d'exploitation (140-250).								2 prenant effet au 1er avril 1957 et 1 prenant effet au 1er octobre 1957.
		3 sténodactylographes (135-200).								Effet au 1er juillet 1957.
		1 agent principal et agent des installations (140-250).								Effet au 1er juillet 1957.
1040	Services ambulants. Centres de tri et entrepôts.		18 conducteurs d'automobiles de 1re catégorie (170-230).							Transférés au chapitre 1030.
		1 dessinateur projeteur ou dessinateur projeteur stagiaire (185-330).								Transféré du chapitre 1000.
		14 agents principaux et agents d'exploitation (140-250).								
		1 chef d'équipe sédentaire (140-185).								
		1 chef de section (280-460).								
		5 contrôleurs (185-265).								
		1 contrôleur principal (275-315).								Transférés du chapitre 1020.
		1 inspecteur (315-390).								
		5 manutentionnaires (130-185).								
		14 ouvriers d'état de 1re catégorie (120-170).								
		1 employé de bureau (110-160).								
		1 ouvrier d'état de 1re catégorie (120-170).								Transférés du chapitre 1030.
		18 conducteurs d'automobiles de 2e catégorie (145-210).								
		4 inspecteurs adjoints et inspecteurs élèves (200-315).								Transférés du chapitre 1060.
		1 vérificateur ou vérificateur adjoint des travaux de bâtiment (250-400).								

●●●●●

CHAPITRES	SERVICES	TITULAIRES		AUXILIAIRES		CONTRACTUELS		TOTAUX		OBSERVATIONS
		Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	
1030 (*suite*).	Services ambulants. Centres de tri et entrepôts (*suite*).	1 contrôleur (185-265). 2 agents principaux et agents d'exploitation (140-250). 1 courrier convoyeur (170-210). 2 chargeurs (130-185). 4 contrôleurs principaux de classe exceptionnelle (340-360). 10 contrôleurs principaux (275-315).								Conséquence de la suppression de 3 emplois d'agent principal et agent d'exploitation et 3 emplois de courrier du cadre latéral devenus vacants.
		26 contrôleurs (185-265).								2 prenant effet au 1er avril 1957 et 2 prenant effet au 1er juillet 1957. 6 prenant effet au 1er avril 1957 et 4 prenant effet au 1er juillet 1957. 17 prenant effet au 1er avril 1957 et 9 prenant effet au 1er juillet 1957.
		150 agents principaux et agents d'exploitation (140-250). 8 manutentionnaires de classe exceptionnelle (195). 8 chargeurs de classe exceptionnelle (195). 69 manutentionnaires (130-185). 72 chargeurs (130-185).								Effet au 1er avril 1957.
		3 brigadiers chargeurs (190-250). 10 conducteurs d'automobiles de 1re catégorie (170-230). 10 conducteurs d'automobiles de 2e catégorie (145-210).								Effet au 1er juillet 1957. Effet au 1er avril 1957.
		2 contrôleurs (185-265). 4 agents principaux et agents d'exploitation (140-250). 1 manutentionnaire de classe exceptionnelle (195). 2 chargeurs de classe exceptionnelle (195). 13 manutentionnaires (130-185). 14 chargeurs (130-185).	1 inspecteur (315-390). 1 inspecteur adjoint et inspecteur élève (200-315). 10 courriers-convoyeurs (170-210). 3 entreposeurs (170-210).							
		3 chefs de centre de 2e classe (360-460). 1 chef de centre hors série (500-600). 1 chef de centre de classe exceptionnelle (500-550).	3 chefs de section (380-460). 1 chargeur (130-185). 2 chefs de centre de 2e classe (360-460).							Surclassement de centres prenant effet au 1er juillet 1957.
	Distribution postale et télégraphique.	19 agents de surveillance (190-250). 66 facteurs de classe exceptionnelle (195). 592 facteurs (130-185). 43 agents de surveillance (190-250).								10 prenant effet au 1er avril 1957 et 9 prenant effet au 1er juillet 1957. 40 prenant effet au 1er avril 1957 et 26 prenant effet au 1er juillet 1957. 358 prenant effet au 1er avril 1957 et 234 prenant effet au 1er juillet 1957.

CHAPITRES	SERVICES	TITULAIRES		AUXILIAIRES		CONTRACTUELS		TOTAUX		OBSERVATIONS
		Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	
1010 (*suite*).	Imprimerie des timbres-poste et dépôt des imprimés.		1 inspecteur rédacteur (300-390).							Transféré au chapitre 1010.
		1 surveillante vérificatrice (130-185). 3 vérificatrices (120-160). 13 ouvriers d'état de 1re catégorie (120-170). 1 ouvrier d'état de 3e catégorie (145-220).	14 aides-magasiniers (110-145).							Effet au 1er avril 1957.
		1.223	54					1.223	54	
1050	Centres de chèques postaux.	14 surveillantes principales (325-375).								Dont 3 prenant effet au 1er avril 1957, 4 prenant effet au 1er juillet 1957 et 4 prenant effet au 1er octobre 1957.
		90 surveillantes (295-350).								Dont 20 prenant effet au 1er avril 1957, 24 prenant effet au 1er juillet 1957 et 22 prenant effet au 1er octobre 1957.
		1 contrôleur principal des travaux de mécanique de classe exceptionnelle (360).								Effet au 1er avril 1957.
		2 contrôleurs principaux des travaux de mécanique (315-350).								Dont 1 prenant effet au 1er juillet 1957.
		3 contrôleurs des travaux de mécanique (200-300).								Dont 1 prenant effet au 1er avril 1957 et 1 prenant effet au 1er juillet 1957.
		3 contremaîtres (180-290).								1 prenant effet au 1er avril 1957, 1 prenant effet au 1er juillet 1957 et 1 prenant effet au 1er octobre 1957.
		9 maîtres ouvriers d'état (175-270).								Dont 4 prenant effet au 1er avril 1957, 2 prenant effet au 1er juillet 1957 et 1 prenant effet au 1er octobre 1957.
		31 contrôleurs principaux de classe exceptionnelle (310-360).								Dont 8 prenant effet au 1er avril 1957, 8 prenant effet au 1er juillet 1957 et 7 prenant effet au 1er octobre 1957.
		78 contrôleurs principaux (275-315).								Dont 21 prenant effet au 1er avril 1957, 19 prenant effet au 1er juillet 1957 et 17 prenant effet au 1er octobre 1957.
		204 contrôleurs (185-265).								Dont 55 prenant effet au 1er avril 1957, 49 prenant effet au 1er juillet 1957 et 44 prenant effet au 1er octobre 1957.
		913 agents principaux et agents d'exploitation (140-250).								Dont 228 prenant effet au 1er avril 1957, 234 prenant effet au 1er juillet 1957 et 223 prenant effet au 1er octobre 1957.
		32 ouvriers d'état de 3e catégorie (145-220).								Dont 9 prenant effet au 1er avril 1957, 9 prenant effet au 1er juillet 1957 et 7 prenant effet au 1er octobre 1957.
		5 manutentionnaires de classe exceptionnelle (195).								Dont 1 prenant effet au 1er avril 1957, 2 prenant effet au 1er juillet 1957 et 1 prenant effet au 1er octobre 1957.

CHAPITRES	SERVICES	TITULAIRES		AUXILIAIRES		CONTRACTUELS		TOTAUX		OBSERVATIONS
		Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	
1050 (*suite*).	Centres de chèques postaux (*suite*).	45 manutentionnaires (130-185).								Dont 11 prenant effet au 1er avril 1957, 12 prenant effet au 1er juillet 1957 et 11 prenant effet au 1er octobre 1957.
		1 chef de centre hors série (500-600).	1 chef de centre de classe exceptionnelle (500-550).							
	Centre de contrôle des articles d'argent.	33 agents principaux et agents d'exploitation (140-250).								Transférés du chapitre 1010.
		1 surveillante principale (325-375).								Prenant effet au 1er juillet 1957.
		5 surveillantes (295-350).								Dont 2 prenant effet au 1er juillet 1957.
		3 contrôleurs principaux de classe exceptionnelle (340-360).								Dont 2 prenant effet au 1er juillet 1957.
		7 contrôleurs principaux (275-315).								Dont 3 prenant effet au 1er juillet 1957.
		20 contrôleurs (185-265).								Dont 10 prenant effet au 1er juillet 1957.
		60 agents principaux et agents d'exploitation (140-250).								Dont 12 prenant effet au 1er juillet 1957.
		4 manutentionnaires (130-185).								
		1.564	1					1.564	1	
4060	Service des lignes.	3 agents techniques (130-185).								Conséquence de la suppression de 3 emplois d'agent technique du cadre latéral devenus vacants.
		9 chefs de district (265-360).								6 prenant effet au 1er avril 1957 et 3 prenant effet au 1er juillet 1957.
		24 chefs de secteur (210-330).								10 prenant effet au 1er avril 1957, 10 prenant effet au 1er juillet 1957 et 4 prenant effet au 1er octobre 1957.
		95 conducteurs de chantier (180-270).								Dont 30 prenant effet au 1er avril 1957, 20 prenant effet au 1er juillet 1957 et 31 prenant effet au 1er octobre 1957.
		206 agents techniques de 1re classe (140-230).								Dont 60 prenant effet au 1er avril 1957, 60 prenant effet au 1er juillet 1957 et 60 prenant effet au 1er octobre 1957.
		128 agents techniques spécialisés (145-210).								Dont 30 prenant effet au 1er avril 1957, 30 prenant effet au 1er juillet 1957 et 30 prenant effet au 1er octobre 1957.
		28 agents techniques de classe exceptionnelle (195).								Dont 8 prenant effet au 1er avril 1957, 8 prenant effet au 1er juillet 1957 et 8 prenant effet au 1er octobre 1957.
		255 agents techniques (130-185).								Dont 72 prenant effet au 1er avril 1957, 72 prenant effet au 1er juillet 1957 et 72 prenant effet au 1er octobre 1957.
		15 maîtres ouvriers d'état (175-270).								5 prenant effet au 1er avril 1957, 5 prenant effet au 1er juillet 1957 et 5 prenant effet au 1er octobre 1957.

CHAPITRES	SERVICES	TITULAIRES		AUXILIAIRES		CONTRACTUELS		TOTAUX		OBSERVATIONS
		Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	
1060 (*suite*).	Service des lignes (*suite*).	10 ouvriers d'état de 4e catégorie (170-240).								5 prenant effet au 1er avril 1957 et 5 prenant effet au 1er juillet 1957.
		5 ouvriers d'état de 3e catégorie (145-220).								Effet au 1er juillet 1957.
	Service des installations et service pneumatique.		1 contrôleur des travaux de mécanique (200-300).							
			3 maîtres ouvriers d'état (175-270).							
			11 ouvriers d'état de 2e catégorie (135-195).							Transférés au chapitre 1030.
			10 ouvriers d'état de 3e catégorie (145-220).							
		24 agents principaux et agents des installations (140-250).								Transférés du chapitre 1030.
		16 contrôleurs principaux des I. E. M. de classe exceptionnelle (340-360).								Dont 4 prenant effet au 1er avril 1957, 4 prenant effet au 1er juillet 1957 et 4 prenant effet au 1er octobre 1957.
		40 contrôleurs principaux des I. E. M. (275-315).								Dont 10 prenant effet au 1er avril 1957, 10 prenant effet au 1er juillet 1957 et 10 prenant effet au 1er octobre 1957.
		104 contrôleurs des I. E. M. (185-265).								Dont 26 prenant effet au 1er avril 1957, 26 prenant effet au 1er juillet 1957 et 26 prenant effet au 1er octobre 1957.
		120 agents principaux et agents des installations (140-250).								40 prenant effet au 1er avril 1957, 40 prenant effet au 1er juillet 1957 et 40 prenant effet au 1er octobre 1957.
		15 maîtres ouvriers d'état (175-270).								5 prenant effet au 1er avril 1957, 5 prenant effet au 1er juillet 1957 et 5 prenant effet au 1er octobre 1957.
		15 ouvriers d'état de 4e catégorie (170-240).								5 prenant effet au 1er avril 1957, 5 prenant effet au 1er juillet 1957 et 5 prenant effet au 1er octobre 1957.
		65 ouvriers d'état de 3e catégorie (145-220).								25 prenant effet au 1er avril 1957, 25 prenant effet au 1er juillet 1957 et 15 prenant effet au 1er octobre 1957.
		45 ouvriers d'état de 2e catégorie (135-195).								15 prenant effet au 1er avril 1957, 15 prenant effet au 1er juillet 1957 et 15 prenant effet au 1er octobre 1957.
		20 ouvriers d'état de 1re catégorie (120-170).								12 prenant effet au 1er avril 1957, 2 prenant effet au 1er juillet 1957 et 6 prenant effet au 1er octobre 1957.
		4 contrôleurs principaux des I. E. M. de classe exceptionnelle (340-360).								

CHAPITRES	SERVICES	TITULAIRES		AUXILIAIRES		CONTRACTUELS		TOTAUX		OBSERVATIONS
		Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	
1060 (*suite*).	Service des installations et service pneumatique (*suite*).	10 contrôleurs principaux des I. E. M. (275-315).								
		26 contrôleurs des I. E. M. (185-265).								
	Câbles sous-marins.	1 contrôleur des I. E. M. (185-265).								Transfert du chapitre 1030.
		1 inspecteur principal (380-500).								
	Câbles à grande distance.		6 dessinateurs projeteurs ou dessinateurs projeteurs stagiaires (185-330).							Transférés au chapitre 1010.
			14 inspecteurs adjoints et inspecteurs élèves (200-315).							10 transférés au chapitre 1020 et 4 transférés au chapitre 1040.
			7 conducteurs d'automobiles de 1re catégorie (170-230).							Transférés au chapitre 1030.
		1 reviseur (380-460).								Transférés du chapitre 1010.
		6 dessinateurs (140-250).								Transférés du chapitre 1020.
		16 inspecteurs (315-320).								
		7 agents techniques conducteurs (145-210).								Transférés du chapitre 1030.
		1 contrôleur des I. E. M. (185-265).								
		1 ingénieur de 3e classe (315-450).								Effet au 1er juillet 1957.
		1 inspecteur principal (380-500).								
		1 inspecteur d'études des télécommunications (300-390).								
		4 dessinateurs (140-250).								2 prenant effet au 1er avril 1957 et 2 prenant effet au 1er juillet 1957.
		2 chefs de centre de 2e classe (360-460).								
		6 chefs de centre de 4e classe (300-390).								
		16 contrôleurs principaux des I. E. M. de classe exceptionnelle (340-360).								8 prenant effet au 1er avril 1957, 4 prenant effet au 1er juillet 1957 et 4 prenant effet au 1er octobre 1957.
		41 contrôleurs principaux des I. E. M. (275-315).								21 prenant effet au 1er avril 1957, 10 prenant effet au 1er juillet 1957 et 10 prenant effet au 1er octobre 1957.
		105 contrôleurs des I. E. M. (185-265).								53 prenant effet au 1er avril 1957, 26 prenant effet au 1er juillet 1957 et 26 prenant effet au 1er octobre 1957.
		4 maîtres ouvriers d'état (175-270).								Effet au 1er juillet 1957.
		28 ouvriers d'état de 3e catégorie (145-220).								10 prenant effet au 1er avril 1957, 10 prenant effet au 1er juillet 1957 et 8 prenant effet au 1er octobre 1957.

CHAPITRES	SERVICES	TITULAIRES		AUXILIAIRES		CONTRACTUELS		TOTAUX		OBSERVATIONS
		Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	
1060 (*suite*).	Câbles à grande distance (*suite*).	14 ouvriers d'état de 2e catégorie (135-195).								7 prenant effet au 1er avril 1957 et 7 prenant effet au 1er juillet 1957.
		5 ouvriers d'état de 1re catégorie (120-170).								3 prenant effet au 1er avril 1957 et 2 prenant effet au 1er juillet 1957.
		8 agents techniques de 1re classe (140-230).								Effet au 1er juillet 1957.
		6 agents techniques spécialisés (145-210).								Effet au 1er avril 1957.
		6 agents techniques conducteurs (145-210).								
		1 agent technique de classe exceptionnelle (195).								Effet au 1er juillet 1957.
		7 agents techniques (130-185).								4 prenant effet au 1er avril 1957 et 3 prenant effet au 1er juillet 1957.
		1 contrôleur principal (275-315).								Effet au 1er avril 1957.
		4 contrôleurs (185-265).								
		9 agents principaux et agents d'exploitation (140-250).								Dont 2 prenant effet au 1er avril 1957 et 6 prenant effet au 1er juillet 1957.
		7 chefs de centre de 2e classe (360-460).	7 chefs de section (380-460).							
		1 chef de centre hors série (500-600).	1 chef de centre hors classe (430-510).							
	Services radioélectriques.		1 ingénieur général de 2e classe (650-700).							Transféré au chapitre 1030.
			1 vérificateur ou vérificateur adjoint des travaux de bâtiments (250-400).							Transféré au chapitre 1040.
		1 contrôleur (185-265).								Transféré du chapitre 1010.
		2 agents principaux et agents d'exploitation (140-250).								Transférés du chapitre 1020.
		1 agent de service de 2e catégorie (100-135).								Transféré du chapitre 1030.
		1 contrôleur principal des travaux de mécanique (315-350).								Conséquence de la suppression de 1 emploi de contrôleur principal des travaux de mécanique du cadre latéral devenu vacant.
		1 ingénieur de 3e classe (315-450).								Effet au 1er juillet 1957.
		2 dessinateurs (140-250).								Dont 2 prenant effet au 1er avril 1957, 1 prenant effet au 1er juillet 1957 et 2 prenant effet au 1er octobre 1957.
		7 contrôleurs principaux de classe exceptionnelle (340-360).								Dont 4 prenant effet au 1er avril 1957, 4 prenant effet au 1er juillet 1957 et 3 prenant effet au 1er octobre 1957.
		16 contrôleurs principaux (275-315).								

CHAPITRES	SERVICES	TITULAIRES		AUXILIAIRES		CONTRACTUELS		TOTAUX		OBSERVATIONS
		Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Suppressions.	Suppressions.	
1060 (*suite*).	Services radioélectriques (*suite*).	42 contrôleurs (185-265).								Dont 9 prenant effet au 1er avril 1957, 10 prenant effet au 1er juillet 1957 et 10 prenant effet au 1er octobre 1957.
		2 contrôleurs principaux des I. E. M. de classe exceptionnelle (340 360).								1 prenant effet au 1er avril 1957 et 1 prenant effet au 1er juillet 1957.
		4 contrôleurs principaux des I.E.M. (275-315).								Dont 2 prenant effet au 1er avril 1957 et 1 prenant effet au 1er juillet 1957.
		10 contrôleurs des I. E. M. (185-265).								Dont 3 prenant effet au 1er avril 1957 et 4 prenant effet au 1er juillet 1957.
		3 contrôleurs des travaux de mécanique (200-300) (*k*).								(*k*) Effet au 1er juillet 1957.
		1 contremaître (180-290) (*k*).								
		5 maîtres ouvriers d'état (175-270) (*k*).								
		5 ouvriers d'état de 1e catégorie (170-240) (*l*).								(*l*) 4 prenant effet au 1er avril 1957 et 1 prenant effet au 1er juillet 1957.
		2 ouvriers d'état de 3e catégorie (145-220) (*k*).								
		3 ouvriers d'état de 2e catégorie (135-195) (*k*).								
		2 ouvriers d'état de 1re catégorie (120-170) (*k*).								
		1 ingénieur général de 1re classe (750).	1 ingénieur de 2e classe (470-510).							
			2 agents principaux et agents d'exploitation (140-250).							
		8 contrôleurs principaux de classe exceptionnelle (340-360).	41 agents principaux et agents d'exploitation (140-250).							
		9 contrôleurs principaux (275-315).								
		19 contrôleurs (185-265).								
		1.725	106					1.725	106	
4070	Laboratoire national de radioélectricité.	3 contrôleurs des I. E. M. (185-265).								Effet du 1er juillet 1957.
		1 dessinateur projeteur ou dessinateur projeteur stagiaire (185-350).								
		1 sténographe (135-200).								Effet du 1er avril 1957.
		1 contremaître (180-290).								
		1 ouvrier d'état de 4e catégorie (170-240).								
	Autres compartiments.	1 chef d'équipe sédentaire (140-165).								Transférés du chapitre 1030.
		3 agents de service de 2e catégorie (100-155).								Transférés au chapitre 1030.
			2 ingénieurs chimistes (250-360).							
				7.200 heures d'auxiliaire de service.						Transférées du chapitre 1080.

CHAPITRES	SERVICES	TITULAIRES		AUXILIAIRES		CONTRACTUELS		TOTAUX		OBSERVATIONS
		Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Suppressions.	Suppressions.	
1070	Autres compartiments (*suite*).	1 ingénieur en chef (500-650).								Effet au 1er juillet 1957.
		1 ingénieur de 2e classe (470-510).								Effet au 1er octobre 1957.
		1 inspecteur rédacteur (300-390).								Effet au 1er avril 1957.
		1 inspecteur d'études des télécommunications (300-390).								Effet au 1er juillet 1957.
		2 contrôleurs principaux des I. E. M. de classe exceptionnelle (340-360).								1 prenant effet au 1er avril 1957 et 1 prenant effet au 1er octobre 1957.
		5 contrôleurs principaux des I. E. M. (275-315).								1 prenant effet au 1er avril 1957, 2 prenant effet au 1er juillet 1957 et 2 prenant effet au 1er octobre 1957.
		9 contrôleurs des I. E. M. (185-265).								4 prenant effet au 1er avril 1957, 2 prenant effet au 1er juillet 1957 et 3 prenant effet au 1er octobre 1957.
		3 dessinateurs projeteurs ou dessinateurs projeteurs stagiaires (185-330).								2 prenant effet au 1er juillet 1957 et 1 prenant effet au 1er octobre 1957.
		3 dessinateurs (140-250) (*m*).								(*m*) 1 prenant effet au 1er avril 1957, 1 prenant effet au 1er juillet 1957 et 1 prenant effet au 1er octobre 1957.
		3 agents principaux d'exploitation et agents d'exploitation (140-250) (*m*).								2 prenant effet au 1er juillet 1957 et 1 prenant effet au 1er octobre 1957.
		3 sténodactylographes (135-200).								Effet au 1er octobre 1957.
		1 contremaître (180-290).								
		1 ouvrier d'état de 4e catégorie (170-240).								Effet au 1er juillet 1957.
		1 ouvrier d'état de 3e catégorie (145-220).								
		2 ouvriers d'état de 2e catégorie (135-195).								1 prenant effet au 1er juillet 1957 et 1 prenant effet au 1er octobre 1957.
		1 ouvrier d'état de 1re catégorie (120-170).								Effet au 1er juillet 1957.
		2 conducteurs d'automobile de 2e catégorie (145-210).								1 prenant effet au 1er avril 1957 et 1 prenant effet au 1er octobre 1957.
						2 agents contractuels de catégorie exceptionnelle et de 1re catégorie (maximum 630).				1 prenant effet au 1er avril 1957 et 1 prenant effet au 1er octobre 1957.
						6 agents contractuels de 2e catégorie (maximum 500).				2 prenant effet au 1er avril 1957, 2 prenant effet au 1er juillet 1957 et 2 prenant effet au 1er octobre 1957.
						5 agents contractuels de 3e catégorie (maximum 330).				2 prenant effet au 1er avril 1957, 1 prenant effet au 1er juillet 1957 et 2 prenant effet au 1er octobre 1957.
		51	2	7.200 heures.		13		64 7.200 heures	2	

CHAPITRES	SERVICES	TITULAIRES		AUXILIAIRES		CONTRACTUELS		TOTAUX		OBSERVATIONS
		Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Suppressions.	sions. Suppres-	
1080	Directions régionales et départementales.					12 infirmières (185-275 et 145-210). 6 assistantes sociales (210-320).				
	Bureaux mixtes.			1.260.000 heures d'auxiliaire de bureau.						
					23 auxiliaires de service (100-140). 1.500 heures d'auxiliaire de bureau.					
	Centres et services d'exécution spécialisés des télécommunications.			720.000 heures d'auxiliaire de bureau.						
	Services des locaux.				7.200 heures d'auxiliaire de service. 7 auxiliaires de service (100-140). 1.366.500 heures d'auxiliaire de service.					Transférées au chapitre 1070.
	Service des transports.				2 auxiliaires tenant un emploi d'ouvrier d'état de 2e catégorie (120-135). 3 auxiliaires tenant un emploi de conducteur d'automobiles (125-186 et 137-198).					
	Service des recherches et du contrôle technique.					1 Agent contractuel de catégorie exceptionnelle et de 1re catégorie (maximum 630). 2 Agents contractuels de 2e catégorie (maximum 500).				Effet au 1er avril 1957. Dont 1 prenant effet au 1er avril 1957.
	Services ambulants. — Centres de tri et entrepôts.				50.400 heures d'auxiliaire de bureau.					

CHAPITRES	SERVICES	TITULAIRES		AUXILIAIRES		CONTRACTUELS		TOTAUX		OBSERVATIONS
		Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	
1080 (suite).	Service de la distribution.			120.000 heures d'auxiliaire de bureau.						
				72.000 heures d'auxiliaire de bureau.	30 auxiliaires de bureau (110-160).					
	Centres de chèques postaux.			30 jeunes auxiliaires de bureau.						Dont 8 prenant effet au 1er avril 1957, 7 prenant effet au 1er juillet 1957 et 8 prenant effet au 1er octobre 1957.
	Câbles sous-marins.						1 ingénieur contractuel (300-500).			
				30 et 2.172.000 heures.	65 et 1.425.600 heures.	21	1	51 et 2.172.000 heures.	66 et 1.425.600	
1130	Main-d'œuvre de de nettoyage dans les bureaux des trois dernières classes.			400.800 heures de main-d'œuvre de nettoyage.						
				1.383.300 heures de main-d'œuvre de nettoyage.						
	Totaux :			1.784.100 heures				1.784.100		
	Unités ...	7.575	630	30	65	34	1	7639	696	
	Heures ...			3.963.300 heures	1.425.600 heures.			3.963.300 heures	1.425.600 heures	

Etat E. — *Tableau des chapitres dotés de crédits provisionnels.*

NUMÉROS DES CHAPITRES	LIBELLE DES CHAPITRES
	Postes, télégraphes et téléphones.
1100	Indemnités résidentielles.
4000	Prestations et versements obligatoires.

Décret n° 56-1373 du 31 décembre 1956 portant répartition des crédits votés pour 1957.

PRESTATIONS FAMILIALES AGRICOLES

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi de finances pour 1957 n° 56-1327 du 29 décembre 1956 ;

Vu le décret n° 56-601 du 19 juin 1956 déterminant le mode de présentation du budget,

Décrète :

Art. 1er. — Le budget annexe des prestations familiales agricoles est fixé, pour 1957, en recettes à la somme de 140.186.302.000 F et en dépenses à la somme de 141.876.202.000 F.

Ces recettes et ces crédits sont répartis, par service et par chapitre, conformément à l'état annexé au présent décret.

Art. 2. — Les dotations inscrites dans le présent décret seront utilisables dans les conditions fixées aux articles 60, 61 et 62 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956.

Art. 3. — Le ministre des affaires économiques et financières et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et communiqué aux commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République, conformément aux dispositions de l'article 59 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956.

Fait à Paris, le 31 décembre 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre des affaires économiques et financières,

PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat au budget,

JEAN FILIPPI.

Etat annexe. — *Tableau portant répartition des recettes et des dépenses du budget annexe des prestations familiales agricoles pour* 1957.

(En milliers de francs.)

I. — RECETTES

NUMÉROS des chapitres.	PRODUITS	MONTANT DES RECETTES
1	Cotisations techniques	42.300.000
2	Imposition additionnelle à l'impôt foncier non-bâti	6.800.000
3	Taxe sur les céréales	11.900.000
4	Ventilation du produit de la taxe de circulation sur les viandes	47.500.000
5	Taxe sur les betteraves	4.000.000
6	Taxe sur les tabacs	1.700.000
7	Taxe sur les produits forestiers	3.300.000
8	Taxe sur les vins, cidres, poirés et hydromels	6.560.000
9	Ventilation du produit de la taxe forfaitaire sur les vins, cidres, poirés et hydromels	1.280.000
10	Surtaxe sur les apéritifs à base d'alcool	1.200.000
11	Cotisation incluse dans la taxe sur la valeur ajoutée	34.000.000
12	Surcompensation	7.500.000
13	Partie du versement forfaitaire de 5 p. 100 sur les salaires (art. 231 C. G. I.)	1.800.000
14	Cotisation additionnelle au droit de timbre douanier	4.810.000
15	Versements du fonds de surcompensation	25.500.000
16	Dons et legs	Mémoire.
17	Prélèvement sur le fonds de réserve	Mémoire.
18	Recettes diverses	36.302
	Total pour les recettes des prestations familiales agricoles.	140.186.302

II. — DEPENSES

NUMEROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTES	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
	I. — DETTE			
41-91	Intérêts dus au Trésor	Mémoire.	»	Mémoire.
41-92	Remboursement des avances au Trésor	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour la dette	Mémoire.	»	Mémoire.
	II. — MOYENS DES SERVICES			
	Personnel.			
31-01	Services centraux. — Personnel	24.982	»	24.982
31-11	Services extérieurs. — Personnel	116.160	+ 2.091	118.251
	Totaux pour le personnel	141.142	+ 2.091	143.233
	Matériel.			
34-01	Services centraux. — Matériel	4.702	»	4.702
34-11	Services extérieurs. — Matériel	49.493	+ 649	50.142
	Totaux pour le matériel	54.195	+ 649	54.844
	Dépenses diverses.			
37-91	Reversements et restitution de droits indûment perçus	Mémoire.	»	Mémoire.
37-92	Remises de mensualités	100	»	100
37-93	Remboursement d'intérêts aux caisses d'allocations familiales agricoles	50.000	»	50.000
37-94	Versement au fonds de réserve	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour les dépenses diverses	50.100	»	50.100
	Totaux pour les moyens des services	245.437	+ 2.740	248.177
	III. — INTERVENTIONS			
46-91	Prestations familiales versées aux salariés du régime agricole	77.890.000	»	77.890.000
46-92	Prestations familiales versées aux non-salariés du régime agricole	63.240.000	»	63.240.000
46-93	Rémunérations accordées au titre du congé de naissance	140.000	»	140.000
46-94	Remboursement des prestations payées au delà des crédits ouverts sur l'exercice 1955	358.125	»	358.125
	Totaux pour les interventions	141.628.125	»	141.628.125
	Totaux pour les dépenses des prestations familiales agricoles	141.873.562	+ 2.740	141.876.302

Décret n° 56-1374 du 31 décembre 1956 portant répartition des crédits votés pour 1957.

RADIODIFFUSION-TELEVISION FRANÇAISE

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi de finances pour 1957 n° 56-1327 du 29 décembre 1956;

Vu le décret n° 56-601 du 19 juin 1956 déterminant le mode de présentation du budget,

Décrète:

Art. 1er. — Le budget annexe de la radiodiffusion-télévision française pour 1957 est fixé en recettes et en dépenses à la somme de 21.207.878.000 F.

Ces recettes et ces dépenses sont réparties, par service et par chapitre, conformément à l'état A annexé au présent décret.

Art. 2. — Il est ouvert au président du conseil, au titre du budget annexe de la radiodiffusion-télévision française pour 1957, des autorisations de programme d'un montant de 6.610.000.000 F.

Ces autorisations de programme qui s'appliquent au titre V « Investissements exécutés par l'Etat », sont réparties, par service et par chapitre, conformément à l'état B annexé au présent décret.

Art. 3. — Sont autorisées, à la radiodiffusion-télévision française, la création et la transformation des emplois dont la répartition, par service et par chapitre, figure à l'état C annexé au présent décret.

Art. 4. — La liste des chapitres du budget annexe de la radiodiffusion-télévision française dont les dotations ont un caractère provisionnel, est fixée, pour 1957, conformément à l'état D annexé au présent décret.

Art. 5. — La liste des chapitres du budget annexe de la radiodiffusion-télévision française dont les dotations ont un caractère évaluatif, est fixée, pour 1957, conformément à l'état E annexé au présent décret.

Art. 6. — Les dotations inscrites dans le présent décret seront utilisables dans les conditions fixées aux articles 60, 61 et 62 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956.

Art. 7. — Le ministre des affaires économiques et financières et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et communiqué aux commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République, conformément aux dispositions de l'article 59 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956.

Fait à Paris, le 31 décembre 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

Etat A. — *Tableau portant répartition, par chapitre, des recettes et des dépenses du budget annexe de la radiodiffusion-télévision française pour* 1957. —

A. — RECETTES

NUMÉROS des chapitres.	PRODUITS	MONTANT DES RECETTES
		Milliers de francs.
	I. — RECETTES ORDINAIRES	
	Titre II. — Exploitations industrielles et commerciales	
02-01	Produit de la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de radiodiffusion et de télévision. — Métropole	17.287.500
02-02	Produit de la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de radiodiffusion et de télévision. — Départements d'outre-mer	33.750
02-03	Produit de la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de radiodiffusion et de télévision. — Algérie	247.955
02-04	Produit de la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de radiodiffusion et de télévision. — Tunisie	113.514
	Total pour le titre II	17.682.719
	Titre III. — Produits et revenus du domaine de l'Etat	
03-01	Produits et revenus de valeurs, titres et fonds	250.000
03-02	Produits des ventes d'objets et matières, et revenus de locations de matériels et d'immeubles	10.000
	Total pour le titre III	260.000
	Titre IV. — Produits divers	
04-01	Remboursement des services rendus à divers départements ministériels et organismes publics	1.911.748
04-02	Remboursement des avances consenties à la société financière de radiodiffusion	8.596
04-09	Recettes d'ordre et produits divers	20.000
	Total pour le titre IV	1.940.344
	Titre V. — Ressources exceptionnelles	
05-01	Prélèvement sur le fonds de réserve	200.000
05-02	Avances du Trésor destinées à couvrir le déficit d'exploitation	Mémoire.
	Total pour le titre V	200.000

NUMÉROS par chapitres.	PRODUITS	MONTANT DES RECETTES
		Milliers de francs.
	TITRE VI. — FONDS DE CONCOURS ET RECETTES ASSIMILÉES	
06-01	Fonds de concours	Mémoire.
06-02	Produits de legs et donations	Mémoire.
	Total pour le titre VI	Mémoire.
	RECAPITULATION DES RECETTES ORDINAIRES	
	Titre II. — Exploitations industrielles et commerciales	17.682.719
	Titre III. — Produits et revenus du domaine de l'Etat	260.000
	Titre IV. — Produits divers	1.940.344
	Titre V. — Ressources exceptionnelles	200.000
	Titre VI. — Fonds de concours et recettes assimilées	Mémoire.
	Total	20.083.063
	II. — RECETTES EXTRAORDINAIRES	
	TITRE II. — EXPLOITATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES	
12-01	Ressources provenant des recettes d'exploitation. — Affectation aux dépenses en capital	2.250.185
	TITRE III. — PRODUITS ET REVENUS DU DOMAINE DE L'ETAT	
13-01	Produit de la vente des valeurs du portefeuille	Mémoire.
13-02	Produit de la vente de matériels et d'immeubles	Mémoire.
	Totaux pour le titre III	Mémoire.
	TITRE IV. — PRODUITS DIVERS	
14-09	Recettes d'ordre et produits divers	Mémoire.
	TITRE V. — RESSOURCES EXCEPTIONNELLES	
15-01	Produit de prélèvements sur le fond de réserve	449.815
15-02	Emprunts	Mémoire.
15-03	Avances du Trésor	Mémoire.
15-04	Participation du budget général aux dépenses entraînées par le déplacement du centre émetteur d'Alger	625.000
15-05	Participation du budget général aux dépenses entraînées par la construction de la maison de la radio de Lyon	50.000
	Total pour le titre V	1.124.815
	Total pour les recettes extraordinaires	3.375.000
	A déduire : financement assuré par la 1re section	2.250.185
	Net pour les recettes extraordinaires	1.124.815
	RECAPITULATION	
	I. — Recettes ordinaires	20.083.063
	II. — Recettes extraordinaires	1.124.815
	Total pour les recettes	21.207.878

B. — DEPENSES

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
		Milliers de francs.	Milliers de francs.	Milliers de francs
	I. — *DEPENSES ORDINAIRES*			
	1re SECTION. — DEPENSES D'EXPLOITATION			
	TITRE Ier. — DETTE PUBLIQUE ET DÉPENSES EN ATTÉNUATION DE RECETTES			
11-01	Dette	730.010	»	730.010
11-90	Frais de recouvrement à domicile de la redevance et frais de poursuite	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre Ier	730.010	»	730.010

NUMÉROS des chapitres	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
		Milliers de francs.	Milliers de francs.	Milliers de francs.
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES			
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.			
31-01	Personnels à statut d'administration centrale et inspection générale. — Rémunérations principales	402.681	+ 10.992	413.673
31-02	Services communs. — Autres personnels. — Rémunérations principales	2.268.215	+ 93.219	2.361.434
31-03	Indemnités	331.893	+ 14.953	346.846
31-11	Services artistiques. — Personnels permanent et occasionnel	2.756.022	+ 436.815	3.192.837
31-21	Services d'information. — Personnels permanent et occasionnel	674.949	+ 24.339	699.288
31-22	Services d'information. — Bureau central de documentation et d'information. — Personnels permanent et occasionnel	Mémoire.	»	Mémoire.
31-31	Services à l'étranger. — Personnels permanent et occasionnel	29.275	+ 3.313	32.588
31-91	Indemnités résidentielles	731.032	+ 20.178	751.210
31-92	Couverture de mesures diverses en faveur du personnel	278.000	+ 212.000	490.000
	Totaux pour la 1re partie	7.472.067	+ 815.809	8.287.876
	2e partie. — Personnel. — Pensions et allocations.			
32-01	Pensions civiles	387.145	+ 13.428	400.573
	3e partie. — Personnel en activité et en retraite. Charges sociales.			
33-91	Services communs. — Prestations et versements obligatoires	608.882	+ 20.132	629.044
33-92	Services artistiques et d'information. — Prestations et versements obligatoires	783.763	+ 80.972	864.735
33-93	Prestations et versements facultatifs	16.894	+ 3.761	20.655
	Totaux pour la 3e partie	1.409.539	+ 104.865	1.514.404
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.			
34-01	Services communs. — Matériel	3.911.335	+ 669.240	4.580.575
34-02	Services communs. — Remboursement de frais	185.910	+ 24.000	209.910
34-11	Services artistiques. — Matériel et remboursement de frais	393.442	+ 170.735	564.177
34-12	Services artistiques. — Droits d'auteurs et industrie du disque	716.773	+ 99.179	815.952
34-21	Services d'information. — Matériel et remboursement de frais	305.600	+ 53.000	358.600
34-22	Services d'information. — Bureau central de documentation et d'information. — Matériel et remboursement de frais	Mémoire.	»	Mémoire.
34-31	Services à l'étranger. — Matériel et remboursement de frais	31.986	+ 4.093	36.079
34-91	Loyers	87.807	+ 100	87.907
34-92	Achat et entretien du matériel automobile	120.834	+ 14.390	135.224
	Totaux pour la 4e partie	5.753.687	+ 1.034.737	6.788.424
	5e partie. — Travaux d'entretien.			
35-01	Travaux d'entretien	74.650	»	74.650
	6e partie. — Subventions de fonctionnement.			
36-01	Participation à des entreprises diverses	7.500	»	7.500
	7e partie. — Dépenses diverses.			
37-01	Frais de justice et de contentieux. — Réparations dues à des tiers	10.000	+ 2.500	12.500
37-31	Conférences et organismes internationaux	12.641	+ 1.000	13.641
37-90	Emplois de fonds provenant de legs et donations	Mémoire.	»	Mémoire.
37-91	Financement des dépenses en capital	1.700.000	+ 550.185	2.250.185
37-92	Remboursement des avances reçues du Trésor en couverture des déficits d'exploitation	Mémoire.	»	Mémoire.
37-93	Versement au fonds de réserve	Mémoire.	»	Mémoire.
37-94	Versement au budget général	Mémoire.	»	Mémoire.
37-98	Couverture de mesures diverses et éventuelles	Mémoire.	»	Mémoire.
37-99	Dépenses diverses et accidentelles	300	+ 3.000	3.300
	Totaux pour la 7e partie	1.722.941	+ 556.685	2.279.626
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.			
38-91	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.	»	Mémoire.
38-92	Dépenses des exercices clos	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour la 8e partie	Mémoire.	»	Mémoire.

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
		Milliers de francs.	Milliers de francs.	Milliers de francs.
	RECAPITULATION			
	TITRE Ier			
	Dette publique et dépenses en atténuation de recettes	730.010	»	730.010
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES			
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité	7.472.067	+ 815.809	8.287.876
	2e partie. — Personnel — Pensions et allocations	387.115	+ 13.428	400.573
	3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.	1.409.539	+ 104.865	1.514.404
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services	5.753.687	+ 1.034.737	6.788.424
	5e partie. — Travaux d'entretien	74.650	»	74.650
	6e partie. — Subventions de fonctionnement	7.500	»	7.500
	7e partie. — Dépenses diverses	1.722.941	+ 556.685	2.279.626
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre III	16.827.529	+ 2.525.524	19.353.053
	Totaux généraux	17.557.539	+ 2.525.524	20.083.063
	A déduire :			
	Crédits affectés à la couverture des dépenses d'équipement	— 1.700.000	— 550.185	— 2.250.185
	Net pour les dépenses ordinaires de la radiodiffusion-télévision française	15.857.539	+ 1.975.339	17.832.878
	II. — *DEPENSES D'EQUIPEMENT*			
	TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT			
	3e partie. — Transports. — Communications et télécommunications.			
53-10	Equipement de la radiodiffusion dans la métropole	1.550.000	970.000	2.520.000
53-20	Equipement de la télévision dans la métropole	Mémoire.	Mémoire.	Mémoire.
	8e partie. — Investissements hors de la métropole.			
58-10	Equipement de la radiodiffusion d'outre-mer	825.000	30.000	855.000
58-20	Equipement de la télévision d'outre-mer	Mémoire.	Mémoire.	Mémoire.
		2.375.000	1.000.000	3.375.000
	RECAPITULATION			
	I. — Dépenses ordinaires	»	»	17.832.878
	II. — Dépenses d'équipement	»	»	3.375.000
	Total pour les dépenses	»	»	21.207.878

Etat B. — *Tableau portant répartition, par chapitre, des autorisations de programme ouvertes pour 1957 au titre du budget annexe de la radiodiffusion-télévision française.*

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		
		Services votés.	Autorisations nouvelles.	Totaux.
	Radiodiffusion-télévision française.			
	TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT			
	3e partie. — Transports. — Communications et télécommunications.			
53-10	Equipement de la radiodiffusion dans la métropole	»	6.535 000	6.535.000
53-20	Equipement de la télévision dans la métropole	»	»	»
	8e partie. — Investissements hors de la métropole.			
58-10	Equipement de la radiodiffusion d'outre-mer	»	75.000	75.000
58-20	Equipement de la télévision d'outre-mer	»	»	»
	Totaux pour l'état B	»	6.610.000	6.610.000

Etat C. — *Tableau des créations et transformations d'emplois autorisées pour* 1957.

Radiodiffusion-télévision française.

CHAPITRES	SERVICES	TITULAIRES		CONTRACTUELS		PERSONNELS ARTISTIQUES et d'information.		TOTAUX	
		Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.
31-01	Personnels à statuts d'administration centrale et inspection générale.	1 inspecteur général de 1re classe (750) 1 inspecteur général de 2e classe (650-700). 1 ingénieur des télécommunications (315-550). 5 adjoints administratifs (130-230 (1). 2 secrétaires sténodactylographes (160-230) [2]. 12 sténodactylographes (135-200) [3]. 13 employés de bureau dactylographes (120-170) [4]. 1 employé de bureau (110-160). 3 agents de service (110-155) [5]. 1 ouvrier professionnel de 1re catégorie (170-240) [5]. 2 conducteurs d'automobile de 1re catégorie (170-230 [5]. 1 maître-ouvrier professionnel (175-270). 1 chef d'équipe ouvrier professionnel (175-270). 5 ouvriers professionnels 1re catégorie (170-240). 1 ouvrier professionnel 2e catégorie (145-220). 4 ouvriers professionnels 3e catégorie (135-195). 4 aides-commis (160-180) [6] 3 chefs de groupe (210-270) [8]. 1 chef surveillant (140-185). 1 brigadier-chef (130-170). 1 brigadier (120-170).	3 ouvriers professionnels de 4e catégorie (120-170). 4 employés de bureau (110-160) [7]. 1 employé de bureau. 3 adjoints administratifs (130-230) [9]. 3 agents du service intérieur (110-155).						
	Totaux...	63	15	.....	.....	.....	.....	63	15
31-02	Services communs.	1 chef de section principal administratif (350-450). 4 secrétaires principaux et secrétaires de classe exceptionnelle. 30 secrétaires principaux et secrétaires (185-315) [10]. 1 agent détaché. 2 commis de classe exceptionnelle. 18 commis (120 - 230) [11]. 2 sténodactylographes (135-200) [12].	3 agents principaux et agents techniques (140-250). 1 secrétaire principal classe exceptionnelle (340-360). 13 secrétaires principaux et secrétaires (185-315). 5 employés de bureau (110-160) [23].	1 contractuel administratif 1re cat. (396-488). 25 contractuels techniques 4e cat. (140-290) [20]. 1 contractuel administratif 4e cat. (130-230). 3 contractuels techniques 1re cat. (453-534).	7 contractuels techniques 4e cat. (140-290). 3 contractuels techniques 3e cat. (267-377).	1 speaker de 2e classe			

CHAPITRES	SERVICES	TITULAIRES		CONTRACTUELS		PERSONNELS ARTISTIQUES et d'information.		TOTAUX	
		Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations	Suppressions.
31-02 (suite).	Services communs (suite).	3 employés de bureau dactylographes (120-170) [5]. 2 employés de bureau (110-160) [5]. 2 chefs de section principaux techniques (480-500) [5]. 14 chefs de section techniques (380-460) [13]. 5 contrôleurs principaux de classe exceptionnelle (340-360) [14]. 18 inspecteurs (300-390) [14]. 18 contrôleurs principaux (275-315) [14]. 17 inspecteurs adjoints (225-275) [14]. 3 contremaîtres techniques (210-290) [5].	1 agent de service de 2e catégorie (100-155) [24]. 1 chef de centre technique de 1re classe (400-480). 24						
		27 contrôleurs (185-265) [14]. 25 agents principaux et agents techniques (140-250) [5]. 1 chef de section principal (480-500) [5]. 1 moniteur de perforation (160-270). 2 opérateurs mécanographes (170-240). 2 perforateurs vérificateurs (120-180). 4 contremaîtres ouvriers professionnels (180-290) [15]. 7 chefs d'équipes ouvriers professionnels (175-270) [16]. 5 maîtres ouvriers professionnels [17]. 54 ouvriers professionnels 1re catégorie (170-240) (18). 6 ouvriers professionnels 2e catégorie (145-220) [19]. 2 pompiers (130-165) [5]. 6 agents de service 2e catégorie (100-155) [5]. 14 chefs de section administratifs (315-390). 1 conducteur de travaux (210-330). 5 aides-commis (160-180) [22]. 1 agent de service 1re catégorie (120-170) [5]. 1 chef de centre technique hors classe (430-540).							
	Totaux..	304	24	30	10	1	»	335	34

CHAPITRES	SERVICES	TITULAIRES		CONTRACTUELS		PERSONNELS ARTISTIQUES et d'information.		TOTAUX	
		Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.
31-21	Services d'information.	.....	.....	.....	.....	2 journalistes 5e échelon. 1 journaliste 7e échelon. 3 journalistes 8e échelon (25). 2 journalistes 5e échelon (26). 6 journalistes 3e échelon. 14	5 journalistes 2e échelon. 1 journaliste 1er échelon. 6	14	6
	Totaux généraux	367	39	30	10	15	6	412	55

(1) 3 du 1er juillet 1957; 2 du 1er octobre 1957.
(2) 1 du 1er avril 1957; 1 du 1er juillet 1957.
(3) 6 du 1er janvier 1957; 6 du 1er juillet 1957.
(4) 5 du 1er janvier 1957; 5 du 1er juillet 1957; 3 du 1er octobre 1957.
(5) du 1er avril 1957.
(6) 2 du 1er janvier 1957; 2 du 1er juillet 1957.
(7) 2 du 1er janvier 1957; 2 du 1er juillet 1957.
(8) 1 du 1er janvier 1957; 1 du 1er juillet 1957; 1 du 1er octobre 1957.
(9) 1 du 1er janvier 1957; 1 du 1er juillet 1957; 1 du 1er octobre 1957.
(10) 15 du 1er janvier 1957; 19 du 1er juillet 1957.
(11) 15 du 1er janvier 1957; 5 du 1er juillet 1957.
(12) 1 du 1er janvier 1957; 1 du 1er juillet 1957.
(13) 3 du 1er janvier 1957; 6 du 1er avril 1957; 5 du 1er juillet 1957.
(14) du 1er juillet 1957.
(15) 2 du 1er avril 1957; 2 du 1er octobre 1957.
(16) 4 du 1er avril 1957; 3 du 1er octobre 1957.
(17) 3 du 1er avril 1957; 2 du 1er octobre 1957.
(18) 27 du 1er avril 1957; 27 du 1er octobre 1957.
(19) du 1er octobre 1957.
(20) 13 du 1er juillet 1957; 12 du 1er octobre 1957.
(21) du 1er janvier 1957.
(22) 4 du 1er janvier 1957; 1 du 1er avril 1957.
(23) 4 du 1er janvier 1957; 1 du 1er avril 1957.
(24) du 1er avril 1957.
(25) 1 du 1er avril 1957; 2 du 1er octobre 1957.
(26) 1 du 1er avril 1957.

Etat D. — *Tableau des chapitres dotés de crédits provisionnels.*

NUMÉROS DES CHAPITRES	LIBELLÉ DES CHAPITRES
	Radiodiffusion-télévision française.
31-91	Indemnités résidentielles.
33-92	Prestations et versements obligatoires.

Etat E. — *Tableau des chapitres dotés de crédits évaluatifs.*

NUMÉROS DES CHAPITRES	LIBELLÉ DES CHAPITRES
	Radiodiffusion-télévision française.
60-90	Versement au fonds de réserve.

Décret n° 56-1375 du 31 décembre 1956 portant répartition des crédits votés pour 1957.

DEFENSE NATIONALE ET FORCES ARMEES

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi de finances pour 1957 n° 56-1327 du 29 décembre 1956;

Vu le décret n° 56-601 du 19 juin 1956 déterminant le mode de présentation du budget,

Décrète:

Art. 1er. — Il est ouvert au ministre de la défense nationale et des forces armées, pour 1957, au titre des dépenses ordinaires militaires, des crédits s'élevant à la somme de 565.091.073.000 F.

Ces crédits s'appliquent:

A concurrence de 564.787.573.000 F au titre III: « Moyens des armes et services »;

A concurrence de 303.500.000 F au titre IV: « Interventions publiques et administratives »,

conformément à la répartition, par service et par chapitre, figurant à l'état A annexé au présent décret.

Art. 2. — Il est ouvert au ministre de la défense nationale et des forces armées, pour 1957, au titre des dépenses militaires, des autorisations de programme s'élevant à la somme de 384.737.000.000 F et des crédits de payement s'élevant à la somme de 374.934.000.000 F.

Ces autorisations de programme et ces crédits de payement s'appliquent:

Au titre III: « Moyens des armes et services » à concurrence de 13.200.000.000 F pour les autorisations de programme;

Au titre V: « Equipement » à concurrence de 371.537.000.000 F pour les autorisations de programme et de 374.934.000.000 F pour les crédits de payement,

conformément à la répartition, par service et par chapitre, figurant à l'état B annexé au présent décret.

Art. 3. — Il est ouvert au ministre de la défense nationale et des forces armées, pour 1958 et 1959, au titre des dépenses militaires en capital, des autorisations de programme s'élevant à la somme de 129.500.000.000 F pour 1958 et à la somme de 34.200.000.000 F pour 1959, conformément à la répartition, par service et par chapitre, figurant à l'état C annexé au présent décret.

Art. 4. — Pour 1957, les budgets annexes des essences et des poudres sont arrêtés, en recettes et en dépenses, à la somme de 60.847.204.000 F ainsi répartie:

Service des essences: 35.493.004.000 F;
Service des poudres: 25.354.200.000 F.

Ces évaluations de recettes et ces crédits sont répartis, par service et par chapitre, conformément à l'état D annexé au présent décret.

Art. 5. — Il est accordé au ministre de la défense nationale et des forces armées, au titre des dépenses en capital imputables sur les budgets annexes des essences et des poudres, des autorisations de programme s'élevant à la somme de 7.608.900.000 F ainsi répartie:

Service des essences: 1.808.900.000 F;
Service des poudres: 5 800.000.000 F.

Ces autorisations de programme sont réparties, par service et par chapitre, conformément à l'état E annexé au présent décret.

Art. 6. — Sont autorisées, au ministère de la défense nationale et des forces armées, la création et la transformation des emplois dont la répartition, par service et par chapitre, figure à l'état F annexé au présent décret.

Art. 7. — La liste des chapitres du budget de la défense nationale et des forces armées dont les dotations ont un caractère provisionnel est fixée, pour 1957, conformément à l'état G annexé au présent décret.

Art. 8. — La liste des chapitres concernant les dépenses de fonctionnement du budget de la défense nationale pouvant donner lieu à reports de crédits par arrêté, de 1956 à 1957, en exécution des dispositions de l'article 23 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956, est fixée conformément à l'état H annexé au présent décret.

Art. 9. — Les dotations inscrites dans le présent décret seront utilisables dans les conditions fixées aux articles 60, 61 et 62 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956.

Art. 10. — Le ministre des affaires économiques et financières et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et communiqué aux commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République, conformément aux dispositions de l'article 59 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956.

Fait à Paris, le 31 décembre 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

Etat A. — *Tableau portant répartition, par chapitre, des crédits ouverts pour 1957 (dépenses militaires).*
(En milliers de francs.)

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
	Défense nationale et forces armées.			
	SECTION COMMUNE			
	TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES			
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.			
31-01	Traitements et indemnités du ministre, des membres de son cabinet et des personnels civils de l'administration centrale de la défense nationale	6.690	»	6.690
31-41	Corps de contrôle « Air ». — Soldes et indemnités	67.257	— 4.397	62.860
31-42	Corps de contrôle « Guerre ». — Soldes et indemnités	132.891	»	132.891
31-43	Corps de contrôle « Marine ». — Soldes, traitements et indemnités	90.552	+ 740	91.292
31-51	Gendarmerie. — Soldes et indemnités des personnels militaires	35.579.000	+ 21.000	35.600.000
31-52	Gendarmerie. — Traitements et indemnités des personnels civils	253.035	+ 324	253.359
31-53	Gendarmerie. — Convocation des réserves. — Soldes et indemnités	51.124	»	51.124
31-54	Justice militaire. — Soldes, traitements et indemnités	325.636	»	325.636
31-61	Service de santé. — Soldes et indemnités des personnels militaires	4.258.374	+ 37.196	4.295.570

NUMÉROS des chapitres	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
31-62	Service de santé. — Traitements et indemnités des personnels civils.	853.172	— 272	852.900
31-63	Service de santé. — Salaires et accessoires de salaires des personnels ouvriers	2.503.997	»	2.503.997
31-64	Service de santé. — Médecine du travail. — Rémunération du personnel	20.000	»	20.000
31-81	Sécurité militaire. — Soldes, traitements et indemnités	554.228	+ 263	554.491
31-82	Service cinématographique des armées. — Soldes, traitements et indemnités	83.160	»	83.160
31-87	Service de l'action sociale. — Soldes, traitements et indemnités	628.545	Mémoire.	628.545
31-84	Postes permanents à l'étranger. — Soldes, traitements et indemnités.	897.855	+ 55.110	952.965
31-91	Amélioration des soldes et traitements	33.815.000	»	33.815.000
	Totaux pour la 1re partie	80.210.516	+ 109.964	80.320.480
	2e partie. — Entretien du personnel.			
32-01	Administration centrale de la défense nationale. — Remboursement de frais	18.920	»	18.920
32-41	Corps de contrôle « Air ». — Frais de déplacement	5.970	+ 1.330	7.300
32-42	Corps de contrôle « Guerre ». — Frais de déplacement	14.480	+ 2.100	16.580
32-43	Corps de contrôle « Marine ». — Frais de déplacement	5.885	+ 115	6.000
32-51	Gendarmerie. — Alimentation	68.521	»	68.521
32-52	Gendarmerie. — Habillement, couchage, ameublement, chauffage et éclairage	1.955.066	+ 25.000	1.980.066
32-53	Gendarmerie. — Frais de déplacement et transport	3.323.403	»	3.323.403
32-54	Gendarmerie. — Convocation des réserves. — Entretien	43.000	»	43.000
32-55	Justice militaire. — Frais de déplacement	16.000	»	16.000
32-61	Service de santé. — Frais de déplacement	165.000	»	165.000
32-81	Sécurité militaire. — Frais de déplacement	36.815	»	36.815
32-82	Service cinématographique des armées. — Frais de déplacement	2.320	+ 180	2.500
32-83	Service de l'action sociale. — Frais de déplacement	35.600	»	35.600
32-84	Missions à l'étranger. — Remboursement de frais	274.338	+ 8.800	283.138
	Totaux pour la 2e partie	5.965.327	+ 37.525	6.002.852
	3e partie. — Personnel. — Charges sociales.			
33-83	Service de l'action sociale. — Subventions et allocations diverses	495.802	+ 9.832	505.634
33-91	Prestations et versements obligatoires. — Défense nationale	3.624	+ 96	3.720
33-92	Prestations et versements obligatoires. — Air	88.883	»	88.883
33-93	Prestations et versements obligatoires. — Guerre	8.696.043	+ 15.954	8.711.997
33-94	Prestations et versements obligatoires. — Marine	105.915	+ 1.151	107.066
33-95	Prestations et versements facultatifs. — Défense nationale	1.200	»	1.200
	Totaux pour la 3e partie	9.391.467	+ 27.033	9.418.500
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services.			
34-01	Administration centrale de la défense nationale. — Matériel	78.500	+ 3.000	81.500
34-02	Administration centrale de la défense nationale. — Frais d'entretien et de fonctionnement des véhicules automobiles du parc interministériel	48.891	»	48.891
34-03	Presse. — Information	80.030	+ 10.970	91.000
34-04	Sports et compétitions	22.000	+ 13.000	35.000
34-51	Gendarmerie. — Matériel et fonctionnement	4.040.000	+ 80.000	4.120.000
34-52	Justice militaire. — Matériel et fonctionnement	78.775	»	78.775
34-61	Service de santé. — Matériel et fonctionnement	4.850.586	+ 104.000	4.954.586
34-81	Sécurité militaire. — Matériel et fonctionnement	93.000	»	93.000
34-82	Service cinématographique des armées. — Matériel et fonctionnement	169.800	+ 59.401	229.201
34-83	Service de l'action sociale. — Matériel et fonctionnement	67.322	+ 2.678	70.000
34-84	Postes permanents à l'étranger. — Matériel	119.883	+ 15.000	134.883
34-85	Recherche scientifique et centre du Guir. — Fonctionnement	182.000	+ 70.000	252.000
34-91	Organismes extérieurs interarmées. — Fonctionnement	125.613	+ 9.387	135.000
	Totaux pour la 4e partie	9.956.400	+ 367.436	10.323.836
	5e partie. — Travaux d'entretien.			
35-51	Gendarmerie. — Entretien des immeubles	2.407.000	»	2.407.000
	6e partie. — Subventions de fonctionnement.			
36-81	Subvention au budget annexe du service des poudres pour l'entretien des installations réservées et le stockage des poudres et explosifs	430.000	»	430.000

NUMEROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTES	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
	7e partie. — Dépenses diverses.			
37-83	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.	»	Mémoire.
37-91	Participation aux dépenses de fonctionnement de l'organisation du traité de l'Atlantique-Nord	1.590.000	+ 510.000	2.100.000
37-92	Frais de fonctionnement des organismes de liaison chargés de la livraison et de la réception des matériels livrés au titre du pacte d'assistance mutuelle	450.000	+ 150.000	600.000
37-93	Participation à diverses dépenses d'intérêt militaire	1.135.513	+ 10.471	1.145.984
37-94	Transport de correspondances militaires	855.000	»	855.000
37-95	Subvention aux associations des militaires de réserve	12.099	»	12.099
37-96	Subvention à des offices et sociétés d'habitation à loyer modéré en application de l'article 38 de la loi du 27 août 1948	15.000	»	15.000
37-97	Remboursement des frais d'internement de la deuxième division polonaise en Suisse en 1940	385.000	+ 385.000	770.000
37-98	Conséquence de la cessation du régime d'occupation en Allemagne	5.000.000	+ 5.000.000	10.000.000
37-99	Versement à la Société nationale des chemins de fer français de l'indemnité compensatrice des réductions de tarifs accordées pour le transport des militaires et marins isolés	10.249.000	»	10.249.000
	Totaux pour la 7e partie	19.691.612	+ 6.055.471	25.747.083
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.			
38-91	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance. — Défense nationale	Mémoire.	»	Mémoire.
38-92	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance. — Air	Mémoire.	»	Mémoire.
38-93	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance. — Guerre	Mémoire.	»	Mémoire.
38-94	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance. — Marine	Mémoire.	»	Mémoire.
38-95	Dépenses des exercices clos. — Défense nationale	Mémoire.	»	Mémoire.
38-96	Dépenses des exercices clos. — Air	Mémoire.	»	Mémoire.
38-97	Dépenses des exercices clos. — Guerre	Mémoire.	»	Mémoire.
38-98	Dépenses des exercices clos. — Marine	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour la 8e partie	Mémoire.	»	Mémoire.
	RECAPITULATION			
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité	60.210.516	+ 109.964	60.320.480
	2e partie. — Entretien du personnel	5.965.327	+ 37.525	6.002.852
	3e partie. — Personnel. — Charges sociales	9.391.467	+ 27.033	9.418.500
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services	9.966.400	+ 367.436	10.333.836
	5e partie. — Travaux d'entretien	2.407.000	»	2.407.000
	6e partie. — Subventions de fonctionnement	430.000	»	430.000
	7e partie. — Dépenses diverses	19.691.612	+ 6.055.471	25.747.083
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour la section commune	128.052.322	+ 6.597.429	134.649.751
	SECTION AIR			
	TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES			
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.			
31-01	Traitements et indemnités du secrétaire d'Etat, des membres de son cabinet et du personnel civil de l'administration centrale	440.413	»	440.413
31-02	Administration centrale. — Soldes et indemnités des personnels militaires	612.056	»	612.056
31-11	Armes et services. — Soldes et indemnités des officiers	8.818.018	+ 320.782	9.138.800
31-12	Armes et services. — Soldes et indemnités des sous-officiers, hommes de troupe et F. F. A.	30.988.750	+ 540.180	31.528.930
31-13	Armes et services. — Soldes et indemnités des militaires en disponibilité, non-activité, réforme ou congé	522.360	»	522.360
31-14	Réserves. — Soldes et indemnités	100.000	»	100.000
31-15	Militaires dégagés des cadres. — Soldes et indemnités	47.420	»	47.420
31-21	Formations et services de l'armée de l'air. — Traitements et indemnités des personnels titulaires, auxiliaires et contractuels	996.237	»	996.237
31-22	Constructions aéronautiques. — Corps techniques et administratifs — Personnels titulaires et contractuels	3.174.619	+ 99.685	3.274.534
31-31	Formations et services de l'armée de l'air. — Salaires et accessoires de salaires du personnel ouvrier	2.317.102	+ 39.655	2.356.757
31-32	Constructions aéronautiques. — Salaires et accessoires de salaires du personnel ouvrier	4.460.030	+ 80.370	4.540.400
	Totaux pour la 1re partie	52.477.035	+ 1.080.872	53.557.907

NUMEROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
	2e partie. — Entretien du personnel.			
32-01	Frais de déplacements des personnels de l'administration centrale..	11.000	»	11.000
32-41	Alimentation de l'armée de l'air.....	7.654.335	+ 1.210.665	8.865.000
32-42	Chauffage. — Eclairage. — Eau.....	1.427.882	+ 185.118	1.613.000
32-43	Masses d'entretien.....	1.963.000	+ 8.000	1.971.000
32-91	Armes et services. — Frais de déplacements et de transports des personnels civils et militaires.....	3.157.020	+ 265.980	3.423.000
	Totaux pour la 2e partie.....	14.513.237	+ 1.669.763	16.183.000
	3e partie. — Personnel. — Charges sociales.			
33-91	Prestations et versements obligatoires.....	7.319.910	+ 30.090	7.350.000
33-92	Prestations et versements facultatifs.....	1.850	»	1.850
	Totaux pour la 3e partie.....	7.321.760	+ 30.090	7.351.850
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services.			
34-01	Administration centrale. — Dépenses de fonctionnement	195.130	»	195.130
34-41	Instruction. — Ecoles. — Recrutement. — Préparation militaire. — Entraînement des réserves	706.750	+ 278.250	985.000
34-51	Entretien et réparation du matériel assurés par le service du matériel de l'armée de l'air	1.768.577	+ 218.603	1.987.180
34-52	Carburants de l'armée de l'air	16.085.082	»	16.085.082
34-61	Loyers. — Logements. — Cantonnements	547.500	+ 62.500	610.000
34-71	Entretien et réparation du matériel aérien assurés par la direction technique et industrielle	5.600.000	+ 1.500.000	7.100.000
34-72	Constructions aéronautiques. — Dépenses de fonctionnement	2.646.400	+ 73.600	2.720.000
34-91	Armes et services. — Frais de transport de matériel	2.390.000	»	2.390.000
34-92	Dépenses de fonctionnement des unités. — Formations et établissements de l'armée de l'air	2.002.744	+ 184.931	2.187.675
	Totaux pour la 4e partie	31.942.183	+ 2.317.884	34.260.067
	5e partie. — Travaux d'entretien.			
35-61	Entretien des immeubles et du domaine militaire	3.401.600	+ 585.400	3.990.000
	6e partie. — Subventions de fonctionnement.			
36-71	Constructions aéronautiques. — Subventions	124.000	+ 22.000	146.000
	7e partie. — Dépenses diverses.			
37-81	Frais de contentieux et réparations civiles	400.000	»	400.000
37-82	Dépenses diverses résultant des hostilités	10.000	»	10.000
37-83	Ligne de communications en Extrême-Orient	1.000.000	»	1.000.000
37-84	Conséquence de la suppression du régime d'occupation en Allemagne.	2.378.000	»	2.378.000
	Totaux pour la 7e partie	3.788.000	»	3.788.000
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.			
38-91	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.	Mémoire.	Mémoire.
38-92	Dépenses des exercices clos	Mémoire.	Mémoire.	Mémoire.
38-93	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (liquidation du budget annexe des constructions aéronautiques)	Mémoire.	Mémoire.	Mémoire.
38-94	Dépenses des exercices clos (liquidation du budget annexe des constructions aéronautiques)	Mémoire.	Mémoire.	Mémoire.
	Totaux pour la 8e partie	Mémoire.	Mémoire.	Mémoire.
	Totaux pour le titre III	113.570.615	+ 5.706.009	119.276.824
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES ET ADMINISTRATIVES			
	6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité.			
46-11	Délégations de soldes aux familles de militaires tués, disparus ou prisonniers	115.000	»	115.000

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
	RECAPITULATION			
	TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES			
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité	52.477.035	+ 1.080.872	53.557.907
	2e partie. — Entretien du personnel	14.513.237	+ 1.669.763	16.183.000
	3e partie. — Personnel. — Charges sociales	7.321.760	+ 30.090	7.351.850
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services	31.942.183	+ 2.317.884	34.260.067
	5e partie. — Travaux d'entretien	3.401.600	+ 585.400	3.990.000
	6e partie. — Subventions de fonctionnement	124.000	+ 22.000	146.000
	7e partie. — Dépenses diverses	3.788.000	»	3.788.000
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs	Mémoire.	Mémoire.	Mémoire.
	Totaux pour le titre III	113.570.815	+ 5.706.009	119.276.824
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES ET ADMINISTRATIVES			
	6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité	115.000	»	115.000
	Totaux pour la section air	113.685.815	+ 5.706.009	119.391.824
	SECTION GUERRE			
	TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES			
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.			
31-01	Traitements et indemnités du secrétaire d'Etat, des membres de son cabinet et du personnel civil de l'administration centrale	802.659	»	802.659
31-02	Soldes et indemnités du personnel militaire en service à l'administration centrale	858.718	»	858.718
31-11	Soldes et indemnités des officiers des armes et services	27.948.009	+ 7.830	27.955.839
31-12	Soldes et indemnités des sous-officiers et hommes de troupe de l'armée de terre	56.853.670	+ 30.000	56.883.670
31-13	Soldes et indemnités du personnel militaire des fabrications d'armement	54.031	»	54.031
31-14	Soldes des militaires en disponibilité, non activité, réforme et congé	1.525.000	+ 163.000	1.688.000
31-15	Soldes et indemnités des militaires dégagés des cadres	739.200	»	739.200
31-16	Soldes et indemnités des réservistes	281.446	»	281.446
31-18	Militaires rapatriés, malades, ou en instance de démobilisation	400.000	»	400.000
31-19	Délégation de soldes aux familles de militaires tués, disparus ou prisonniers	1.700.000	+ 500.000	2.200.000
31-21	Traitements et indemnités des personnels civils non ouvriers des services de l'armée de terre	6.901.791	»	6.901.791
31-22	Traitements et indemnités des personnels civils non ouvriers des fabrications d'armement	313.236	»	313.236
31-31	Salaires et accessoires de salaires des personnels ouvriers des services de l'armée de terre	12.401.863	»	12.401 863
31-32	Salaires et accessoires de salaires des personnels ouvriers des fabrications d'armement	863.585	»	863.585
	Totaux pour la 1re partie	113.676.208	+ 700.830	114.377.038
	2e partie. — Entretien du personnel.			
32-01	Frais de déplacement des personnels civils et militaires en service à l'administration centrale	15.000	»	15.000
32-11	Alimentation	26.155.000	»	26.155.000
32-12	Chauffage et éclairage	2.598.000	+ 52.000	2.650.000
32-13	Habillement. — Campement. — Couchage et ameublement. — Entretien	5.056.000	»	5.056.000
32-14	Logement et cantonnement	574.875	»	574.875
32-91	Convocation des réserves. — Entretien. — Perfectionnement des cadres de réserve	204.300	+ 64.261	268.561
32-92	Préparation militaire	170.000	»	170.000
32-93	Indemnités de déplacement et transport de personnel	6.607.654	»	6.607.654
	Totaux pour la 2e partie	41.380.829	+ 116.261	41.497.090
	3e partie. — Personnel. — Charges sociales.			
33-71	Prestations et versements obligatoires du service des fabrications d'armement	220.417	»	220.417
33-72	Prestations et versements facultatifs du service des fabrications d'armement	1.320	»	1.320
33-91	Prestations et versements obligatoires	14.863.112	»	14.863.112
33-92	Prestations et versements facultatifs	15.000	»	15.000
	Totaux pour la 3e partie	15.109.879	»	15.109.879

NUMEROS des chapitres	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services.			
34-01	Administration centrale. — Dépenses de fonctionnement, de matériel et d'entretien	152.000	»	152.000
34-11	Transport de matériel	5.020.000	»	5.020.000
34-51	Fonctionnement des services rattachés au service du matériel	417.350	»	417.350
34-52	Entretien des véhicules, de l'armement et des munitions	14.121.000	+ 1.900.000	16.021.000
34-53	Carburants	8.223.500	+ 270.500	8.494.000
34-54	Entretien du matériel du service des transmissions	2.343.610	+ 250.000	2.593.610
34-55	Télégraphe et téléphone	639.000	+ 21.000	660.000
34-61	Entretien du matériel du génie	772.000	+ 398.000	1.170.000
34-71	Service des fabrications d'armement. — Frais généraux. — Dépenses de fonctionnement et d'entretien du service	6.300	»	6.300
34-72	Frais généraux des établissements des fabrications d'armement. — Matières et marchés à l'industrie	620.000	»	620.000
34-81	Service de la mécanographie	335.000	»	335.000
34-91	Etudes et expérimentations techniques	181.250	+ 15.000	196.250
34-92	Instruction. — Ecoles. — Recrutement	2.680.000	»	2.680.000
34-93	Remonte et fourrages	637.499	+ 44.879	682.378
	Totaux pour la 4e partie	36.148.539	+ 2.899.379	39.047.918
	5e partie. — Travaux d'entretien.			
35-01	Administration centrale. — Travaux d'entretien	75.000	»	75.000
35-61	Service du génie. — Entretien des immeubles et du domaine militaire	5.594.000	»	5.594.000
35-62	Chemins de fer et routes	109.000	»	109.000
	Totaux pour la 5e partie	5.778.000	»	5.778.000
	7e partie. — Dépenses diverses.			
37-01	Frais de contentieux, réparations civiles et accidents du travail	1.200.000	»	1.200.000
37-90	Dépenses diverses des forces terrestres d'Extrême-Orient	2.000.000	»	2.000.000
37-91	Dépenses diverses résultant des hostilités	Mémoire.	»	Mémoire.
37-97	Dépenses résultant de la mise en place du dispositif restreint de sécurité en Algérie	300.000	»	300.000
	Totaux pour la 7e partie	3.500.000	»	3.500.000
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.			
38-91	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.	»	Mémoire.
38-92	Dépenses des exercices clos	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre III	215.593.455	+ 3.716.470	219.309.925
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES ET ADMINISTRATIVES			
	6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité.			
46-82	Règlement des droits pécuniaires des déportés et internés de la Résistance	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre IV	Mémoire.	»	Mémoire.
	RECAPITULATION			
	TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES			
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité	113.676.208	+ 700.830	114.377.038
	2e partie. — Entretien du personnel	41.380.829	+ 116.261	41.497.090
	3e partie. — Personnel. — Charges sociales	15.109.879	»	15.109.879
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services	36.148.539	+ 2.899.379	39.047.918
	5e partie. — Travaux d'entretien	5.778.000	»	5.778.000
	7e partie. — Dépenses diverses	3.500.000	»	3.500.000
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre III	215.593.455	+ 3.716.470	219.309.925
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES ET ADMINISTRATIVES	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour la section guerre	215.593.455	+ 3.716.470	219.309.925

NUMEROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTES	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
	SECTION MARINE			
	TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES			
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.			
31-01	Traitements et indemnités du secrétaire d'Etat, des membres de son cabinet et des personnels civils de l'administration centrale..	418.693	»	418.693
31-02	Soldes et indemnités des personnels militaires de l'administration centrale	480.025	»	480.025
31-11	Armes et services. — Soldes et indemnités des officiers.....	5.377.210	+ 114.800	5.492.010
31-12	Armes et services. — Soldes et indemnités des officiers-mariniers, quartiers-maîtres et marins.....	20.758.192	+ 98.000	20.856.192
31-13	Soldes et indemnités des militaires en disponibilité, non activité, réforme ou congé.....	507.192	»	507.192
31-14	Soldes et indemnités des militaires dégagés des cadres.....	26.700	»	26.700
31-15	Convocation des réserves. — Soldes et indemnités.....	452.224	»	452.224
31-21	Personnels divers. — Traitements et indemnités des personnels civils.	241.232	+ 4.000	245.232
31-22	Commissariat, travaux maritimes et comptabilité des matières. — Traitements et indemnités des personnels civils.....	557.946	+ 7.000	564.946
31-23	Constructions et armes navales. — Soldes, traitements et indemnités des personnels techniques militaires et des personnels civils.....	3.290.940	+ 82.795	3.373.735
31-31	Personnels divers. — Salaires et accessoires de salaires des personnels ouvriers.....	185.790	»	185.790
31-32	Commissariat, travaux maritimes et bases aéronavales. — Salaires et accessoires de salaires des personnels ouvriers.....	3.037.400	+ 20.000	3.057.400
31-33	Constructions et armes navales. — Salaires et accessoires de salaires des personnels ouvriers.....	11.937.300	+ 35.700	11.973.000
	Totaux pour la 1re partie.....	46.971.144	+ 362.295	47.333.439
	2e partie. — Entretien du personnel.			
32-11	Alimentation	6.585.000	»	6.585.000
32-12	Habillement et casernement. — Dépenses d'entretien.....	369.000	»	369.000
32-13	Frais de déplacement.....	1.918.000	+ 105.000	2.023.000
	Totaux pour la 2e partie.....	8.872.000	+ 105.000	8.977.000
	3e partie. — Charges sociales.			
33-91	Prestations et versements obligatoires.....	7.450.254	»	7.450.254
33-92	Prestations et versements facultatifs.....	1.500	»	1.500
	Totaux pour la 3e partie.....	7.451.754	»	7.451.754
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services.			
34-01	Administration centrale. — Dépenses de matériel et de fonctionnement	159.500	+ 23.500	183.000
34-41	Combustibles et carburants.....	6.172.000	+ 726.000	6.898.000
34-42	Approvisionnements de la marine.....	2.570.000	»	2.570.000
34-51	Dépenses de service courant des arsenaux et bases navales.....	236.300	+ 6.000	242.300
34-52	Redevances à l'administration des P. T. T.....	201.250	»	201.250
34-61	Fonctionnement et entretien des matériels d'emploi courant de l'aéronautique navale	95.000	»	95.000
34-62	Entretien des matériels de série de l'aéronautique navale.....	4.350.000	+ 200.000	4.550.000
34-71	Entretien des bâtiments de la flotte et des matériels militaires et dépenses de fonctionnement des constructions et armes navales..	10.166.500	+ 583.500	10.750.000
34-72	Application de l'accord franco-italien du 14 juillet 1948. — Part des dépenses à la charge du Gouvernement italien.....	Mémoire.	»	Mémoire.
34-73	Matières et marchés à l'industrie pour reconversion et cessions....	Mémoire.	»	Mémoire.
34-74	Impôts et taxes à la charge des constructions et armes navales.....	225.000	»	225.000
34-81	Dépenses de fonctionnement du service hydrographique.....	432.000	+ 10.000	442.000
34-91	Frais d'instruction. — Ecoles. — Recrutement. — Impressions.....	295.770	+ 13.000	308.770
34-92	Logements. — Cantonnements. — Loyers.....	419.500	»	419.500
34-93	Entretien et renouvellement des matériels automobiles (service général, commissariat de la marine et travaux maritimes) et des matériels roulants et spécialisés de l'aéronautique navale.....	530.000	»	530.000
	Totaux pour la 4e partie.....	25.255.820	+ 1.562.000	26.817.820
	5e partie. — Travaux d'entretien.			
35-91	Entretien des immeubles et du domaine militaire.....	738.400	»	738.400

NUMEROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
	7e partie. — Dépenses diverses.			
37-91	Dépenses diverses. — Sports, foyers, insignes et participations	76.660	»	76.660
37-92	Dépenses diverses à l'extérieur	61.000	»	61.000
37-93	Frais de contentieux. — Réparations civiles et dépenses résultant de la liquidation des hostilités	95.000	»	95.000
	Totaux pour la 7e partie	232.660	»	232.660
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.			
38-91	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.	»	Mémoire.
38-92	Dépenses des exercices clos	Mémoire.	»	Mémoire.
38-93	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (liquidation du budget annexe des constructions et armes navales)	Mémoire.	»	Mémoire.
38-94	Dépenses des exercices clos (liquidation du budget annexe des constructions et armes navales)	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre III	89.521.778	+ 2.029.295	91.551.073
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES			
	6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité.			
46-11	Délégations de soldes aux familles des militaires tués, disparus ou prisonniers	188.500	»	188.500
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.			
48-91	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.	»	Mémoire.
48-92	Dépenses des exercices clos	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre IV	188.500	»	188.500
	RECAPITULATION			
	TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES			
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité	46.971.444	+ 362.295	47.333.439
	2e partie. — Entretien du personnel	8.872.000	+ 105.000	8.977.000
	3e partie. — Charges sociales	7.451.754	»	7.451.754
	4e partie. — Matériel de fonctionnement des armes et services	25.255.820	+ 1.562.000	26.817.820
	5e partie. — Travaux d'entretien	738.400	»	738.400
	7e partie. — Dépenses diverses	232.660	»	232.660
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre III	89.521.778	+ 2.029.295	91.551.073
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES			
	6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité	188.500	»	188.500
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour la marine	89.710.278	+ 2.029.295	91.739.573

RECAPITULATION GENERALE

SERVICES	TITRE III	TITRE IV	TOTAUX
Section commune	131.649.754	»	131.649.754
Section air	119.276.824	115.000	119.391.824
Section guerre	219.309.925	Mémoire.	219.309.925
Section marine	91.551.073	188.500	91.739.573
Totaux pour l'état A	561.787.573	303.500	565.091.073

Etat B. — *Tableau portant répartition, par chapitre, des autorisations de programme et des crédits de payement ouverts pour 1957 (dépenses en capital des services militaires.)*

(En milliers de francs.)

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CRÉDITS DE PAYEMENT		
		Services votés.	Autorisations nouvelles.	Totaux.	Services votés.	Autorisations nouvelles.	Totaux.
	Défense nationale et forces armées.						
	TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES						
	SECTION AIR						
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services.						
34-71	Entretien et réparation du matériel aérien assurés par la direction technique et industrielle	»	9.200.000	9.200.000	»	»	»
	SECTION MARINE						
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services.						
34-62	Entretien des matériels de série de l'aéronautique navale	»	4.000.000	4.000.000	»	»	»
	Totaux pour le titre III	»	13.200.000	13.200.000	»	»	»
	TITRE V. — EQUIPEMENT						
	SECTION COMMUNE						
	1re partie. — Etudes. — Recherches et prototypes.						
51-81	Subvention au service des poudres pour recherches et développement	»	1.600.000	1.600.000	100.000	1.350.000	1.450.000
51-82	Recherche scientifique. — Equipement. — Centre du Guir	»	1.500.000	1.500.000	950.000	300.000	1.250.000
51-91	Etudes spéciales	»	15.000.000	15.000.000	7.000.000	4.000.000	11.000.000
	Totaux pour la 1re partie	»	18.100.000	18.100.000	8.050.000	5.650.000	13.700.000
	2e partie. — Investissements techniques et industriels.						
52-81	Subventions au service des poudres pour travaux de premier établissement	»	2.600.000	2.600.000	2.100.000	1.000.000	3.100.000
	3e partie. — Fabrications.						
53-51	Gendarmerie. — Matériel	»	930.000	930.000	340.000	600.000	940.000
53-52	Gendarmerie. — Programme habillement, couchage, ameublement, chauffage et éclairage	»	100.000	100.000	185.000	10.000	195.000
53-61	Service de santé. — Matériel	»	775.000	775.000	1.450.000	250.000	1.700.000
53-91	Organismes extérieurs interarmées. — Matériel	»	46.000	46.000	35.000	13.000	48.000
53-92	Achat et fabrication d'hélicoptères	»	»	Mémoire.	»	»	Mémoire.
	Totaux pour la 3e partie	»	1.851.000	1.851.000	2.010.000	873.000	2.883.000
	4e partie. — Infrastructure.						
54-51	Gendarmerie. — Infrastructure	»	1.270.000	1.270.000	1.060.000	110.000	1.170.000
54-61	Service de santé. — Infrastructure	»	1.493.000	1.493.000	550.000	200.000	750.000
54-81	Subvention au service des essences pour travaux de premier établissement	»	210.000	210.000	»	120.000	120.000
54-82	Acquisitions immobilières	»	232.000	232.000	60.000	40.000	100.000
54-91	Construction de logements militaires	»	3.000.000	3.000.000	2.600.000	900.000	3.500.000
54-92	Organismes extérieurs interarmées. — Infrastructure	»	244.000	244.000	68.000	62.000	130.000
	Totaux pour la 4e partie	»	6.449.000	6.449.000	4.338.000	1.432.000	5.770.000
	5e partie. — Infrastructure O. T. A. N.						
55-81	Infrastructure interalliée. — Travaux	»	»	»	2.069.899	»	2.069.899
55-82	Infrastructure interalliée. — Acquisitions immobilières.	»	»	»	130.101	»	130.101
	Totaux pour la 5e partie	»	»	»	2.200.000	»	2.200.000

NUMEROS des chapitres.	SERVICES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CRÉDITS DE PAYEMENT		
		Services votés.	Autorisations nouvelles.	Totaux.	Services votés.	Autorisations nouvelles.	Totaux
	6e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.						
56-91	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	»	»	»	»	»	Mémoire.
	Totaux	»	29.000.000	29.000.000	18.698.000	8.955.000	27.653.000
	A déduire :						
	Abattement global	»	»	»	— 5.200.000	»	— 5.200.000
	Net pour la section commune (titre V)	»	29.000.000	29.000.000	13.498.000	8.955.000	22.453.000
	SECTION AIR						
	1re partie. — Etudes. — Recherches et prototypes.						
54-71	Constructions aéronautiques. — Etudes et prototypes	8.700.000	42.300.000	51.000.000	30.300.000	8.600.000	38.900.000
	2e partie. — Investissements techniques et industriels.						
52-71	Constructions aéronautiques. — Equipement technique et industriel	»	9.000.000	9.000.000	7.300.000	1.200.000	8.500.000
52-72	Participation de l'Etat aux dépenses de réorganisation et d'expansion de l'industrie aéronautique	»	100.000	100.000	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour la 2e partie	»	9.100.000	9.100.000	7.300.000	1.200.000	8.500.000
	3e partie. — Fabrications.						
53-41	Habillement. — Campement. — Effets spéciaux. — Couchage. — Ameublement. — Matériels divers (programme)	»	5.030.000	5.030.000	5.527.000	1.173.000	6.700.000
53-51	Armement de l'armée de l'air	»	»	»	180.180	»	180.180
53-52	Munitions de l'armée de l'air	»	3.200.000	3.200.000	4.200.086	2.100.000	6.300.086
53-53	Matériel roulant de l'armée de l'air	»	500.000	500.000	892.354	»	892.354
53-54	Matériel d'équipement technique	»	500.000	500.000	630.380	»	630.380
53-71	Télécommunications. — Fabrications	3.300.000	»	3.300.000	17.700.000	»	17.700.000
53-72	Matériel aérien. — Fabrications	71.000.000	»	71.000.000	79.700.000	»	79.700.000
53-73	Matériel de série de l'aéronautique navale	Mémoire.	»	Mémoire.	Mémoire.	»	Mémoire.
53-74	Matériel de série pour les transports aériens de l'Etat et les sports aériens	Mémoire.	»	Mémoire.	Mémoire.	»	Mémoire.
53-75	Matériel de transport civil	Mémoire.	»	Mémoire.	Mémoire.	»	Mémoire.
53-76	Matériel de série destiné à la vente	Mémoire.	»	Mémoire.	Mémoire.	»	Mémoire.
53-77	Fabrications de série pour divers ministères	Mémoire.	»	Mémoire.	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour la 3e partie	74.300.000	9.230.000	83.530.000	108.830.000	3.273.000	112.103.000
	4e partie. — Infrastructure logistique, opérationnelle et de stationnement.						
54-61	Bases. — Travaux et installations	»	5.500.000	5.500.000	19.750.000	1.000.000	20.750 000
54-71	Constructions aéronautiques. — Travaux et installations	»	2.700.000	2.700.000	2.300.000	500.000	2.800.000
54-81	Services. — Travaux et installations	»	1.600.000	1.600.000	1.900.000	300.000	2.200.000
54-82	Acquisitions immobilières	»	300.000	300.000	300.000	200.000	500.000
	Totaux pour la 4e partie	»	10.100.000	10.100.000	24.250.000	2.000.000	26.250.000
	RECAPITULATION						
	1re partie. — Etudes. — Recherches et prototypes	8.700.000	42.300.000	51.000.000	30.300.000	8.600.000	38.900.000
	2e partie. — Investissements techniques et industriels	»	9.100.000	9.100.000	7.300.000	1.200.000	8.500.000
	3e partie. — Fabrications	74.300.000	9.230.000	83.530.000	108.830.000	3.273.000	112.103.000
	4e partie. — Infrastructure logistique, opérationnelle et de stationnement	»	10.100.000	10.100.000	24.250.000	2.000.000	26.250.000
	Totaux pour le titre V	83.000.000	70.730.000	153.730.000	170.680.000	15.073.000	185.753.000
	A déduire :						
	Abattement global	»	»	»	—18.800.000	»	—18.800.000
	Net pour la section Air (titre V)	83.000.000	70.730.000	153.730.000	151.880.000	15.073.000	166.953.000
	SECTION GUERRE						
	1re partie. — Etudes. — Recherches et prototypes.						
51-51	Etudes et réalisations de prototypes, de véhicules blindés et amphibies	Mémoire.	»	Mémoire.	»	»	Mémoire.
51-71	Etudes de matériels d'armement	»	7.850.000	7.850.000	5.959.000	1.531.000	7.500.000
51-91	Equipement de laboratoires et organes d'expérimentation	»	270.000	270.000	130.000	100.000	220.000
	Totaux pour la 1re partie	Mémoire.	8.120.000	8.120.000	6.089.000	1.631.000	7.720.000

NUMEROS des chapitres.	SERVICES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CRÉDITS DE PAYEMENT		
		Services votés.	Autorisations nouvelles.	Totaux.	Services votés.	Autorisations nouvelles.	Totaux.
	2e partie. — Investissements techniques et industriels.						
52-51	Equipement technique du service du matériel	Mémoire.	»	Mémoire.	»	»	Mémoire.
52-61	Equipement technique du service des transmissions	Mémoire.	»	»	»	»	Mémoire.
52-71	Service des fabrications d'armement. — Investissements techniques et industriels	»	11.900.000	11.900.000	»	»	»
52-72	Fabrications d'armement. — Acquisitions immobilières	»	»	»	50.000	»	50.000
52-73	Equipement technique du service du génie	Mémoire.	»	»	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour la 2e partie	Mémoire.	11.900.000	11.900.000	50.000	»	50.000
	3e partie. — Fabrications.						
53-41	Habillement. — Campement. — Couchage. — Ameublement	»	16.500.000	16.500.000	13.091.000	5.909.000	19.000.000
53-71	Fabrications d'armement	»	31.000.000	31.000.000	43.215.000	5.600.000	48.815.000
53-91	Fabrications de matériels divers	»	1.380.000	1.380.000	870.000	305.000	1.175.000
53-92	Achats de matériels divers	»	»	»	»	»	»
	Totaux pour la 3e partie	»	48.880.000	48.880.000	57.176.000	11.814.000	68.990.000
	4e partie. — Infrastructure.						
54-41	Service de l'intendance. — Equipement	»	535.000	535.000	255.000	150.000	405.000
54-51	Service du matériel. — Equipement	»	975.000	975.000	1.270.000	380.000	1.650.000
54-52	Service des transmissions. — Equipement	»	1.025.000	1.025.000	1.300.000	240.000	1.540.000
54-61	Service du génie. — Equipement	»	10.850.000	10.850.000	8.820.000	2.120.000	10.940.000
54-62	Chemins de fer et routes	»	300.000	300.000	123.000	92.000	215.000
54-63	Acquisitions immobilières	»	225.000	225.000	30.000	90.000	120.000
54-71	Travaux et installations domaniales	Mémoire.	»	Mémoire.	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour la 4e partie	»	13.910.000	13.910.000	11.798.000	3.072.000	14.870.000
	Totaux pour le titre V	»	82.810.000	82.810.000	75.113.000	16.517.000	91.630.000
	A déduire :						
	Abattement global	»	»	»	— 3.000.000	»	— 3.000.000
	Net pour la section Guerre (titre V)	»	82.810.000	82.810.000	72.113.000	16.517.000	88.630.000
	SECTION MARINE						
	1re partie. — Etudes, recherches et prototypes.						
51-71	Etudes techniques d'armement et prototypes	»	3.300.000	3.300.000	2.150.000	850.000	3.000.000
	2e partie. — Investissements techniques et industriels.						
52-71	Constructions et armes navales. — Travaux immobiliers	»	1.450.000	1.450.000	1.280.000	300.000	1.580.000
52-72	Constructions et armes navales. — Gros outillage et matériel roulant	»	1.505.000	1.505.000	1.485.000	250.000	1.735.000
52-73	Constructions et armes navales. — Acquisitions immobilières	»	45.000	45.000	18.000	2.000	20.000
52-74	Investissements nécessaires à l'exécution de certaines études par le bassin d'essai des carènes	»	»	»	50.000	»	50.000
	3e partie. — Fabrications.						
53-41	Habillement et couchage. — Programmes	»	3.000.000	3.000.000	1.562.950	1.437.050	3.000.000
53-61	Aéronautique navale. — Matériel de série	17.680.000	5.020.000	22.700.000	14.350.000	1.000.000	15.350.000
53-71	Constructions neuves de la flotte	»	52.000.000	52.000.000	46.000.000	5.000.000	51.000.000
53-72	Munitions	»	10.000.000	10.000.000	10.200.000	1.800.000	12.000.000
53-73	Equipement militaire et défense côtière	»	3.000.000	3.000.000	2.200.000	800.000	3.000.000
	4e partie. — Infrastructure.						
54-41	Commissariat de la marine. — Parcs à combustibles	»	820.000	820.000	323.900	520.000	843.900
54-42	Commissariat de la marine. — Travaux immobiliers	»	377.000	377.000	314.100	140.000	454.100
54-51	Travaux maritimes. — Travaux et installations	»	5.345.000	5.345.000	3.305.000	1.965.000	5.270.000
54-52	Service technique des transmissions. — Equipement	»	825.000	825.000	780.000	140.000	920.000
54-53	Travaux maritimes. — Acquisitions immobilières	»	130.000	130.000	68.000	12.000	80.000
54-61	Aéronautique navale. — Bases	»	1.475.000	1.475.000	1.022.652	532.348	1.555.000
54-62	Aéronautique navale. — Acquisitions immobilières	»	25.000	25.000	20.000	5.000	25.000
54-71	Travaux de renflouement	»	»	»	15.000	»	15.000
	Totaux pour la section Marine	17.680.000	88.317.000	105.997.000	85.144.602	14.753.398	99.898.000
	A déduire :						
	Abattement global	»	»	»	3.000.000	»	— 3.000.000
	Net	17.680.000	88.317.000	105.997.000	82.144.602	14.753.398	96.898.000

NUMEROS des chapitres.	SERVICES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CRÉDITS DE PAYEMENT		
		Services votés.	Autorisations nouvelles.	Totaux.	Services votés.	Autorisations nouvelles.	Totaux.
	TITRE VI. — INVESTISSEMENTS FINANCÉS AVEC LE CONCOURS DE L'ÉTAT						
	SECTION GUERRE						
68-81	Contribution de la France à la défense nationale des des Etats associés	Mémoire.	»	Mémoire.	Mémoire.	»	Mémoire.
68-82	Travaux publics d'intérêt militaire	Mémoire.	»	Mémoire.	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour le titre VI	Mémoire.	»	Mémoire.	Mémoire.	»	Mémoire.
	RECAPITULATION GENERALE						
	TITRE III						
	Section Air	»	9.200.000	9.200.000	»	»	»
	Section Marine	»	4.000.000	4.000.000	»	»	»
	Totaux pour le titre III	»	13.200.000	13.200.000	»	»	»
	TITRE V						
	Section commune	»	29.000.000	29.000.000	13.498.000	8.955.000	22.453.000
	Section Air	83.000.000	70.730.000	153.730.000	151.889.000	15.073.000	166.963.000
	Section Guerre	»	82.810.000	82.810.000	72.113.000	16.517.000	88.630.000
	Section Marine	17.680.000	88.317.000	105.997.000	82.141.602	14.753.398	96.898.000
	Totaux pour le titre V	100.680.000	270.857.000	371.537.000	319.635.602	55.298.398	374.934.000
	TITRE VI						
	Section Guerre	Mémoire.	»	Mémoire.	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour l'état B	100.680.000	284.057.000	384.737.000	319.635.602	55.298.398	374.934.000

Etat C. — *Tableau, par service et par chapitre, des autorisations de programme ouvertes, en addition à celles accordées par l'article 6 de la loi n° 55-1044 du 6 août 1955, au titre des dépenses du ministère de la défense nationale et des forces armées pour 1958 et 1959.*

CHAPITRES	SERVICES	AUTORISATIONS de programme utilisables.	
		A compter du 1er janvier 1958.	A compter du 1er janvier 1959.
		Milliers de francs.	
	Défense nationale et forces armées.		
	SECTION COMMUNE		
	TITRE V. — EQUIPEMENT		
	1re partie. — Etudes, recherches et prototypes.		
54-91	Etudes spéciales	25.000.000	»
	3e partie. — Fabrications.		
58-92	Achat et fabrication d'hélicoptères	20.500.000	»
	Total pour la section commune	45.500.000	»
	SECTION AIR		
	TITRE V. — EQUIPEMENT		
	3e partie. — Fabrications.		
53-72	Matériel aérien. — Fabrications	1.000.000	34.200.000
	SECTION GUERRE		
	TITRE V. — EQUIPEMENT		
	3e partie. — Fabrications.		
53-71	Fabrications d'armement	17.000.000	»
	SECTION MARINE		
	TITRE V. — EQUIPEMENT		
	3e partie. — Fabrications.		
53-61	Aéronautique navale. — Matériel de série	6.000.000	»
53-71	Constructions neuves de la flotte	60.000.000	»
	Total pour la section Marine	66.000.000	»
	Total pour l'état C	129.500.000	34.200.000

(6e Supplément.)

Etat B. — *Tableau portant répartition, par service et par chapitre, des recettes et des dépenses des budgets annexes des essences et des poudres pour 1957.*

I. — RECETTES

NUMÉROS des chapitres.	PRODUITS	MONTANT DES RECETTES
		Milliers de francs.
	Service des essences.	
	1re SECTION. — RECETTES D'EXPLOITATION	
	Recettes des cessions de carburants et ingrédients.	
10	Produits des cessions de carburants et ingrédients à la guerre et à la gendarmerie	9.171.905
11	Produits des cessions de carburants et ingrédients à l'air	16.000.000
12	Produits des cessions de carburants et ingrédients à la marine	3.648.584
13	Produits des cessions de carburants et ingrédients aux forces terrestres en Extrême-Orient	15.000
14	Produits des cessions de carburants et ingrédients à divers services consommateurs	4.133.733
	Total pour les cessions de carburants et ingrédients	32.972.222
	Produits des cessions de matériels ou de services.	
20	Produits des cessions de matériels ou de services à la section « guerre »	3.300
21	Produits des cessions de matériels ou de services à la section « air »	85.082
22	Produits des cessions de matériels ou de services à la marine	38.500
23	Produits des cessions de matériels ou de services à l'armée américaine	350.000
24	Produits des cessions de matériels ou de services à divers services	50.000
	Total pour les cessions de matériels ou de services	526.882
	Recettes accessoires.	
30	Créances nées au cours de l'exercice	200.000
31	Créances nées au cours des exercices antérieurs	Mémoire.
	Total pour les recettes accessoires	200.000
40	Remboursement par le budget général des dépenses faites pour l'achat, l'entretien et le renouvellement de matériels extra-industriels	155.000
50	Prélèvements sur le fonds de réserve pour couvrir les déficits éventuels d'exploitation	Mémoire.
60	Avances du Trésor pour couvrir les déficits éventuels d'exploitation	Mémoire.
70	Avances du Trésor à court terme (art. 7 de la loi de finances du 30 mars 1912)	Mémoire.
	Total pour la 1re section	33.854.104
	3e SECTION. — RECETTES DE PREMIER ETABLISSEMENT	
	TITRE Ier. — RECETTES DE CARACTÈRE INDUSTRIEL	
90	Prélèvement sur le fonds d'amortissement pour couvrir les dépenses de gros entretien des installations industrielles	982.300
100	Prélèvement sur le fonds de réserve pour couvrir les dépenses d'infrastructure et d'équipement des installations industrielles	516.600
	Total pour les recettes de caractère industriel	1.498.900
	TITRE II. — RECETTES DE CARACTÈRE EXTRA-INDUSTRIEL	
110	Contribution du budget général et prélèvement sur le fonds de réserve pour couvrir les dépenses d'infrastructure d'équipement et d'entretien des installations extra-industrielles (installations réservées)	140.000
	Total pour la 3e section	1.638.900
	Total pour les recettes du service des essences	35.493.004
	Service des poudres.	
	1re SECTION. — RECETTES D'EXPLOITATION	
20	Fabrications destinées à l'administration des contributions indirectes (produits du monopole)	360.000
21	Fabrications destinées à la direction des études et fabrications d'armement	3.950.000
22	Fabrications destinées à la direction technique et industrielle de l'aéronautique	1.381.000
23	Fabrications destinées à la direction centrale des constructions et armes navales	2.000.000
24	Fabrications destinées à d'autres services publics divers	100.000
40	Exportations et cessions à l'intérieur de produits divers	2.000.000
41	Fabrications pour l'économie privée (produits du monopole)	3.337.000
42	Fabrications de poudres et explosifs destinées aux commandes off shore	4.200.000
50	Subvention du budget général pour l'entretien des installations réservées et le stockage des poudres	430.000
60	Prélèvement sur le fonds de réserve pour couvrir les déficits éventuels d'exploitation	346.200
70	Avance du Trésor pour couvrir les déficits éventuels d'exploitation	Mémoire.
71	Avance du Trésor à court terme (art. 7 de la loi de finances du 30 mars 1912)	Mémoire.
80	Produits divers. — Recettes accessoires	300.000
81	Recettes provenant de la 2e section	1.160.000
82	Recettes provenant de la 3e section	Mémoire.
83	Fonds de concours pour dépenses d'études militaires	Mémoire.
	Total pour la 1re section	19.564.200

(6e *Supplément.* — **Fin.**)

●●●●●●

NUMÉROS des chapitres.	PRODUITS	MONTANT DES RECETTES
		Milliers de francs.
	2e SECTION. — ETUDES ET RECHERCHES	
90	Subvention du budget général pour couverture des dépenses d'études, recherches et prototypes	1.450.000
91	Fonds de concours pour dépenses d'études militaires	Mémoire.
	A déduire : virement à la 1re section	1.160.000
	Total pour la 2e section	290.000
	3e SECTION. — RECETTES DE PREMIER ETABLISSEMENT	
2000	Subvention du budget général pour couvrir les dépenses de travaux intéressant la défense nationale	3.400.000
2001	Fonds de concours pour travaux d'équipement intéressant la défense nationale	Mémoire.
4000	Prélèvement sur le fonds d'amortissement du service des poudres	1.500.000
5000	Prélèvement sur le fonds de réserve du service des poudres	800.000
8001	Fonds de concours pour travaux d'équipement intéressant l'exploitation industrielle des services	Mémoire.
	Total pour la 3e section	5.500.000
	Total pour les recettes du service des poudres	25.354.200
	RECAPITULATION GENERALE	
	Service des essences	35.493.004
	Service des poudres	25.354.200
	Total pour les recettes des budgets annexes	60.847.204

II. — DEPENSES

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
		Milliers de francs.	Milliers de francs.	Milliers de francs.
	Service des essences.			
	1re SECTION. — DEPENSES D'EXPLOITATION			
	Personnel.			
100	Personnel militaire	486.612	+ 26.434	513.046
101	Personnel civil non ouvrier	270.194	+ 17.128	287.322
102	Personnel ouvrier	600.592	+ 19.170	619.762
	Totaux pour le personnel	1.357.398	+ 62.732	1.420.130
	Matériel. — Fonctionnement des services et travaux d'entretien			
300	Achat de carburants, ingrédients et matériels. — Droits et taxes de douane	26.532.340	»	26.532.340
301	Frais d'exploitation	4.522.256	»	4.522.256
302	Achat, entretien et renouvellement des matériels extra-industriels	155.000	»	155.000
	Totaux pour le matériel, le fonctionnement des services et les travaux d'entretien	31.209.596	»	31.209.596
	Charges sociales.			
401	Prestations et versements obligatoires	226.460	+ 16.318	242.778
402	Prestations et versements facultatifs	6.600	»	6.600
	Totaux pour les charges sociales	233.060	+ 16.318	249.378
	Dépenses diverses.			
600	Versements au fonds d'amortissement	975.000	»	975.000
601	Remboursement de l'avance du Trésor à court terme	Mémoire.	»	Mémoire.
602	Remboursement des avances du Trésor pour couvrir les déficits éventuels d'exploitation	Mémoire.	»	Mémoire.
603	Versement des excédents de recettes	Mémoire.	»	Mémoire.
604	Dépenses des exercices clos	Mémoire.	»	Mémoire.
605	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour les dépenses diverses	975.000	»	975.000
	Totaux pour la 1re section	33.775.054	+ 79.050	33.854.104
	3e SECTION. — DEPENSES DE PREMIER ETABLISSEMENT			
	TITRE Ier. — DÉPENSES DE CARACTÈRE INDUSTRIEL			
5000	Infrastructure, équipement et gros entretien des installations industrielles	Mémoire.	+ 1.498.900	1.498.900

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
		Milliers de francs.	Milliers de francs.	Milliers de francs.
	TITRE II. — DÉPENSES DE CARACTÈRE EXTRA-INDUSTRIEL			
9910	Infrastructure, équipement et entretien des installations extra-industriels (installations réservées)	Mémoire.	+ 140.000	140.000
9920	Acquisitions immobilières	Mémoire.	Mémoire.	Mémoire.
	Totaux pour le titre II	Mémoire.	+ 140.000	140.000
	Totaux pour la 3e section	Mémoire.	+ 1.638.900	1.638.900
	RECAPITULATION			
	1re section	33.775.054	+ 79.050	33.854.104
	3e section	Mémoire.	1.638.900	1.638.900
	Totaux pour les dépenses du service des essences	33.775.054	+ 1.717.950	35.493.004
	Service des poudres.			
	1re SECTION. — DEPENSES D'EXPLOITATION			
	Personnel.			
170	Soldes et indemnités du personnel militaire	755.261	»	755.261
171	Traitements et indemnités des personnels civils administratifs et techniques	675.924	+ 20.000	695.924
172	Salaires et indemnités du personnel ouvrier	3.732.776	+ 113.955	3.846.731
173	Versement forfaitaire en remplacement de l'impôt cédulaire	251.703	+ 2.000	253.703
	Totaux pour le personnel	5.415.664	+ 135.955	5.551.619
	Matériel. — Fonctionnement des services et travaux d'entretien.			
370	Frais généraux relatifs à l'exploitation et dépenses de fonctionnement	4.000.000	+ 860.300	4.860.300
371	Matières et marchés	6.550.000	+ 193.500	6.743.500
	Totaux pour le matériel	10.550.000	+ 1.053.800	11.603.800
	Charges sociales.			
471	Prestations et versements obligatoires	1.141.481	+ 39.000	1.180.481
472	Prestations et versements facultatifs	28.300	»	28.300
	Totaux pour les charges sociales	1.169.781	+ 39.000	1.208.781
	Dépenses diverses.			
670	Versement au fonds d'amortissement	800.000	+ 400.000	1.200.000
671	Remboursement de l'avance à court terme du Trésor	Mémoire.	»	Mémoire.
672	Remboursement des avances du Trésor pour couvrir les déficits éventuels d'exploitation	Mémoire.	»	Mémoire.
673	Versement au fonds de réserve	Mémoire.	»	Mémoire.
674	Versement au fonds de réserve ou au Trésor des excédents de recettes et remboursement	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour les dépenses diverses	800.000	+ 400.000	1.200.000
	Totaux pour la 1re section	17.935.445	+ 1.628.755	19.564.200
	2e SECTION. — ETUDES ET RECHERCHES			
375	Etudes et recherches	100.000	+ 190.000	290.000
	3e SECTION. — DEPENSES DE PREMIER ETABLISSEMENT			
9700	Travaux d'équipement intéressant la défense nationale	2.100.000	+ 1.000.000	3.100.000
9710	Travaux d'équipement intéressant l'exploitation industrielle du service	850.000	+ 1.550.000	2.400.000
9720	Acquisitions immobilières	»	»	Mémoire.
	Totaux pour la 3e section	2.950.000	+ 2.550.000	5.500.000
	Totaux pour les dépenses du service des poudres	20.985.445	+ 4.368.755	25.354.200
	RECAPITULATION GENERALE			
	Service des essences	33.775.054	1.717.950	35.493.004
	Services des poudres	20.985.445	4.368.755	25.354.200
	Totaux pour les dépenses des budgets annexes	54.760.499	6.086.705	60.847.204

Etat E. — *Tableau portant répartition, par service et par chapitre, des autorisations de programme accordées pour 1957 au titre des budgets annexes des essences et des poudres.*

NUMÉROS des chapitres	SERVICES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		
		Services votés.	Autorisations nouvelles.	Totaux.
		Millions de francs.	Millions de francs.	Millions de francs.
	Service des essences.			
	Dépenses de caractère industriel.			
9000	Infrastructure, équipement et gros entretien des installations industrielles	»	1.498.900	1.498.900
	Dépenses de caractère extra-industriel.			
9010	Infrastructure, équipement et entretien des installations extra-industrielles (installations réservées)	»	310.000	310.000
	Totaux pour le service des essences	»	1.808.900	1.808.900
	Service des poudres.			
375	Etudes et recherches	»	1.600.000	1.600.000
9700	Travaux d'équipement intéressant la défense nationale	»	2.600.000	2.600.000
9710	Travaux d'équipement intéressant l'exploitation industrielle du service	»	1.600.000	1.600.000
	Totaux pour le service des poudres	»	5.800.000	5.800.000
	RECAPITULATION			
	Service des essences	»	1.808.900	1.808.900
	Service des poudres	»	5.800.000	5.800.000
	Totaux pour les budgets annexes	»	7.608.900	7.608.900

Etat F. — *Tableau des créations et transformations d'emplois autorisées pour 1957.*

Défense nationale et forces armées.

(BUDGET GÉNÉRAL ET BUDGETS ANNEXES)

SECTION COMMUNE

A. — *Personnels civils.*

CHAPITRES	SERVICES	TITULAIRES		CONTRACTUELS		AUXILIAIRES		OUVRIERS		TOTAUX	
		Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.
31-43	Corps de contrôle (marine).			2 contractuels 2e catégorie C (330-450).			3 employés du contrôle.			2	3
31-52	Gendarmerie	3 agents administratifs (210-250).	3 commis administratifs (130-230)								
31-62	Service de santé. — Personnels civils.	1 agent administratif (210-250). 9 employés de bureau dactylographes (120-170). 1 bibliothécaire (130-220). 20 opérateurs électro-comptables (170-240). 2 sous-bibliothécaires. 6 techniciens d'études et de fabrications (195-330).	1 commis administratif (130-230) 9 employés de bureau (110-160).	1 contractuel 5e catégorie C (130-230). 3 contractuels 4e catégorie C (185-315). 11 contractuels 5e catégorie C (130-230). 3 contractuels 5e catégorie B (155-340).	1 contractuel 6e catégorie C. 2 infirmières contractuelles (185-260). 24 contractuels 6e catégorie C. 2 contractuels 4e catégorie C (185-315). 17 contractuels. 6 contractuels 3e catégorie B (270-390).					3	3
		20	10	18	52					57	66

CHAPITRES	SERVICES	TITULAIRES		CONTRACTUELS		AUXILIAIRES		OUVRIERS		TOTAUX	
		Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions	Créations.	Suppressions.
31-63	Service de santé. — Personnels ouvriers.				5 contractuels 4e catégorie B.			5 ouvriers Ge V. 1 ouvriers Ge VI. 5 ouvriers Ge VII. 2 ouvriers hors gr. 6 ouvriers P2. 1 ouvrier P1. 1 ouvrier OS1.	6 ouvriers Ge III. 4 ouvriers Ge IV. 5 ouvriers Ge VII. 3 ouvriers Ge VI. 1 ouvrier Ge V.		
								24	19	24	24
31-83	Service de l'action sociale.			1 contractuel de bureau 2e catégorie.					1 ouvrier conseiller technique du travail.	1	1
31-84	Postes permanents à l'étranger.			9 employés civils.						9	»
	Totaux	42	13	30	57		3	24	20	96	93

B. — *Personnels militaires.*

CHAPITRES	SERVICES	Créations.	Suppressions.
31-41	Corps de contrôle air.....	1 contrôleur général de 2e classe (650-700). 2 contrôleurs de 1re classe (610-640). 2 contrôleurs de 2e classe (530-580). 5	
31-61	Service de santé.....	2 lieutenants-colonels (530-580). 5 commandants (450-500). 7	9 lieutenants et sous-lieutenants (250-330) (185-250).
		1 colonel (580-630). 1 lieutenant-colonel (520-580). 2 commandants (450-500). 1 lieutenant (300-330). 5	5 capitaines (360-450).
31-84	Postes permanents à l'étranger.	1 ingénieur général de 2e classe du génie maritime (650-700). 1 ingénieur en chef de 2e classe du génie maritime (550-580). 2 ingénieurs en chef de 2e classe (guerre) (550-580). 1 ingénieur en chef de 2e classe (air) (550-580). 1 lieutenant-colonel (air) (450-500). 1 lieutenant-colonel (guerre) (450-500). 1 adjudant (air) (140-310). 8	
	Totaux généraux.....	25	14

SECTION AIR

A. — *Personnels civils.*

CHAPITRES	SERVICES	TITULAIRES		CONTRACTUELS		OUVRIERS		TOTAUX	
		Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.
31-22	Constructions aéronautiques. — Corps techniques et administratifs.	17 techniciens d'études et de fabrications des ateliers de l'aéronautique (195-330). 2 agents administratifs.	2 chefs d'équipe non professionnels (130-185). 2 dessinateurs (140-250).	19 contractuels 1re catégorie B (330-400). 21 contractuels 2e catégorie B (300-350). 39 contractuels 3e catégorie B (270-330). 25 contractuels 4e catégorie B (195-260). 4 contractuels 5e catégorie B (155-240). 2 contractuels 6e catégorie B (130-185). 110 40 ingénieurs et cadres à salaires normaux.	.....	.....	.....	169	4
		19	4						
31-31	Salaires et accessoires de salaires du personnel ouvrier.	.....	.....	.....	.....	55 ouvriers professionnels faisant fonction de chefs d'équipe.		55	»
31-32	Constructions aéronautiques. — Salaires et accessoires de salaires du personnel ouvrier.	.....	.....	.....	.....	155 ouvriers professionnels 25 ouvriers hors catégorie. 180	25 ouvriers professionnels	180	25
	Totaux.....	19	4	150		235	25	404	29

B. — *Personnels militaires.*

CHAPITRES	SERVICES	MILITAIRES	
		CRÉATIONS	SUPPRESSIONS
31-11	Armes et services. — Officiers.	1 général de division (750-780). 16 commandants (360-475). 57 capitaines (300-390). 55 lieutenants et sous-lieutenants (180-330). 129	1 lieutenant-colonel (450-500).
31-12	Armes et services..... Sous-officiers, hommes de troupe et F. F. A.	990 caporaux-chefs A. D. L. (110-245).	1 adjudant (140-310). 129 sergents A. D. L. (115-280). 700 caporaux A. D. L. 840 soldats A. D. L. 1.670
31-22	Constructions aéronautiques, corps techniques et administratifs (titulaires et contractuels).	20 ingénieurs élèves militaires de l'air. 25 ingénieurs élèves militaires des travaux. 45	1 ingénieur en chef militaire de l'air de 2e classe (550-580). 1.672
	Totaux généraux.....	1.164	

SECTION GUERRE

A. — *Personnels civils.*

CHAPITRES	SERVICES	TITULAIRES		CONTRACTUELS		OUVRIERS		TOTAUX	
		Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.
31-13	Soldes et indemnités des personnels militaires des fabrications d'armements.	3 adjoints administratifs principaux (360-475).	3 adjoints administratifs de 3e classe (185-330).	.....	.....	.....	.....	3	3
31-22	Traitements et indemnités des personnels non ouvriers des fabrications d'armements.	.....	7 commis (130-240). 2 aides-commis (160-180). 4 employés de bureau (110-160).	.....	1 contractuel 5e catégorie B (155-240). 1 contractuel 3e catégorie C (225-360). 1 contractuel 4e catégorie C (185-315). 29 techniciens étrangers.				
		7 opérateurs (170-240).	7 aides-opérateurs (135-190). 3 perforeurs vérifieurs (120-180).						
		1 technicien chef d'études et fabrications (330-400).	1 technicien (195-330).						
		8	24		32			8	56
31-32	Salaires et accessoires de salaires des personnels ouvriers des fabrications d'armements.	.....	.....	.....	.....	200 ouvriers du groupe VII. 200 ouvriers du groupe VI. 350 ouvriers du groupe V.	500 ouvriers du groupe III. 300 ouvriers du groupe IV.		
						800	800	800	800
	Totaux	11	27		32	800	800	811	859

B. — *Personnels militaires.*

CHAPITRES	SERVICES	CRÉATIONS	SUPPRESSIONS
31-11	Soldes et indemnités des officiers des armes et services.		1 lieutenant-colonel (450-500).
31-13	Soldes et indemnités des personnels militaires des fabrications d'armement.	1 ingénieur général de 1re classe (750-770). 1 ingénieur en chef de 2e classe (550-580). 1 ingénieur principal (480-510). 6 ingénieurs de 2e classe et ingénieurs élèves (250-300).	1 ingénieur général de 2e classe (650-700).
		9 (fabrications d'armement).	
		3 ingénieurs principaux (410-475). 5 ingénieurs de 2e classe (225-330).	
		8 (travaux d'armement).	
		1 ingénieur général de 2e classe (650-700). 1 ingénieur de 1re classe (360-450). 2 ingénieurs de 2e et 3e classe (250-360).	
		4 (télécommunications).	
		2 ingénieurs de 2e et 3e classe de travaux des télécommunications (225-330).	
		3 adjoints administratifs principaux (360-475).	3 adjoints administratifs de 3e classe (185-330).
		5	4
	Totaux généraux.....	26	5

SECTION MARINE

A. — *Personnels civils.*

CHAPITRES	SERVICES	TITULAIRES		CONTRACTUELS		TOTAUX	
		Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.
31-21	Personnels divers.....	3 professeurs. 4 techniciens (195-300).	3 chargés d'enseignement du cadre supérieur (250-430).				
		7				7	3
32-22	Commissariat	4 techniciens, chefs de travaux (300-400). 11 techniciens (195-300).					
		15				15	
31-23	Constructions et armes navales.	8 techniciens, chefs de travaux (330-400). 27 techniciens (195-300). 1 instituteur (185-360).	.....	10 ingénieurs.			
		36		10		46	
	Totaux.....	58	3	10	»	68	3

B. — *Personnels militaires.*

CHAPITRES	SERVICES	CREATIONS	SUPPRESSIONS
31-11	Armes et services.		
	Officiers	1 vice-amiral (750-800). 1 officier en chef des équipages (450-500). 5 officiers principaux des équipages (360-475). 1 ingénieur mécanicien général de 2e classe (650-700). 175 enseignes de vaisseau 2e classe PDL (180).	1 contre-amiral (700). 1 officier de 1re classe des équipages (300-410). 5 officiers de 2e classe des équipages (250-330).
	Officiers du commissariat....	1 ingénieur des directions de travaux de 2e classe (250-330).	
	Ingénieurs des directions de travaux des travaux maritimes.	1 ingénieur des directions de travaux en chef (450-500) (1). 1 ingénieur des directions de travaux principal (410-475) (1). 1 ingénieur des directions de travaux de 1re classe (330-430) (1). 1 ingénieur des directions de travaux de 2e classe (250-330) (1).	
	Officiers d'administration comptables des matières.	1 officier d'administration principal (360-475) (1). 1 officier d'administration de 1re classe (300-410) (1). 1 officier d'administration de 2e classe (250-330) (1).	
	Ingénieurs hydrographes et ingénieurs des directions de travaux du service hydrographique.	1 ingénieur hydrographe en chef de 2e classe (550-580). 1 ingénieur hydrographe de 2e classe (315-360). 1 ingénieur des directions de travaux de 2e classe (250-330).	
	Officiers de la gendarmerie maritime.	1 officier en chef de 2e classe (450-525). 1 officier principal (360-475). 1 officier de 2e classe (250-330).	1 officier de 1re classe (300-410).
	Totaux pour le chap. 31-11.	197	8
31-12	Armes et services.		
	Equipages de la flotte.....	35 personnels féminins (110-140) (1).	75 quartiers-maîtres de 2e classe (TM 179.000).
	Corps militaires sédentaires.	100 quartiers-maîtres de 1re classe (110-245).	25 matelots (TM 127.000).
	Total pour le chap. 31-12.	135	100

CHAPITRES	SERVICES	CRÉATIONS	SUPPRESSIONS
31-23	Constructions et armes navales.		
	Ingénieurs du génie maritime et de l'artillerie navale.	3 ingénieurs généraux de 1re classe (750-800). 1 ingénieur général de 2e classe (700) (1). 1 ingénieur en chef de 1re classe (620-650) (1). 2 ingénieurs en chef de 2e classe (550-580) (1). 2 ingénieurs principaux (480-510) (1). 3 ingénieurs de 1re classe (360-450) (1). 1 ingénieur de 2e classe (315-360) (1). 10 ingénieurs de 3e classe (250) (1). 15 ingénieurs de 3e classe de réserve PDL (180) (1). 2 ingénieurs principaux maintenus en situation d'activité (480-510) (1).	1 ingénieur général de 2e classe (700) (2). 1 ingénieur en chef de 2e classe (550-580) (2). 3 ingénieurs généraux de 2e classe (700).
	Ingénieurs des directions de travaux.	3 ingénieurs des directions de travaux en chef (450-500) (1). 7 ingénieurs des directions de travaux principaux (410-475) (1). 15 ingénieurs des directions de travaux de 1re classe (330-430) (1). 8 ingénieurs des directions de travaux de 2e classe (250-330) (1).	
	Officiers d'administration....	1 officier d'administration principal (360-475) (1). 1 officier d'administration de 2e classe (250-330) (1).	
	Total pour le chap. 31-23.	75	5
	Totaux généraux.....	407	113

(1) Réalisation échelonnée dans l'année.
(2) Transfert au chapitre 31-84 de la section commune.

BUDGET ANNEXE DES ESSENCES

A. — *Personnels civils.*

CHAPITRES	SERVICES	TITULAIRES		CONTRACTUELS		OUVRIERS AFFILIÉS au fonds spécial.		TOTAUX	
		Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.
191	Personnel civil non ouvrier.	1 commis (130-230). 2 sténodactylos (1 3 5-200). 5 aides-commis (160-180). 14 agents de bureau (110-160). 1 technicien chef d'étude et de travaux du bâtiment (330-400). 2 techniciens (195-330). 25		1 contractuel 3e catégorie B (270-330). 1 contractuel 4e catégorie B (195-260). 3 contractuels 5e catégorie B (153-240). 5					
192	Personnel ouvrier.....	.....	.....	.....	.....	56 ouvriers	.....	30 56	
	Totaux généraux..	25		5		56		86	

B. — *Personnels militaires.*

CHAPITRES	SERVICES	CRÉATIONS	SUPPRESSIONS
190	Personnel militaire.....	3 ingénieurs de direction (300-390). 9 ingénieurs des travaux (225). 1 adjoint ou attaché d'administration. 5 agents techniques (200-265). 1 officier détaché. 19	

BUDGET ANNEXE DES POUDRES

Personnels civils.

CHAPITRES	SERVICES	CONTRACTUELS		AUXILIAIRES		OUVRIERS affiliés au fonds spécial.		OUVRIERS non affiliés au fonds spécial.		TOTAUX	
		Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.	Créations.	Suppressions.
271	Traitements et indemnités des personnels civils administratifs et techniques.	1 contractuel catégorie spéciale (430-750). 5 contractuels hors catégorie (242-550). 5 contractuels 1re catégorie A (250-430). 2 contractuels 1re catégorie C (450-500). 2 contractuels 2e catégorie C (330-450). — 15		10 auxiliaires de bureau (110-160).						25	
272	Salaires et indemnités des personnels ouvriers.					100 ouvriers.		200 ouvriers.		300	
	Totaux.....	15		10		100		200		325	

Etat G. — *Tableau des chapitres dotés de crédits provisionnels.*

NUMÉROS des chapitres.	LIBELLÉ DES CHAPITRES
	Défense nationale et forces armées.
	Section commune.
33-91	Prestations et versements obligatoires (défense nationale).
33-92	Prestations et versements obligatoires (air).
33-93	Prestations et versements obligatoires (guerre).
33-94	Prestations et versements obligatoires (marine).
37-91	Participation aux dépenses de fonctionnement de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord.
	Section Air.
32-41	Alimentation de l'armée de l'air.
33-91	Prestations et versements obligatoires.
	Section Guerre.
32-41	Alimentation.
33-91	Prestations et versements obligatoires.
	Section Marine.
32-41	Alimentation.
33-91	Prestations et versements obligatoires.
34-32	Approvisionnements de la marine.

Etat H. — *Tableau, par chapitre, des dépenses ordinaires pouvant donner lieu à reports de crédits de 1956 à 1957.*

NUMÉROS des chapitres.	LIBELLÉ DES CHAPITRES
	Défense nationale et forces armées.
	Section Air.
34-71	Entretien et réparation du matériel aérien assurés par la direction technique et industrielle.
37-82	Dépenses diverses résultant des hostilités.
	Section Guerre.
37-91	Dépenses diverses résultant des hostilités.
	Section Marine.
34-62	Entretien des matériels de série de l'aéronautique navale.
34-73	Marchés et matières à l'industrie pour reconversion et pensions.
37-93	Frais de contentieux. — Réparations civiles et dépenses résultant de la liquidation des hostilités.
	Section forces terrestres d'Extrême-Orient.
32-43	Habillement, campement, couchage, ameublement, chauffage, éclairage, ventilation.
34-52	Entretien des véhicules, de l'armement et des munitions.
34-54	Entretien du matériel du service des transmissions.
34-61	Service de santé. — Matériel et fonctionnement.
35-61	Service du génie. — Entretien (domaine militaire et matériel).
37-81	Frais de contentieux et réparations civiles.

Décret n° 56-1376 du 31 décembre 1956 portant répartition des crédits votés pour 1957.

FRANCE D'OUTRE-MER

(Militaires.)

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi de finances pour 1957 n° 56-1327 du 29 décembre 1956;

Vu le décret n° 56-601 du 19 juin 1956 déterminant le mode de présentation du budget,

Décrète :

Art. 1er. — Il est ouvert au ministre de la France d'outre-mer pour 1957, au titre des dépenses ordinaires des services militaires du budget de la France d'outre-mer, des crédits s'élevant à la somme de 53.492.398.000 F.

Ces crédits s'appliquent au titre III : « Moyens des armes et services », conformément à la répartition, par service et par chapitre, figurant à l'état A annexé au présent décret.

Art. 2. — Il est ouvert au ministre de la France d'outre-mer pour 1957, au titre des dépenses en capital des services militaires du budget de la France d'outre-mer, des autorisations de programme s'élevant à la somme de 2.014.000.000 F et des crédits de payement s'élevant à la somme de 7.708.000.000 F.

Ces autorisations de programme et ces crédits de payement s'appliquent au titre V : « Equipement », conformément à la répartition, par service et par chapitre, figurant à l'état B annexé au présent décret.

Art. 3. — Sont autorisées, au ministère de la France d'outre-mer (services militaires), la création et la transformation des emplois dont la répartition, par service et par chapitre, figure à l'état C annexé au présent décret.

Art. 4. — La liste des chapitres du budget de la France d'outre-mer (services militaires) dont les dotations ont un caractère provisionnel est fixée, pour 1957, conformément à l'état D annexé au présent décret.

Art. 5. — La liste des chapitres concernant les dépenses de fonctionnement du budget de la France d'outre-mer (services militaires) pouvant donner lieu à reports de crédits par arrêté, de 1956 à 1957, en exécution des dispositions de l'article 23 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956, est fixée conformément à l'état E annexé au présent décret.

Art. 6. — Les dotations inscrites dans le présent décret seront utilisables dans les conditions fixées aux articles 60, 61 et 62 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956.

Art. 7. — Le ministre des affaires économiques et financières et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et communiqué aux commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République, conformément aux dispositions de l'article 59 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956.

Fait à Paris, le 31 décembre 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

Etat A. — *Tableau portant répartition, par chapitre, des crédits ouverts pour* 1957 *(dépenses militaires).*

(En milliers de francs.)

NUMÉROS des chapitres	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
	France d'outre-mer.			
	TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES			
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.			
31-01	Administration centrale. — Soldes et indemnités du personnel militaire	238.978	»	238.978
31-02	Administration centrale. — Traitements et indemnités des personnels civils	76.600	»	76.600
31-11	Solde de l'armée et indemnités. — Personnel officier	4.154.807	+ 224.298	4.379.105
31-12	Solde de l'armée et indemnités. — Personnel non officier	13.730.142	+ 945.780	14.675.922
31-13	Solde de non-activité, de congé et de réforme	160.000	»	160.000
31-21	Traitements et salaires du personnel civil permanent	2.097.994	+ 77.595	2.175.589
31-31	Gendarmerie. — Solde et indemnités. — Personnel officier	242.842	+ 24.201	267.043
31-32	Gendarmerie. — Solde et indemnités. — Personnel non officier	4.845.966	+ 298.991	5.144.957
31-33	Couverture de mesures diverses en faveur des personnels de l'Etat	3.200.000	»	3.200.000
	Totaux pour la 1re partie	28.747.329	+ 1.570.865	30.318.194

NUMÉROS des chapitres.	SERVICES	SERVICES VOTÉS	AUTORISATIONS nouvelles.	TOTAL des crédits ouverts.
	2e partie. — Entretien du personnel.			
32-31	Gendarmerie. — Entretien du personnel	1.110.760	+ 151.180	1.261.940
32-41	Service de santé	603.400	+ 48.727	652.127
32-81	Alimentation de la troupe	4.446.221	+ 171.760	4.617.981
32-82	Habillement. — Campement. — Couchage. — Ameublement	3.277.245	+ 191.240	3.468.485
32-83	Transport du personnel et déplacements	2.809.200	+ 384.365	3.193.565
	Totaux pour la 2e partie	12.246.826	+ 947.272	13.194.098
	3e partie. — Personnel. — Charges sociales.			
33-01	Administration centrale. — Prestations et versements à caractère obligatoire	47.380	»	47.380
33-81	Prestations et versements à caractère obligatoire	2.782.068	+ 139.450	2.921.518
33-82	Service social de l'armée dans les territoires d'outre-mer	105.036	+ 12.127	117.163
	Totaux pour la 3e partie	2.934.484	+ 151.577	3.086.061
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services.			
34-11	Instruction des cadres et de la troupe	232.829	+ 236.171	469.000
34-31	Gendarmerie. — Fonctionnement des services du matériel	334.750	»	334.750
34-51	Fonctionnement du service de l'armement	799.906	+ 147.094	947.000
34-52	Fonctionnement du service automobile	1.989.090	+ 213.910	2.203.000
34-61	Fonctionnement du service des transmissions	445.000	»	445.000
34-81	Remonte et fourrages	63.759	+ 34.326	98.085
	Totaux pour la 4e partie	3.865.334	+ 631.501	4.496.835
	5e partie. — Travaux d'entretien.			
35-31	Gendarmerie. — Entretien des bâtiments. — Locations	474.850	»	474.850
35-71	Entretien du domaine militaire. — Loyers. — Travaux du génie en campagne	1.726.762	+ 51.238	1.778.000
	Totaux pour la 5e partie	2.201.612	+ 51.238	2.252.850
	7e partie. — Dépenses diverses.			
37-01	Services divers	109.160	»	109.160
37-02	Frais de justice et réparations civiles	35.200	»	35.200
	Totaux pour la 7e partie	144.360	»	144.360
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs.			
38-81	Dépenses des exercices clos	Mémoire.	»	Mémoire.
38-82	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour la 8e partie	Mémoire.	»	Mémoire.
	RECAPITULATION			
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité	28.747.329	+ 1.570.865	30.318.194
	2e partie. — Entretien du personnel	12.246.826	+ 947.272	13.194.098
	3e partie. — Personnel. — Charges sociales	2.934.484	+ 151.577	3.086.061
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services	3.865.334	+ 631.501	4.496.835
	5e partie. — Travaux d'entretien	2.201.612	+ 51.238	2.252.850
	7e partie. — Dépenses diverses	144.360	»	144.360
	8e partie. — Dépenses rattachées à des exercices antérieurs	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour la France d'outre-mer (dépenses militaires)	50.139.945	+ 3.352.453	53.492.398

Etat B. — *Tableau portant répartition, par chapitre, des autorisations de programme et des crédits de payement ouverts pour 1957 (dépenses en capital des services civils).*

(En milliers de francs.)

NUMEROS des chapitres.	SERVICES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CRÉDITS DE PAYEMENT		
		Services votés.	Autorisations nouvelles.	Totaux.	Services votés.	Autorisations nouvelles.	Totaux.
	France d'outre-mer.						
	Titre V. — EQUIPEMENT						
	2e partie. — Investissements techniques et industriels.						
52-41	Equipement technique du service de santé	»	14.000	14.000	»	14.000	14.000
52-81	Equipement technique du service de l'intendance	»	»	»	Mémoire.	»	Mémoire.
	Totaux pour la 2e partie	»	14.000	14.000	Mémoire.	14.000	14.000
	3e partie. — Fabrications.						
53-31	Gendarmerie. — Equipement en matériel des unités	»	500.000	500.000	119.101	100.000	219.101
53-51	Rénovation des parcs de matériels et équipement des unités nouvelles	»	»	»	4.100.000	»	4.100.000
	Totaux pour la 3e partie	»	500.000	500.000	4.219.101	100.000	4.319.101
	4e partie. — Infrastructure.						
54-31	Gendarmerie. — Constructions outre-mer	»	1.500.000	1.500.000	895.000	100.000	995.000
54-71	Travaux et installations domaniales	»	»	»	2.379.899	»	2.379.899
	Totaux pour la 4e partie	»	1.500.000	1.500.000	3.274.899	100.000	3.374.899
	Totaux pour la France d'outre-mer	»	2.014.000	2.014.000	7.494.000	214.000	7.708.000

Etat C. — *Tableau des créations et transformations d'emplois autorisées pour 1957.*

France d'outre-mer (dépenses militaires).

A. — *Personnels civils.*

CHAPITRES	SERVICES	CRÉATIONS	SUPPRESSIONS
31-21	Personnel civil permanent:		
	Européens	5 assistantes sociales.	33 européens à solde mensuelle.
	Autochtones	17 autochtones à solde mensuelle. 4 autochtones à solde journalière. 21	79 autochtones à solde journalière.
	Totaux	26	112

B. — *Personnels militaires.*

CHAPITRES	SERVICES	CRÉATIONS	SUPPRESSIONS
31-11	Solde de l'armée et indemnités. — Personnel officier.	3 généraux de brigade (675). 3 lieutenants-colonels (475). 11 commandants (418). 35 capitaines (355). 39 lieutenants et sous-lieutenants (250-330) (185-250). 6 lieutenants (250-330). 97	1 colonel (550).
31-12	Solde de l'armée et indemnités. — Personnel non officier.	53 adjudants-chefs (230). 59 adjudants (222). 7 sergents-majors (211). 316 sergents-chefs (198). 54 sergents (188). 937 caporaux-chefs (168). 278 caporaux A. D. L. 295 soldats A. D. L. 1.999	3 aspirants (235). 74 sergents (188). 8 caporaux-chefs (168). 21 caporaux. 1.521 soldats. 1.627
31-31	Gendarmerie. — Solde et indemnités. — Personnel officier.	2 lieutenants-colonels (475). 3 commandants (418). 16 capitaines (355). 21	8 lieutenants (290).
31-32	Gendarmerie. — Solde et indemnités. — Personnel non officier.	2 adjudants-chefs (265). 7 adjudants (245). 16 maréchaux des logis chefs (233). 27 gendarmes (204). 52 5 auxiliaires hors classe (230). 17 auxiliaires de 1re classe (222). 38 auxiliaires de 2e classe (198). 313 auxiliaires de 3e classe (188). 4 élèves auxiliaires (168). 377	317 auxiliaires à solde spéciale.
	Totaux généraux.....	2.546	1.953

Etat D. — *Tableau des chapitres dotés de crédits provisionnels.*

NUMÉROS DES CHAPITRES	LIBELLÉ DES CHAPITRES
	France d'outre-mer.
32-81	Alimentation de la troupe.
33-01	Administration centrale. — Prestations et versements à caractère obligatoire.
33-81	Prestations et versements à caractère obligatoire.

Etat E. — *Tableau, par chapitre, des dépenses ordinaires pouvant donner lieu à reports de crédits de 1956 à 1957.*

NUMÉROS DES CHAPITRES	LIBELLÉ DES CHAPITRES
	France d'outre-mer. (Services militaires.)
34-51	Fonctionnement du service de l'armement.
34-52	Fonctionnement du service automobile.
34-61	Fonctionnement du service des transmissions.
35-31	Gendarmerie. — Entretien des bâtiments. — Locations.
35-71	Entretien du domaine militaire. — Loyers. — Travaux du génie en campagne.

Décret n° 56-1377 du 31 décembre 1956 portant répartition des dotations applicables aux comptes spéciaux du Trésor pour 1957.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières et du secrétaire d'Etat au budget;

Vu la loi de finances pour 1957 n° 56-1327 du 29 décembre 1956;

Vu le décret n° 56-601 du 19 juin 1956 déterminant le mode de présentation du budget,

Décrète:

Art. 1er. — Les découverts applicables en 1957 aux comptes de commerce s'élèvent, pour chaque compte, au montant figurant à l'état A annexé au présent décret.

Art. 2. — Les crédits de dépenses applicables en 1957 aux comptes d'affectation spéciale sont répartis, par compte et par chapitre, conformément à l'état B annexé au présent décret.

Les recettes affectées en 1957 à ces comptes sont évaluées, pour chaque compte et par ligne de recettes, aux montants figurant au même état.

Art. 3. — Les découverts applicables en 1957 aux comptes de règlement avec les gouvernements étrangers s'élèvent, pour chaque compte, au montant figurant à l'état C annexé au présent décret.

Art. 4. — Les découverts applicables en 1957 aux comptes d'opérations monétaires s'élèvent, pour chaque compte, au montant figurant à l'état D annexe au présent décret.

Art. 5. — Les crédits de dépenses applicables en 1957 aux comptes d'avances du Trésor sont répartis, par compte et par ligne de compte, conformément à l'état E annexé au présent décret.

Les recettes imputables à ces comptes sont évaluées, pour chaque compte ou ligne de compte, aux montants figurant au même état.

Art. 6. — Les dotations inscrites dans le présent décret seront utilisables dans les conditions fixées aux articles 60, 61 et 62 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956.

Art. 7. — Le ministre des affaires économiques et financières et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et communiqué aux commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République, conformément aux dispositions de l'article 59 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956.

Fait à Paris, le 31 décembre 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

ÉTATS ANNEXÉS

Etat A. — *Comptes de commerce.*

MINISTÈRES GESTIONNAIRES	DÉSIGNATION DES COMPTES	CRÉDITS de dépenses (1).	PRÉVISIONS de recettes.	DÉCOUVERTS
Affaires économiques	Fonds de soutien et de régularisation du marché des oléagineux fluides alimentaires	1.500.000.000	250.000.000	Néant.
Agriculture	Règlement de fournitures et travaux mis à la charge des adjudicataires et cessionnaires des coupes de bois domaniales et des adjudicataires de droits divers dans les forêts et domaines de l'Etat	385.000.000	385.000.000	Néant.
Idem	Fonds de garantie mutuelle et d'orientation de la production agricole	6.000.000.000	6.000.000.000	Néant.
Education nationale	Groupement des achats de matériels de l'éducation nationale	2.300.000.000	2.300.000.000	800.000.000
Défense nationale (guerre)	Subsistances militaires	35.000.000.000	33.000.000.000	11.000.000.000
Idem	Fabrications d'armement	125.000.000.000	125.000.000.000	2.000.000.000
Défense nationale (marine)	Fonds d'approvisionnement du service des constructions et armes navales	7.500.000.000	7.500.000.000	1.650.000.000
Défense nationale (air)	Fonds d'approvisionnement de la direction technique et industrielle de l'air	1.100.000.000	1.290.000.000	350.000.000
Idem	Réparations de matériels aériens pour le compte des pays membres de l'O. T. A. N.	370.000.000	290.000.000	300.000.000
Idem	Fabrication de certains matériels aéronautiques	1.206.000.000	5.017.000.000	22.200.000.000
Finances	Opérations commerciales de l'enregistrement et des domaines	4.155.000.000	4.180.000.000	Néant.
Idem	Réception et vente de marchandises de l'aide américaine.	Mémoire.	Mémoire.	15.000.000.000
Idem	Assurances et réassurances maritimes et transports	300.000.000	500.000.000	Néant.
Idem	Gestion de titres de sociétés d'économie mixte appartenant à l'Etat	2.500.000.000	2.000.000.000	6.000.000.000
Idem	Opérations de compensation sur denrées et produits divers.	14.581.000.000	14.055.000.000	Néant.
Justice	Régie industrielle des établissements pénitentiaires	655.000.000	655.000.000	300.000.000
Présidence du conseil (commissariat à l'énergie atomique).	Financement de stocks d'uranium et de thorianite	1.000.000.000	200.000.000	1.800.000.000
Reconstruction et logement	Fonds national d'aménagement du territoire	11.000.000.000	1.000.000.000	20.000.000.000
	Totaux	214.552.000.000	203.622.000.000	81.400.000.000

(1) Crédits évaluatifs.

Etat B. — *Comptes d'affectation spéciale.*

MINISTÈRES gestionnaires.	DÉSIGNATION DES COMPTES	DEVELOPPEMENT DES CRÉDITS OUVERTS ET DES RECETTES PRÉVUES	
		RECETTES	
Agriculture.....	Fonds national pour le développement des adductions d'eau.	1° Produit de la redevance sur les consommations d'eau.....	3.000.000.000
		2° Annuités de remboursement des prêts.....	Mémoire.
		3° Prélèvement sur le produit du pari mutuel.....	1.200.000.000
		4° Recettes diverses ou accidentelles.....	Mémoire.
		Total	4.200.000.000
		DEPENSES	
		Chapitre 1er. — Versement de subventions payables par annuités	1.500.000.000
		Chapitre 2. — Versement de prêts.....	Mémoire.
		Chapitre 3. — Remboursement des frais de fonctionnement....	75.000.000
		Chapitre 4. — Dépenses diverses ou accidentelles.....	Mémoire.
		Chapitre 5. — Mise en réserve des excédents de recettes de l'année (1).....	2.625.000.000
		Total	4.200.000.000
		RECETTES	
Idem.....	Fonds forestier national.....	1° Produit de la taxe.....	3.900.000.000
		2° Remboursement des prêts en numéraire pour reboisement...	20.000.000
		3° Remboursement des prêts sous forme de travaux de reboisement exécutés par l'Etat.....	17.000.000
		4° Remboursement des prêts en numéraire pour équipement et protection de la forêt.....	110.000.000
		5° Remboursement des prêts sous forme de travaux d'équipement et de protection.....	3.000.000
		6° Remboursement des prêts pour éviter le démembrement et les coupes abusives.....	45.000.000
		7° Recettes diverses ou accidentelles.....	105.000.000
		8° Prélèvement sur les excédents de recettes des annnées antérieures	2.500.000.000
		Total	6.700.000.000
		DEPENSES	
		Chapitre 1er. — Reboisement.....	3.870.000.000
		Chapitre 2. — Conservation et mise en valeur de la forêt.....	2.080.000.000
		Chapitre 3. — Personnel.....	402.000.000
		Chapitre 4. — Matériel et frais de fonctionnement.....	77.000.000
		Chapitre 5. — Dépenses diverses ou accidentelles (1).....	2.000.000
		Chapitre 6. — Remboursement des taxes indûment perçues (1).	268.000.000
		Total	6.700.000.000
		RECETTES	
Idem.....	Fonds complémentaire de garantie des graines oléagineuses métropolitaines.	1° Produit de la cotisation additionnelle	9.000.000
		2° Recettes diverses ou accidentelles	Mémoire.
		3° Prélèvement sur les excédents de recettes des années antérieures	12.000.000
		Total	21.000.000
		DEPENSES	
		Chapitre 1er. — Versement des primes temporaires	21.000.000
		Chapitre 2. — Dépenses diverses ou accidentelles	Mémoire.
		Total	21.000.000
Défense nationale et finances et affaires économiques.	Réception des équipements et matériels du plan d'assistance militaire.	Recettes	Mémoire.
		Dépenses	Mémoire.

(1) Crédits évaluatifs.

MINISTÈRES gestionnaires.	DÉSIGNATION DES COMPTES	DÉVELOPPEMENT DES CRÉDITS OUVERTS ET DES RECETTES PRÉVUES	
		RECETTES	
Défense nationale (guerre).	Financement de diverses dépenses d'intérêt militaire	1° Versement du budget général	1.000.000.000
		2° Versement de la contribution des nations signataires du Pacte atlantique	64.910.000.000
		3° Recettes diverses ou accidentelles	Mémoire.
		Total	65.910.000.000
		DEPENSES	
		TITRE Ier. — INSTALLATIONS DE L'ARMÉE DE TERRE AMÉRICAINE	
		Chapitre 1er. — Personnel et main-d'œuvre	14.000.000.000
		Chapitre 2. — Transports	1.650.000.000
		Chapitre 3. — Approvisionnements et fournitures	3.200.000.000
		Chapitre 4. — Travaux immobiliers	12.000.000.000
		Chapitre 5. — Télécommunications	500.000.000
		Chapitre 6. — Acquisitions immobilières	500.000.000
		Chapitre 7. — Baux et loyers	150.000.000
		Chapitre 8. — Autres services et facilités	1.925.000.000
		Total	33.925.000.000
		TITRE II. — INSTALLATIONS DE L'ARMÉE DE L'AIR AMÉRICAINE	
		Chapitre 21. — Personnel et main-d'œuvre	7.000.000.000
		Chapitre 22. — Transports	350.000.000
		Chapitre 23. — Approvisionnements et fournitures	650.000.000
		Chapitre 24. — Travaux immobiliers	11.000.000.000
		Chapitre 25. — Télécommunications	400.000.000
		Chapitre 26. — Acquisitions immobilières	200.000.000
		Chapitre 27. — Baux et loyers	200.000.000
		Chapitre 28. — Autres services et facilités	1.000.000.000
		Total	20.800.000.000
		TITRE III. — INSTALLATIONS DE L'ARMÉE DE L'AIR CANADIENNE	
		Chapitre 31. — Personnel et main-d'œuvre	600.000.000
		Chapitre 32. — Transports	90.000.000
		Chapitre 33. — Approvisionnements et fournitures	700.000.000
		Chapitre 34. — Travaux immobiliers	600.000.000
		Chapitre 35. — Télécommunications	150.000.000
		Chapitre 36. — Acquisitions immobilières	5.000.000
		Chapitre 37. — Baux et loyers	10.000.000
		Chapitre 38. — Autres services et facilités	200.000.000
		Total	2.355.000.000
		TITRE IV. — INSTALLATIONS DU S. H. A. P. E.	
		Chapitre 41. — Personnel et main-d'œuvre	10.000.000
		Chapitre 42. — Transports	10.000.000
		Chapitre 43. — Approvisionnements et fournitures	10.000.000
		Chapitre 44. — Travaux immobiliers	30.000.000
		Chapitre 45. — Télécommunications	10.000.000
		Chapitre 46. — Acquisitions immobilières	Mémoire.
		Chapitre 47. — Baux et loyers	10.000.000
		Chapitre 48. — Autres services et facilités	20.000.000
		Total	100.000.000
		TITRE V. — INSTALLATIONS EN AFRIQUE DU NORD	
		Chapitre 51. — Personnel et main-d'œuvre	4.200.000.000
		Chapitre 52. — Transports	600.000.000
		Chapitre 53. — Approvisionnements et fournitures	25.000.000
		Chapitre 54. — Travaux immobiliers	2.500.000.000
		Chapitre 55. — Télécommunications	50.000.000
		Chapitre 56. — Acquisitions immobilières	100.000.000
		Chapitre 57. — Baux et loyers	100.000.000
		Chapitre 58. — Autres services et facilités	1.000.000.000
		Total	8.675.000.000

MINISTÈRES gestionnaires.	DÉSIGNATION DES COMPTES	DÉVELOPPEMENT DES CRÉDITS OUVERTS ET DES RECETTES PRÉVUES	
Défense nationale (guerre) (*suite*).	**Financement de diverses dépenses d'intérêt militaire** (*suite*).	TITRE VI. — INSTALLATIONS DIVERSES	
		Chapitre 61. — Personnel et main-d'œuvre	20.000.000
		Chapitre 62. — Transports	5.000.000
		Chapitre 63. — Approvisionnements et fournitures	15.000.000
		Chapitre 64. — Travaux immobiliers	15.000.000
		Chapitre 65. — Télécommunications	5.000.000
		Chapitre 66. — Acquisitions immobilières	Mémoire.
		Chapitre 67. — Baux et loyers	5.000.000
		Chapitre 68. — Autres services et facilités	10.000.000
		Total	75.000.000
		Total général	65.910.000.000
		RECETTES	
Éducation nationale.	**Allocation aux familles d'enfants recevant l'enseignement du premier degré.**	1° Ventilation du produit de la taxe sur la valeur ajoutée	23.800.000.000
		2° Ventilation du produit de la taxe de circulation sur les viandes	1.700.000.000
		3° Recettes diverses ou accidentelles	Mémoire.
		4° Prélèvement sur les excédents de recettes des années antérieures	9.448.000.000
		Total	34.948.000.000
		DEPENSES	
		Chapitre 1er. — Versement de l'allocation de scolarité	29.640.000.000
		Chapitre 2. — Distribution de lait sucré	5.000.000.000
		Chapitre 3. — Remboursement des frais de gestion	308.000.000
		Chapitre 4. — Dépenses diverses ou accidentelles	Mémoire.
		Chapitre 5. — Restitution des droits indûment perçus	Mémoire.
		Total	34.948.000.000
		RECETTES	
Finances et affaires économiques.	**Compte d'emploi des jetons de présence et tantièmes revenant à l'Etat.**	1. — Montant des jetons de présence et tantièmes versés par les organismes publics, les sociétés d'économie mixte et leurs filiales et des sommes payées pour frais de contrôle par les entreprises auprès desquelles sont placés des commissaires du Gouvernement et des censeurs d'Etat	95.000.000
		2. — Recettes diverses ou accidentelles	Mémoire.
		3. — Prélèvement sur les excédents de recettes des années antérieures	20.000.000
		Total	115.000.000
		DEPENSES	
		Chapitre 1er. — Indemnités allouées aux fonctionnaires représentant l'Etat dans les organismes publics, les sociétés d'économie mixte et leurs filiales et aux commissaires du Gouvernement et censeurs d'Etat placés auprès de certaines entreprises	75.000.000
		Chapitre 2. — Versement au budget général	40.000.000
		Chapitre 3. — Dépenses diverses ou accidentelles	Mémoire.
		Total	115.000.000
		RECETTES	
		SECTION I. — *Fonds national de la productivité.*	
Idem	**Dépenses diverses en contrepartie de l'aide américaine.**	1° Prélèvements spéciaux sur la contrevaleur en francs de l'aide américaine	Mémoire.
		2° Recettes diverses ou accidentelles	Mémoire.
		SECTION II. — *Affectations diverses.*	
		1° Prélèvements spéciaux sur la contrevaleur en francs de l'aide américaine	Mémoire.
		2° Recettes diverses ou accidentelles	Mémoire.

MINISTÈRES gestionnaires.	DÉSIGNATION DES COMPTES	DEVELOPPEMENT DES CRÉDITS OUVERTS ET DES RECETTES PRÉVUES	
		DEPENSES	
		SECTION I. — *Fonds national de la productivité.*	
Finances et affaires économiques (suite).		Chapitre 1er. — Versement au budget général	Mémoire.
		Chapitre 2. — Versement au fonds de développement économique et social	Mémoire.
		Chapitre 3. — Dépenses diverses ou accidentelles	Mémoire.
		SECTION II. — *Affectations diverses.*	
		Chapitre 1er — Affectations diverses	Mémoire.
		Chapitre 2. — Dépenses diverses ou accidentelles	Mémoire.
		RECETTES	
Idem	**Service financier de la loterie nationale.**	1° Produit brut des émissions	49.280.000.000
		2° Recettes accessoires de la régie de rachat	875.000.000
		3° Recettes diverses ou accidentelles	125.000.000
		Total	50.280.000.000
		DEPENSES	
		Chapitre 1er. — Attribution des lots (1)	29.568.000.000
		Chapitre 2. — Dépenses administratives (personnel)	134.000.000
		Chapitre 3. — Contribution aux frais entraînés par le contrôle financier	1.500.000
		Chapitre 4. — Dépenses administratives (matériel)	405.000.000
		Chapitre 5. — Frais de placement (1)	1.330.000.000
		Chapitre 6. — Propagande et publicité	935.000.000
		Chapitre 7. — Rachat de billets et reprise de dixièmes (1)	1.530.000.000
		Chapitre 8. — Remboursement cas force majeure et débets admis en surséance indéfinie (1)	500.000
		Chapitre 9. — Versement du produit net (1)	16.376.000.000
		Chapitre 10. — Dépenses diverses ou accidentelles	Mémoire.
		Total	50.280.000.000
		RECETTES	
Idem	**Opérations sur titres remis en règlement de l'impôt de solidarité nationale.**	1° Revenu des actions et parts attribuées à l'Etat	20.000.000
		2° Produit de la vente des actions et parts attribuées à l'Etat	Mémoire.
		3° Recettes diverses ou accidentelles	Mémoire.
		Total	20.000.000
		DEPENSES	
		Chapitre 1er. — Libération des actions et parts attribuées à l'Etat et souscription aux augmentations de capital	15.000.000
		Chapitre 2 — Dépenses diverses ou accidentelles	Mémoire.
		Chapitre 3. — Mise en réserve des excédents de recettes de l'année (1)	5.000.000
		Total	20.000.000
		RECETTES	
Idem	**Frais de fonctionnement des organismes chargés du contrôle des activités financières.**	1° Montant de la contribution de la profession	45.000.000
		2° Recettes diverses ou accidentelles	Mémoire.
		Total	45.000.000
		DEPENSES	
		Chapitre 1er. — Versement de la contribution	45.000.000
		Chapitre 2. — Dépenses diverses ou accidentelles	Mémoire.
		Total	45.000.000

(1) Crédits évaluatifs.

MINISTÈRES gestionnaires.	DÉSIGNATION DES COMPTES	DÉVELOPPEMENT DES CRÉDITS OUVERTS ET DES RECETTES PRÉVUES	
		RECETTES	
Finances et affaires économiques (*suite*).	Modernisation des débits de tabacs.	1° Prélèvement sur les redevances	580.000.000
		2° Amortissement des prêts	107.000.000
		3° Reversements exceptionnels sur subventions et prêts	23.000.000
		4° Recettes diverses ou accidentelles	Mémoire.
		5° Prélèvement sur les excédents de recettes des années antérieures	150.000.000
		Total	860.000.000
		DEPENSES	
		Chapitre 1er.— Frais d'approvisionnement des débits de tabac	260.000.000
		Chapitre 2. — Subventions	180.000.000
		Chapitre 3. — Prêts	395.000.000
		Chapitre 4. — Frais de gestion	4.000.000
		Chapitre 5. — Restitution des sommes indûment perçues	Mémoire.
		Chapitre 6. — Versement au budget général des intérêts sur prêts	21.000.000
		Chapitre 7. — Dépenses diverses ou accidentelles	Mémoire.
		Total	860.000.000
		RECETTES	
France d'outre-mer....	Fonds commun de la recherche scientifique et technique d'outre-mer.	1° Versements du budget général	1.750.000.000
		2° Versement des territoires d'outre-mer	1.725.000.000
		3° Subventions ou dotations diverses	Mémoire.
		4° Recettes diverses ou accidentelles	Mémoire.
		5° Prélèvement sur les excédents de recettes des années antérieures	95.000.000
		Total	3.570.000.000
		DEPENSES	
		Chapitre 1er.— Versements aux organismes de recherches	3.568.000.000
		Chapitre 2. — Remboursement au budget général des dépenses de fonctionnement du fonds	Mémoire.
		Chapitre 3. — Dépenses diverses ou accidentelles	2.000.000
		Total	3.570.000.000
Présidence du conseil..	Fonds de secours aux victimes de sinistres et calamités.	Recettes	Mémoire.
		Dépenses	Mémoire.

Comptes d'affectation spéciale.

RECAPITULATION

DESIGNATION DES COMPTES	RECETTES	DÉPENSES
	Francs.	Francs.
Fonds national pour le développement des adductions d'eau	4.200.000.000	4.200.000.000
Fonds forestier national	6.700.000.000	6.700.000.000
Fonds complémentaire de garantie des graines oléagineuses métropolitaines	21.000.000	21.000.000
Réception des équipements et matériels du plan d'assistance militaire	Mémoire.	Mémoire.
Financement de diverses dépenses d'intérêt militaire	65.910.000.000	65.910.000.000
Allocation aux familles d'enfants recevant l'enseignement du premier degré	34.948.000.000	34.948.000.000
Compte d'emploi des jetons de présence et tantièmes revenant à l'Etat	115.000.000	115.000.000
Dépenses diverses en contre-partie de l'aide américaine	Mémoire.	Mémoire.
Service financier de la loterie nationale	50.280.000.000	50.280.000.000
Opérations sur titres remis en règlement de l'impôt de solidarité nationale	20.000.000	20.000.000
Frais de fonctionnement des organismes chargés du contrôle des activités financières	45.000.000	45.000.000
Modernisation des débits de tabacs	860.000.000	860.000.000
Fonds commun de la recherche scientifique et technique d'outre-mer	3.570.000.000	3.570.000.000
Fonds de secours aux victimes de sinistres et calamités	Mémoire.	Mémoire.
Totaux	166.669.000.000	166.669.000.000

Etat C. — *Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers.*

MINISTÈRES gestionnaires.	DÉSIGNATION DES COMPTES	DÉCOUVERTS
		Francs.
Défense nationale (guerre).	Règlement des créances françaises nées sur l'armée belge pendant la guerre.....	100.000.000
	Contribution des nations signataires du Pacte atlantique au financement de diverses dépenses d'intérêt militaire.....	15.000.000.000
Finances et affaires économiques.	Aide consentie par le Gouvernement des Etats-Unis.....	Néant.
Idem.....	Emploi des fonds de l'aide américaine par le Gouvernement des Etats-Unis.....	Néant.
Idem.....	Fonds déposés au Trésor avec intérêts par la Banque de France pour le compte de gouvernements étrangers.....	Néant.
Idem.....	Compte d'exécution de divers accords financiers avec les gouvernements étrangers.....	Néant.
Idem.....	Compte d'exécution de la convention financière franco-belge relative au remboursement des crédits belges par des livraisons de biens de défense.....	Néant.
Idem.....	Exécution des accords conclus avec les gouvernements polonais, tchécoslovaque, hongrois, yougoslave et bulgare relatifs à l'indemnisation d'intérêts français.....	Néant.
Idem.....	Exécution de l'accord franco-polonais du 7 septembre 1951, du protocole financier franco-yougoslave du 27 juillet 1955 et de l'accord franco-bulgare du 23 juillet 1955.....	Néant.
Idem.....	Exécution des dispositions de l'article 11 de la loi du 24 mai 1951.....	Néant.
Idem.....	Application de la convention économique franco-sarroise du 20 mai 1953.....	1.100.000.000
Idem.....	Application de l'accord de coopération économique et d'assistance technique franco-yougoslave du 17 juillet 1955.....	1.500.000.000
	Total.....	17.700.000.000

Etat D. — *Comptes d'opérations monétaires.*

MINISTÈRES gestionnaires.	DÉSIGNATION DES COMPTES	DÉCOUVERTS
		Francs.
Finances et affaires économiques.	Application de la réforme monétaire dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle (1).....	50.000.000
Idem.....	Conversion de francs en deutschemark et inversement entraînée par le fonctionnement des services français en Allemagne (1).....	1.500.000.000
Idem.....	Pertes et bénéfices de change (1).....	2.000.000.000
Idem.....	Emission de billets du Trésor libellés en francs et valables en Allemagne pour les forces françaises et les personnes autorisées par elles (2).....	Néant.
Idem.....	Emission de billets du Trésor libellées en francs de Djibouti (2).....	Néant.
Idem.....	Compte d'opérations monétaires avec les instituts d'émission du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam (1).....	Néant.
	Total.....	3.550.000.000

(1) Le solde créditeur ou débiteur de ce compte sera porté en fin d'année à un compte de résultat et ne sera pas repris en balance d'entrée.

(2) Le solde créditeur ou débiteur de ce compte en fin d'année sera repris en balance d'entrée à la gestion suivante.

Etat E. — *Comptes d'avances.*

DESIGNATION DES COMPTES	CRÉDITS DE DÉPENSES	ÉVALUATIONS de recettes.
	Francs.	Francs.
Avances à des gouvernements ou services étrangers et à des organismes internationaux.		
Gouvernement sarrois	(1)	Mémoire.
Avances aux budgets annexes.		
Service des poudres	9.000.000.000	7.696.000.000
Couverture des déficits d'exploitation du budget des postes, télégraphes et téléphones (exercices clos)	Néant.	Mémoire.
Avances aux établissements publics nationaux et services autonomes de l'Etat.		
Caisse nationale des marchés de l'Etat	1.000.000.000	1.000.000.000
Etablissement national des invalides de la marine	Néant.	Mémoire.
Office national interprofessionnel des céréales	(1)	1.000.000.000
Service des alcools	Néant.	12.000.000.000
Avances aux collectivités locales et établissements publics locaux.		
Collectivités et établissements publics (art. 70 de la loi du 31 mars 1932)	27.000.000.000	1.450.000.000
Départements et communes (art. 14 de la loi n° 46-2921 du 23 décembre 1946)	500.000.000	300.000.000
Département de la Seine	(1)	Mémoire.
Ville de Paris	(1)	Mémoire.
Avances sur le montant des impositions revenant aux départements, communes, établissements et divers organismes (2)	285.000.000.000	278.000.000.000
Avances aux territoires et services d'outre-mer.		
Article 70 de la loi du 31 mars 1932	(1)	9.400.000.000
Article 14 de la loi du 23 décembre 1946	(3)	Mémoire.
Avances spéciales sur recettes budgétaires (2)	20.000.000.000	20.000.000.000
Avances à la Société nationale des chemins de fer français.		
Article 25 de la convention du 31 août 1937 (avances sans intérêts)	19.000.000	17.176.000.000
Article 27 de la convention du 31 août 1937 (avances avec intérêts)	Néant.	8.763.000.000
Convention du 8 janvier 1941	232.000.000	1.554.000.000
Avances à des services concédés ou nationalisés ou à des sociétés d'économie mixte.		
Compagnie française des câbles sous-marins	Néant.	Mémoire.
Compagnie du chemin de fer franco-éthiopien (loi du 3 avril 1909, convention du 8 mars 1909)	Mémoire.	Mémoire.
Avances à des entreprises industrielles et commerciales.		
Séquestres gérés par l'administration des domaines	Néant.	3.000.000
Avances à divers organismes, services ou particuliers.		
Services chargés de la recherche d'opérations illicites (2)	32.000.000	32.000.000
Avances au Crédit national pour l'aide à la production cinématographique	1.000.000.000	1.000.000.000
Avances aux fonctionnaires de l'Etat pour l'acquisition de moyens de transport	800.000.000	680.000.000
Fonds national d'amélioration de l'habitat	Néant.	Mémoire.
Avances pour le règlement des dépenses imputables aux budgets locaux des territoires d'outre-mer et aux sections locales du F.I.D.E.S.	80.000.000	80.000.000
Avances à divers organismes de caractère social	15.000.000.000	8.100.000.000
Totaux	359.663.000.000	368.234.000.000

(1) Crédits de dépenses compris dans le crédit de 27 milliards applicable au compte « Avances aux collectivités locales et établissements publics locaux: » Collectivités et établissements publics (art. 70 de la loi du 31 mars 1932).

(2) Crédits évaluatifs.

(3) Crédits de dépenses compris dans le crédit de 500 millions applicable au compte « Avances aux collectivités locales et établissements publics locaux: » Départements et communes (art. 14 de la loi n° 46-2921 du 23 décembre 1946).

Décret n° 56-1378 du 31 décembre 1956 relatif au régime fiscal de certains produits ou services d'utilisation courante.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi n° 56-1328 du 29 décembre 1956 relative au régime fiscal des produits ou services d'utilisation courante;

Vu le décret n° 56-454 du 2 mai 1956;

Vu le code général des impôts,

Décrète:

Art. 1er. — A compter du 1er janvier 1957 et jusqu'au 30 juin 1957 au plus tard:

1° La perception de la taxe sur la valeur ajoutée demeure suspendue, dans les conditions prévues par le décret n° 56-454 du 2 mai 1956, en ce qui concerne les importations et les ventes des produits énumérés ci-après:

Huiles fluides alimentaires et huiles végétales destinées à la fabrication des huiles fluides alimentaires;

Chocolat à croquer et à cuire en tablettes, fèves de cacao et beurre de cacao;

Pâtes alimentaires;

Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de fruits obtenues par cuisson avec addition de sucre; fruits, pulpes et jus de fruits destinés à la confiturerie;

2° La taxe sur la valeur ajoutée est perçue au taux de 6 p. 100 en ce qui concerne les importations et les ventes des produits énumérés ci-après:

a) Farine de blé, extraits à P S-5 ou P S-10;

b) Farines composées pour enfants;

c) Vinaigres comestibles et alcool destiné à la fabrication des vinaigres comestibles;

d) Chicorée torréfiée et cossettes de chicorée;

e) Sucre.

Dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion, le taux de la taxe sur la valeur ajoutée est fixé à 3 p. 100 pour ces produits;

3° La perception de la taxe spéciale prévue à l'article 283 du code général des impôts demeure suspendue en ce qui concerne les importations et les ventes des produits énumérés ci-après:

Vinaigres comestibles;

Chicorée torréfiée;

4° Le tarif de la taxe unique sur les vins prévue aux articles 442 *bis* et 442 *ter* du code général des impôts demeure fixé à 405 F par hectolitre, sauf en ce qui concerne les vins à appellation d'origine contrôlée, les vins d'Alsace et les vins doux naturels soumis au régime fiscal des vins;

5° La perception du timbre des quittances et de la taxe spéciale instituée par l'article 4 de la loi n° 53-684 du 6 août 1953 demeure suspendue pour les billets d'entrée dans les salles de spectacles cinématographiques dont le prix au public est inférieur ou égal à 155 F.

Art. 2. — La régularisation prévue à l'article 6 du décret n° 56-454 du 2 mai 1956 devra, en ce qui concerne les affaires visées à l'article 1er (2°, *e*) ci-dessus et pour la période comprise entre le 29 février 1956 et la date d'entrée en vigueur de l'arrêté fixant le prix du sucre pour la campagne 1956-1957, être opérée dans les conditions ci-après:

Les redevables visés à l'article 5 dudit décret seront tenus, pour les ventes réalisées au cours de ladite période, de verser au Trésor le montant des sommes correspondant à la différence entre le taux de 12 p. 100 et le pourcentage de baisse imposé par l'arrêté n° 23-269 du 28 février 1956, sous déduction des taxes afférentes aux biens et services visés audit article 5.

Sous réserve de facturation distincte par le vendeur, ces sommes seront elles-mêmes déductibles chez les acheteurs dans les conditions de droit commun.

Art. 3. — Le ministre des affaires économiques et financières le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 décembre 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires économiques et financières,

PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat au budget,

JEAN FILIPPI.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Administration centrale.

Par arrêté du 26 décembre 1956, M. Julien (René), agent supérieur de 2e classe (3e échelon), inscrit au tableau d'avancement à la 1re classe pour l'année 1956, est nommé agent supérieur de 1re classe, à compter du 25 décembre 1956.

Par arrêté du 26 décembre 1956, Mme Cazenobe (Colette), secrétaire d'administration de 2e classe (3e échelon), précédemment placée en position de détachement pour une durée d'un an, à compter du 1er octobre 1955, dans un emploi de professeur certifié stagiaire de 3e année, à l'école normale supérieure de l'enseignement technique, nommée et titularisée professeur de collège technique à compter du 1er octobre 1956, est rayée à cette dernière date du corps des secrétaires d'administration du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Par arrêté du 26 décembre 1956, sont rapportées les dispositions de l'arrêté du 2 mai 1956 portant détachement de M. Bonnet (André), administrateur civil de 1re classe au ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, dans un emploi d'inspecteur général des services administratifs de l'éducation nationale pour une durée de cinq ans, à compter du 20 février 1956.

M. Bonnet, promu administrateur civil de classe exceptionnelle, à compter du 1er janvier 1956, est détaché en cette qualité dans un emploi d'inspecteur général des services administratifs de l'éducation nationale (3e échelon) pour une durée de cinq ans, à compter du 20 février 1956.

Jeunesse et sports.

Par arrêté du 26 décembre 1956, M. Chaigneau (Stanislas), inspecteur de la jeunesse et des sports (cadre départements, 2e classe), au service départemental des Côtes-du-Nord, est placé en position de détachement d'office, pour une période de cinq ans, à compter du 1er juillet 1955, auprès du centre régional d'éducation physique de Poitiers, en vue d'exercer les fonctions de directeur de centre.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Travaux publics, mines et techniques industrielles.

Par arrêté du 26 décembre 1956, M. Catherine (Kléber), ingénieur de 1re classe des travaux publics de la France d'outre-mer, précédemment en service détaché auprès de la municipalité de Fort-de-France, est réintégré dans le cadre général des travaux publics de la France d'outre-mer pour compter du 26 avril 1956.

M. Catherine (Kléber), ingénieur de 1re classe des travaux publics de la France d'outre-mer, est placé dans la position de service détaché, pour la période du 26 avril 1956 au 27 août 1960, auprès de la municipalité de Rivière-Salée (Martinique) pour servir dans un emploi de son grade.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Ordre du jour du mardi 15 janvier 1957.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacances, d'un membre d'une commission.

2. — Vote du projet de loi (n° 3568) modifiant la loi n° 55-20 du 4 janvier 1955 relative aux marques de fabrique et de commerce sous séquestre en France comme biens ennemis (n° 3680. — M. Naudet, rapporteur). (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Fixation de l'ordre du jour.

4. — Discussion des interpellations: 1° de M. Dorgères d'Halluin sur le sort qui sera réservé à l'agriculture française dans le traité sur l'organisation du marché commun et sur les mesures envisagées pour lutter contre le dumping, pour financer et gérer les fonds d'investissement et de réadaptation, pour corriger les distorsions provenant de législations diverses et concernant notamment le crédit, les salaires, les charges sociales et fiscales, pour assurer la sauvegarde des intérêts français lors de l'intégration des territoires d'outre-mer dans le marché commun pour permettre la libre circulation de la main-d'œuvre, des capitaux et des produits, et pour résoudre les aspects institutionnels que pose la création du marché commun; 2° de M. Pierre-Henri Teitgen sur la politique que le Gouvernement compte suivre en matière de construction européenne plus particulièrement pour aboutir à la signature du traité instituant un marché commun européen; 3° de M. André Beauguitte sur les clauses de sauvegarde, les dispositions particulières et les garanties que doit comporter pour l'agriculture le marché commun européen.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Ordre du jour du mardi 15 janvier 1957.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Naveau expose à M. le secrétaire d'Etat à l'agriculture que les exploitants agricoles qui se sont soumis aux dispositions de la loi du 10 juillet 1952 sur le régime d'allocation vieillesse agricole en réglant régulièrement leurs cotisations pourraient cesser leurs versements s'ils n'avaient pas l'assurance que les réfractaires à la loi seraient contraints de s'y soumettre, et lui demande: 1° le rapport par département entre les cotisations exigibles, les cotisations émises, les cotisations encaissées à la date du 1er juillet 1956; 2° quelles mesures il compte prendre pour faire appliquer la loi et assurer ainsi régulièrement les échéances trimestrielles aux bénéficiaires de l'allocation vieillesse agricole (n° 811)

II. — M. Michel Yver, faisant état de la nécessité pour la France, reconnue par la quasi-unanimité des partis nationaux et des cadres supérieurs de l'armée, de posséder un arsenal atomique dans les plus brefs délais, demande à M. le président du conseil si une décision immédiate dans ce sens n'aurait pas pour effet d'abréger considérablement les délais requis pour cette réalisation, étant donné: 1° que, par des virements à opérer à l'intérieur du budget de la défense nationale, des crédits beaucoup plus importants pourraient être consacrés aux recherches, installations, etc.; 2° que la préparation de l'explosion elle-même nécessite des délais assez longs, délais intervenant seulement une fois la décision prise, et qui, autrement, s'ajouteraient à ceux déjà prévus (n° 813).

(Question transmise à M. le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé des relations avec les Assemblées et de l'énergie atomique.)

III. — M. Michel Yver, rappelant la déclaration faite en juillet dernier à l'Assemblée nationale par M. le président du conseil, d'après laquelle un délai de quatre ans doit s'écouler avant que se pose, pour la France, le problème de savoir si elle doit ou non décider de la fabrication d'un arsenal atomique; lui demande: 1° si le programme actuel de recherches est suffisant, s'il embrasse toutes les possibilités d'utilisations militaires de la fission de l'atome (bombe A, bombe H, etc.) pour qu'à l'issue de ces quatre années au cas où la décision de fabrication serait prise, aucun retard supplémentaire ne puisse intervenir, dû à des raisons d'ordre qualitatif ou quantitatif; 2° si la réalisation de l'infrastructure industrielle, si la production et le stockage des matières premières fissibles ou non, installations et stocks, tous deux nécessaires à la constitution de l'arsenal dont la France voudrait se doter, sont menées parallèlement et avec suffisamment d'ampleur pour que de ce fait aussi aucun retard n'intervienne. S'il en était différemment, si dans quatre ans la France avait seulement la possibilité de réaliser une seule bombe, peut-être démodée, mais non le moyen de se doter d'un arsenal suffisant et moderne, il n'est pas douteux que le report de la décision par le Gouvernement revêtirait une tout autre signification (n° 814).

(Question transmise à M. le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé des relations avec les Assemblées et de l'énergie atomique.)

IV. — M. Jean Bertaud expose à M. le ministre d'Etat, chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, que les municipalités, en particulier celles de la Seine, ont leur attention de plus en plus attirée sur la situation des directeurs et directrices chargés de classe, dont les sujétions deviennent de plus en plus nombreuses, moins en raison du nombre de classes dont ils ont la responsabilité que de l'accroissement des effectifs scolaires dans les établissements dont ils ont la charge. Etant admis qu'il leur est de plus en plus difficile d'assurer leur rôle de pédagogues et de se consacrer à une besogne administrative de plus en plus compliquée, un certain nombre de ces fonctionnaires demandent aux collectivités locales de faciliter leur tâche en mettant à leur disposition, soit un secrétariat administratif, soit des suppléants pour les remplacer pour partie dans leur rôle d'enseignants. En principe les communes, dont les budgets d'enseignement sont déjà lourds, se refusent à donner satisfaction à ces demandes tout en en reconnaissant le bien-fondé, considérant, avec raison, que c'est à l'Etat de prendre toutes dispositions pour donner satisfaction aux desiderata exprimés. Etant donné l'intérêt que présente cette question tant pour les intéressés eux-mêmes que pour les enfants dont ils ont la responsabilité, il le prie de bien vouloir lui faire connaître quelles sont les intentions de son département à cet égard et s'il ne lui paraît pas nécessaire, en ce qui concerne les décharges totales ou partielles de classes, de substituer la notion de nombre d'élèves à celle de nombre de classes, actuellement admise (n° 817).

V. — M. Michel Debré demande à M. le ministre des affaires étrangères pour quelles raisons le Gouvernement français, qui donne une aide matérielle et économique si importante aux gouvernements marocain et tunisien, et en particulier leur a fait cadeau de nombreuses installations de radiodiffusion existant à Rabat et à Tunis, ne subordonne pas l'octroi des crédits à l'accord du gouvernement intéressé pour des émissions d'une ou deux heures par jour à l'un et à l'autre poste, émissions destinées aux Français de Tunisie et du Maroc, et organisées par un fonctionnaire du Gouvernement français. Une telle initiative, amplement justifiée par le nombre de Français résidant dans ces deux Etats et par l'œuvre qu'ils accomplissent, paraît une demande hautement souhaitable et qui devrait obtenir facilement satisfaction si le Gouvernement français s'en donnait la peine (n° 818).

VI. — M. Michel Debré demande à M. le ministre des affaires étrangères pour quelles raisons les gouvernements des nations alliées à la France par le traité sur la Communauté du charbon et de l'acier et avec lesquels nous discutons depuis des semaines des projets sur deux traités, intitulés l'un « Euratom » et l'autre « Marché commun », ont constamment adopté soit des positions réservées, soit des positions hostiles à l'égard de la France lors des discussions sur l'affaire de Suez (n° 819).

VII. — M. Michel Debré expose à M. le ministre des affaires étrangères que, dans un discours récent, le Président de la République des Etats-Unis s'est félicité que toute domination coloniale ait cessé au Sud-Viet-Nam et lui demande pour quelles raisons le Gouvernement français n'a pas fait observer le caractère inamical d'une telle déclaration (n° 820).

VIII. — M. Michel Debré fait observer à M. le ministre des affaires étrangères que, dans sa réponse à sa question écrite n° 6966 du 13 novembre 1956, il paraît se refuser à toute réplique officielle aux propos antifrançais de l'ambassadeur de Tunisie à Washington; que cette attitude paraît un encouragement; qu'ainsi, à peine les représentants du Maroc et de la Tunisie avaient-ils pris place à l'assemblée générale des Nations Unies, qu'ils ont tenu une conférence de presse où des propos inadmissibles ont été tenus sur l'Algérie; et lui demande s'il ne serait pas opportun que la diplomatie française, qui ne manque pas d'arguments, prît l'habitude de répliquer (n° 825).

IX. — M. Joseph Raybaud expose à M. le ministre des affaires économiques et financières que le coût très élevé des escales transatlantiques dans les ports français, par rapport à celui des escales dans les ports étrangers, risque d'entraîner une diminution du nombre d'escales dans nos ports, détournant ainsi les paquebots de luxe et, par conséquent, les touristes, vers d'autres pays. La comparaison des coûts des escales transatlantiques à Cannes, Naples, Gênes et Barcelone montre que le port français est de 40 p. 100 à 62 p. 100 plus cher, suivant les classes. Il lui demande s'il n'estime pas urgent, afin de défendre notre tourisme, de faire disparaître cet écart qui nous est préjudiciable (n° 821).

X. — M. Michel Debré demande à M. le président du conseil: 1° où en sont les projets de construction d'une usine française de séparation des isotopes; 2° quelles mesures il compte prendre pour éviter que le projet de traité sur l'Organisation européenne de l'énergie atomique empêche ou retarde la réalisation de cette usine (n° 824).

2. — Discussion du projet de loi modifiant l'article 81, 1°, du code pénal. (Nos 3 (*rectifié*) et 186, session de 1956-1957. — M. Lodéon, rapporteur de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.)

3. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant l'article 19 de la loi du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires. (Nos 56 et 183, session de 1956-1957. — M. Deutschmann, rapporteur de la commission de l'intérieur [administration générale, départementale et communale, Algérie].)

4. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'application aux départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de la Réunion de la législation métropolitaine en matière de production, de transport et de distribution d'énergie électrique. (Nos 101 et 199, session de 1956-1957. — M. Auguste-François Billiemaz, rapporteur de la commission de la production industrielle.)

5. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la durée du travail dans les établissements de commerce non alimentaire. (Nos 59 et 182, session de 1956-1957 — Mme Girault, rapporteur de la commission du travail et de la sécurité sociale; et n° 220, session de 1956-1957, avis de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales. — M. Rochereau, rapporteur.)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation).

La direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), a fait paraître dans la semaine du 24 décembre au 29 décembre 1956:

I. — Notes et études documentaires.

N° 2240. — L'office du Niger..... **125 F.**

N° 2242. — Documents relatifs aux relations entre les pays du bloc oriental et le Moyen-Orient (1954-1956) : III. — La République populaire chinoise et le Moyen-Orient ..... **50 F.**

Abonnement aux « Notes et études documentaires » : six mois, 4.000 F; un an, 7.500 F.

II. — Articles et documents.

(Bulletin d'informations et de presse internationale.)

N° 0449. — 1. *Problèmes d'actualité.* — Le Japon entre dans une ère nouvelle.

2. *Textes du jour.* — Communiqué de presse relatif au conseil des ministres du 19 décembre 1956.

3. *Faits et opinions.* — Les Etats-Unis et le Moyen-Orient ..... **48 F.**

N° 0450. — 1. *Problèmes d'actualité.* — Le voyage du président Nehru aux Etats-Unis.

2. *Textes du jour.* — Extrait du message de Noël de Sa Sainteté Pie XII.

3. *Faits et opinions.* — Orient-Occident: la situation dans le Proche-Orient. — L'unité de l'Afrique musulmane. — La constitution du Pakistan ..... **48 F.**

Abonnement aux « Articles et documents » : six mois, 2.750 F; un an, 5.000 F.

III. — Problèmes économiques.

(Sélection hebdomadaire de presse française et étrangère.)

N° 469 du 25 décembre 1956 publie notamment:

Développement économique et répartition professionnelle de la population.

La construction de logements en Europe en 1956.

La Grande-Bretagne et le financement du développement du Commonwealth.

Le numéro..... 40 F.

Abonnement aux « Problèmes économiques » : six mois, 1.000 F; un an, 1.800 F.

IV. — Bulletin hebdomadaire de statistique.

(Rédigé par l'institut national de la statistique et des études économiques.)

N° 452 du 29 décembre 1956 publie, en variétés statistiques:
La situation démographique de la France.

Le « Bulletin hebdomadaire de statistique » n'est pas vendu au numéro.

Abonnement au « Bulletin hebdomadaire de statistique »: un an, 1.200 F.

Vente au numéro et par abonnement à la direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e).

Le montant des commandes, majoré de 5 p. 100 pour frais d'expédition (avec minimum de 15 F), et celui des abonnements doivent être adressés au régisseur des recettes, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e) (C. C. P. Paris 9060-98).

Ministère des affaires économiques et financières.

Travaux publics, transports et tourisme

TARIFS DE TRANSPORT
SUR LES CHEMINS DE FER D'INTERET GENERAL

1° *Proposition présentée en application de l'article 18 ter de la convention du 31 août 1937, modifiée par avenants des 30 juillet 1949 et 10 juillet 1952.*

En application de l'article 18 *ter* de la convention du 31 août 1937, modifiée par les avenants des 30 juillet 1949 et 10 juillet 1952, et pour déférer à une invitation du secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme en date du 26 novembre 1956, la Société nationale des chemins de fer français a l'honneur d'informer le public qu'elle soumet à l'homologation ministérielle la proposition de proroger du 1er janvier au 31 décembre 1957 inclus les dispositions du renvoi (1):

Du tableau IV du recueil T, applicable aux journaux;
Du chapitre 2 du tarif n° 32, applicable aux journaux invendus.

(*Paris, le 26 décembre 1956.*)

En application de l'article 18 *ter* de la convention du 31 août 1937, modifiée par les avenants des 30 juillet 1949 et 10 juillet 1952, et pour déférer à une invitation du secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme en date du 27 décembre 1956, la Société nationale des chemins de fer français a l'honneur d'informer le public qu'elle soumet à l'homologation ministérielle la proposition de proroger jusqu'au 31 décembre 1957 les dispositions du 2° du nota du chapitre 1er, du renvoi *b* du chapitre 3 (§ III) du tarif n° 7, ainsi que celles du renvoi *b* des numéros de prix 3.287 et 3.290 à 3.300 du recueil T. A., prévoyant une réduction de 7,2 p. 100 sur les prix des combustibles minéraux destinés aux foyers domestiques situés sur le territoire français.

(*Paris, le 20 décembre 1956.*)

En application de l'article 18 *ter* de la convention du 31 août 1937, modifiée par les avenants des 30 juillet 1949 et 10 juillet 1952, et pour déférer à une invitation du secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme en date du 26 décembre 1956, la Société nationale des chemins de fer français a l'honneur d'informer le public qu'elle soumet à l'homologation ministérielle la proposition de proroger jusqu'au 31 décembre 1957, les dispositions du nota des chapitres 1er, 3 (§§ I, II et IX), 7 (§ VI), 11 (§ I), 51 (§ X 2°) et 103 (§ M), des renvois (a) des chapitres 3, (§§ III et IV), 9 (§ I), 11 et 12 (§ I) du tarif n° 7, ainsi que celles du renvoi (a) des numéros de prix 3.287 et 3.290 à 3.300 du recueil T. A. prévoyant une réduction de 10 p. 100 sur les prix de transport des combustibles minéraux transportés sous certaines conditions.

(*Paris, le 29 décembre 1956.*)

En application de l'article 18 *ter* de la convention du 31 août 1937, modifiée par les avenants des 30 juillet 1949 et 10 juillet 1952, et pour déférer à une invitation du secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme en date du 27 décembre 1956, la Société Nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de proroger jusqu'au 31 décembre 1957, les réductions de:

8,50 p. 100 applicable aux transports de combustibles minéraux adressés à une fabrique de ciment, de chaux hydraulique ou de chaux grasse,

7,20 p. 100 applicable aux transports de combustibles minéraux destinés aux foyers domestiques;

2,50 p. 100 applicable aux transoprts de produits sidérurgiques (à l'exception des ferrailles),

effectués aux conditions du tarif international pour le transport des marchandises entre les Etats membres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (C. E. C. A.) et prévues respectivement:

Aux dispositions particulières des tableaux de prix n° 301 et 304;
Au nota des tableaux de prix n° 352, 353, 354, 355 et 356.

(*Paris, le 28 décembre 1956.*)

En application de l'article 18 *ter* de la convention du 31 août 1937, modifiée par les avenants des 30 juillet 1949 et 10 juillet 1952, et pour déférer à une invitation du secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme en date du 26 décembre 1956, la Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de proroger, du 1er janvier 1957 au 31 décembre 1957, la réduction de 10 p. 100 applicable aux transports de combustibles minéraux effectués aux conditions du tarif international pour le transport des marchandises entre les Etats membres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (C. E. C. A.) et prévue au nota des tableaux de prix nos 301, 302, 303, 304, 305 et 306 dudit tarif.

(*Paris, le 28 décembre 1956.*)

En application de l'article 18 *ter* de la convention du 31 août 1937, modifiée par les avenants des 30 juillet 1949 et 10 juillet 1952, et pour déférer à une invitation du secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme en date du 26 décembre 1956, la Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de proroger, du 1er janvier 1957 au 31 décembre 1957, la réduction de 10 p. 100 applicable aux transports de combustibles minéraux effectués aux conditions du tarif international pour le transport des marchandises entre la France et la Sarre et, notamment, les dispositions du renvoi (*c*) du paragraphe 1-A de l'annexe III dudit tarif.

(*Paris, le 28 décembre 1956.*)

En application de l'article 18 *ter* de la convention du 31 août 1937, modifiée par les avenants des 30 juillet 1949 et 10 juillet 1952, et pour déférer à une invitation du secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme en date du 27 décembre 1951, la Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de proroger, du 1er janvier 1957 au 31 décembre 1957:

La réduction de 8,5 p 100 applicable aux transports de combustibles et de scories de forges, de hauts fourneaux ou de verreries, adressés à une fabrique de ciment, de chaux hydraulique ou de chaux grasse;

La réduction de 7,2 p. 100 applicable aux transports de combustibles à usage domestique, sur présentation d'un certificat attestant qu'ils sont uniquement destinés aux foyers domestiques,

effectués aux conditions du tarif international pour le transport de marchandises entre la France et la Sarre et, notamment, les dispositions des renvois (*a*) du paragraphe 1-A et (*a*) du paragraphe 20 d'une part et du renvoi (*d*) du paragraphe 1-1 d'autre part, de l'annexe III audit tarif.

(*Paris, le 28 décembre 1956.*)

En application de l'article 18 *ter* de la convention du 31 août 1937, modifiée par les avenants des 30 juillet 1949 et 10 juillet 1952, et pour déférer à une invitation du secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme en date du 27 décembre 1956, la Société nationale des chemins de fer français a l'honneur d'informer le public qu'elle soumet à l'homologation ministérielle la proposition de proroger jusqu'au 31 décembre 1957 les dispositions prévoyant, pour des produits métallurgiques désignés, une réduction de 2.5 p. 100 sur les prix des barèmes des chapitres 1er et 3 (§ XVIII) (renvoi *a*) ou l'augmentation d'une unité des numéros des barèmes des chapitres 1er et 3 (§ I) (renvoi *b*) du tarif n° 14.

(*Paris, le 29 décembre 1956.*)

En application de l'article 18 *ter* de la convention du 31 août 1937 modifiée par les avenants des 30 juillet 1949 et 10 juillet 1952 et pour déférer à une invitation du secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme en date du 27 décembre 1956, la Société nationale des chemins de fer français a l'honneur d'informer le public qu'elle soumet à l'homologation ministérielle la proposition de proroger jusqu'au 30 avril 1957 les dispositions prévoyant, pour le transport d'amendements et engrais désignés:

Au tarif n° 22, l'augmentation de trois unités des numéros des barèmes des chapitres 1er, 3 (§ IV), 7 (§ 11), 8 (§ 16), 11 (§ 1), 12 (§ I) et 51 (§ X. C.) (renvoi 3), de quatre unités des numéros des barèmes des chapitres 1er, 7 (§ I et III) et 21 (1°) (renvoi 4), de deux unités des numéros des barèmes des chapitres 1er, 3 (§ 16), 7 (§§ I et II) et 51 (§ X C) (renvoi 5) ainsi que la réduction de 7,226 p. 100 indiquée au renvoi (*a*) des chapitres 5 (§ I) et 8 (§ 1) dudit tarif;

Au recueil TA les prix de 256 F et 154 faisant l'objet du renvoi (*a*) aux numéros de prix 4152 et 4153.

(*Paris, le 29 décembre 1956.*)

En application de l'article 18 *ter* de la convention du 31 août 1937 et pour déférer à une invitation du secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme, la Société nationale des chemins de fer français a l'honneur d'informer le public qu'elle soumet à l'homologation ministérielle la proposition de proroger jusqu'au 31 décembre 1957 les dispositions faisant l'objet de l'annexe provisoire aux conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises (envois à destination de l'étranger).

(*Paris, le 29 décembre 1956.*)

En application de l'article 18 *ter* la convention du 31 août 1937 modifiée par les avenants des 30 juillet 1949 et 10 juillet 1952 et pour déférer à une invitation du secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme en date du 27 décembre 1956, la Société nationale des chemins de fer français a l'honneur d'informer le public qu'elle soumet à l'homologation ministérielle la proposition de proroger jusqu'au 31 décembre 1957 les dispositions prévoyant, pour les envois de ciment, l'augmentation d'une unité des numéros des barèmes du chapitre 1er (renvoi *a*) et des chapitres 3 (§§ II et XIII), 5 (§ III), 8 (§ II), 9 (§§ II et VI), 21 (2°) (renvoi 1) du tarif n° 11 et des barèmes d'application pris dans le cadre des barèmes maximum et minimum des chapitres 1er et 3 (§ XIII) dudit tarif.

(*Paris, le 29 décembre 1956.*)

En application de l'article 18 *ter* de la convention du 31 août 1937 modifiée par les avenants des 30 juillet 1949 et 10 juillet 1952 et pour déférer à une invitation du secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme en date du 27 décembre 1956, la Société nationale des chemins de fer français a l'honneur d'informer le public qu'elle soumet à l'homologation ministérielle la proposition de proroger jusqu'au 31 décembre 1957 les dispositions du 3°) du nota du chapitre 1er du tarif n° 7 ainsi que les renvois *a*) des chapitres 1er et 3 (§§ III et XVIII) du tarif n° 12, prévoyant une réduction de 8,5 p. 100 sur les prix de transport des combustibles minéraux et des scories de forges, de hauts fourneaux ou de verreries, adressés à une fabrique de ciment, de chaux hydraulique ou de chaux grasse située sur le territoire français.

(*Paris, le 29 décembre 1956.*)

2° *Propositions de tarifs de transport présentées à l'homologation ministérielle.*

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de compléter, à partir du 1er février 1957, comme il est indiqué ci-après, les dispositions du paragraphe 100-B de l'annexe au chapitre 2 des tarifs généraux pour le transport des marchandises.

TARIFS GENERAUX

Annexe au chapitre 2.

§ 100. — B. — Colis de commissionnaires-bagagistes:

A. — . . . . . .
B. — . . . . . .
C. — . . . . . .
D. — De Perpignan à Marseille et inversement.
. . . . . .

(Le reste sans changement.)

(*Paris, le 27 décembre 1956.*)

La Société nationale des chemins de fer français a fait connaître à l'administration supérieure son intention de mettre en vigueur, le 15 janvier 1957, un onzième supplément au tarif international pour le transport de la houille entre la France et la Sarre, d'une part et l'Italie d'autre part (édition du 1er mars 1954).

Ce supplément est déposé dans les gares intéressées où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le 22 décembre 1956.*)

La Société nationale des chemins de fer français a fait part à l'administration supérieure de son intention de mettre en vigueur, le 1er janvier 1957, un tarif international n° 614, chapitre 4 A, pour le transport, par wagon complet, en petite vitesse, de rails en provenance de Belgique à destination de l'Espagne.

Ce tarif est déposé dans les gares intéressées où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le 27 décembre 1956.*)

La Société nationale des chemins de fer français a fait part à l'administration supérieure de son intention de mettre en vigueur, le 1er janvier 1957, un nouveau tarif de transit n° 514, chapitre 4, pour le transport, entre Feignies-frontière et Jeumont-frontière, d'une part, Irun et Port-Bou, d'autre part, des machines et mécaniques en provenance de la Belgique, à destination de l'Espagne et du Portugal.

Ce tarif est déposé dans les gares intéressées où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le 27 décembre 1956.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de mettre en vigueur un additif au tarif international (C. E. C. A.) pour le transport à petite vitesse de la houille et du coke de houille de certaines gares des bassins d'Aix-la-Chapelle et de la Ruhr à destination de certaines gares françaises.

Cet additif, qui concerne l'insertion de nouvelles relations et la suppression des « Chemins de fer de la Sarre (E. D. S.) » de la liste des administrations participantes au tarif est déposé dans les gares intéressées où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le 27 décembre 1956.*)

Les houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais (ligne de Somain à Anzin et à la frontière Belge) informent le public qu'elles soumettent à l'homologation ministérielle une proposition tendant à créer un tarif spécial pour le transport des ferrailles acheminées par rame sur la relation Vieux-Condé frontière—Denain mines.

Ces ferrailles destinées à la refonte doivent être adressées à des usines métallurgiques.

Le texte de ce tarif est déposé dans les gares intéressées où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Douai, le 17 décembre 1956.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de compléter, à partir du 1er février 1957, comme il est indiqué ci-après, les dispositions du renvoi (1) du tableau I, chapitre 1er, du tarif n° 116.

(1) Gares fonctionnant exclusivement comme gares locales annexes, soit pour la répartition dans Cambrai, soit pour l'expédition au départ de cette ville des marchandises désignées ci-après, à destination définitive ou en provenance primitive de la ville de Cambrai ou des entrepôts et magasins généraux reliés à la gare de Cambrai-Cantimpré. En ce qui concerne ces derniers entrepôts et magasins généraux, sont seules admises les marchandises affectées d'un astérisque ainsi que les nitrates:

a) *Alumine*, argiles, bauxite, blé*, briques, cailloux, carreaux, chaux, ciment, chicorée en cossettes*, combustibles minéraux, débris réfractaires, *émeri*, farines*, gravier*, huiles de graines, maïs*, nitrate de soude, orge*, pétrole, phosphates*, pierres à macadam, planches en bois, plâtre, poussières de laine pour engrais, pulpes de betteraves, sable, scories de forges, de hauts fourneaux ou de verreries, *silice*, *sillimanite*, sucres*, superphosphates*, tourteaux*, tuiles et tuyaux en terre cuite.

b) . . . . . .

(*Paris, le 27 décembre 1956.*)

La Société nationale des chemins de fer français a fait part à l'administration supérieure de la mise en vigueur le 1er janvier 1957, d'un troisième supplément au tarif international pour le transport par chemins de fer de produits sidérurgiques de certaines gares luxembourgeoises à destination de certaines gares de la République fédérale allemande (édition du 1er mai 1956).

(*Paris, le 22 décembre 1956.*)

La Société nationale des chemins de fer français a informé l'administration supérieure que, pour tenir compte du rattachement politique de la Sarre à l'Allemagne et de la prorogation de certaines mesures tarifaires, elle mettra en vigueur, le 1er janvier 1957, un sixième rectificatif au tarif international pour le transport des marchandises entre les Etats membres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (C. E. C. A.).

Ce document est déposé dans les gares intéressées où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le 28 décembre 1956.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle une proposition tendant à:

1° Accepter les remboursements, sous certaines conditions, pour les transports entre la France, d'une part, l'Allemagne (République fédérale), l'Autriche, la Belgique, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, les pays nordiques (Danemark, Norvège, Suède) et la Suisse, d'autre part;

2° Supprimer la disposition complémentaire spéciale à l'article 11 de la « Convention internationale concernant le transport des marchandises par chemins de fer (C. I. M.) », relative aux délais de transport supplémentaires applicables aux transports entre la France et la Grande-Bretagne;

3° Ajouter aux voies d'acheminement actuellement prévues pour le trafic entre la France et les pays nordiques des itinéraires en transit par la Suisse et l'Allemagne,

et, en conséquence, à modifier comme indiqué ci-après, à la date du 1er février 1957, les règlements provisoires correspondant à ces différents trafics.

Règlement provisoire pour le transport des marchandises entre la France et l'Allemagne (République fédérale).

Remplacer la première phrase de la disposition complémentaire spéciale à l'article 19 de la C. I. M. par la disposition suivante:

« L'expéditeur peut grever son envoi d'un remboursement représentant la valeur intégrale de la marchandise jusqu'à concurrence de:

« a) Pour les transports de livres:

« 600 deutsche mark pour les envois en provenance de l'Allemagne (République fédérale);

« 50.000 F français pour les envois en provenance de la France;

« b) Pour les autres transports:

« 2.400 deutsche mark, pour les envois en provenance de l'Allemagne (République fédérale);

« 200.000 F français pour les envois en provenance de la France ».

Règlement provisoire pour le transport des marchandises entre la France et l'Autriche.

Remplacer la première phrase de la disposition complémentaire spéciale à l'article 19 de la C. I. M. par la disposition suivante:

« L'expéditeur peut grever son envoi d'un remboursement représentant la valeur intégrale de la marchandise jusqu'à concurrence de:

« a) Pour les transports de livres:

« 3.700 schillings autrichiens, pour les envois en provenance de l'Autriche;

« 50.000 francs français, pour les envois en provenance de la France;

« b) Pour les autres transports:

« 6.000 schillings autrichiens, pour les envois en provenance de l'Autriche;

« 80.000 francs français, pour les envois en provenance de la France. »

Règlement provisoire pour le transport des marchandises entre la France et la Belgique.

Remplacer la première phrase de la disposition complémentaire spéciale à l'article 19 de la C. I. M. par la disposition suivante:

« L'expéditeur peut grever son envoi d'un remboursement représentant la valeur intégrale de la marchandise jusqu'à concurrence de:

« a) Pour les transports de livres:

« 7.100 francs belges, pour les envois en provenance de la Belgique;

« 50.000 francs français, pour les envois en provenance de la France;

« b) Pour les autres transports:

« 12.000 francs belges, pour les envois en provenance de la Belgique;

« 84.000 francs français, pour les envois en provenance de la France. »

Règlement provisoire pour le transport des marchandises entre la France et la Grande-Bretagne.

Supprimer la disposition complémentaire spéciale à l'article 11 de la C. I. M. « Délais de livraison ».

Remplacer la première phrase de la disposition complémentaire spéciale à l'article 19 de la C. I. M. par la disposition suivante:

« L'expéditeur peut grever son envoi d'un remboursement représentant la valeur intégrale de la marchandise jusqu'à concurrence de:

« a) Pour les transports de livres:

« 50 £, pour les envois en provenance de la Grande-Bretagne;

« 50.000 F français, pour les envois en provenance de la France;

« b) Pour les autres transports:

« 200 £, pour les envois en provenance de la Grande-Bretagne;

« 200.000 F français, pour les envois en provenance de la France.

Règlement provisoire pour le transport des marchandises entre la France et les Pays-Bas.

Remplacer la première phrase de la disposition complémentaire spéciale à l'article 19 de la C. I. M. par la disposition suivante:

« L'expéditeur peut grever son envoi d'un remboursement représentant la valeur intégrale de la marchandise jusqu'à concurrence de:

« a) Pour les transports de livres:

« 550 florins hollandais, pour les envois en provenance des Pays-Bas;

« 50.000 F français, pour les envois en provenance de la France;

« b) Pour les autres transports:

« 2.200 florins hollandais, pour les envois en provenances des Pays-Bas;

« 200.000 F français, pour les envois en provenance de la France.

Règlement provisoire pour le transport des marchandises entre la France, d'une part, le Danemark, la Norvège et la Suède, d'autre part:

Ajouter dans la liste des acheminements figurant en tête du règlement provisoire les deux itinéraires suivants:

« En transit par la Suisse et l'Allemagne (République fédérale),

« En transit par la Suisse et l'Allemagne (République fédérale et zone orientale) (1) ».

Ajouter les « Chemins de fer suisses » dans la liste des administrations participantes.

Remplacer la première phrase de la disposition complémentaire spéciale à l'article 19 de la C. I. M. par la disposition suivante:

« L'expéditeur peut grever son envoi d'un remboursement représentant la valeur intégrale de la marchandise jusqu'à concurrence de:

« a) Pour les transports de livres:

« 1.000 couronnes danoises, pour les envois en provenance du Danemark;

« 1.000 couronnes norvégiennes, pour les envois en provenance de la Norvège;

« 750 couronnes suédoises, pour les envois en provenance de Suède;

« 50.000 francs français, pour les envois en provenance de la France;

« b) Pour les autres transports:

« 4.000 couronnes danoises, pour les envois en provenance du Danemark;

« 4.000 couronnes norvégiennes, pour les envois en provenance de la Norvège;

« 3.000 couronnes suédoises, pour les envois en provenance de la Suède;

« 200.000 francs français, pour les envois en provenance de la France. »

Règlement provisoire pour le transport des marchandises entre la France et la Suisse.

Remplacer la première phrase de la disposition complémentaire spéciale à l'article 19 de la C. I. M. par la disposition suivante:

« L'expéditeur peut grever son envoi d'un remboursement représentant la valeur intégrale de la marchandise jusqu'à concurrence de:

« a) Pour les transports de livres:

« 600 francs suisses, pour les envois en provenance de la Suisse;
« 50.000 francs français, pour les envois en provenance de la France;

« b) Pour les autres transports:

« 2.500 francs suisses, pour les envois en provenance de la Suisse;
« 200.000 francs français, pour les envois en provenance de la France. »

(*Paris, le 20 décembre 1956.*)

---

b° *Décisions ministérielles intervenues sur les propositions de tarifs.*

(La date indiquée en tête de chaque affaire est celle de la décision ministérielle. La date du *Journal officiel* mentionnée est celle du numéro qui a publié la proposition.)

A. — Autorisations provisoires.

18 *décembre* 1956. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 14 décembre 1956 tendant à proroger:

Jusqu'au 30 juin 1957, la durée d'application des dispositions du paragraphe I B de l'annexe III au tarif international pour le transport des marchandises entre la France et la Sarre;

Jusqu'au 31 décembre 1957, la durée d'application de la disposition complémentaire spéciale à l'article 11 de la C. I. M. figurant audit tarif, ainsi que des paragraphes 7, 17, 20, 21 et 24 de l'annexe III précitée. (*Journal officiel* du 18 décembre 1956.)

Autorisation de mise en vigueur de ces dispositions à dater du 1er janvier 1957, sous réserve de la décision à intervenir après achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

18 *décembre* 1956. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Approbation d'une nouvelle convention tarifaire à passer avec Gaz de France pour le transport du propane en remorques routières, cette convention devant se substituer à celle conclue le 1er octobre 1951, présentée le 30 novembre 1956. (*Journal officiel* du 4 décembre 1956.)

Autorisation de mise en application de ces dispositions à compter du 1er janvier 1957 sous réserve de la décision à intervenir après achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

B. — Homologations.

12 *décembre* 1956. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 27 novembre 1956 tendant à étendre à Longwy comme point d'expédition, les dispositions prévues au tarif n° 14, chapitre III, paragraphe I, en faveur de la fonte brute grenue ou en gueuses, en provenance directe d'une usine métallurgique et expédiée par wagon de 20 tonnes d'Auboué, Bussigny-Godbrange, Saulnes, Uckange ou Villerupt-Micheville à Dunkerque et exportée par ce port de mer, à destination définitive d'un pays autre que l'Allemagne (République fédérale), la Belgique, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas. (*Journal officiel* du 27 novembre 1956.)

12 *décembre* 1956. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 22 novembre 1956 tendant à étendre à Bobigny, Dives-Cabourg, Goussainville, Rai-Aube et Stains comme points destinataires les dispositions prévues au chapitre 3, paragraphe XIII du tarif n° 14, pour le transport du zinc brut en provenance de Viviez. (*Journal officiel* du 27 novembre 1956.)

22 *décembre* 1956. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 22 novembre 1956 tendant:

A modifier les dispositions des articles 12 et 51 des conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises (C. G. A. T. M.);

A aménager corrélativement l'article 53 des C. G. A. T. M., les tarifs n°s 5, 7, 14, 18 et 22. (*Journal officiel* du 27 novembre 1956.)

Homologation accordée à titre provisoire, sous la réserve, acceptée par la Société nationale des chemins de fer français, que la suppression du qualificatif « normale » sera étendue aux dispositions suivantes:

Tarif n° 104: 3e ligne du deuxième alinéa de l'article 2; 5e ligne du cinquième alinéa du littera *b*) de l'article 10; 2e ligne du littera *a*) de l'article 12.

Tarif n° 5: tête des 3e et 7e colonnes du tableau annexé au tarif.

22 *décembre* 1956. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 4 décembre 1956 tendant à étendre aux engrais azotés désignés ci-après:

Ammonitrate granulé contenant au plus 25 p. 100 d'azote;
Engrais azotés non dénommés;
Nitrate d'ammoniaque pour engrais;
Nitrate de soude pour engrais;
Sulfate d'ammoniaque pour engrais,

la ratification prévue au chapitre 108, paragraphe I du tarif n° 22, en faveur des engrais composés expédiés par rame de 100 tonnes en wagons chargés d'au moins 20 tonnes, expédiés de Bordeaux-Bastide à Bordeaux-Saint-Jean pour être exportés par ce point. (*Journal officiel* du 4 décembre 1956.)

27 *décembre* 1956. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 22 novembre 1956 tendant à la mise en application d'un dixième supplément au tarif international pour le transport de la houille entre la France et la Sarre, d'une part, et l'Italie d'autre part (édition du 1er mars 1954). (*Journal officiel* du 27 novembre 1956.)

27 *décembre* 1956. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 22 novembre 1956 tendant:

1° A proroger pour une durée limitée certaines dispositions tarifaires figurant aux tarifs généraux pour le transport des marchandises aux tarifs n°s 3, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 17, 18, 19 et 25, ainsi qu'au tarif de réglementation n° 114 et au Recueil R, dispositions qui viennent à expiration le 31 décembre 1956;

2° A maintenir, sans limitation de durée, les dispositions du tarif de réglementation n° 113 ainsi que certaines dispositions tarifaires figurant aux conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises (C. G. A. T. M.) à l'annexe B aux C. G. A. T. M. et aux tarifs n° 2, 4, 5, 6, 7, 8, 12, 13, 14, 17 et 20.

3° A modifier le texte du renvoi (c) figurant au chapitre 3, paragraphe IV, du tarif n° 3. (*Journal officiel* du 27 novembre 1956.)

Homologation accordée, à titre provisoire sous la réserve suivante, acceptée par la S. N. C. F.:

Les dispositions de l'article 68 du chapitre VII des C. G. A. T. M. seront prorogées seulement jusqu'au 30 juin 1957.

28 *décembre* 1956. — **Société nationale des chemins de fer français et Compagnie générale d'exploitation ferroviaire et routière.** — Proposition du 29 novembre 1956 tendant à étendre à l'ensemble des lignes de la Société nationale des chemins de fer français, la tarification commune existant actuellement au chapitre 51, paragraphe 1er, du tarif n° 3, pour les pommes de terre expédiées en régime ordinaire d'une gare de la région Nord à une gare du réseau secondaire de Pont-de-la-Deule à Pont-à-Marcq. (*Journal officiel* du 4 décembre 1956.)

28 *décembre* 1956. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 29 novembre 1956 tendant à supprimer les dispositions du renvoi *a*) du paragraphe IV B des conditions d'application du tarif n° 1 relevant de 30 à 40 p. 100 le taux de la réduction de la superficie forfaitaire prévue pour les animaux de petite taille transportés en wagon à double plancher, en faveur des moutons en provenance directe d'Afrique du Nord. (*Journal officiel* du 4 décembre 1956.)

Ministère des affaires sociales.

Santé publique et population

Avis de déchéance de la nationalité française.

Le conseil d'Etat sera saisi, à l'expiration d'un délai d'un mois à dater de la présente insertion, d'un projet de décret tendant à prononcer, par application de l'article 98-5° du code de la nationalité française, la déchéance de la nationalité française du nommé Gonzalez (Siméon), né à Barcelone (Espagne) le 31 décembre 1925, naturalisé Français par décret du 13 janvier 1950, ayant demeuré à Toulouse, route de Seysses, n° 285, actuellement sans domicile connu.

L'intéressé a la faculté, dans le délai d'un mois susvisé, de faire parvenir au secrétariat d'Etat à la santé publique et à la population (sous-direction des nationalisations, 14e bureau, n° 21823 × 49) tous mémoires et pièces.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN-PAUL MARTIN

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris,
ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Société pour l'Utilisation et le Développement de l'Energie « SUDENER »

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 490.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 52, RUE DE LISBONNE, PARIS (8e)
R. C. : Seine n° 55-B 582.

Obligations de 5.000 F 4 1/4 0/0 1944.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 343 obligations, épuisant la totalité de la somme qu'aurait demandée le remboursement au pair de la tranche d'amortissement prévue pour le 15 janvier 1957.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué pour cet amortissement.

Liste de rappel des séries comprenant des obligations 4 1/4 0/0 1944 sorties antérieurement et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
251 à 260	1955	4.571 à 4.580	1955
1.691 à 1.695	1950	6.257	1955
2.021	1955	7.411 à 7.420	1955
2.821 à 2.830	1955		

Le titre nouveau amorti non encore délivré n° 6.257 correspond au titre ancien n° 2.021 non encore échangé.

ASSOCIATION DIOCESAINE DE BORDEAUX

(Association déclarée le 16 avril 1926.)
16, RUE CROIX-DE-SEGUEY, BORDEAUX

Obligations 5 0/0 1956 *de* 10.000 *F.*

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

NUMÉROS d'ordre des tirages.	DATES DES REMBOURSEMENTS	NOMBRE de titres à amortir.
1	1er juin 1962	232
2	— 1963	244
3	— 1964	255
4	— 1965	269
5	— 1966	281
6	— 1967	296
7	— 1968	310
8	— 1969	327
9	— 1970	342
10	— 1971	360
11	— 1972	377
12	— 1973	396
13	— 1974	416
14	— 1975	437
15	— 1976	458
Total		5.000

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE : 1, RUE TAITBOUT, PARIS
DÉPARTEMENT DES TITRES : 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

Amortissement de l'emprunt Charbonnages de France 5 1/2 0/0 1958 représenté par des obligations de 10.000 F et 100.000 F.

Premier tirage du 27 décembre 1956.

La lettre « R » étant sortie au tirage, toutes les obligations de la tranche comportant cette lettre, comprises dans les séries 2.333.335 à 2.500.000 et 84.001 à 89.347 seront remboursables à 10.300 F ou 103.000 F, selon le cas, le 15 février 1957, coupon n° 2, au 15 février 1958, attaché.

Les modalités de l'amortissement ont été publiées au *Journal officiel* du 14 avril 1956.

MIELLE-CAILLOUX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 28-32, RUE DU XXe-CORPS-AMÉRICAIN, METZ
R. C. : Metz n° 1136 B.

Obligations de 5.000 F 4 0/0 1946 sorties au tirage du 14 décembre 1956.

Onzième amortissement.

Cent six obligations remboursables au pair à partir du 1er février 1957 avec le coupon du 1er février 1958 attaché (coupon n° 12).

2.623	2.624	2.625	2.626	2.627	2.678	2.679	2.680	2.681	2.682
2.628	2.629	2.630	2.631	2.632	2.683	2.684	2.760	2.761	2.762
2.633	2.634	2.635	2.636	2.637	2.763	2.764	2.765	2.766	2.767
2.638	2.639	2.640	2.641	2.642	2.768	2.769	2.770	2.771	2.772
2.643	2.644	2.645	2.646	2.647	2.773	2.774	2.775	2.776	2.777
2.648	2.649	2.650	2.651	2.652	2.778	2.779	2.780	2.781	2.782
2.653	2.654	2.655	2.656	2.657	2.783	2.784	2.785	2.786	2.787
2.658	2.659	2.660	2.661	2.662	2.788	2.789	2.790	2.791	2.792
2.663	2.664	2.665	2.666	2.667	2.793	2.794	2.795	2.796	2.797
2.668	2.669	2.670	2.671	2.672	2.798	2799	2.800	2.801	2.802
2.673	2.674	2.675	2.676	2.677	2.803				

Le remboursement des obligations sorties au tirage s'effectue soit au siège social, soit à la banque Lambert-Biltz, 119, boulevard Haussmann, à Paris, soit aux caisses du Crédit industriel d'Alsace et de Lorraine, de la Société nancéienne de crédit et de dépôt ou du Comptoir national d'escompte, succursales de Nancy et de Metz.

Numéros des titres sortis au tirage et non encore remboursés.

Amortissement du 1er *février* 1951 (coupon n° 6 attaché).

1.643 1.644 1.675 1.715 1.716 1.717

Amortissement du 1er *février* 1952 (coupon n° 7 attaché).

1.172 1.199 1.225 1.226

Amortissement du 1er *février* 1953 (coupon n° 8 attaché).

2.228 2.229 2.300

Amortissement du 1er *février* 1955 (coupon n° 10 attaché).

2.005 2.041 2.077 2.081 2.082 2.083 2.084

Amortissement du 1er *février* 1956 (coupon n° 11 attaché).

2.843	2.844	2.845	2.846	2.847	2.949	2.950	2.961	2.962	2.963
2.848	2.854	2.855	2.856	2.857	2.964	2.965	2.966	2.967	2.968
2.858	2.862	2.941	2.942	2.943	2.969	2970	2.971	2.974	2.975
2.944	2.945	2.946	2.947	2.948					

Le conseil d'administration.

INJECTION RAPIDE ET CONSERVATION DES BOIS
(I. R. C. B.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 26.125.000 F
SIÈGE SOCIAL : 11, AVENUE PAUL-ADAM, PARIS (17e)
R. C. : Seine n° 54-B 7146.

Obligations 4,25 0/0 1946 nominal 2.000 F.

Le tirage du 5 décembre 1956 appelle au remboursement le 1er février 1957 les 96 obligations suivantes à présenter avec le coupon n° 12 attaché :

5	21	37	38	52	1.168	1.234	1.260	1.302	1.303
64	79	85	98	118	1.403	1.407	1.433	1.465	1.466
150	153	180	296	300	1.533	1.550	1.577	1.604	1.628
328	337	345	399	400	1.673	1.684	1.713	1.764	1.779
408	472	481	484	495	1.870	1.938	1.912	1.971	1.982
496	501	519	543	552	1.937	2.024	2.086	2.164	2.224
586	604	639	652	696	2.288	2.290	2.310	2.314	2.316
704	711	734	758	820	2.352	2.358	2.380	2.396	2.425
853	858	892	915	1.046	2.430	2.434	2.448	2.449	2.465
1.054	1.059	1.063	1.159	1.167	2.434				

En outre, les 51 obligations amorties le 1er février des années ci-après énoncées n'ont pas encore été présentées au remboursement (entre parenthèses, à droite du millésime, le premier coupon restant attaché lors de l'amortissement) :

1951 (6) n° 2.225 — 1953 (8) n° 2.300 — 1955 (10) nos 123, 125, 270, 297, 428, 901, 1.404, 1.732, 1.799, 1.803, 1.806, 1.820, 1.854, 2.022, 2.220, 2.342 — 1956 (11) nos 332, 336, 395, 465, 471, 492, 557, 560, 612, 720, 755, 849, 898, 900, 953, 981, 1.198, 1.459, 1.560, 1.707, 1.758, 1.803, 1.823, 1.895, 1.899, 1.924, 1.926, 2.061, 2.177, 2.182, 2.223, 2.333, 2.383

Obligations 5 0/0 1931 non encore présentées au remboursement, millésime de remboursement et premier coupon attaché, indiqués comme dans le cas précédent.

1940 (20) n° 39 — 1941 (22) n° 40 — 1946 (31) n° 45

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE : 1, RUE TAITBOUT, PARIS
DÉPARTEMENT DES TITRES : 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

Amortissement de l'emprunt Electricité de France 6 0/0 1955 représenté par des bons de 10.000 F.

Deuxième tirage du 13 décembre 1956.

Le chiffre 4 étant sorti au tirage, les 121.212 bons dont le numéro se termine par 4 seront remboursables à 10.000 F le 1er mars 1957, coupon n° 3 au 1er mars 1958 attaché.

Il est rappelé que tous les bons dont le numéro se termine par 5 (chiffre sorti au tirage précédent) sont remboursables depuis le 1er mars 1956.

LES TRAVAUX SOUTERRAINS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 241.600.000 F
SIÈGE SOCIAL : 36 *bis*, AVENUE DE L'OPÉRA, PARIS (1er)
Registre du commerce : Seine n° 56-B 9262.

Obligations de 5.000 F 4 1/2 0/0 1947.

LISTE NUMERIQUE

1° De la série comprenant les 382 obligations sorties au quatrième tirage au sort du 14 décembre 1956 formant, avec les titres rachetés en Bourse par la société émettrice, la totalité de l'annuité à amortir au 1er janvier 1957. Ces obligations seront remboursables à 5.000 F ;

2° Des séries sorties aux tirages précédents, parmi lesquelles figurent des obligations non encore présentées au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.
176 à 322	55	3.214 à 3.763	56	5.603 à 6.889	57

MAISON OLIDA

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 765.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 11, RUE DROUOT, PARIS (9e)
R. C. : Seine 54-B 8285.

Obligations 4 1/2 0/0 1931.

LISTE NUMERIQUE

1° Des 237 obligations amorties au tirage du 7 décembre 1956 et remboursables à partir du 10 janvier 1957 à 1.001 F, coupon n° 10, juillet 1957, attaché. En raison du rachat de 58 obligations, le tirage a porté sur 237 titres au lieu de 295 prévus au tableau d'amortissement ;

2° Des obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore présentées au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
3	1956	2.177 à 2.180	1957	4.081 à 4.085	1957
5	1956	2.196 à 2.200	1957	4.091 à 4.094	1957
116 à 120	1943	2.446 et 2.447	1957	4.131 à 4.135	1952
121 à 125	1953	2.556 à 2.559	1956	4.146	1957
126 à 130	1956	2.562 à 2.565	1957	4.148	1957
131 à 135	1952	2.601 à 2.605	1957	4.150	1957
191 à 195	1957	2.626 à 2.630	1956	4.186 à 4.189	1957
236	1955	2.646 à 2.650	1957	4.240	1950
280	1956	2.656 à 2.660	1957	4.251 à 4.255	1957
326 à 330	1956	2.736 à 2.740	1957	4.341 à 4.345	1956
359 et 360	1953	2.766 à 2.770	1957	4.360	1956
386	1956	2.771 à 2.774	1957	4.471 à 4.473	1956
471 à 473	1957	2.785	1957	4.475	1956
526 à 530	1957	2.791	1944	4.509 et 4.510	1956
664 et 665	1956	2.866 et 2.867	1956	4.552 à 4.555	1957
747 à 750	1956	2.919 et 2.920	1956	4.561 à 4.565	1957
856 à 858	1957	2.956 à 2.960	1957	4.600	1957
862 à 865	1957	2.961 à 2.965	1956	4.653 à 4.655	1957
901 à 905	1956	2.966	1957	4.666 à 4.670	1956
1.186 à 1.188	1956	3.041 à 3.045	1957	4.681 à 4.685	1957
1.280	1956	3.086 à 3.088	1953	4.831	1956
1.293 à 1.295	1956	3.161 à 3.165	1947	4.833	1956
1.311 et 1.312	1957	3.241 à 3.245	1957	4.913	1957
1.315	1957	3.306	1957	4.982 et 4.983	1956
1.327 à 1.330	1957	3.334 et 3.335	1957	4.985	1956
1.344	1948	3.371 à 3.375	1957	5.075	1957
1.346 et 1.347	1947	3.396 à 3.400	1957	5.076 à 5.079	1957
1.412 à 1.415	1957	3.457	1955	5.181 et 5.182	1957
1.446 à 1.450	1957	3.478 à 3.480	1955	5.184 et 5.185	1957
1.526	1956	3.501 à 3.505	1957	5.221 à 5.223	1957
1.528 et 1.529	1956	3.521 à 3.525	1957	5.251	1956
1.746 et 1.747	1957	3.546	1956	5.276 à 5.279	1955
1.750	1957	3.575	1946	5.296 à 5.300	1957
1.756 à 1.760	1956	3.592 à 3.595	1955	5.306	1956
1.866 à 1.870	1957	3.606	1956	5.309	1956
1.927	1956	3.609 et 3.610	1956	5.346 et 5.347	1957
1.947 et 1.948	1956	3.661 à 3.665	1956	5.350	1957
1.956 et 1.967	1957	3.693 à 3.694	1954	5.522 à 5.525	1957
1.969 et 1.970	1957	3.716 à 3.719	1957	5.716 et 5.717	1957
1.990	1954	3.809	1956	5.719 et 5.720	1957
2.011 et 2.012	1956	3.826 et 3.827	1955	5.775	1944
2.014	1956	3.861 à 3.865	1957	5.776 à 5.780	1957
2.031 à 2.034	1957	3.890	1956	5.781	1956
2.101 à 2.105	1956	3.936 et 3.937	1957	5.822 à 5.825	1957
2.124 et 2.125	1957	4.023 et 4.024	1956	5.856 et 5.857	1957
2.161 et 2.162	1957	4.026 à 4.030	1957	5.995	1957
2.164	1957	4.056 et 4.057	1955		

Le remboursement s'effectue aux caisses du Crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire, à Paris (9e), aux guichets de ses succursales et banques affiliées.

Papeteries du Domeynon, Matussière et Forest

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 157.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : DOMENE (ISÈRE)
R. C. : Grenoble n° 11237.

Obligations 6 1/2 0/0 1949 de 5.000 F.

Premier tirage (8e amortissement) effectué le 13 décembre 1956.

Liste numérique de la série comprenant les 70 obligations sorties à ce tirage (69 titres ayant été rachetés d'autre part par la société en vue de cet amortissement).

733 à 810

Les obligations amorties au tirage du 13 décembre 1956 seront remboursables à partir du 15 janvier 1957.

Société des Etablissements Chatel et Dollfus

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 302.848.000 F

SIÈGE SOCIAL : 48, RUE DE LA BIENFAISANCE, PARIS (8e)

Registre du commerce : Seine n° 54-B 7526.

Obligations 4 0/0 1943 *de* 2.000 F.

Douzième amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé, par rachats en Bourse, la totalité de la somme qui aurait été exigée pour le remboursement au pair des 343 obligations dont l'amortissement est prévu au 15 février 1957.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements antérieurs ont également été couverts par rachats en Bourse.

BOZEL-MALETRA

Société industrielle de produits chimiques.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.381.402.500 F

SIÈGE SOCIAL : 38, RUE DE LISBONNE, PARIS (8e)

R. C. : Seine n° 55-B 9612.

Avis aux porteurs d'obligations 5 0/0 de 10.000 F (émission 1946).

Usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission de ses obligations 5 0/0 1946, la société a racheté sur le marché le nombre d'obligations nécessaire pour épuiser la totalité de l'annuité prévue pour le service de l'intérêt et de l'amortissement de l'emprunt au 20 janvier 1957.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Ces rachats effectués, 16.231 obligations restent en circulation.

Les obligations amorties antérieurement ont été également rachetées en Bourse.

L'ALIMENTATION EQUILIBREE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 400.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : AVENUE EDOUARD-VAILLANT, A COMMENTRY (ALLIER)

Registre du commerce : Montluçon n° 10310.

Obligations 5 1/2 0/0 1948 *de* 5.000 F.

Neuvième amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé par rachats en Bourse la totalité de la somme qui aurait été exigée pour le remboursement au pair des 169 obligations dont l'amortissement est fixé au 25 janvier 1957.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements des années 1949 à 1956 ont été couverts par rachats en Bourse.

ECONOMATS DU CENTRE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 500 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 55, BOULEVARD CÔTE-BLATIN, CLERMONT-FERRAND

R. C. : n° 3365.

Obligations 4 0/0 1945 de 5.000 F.

L'amortissement prévu pour l'année 1956 a été, conformément aux conditions de l'émission, intégralement assuré par rachats de 265 obligations.

Il n'y a donc pas lieu à tirage au sort.

Les précédents amortissements ont été également assurés par rachats.

Obligations 4 1/2 0/0 1947 de 5.000 F.

L'amortissement prévu pour l'année 1956 a été, conformément aux conditions de l'émission, intégralement assuré par rachats de 270 obligations.

Il n'y a donc pas lieu à tirage au sort.

Les précédents amortissements ont été également assurés par rachats.

LA CELLULOSE DU PIN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.600.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 7, RUE EUGÈNE-FLACHAT, PARIS (17e)

R. C. : Seine n° 55-B 4610.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 300 obligations 4 0/0 1943 dont le quatorzième amortissement est prévu pour le 1er février 1957.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en décembre 1956.

Titres restant à rembourser.

Néant.

LA CELLULOSE DU PIN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.600.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 7, RUE EUGÈNE-FLACHAT, PARIS (17e)

R. C. : Seine n° 55-B 4610.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 487 obligations 4 1/2 0/0 1947 dont le dixième amortissement est prévu pour le 15 janvier 1957.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en décembre 1956.

Titres restant à rembourser.

Néant.

GEVELOT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 960.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 50, RUE AMPÈRE, PARIS (17e)

R. C. : Seine n° 118151.

Obligations 6 0/0 1956 de 10.000 F.

Premier tirage effectué le 26 *novembre* 1956.

Liste numérique des 831 obligations sorties à ce tirage (831 titres ayant été rachetés d'autre part par la société en vue de cet amortissement).

20.877 à 21.707

Les obligations amorties au tirage du 26 novembre 1956 seront remboursables à partir du 1er février 1957, à raison de 10.515 F.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du* 4 *avril* 1956.)

SOCIETE DES ACIERIES DE LONGWY

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.316.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 103, RUE LA BOÉTIE, A PARIS

R. C. : Seine n° 55-B 10548.

MM. les porteurs d'obligations 4 0/0 1943 de 5.000 F sont informés que les obligations correspondant au quatorzième amortissement (15 février 1957) ont été rachetées en Bourse.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort pour cet amortissement.

Les précédents amortissements ont été effectués par voie de rachat en Bourse.

LIBRAIRIE ARISTIDE QUILLET

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 247.500.000 F

SIÈGE SOCIAL : 278, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, A PARIS

Registre du commerce : Seine n° 54-B 4397.

Obligations de 10.000 F 8 0/0 (*ex*-6 3/4 0/0) 1950.

LISTE NUMERIQUE

1° De la série des 41 obligations sorties au troisième tirage au sort du 12 décembre 1956, formant la totalité de l'annuité à amortir au 15 janvier 1957. Ces obligations seront remboursables à 10.000 F ;

2° De la série sortie au tirage précédent et parmi laquelle figurent des obligations non encore présentées au remboursement.

320 à 357 (année de remboursement : 1956).
2.420 à 2.460 (année de remboursement : 1957).

Société Coloniale des Chaux et Ciments Portland de Marseille

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 500.000.000 DE FRANCS ENTIÈREMENT VERSÉS

SIÈGE SOCIAL : A L'ESTAQUE (BOUCHES-DU-RHÔNE)

R. C. : Marseille n° 54-B 548.

Obligations de 2.000 *F* 4 0/0 1944.

Amortissement au 1er janvier 1957.

La société, ayant usé de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé par rachats en Bourse de 134 obligations une partie de la somme prévue pour l'amortissement au 1er janvier 1957.

La totalité de la somme n'ayant pas été employée, un tirage au sort, qui a porté sur 176 obligations, a été effectué le 27 novembre 1956.

LISTE NUMERIQUE

1° De la série comprenant les 176 obligations 4 0/0 1944 sorties au tirage du 27 novembre 1956 et 290 obligations parmi celles qui ont été rachetées en Bourse par la société depuis le début de cet emprunt ;

2° Des séries d'obligations sorties aux tirages de 1954 et 1955 dont certaines n'ont pas été présentées au remboursement ; ces dernières séries comprennent également des titres rachetés en Bourse.

Les deux chiffres entre parenthèses placés à la suite des numéros indiquent l'année d'échéance du remboursement.

1.600 à 1.917 (55) — 2.799 à 3.254 (57) — 3.858 à 4.154 (56)

Les obligations sorties au tirage du 27 novembre 1956 seront remboursables, sans frais, à partir du 1er janvier 1957, coupon au 1er juillet 1957 attaché, à raison de 2.000 F pour les obligations nominatives et au porteur, aux caisses du Crédit commercial de France, 103, avenue des Champs-Elysées, à Paris, ainsi que dans ses succursales et agences de Paris et de province.

Conventions franco-étrangères. — Le montant de la taxe proportionnelle afférente à la prime de remboursement s'élève, pour cet amortissement, à 5,50 F.

Anciennes Manufactures Canson et Montgolfier

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 330.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : A VIDALON-LES-ANNONAY, PAR DAVEZIEUX (ARDÈCHE)

Registre du commerce : Annonay n° 56-B 24.

Obligations 4 0/0 1946 *de* 5.000 *F.*

Amortissement au 15 janvier 1957.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 15 janvier 1957.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Titres restant à rembourser.

Néant.

Les précédents amortissements ont été également réalisés par voie de rachat en Bourse.

ETABLISSEMENTS HARTAUT-GHIGLIONE et SCARAMELLI

(Société générale des pâtes alimentaires de France.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 5, RUE DUQUESNE, LYON

Registre du commerce : Lyon n° 55-B 1274.

Obligations 5 1/2 0/0 1948 de 5.000 F.

Suivant la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse de cent vingt obligations (émission 5 1/2 0/0 1948) formant la totalité des titres dont l'amortissement est prévu pour le 15 janvier 1957.

En conséquence, il ne sera effectué aucun tirage au sort.

(*Le tableau d'amortissement de ces titres a été publié au* Journal officiel *du 5 février* 1948.)

PECHINEY

Compagnie de produits chimiques et électrométallurgiques.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 17.325.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 9, COURS DE VERDUN, A LYON (RHÔNE)

Registre du commerce : Lyon n° 54-B 713.

Obligations 5 0/0 1941 de 2.000 F et 5.000 F.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la compagnie a utilisé entièrement en rachats en Bourse la totalité de la seizième annuité d'amortissement prévue par le tableau pour l'année 1956-1957, échéance du 1er février 1957.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort sur cette catégorie d'obligations.

Liste des obligations sorties aux tirages antérieurs et non présentées au remboursement.

Obligations de 5.000 *F.*

26.497 (1943)

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Charles Touboul, né le 3 octobre 1911 à Oran, demeurant 4, rue du Plat, à Lyon (Rhône), agissant tant en son nom personnel qu'au nom de son fils mineur Michel, né le 27 septembre 1944 à Ajaccio (Corse), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'ajouter à son nom patronymique celui de Moracchini, nom patronymique de son grand-père et de sa mère.

Le directeur départemental de la population et de l'aide sociale de Lot-et-Garonne, tuteur délégué des pupilles de l'Etat de ce département, dépose une requête auprès du garde des sceaux au nom de sa pupille Renoux (Marie-Thérèse), née le 13 mars 1949, à l'effet de substituer au nom patronymique de cette dernière celui de Garrigues.

M. Georges Reichenberg, né le 18 mars 1923 à Moson (Hongrie), et son épouse Agnès Lowy, née le 12 janvier 1923 à Gyorszentmarton (Hongrie), demeurant 3, cité de Phalsbourg, Paris (11e), agissant tant en leur nom personnel qu'au nom de leurs enfants mineurs : Lucien, né le 23 juillet 1954, et Véronique-Claudine, née le 5 novembre 1956, nés tous deux à Paris, déposent une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à leur nom patronymique celui de Rocher.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Département de la Réunion.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX TRAVAUX PUBLICS, AUX TRANSPORTS ET AU TOURISME

Construction de la route nationale reliant Saint-Denis à la Possession par le littoral.

ADJUDICATION RESTREINTE

Un avis daté du 31 octobre 1956 a été publié au *Journal officiel* du 18 novembre 1956 (page 11097) pour inviter les entreprises désirant participer à l'adjudication restreinte des travaux de construction de la route destinée à relier Saint-Denis à la Possession par le littoral à présenter leurs demandes d'admission avant le 1er décembre 1956, à douze heures.

Les entreprises intéressées sont informées que le terme du délai imparti pour la présentation des demandes d'admission a été prorogé au mardi 15 janvier 1957, à dix-huit heures.

Le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme,

Par délégation :

Le directeur des routes et de la circulation routière,

RUMPLER.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.